This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932578 9

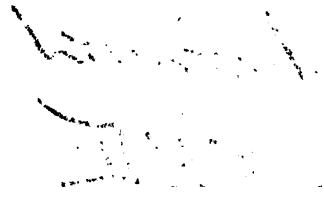

LA FRANCE

PARLEMENTAIRE

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7

LA FRANCE
PARLEMENTAIRE

(1834-1851)

ŒUVRES ORATOIRES ET ÉCRITS POLITIQUES

PAR

ALPHONSE DE LAMARTINE

Membre de l'Académie Française

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE LAMARTINE

PAR LOUIS ULBACH

Deuxième série : 1840 — 1847

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865

Droits de traduction et de reproduction réservés

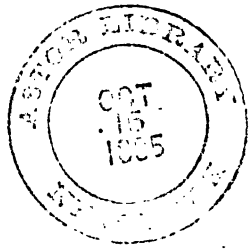

18755.

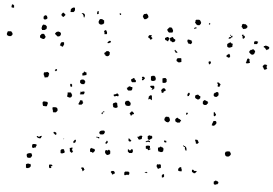

LA FRANCE

PARLEMENTAIRE

SUR LA QUESTION D'ORIENT

(Discussion de l'Adresse.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 1er décembre 1840.

Les funestes conséquences de la politique du 1er mars dans la question d'Orient se produisaient toujours plus évidentes. La convention du 15 juillet, conclue entre les quatre grandes puissances en dehors de la France, recevait son exécution. Beyrouth avait été bombardé, la Syrie se soulevait contre le pacha d'Égypte. Le ministère du 1er mars s'était retiré après une note (8 octobre) où il faisait un *casus belli* du maintien de Méhémet-Ali dans la souveraineté d'Égypte. Le cabinet du 29 octobre lui avait succédé, personnifié par M. Guizot, ministre des affaires étrangères. A l'ouverture de la session de 1841, la question d'Orient remplit la discussion de l'adresse. Le vote de la Chambre devait décider de la paix ou de la guerre : de la guerre où la politique du ministère du 1er mars devait entraîner la France; de la paix armée que le cabinet du 29 octobre présentait comme programme de son entrée aux affaires. Après une discussion passionnée par des débats personnels entre les deux ministres et surexcitée par les susceptibilités nationales, M. de Lamartine voulut rétablir à la tribune la vérité sur les négociations des puissances, qui, mal connues, avaient soulevé tant

de colères. Rendant le cabinet du 1er mars responsable de l'alliance anglo-russe, l'orateur adjurait la Chambre de donner appui au nouveau ministère pour inaugurer une politique nouvelle, et faire cesser l'isolement de la France, qui l'agitait à l'intérieur et la menaçait d'une guerre européenne.

MESSIEURS,

Le puissant orateur que vous venez d'entendre[1] vient d'élever le débat à sa véritable hauteur. Il ne s'agit pas en effet seulement ici du pacha d'Égypte et de ces misérables délimitations de provinces qu'il pourrait ambitionner, ou que l'Europe pourrait lui affecter; il s'agit de tout autre chose; il s'agit de la paix ou de la guerre, de la constitution même de l'Europe et du rang que la France est appelée à y prendre ou à y conserver dignement. (*Très-bien!*)

Je ne me dissimule pas, Messieurs, toute la difficulté de la mission que m'impose la parole qui vient de retentir ici. C'est un spectacle étrange, et, je l'avoue tout de suite, c'est un spectacle pénible même pour quelques-uns, que celui de cette séance, que celui de ces deux hommes, sortis tous deux de la même génération, de cette génération née à la vie politique sous un gouvernement qu'ils ont honoré l'un et l'autre, dont, par respect pour eux-mêmes, ils ont respecté la mémoire; de ces deux hommes dont l'un vient ici, et c'est moi, conseiller, modérer, diriger le gouvernement sorti de la révolution de Juillet, dont l'autre vient l'enflammer de toute l'éloquence de sa parole, de toute l'énergie de ce foyer de patriotisme qui, je le reconnais, brûle si ardemment dans son cœur. Ce n'était pas à moi, peut-être, de prendre en main dans cette Assemblée la cause de la politique de mon pays, depuis dix années trop abaissée, trop dégradée, sous l'énergie même du sentiment qui a dicté ce sublime discours; mais aucune considération person-

1. M. Berryer.

nelle, aucune inégalité de lutte ne m'arrêtera jamais quand il s'agira d'un devoir. (*Approbation au centre.*)

Non, je ne me préoccupe pas de moi, je ne me préoccupe pas même de cette religion des souvenirs qui pourtant a tant de place dans ma pensée; je pense à mon pays, à tout ce qui peut l'amoindrir, le dégrader, à ce qui peut lui faire perdre quelque chose de son rang devant lui-même et devant l'Europe, et je viens ici le combattre avec fermeté, et j'en trouve le courage en vous et en moi! (*Nouvelle approbation au centre.*)

Non, je ne confesserai jamais qu'aucun parti ait la volonté et encore moins la puissance d'avilir mon pays. Les révolutions portent avec elles assez de périls! ne les condamnez pas encore à la honte!

Que l'honorable orateur me permette encore de lui dire que, si ce n'était pas à moi de prendre en main la justification de la politique de mon pays depuis dix ans, ce n'était peut-être pas à lui de faire entendre toutes les paroles qu'il vient de faire éclater ici. (*Non! non!*) En effet, quelle est la gloire, quel est l'honneur de l'orateur et de son parti? N'est-ce pas ce culte religieux des souvenirs, ce culte des droits, de la perpétuité dans les institutions, quelque part qu'elles se rencontrent? Eh bien! quel serait le premier moyen employé par la révolution dont il vient de susciter la force, si elle était condamnée, par l'humiliation même qu'on veut imprimer à son rôle, à marcher vers le but sanglant qu'il indique? Peut-on se le dissimuler? Ne serait-ce pas à l'instant même de se placer derrière ce million de baïonnettes dont on a parlé? ne serait-ce pas de faire agir à l'intérieur cette force terrible, cette propagande si bien caractérisée hier par M. de Tocqueville? Et quels seraient les effets de cette propagande? Ne serait-ce pas de tout renverser en Europe, rois, institutions, légitimités, et tout ce qui a un caractère de perpétuité?

Évidemment la parole de l'orateur allait contre son but même. Y aurait-il donc contradictions dans sa pensée? Non, je sais qu'il n'est pas venu ici pour recueillir misérablement, et pour offrir à un parti qui dédaignerait un pareil hommage, ces vains applaudissements, quelques miettes de popularité qui tomberaient de la tribune, après que des tribuns, plus dange-

reux que lui, s'en seraient longuement rassasiés? (*Au centre. Très-bien!*) Quel pourrait être le sens que l'orateur a caché sous ses paroles? S'agit-il de précipiter cette révolution sur la pente d'une révolution de plus? S'agit-il de la faire s'engloutir, en la saisissant du vertige, dans ce précipice qu'on lui a tant et si souvent souhaité? (*Mouvement.*) Ah! non, ce n'est pas sa pensée, il aime trop, il respecte trop son pays pour cela; mais, qu'il y prenne garde, si le patriotisme égaré allumait jamais une révolution nouvelle, oui, sans doute, un gouvernement y tomberait, mais le noble parti, le parti essentiellement conservateur auquel appartient surtout le préopinant, y tomberait derrière lui; nous, nos enfants, nos lois, nos fortunes, l'Europe entière peut-être, y succomberaient. Eh bien! qu'il le sache, à l'heure où un tel cataclysme politique s'accomplirait, ceux-là mêmes dont il représente la cause maudiraient, en y tombant, le guide téméraire qu'ils avaient choisi pour les honorer et pour les sauver, et qui les aurait perdus! (*Nouvelle adhésion.*)

Mais j'entre dans la discussion avec lui, et je vais le serrer corps à corps sur tous les terrains où il s'est placé, et sur celui-là surtout qui domine cette solennelle question. Mais d'abord, que la France ait été, suivant deux de ses expressions, trahie par ses alliances, amoindrie, humiliée, prostituée à l'étranger par son propre gouvernement! Je vais le demander aux faits seuls, aux faits auxquels seuls je veux emprunter la lumière que le pays nous demande, et que nous lui devons. Que l'Assemblée daigne modérer en ma faveur cette impatience qui lui fait devancer la parole, et qu'on me permette enfin de faire remonter ou redescendre la responsabilité de notre situation pénible, équivoque, douloureuse, à qui elle appartient. (*Approbation.*)

Et d'abord est-il vrai qu'après la révolution de Juillet la politique de la France ait dû être, comme on le dit pour excuser ses fautes, une tendance à un isolement toujours armé, parce que l'isolement rend toujours inquiet et ombrageux?

Une tendance à l'isolement! Je dirais oui, si la situation de la France eût été désespérée; oui, s'il m'était démontré, comme l'affirment les hommes posthumes de 1792, que, par le fait seul de Juillet, la France, mise au ban du monde, fût l'objet de la terreur unanime et des implacables ressentiments de l'Europe;

que la sainte-alliance, épiant chacun de nos mouvements, se fût convertie en une ténébreuse conjuration de tous les cabinets contre nous, et n'attendît que l'heure du découragement, auquel cependant vous n'avez pas accoutumé les nations, pour sonner contre nous le tocsin d'un nouveau 1813. Oui, s'il en était ainsi, si le temps qui apaise les émotions, les ressentiments des peuples, comme il use toute chose dans le cœur de l'homme; si le temps qui amène sans cesse des combinaisons inattendues d'intérêt entre des puissances, si compliquées que celles qui se partagent aujourd'hui l'Europe; si le temps, ce grand et souverain négociateur, n'avait dû être le temps que contre nous, s'il n'avait dû que resserrer de jour en jour davantage le cercle des rancunes, des antipathies, des impossibilités autour de la France de 1830, et moi aussi j'aurais dit, je dirais encore : Brisons ce cercle fatal, puisqu'il doit nous étouffer tôt ou tard! brisons-le, ou brisons-nous contre lui. La seule politique des gouvernements réduits au désespoir, c'est une politique désespérée, c'est une explosion terrible. La guerre donc, puisque la paix est la plus perfide, la plus dangereuse de toutes les guerres. (*Applaudissements. — Longue interruption.*)

Mais en est-il, Messieurs? J'entends bien que vous le dites; mais les événements, mais les choses, mais les dix grandes années que nous venons de traverser disent-ils cela? Eh! je vous le demande à vous-mêmes : est-ce là ce que dit l'immobilité de l'Europe pendant ces premières années, pendant ces premiers mois de votre révolution, où la France, pleine d'enthousiasme sans doute, mais pleine aussi d'incertitude et d'embarras, présentait tant le flanc à l'agression et pouvait joindre les anxiétés de la guerre civile aux périls de la guerre étrangère? N'était-ce pas le moment de vous attaquer? n'était-ce pas le moment de dénaturer votre révolution aux yeux des nations, et de vous représenter aux peuples comme une nation débordée, prête à refluer sur l'Europe et à attaquer, sous quelque chef nouveau, toutes les nationalités que Napoléon avait aliénées de vous? Est-ce là ce que dit votre intervention décisive en Belgique, où l'Europe en armes vous regarde élargir impunément à Bruxelles, élargir le cratère de votre révolution? N'était-ce pas quelque chose d'un peu plus provoquant pour les puissances inquiètes de l'influence

révolutionnaire de la France, que cette misérable prétention d'amour-propre mal compris de protection exclusive sur un pacha sexagénaire au fond de la Méditerranée? Est-ce là ce que vous dit la longanimité de l'Autriche, qui vous voit débarquer à Ancône, et qui retire ses troupes des Marches devant vous? Est-ce là ce que vous dit l'attitude inactive de toutes les puissances, grandes et petites, qui regardent, sans oser y toucher, cette révolution d'Espagne, dont vous étiez les tuteurs alors, et dont, je le reconnais avec l'orateur, vous auriez dû toujours l'être, je l'ai dit avant vous! Non, tout cela vous dit le contraire. Quand on veut attaquer un peuple, on l'attaque dans son trouble, dans sa faiblesse; on n'attend pas que le sang lui soit revenu dans les veines, et que dix ans d'un gouvernement régulier lui aient donné l'unité, l'organisation, des flottes, des armées, et des alliés peut-être. Non, vous n'en êtes pas au traité de Pilnitz, à la terreur au dedans, aux rassemblements d'émigrés à Mayence! Les hommes qui vous disent cela n'y croient pas eux-mêmes. Il n'y a d'incompatibilité entre l'Europe et vous que les desseins insensés ou pervers de ceux qui veulent remuer le monde pour y faire place à leur despotisme révolutionnaire! (*Nombreuses marques d'adhésion au centre.*)

Eh! ne faut-il pas que les révolutions finissent par se classer et par se perdre dans les nationalités? Les révolutions qui ne finissent pas, Messieurs, savez-vous comment elles s'appellent? Elles s'appellent anarchies. On dit la révolution de 1688. On dit la révolution de 1790. On dit la révolution de 1830. Mais on dit l'anarchie de Pologne, parce que sa révolution n'a fini que le jour où elle a été démembrée.

La France avait repris sa place dans l'harmonie européenne. Cette place n'est pas assez large, j'en conviens, pas assez sûre, je l'ai dit sans cesse. Il manquait à la France, quoi? Un système d'alliance définitif qui lui permît d'espérer dès aujourd'hui, et d'atteindre, sans bouleversement général, un jour, un développement normal, une sphère d'influence et d'action plus en proportion avec l'intensité de vie qui nous anime; il fallait qu'une grande question territoriale, et non révolutionnaire, une question territoriale et maritime s'ouvrît dans le monde, et que le gouvernement, habile à la prévoir et à s'en emparer, fît de cette

question le pivot de sa politique. Mais pour cela il fallait une alliance. (*Murmures à gauche.*)

Oui, Messieurs, nous sommes malheureusement gouvernés par deux préjugés dans nos affaires étrangères; nous voulons des alliés, et nous voulons en même temps les attaquer tous dans leurs intérêts les plus essentiels. (*Nouveaux murmures à gauche.*) Mais, Messieurs, écoutez-moi, les alliances ne sont qu'un échange d'avantages réciproques; et si vous vous posez à la fois contre l'intérêt russe à Constantinople, et contre l'intérêt anglais sur le Nil et à Suez, comment vous plaignez-vous de n'avoir d'alliés ni à Londres ni à Pétersbourg?

Je touche à la question d'Orient, vous le voyez. Eh bien! qu'y avons-nous fait?

Mais que la Chambre ne se préoccupe pas d'avance de ce que je vais dire sur ce sujet. J'ai eu une pensée, une pensée individuelle, une pensée plus vaste que celle de mon pays sur cette question, et avant lui; une pensée plus conforme à ce besoin d'action, de diversion, d'expansion d'influences lointaines, que celles que M. Berryer lui-même vous déroule dans la magnificence de ses vues! Eh bien! je n'en parlerai pas! Le temps est passé. Mon pays a voulu autre chose; il a voulu le *statu quo*. Il est plongé dans les embarras, dans la dépression que ce système lui a faits; je m'y précipite pour le sonder avec lui. Je prends son point de vue, puisqu'il est celui des choses; et je raisonne comme si j'avais été, en 1834 et en 1839, un partisan du *statu quo* qu'a voulu la Chambre à ces deux époques. (*Mouvement d'attention.*)

Permettez-moi seulement un historique rapide et sommaire de cette grande affaire, pour jeter un coup d'œil plus sûr et plus juste sur l'ensemble de vos transactions, et pour savoir si c'est par la faute des puissances, par leur mauvais vouloir ou par l'ignorance et la légèreté de ses pouvoirs, que la France se trouve en ce moment avec les apparences de l'insulte, ou du moins de la négligence de la part de l'Europe.

L'empire ottoman menace ruine en 1833; Ibrahim attaque la Syrie à l'improviste; il prend Saint-Jean-d'Acre; il emporte ces grands lambeaux de la Turquie, au moment même où ces hommes, que vous appelez dérisoirement sans doute le soutien

de l'empire, voient les Russes dicter des lois au sultan, à Andrinople, à vingt-cinq lieues de sa capitale. Il est vainqueur dans deux batailles; il a franchi le Taurus, il arrive à Koniah. Que se passe-t-il?

La Russie, qu'on vous représente comme si ardente, si impatiente à se saisir de nouveaux débris de l'empire; l'Angleterre, qu'on représente comme si impatiente de son côté à saisir en Syrie et en Égypte les deux passages de ses possessions des Indes par l'Euphrate et par l'isthme de Suez; que font ces deux puissances? Je me trouvais à Constantinople à cette époque, et personne ne peut avoir une connaissance plus entière des faits. Voici ce qui se passa. L'ambassadeur de France, dans des vues pleines de sagesse, et qui ont été misérablement calomniés ici, fait ce raisonnement bien simple, en l'absence d'instructions immédiates : Les Russes vont arriver à Constantinople au profit du sultan, et pour s'opposer à l'invasion complète de l'empire, si nous n'arrivons pas nous-mêmes pour nous y opposer.

La Turquie n'a plus aucune puissance; elle ne peut pas réunir une armée qui résiste aux bataillons d'Ibrahim. L'amiral Roussin, qui sait que les flottes russes sont prêtes à Sébastopol, et qu'un débarquement peut avoir lieu en trois jours sur les bords du Bosphore, se hâte d'envoyer à Ibrahim le secrétaire de l'ambassade de France, M. de Varennes, pour supplier Ibrahim, à titre de bons offices, de s'arrêter à Kutahieh, et d'accepter les arrangements de la Porte. Ibrahim les accepte. Sur ces entrefaites, les Russes étaient arrivés à Constantinople; 15,000 hommes étaient campés sous les murs du palais, et dix-huit vaisseaux étaient dans les eaux du Bosphore. Ibrahim parlemente, il hésite, il cède.

Eh bien! que font les Russes? A l'heure, au jour marqué par le traité de Kutahieh, les Russes font partir leur flotte et leur armée de Constantinople; ils rentrent à Sébastopol. Et moi-même qui vous parle, le comte Orloff, alors ambassadeur de Russie à Constantinople et général en chef des troupes russes, me fit lire la lettre de l'empereur, de laquelle j'ai gravé dans ma mémoire des paroles qui, certes, ne sont pas une insulte pour mon pays. Ces paroles les voici : « Puisque je l'ai promis à la France, faites embarquer mes troupes et faites partir la

flotte du Bosphore, le jour même où vous apprendrez qu'Ibrahim-Pacha a commencé son mouvement de retraite dans l'Anatolie. » (*Interruption à gauche.*) Laissez-moi vous dire, Messieurs, la dernière phrase de cette même lettre : « Lorsque la divine Providence a placé un homme à la tête de 60 millions de ses semblables, c'est pour donner de plus haut l'exemple de la fidélité à sa parole et du scrupuleux accomplissement de ses promesses... (*Mouvements en sens divers.*)

VOIX A GAUCHE. Et la Pologne! (*Bruit.*)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, je concevrais les sourires de défiance excités par ces paroles, si, en effet, l'empereur de Russie avait laissé sa flotte et ses troupes à Constantinople; mais je vous prie de remarquer que l'exécution littérale du traité suivit rigoureusement les termes mêmes de la lettre, et que le jour où le comte Orloff recevait la lettre, l'armée et la flotte russe repartaient pour Sébastopol. Il y a là autre chose qu'une insulte à la France et qu'un dédain envers notre pays. (*Marques d'assentiment aux centres.*)

Maintenant je passe à la question de 1839. Les animosités réciproques entre le pacha et le sultan continuent pendant cet armistice dont personne, il faut le déclarer bien haut, n'avait été garant, pour lequel la France n'avait pris aucune nature d'engagement. Ibrahim-Pacha rassemble en Syrie des troupes infiniment plus nombreuses que celles que comportait le soin de garder cette province. Le sultan s'inquiète, il veut profiter de quelques émotions en Europe pour reconquérir une province qui lui était si nécessaire. La bataille de Nézib a lieu; il est défait une seconde fois, il meurt lui-même. Que se passe-t-il encore?

L'ambassadeur de France, au nom de son gouvernement, prend l'initiative, remarquez bien ce mot, prend l'initiative d'un traité de garantie entre toutes les puissances de l'Europe pour l'intégrité et l'indépendance du sultan. A l'instant même, ces puissances, que vous supposez si avides de désordre, de dissentiment, de discorde entre elles, ces puissances dont l'une, la Russie, peut arriver en trois jours et dominer Constantinople seule, ces puissances qui peuvent partager les provinces avant que nous soyons en mesure, que font-elles? Elles suivent l'impulsion de M. l'amiral Roussin, digne et loyal représentant de la

France; elles acquiescent, elles signent avec vous, au-dessous de votre signature, la convention du 27 juillet et cet acte de garantie du 19, par lequel vous déclarez, quoi? que la Turquie est mise désormais sous l'inviolabilité de l'Europe tout entière, la France en tête, et que son intégrité et son indépendance faisant enfin partie du droit public des nations, rien ne se traitera que de concert et en commun de ce qui la concerne.

Qui peut douter que cet acte ne fût une immense concession à la France; que la Russie n'eût saisi sa proie; que l'Angleterre n'eût envahi les passages indiens sans vous?

Jusqu'ici donc, où est l'insulte à la France? (*Très-bien! au centre.*)

Le ministère du 12 mai, si injustement inculpé par M. Berryer en ce point, ce ministère qui, sans doute, n'a pas traité la question de mon point de vue, mais qui, je le reconnais, l'a traitée du point de vue de la Chambre et de la France avec une loyauté et une habileté auxquelles il est impossible de ne pas rendre hommage (*très-bien*); le ministère du 12 mai, il vous l'a dit lui-même, est prêt, je n'en doute pas, à venir porter témoignage à cette tribune de ce que j'affirme. A-t-il vu dans la proposition de la Russie, dans la proposition de l'Autriche, dans la série des propositions anglaises, a-t-il vu ces signes de défi, ces signes de prédominance, ces signes d'hostilité, ces volontés d'exclure la France de toute coopération et de toute influence dans l'Orient? Je le lui demande à lui-même; mais les faits sont ici pour répondre. Il a reçu des propositions de toute nature : la proposition de passer les Dardanelles conjointement avec les flottes de la France, et d'aller ainsi déchirer, à coups de canon, ce traité d'Unkiar-Skelessi, dont le cabinet du 12 mai se préoccupait avec raison.

Il a reçu la proposition de faire un débarquement en Syrie, de se borner à séparer le pacha d'Égypte et le sultan et de conserver le *statu quo* syrien tel que le débarquement le trouverait établi. Était-ce une insulte à vous, qui aviez proclamé ce *statu quo*? Où est le défi?

Il a reçu la proposition, enfin, de faire restituer la flotte au sultan et de traiter alors dans des termes infiniment plus favo-

rables avec le pacha d'Égypte. Où est l'insulte à la France qui le protégeait? où est le défi?

Des circonstances, que je ne veux pas apprécier, ont empêché la France d'accepter l'une et l'autre de ces propositions. L'honorable M. Passy vous a expliqué pourquoi; il vous a expliqué, avec sa haute et loyale intelligence, les graves et sérieuses discussions qui s'étaient élevées dans le cabinet, les préoccupations profondes qui ont dirigé sa conduite et lui ont fait ajourner l'affaire. Mais il faut reconnaître que l'affaire n'a jamais été compromise, n'a jamais été perdue entre les mains de ce cabinet; et, si vous en doutez, lisez la dernière phrase écrite par M. le ministre des affaires étrangères du cabinet du 12 mai, cette phrase où il est dit que si, en effet, les propositions qui viennent de Russie à Londres étaient sincères, s'il était vrai que l'empereur de Russie consentît à déchirer volontairement le traité d'Unkiar-Skelessi, le rapporter, pour ainsi dire, sur la table de la négociation, sur l'autel de la paix, la France était disposée, ayant atteint son but du côté de Constantinople, à accepter, à écouter des propositions nouvelles, et qu'on la trouverait alors aussi bienveillante et aussi conciliante qu'on l'avait trouvée jusque-là obstinée dans ses refus. Voilà la conduite du cabinet du 12 mai. (*Très-bien! très-bien!*)

J'arrive, en peu de mots, à la conduite du ministère du 1er mars, que l'honorable M. Berryer a, suivant moi, beaucoup trop disculpé tout à l'heure. (*Mouvement.*) La situation du ministère du 1er mars, elle était celle-ci :

Il trouve sans doute l'affaire engagée; il trouve de graves difficultés à sa solution à Londres; mais rien n'était compromis, rien n'était aventuré, rien n'était perdu. Au contraire, la proposition de la part de la Russie d'abdiquer les avantages du traité d'Unkiar-Skelessi, c'est-à-dire la clôture du Bosphore au détriment des puissances de l'Europe, et l'ouverture à son profit; cette proposition était rapportée sur la table des conférences; un commencement de négociations pacifiques était accepté par le cabinet du 12 mai. L'affaire était brûlante, brûlante non pas seulement à Londres, non pas seulement à Paris, où l'on commençait à enflammer l'opinion publique; elle était brûlante surtout en Syrie, et surtout à Constantinople. Le pacha

d'Égypte, encouragé par ces influences fatales d'une opinion fanatisée pour lui ici par des amis et des correspondants dévoués, augmentait tous les jours ses armements dans la Syrie; tous les jours il parlait de franchir de nouveau le Taurus, et de descendre dans les plaines de l'Anatolie. Si les Russes, augmentant leurs armements, étaient prêts à renouveler le débarquement de 1833, c'eût été alors une prise de possession définitive de l'influence russe à Constantinople. Il y avait donc en Asie, à Paris et à Londres, tous les motifs du monde de presser la solution de cette question. Qu'a fait le cabinet du 1er mars?

Nous avons vu avec étonnement sur la table de la commission, dont j'avais l'honneur d'être membre, nous avons vu que, pendant huit mois, le cabinet saisi de l'affaire la plus brûlante, il n'y a eu que sept à huit dépêches d'échangées entre le ministre des affaires étrangères et son ambassadeur à Londres. Nous avons vu que les termes de ces dépêches étaient presque tous des engagements à gagner du temps, à faire ou accepter des délais nouveaux. Eh bien! mettez-vous par la pensée dans la situation des puissances qui traitaient en commun cette affaire à Londres et avec la France, quand elles virent que le cabinet français, loin d'accepter les propositions qui lui étaient faites, cherchait toujours des occasions de délai, des occasions de se dérober à la négociation. Elles ont dû se demander pourquoi; n'approuvant pas les motifs de ces délais, elles ont du se dire : Puisque la France ne veut pas prêter l'oreille aux ouvertures qui lui sont faites, c'est qu'elle a une autre pensée, et cette pensée, que peut-elle être, si ce n'est celle de ses journaux qui, j'en conviens, ne sont pas ordinairement des organes diplomatiques (*on rit*), mais qu'un ministre, qui devait du moins les désavouer dans des affaires si délicates, si compromettantes, ne désavoue pas.

Eh bien! quand ces organes non officiels, mais non désavoués suffisamment, disaient : Ce n'est pas l'Europe qui décidera la question orientale, c'est nous seuls; c'est la France qui, pendant qu'on negocie à Londres, conclura seule à Constantinople et à Alexandrie. (*Vives réclamations à gauche. Interruption prolongée.*)

Permettez, je n'avance rien ici qui soit le résultat de ma con-

viction personnelle; j'ai laissé mon opinion isolée à la porte, je m'en suis dépouillé comme homme; je parle ici comme député, comme membre de la commission, je parle de ce que j'ai vu et lu. Eh bien! il est évident pour moi que les puissances qui traitaient à Londres ont pu avoir cette pensée que, pendant que le cabinet français qui avait concentré toutes les négociations à Londres, que pendant que le cabinet français, par un acte exceptionnel inusité dans tous les congrès antécédents, était parvenu à faire admettre un plénipotentiaire de la Turquie à Londres pour représenter le sultan, pendant ce temps des négociations secrètes du même cabinet tendaient à faire conclure un arrangement direct entre le pacha et le sultan, et par conséquent à frustrer les cinq puissances des droits qui leur étaient dévolus par le traité du 27 juillet et par l'acte de garantie signé à Constantinople, acte et traité qui obligeaient la France en loyauté et en honneur à ne pas agir isolément et contrairement aux vues concertées des cinq puissances.

M. DE RÉMUSAT. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Et c'est ainsi, Messieurs, que lorsque l'honorable ambassadeur de France à Londres, M. Guizot, reçoit dans les derniers jours de la négociation l'ouverture de la Syrie viagère pour le pacha d'Égypte, on lui répondit tardivement: Ne dites ni oui ni non, gagnez du temps, faites attendre; on en perd soi-même ici, vingt et un jours, je crois, le temps nécessaire, dit-on, pour qu'un envoyé aille de Paris à Alexandrie et revienne d'Alexandrie à Paris. Que fait l'opinion? Elle s'égare peut-être. Elle croit voir là la France se mettant derrière le pacha avant de répondre, ou le cabinet cherchant à conclure directement à Constantinople, pendant qu'il négocie à Londres. Je n'affirme rien; je ne parle que de mauvaises apparences pouvant tromper, pouvant aigrir l'Europe. C'est à M. le président du conseil du 1er mars d'éclaircir ce fait pour l'honneur de notre négociation. Mais tous les journaux de Londres et de Paris retentissent de ces inculpations graves, et cette tribune même les a entendues. (*Mouvement.*)

Mais, Messieurs, cela serait-il croyable? Quoi! le ministère d'un pays éclairé autant que loyal aurait-il pu concevoir cette pensée puérile, passez-moi le mot, de soustraire ainsi à l'Europe

une solution européenne? Quoi! même en cas de succès, le cabinet du 1er mars aurait pensé que, s'il avait arrangé directement l'affaire à Constantinople au gré du pacha, les cinq puissances, que dis-je, les six puissances, auraient reconnu cet arrangement? quoi! la Russie, si intéressée à ce que l'empire ne changeât pas de face par l'usurpation de l'Arabie et de la Syrie jusqu'au Taurus? quoi! l'Autriche, si vigilante sur la constitution d'une puissance maritime nouvelle en face de l'Adriatique! quoi! l'Angleterre si inquiète si on lui constituait une barrière à Suez, dans un empire arabe! quoi enfin, la Turquie elle-même, qui se sentait appuyée, fortifiée par quatre alliés contre son vassal révolté et menaçant; quoi! toutes ces puissances se seraient laissé dérober, souffler le maniement, la solution de l'intérêt immense qu'elles tenaient sous la main de l'Europe à Londres?

Je dis qu'il y avait dans cette pensée, si elle exista jamais, autant d'ignorance de l'intérêt des puissances que de témérité. (*Au centre : Très-bien!*)

Oui, voilà comment l'alliance anglo-russe s'est formée contre nature; car, sachez-le bien, ces deux grandes puissances avaient le pressentiment d'éviter longtemps encore le contact immédiat en Asie pour éviter le choc terrible et inévitable qui doit les heurter l'une contre l'autre, et emporter des lambeaux de leur puissance ou sur mer ou sur terre. Le jour n'était venu ni pour les Russes ni pour les Anglais de se toucher. Les Russes savent que leur marine naissante serait anéantie si le choc a lieu avant un certain temps; l'Angleterre, qu'elle peut être vaincue en Asie si elle n'a pas en Occident la France et le continent de son côté! Vous n'avez rien voulu voir, et nous l'expions bien cruellement. (*Très-bien!*)

(*A gauche.*) Non, non.

(*Une voix.*) La faute en est aux Anglais.

M. DE LAMARTINE. Je réponds à l'interruption tout de suite. Quand vous demandiez à l'Angleterre de vous concéder l'influence exclusive, la fermeture à volonté de son passage par Suez aux Indes, son contact avec 100 millions de sujets anglais, n'était-ce pas lui dire : Soyez russe! Soyez russe contre nous, car nous vous demandons d'être française, mais nous vous

demandons d'être française à un prix que tous les bénéfices de notre alliance ne pourraient jamais vous rapporter. (*Très-bien!*)

Ainsi, vous avez tout décliné, tout refusé de ces innombrables avances, ouvertures, propositions et contre-projets qui vous ont été offerts par l'Angleterre. L'alliance monstrueuse se forme ; les propositions cessent, l'Europe exécute, et c'est seulement alors, c'est-à-dire au seul moment où il fallait vous poser fermes et armés sur votre ultimatum et sur la dignité tant de fois compromise du pays, c'est seulement alors que vous démasquez toutes les faiblesses, toutes les irrésolutions, toutes les surprises cachées sous tant de bruit d'armements, de provocations aux puissances, et que vous écrivez cette note du 8 octobre, que je ne puis qualifier autrement qu'en l'appelant la déroute de Waterloo de notre diplomatie!

Ne nous accusez donc pas de vous avoir abandonnés ou renversés. Il n'y a pas de ministre qui ne succombe sous un tel acte! (*Murmure à gauche. Très-bien! au centre.*)

J'avance dans ma réfutation; j'en ai fini avec les faits. Je reviens à M. Berryer et je lui demande : A qui devons-nous l'humiliation hostile qu'il croit voir en ceci, comme partout, contre la France, et contre laquelle il demande, il inspire, par ses énergiques appels, un million de baïonnettes pour hérisser nos frontières et porter le défi de la France outragée au monde?

Outragée? par qui? Lord Palmerston lui-même, le ministre, dit-on, le plus animé, le plus compromis contre nous, vous offrait encore et vous pressait d'accepter la moitié de la Syrie pour le pacha, peu de jours avant le traité du 15 juillet.

(*A gauche.*) Allons donc! allons donc!

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions ne peuvent être tolérées. L'orateur, qui est descendu de la tribune, avant celui qui l'occupe maintenant, a été écouté par toutes les opinions avec un religieux silence. On doit à la liberté de la tribune de s'abstenir de toute interruption; puisque la réponse est libre, le silence ne doit pas cesser de régner.

M. DE LAMARTINE. Je demande pardon d'occuper si longtemps la tribune. (*Non! non! parlez! parlez!*); mais il faut que cette affaire se vide complétement. Eh bien, est-il vrai qu'il y ait eu insulte systématique de toutes les diplomaties du monde? Non,

vous l'avez vu dans les actes; toutes les diplomaties vous ont offert des concessions pendant treize mois; et ce qui me frappe et ce qui devait avertir le cabinet, c'est ce phénomène étrange des concessions décroissantes, à mesure que le cabinet affiche ou des refus plus irritants ou des concessions plus immodérées pour le pacha?

Observez, Messieurs. On commence par offrir la Syrie viagère avec l'Arabie et la Candie, puis la Syrie seule, puis de forcer les Dardanelles avec vous, puis la moitié de la Syrie, puis Saint-Jean-d'Acre avec la place, puis enfin Saint-Jean-d'Acre sans la place, toutes choses dont la plus minime vous aurait contentés avant le 8 octobre; et ici, permettez-moi une triste réflexion sur ces coupures, sur ces rognures, sur ces échancrures et ces appoints de cette intéressante et malheureuse population de Syrie, population dévouée à vous, population industrieuse et chrétienne, prête à se ressouder à l'Occident, à vous surtout, et que vous livrez ainsi en la coupant par la moitié comme par le quart, par tribu, par religion, par famille, à un pacha usurpateur, ennemi, musulman. C'est pis que les congrès de 1815, et je n'en parlerai jamais sans honte pour la moralité de mon pays, de la France qui se livrait elle-même à de pareilles profanations des nationalités. (*Très-bien!*)

Eh bien! Messieurs, dans ce phénomène des offres décroissantes, n'y avait-il pas pour un ministre clairvoyant ce signe certain que l'alliance anglaise se brisait, et qu'elle entraînait, en se brisant, l'alliance de l'Occident tout entier? (*Mouvement.*)

Non, je le répète, l'insulte, la provocation, tout cela n'a pas été du côté des puissances. L'insulte, je vous ai montré où elle est : elle est dans votre fausse position obstinée et inhabile sur ce terrain de l'Égypte qui fera à jamais écrouler vos prétentions, qui engloutira tous les ministères qui s'y poseront! elle est dans la foi douteuse, dans la contradiction de vos notes très-polies avec vos mesures très-provoquantes! elle est dans vos armements précipités, dans vos semblants d'alarmes, dans vos fortifications d'une capitale entourée de trente millions de défenseurs, et quand l'Europe ne lève pas un soldat! elle est dans tous ces actes du dedans contrastant avec l'attitude du dehors; elle est dans ces généreuses passions du nationalisme

soulevé, irrité, trompé, criant la guerre parce qu'il croit qu'on le menace! Oui, c'était là une mauvaise politique! c'était là votre négociation dans la rue! (*Mouvement.*)

Mais l'insulte que moi j'ai ressentie le plus profondément, la voici (*Écoutez!*) : c'est que ces puissances contre lesquelles nous levions, nous armions un million d'hommes, n'aient pas levé un homme ni roulé un canon sur leurs frontières! Pourquoi cette immobilité dédaigneuse? pourquoi, Messieurs? Ah! c'est qu'elles avaient en elles le sentiment qu'elles n'avaient pas insulté la France.

M. Guyet-Desfontaines. Lord Palmerston a fait la réponse.

M. de Lamartine. Oui, qu'elles n'avaient pas offensé la France! et que derrière ce mouvement, ces armements, ces agitations, il n'y avait pas encore la France, mais un parti qui disparaîtrait sous la réprobation des hommes de guerre et des hommes de paix, parce qu'il les mécontentait et les inquiétait tous les deux. (*Nouveau mouvement.*)

Je m'arrête sur l'adresse, que je suis disposé d'ailleurs à défendre dans toutes ses parties. Je ne parle pas de la rédaction; elle appartient à tout le monde. Et nous ne sommes pas une nation qui plaçons notre honneur dans des phrases; et maintenant je me tourne vers le ministre [1], et je lui dis, je lui dis devant vous : Vous recevez les affaires dans une de ces crises fatales où les difficultés accumulées en tout genre par l'impéritie ou la passion des partis extrêmes écrasent les hommes les plus dévoués et les plus forts; mais votre titre, à mes yeux, c'est ce courage même de les accepter, vous! L'affaire orientale les a engagées de telle sorte, que la guerre est impossible, et que la paix sans condition serait honteuse. Que faire donc? Changer le terrain entre l'Europe et vous! briser énergiquement ce cercle de fer que la politique de vos prédécesseurs a formé autour de nous, et rentrer le drapeau levé, rentrer avec des concessions dans le traité du 15 juillet, rouvert devant vous par les puissances, agir sincèrement, loyalement avec elles dans le sens que vous aviez vous-mêmes proclamé, dans le sens de l'intégrité et de l'indépendance de cet empire, dont

1. M. Guizot, ministre des affaires étrangères (29 octobre).

j'aurais voulu que vous occupassiez pacifiquement la place, mais dont au moins vous n'activerez pas le démembrement en vous en disputant les débris. Signons, et nul ne peut savoir, au point où en sont les choses, sur quelles bases vous avez à négocier; mais négocier est votre devoir, votre œuvre, votre nécessité. Accepter l'isolement, je le dis bien haut, c'est accepter la guerre et la honte par-dessus. La France isolée, ne vous y trompez pas, ce ne serait pas longtemps la paix; car la France n'est pas en paix avec elle-même quant elle se sent abaissée, et quand elle n'est pas en paix avec elle-même, elle n'est pas longtemps en paix avec le monde.

Vous négocierez donc. Ce traité, cette exclusion de la France de la famille des nations qui délibèrent sur les intérêts du monde, vous ne devez pas les accepter : non, vous ne pouvez pas accepter ce que le ministère du 1er mars avait cru devoir accepter lui-même dans la note du 8 octobre; non, il n'est pas possible qu'un pays susceptible comme la France, susceptible, je ne dis pas seulement parce qu'il a vaincu le monde, susceptible parce qu'il a été des bords de l'Oder aux bords du Nil, mais je dis susceptible parce ce qu'il a le droit de l'être, parce qu'il a été deux fois malheureux, un pareil pays avec l'honneur d'engagements plus délicats, d'engagements plus honorables qu'un autre, ce qu'il pouvait concéder, ce qu'il pouvait honorablement concéder après le jour de ses victoires, il ne peut pas le concéder aujourd'hui. Non, vous n'accepterez pas telle qu'elle est la note du 8 octobre, vous y ferez faire par l'Europe des rectifications notables, et je n'en doute pas; je crois assez au reste de sagesse qui préside encore dans les conseils de l'Europe pour être convaincu que l'Europe s'apercevra bientôt qu'un traité où manque la signature de la France est un traité provisoire, un traité sans cesse menacé; que l'Europe sentira le besoin de faire des concessions à la France! attendez-les, demandez des gages à vous, à l'humanité; parlez de l'indépendance, de l'émancipation de la Syrie, de la liberté des mers du Levant, de la neutralisation des passages. (*Rires à gauche.*)

Vous serez entendus, n'en doutez pas; ou vous resterez dans une attitude qui fera hésiter ou reculer l'Europe!

Quant à mon pays, je lui dirai : Ne croyez pas à ces coalitions

et, s'ils ne le sont pas, je les voue à leurs propres remords et à la pitié du pays. (*Mouvement.*)

Quant au cabinet du 1er mars dont j'ai été amené à juger les actes avec une parfaite impartialité, je reconnais qu'il n'y a point eu dans son sein et parmi les honorables membres de cette assemblée qui lui ont apporté leur concours, entraînés soit par la puissance du talent soit par le patriotisme qui vibre profondément en eux et en nous, je reconnais qu'il n'y a point eu de volonté systématique de guerre, je reconnais qu'il n'a point voulu, toujours et à tout prix, entraîner à la guerre comme je l'ai cru d'un autre point de vue; je reconnais qu'il a fait des efforts sincères quoique malhabiles pour conserver la paix; mais s'il ne fut pas coupable, il fut bien malheureux, car en peu de mois d'une administration dont il est impossible de condenser tous les actes pour en tirer un même esprit, il a conduit la France à cette nécessité terrible d'avoir à opter aujourd'hui, entre les luttes que nous supportons, les luttes que nous supporterons jusqu'au bout contre les émotions terribles de nationalisme alarmé, c'est-à-dire de lutter contre une révolution au dedans ou de lutter contre une guerre universelle, sans but, sans prétexte, avec 900,000 hommes pour avant-garde, et la propagande pour armée. (*Très-bien!*) Eh bien! placé entre cette double nécessité, je ne veux pas choisir, je veux que le terrain soit changé, je veux qu'un ministère qui n'ait pas trempé dans le passé vienne poser dignement... (*Hilarité.*) Un mot, Messieurs, je dis que je veux et que je conjure tous les bons citoyens d'apporter leur concours à un cabinet qui, je l'espère, a l'intelligence, la volonté, la dignité suffisantes pour réprimer les mauvaises passions dans mon pays. Je ne m'inquiète pas de l'honneur de mon pays, je sais qu'il est en bonnes mains. (*Rires ironiques à gauche.*)

M. Teste, *ministre des travaux publics, vivement.* Qui donc sur ces bancs le trouverait mieux placé dans les siennes?

M. Vigier. Ce sont des insultes continuelles.

M. Dupin. Sachez en profiter.

M. de Lamartine, *se tournant vers la gauche.* Messieurs, ce ne sont pas des Français qui peuvent mettre en doute ce que je dis là.

Au centre. Oui, oui.

M. DE LAMARTINE. Oui, l'honneur de mon pays est en bonnes mains, et j'ai le droit de le dire, quand je le vois placé derrière la poitrine de ce maréchal, qui couvrait encore le sol des tronçons de son épée, alors que le traité de Fontainebleau la lui avait déjà brisée dans ses mains. (*Très-bien! très-bien!*) Je dis que, pour faire une pareille profession de confiance et d'adhésion à ce cabinet, je n'ai à rougir ni devant vous ni devant mon pays; je dis que je n'ai pas à rougir et que je ne me trouve pas pour cela au dessous de ces hommes qui croient avoir inventé *l'honneur* en France! (*Très-bien! très-bien!*)

Nous nous appelons *révolution*, dites-vous? Oui, nous nous appelons révolution; mais la France, avant tout, s'appelle *nation, humanité, civilisation;* et s'il y a plus d'éloquence, je suis forcé de le reconnaître, s'il y a plus d'action, de mouvement, de popularité, de révolutions dans la guerre, permettez-moi de le dire, il y a cent fois plus de vrai patriotisme dans la paix! (*Vive approbation aux centres.*)

SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(PREMIER DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 21 janvier 1841.

La question des fortifications de Paris avait été résolue d'avance par le ministère du 1er mars. Le gouvernement, profitant des bruits de guerre pour revenir sur un projet de vieille date, contre lequel l'opinion publique s'était énergiquement prononcée en 1833 et en 1834, avait ouvert provisoirement un crédit de cent millions, par ordonnance royale, en l'absence des Chambres. Les vives répugnances que ce projet avait autrefois provoquées se trouvaient, en 1840, neutralisées en partie par le désir de protéger la capitale contre les agressions de l'étranger. Pour beaucoup de patriotes les fortifications étaient une réponse à la coalition des puissances; d'autre part des arrière-pensées de gouvernement despotique et des rêves de révolution réunissaient, des factions les plus opposées, les partisans de la monarchie à outrance et les anarchistes décidés à faire appel à la force. M. de Lamartine demanda la parole contre le projet de loi, déclarant que les fortifications de Paris, inutiles contre l'étranger, pouvaient être une arme dans la main des partis, mais qu'elles seraient une atteinte permanente à la liberté de la représentation nationale et à l'inviolabilité de la Constitution.

MESSIEURS,

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de regret; car je viens combattre, dans M. de Chasseloup, un ami politique. Je le remercie des paroles bienveillantes par lesquelles il m'a interpellé tout à l'heure, et j'y répondrai.

Je n'ai jamais abordé la tribune avec plus de timidité et d'hésitation; car je viens combattre la majorité, ou du moins un projet conçu sous le coup du patriotisme le plus légitime, et qui semble avoir jusqu'ici une certaine faveur de la majorité. Ce qui me rassure, ce qui m'encourage, ce qui me soutient dans la tâche si difficile que je me suis imposée à moi-même, c'est, que la majorité me permette de le lui dire, qu'elle s'est quelquefois trompée. (*Mouvement.*)

Oui, quelquefois, par les motifs les plus respectables et les plus consciencieux, elle a pu regretter, après un intervalle de quelques mois de réflexions, de quelques années, des votes sortis sous l'empire du même patriotisme, et, le dirai-je, des mêmes préventions.

Si je le lui rappelle dès le début de ce discours, ce n'est pas certes pour la blesser en l'aliénant au moment où je voudrais à tout prix conquérir à moi, à ma cause, sa justice, son attention, sinon sa faveur. C'est seulement pour attirer son indulgence en faveur d'un homme bien incompétent, sans doute, mais qui a étudié jusqu'à la lassitude de l'esprit le sujet profond et délicat qu'il vient traiter en ce moment devant elle. (*Très-bien!*)

J'ai dit incompétent, Messieurs, je m'explique; car si je ne suis pas de ces hommes qui croient avoir fait tout ce qu'ils ont lu, et qui, pour s'être couchés quelquefois sur des cartes militaires dans leur cabinet, s'imaginent avoir dormi dans tous les bivacs de nos grandes guerres; si je sais reconnaître aux généraux consommés, aux officiers distingués, comme celui que nous venons d'entendre, le droit qu'ils ont acquis au prix de leur sang de parler des choses de la guerre; cependant, je le déclare hautement, je ne m'incline devant l'autorité de personne. La question n'est pas purement militaire, comme M. de Chasseloup-Laubat a voulu la présenter : elle est nationale, patriotique, politique aussi, et, sous tous ces rapports, j'accepte, je revendique pour moi courageusement, entièrement, la responsabilité sérieuse, terrible peut-être, qui s'attachera dans l'avenir à ceux qui, en se trompant en pareille matière, auraient trompé et peut-être compromis leur pays. (*Mouvement.*)

Que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette de lui dire que je ne l'imiterai pas; je ne ferai pas de plan de cam-

pagne. Il est trop aisé, mais trop peu solide de bâtir sur des hypothèses. Vous pouvez faire vingt plans de campagne dans lesquels, en groupant les événements, les armées, les fortifications, les hommes, vous aurez sans cesse raison. Moi aussi je pourrai vous apporter de mon côté vingt autres plans de campagne dans lesquels, en groupant toutes ces choses différemment, je vous prouverai, je vous démontrerai jusqu'à évidence contraire, que les fortifications de Paris, loin d'être un gage de sécurité pour la patrie, sont un danger de plus pour elle. Qu'aurons-nous prouvé ainsi? Rien du tout, si ce n'est que nous sommes l'un et l'autre des hommes d'imagination qui nous battons plus ou moins bien avec des conjectures. (*On rit.*) Mais ce n'est pas avec des conjectures, c'est avec des réalités sérieuses, avec l'histoire, avec le caractère national, avec les faits sérieusement étudiés, profondément compris qu'il faut ici nous combattre. Je laisse donc dès le début de ce discours l'honorable préopinant, et je m'adresse au rapport. (*Très-bien!*)

Je rentre dans l'ordre de discussion, que je m'étais préparé à moi-même, la discussion du rapport.

Vous dites : Où est la force défensive de la France? et vous vous répondez : Elle n'est pas dans la nature, dans la géographie, dans la politique, qui ont trop découvert la capitale du côté du Nord.

Vous prétendez qu'il faut suppléer à cette insuffisance de la constitution géographique de la France par une fortification artificielle de ce grand centre, de cette grande tête de notre pays, de sa capitale, dans laquelle se résume quelquefois la vie ou la mort de la nation tout entière.

Eh bien! je me pose la même question que vous, et je me demande où est non-seulement la force défensive de la France, mais encore la force offensive, la grande force, la vitalité même de la nation?

Je réponds par un grand mot, par la dernière parole royale qui tomba de la bouche de Louis XIV, au moment où il luttait avec sa fortune chancelante, plus grand que quand il était soulevé par ses succès. Que dit-il au maréchal de Villars, partant pour sauver le pays et le trône? Écoutez ces mots, Messieurs :

« Partez, Monsieur le maréchal, quittez Paris, allez livrer bataille; et si vous êtes vaincu, je parcourrai ma capitale, votre

lettre à la main; j'entraînerai mon peuple, et nous irons ensemble vaincre ou succomber sous les ruines de la monarchie! » (*Mouvement.*)

Voilà le cri de la nature qui sort de la bouche de ce grand roi, voilà la révélation véritable de cet esprit national. (*Nouveau mouvement.*) Je dis, Messieurs, que c'est là, selon moi, et selon l'histoire, le cri de la nature échappant à la nation par la bouche de son roi; que c'est là la révélation de cet instinct, de cette âme du peuple qui dit à la nation française : On ne se sauve pas derrière des fossés, des bastions, des murailles; on se sauve au soleil, sur un champ de bataille, le plus loin possible de sa capitale, le plus loin possible de ses foyers, de sa femme, de ses enfants, de tout ce qui affaiblit les résolutions, de tout ce qui peut énerver le courage. (*Très-bien!*)

La force de la France! elle n'est pas dans les murailles de Paris, la force est dans son peuple, dans son soldat. Oui, c'est la nature, c'est le caractère de son peuple, c'est le génie ardent, spontané de ce soldat, le premier du monde, je ne dis pas pour la valeur (tout le monde en a, et quand vous parcouriez vos champs de bataille, après vos grandes journées, vous trouviez les Russes, les Anglais, les Prussiens couchés par file et frappés par devant comme vous!) mais le premier du monde par l'intelligence, l'élan, le mouvement, l'action! Oui, le soldat français, on l'avoue partout, est le premier par l'élan, le mouvement, l'improvisation de la mêlée, c'est l'*action* elle-même; c'est le mouvement facile, rapide, instantané, communicatif, qui se multiplie par l'élan des individus et des corps, et qui, grâce à la soudaineté du sentiment individuel ou collectif, grâce à l'électricité de l'intelligence répandue à la fois dans tous et dans chacun, fait deux choses, deux choses immenses, deux choses avouées en des termes devenus proverbes par les deux plus grands généraux que la France ait eu à combattre, Souwarow et lord Wellington : l'armée française est l'armée qui marche le mieux, et le soldat français est le premier soldat de l'univers, sur un champ de bataille et tant qu'il marche en avant. Voilà les deux qualités que l'univers entier lui reconnaît. Il n'aime pas à attendre le coup, il le devance : le mouvement l'enflamme, la patience l'humilie et lui semble de la lâcheté. Il faut nous pren-

dre comme Dieu nous a faits; on ne change pas la nature, on s'en sert quand on est homme d'État. Eh ! avons-nous tant à nous plaindre d'un caractère qui a ses dangers, mais qui nous a faits si grands dans la guerre?

Eh bien! ces caractères de l'armée et du pays, ils sont méconnus, je dirai même trahis par la nature du projet qu'on apporte ici à votre sanction. Les ennemis vous reconnaissent-ils à ces mesures qu'on impose à une nation dont la force a toujours été dans l'expansion, jamais dans la concentration qu'on lui propose, dans une offensive redoutable, jamais dans cette défensive timide dont on lui apporte ici les bases, bonnes pour des Allemands, peut-être, peuple patient; détestable pour nous, peuple d'enthousiasme! (*Très-bien!*)

Si cela n'est pas vrai en caractère national, cela n'est pas vrai non plus en stratégie. Et s'il n'en était pas ainsi, Paris, qui a traversé tant d'époques de guerre depuis cent cinquante ans, ne serait-il pas fortifié? S'il ne l'a pas été, c'est qu'il ne devait pas l'être. Sachez-le, Messieurs, il y a quelque chose d'infaillible, de prophétique, dans l'intérêt des grands peuples. On ne leur invente pas leur salut, ils le trouvent tout seuls; et si Paris est sans murailles, c'est que la France a plus de prudence que ceux qui veulent être prudents pour elle!

M. de Chasseloup-Laubat et la commission nous parlent stratégie, science militaire, mais comme on en eût parlé il y a deux cents ans. Ont-ils donc oublié que trois choses ont changé la guerre moderne?

Oui, trois choses immenses qui semblent avoir échappé à la commission. Sans parler de l'invention de l'artillerie, sans parler de ces machines de guerre qui ont multiplié cent fois sa force, de ces bombes, de ces canons à la Paixhans qu'on charge avec *cent kilogrammes de poudre.* (*Rire général. — M. Paixhans fait des signes négatifs.*)

Je prie la Chambre d'être assez bienveillante pour ne pas attribuer à un *lapsus linguæ* un sens que la prononciation qui m'a échappé ne pouvait pas avoir. C'est de M. Paixhans lui-même, mon savant ami, que je tiens sur ces nouveaux instruments de guerre les renseignements que j'apporte ici. J'ai assez écouté ce que m'a dit l'honorable général à ce sujet pour savoir

qu'on ne les charge pas avec la quantité de poudre qui a fait sourire la chambre.

Je dis que ces nouvelles machines de guerre qui ont centuplé la mort, qui se chargent avec *cinq kilogrammes* de poudre et qui lancent jusqu'à huit cents projectiles à la fois, qui portent jusqu'à 3,500 mètres et même jusqu'à 4,000 mètres, comme cela a eu lieu au siége d'Anvers; je dis que cela a profondément altéré le système de guerre et l'importance des capitales.

Mais plus que tout, Messieurs, il y a trois faits : la tactique changée par le grand Frédéric, la révolution française qui a mis les principes et les trônes en jeu; Napoléon, enfin, qui, en faisant rétrograder la guerre défensive jusqu'aux guerres de conquête, jusqu'aux proportions des grandes invasions des barbares, a appris aux nations à se lever tout entières pour leur défense, puisque des générations tout entières se levaient pour les envahir.

Oui, Frédéric a mis les manœuvres, les mouvements stratégiques des troupes, la mobilité intelligente des armées, les forces vives des nations au-dessus des forces mortes qui sont les places fortes. Il a senti que les murs et les remparts ne défendaient que là où ils étaient, que les armées bien remuées défendaient partout. Et n'a-t-il pas eu mille fois raison? N'est-ce pas pour cela qu'il est le génie de la guerre moderne? Qu'est-ce que des murs? Des embarras à garder souvent. Les armées sont des murs qui marchent, des murs intelligents, des murs de feu et d'âme qui se déplacent, qui avancent, qui couvrent où il faut couvrir, qui reculent où il faut reculer, et qui défendent la nation partout. (*Très-bien. — Mouvement.*)

La révolution française a mis les principes, les nationalités, les trônes au nombre de ses machines de guerre, et c'est pour cela qu'elle a triomphé même des généraux de l'école de Frédéric. Enfin Napoléon a mis en mouvement les masses. Et c'est pour cela qu'il a conquis le monde, et c'est pour cela aussi qu'il l'a perdu!

A dater de lui, il n'y a plus que les grandes armées. Le monde se perd ou se gagne désormais à jour dit sur un champ de bataille grand comme une province, peuplé comme une nation. Quand la victoire a décidé entre deux masses pareilles,

où la nation a résumé toutes ses finances, tous ses armements, tous ses soldats, tous ses canons, tous ses généraux, tout son enthousiasme, que signifient les débris? Tout est dit. Une nation n'a pas deux âmes, n'a pas deux peuples de soldats. Le sort a prononcé; il n'y a pas à y revenir. Soyons de bonne foi : avec le système des guerres de l'empire, la destinée s'explique d'un seul coup; la destinée n'a pas de lendemain. Moscou brûle, et on recule jusqu'à Leipsick; Leipsick succombe, et on recule jusqu'à Paris; Waterloo manque, et sur quoi recule-t-on? Jusqu'à Sainte-Hélène! jusqu'à ce tombeau qui vous a rendu votre idole, et qui devrait au moins vous rendre ses leçons! (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, les partisans du système de fortification, n'ayant pas réfléchi suffisamment aux grandes leçons que l'histoire et la théorie des guerres modernes devaient nous donner, se sont rejetés, pour nous convaincre, sur des autorités dont ils ont prétendu écraser l'esprit d'opposition dans cette question.

Ce n'est pas moi, Messieurs, qui serai jamais le profanateur irrespectueux des grandes renommées dont mon pays s'honore. Je sais rendre à Vauban toute la justice, tout le respect qu'un si grand nom mérite. Cependant il n'y a pas de nom assez grand pour que je lui permette d'être le symbole d'une erreur qu'on apporterait à mon pays.

Je demanderai aux honorables membres de la commission, aux hommes qui ont rajeuni le système de Vauban, s'ils ont lu avec une attention suffisante, non pas ces fragments apocryphes, mais le mémoire original de Vauban lui-même.

Voici ce qui s'y trouve, et ce que je prie la Chambre d'écouter avec attention.

Vauban commence par dire (écoutez bien ceci, et Paris n'avait alors que 200,000 âmes) que la grande multitude que le siége de Paris y amènerait et la foule qui s'y jetterait, en cas de blocus, pourraient donner peut-être quelque inquiétude à la monarchie dans un autre pays, mais que l'admirable nature, que la douceur pacifique du peuple de Paris lui enlevait toute inquiétude à cet égard, qu'il était trop attaché à ses rois (*Rire général*), et qu'il l'a témoigné dans trop de circonstances pour qu'il ait à se préoccuper de ce côté de la question. (*Mouvement.*)

Il va plus loin, Messieurs, et il ajoute qu'il ne se préoccupera non plus, en aucune façon, des différents esprits qui pourraient travailler une telle multitude, des intelligences qu'ils pourraient avoir avec l'ennemi; qu'avec un peuple tel que celui de Paris, tout cela est surabondant. Et, enfin, écoutez ceci : il comprend un projet si gigantesque, et si fabuleusement colossal, que voici ses propres expressions : Le roi fera une ordonnance par laquelle il sera enjoint à toutes les populations de 60 lieues de rayon hors de Paris, et plus, de venir s'enfermer dans la capitale, moyennant que chacun y apportera des vivres pour un an (*On rit*), et les ménagera prudemment. (*Nouveaux rires.*)

Et, de peur que ces précautions ne soient pas encore suffisantes, il ajoute : le gouvernement aura soin, surtout, de s'approvisionner d'une immense quantité de troupeaux, sans se préoccuper de la manière dont on nourrira ces troupeaux; mais surtout il se prémunira d'une immense quantité d'orge et de houblon, car le peuple de Paris aime beaucoup la bière. (*Hilarité générale.*)

Voilà ce que Vauban lui-même appelait ses rêveries, et ce que, certes, il ne nous est plus permis d'appeler aujourd'hui d'un autre nom. Voilà ce testament qu'il faut accepter! C'est l'enfance, la seconde enfance d'un homme de génie!

Mais, Messieurs, on s'abrite sous une autorité plus respectable, c'est celle de cet homme sous qui tout doit s'incliner aujourd'hui, de Napoléon; de cet homme qui eut quinze ans l'Europe sous ses pieds, la France dans sa main, et qui n'y remua pas une pierre.

Un membre. Qui eut la France dans ses mains pour tenir le monde sous ses pieds.

M. de Lamartine. La Chambre veut-elle me permettre de discuter, avec le respect que je lui dois et que je lui porte, l'autorité du grand homme que je viens de nommer? (*Oui! oui!*)

Eh bien! à quelle époque Napoléon parla-t-il de la fortification de Paris? à quelle époque dicta-t-il les passages de ses mémoires auxquels vous faites allusion?

Messieurs, en fait de pensées sérieuses des grands hommes, je crois à ce qu'ils font et pas du tout à ce qu'ils disent après

l'événement. J'en crois aux grands hommes dans la plénitude de leurs facultés et de leur vie, et pas du tout dans la décadence de leur génie ou de leur fortune, et quand ils cherchent, dans des plans qu'ils affectent d'avoir cachés et qu'ils n'ont jamais eus, des excuses rétrospectives à leurs fautes, à leurs désastres. Napoléon n'a pas dit un mot à Sainte-Hélène qui ne soit le contre-pied de ce qu'il a fait en France. (*Assentiment sur beaucoup de bancs.*)

A Sainte-Hélène, permettez-moi une locution vulgaire, il parlait par la fenêtre; il parlait pour être entendu de l'Europe, il parlait pour être entendu spécialement ici du parti qu'il croyait avoir laissé en France; il jetait ses excuses pour sa mémoire.

Mais, Messieurs, on ne trompe pas le temps; le temps n'en croit qu'aux faits, aux actes des grands hommes, et le temps n'est ni flatteur ni séide. Eh bien! le temps ne l'a pas cru. Il en fut toujours de même, Messieurs. Que n'avez-vous entendu (je le relisais il y a peu de jours dans Tite-Live) un autre grand homme placé dans les mêmes circonstances, se cherchant des justifications où il pouvait!

Ah! que n'entendiez-vous Annibal s'excusant, vieux et exilé, des torts de sa fortune en Italie! Lui aussi prouvait à son hôte que s'il avait fait ceci ou cela, Rome eût été anéantie sous sa haine. Mais Capoue était là, mais ses sept dernières années de campagnes indécises et incohérentes expliquaient mieux que lui ses revers; ses amis et ses hôtes pouvaient faire semblant de le croire, la postérité n'en a cru que l'événement, et Carthage conquise est restée contre ses paroles, comme Moscou et Waterloo contre les rêves de Napoléon! (*Mouvements divers.*)

Non, quoi qu'en dise le préopinant, non, jamais Napoléon n'a pensé, en France, un mot de ce qu'on lui fait dire à Sainte-Hélène. Jamais Napoléon n'a regretté un jour d'avoir négligé de fortifier Paris, excepté le jour où toutes les fortifications du monde ne lui auraient pas rendu l'univers et n'auraient pas ajouté une heure à sa fortune. C'est le jour où, voulant revenir sur Paris avec 45,000 hommes, dernier et fidèle débris de ce million d'hommes que son ambition avait dévoré, il ne trouva plus d'empire, mais une nation anéantie, mais un sénat révolté, mais le monde entier las de sa tyrannie universelle, qui lui envoyaient sa déchéance, et par qui? par la main même de

ses plus énergiques lieutenants. Avez-vous oublié de la bouche de qui tomba le mot d'abdication? De la bouche du brave des braves, de l'infortuné maréchal Ney! (*Mouvement prolongé.*)

La vérité, c'est qu'il n'y a rien à conclure ni pour ni contre les fortifications de Paris, de ces événements de 1814 et de 1815. Rien à conclure surtout contre la France! Ce n'était pas la France qui était envahie alors, disons le mot, c'était l'empire napoléonien! La France elle-même, la vraie France, la France nationale, qui se défendrait aujourd'hui tout entière sur chaque lettre de ses droits, sur chaque pouce de son sol (*Très-bien!*), la France tout entière conspirait l'abandon de l'homme qui l'avait épuisée jusqu'au sang! Exténuée jusqu'à l'anéantissement passager de son patriotisme (je ne justifie pas, je raconte), qu'auraient fait les murs de Paris? La lassitude, la trahison étaient dedans et dehors; les murs de Paris n'auraient rien sauvé; ils auraient prolongé son agonie et nos désastres; mais il serait tombé dans plus de sang. Voilà tout.

Et s'il l'eût voulu, en effet, qui l'eût empêché de l'entreprendre?

Est-ce que de Moscou à Paris il n'y a pas eu dix-huit mois? Est-ce que de Leipsick à Paris il n'y a pas eu dix mois? Est-ce que des premiers désastres de la campagne de 1813 à la reddition de Paris il n'y a pas eu quatre, cinq et six mois encore? Pourquoi, alors, Messieurs, cette pensée inspirée par la nécessité?

Quand il partit pour Waterloo, qui put le détourner de fortifier Paris? Quand il y revint, et que des débris de 40,000 hommes, de 30,000 hommes venaient presque aussi vite que lui se rallier sous la capitale et s'appuyer à l'armée intérieure de vos fédérés et de vos gardes nationales, pourquoi Paris ne se défendit-il pas? Pourquoi n'improvisa-t-il pas de fortifications? qui l'en empêcha? D'abord son génie militaire. Il n'y pensa seulement pas; et pendant les longs jours qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, entouré de la partie impérialiste des peuples, pendant ces longs jours qu'il passa à hésiter cent fois entre la fuite et une victoire suprême, entre un nouvel attentat contre la représentation nationale et la Malmaison, il parla vingt fois de se remettre à la tête de ses troupes; il écrivit même à la Chambre des représentants pour redemander l'empire huit jours seulement, et chasser l'ennemi.

Mais était-ce de Paris, était-ce dans Paris? était-ce d'après ces plans ridicules que vous lui prêtez aujourd'hui? Jamais; il parla d'aller faire une manœuvre hardie sur les flancs des Prussiens; il parla d'aller délivrer Paris par une victoire, comme on délivre une nation, et non pas en s'enfermant lui et son armée dans une capitale affamée et bouillonnant de panique ou de factions. Et qui l'en empêcha? Paris lui-même.

UN MEMBRE. Au contraire, il a travaillé pendant la durée des Cent jours à la fortification de Paris.

M. DE LAMARTINE. Je m'attendais, Messieurs, à la difficulté, pour l'orateur, de rétablir devant la Chambre et devant le pays le véritable sens de l'histoire de 1814 et de 1815 que l'esprit de parti a complétement dénaturé!

Je ne l'oublie pas, Messieurs, on a gagné une grande gageure contre la vérité dans le récit de cette époque, et, permettez-moi de vous le dire, l'histoire ne présentera pas cette époque comme on l'a travestie; l'histoire ne prendra pas Napoléon tout glorieux, tout monumental qu'il est pour la France, comme double symbole de la nationalité et de la liberté française à cette époque!

L'histoire a une mesure plus juste que la vôtre; elle mesure la carrière des grands hommes à leurs deux extrémités.

Que voit-elle aux extrémités de la carrière de cet homme, que vous voulez justifier en tout et pour tout? A l'une des extrémités, elle voit une grande violation, je ne la juge pas, peut-être utile, peut-être nécessaire, de la liberté, de la constitution de son pays; à l'autre extrémité, une double invasion du pays; et entre ces deux extrémités, dix ans de gloire, d'organisation, de force : voilà l'homme tel que l'histoire le prendra, et non pas tel que le veut faire l'esprit de parti. (*Interruption.*) Laissez-moi ressaisir ma pensée. Je dis qu'en 1815, après Waterloo, Napoléon dans ces huit journées terribles qu'il passa à l'Élysée-Bourbon, indécis entre la fuite et un second 18 brumaire, dans ces lettres qu'il écrivit aux représentants, Napoléon ne demanda pas que l'on improvisât les fortifications de Paris; il supplia la Chambre des représentants... (*Interruption.*) Vous ne me laissez pas achever un récit ni un raisonnement; comment ma conviction vous arrivera-t-elle? (*Parlez! parlez!*)

Je dis que dans ces lettres nombreuses qu'il écrivit à la Chambre des représentants il ne demanda pas que l'on improvisât des fortifications : que demanda-t-il à la Chambre? Il lui demanda, il mendia, pour ainsi dire, huit jours de règne encore; il demanda qu'on lui remît l'armée. Pourquoi faire? Pour sortir de Paris, pour aller faire une manœuvre décisive contre le flanc des Prussiens, et délivrer la capitale que l'on ne pouvait fortifier sur-le-champ.

Un membre. Il n'y avait pas autre chose à faire!

M. de Lamartine. Voilà la vérité pour cette époque; voilà la vérité que l'on a niée pour les besoins d'un système et d'un parti. (*Mouvement.*)

Messieurs, ne nous faisons pas d'illusion à nous-mêmes sur une chose si grave. Je vais dire la vérité tout entière. Si elle est dangereuse, si elle est pénible, si elle est redoutable à dire, que le danger, la douleur, la honte en retombent sur vous; c'est vous qui m'y forcez. J'aime mieux baisser mon pays, faire plus, l'affliger, j'aime mieux l'humilier que de le tromper et de le perdre en le trompant comme vous!

Non, Paris fortifié ne sauverait ni l'armée ni la France. Non, vos remparts de 13 lieues, vos 2,400 canons, vos 6 millions de mètres de terrassements de fossés d'escarpes, vos 14 forts armés chacun de 2,500 combattants, vos 300 millions de constructions, vos 100 millions d'armements pour l'artillerie seule, vos millions incalculables d'approvisionnements et d'emmagasinages répartis sur un terrain de 4 lieues carrées, votre garnison de 30 ou de 60,000 hommes, votre garde nationale casematée et quittant chaque jour les bras de ses femmes et de ses enfants pour aller à la tranchée, rien de cela ne sauverait la France. L'honorable maréchal Soult vous a parlé tout à l'heure de ces fortifications, de cette force vivante, de cette force mobile que je demandais au commencement de cette discussion.

Mais si Paris vient à être séparé des départements, à perdre son moral, son empire, son unité, ses communications avec le pays, privé de cette force vive, mobile, que le maréchal Soult vient de demander pour lui à l'instant, cerné par une armée d'invasion; si Paris privé de ses recrutements, sans correspon-

dance avec les provinces, bloqué, cerné, opprimé par les forces extérieures, et surtout par les forces perturbatrices qui sont en lui; dans une telle situation, je le dis avec douleur, avec regret, mais avec une triste conviction, ce n'est pas dans Paris que je voudrais voir concentrer la France, c'est Paris que je voudrais voir appuyer sur la France. Voilà le vrai système.

On dit : Mais si Paris tient seulement soixante jours, si nous pouvons avoir des vivres pour quarante, cinquante, soixante jours dans Paris; si, à l'aide de ces approvisionnements gigantesques, nous pouvons rassurer l'imagination des populations, nos armées pourraient impunément subir un ou deux revers sur les frontières, se rallier sur la capitale, s'y encadrer de nouveau, et la capitale sortirait sur l'ennemi, plus armée et plus invincible qu'auparavant.

Eh bien, que l'honorable M. de Chasseloup-Laubat me permette deux observations à cet égard.

Et d'abord soixante jours pour recréer une nouvelle organisation militaire tout entière...

M. LE MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT. Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que pas plus de quinze à vingt jours l'ennemi...

VOIX NOMBREUSES. N'interrompez pas!

M. DE LAMARTINE. Eh bien, quinze à vingt jours, c'est encore plus fort.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Mais ce n'est pas cela. Il s'agit du séjour de l'ennemi sous les murs de Paris...

M. DE LAMARTINE. Vous l'entendez de sa bouche même, l'honorable préopinant n'attribue pas à la défense efficace de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. Permettez! c'est une erreur.

J'ai dit que l'ennemi ne pourrait pas rester sous les murs de Paris plus de quinze à vingt jours.

M. DE LAMARTINE. Alors, je réponds seulement au rapport.

Le rapport parle formellement de soixante jours, époque pour laquelle on pourrait approvisionner Paris, où nos forces battues sur la frontière, dispersées, viendraient se rallier sur Paris, s'y encadrer et en sortir pour de nouvelles victoires. Ici une simple observation.

Il s'agit, selon vous et selon le bon sens, d'une coalition,

d'une guerre à mort, d'une guerre de principe; l'Europe contre la France. Il n'y a pas d'autre invasion possible jusqu'à Paris. S'il en était autrement, si une armée isolée d'une des puissances tentait une pareille marche après une victoire ou deux remportées sur notre armée du nord; si elle s'avançait sur Paris pendant que nos armées de l'est, du midi, de l'ouest subsisteraient, pendant que Paris serait libre de trois côtés, pendant que les quatre-vingts départements non envahis, que les membres de la France répondraient libres et tout armés aux pulsations du cœur national menacé, mais intact à Paris; toute armée qui se hasarderait à marcher sur nous serait perdue ou aurait tort, se ferait engloutir dans le sol avant que sa tête touchât Paris! c'est donc là une chimère contre laquelle il ne faudrait pas remuer une pelletée de terre, et qui, à plus forte raison, ne vaut pas les 500 millions de capital national perdu que vous voulez enfouir dans vos fossés et sous vos bastions.

Il s'agit donc exclusivement, en fait, d'une guerre extrême, d'une de ces guerres de coalition où les armées se comptent par millions de baïonnettes, où l'Europe entière est le combattant, où la France entière est le champ de bataille. Eh bien! en ce cas (et c'est votre pensée, la seule qui mérite cette grande délibération de mon pays), ce n'est pas une guerre partielle qui peut inquiéter la France et la faire penser à fortifier sa capitale. Il s'agit d'une guerre générale où l'Europe entière combat contre la France, et où la France est en question.

Eh bien! il n'y a pas une de vos pensées, une de vos consciences qui ne dise tout bas avec moi, avant moi, plus que moi peut-être, que, dans un pareil cas, si la France, qui aurait armé huit cent mille hommes, avait perdu une, deux, trois de ces grandes journées qui décident du moral des peuples; que, si des armées de ligne étaient vaincues, traversées, démembrées, démoralisées au point de ne plus présenter d'obstacle solide à l'invasion du territoire, dans un pareil dénûment de forces vives, dans un pareil abandon de la fortune, si les corps d'armée ennemis de trois et quatre cent mille hommes s'avançaient par des routes diverses sur Paris et venaient se donner le terrible rendez-vous de l'Europe et de la France sous ses

murs, Paris ne sauverait pas la France, Paris ne se sauverait pas lui-même; ou que si Paris voulait en effet résister, quand la France aurait succombé, la France ne retrouverait pas Paris, mais un monceau de cendres et le cimetière de cinq ou six cent mille affamés. Vous dites : La France se lèverait derrière, recomposerait ses forces; une armée nouvelle sortirait de ses garnisons et de son sol et viendrait débloquer Paris.

Messieurs, pensez-vous sérieusement ce que vous dites? Quoi! ce que n'aurait pu faire la force organisée du pays, son armée, son matériel, ses généraux, son gouvernement; quelques lambeaux épars, coupés, disloqués de notre population le feraient? Quoi! les membres enchaînés et brisés accompliraient ce que le corps entier, libre de ses mouvements et animé de toute son âme, n'aurait pu accomplir? Est-ce qu'une nation a plusieurs âmes? Et n'y a-t-il pas des coups dont elle meurt aussi sûrement qu'un homme frappé au cœur?

Vous parlez d'une manœuvre de flanc de notre armée qui rallierait nos garnisons éparses, qui écraserait l'ennemi entre les remparts de Paris et leurs baïonnettes; mais est-ce que l'ennemi qui, en cas de coalition, n'aurait pas moins de 800,000 hommes et ses derrières libres, se séparerait complaisamment de sa base d'opération, qui est votre frontière, vos places fortes, et permettrait à ces tronçons de vos garnisons de sortir, de se rejoindre, de se renouer en une nouvelle armée contre lui? Ou vous le supposez absurde, ou vous le supposez plus faible avant la victoire qu'après.

Mais j'abrége ce que je voulais traiter ici en détail. L'heure et le sentiment de mon incompétence me pressent d'en sortir; j'y reviendrai sur les articles.

On dit : La nationalité se réveillerait plus puissante, plus invincible. Messieurs, personne plus que moi ne croit à la nationalité impérissable de mon pays; mais permettez-moi une réflexion que l'histoire de notre passé si récent m'autorise à vous faire. Si nous étions dans le cas malheureux d'une de ces guerres à mort, d'une de ces grandes guerres de principe et d'extermination, où il faut qu'un gouvernement et sa nationalité s'engloutissent, pensez-vous qu'une coalition soit assez stupide pour attaquer la nationalité de votre pays? L'a-t-elle fait

en 1813, en 1814? Elle ne l'a jamais fait. Ce qu'elle a fait (à Dieu ne plaise que le passé soit pour nous l'exemple de l'avenir!), elle a fait une autre chose, elle a respecté en apparence cette inviolabilité de la nationalité de la France; elle s'est adressée aux mauvaises passions du pays; elle a déployé, ou plutôt elle a laissé déployer le drapeau de tous les partis, et c'est avec ces armes, que nos propres dissidences lui fournissaient, qu'elle a combattu notre pays, qu'elle le combattrait encore. (*Mouvement.*)

Vous reconnaissez vous-mêmes que Paris n'est pas propre à un acte de défense, et que quarante jours sont le terme fatal pour sa résistance. Vous reconnaissez que quarante jours sont complétement insuffisants pour faire sortir une nouvelle France militaire armée, combattante, des débris de vos armées de ligne. Quelle est donc votre pensée en le fortifiant?

Est-ce pour livrer bataille sous Paris? Mais avec quoi, si vos forces sont consumées? Mais l'empereur vous dit que tout champ de bataille qui n'a pas de fond et qui est adossé à une grande ville fermée, dont il faut traverser l'enceinte et passer les portes pour manœuvrer, est un champ de bataille où la défaite est certaine!

Est-ce pour enfermer votre armée dans des murs? Mais le maréchal de Saxe vous dit et l'empereur vous répète que toute armée qui s'enferme est perdue pour la victoire, et forcée par la famine à un jour certain.

Est-ce pour que le gouvernement s'y enferme? Mais un gouvernement enfermé sans citadelle et dans une maison ouverte comme les Tuileries, au milieu de 1,500,000 âmes affamées ou furieuses, que pourrait-il pour la France? que pourrait-il pour lui-même? Il aurait un 20 juin tous les jours. Le palais d'un gouvernement assiégé peut-il être autre chose qu'une citadelle? et vous ne voulez pas de citadelle, avec raison.

Est-ce pour que le gouvernement en sorte? Mais du jour où le gouvernement abandonnerait Paris, le moral de Paris serait anéanti, l'hésitation et l'effroi saisiraient la population. Paris et le gouvernement séparés, c'est le corps et l'âme séparés; c'est la mort du gouvernement et de la capitale. Vous n'y avez pas pensé! (*Mouvement.*)

Est-ce pour fortifier votre armée en lui faisant pressentir une position plus forte sous Paris et sous le canon de vos forts? Mais les garnisons de Paris et de vos forts l'affaibliront de 80,000 hommes! et vous livrez le territoire, les réquisitions, les routes, le recrutement à l'ennemi! vous concentrez la force au cœur; vous livrez les membres. Une nation devrait être comme le polype, vulnérable et ressuscitable partout; vous faites le contraire; vous dites à l'ennemi : Frappez ici, la nation sera morte! (*Interruption.*)

Oui, il y a là un mystère inexplicable, un double mystère peut-être. Avez-vous observé la marche lente, patiente, tortueuse de cette malheureuse idée toujours repoussée par l'instinct national, par l'invincible répugnance du pays, et se produisant toujours sous des auspices contraires? Aujourd'hui la voilà soutenue par ceux-là mêmes qui l'ont le plus dépopularisée il y a huit ans! Expliquez cela si vous pouvez; quant à moi, je m'y perds. Quoi! y aurait-il donc une conspiration dont nous n'avons pas le mot? Cette idée serait-elle née d'une rencontre entre deux principes qui se détestent? du monstrueux accouplement de quelque arrière-pensée du despotisme, avec quelque prévision habile de révolution? Dans ce cas, lequel trompe l'autre? Je n'en sais rien; mais le pays est trompé; mais la liberté est jouée, soyez-en sûrs, et prenez-y garde! (*Vive sensation.*)

Serait-ce, comme quelques hommes de bien ont l'imprudence de le croire, pour que ces fortifications fussent un appui éventuel à un pouvoir attaqué par la sédition? Mais rendons justice au rapport; il a lui-même réfuté d'un mot cette hypothèse. Servir d'appui au Gouvernement! Jamais! Vous figurez-vous un gouvernement libre, un gouvernement de presse et de tribune trois mois après qu'il aurait fait tirer le canon de ses forts sur la tête de la France à Paris? Mais ce serait la signature d'une abdication, le tocsin d'une révolution! Les pouvoirs réguliers ne tirent pas ces canons-là! Ce sont les factions qui osent de ces coups, parce qu'elles ne répondent de rien et qu'elles n'ont pas de lendemain!

Voulez-vous que je vous lise une de ces feuilles du 15 janvier dernier, où le secret échappe à l'impatience? Vous y ver-

riez à qui serviraient les fortifications, à qui vous préparez des armes, et quelles armes!

Je m'arrête, Messieurs, non pas que ma pensée s'arrête, ni que j'aie épuisé les inépuisables abîmes d'inconséquences, d'impossibilités, de ruines et de périls cachés sous un pareil projet. Mais je m'arrête, parce que les forces s'épuisent et que l'attention d'une assemblée a plus de bornes que la démence du sophisme et de l'esprit de parti. (*Non ! non ! Parlez ! parlez !*)

Eh bien, je remercie la Chambre et je continue en abrégeant.

Un mot donc, un seul mot encore à ceux qui ont inventé, pour je ne sais quels desseins d'une situation qu'ils connaissent seuls, cette fortification gigantesque, cette dictature que le pays ferait écrouler en accusation sur eux si la France constitutionnelle se respectait assez elle-même dans ses chambres.

Je dis que cette dictature exercée sur le seuil de la Chambre, sans nécessité, puisque les travaux ne pourraient être accomplis que dans trois ans, à l'époque la plus rapprochée, la Chambre, le pays, auraient dû la faire écrouler peut-être en une accusation terrible contre ses auteurs, si mon pays avait ce que je voudrais qu'il eût, la foi suffisante dans ses institutions, le respect suffisant de ses institutions, qu'on ne préserve de la ruine qu'en le préservant de toute irrévérence.

MM. Vivien et de Rémusat. Accusez-nous!

M. de Lamartine. On me dit : Accusez-nous. L'heure de l'accusation, vous le savez bien, elle est passée.

M. Vivien. Pourquoi cela?

M. de Lamartine. Elle est tellement passée pour vous, que le ministère devant lequel je parle, et auquel je suis profondément attaché, vous a couverts d'un bill d'indemnité en adoptant vos actes. (*Mouvement.*)

Je n'accuse pas le ministère, je le comprends, je ne parle pas au nom du ministère, cela est évident, puisque je parle contre le projet de loi qu'il présente; je parle en mon nom propre, et je fais à mon pays une observation que je désirerais voir accueillir par lui; car on ne conserve pas longtemps sa liberté, ses institutions, quand on les livre si facilement aux atteintes d'un cabinet quelconque.

On n'a pas assez de respect pour les libertés quand on n'en est pas jaloux jusqu'à la crainte et jusqu'à la sévérité. (*Mouvement.*)

Je passe sur cette interruption et je dis : Qui sont les hommes qui applaudissent à cette audacieuse entreprise? Ce ne sont pas les amis loyaux de la liberté ici, de la liberté la plus avancée, la plus téméraire même, mais de la liberté par le droit, de la liberté par tous et pour tous. Ceux là, ils combattent, ils parleront, ils voteront avec nous contre cette dictature! (*A gauche : Très-bien!*)

Non, mais ce sont les organes des factions violentes du dehors qui nous parlent de la liberté par la force, de la liberté par la mort! leur instinct ne s'y trompe pas. Ils applaudissent, ils ne déguisent pas l'usage sinistre qu'ils feront des armes que vous leur mettriez sous la main; et ces hommes applaudisseurs et complices de ces projets osent se dire les amis exclusifs de la liberté parmi nous! Eux, les amis de la représentation nationale! les zélateurs de la constitution! et ils battent des mains, et ils apportent des pierres à ceux qui bâtissent ces instruments certains de tyrannie! (*Bravos prolongés.*)

Mais de quelle tyrannie? Ils le savent bien; et voilà pourquoi ils vous encouragent de la leur!... De la tyrannie des factions les plus violentes et les plus désespérées du pays! S'il en était autrement, les comprendriez-vous? Quoi! Paris fortifié! Paris ville de guerre! Paris dominé par vingt forts! Paris cerné par 2,400 canons, servis par dix ou douze mille canonniers d'une milice quelconque! Paris citadelle de la France! Paris, dans un tel état, serait le dernier asile que la liberté voudrait habiter! Mais vous fermez donc les yeux! Quoi! c'est une telle ville que vous offrez pour sûreté aux représentants de quatre-vingt cinq départements dans les jours de crise! C'est là qu'ils délibéreront libres et inviolables sous la gueule de deux cents bouches à feu, dont une population affamée et ombrageuse tiendra la mèche!

Mais souvenez-vous de ces paroles mémorables, les premières que firent entendre nos pères, les pères de la constitution française, de la constitution de 89, quand ils voulurent que la délibération fût libre, pour que l'autorité de la con-

science et de la loi fût évidente, comme le soleil à tous les Français! Souvenez-vous de l'adresse pour le renvoi des troupes : « Le danger, disaient-ils, sire, est pour la liberté, le danger est pour la liberté que les provinces ne croiront pas réelle et assurée sous le canon de vos soldats; le danger est pour le peuple, où la présence des troupes produira une fermentation indomptable et des désordres où les excès de la force armée se mêleront aux excès de l'anarchie! Le danger est pour les troupes : des soldats, des canons rapprochés du centre des discussions, participant aux passions comme aux séditions du peuple, peuvent oublier la discipline pour la popularité dont on les entourera. Le danger enfin est pour vous-même, sire! De grandes révolutions ont eu des causes moins éclatantes, et plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable. »

Comparez ce langage de l'assemblée constituante avec celui que vous tiennent les prétendus zélateurs de la liberté et de la révolution dans leurs feuilles! Lesquels étaient prudents, lesquels étaient sincères? Qui ne voit que les uns voulaient une constitution inviolable, et que les autres veulent une place, une citadelle contre la France et contre la constitution! Voilà le secret!

C'est ainsi que l'Angleterre et le Mexique ont pensé et ont écarté les troupes et les forteresses du siége de leur gouvernement libre. Mais nous, nous ne voulons que la guerre, les images de la guerre, les préparatifs de la guerre, les fortifications de la guerre, les funérailles, les apothéoses de la guerre, la guerre toujours et partout la guerre! Pourquoi? Pourquoi, parce qu'il n'y a que la guerre qui puisse servir de prétexte, d'occasion et d'excuse à ce despotisme de la nécessité, à ces violences du soi-disant patriotisme que des imaginations perverties de gloire osent rêver tout haut depuis quelque temps à la face d'un pays libre! Songeons-y et arrêtons-les. (*Mouvement prolongé. — Bravos à gauche.*)

Je passe sur les dépenses, les impossibilités, les ruines de Paris bloqué et livré bientôt, par la nature même des circonstances, aux factions les plus désespérées, les plus violentes du pays! L'imagination s'effraye de sonder cet abîme; ce serait la

convention assiégée, la terreur sur la brèche. Un mot de M. de Tocqueville a stigmatisé ces hommes : Il y a, a-t-il dit, des barbares de l'intérieur. Pensez-y.

Oui, je repousse ce projet insensé, et il n'y a pas une réflexion qui ne le repousse avec moi quand il aura été mieux médité.

Cela est faux en tactique militaire, parce que des forces immobiles et localisées comme des remparts ne valent et ne défendent que sur un seul point, et que les forces mobiles, comme les armées et les batteries, défendent la France partout, et qu'en effet la France est pour nous partout, dans le dernier hameau de nos Alpes ou de nos Pyrénées, aussi complétement qu'à Paris.

Cela est faux en politique, parce que cela soumet la France entière au sort et à la domination de Paris, et que cela soumet Paris lui-même à la domination désespérée des factions extrêmes!

Cela est faux en humanité, parce que cela fait rétrograder le droit de la guerre jusqu'à la guerre aux vieillards, aux enfants, aux femmes, jusqu'à l'incendie, jusqu'à la famine, jusqu'à l'assaut, jusqu'à tous ces crimes à qui on ne donne qu'un jour et qu'une place sur le champ de bataille, à qui vous donnez des mois et des villes entières dans une capitale fortifiée!

Cela est faux en liberté, parce que la liberté et le canon ne peuvent pas vivre impunément face à face, et que la voix du canon a toujours et partout étouffé la parole des peuples libres!

Enfin cela est faux en bon sens, en dignité, en courage; car la conscience de l'Europe sait bien que c'est impossible, qu'on ne peut pas nourrir et contenir une ville de 1,500,000 âmes, et que Paris assiégé, c'est le Gouvernement renversé et la France saisie au cœur! Qu'est-ce donc au fond pour l'Europe? Une capitulation avant la bataille. Personne ne s'y trompe? 500 millions pour cela. C'est trop stupide pour une vérité, c'est trop cher pour un mensonge! Je le repousse au nom du bon sens, de la dignité, de l'humanité et de la liberté de mon pays. (*Marques d'approbation.*)

(L'orateur descend et remonte à l'instant.)

Pardon, Messieurs, j'oubliais un dernier mot : laissez-moi vous le dire encore. On dit pour excuser, pour motiver, pour pallier tout cela, on dit, pour électriser une opinion qui vous résiste : Regardez l'Europe! Vous êtes au ban du monde civilisé, du monde monarchique. La révolution, dont vous êtes le peuple, n'a que des ennemis implacables; partout on veut venir l'étouffer dans son foyer le plus lumineux, le plus détesté, défendez-la! élevez-lui un asile de fer et de bronze où elle soit à jamais inviolable aux haines coalisées qui la poursuivront jusqu'au lieu de son berceau! que Paris fortifié soit la citadelle de la liberté dans le monde! que Paris crénelé soit le réduit de la révolution! c'est le mot. Vous êtes en 92 encore, dit le rapport!

Que Paris fortifié soit le réduit de la révolution! Je dis, moi, qu'il n'y eut jamais une pareille insulte, un pareil blasphème contre la révolution, contre la puissance, toujours croissante et déjà régularisée chez tant de peuples, de ces idées généreuses, régénératrices de la dignité de l'homme, de la liberté et de la moralité humaine, écloses en 89 sur le monde, écloses ici, portées partout, acceptées, honorées, consacrées dans presque tout l'univers, et que nous appelons, nous, la révolution française! la révolution, hormis ses crimes, ses tyrannies et ses conquêtes! (*Mouvement.*)

Quoi! il y a bientôt la moitié d'un siècle que cette révolution a jailli d'ici sur le monde comme un astre lumineux et pacifique d'abord, comme un volcan plus tard, quand la coalition de Pilnitz voulut imprudemment mettre le pied du soldat sur la lave toute-puissante de nos idées et de nos droits! Quoi! nos pères sont morts presque tous, les uns en la combattant dans ses excès, les autres en la confessant sur les échafauds, ceux-là en lui faisant un rempart de leurs baïonnettes pour défendre son sol sacré, ceux-ci en allant lui conquérir le monde avec son drapeau qui les fascinait encore, même quand un despote le portait devant eux! Quoi! elle a soulevé presque toutes les capitales de l'Europe, secoué tous les trônes, emporté toutes les couronnes, modifié, libéralisé presque toutes les constitutions vieillies des peuples; elle s'est répandue comme l'air et la lumière pendant cinquante longues années avec vos idées, votre

nom, vos armes; elle a éclaté avec la force d'explosion d'un Évangile armé des temps modernes! le monde entier est plein d'elle, de ses souvenirs, de ses vertus, de ses crimes, de ses exploits, de ses œuvres, de ses codes! Et aujourd'hui, aujourd'hui qu'elle a un peuple de 34 millions d'hommes unis, armés, invincibles pour elle, et la sympathie de la moitié du monde, vous la déclarez assez abandonnée, assez désespérée, assez menacée, assez timide pour avoir besoin de se creuser une tanière au cœur de notre sol, comme une bête féroce qui s'enfouit dans le repaire honteux où elle sent qu'on va venir la traquer! (*Longue interruption et bravos prolongés.*)

Ah! s'il en était ainsi, Messieurs, si la révolution française en était réduite à ces extrémités déplorables; si, trahie par ceux qui l'ont faite, sortie du cœur des Français et des peuples, exécrée, incompatible avec les nationalités et la liberté même, elle était en effet obligée, pour se préserver des attaques de l'Europe, de se bâtir un lieu d'asile, une place forte; je dis que ce serait là la condamnation la plus honteuse, d'elle, de ses œuvres, de ses idées, de sa force et du sang que nous avons versé pour elle! et qu'une révolution qu'il faudrait après tant d'épreuves, après tant de victoires, après tant d'années, défendre ainsi derrière des bastions et des murailles, dans un réduit comme vous dites, ne mériterait pas d'être défendue! (*Vive adhésion.*)

Mais il n'en est pas ainsi! vous le savez bien; vous l'avez mille fois proclamé vous-mêmes. Non, la révolution, la nôtre du moins, la révolution honnête, la révolution morale, la révolution réformatrice, libérale, celle-là a vaincu. Le monde en est plein; le monde vous vaincrait aujourd'hui, qu'il vous la rapporterait encore; et si vous sentez le besoin de creuser un réduit à une autre révolution, à une révolution qui bouleverse les peuples, qui sape tous les trônes, qui tue ses propres apôtres, qui improvise et qui renverse des dictatures, qui affecte, non plus la monarchie universelle, mais qui affecte comme un droit une sorte d'anarchie universelle dans le monde, qui prend le masque de la liberté pour violenter tous les principes, toutes les institutions, pour effacer les limites et les nationalités partout; à une révolution qui s'oublie assez

elle-même pour demander des bastilles, des bastilles populaires! moins d'un demi-siècle après qu'elle s'est signalée dans le monde par la démolition de ces châteaux-forts du despotisme (*Bravos.*) : c'est que vous avez ce pressentiment trop vrai, que cette révolution extrême, que cette révolution pervertie est aussi incompatible avec l'ordre européen dans le monde, qu'avec la liberté sérieuse ici, et qu'elle ne peut subsister, en effet, qu'à l'ombre des bastions et des remparts que vous voulez nous faire bâtir avec l'or et la sueur de nos départements, et que nous ne les bâtirons pas! (*Marques d'approbation.*) Encore une fois, je repousse votre projet. (*Très-bien! très-bien!*)

SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS

(DEUXIÈME DISCOURS)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 28 janvier 1841.

Le général Schneider en proposant un amendement qui détruisait le projet de la commission, n'en laissait subsister que ces mots : « Il faut fortifier Paris. » Une ceinture d'ouvrages permanents aurait été construite à 4,000 mètres au moins du mur d'octroi, et ce mur renforcé lui-même aux endroits où cette précaution eût été nécessaire. M. de Lamartine se rallia à cet amendement, qui, avec tous les avantages de la défense, ne menaçait point dans l'avenir la liberté de la capitale et n'en faisait point une ville de guerre.

MESSIEURS,

Les esprits sont indécis, les opinions flottantes, et la Chambre paraît travaillée par ce doute qui agite les assemblées consciencieuses au moment de prendre une de ces résolutions dont l'esprit n'aperçoit pas encore clairement toutes les conséquences, C'est le moment pour nous d'essayer d'écarter un coin du voile qui couvre le secret de nos consciences, et qui cache aux yeux du pays le mystère de notre longue irrésolution. Je vais essayer de le faire.

Nous voulons tous, à cet égard il n'y a aucune différence de parti parlementaire, nous voulons tous, comme M. le président du conseil [1], nous voulons tous, comme la commission, nous

1. M. le maréchal Soult.

voulons tous, comme M. le ministre des affaires étrangères [1], fortifier notre pays, et, suivant les expressions de l'amendement, mettre en rapport la défense de Paris avec la défense générale du royaume. C'est là une pensée qui n'est l'apanage de personne, une pensée qui appartient à tous ceux qui ont et qui aiment une patrie; je la partage avec tout le monde dans cette assemblée. Il nous faut un lendemain à un revers, si nous en avions un jour.

Mais, Messieurs, l'opposition a une pensée à elle depuis que cette question a surgi à la suite de la révolution de 1830; l'opposition s'est montrée contraire au système des forts détachés, et elle a raison. Je me hâte de dire qu'elle a raison. Elle n'a pas été, à cet égard, convertie par les considérations habiles, puissantes, présentées à votre dernière séance par l'honorable M. Thiers [2].

En effet, Messieurs, comment les raisonnements de l'honorable M. Thiers auraient-ils ébranlé des convictions semblables? Que vous a-t-il dit? Qu'il n'y avait aucun danger; que les gouvernements sortis, comme le gouvernement de Juillet, des grandes émotions du peuple, investis, pour ainsi dire, de la sanction du vœu populaire, ne faisaient jamais courir aucun péril à la liberté; que ce n'était pas de la part de gouvernements semblables qu'on pouvait craindre des ordonnances funestes, qui, en attentant aux droits constitutionnels du pays, renversent les gouvernements qui se les permettent.

M. le rapporteur de la commission me permettra de le faire souvenir, lui qui a écrit l'histoire avec tant de talent, que cette lumière qu'il a portée sur nos convictions n'a pas rejailli sur sa propre pensée. Il ne s'est pas souvenu des premiers éléments de l'histoire de la révolution française. Il n'a pas vu ou il n'a pas voulu voir que c'était dans ces jours-là que les gouvernements émanés des révolutions, sortis des orages de la pensée publique, que ces gouvernements, qui se disent investis de la plus large part du vœu populaire, étaient précisément ceux qui, ayant le plus de violence dans leur origine, s'étaient permis

1. M. Guizot.
2. Rapporteur de la commission sur le projet de loi.

souvent, presque toujours, le plus de violence dans leurs actes, et que la violence était dans leur nature, parce qu'elle était dans leur berceau.

Que la Chambre ne se trompe pas sur ma pensée ! qu'elle ne croie pas que je veuille appliquer aucune de ces considérations au gouvernement qui nous régit ! Non, je lui rends justice, et tous les hommes qui ont exercé le pouvoir ont part à cet hommage : il a été, il sera toujours modéré, j'en ai la certitude; la sagesse des hauts pouvoirs de l'État nous en est un sûr garant. Mais nous ne travaillons pas pour nous seulement, nous travaillons pour l'avenir, nous devons conserver et rendre intacte à nos enfants la liberté que nos pères nous ont conquise, et nous ne devons rien négliger pour leur en assurer les garanties.

Je comprends, et l'opposition comprend mieux que moi, que dans des circonstances graves d'anxiété, de péril public, de salut commun, on donne momentanément une large part de pouvoir à la puissance militaire. On comprend ces dictatures instantanées qui concentrent en un seul homme, dans un seul moment, toute la force publique, afin de la rendre plus énergique dans la résistance à l'étranger. Mais comprend-on que, dans un moment où toutes les assurances de paix nous sont données par le cabinet qui siége sur ces bancs, où l'ordre public et la liberté ne courent aucun danger, on vienne non pas donner à un homme, non pas donner à une institution cette dictature temporaire et momentanée dont je parle, mais créer d'une manière fixe, d'une manière permanente, par un monument que vous ne pourrez pas détruire par un vote, par un article de loi, créer cette dictature permanente dont l'ombre planera sans cesse sur votre liberté? Non, Messieurs; s'il y a quelquefois imprudence à déclarer la dictature d'un homme, il y en a bien davantage à déclarer la dictature d'une capitale, à investir la capitale de la liberté de toute la France d'une ceinture de 2,400 canons. Il y a là plus que de l'imprudence, il y aurait une trahison secrète de la liberté; l'opposition en est aussi incapable que moi. (*Très-bien ! très-bien !*)

Nous, Messieurs, qui siégeons en face de cette opposition, nous avons une autre pensée : l'enceinte continue nous effraye.

On se moque de nos terreurs; on nous accuse de voir en quelque sorte la civilisation menacée. M. le général Bugeaud poursuivait hier de ses railleries cette opinion. Je ne crains pas de le confesser, et devant lui, et devant la Chambre, et devant mon pays : Oui, Messieurs, je suis un de ceux qui pensent que l'idée irréfléchie d'enceindre de murailles et de bastions, non-seulement la capitale de la France, mais la capitale intellectuelle du continent, est une idée fatale; qu'elle est aussi ruineuse pour notre liberté, pour notre influence au dehors, pour notre sécurité constitutionnelle, qu'elle est ruineuse pour nos finances, oppressive pour nos contribuables.

Voilà la principale raison qui me fait adhérer à l'amendement de M. le général Schneider. (*Très-bien!*)

En effet, l'amendement de l'honorable général, c'est ce que j'ai déclaré tout à l'heure être la volonté de l'unanimité de cette assemblée, de tous les citoyens en France. Il a tous les avantages du système de défense que nous voulons pour notre pays; il le coordonne avec la large et patriotique défense de tout le territoire; il ne fait pas d'exception en France, il considère le territoire comme partout également national. L'amendement de M. le général Schneider n'a aucun de ces périls, aucun de ces inconvénients, aucun de ces ombrages qui nous font repousser la loi.

Une Voix. Il s'agit des forts.

M. de Lamartine. Quand je traiterai la question des forts, je répondrai à votre interruption.

Quant à moi, je le déclare avec franchise, je suis incapable de suivre l'habile général, ancien ministre de la guerre, dans les détails stratégiques qu'il a apportés hier à cette tribune pour justifier son amendement; mais du moins je puis le comprendre dans son sens principal, et c'est à ce titre que je le défends.

Il a pour moi cet avantage immense qu'il exclut l'enceinte continue. C'est l'interdiction à la loi de constituer Paris place forte, Paris ville de guerre. Eh bien! Paris place forte, Paris ville de guerre, Paris investi par une enceinte de vingt-cinq lieues de tour, entourée de bastions, munie de canons, avec la garnison nécessaire, c'est précisément là ce que nous combattons et ce que nous n'avons cessé de combattre jusqu'ici.

On a apporté, et je m'adresse ici à l'illustre rapporteur de votre commission, on a apporté avant-hier à cette tribune des autorités nouvelles en faveur de ce système. Qu'il me soit permis, en très-peu de mots, de rétablir encore des autorités sans cesse démolies, sans cesse reproduites ici.

L'honorable M. Thiers vous a dit que l'avis presque unanime de tous les grands généraux, comme de tous les grands hommes spéciaux qui avaient écrit sur la guerre, était que l'on pouvait et que l'on devait fortifier la capitale d'un grand empire.

Je prie la Chambre de me permettre de lui lire une demi-page de l'un des hommes cités par l'honorable rapporteur avant-hier, et qu'apparemment il n'avait pas lu jusque-là lui-même. C'est de M. de Chambray.

M. LE RAPPORTEUR. Je prie M. de Lamartine de se rappeler exactement ce que j'ai dit, et de ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je n'ai pas dit que tous les écrivains militaires avaient conseillé de fortifier la capitale; mais que tous les écrivains militaires, M. de Chambray y compris, avaient conseillé de fortifier, non-seulement la ceinture de la frontière, mais des points à l'intérieur, une seconde et une troisième ligne. J'ai dit que le général de Chambray, et même non pas d'une manière très-positive, mais d'une manière douteuse au moins, le général Jomini, avaient conseillé une capitale militaire qui ne fût point Paris. C'est pour cela que j'ai discuté ce point, si l'on pouvait faire d'Orléans une capitale militaire, et j'ai démontré d'une manière à satisfaire, je crois, tous les esprits sensés (*bruit*), qu'une capitale militaire était une chimère. (*Oui! oui! Interruption prolongée*).

M. DE LAMARTINE. Messieurs, si l'honorable rapporteur de votre commission s'était borné, il y a deux jours, dans son résumé, à soutenir que tous les grands capitaines, tous les hommes spéciaux avaient demandé l'établissement de points fortifiés dans le territoire, et spécialement la fortification de trois grandes lignes, il aurait dit une chose qui était écrite d'avance sur nos frontières, car nous avons trois lignes de fortification.

Il n'était donc pas question de ces trois lignes; mais il était question de point central.

L'honorable M. Thiers s'armait de deux autorités, de celle de Cormontaigne, qui a commenté Vauban, et de celle du général de Chambray.

Ces deux autorités donnent un désaveu complet à l'opinion de votre honorable rapporteur. Je les ai toutes les deux ici, et si la Chambre le désire, je les lui lirai. (*Oui! oui! Lisez!*)

Voici l'opinion de Cormontaigne, homme compétent, homme classique dans la question, homme qui a employé une partie de sa vie à commenter Vauban :

« Mais c'est surtout dans le cas où la France éprouverait de grands revers qu'il pourrait devenir désastreux que Paris fût fortifié. Qu'arriverait-il en effet dans de telles conjonctures, c'est-à-dire si la France avait perdu une grande bataille sur la frontière du Nord, à sept ou huit journées de Paris, et que Paris fût fortifié? Les débris de l'armée battue se retireraient sur Paris pour s'y renfermer et y soutenir un siége, et cela avec toutes les circonstances défavorables que nous avons précédemment énumérées. Mais le plus grand désastre que puisse éprouver une puissance, à moins que de perdre entièrement son armée, est précisément que cette armée soit bloquée dans une place forte, après avoir essuyé de grands revers. »

Je n'en dirai pas davantage, Messieurs, pour justifier les deux autorités que j'ai citées. Je reviens à celle qui a été contestée davantage, à celle qui a été le plus interprétée hier, à celle de Napoléon.

L'honorable rapporteur vous a dit encore que dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* comme dans les grands mémoires militaires transmis par la pensée de Napoléon aux généraux compagnons de son exil, il avait constamment recommandé la défense et les fortifications de la capitale.

Hier au soir, Messieurs, et voyez combien de choses diverses on peut trouver dans le même monument, j'ai relu le *Mémorial de Sainte-Hélène,* et j'y ai trouvé, volume VI, page 27, ces propres paroles :

« On a dit que j'avais conseillé de fortifier Paris : je n'ai jamais eu la pensée de fortifier Paris, et si on me l'avait proposé, je l'aurais refusé. » (*Rires bruyants.*)

Voilà, Messieurs, ce qu'on trouve dans les mémoires de Napoléon; il y a des autorités pour tout le monde.

Je répondrai à l'honorable rapporteur que je n'attacherai pas plus d'importance qu'elles ne méritent à ces misérables luttes de citations; qu'il y en a pour lui, qu'il y en a pour nous, qu'il y en a pour tout le monde. Mais puisqu'on les a employées comme des arguments péremptoires, propres à agir par la magie du grand homme sur l'opinion de la Chambre et du pays, qu'il me soit permis de rétablir celles qui sont en faveur de mon opinion. Je ne citerai plus qu'une seule autorité, et je rentrerai dans la logique de la discussion. Cette autorité, elle est grande, elle est immense; car elle s'applique précisément à l'ordre de discussion qui préoccupe nos esprits en ce moment. J'en donnerai les garanties les plus authentiques, bien qu'elle ne soit pas imprimée; mais elle existe dans des mémoires manuscrits, elle est attestée par des généraux vivants qui me l'ont transmise, et qui m'ont engagé à la faire valoir devant la Chambre.

Au mois de mai 1806, Napoléon, accompagné de son chef d'état-major, le maréchal Berthier, de trois généraux et d'un seul domestique, monta à cheval et alla faire une reconnaissance générale, comme l'a faite, il y a peu de temps, le maréchal Soult, une reconnaissance militaire des environs de Paris.

Cette opération terminée, il s'arrêta sur les hauteurs de Chaillot, en face des Invalides, où repose aujourd'hui sa cendre; il descendit de cheval, et, s'adressant aux généraux qui l'entouraient, il leur dit : « Voici ma situation dominante, culminante. J'ai Paris en face: mes troupes sont séparées de la capitale par un immense espace vide; ma droite est à l'École militaire, ma gauche au faubourg du Roule; je rappelle mon artillerie de Vincennes, je la mets à Meudon; j'ai mes réserves à Saint-Cloud et dans la campagne libre qui est derrière moi. Que Paris s'insurge, que le pouvoir ait à soutenir une de ces grande luttes dans lesquelles les gouvernements périssent quelquefois, Paris est à l'instant contenu, Paris est à l'instant abattu. » Mais, lui dit-on, vous ne pensez ici qu'à l'insurrection de la capitale; mais contre l'étranger? Voici ses propres paroles: « Fortifier Paris contre l'étranger, je n'y pense seulement pas. On ne fortifie pas une capitale d'un million d'hommes par deux raisons :

la première, c'est qu'il n'existe aucun moyen de la faire vivre; la seconde, c'est que, comme en cas de siége, toutes les classes aisées, les classes riches abandonnent une capitale menacée de désastres semblables, il n'y reste que la partie souffrante et la partie remuante de la population. Un siége, dans des conditions pareilles, voici son expression, c'est une sédition en permanence. » (*Sensation prolongée.*)

Voilà, Messieurs, la dernière autorité que je voulais vous citer.

M. Odilon Barrot. C'est pour cela qu'en 1814 Paris ne s'est pas défendu. (*Mouvement.*)

M. de Lamartine. J'en ai fini avec l'autorité de Vauban; j'en ai fini avec l'autorité de Napoléon lui-même. Cependant, permettez-moi de vous en citer encore une.

On a beaucoup parlé de Carnot, et son honorable fils est venu justifier ici sa pensée tout entière; il est venu vous apporter les véritables bases de cette défense énergique du territoire qui vomissait quatorze armées sur vos frontières, mais qui, certes, ne songeait pas à enfermer la nationalité, l'énergie du patriotisme français dans des murailles.

Laissez-moi citer encore l'autorité d'un homme qui n'a pas moins bien compris que Napoléon et Carnot les véritables lois de la défense d'un grand peuple comme le peuple français, Bernadotte. A l'époque la plus désastreuse du directoire, à l'époque où les Vendéens étaient à Angers, où une expédition était prête à partir de Portsmouth sous le commandement du duc d'York, à l'époque où les désastres d'Italie appelaient l'attention et excitaient l'anxiété de la France tout entière, Sieyès, directeur à cette époque, qui, lui aussi, avait été un politique spéculatif, un pamphlétaire illustre, fit appeler le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, et lui dit : Il faut fortifier Paris, il faut le fortifier en toute hâte. Que lui répondit Bernadotte? Si vous voulez faire une folie semblable, cherchez un autre homme qu'un général français. Fortifier Paris! mais j'aurais cent fois plus peur du million d'hommes que j'aurais derrière moi dans les murailles, que des 200,000 hommes que j'aurais devant moi... (*Bruyantes exclamations.*)

Un Membre. Tant pis pour Bernadotte, s'il l'a dit.

M. DE LAMARTINE. Il lui dit ces propres paroles : « Je craindrais plus pour mon armées les émotions, les transes populaires d'un million d'hommes qui souffriraient derrière moi dans Paris, que deux cent mille ennemis que j'aurais devant moi, et la première chose que je ferais, ce serait de faire sortir l'armée de Paris. » (*Même mouvement.*) Voilà la dernière autorité que je vous citerai, et elle est compétente.

Maintenant, un mot à M. le rapporteur.

Il vous a parlé des événements de 1814 et de 1815. Selon lui, ce sont des esprits forts qui ont soufflé la lâcheté à d'autres dans ces circonstances, ce sont des esprits forts qui disaient à leur pays : Défendez-vous partout, mais ne concentrez pas votre défense là où l'ennemi, convergeant par tous les rayons vers un centre commun, pourrait aisément l'étouffer.

Eh bien! qu'il me permette un seul mot. Il y a un terrible problème historique dans les événements de 1814 et de 1815. J'avais été plus prudent que lui l'autre jour à la tribune. J'avais dit : « Ces événements, je les raconte, je ne les justifie pas. » Il faut respecter ces situations terribles dans lesquelles les grands peuples se trouvent quelquefois. Non, je ne juge pas les événements de 1814 et de 1815, car, s'il fallait les juger, peut-être serais-je obligé de condamner mon pays. Et qui suis-je pour condamner de mon plein droit mon pays? qui suis-je pour accuser un grand peuple comme la France? Ces esprits forts, savez-vous quels ils furent? Ce furent tous ces grands patriotes dont les noms sont le plus légitimement restés en possession de votre respect : ce fut l'illustre maréchal Ney, qui plus tard a répandu son sang glorieux pour sa cause; ce fut le général Lamarque; ce fut Manuel; ce fut Lafayette lui-même; ce furent ces hommes qui allèrent porter la capitulation de Paris, qui imposèrent à l'empereur le devoir d'abandonner sa capitale, et qui s'exposèrent ainsi à l'exil, qu'ils ont courageusement bravé, plutôt que d'exposer la capitale de leur pays à la destruction que le système que l'on propose lui prépare. Voilà la vérité. (*Mouvement.*)

Parlerai-je, Messieurs, d'un singulier raisonnement apporté hier et renouvelé tout à l'heure à cette tribune?

L'honorable rapporteur de la commission vous a dit que les

forts, détachés du système de l'enceinte continue, sont un système insuffisant; qu'on peut, avec une artillerie supérieure, bloquer des forts, qu'on peut les brusquer; voilà, je crois, son expression.

L'enceinte continue, ajoute le rapporteur, si vous en détachez le système des forts, c'est un mauvais système, un système insuffisant encore. On ne peut pas la brusquer, cette enceinte, mais on peut l'étouffer, la circonvenir; on peut s'y porter en grande masse sur un seul point, ouvrir la brèche et entrer dans la capitale.

Messieurs, ayez la bonté de saisir la puissance de ce raisonnement: d'un côté, voilà des forts qui, par eux-mêmes, sont insuffisants; d'un autre côté, voilà une enceinte continue qui, par elle-même, est incomplète, et elle expose par là la capitale; mais réunissez ces deux moyens de défense et vous mettez la capitale du pays à l'abri de toute invasion.

Il a été constaté dans le cours de cette discussion, et dans les écrits élémentaires sur cette question, que des forts détachés, isolés les uns des autres, et pouvant être un à un l'objet d'une attaque immense de la part d'une armée étrangère qui, quoi qu'on en dise, amènerait facilement par toutes vos routes l'artillerie nécessaire, que ces forts pouvaient tomber à un jour donné, et qu'à l'instant où ils tombaient, rien n'empêchait l'ennemi d'arriver à l'enceinte. Il a été démontré aussi que l'enceinte continue était insuffisante pour résister à une attaque en règle de l'artillerie ennemie.

Comment voulez-vous donc que ces deux systèmes, insuffisants par eux-mêmes, se soutiennent l'un par l'autre? (*Réclamations.*)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Et le temps gagné!

M. de Lamartine. Messieurs, j'ai honte de m'attacher, dans une question si grave, à de si puérils et de si misérables détails.

M. le Rapporteur. Mais c'est là toute la question!

M. de Lamartine. Ce n'est pas parce que l'enceinte sera plus ou moins forte; ce n'est pas parce qu'un fort tiendra un plus ou moins grand nombre de jours, que nous repoussons le système général de fortifications de Paris. C'est parce qu'il es

évident pour nous que ces fortifications, onéreuses, ruineuses pour le pays, seront complétement inefficaces dans le cas funeste que vous prévoyez, et que j'aime à ne jamais prévoir, moi.

S'il arrivait jamais que vos armées, étant détruites derrière vos deux ou trois premières lignes de frontières, que vos armées, battant en retraite sur Paris, dispersées, démoralisées, vinssent y chercher un refuge, et que 4 ou 500,000 hommes s'avançassent par tous les rayons sur Paris, séparassent la capitale des départements, il est malheureusement trop évident pour nous que cette défense, bornée à un nombre de jours prescrits, où Paris seul, séparé de ses membres, aurait à lutter contre les forces réunies d'une coalition, surtout avec l'immense population qu'elle a dans ses murs, avec une population qui rendrait sa défense, ainsi que le disait M. le maréchal Soult, cent fois plus difficile que la défense d'une place de guerre ordinaire ; il est évident que Paris ne pourrait suffire à la tâche terrible que vous voulez lui imposer à lui seul.

Messieurs, rendez-vous compte, dans un cas pareil, de ce qui se passerait dans Paris. De deux choses l'une : ou la population des environs de Paris se réfugierait en masse dans la capitale, pour éviter les désastres de l'invasion ; ou la population de Paris, la population riche, aisée, comme le disait Napoléon, sortirait de la capitale. Eh bien ! de deux choses l'une : si la population des environs de Paris vient en grande masse accroître la population de Paris, avec quoi nourrirez-vous cette multitude ? Si, au contraire, la population émigre, que deviendra cette garde nationale dont vous parlez sans cesse ? Quand la classe aisée, laborieuse, aura fui de Paris, où seront vos gardes nationaux ? Comment défendrez-vous à la fois vous et vos remparts contre l'étranger, l'ordre public, les fortunes, le seuil, la vie des citoyens contre cette masse turbulente qui aura reflué dans vos murs ? Les approvisionnements seuls, je me suis fait faire un tableau de ceux qui seraient nécessaires pour une pareille multitude : cela fait reculer le calcul, cela frémir l'imagination.

Les calculs de M. le rapporteur sont aussi insuffisants, aussi puérils (qu'il me permette le mot) sur cette question que sur celle de la défense elle-même.

Quant à la dépense, j'apporterai demain le tableau des cal-

culs qui ont été faits par les officiers les plus compétents sur la matière.

M. LE RAPPORTEUR. Apportez-les donc!

M. DE LAMARTINE. Ils vous prouveront qu'il n'y a aucun moyen de nourrir une pareille multitude. Mais j'admets que vous puissiez la nourrir, j'admets que 12 ou 1,300,000 hommes soient nourris, vêtus, logés aux dépens du trésor public. Comment contiendrez-vous le moral de cette population dans des circonstances semblables? Comment, dans une ville entourée d'ennemis, sans communication avec les départements, contiendrez-vous une masse de 2 ou 300,000 prolétaires sans travail? Voilà vos rues sans circulation, vos fleuves sans navigation; voilà le gouvernement sans cesse en butte à des assauts toujours renaissants... (*Murmures.*) Ayez le courage d'entendre les tristes vérités que je suis obligé de vous dire, puisque vous les provoquez. (*Vive agitation.*)

Comment contiendrez-vous le moral d'une population placée dans des conditions de turbulence et d'émotion pareilles? Quel sera le gouvernement, la force publique qui pourrait y résister?

Comment! voilà une population composée à moitié de femmes, d'enfants, de vieillards! Les tableaux de vos hospices, les statistiques de votre armée, démontrent qu'au bout d'un certain nombre de jours, qu'au bout des quarante jours cités dans le rapport, il y aurait 90,000 malades dans vos hospices. Voilà une population qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres... (*Réclamations. — Violents murmures.*)

Je dis, Messieurs, qu'il n'y a pas une pensée prévoyante, qu'il n'y a pas une imagination vraie qui puisse se porter sur les tableaux d'une situation pareille, sans reculer devant ces éventualités; je dis que, dans une situation pareille, il serait inévitable que les partis les plus désespérés, que les factions les plus violentes tendraient malheureusement à s'emparer du pays, et à le déchirer comme une proie dans leurs luttes. Je dis qu'une population semblable présenterait la plus affreuse réunion de détresse et de fléaux humains qu'il eût été donné à l'esprit d'imaginer. (*Nouveaux murmures.*)

Voilà, Messieurs, ce qui est dans votre projet de loi; mais puisque la Chambre, émue d'une juste horreur... (*Exclamations négatives.*) Puisque la Chambre, frappée d'une émotion que je comprends trop bien moi-même... (*Nouvelles exclamations.*)

M. Allard. Je proteste contre vos paroles.

M. Duprat. Vous ne voulez donc pas laisser parler?

M. de Lamartine. Puisque la Chambre ne veut pas arrêter sa pensée sur des éventualités trop sinistres que mon devoir était de lui présenter, je laisse à la méditation des hommes sérieux le peu que vous m'avez permis d'en apporter à cette tribune; leur imagination achèvera trop... (*Parlez! parlez!*)

M. Arago. Dites tout! nous voulons tout écouter.

M. de Lamartine. Il suffit que je l'aie indiqué à la pensée des hommes prévoyants : je ne veux pas plus que vous m'appesantir sur un pareil sujet, et je termine.

Je termine en m'adressant à cette partie de la Chambre à laquelle j'ai adressé, en commençant, quelques paroles; à cette gauche qui semble avoir, non pas plus de culte que nous pour la liberté, car nous en avons tous, mais à cette partie honorable de l'assemblée qui semble avoir pour mission spéciale une plus grande vigilance, des ombrages plus grands pour la liberté. (*Réclamations au centre.*) Et je lui dis du fond de ma conscience : Vous nous avez accusés quelquefois d'être trop complaisants, trop mous, trop condescendants envers le pouvoir; moi-même, j'ai été souvent, de votre part, à la tribune et dans vos journaux, l'objet d'une semblable inculpation, et, je le reconnais, je l'ai méritée quelquefois. Oui, j'aime le pouvoir; oui, j'ai une condescendance peut-être exagérée pour cette première nécessité de mon pays, après des jours où toutes les bases du pouvoir ont été si profondément ébranlées. Je m'en accuse si vous voulez. C'est la faute d'un bon citoyen.

Mais enfin, que les dissentiments qui s'élèvent entre nous dans cette question ne nous rendent pas injustes les uns envers les autres. Soyez justes envers moi-même. Souvenez-vous que, dans toutes les questions où la liberté, où la constitution m'ont paru véritablement attaquées, véritablement menacées; quand il s'est agi de la liberté de la presse, de celle de la tribune, de celle des électeurs, dans toutes les causes vraiment populaires,

vraiment libérales, je suis venu à vous, je me suis hâté d'apporter mon vote avec le vôtre pour les défendre et les protéger. (*A gauche : C'est vrai ! c'est vrai !*)

Eh bien ! voici, selon moi, une des plus graves... que dis-je ! la plus grande des questions constitutionnelles qui se soient jamais posées dans cette enceinte depuis les jours de la révolution de Juillet.

Il s'agit de savoir si toutes ces velléités, tantôt monarchiques, tantôt anarchiques, qui, depuis quelque temps, circulent dans le pays, et qui nous parlent avec complaisance de la puissance militaire, de la dictature, comme de l'unique remède au mal qui nous travaille ; il s'agit de savoir si vous leur donnerez droit d'attenter à nos institutions ; il s'agit de savoir si vous permettrez qu'on élève dans votre pays, comme je le disais tout à l'heure, un monument plus hostile à la constitution qu'à l'étranger, un monument qui ferait délibérer vos chambres, vos pouvoirs publics, dans les jours les plus terribles. Car, dans des jours comme ceux-ci, il n'y a rien à craindre ; mais, dans des jours terribles que vous pouvez prévoir et que vous prévoyez sans doute, puisque vous demandez de semblables armes, il s'agit de savoir si vous ferez délibérer, agir les pouvoirs publics sous les deux mille canons qu'on vous propose d'installer (*Très-bien ! très-bien !*), ou si vous exposerez la tribune à se taire devant eux !

Eh bien ! aujourd'hui que, frappé des périls que ce projet nous fait courir, je viens vous offrir ma parole et mon vote ; aujourd'hui que je viens vous trouver sur votre terrain et vous supplier d'accepter mon concours avec le vôtre pour la liberté compromise, je ne vous trouverais plus sur ce terrain !... (*Vive sensation sur tous les bancs.*) Non, cela n'est pas possible ! Non, vous ne ferez pas dire au pays qui se confiait à vous, à cette opposition inébranlable sur laquelle il comptait dans ses inquiétudes ; non, vous ne lui laisserez pas dire que vous lui manquez dans le plus grand de ses périls, et qu'il n'y a plus d'opposition en France devant une mesure qui, si elle passe, supprimera un jour majorité et opposition, discussion et liberté même ! (*Mouvement universel.*)

Je dirai, d'un autre côté, au parti conservateur, à ce parti

auquel j'appartiens par mes sentiments; je dirai aux ministres eux-mêmes, auxquels j'ai donné, et auxquels, malgré un dissentiment passager, je serais heureux de continuer l'adhésion la plus complète; je leur dirai : « On vous adresse depuis quelques jours, et de toutes parts, mais surtout de ce côté de l'assemblée, les adjurations les plus pathétiques. On vous conjure d'oublier toutes les distances qui vous séparent, toutes les rancunes du passé, tous les ressentiments parlementaires, et de venir confondre vos votes en un seul vote patriotique pour la défense du territoire et du pays. »

Messieurs, si des adjurations semblables sortaient de la bouche d'un de ces hommes de l'opposition que je vous signalais tout à l'heure; si, abjurant des préjugés qu'ils ont peut-être envers la majorité; si, sacrifiant des ressentiments, ils venaient vous dire à cette tribune : « Nous vous apportons notre voix, et nous vous conjurons d'y unir la vôtre, pour élever ce grand monument, ce monument que des préjugés patriotiques les plus légitimes jugent indispensable à notre pays, » il y aurait là une grande puissance; Messieurs, il y aurait là une émotion, une grande conviction qui, si elle n'entraînait pas la vôtre, ne pourrait pas, du moins, ne pas entraîner notre estime et nos cœurs. Mais est-ce de la part de pareils hommes que ces adjurations à la concorde et à un vote commun vous arrivent? Non, et ne l'oubliez pas, quelle que soit, et j'aime à le reconnaître, la réalité du patriotisme qui anime tout le monde dans cette assemblée, et qui a été l'inspiration de cette pensée que je trouve malheureuse, mais que je ne cesse pas d'estimer pour cela, quelle que soit cette pensée, ces hommes sont-ils complétement désintéressés, quand ils vous demandent de venir ratifier et sanctionner cette loi dans l'urne? (*Vive émotion.*)

Non, ils ne le sont pas; ils ne sont pas aussi désintéressés qu'ils voudraient l'être eux-mêmes, car leurs paroles seraient plus puissantes sur vos consciences. Non, ils ne sont pas désintéressés, car cette loi qu'ils vous demandent, c'est leur jugement; car cette loi qu'ils vous proposent de voter, c'est le bill d'indemnité pour leurs actes. Que dis-je! c'est le bill de patriotisme et de gloire qu'ils viennent demander à la Chambre de leur décerner. (*Sensations diverses.*)

Eh bien! prenez-y garde (*Mouvement*); réfléchissez profondément avant d'accorder ce grand bill d'indemnité qu'on vous demande pour une pensée qui ne fut pas d'abord la pensée de la majorité, qui ne fut pas conçue dans son sein, qui ne fut pas apportée, commencée par elle. Réfléchissez profondément, donnez du temps à cette pensée, donnez de la lumière et de l'air à votre conscience avant de vous prononcer. Craignez un piége sous ce patriotisme suspect.

Songez, et c'est par là que je finis, songez que ce projet, que moi je trouve périlleux, que ce projet, que moi je trouve funeste à la conservation même, à l'agrandissement de notre nationalité; songez que ce projet vous fut présenté par des adversaires politiques; songez que ce projet est défendu au dehors par vos plus implacables et par vos plus mortels ennemis. (*Mouvement.*)

Adoptez l'amendement que nous vous apportons pour atténuer les dangers de la loi. Ou, si des motifs que je respecte vous empêchent même d'en adopter une partie quelconque, apportez, dans le doute, le plus de boules noires possible à un projet conçu sous les auspices de la précipitation et de l'agitation, à un projet qui renferme les dangers les plus sérieux pour un peuple libre : les possibilités du despotisme et les espérances des factions. (*Très-bien! très-bien!*)

LETTRES A M. DE GIRARDIN

SUR

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Février 1841.

Le gouvernement avait présenté un projet de loi sur la propriété littéraire. M. de Lamartine avait été nommé président de la commission chargée de l'examen de ce projet. Avant la discussion à la Chambre, M. de Girardin ayant contesté, dans le journal *la Presse*, le droit naturel de la propriété littéraire, M. de Lamartine lui répondit par les deux lettres suivantes, en contradiction de cette opinion.

I.

MONSIEUR,

Votre journal m'a toujours traité avec tant de faveur que je ressens plus qu'une peine d'esprit quand il exprime des idées qui, selon moi, manquent d'une complète justesse. Combattre les erreurs de ses adversaires, c'est le plaisir de la lutte intellectuelle. Réfuter les erreurs de ses amis, c'est la peine de cette lutte, mais c'est aussi son mérite. Emprunter leur journal pour leur répondre, c'est leur prouver par le fait qu'on croit plus à leur générosité qu'à leur système.

Je vous demande donc place pour quelques lignes. C'est trop peu pour répondre à la lettre très-remarquable que vous

m'avez adressée dans votre journal d'aujourd'hui. Mais c'est assez pour vous indiquer en quoi nous différons. La tribune le développera mieux encore.

Vous résumez ainsi les objections de ceux qui contestent le droit naturel de la propriété littéraire, et vous relevez suffisamment votre pensée personnelle en disant à la fin de votre article que l'avantage n'est pas resté à ceux qui veulent la consacrer en droit légal.

Reconnaître la propriété littéraire, dites-vous, ce serait :

Établir un impôt sur la librairie ;

Augmenter la valeur vénale des livres et nuire à la diffusion des lumières ;

Exposer une nation à se voir privée des ouvrages les plus utiles par l'avidité, le caprice, ou les préjugés d'un individu ;

Donner une prime à la réimpression étrangère ;

Susciter des difficultés gênantes au commerce de la librairie, qui ne saurait plus, au bout de quelques générations, où aller chercher les propriétaires des ouvrages qu'elle voudrait réimprimer ;

Ébranler enfin les principes immuables de toute propriété.

Je réponds paragraphe par paragraphe.

1° Reconnaître la propriété littéraire, ce serait établir un impôt sur la librairie. — C'est exactement comme si vous disiez : Reconnaître la propriété du champ, c'est établir un impôt sur l'ouvrier qui le féconde, sur le commerçant qui en achète le blé pour le revendre, et sur le consommateur qui en fait son pain. La parité est absolue. Je n'en dis pas davantage. Les comparaisons sont le miroir des choses. Quand l'image est fausse, l'axiome n'est pas vrai. Socrate ne répondait pas autrement.

2° Ce serait augmenter la valeur vénale des livres et nuire à la diffusion des lumières? — C'est encore comme si vous disiez : La propriété d'un champ nuit à son exploitation, en fait enchérir les produits, et amène la disette. L'expérience et l'économie politique vous répondent pour moi : que la propriété est partout le meilleur stimulant à la production et à la multiplication des fruits du champ qu'elle possède ; que les terres qui appartiennent à tous ne rendent rien ou presque rien à personne ; que les communaux sont en friche, et que le blé n'est

nulle part aussi rare et aussi cher que là où la terre est à tout le monde. Vous êtes économiste, je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi ce phénomène est un fait, et comment ce fait anéantit votre objection à la propriété des œuvres de l'écrivain.

3° Ce serait exposer une nation à se voir privée des ouvrages les plus utiles, par l'avidité, le caprice ou les préjugés d'un individu? — Vous voulez dire que les héritiers de Newton ou de Racine pourraient, s'ils étaient propriétaires de la science ou de la poésie de ces deux grands hommes, interdire aux libraires d'en faire des éditions? — Je ne réponds pas à cet argument, car nous n'admettons pas le fait. Toute loi sur la propriété reconnaît avant tout la propriété sociale, dont la propriété des familles n'est qu'une dérivation. Le droit d'expropriation avec indemnité pour cause d'utilité publique existe pour le champ; nous le constituons pour la pensée. Rien n'est plus facile que de la régler. Toutes les fois qu'un certain laps de temps se sera écoulé sans que des éditions de tel ouvrage aient été faites et épuisées, l'imprimeur qui se présentera avec des offres réelles sera autorisé à réimprimer ledit ouvrage et le prix remis aux propriétaires.

4° Ce serait donner une prime à la réimpression étrangère? — Mais la question de contrefaçon est étrangère à celle de propriété. Et d'ailleurs ici encore le fait vous répond : Qui contrefait-on à Bruxelles? Est-ce Corneille? Racine? Fénelon? Lafontaine? Pascal? tous ces ouvrages tombés dans le domaine public en France et pour la réimpression desquels les libraires n'ont rien à payer aux familles des auteurs? Pas le moins du monde. On contrefait les écrivains morts hier ou vivants aujourd'hui et de qui nos libraires acquièrent le privilége de les éditer. Vous voyez donc bien que ce n'est pas l'immunité de subvention des libraires français aux écrivains ou à leurs familles qui est ou qui sera la cause des contrefaçons. Cette quotepart des auteurs dans le prix commercial de leurs œuvres est un chiffon imperceptible qui disparaît dès la troisième ou quatrième édition dans la valeur vénale de l'exemplaire. La contrefaçon ne s'attache qu'à la vogue. Le temps seul a la vogue. L'immortalité marche à pas plus lents.

5° Ce serait susciter des difficultés au commerce de la

librairie qui ne saurait plus où trouver les propriétaires des ouvrages qu'elle voudrait réimprimer? — Vous oubliez combien sont rares les héritages de cette nature! Les libraires n'auraient guère de peine à découvrir après un demi-siècle qui sont les fils ou les neveux des *deux* ou *trois* grands génies dont les œuvres vivraient encore dans le siècle suivant! Les places sont serrées dans le domaine des siècles, un écrivain en chasse bien vite un autre, et ceux qui résistent sont notoires comme le génie et éclatants comme la renommée. Le nom qu'ils laissent est connu de tout le monde; car on a supprimé la noblesse, mais on ne supprimera pas la gloire. Les libraires n'auraient pas besoin de faire une enquête pour savoir à qui ils ont légué leurs monuments. Mais vous oubliez que les éditeurs seraient bien plus gênés par la concurrence, indéfinie entre eux, qui résulterait de la propriété en commun. Car, chacun d'eux, avant d'entreprendre une édition d'un auteur mort, serait obligé de s'assurer, auprès de tous les autres éditeurs de l'Europe, que la même pensée ne leur est pas venue au même moment; sans cela ils courraient le risque de se faire concurrence et opposition, les uns les autres, par une simultanéité d'éditions nuisible à tous; et voilà ce qui gênerait les entreprises de la librairie et arrêterait la multiplication des livres. On ne jouit en paix que de ce qu'on a acquis. Les éditeurs traitant avec l'auteur et sa famille ont des conditions certaines; en ne traitant avec personne, leur commerce devient aléatoire.

6° Enfin, dites-vous, vous allez ébranler les principes immuables de toute propriété! et comment? En bornant la jouissance à la vie de l'écrivain, et à cinquante ans après sa mort. — Mais vous, dans votre système de propriété de tout le monde, ne vous apercevez-vous pas qu'au lieu d'ébranler les principes de la propriété vous niez la propriété même, vous niez cette loi morale qui veut que le fruit du travail et du plus personnel des travaux humains n'appartienne pas à l'auteur du travail, mais à celui qui en profite ou qui le dilapide? Ne vous apercevez-vous pas qu'au lieu d'écrire dans votre loi propriété littéraire, vous y écrivez spoliation d'un seul par tous sans justice pour l'écrivain spolié, sans profit pour le domaine public spoliateur?

Comme législateur, vous consacrerez une injustice; comme économiste, vous détruirez un capital. Ces faits-là peuvent exister malheureusement dans une société mal faite; mais il ne faut jamais écrire le nom de loi sur des vices de civilisation. Ils n'étaient qu'un malheur; on en fait des scandales en voulant les consacrer.

Vous désirez savoir pourquoi je ne demande à la loi que cinquante ans? Ma réponse est courte. Parce que je n'ose pas espérer plus de la justice de mon temps. Si j'étais seul législateur, je demanderais la perpétuité. Votre loi serait un principe; la mienne n'est qu'une concession. Les circonstances peuvent commander une concession. Elles ne peuvent jamais justifier l'abandon d'un principe. Nous le posons, nous; l'avenir en tirera les conséquences. Vous le niez, vous; l'avenir vous en demandera compte. Il nous plaindra, nous. Il vous accusera, vous. Ne lui donnez pas ce grief de plus contre notre époque. Il en aura assez.

A la seconde partie de votre lettre, je répondrai de même, si vous le permettez. Mais, je vous le répète, la question est immense, et le temps me manque. A demain donc.

II.

Encore un mot seulement, puisque vous êtes assez loyal pour ouvrir la lice contre vous dans votre propre champ. Je n'en abuserai pas. Je suis trop fâché d'avoir à vous combattre pour prolonger le combat. Ce n'est qu'une lance brisée pour l'honneur de la vérité.

Vous donnez aujourd'hui votre projet de loi sur la propriété littéraire. Laissez-moi l'analyser. Et d'abord commençons par le titre, et appelons-le de son vrai nom : Projet de loi sur l'*expropriation* de tous les ouvrages de la pensée.

En effet, votre projet porte ce principe d'expropriation dans son premier article. Que dit ce premier article? « Tout ouvrage « imprimé sans distinction d'auteurs morts ou vivants peut être « réimprimé à la charge par l'éditeur de payer préalablement à

« l'auteur ou à ses héritiers un droit qui est fixé au dixième du « prix de vente. »

Cela veut dire qu'aussitôt que Milton, Cuvier, Rousseau, Tacite auront mis au jour une de ces œuvres laborieuses et immortelles de l'esprit, à l'enfantement de laquelle ils auront dépensé leur vie, leur âme, leur part dans le temps, leur héritage humain tout entier, la société viendra en reconnaissance de ce martyre qu'on appelle la vie d'un homme de génie, se jeter sur le miel que ces abeilles de la ruche humaine auront produit, les en déposséder eux vivants, en déposséder leurs veuves et leurs enfants, et livrer à des dilapidateurs inconnus, sans parenté et sans titre, non pas la gloire (Dieu l'a constituée heureusement inaliénable), mais le capital et les intérêts de l'immense valeur commerciale qu'ils auront laissée alors dans l'avenir, à tous, excepté aux êtres qui les continuent!

Je ne devrais pas aller plus loin. Il n'y a pas de logique qui réfute mieux que le premier mouvement de cœur.

Ainsi l'ancien régime avant 89 qui n'avait jamais mis en doute le principe de la propriété de l'auteur sur les fruits de son travail, qui le reconnaissait partout où il le rencontrait, qui remettait par des arrêts de privilége l'exploitation du *Télémaque* aux héritiers de Fénelon; ainsi l'assemblée constituante; ainsi la convention dans la loi de 93; ainsi la loi de 1826; ainsi la loi anglaise; ainsi les lois allemandes; ainsi les lois italiennes, toutes ces lois, filles d'un même instinct d'équité et d'une même conscience, qui consacrent surtout la propriété des écrivains, les unes pour dix, les autres pour vingt, celles-ci pour quatre-vingts, celles-là pour trente ans après leur mort, toutes pour la durée de la vie; toutes ces lois, vous les abrogez par votre premier article? Et vous ne vous bornez pas à dire : Ma loi à moi sera un immense et universel *droit d'aubaine* qui saisira l'héritage du génie tout chaud, et partout où le génie fermera les yeux! qui en dépouillera à l'instant même femmes, mères, enfants, collaborateurs du travail, compagnons ou victimes de l'infortune, auxiliaires du génie; mais qui, remontant plus haut encore, saisira l'ouvrage, la pensée, le chef-d'œuvre pendant la vie de l'auteur, et aussitôt qu'il aura eu l'imprudence de les laisser tomber de sa main! Mais y pensez-vous?

mais y a-t-il un écrivain, un artiste qui, prêt à donner son œuvre au monde, ne s'enfuît à l'instant d'une terre si ingrate et si inique, qui ne se dérobât comme au larcin, à la portée d'une législation pareille et qui n'allât vivre ou du moins publier ses œuvres dans une de ces nations voisines où l'œuvre appartient à l'ouvrier et le bien du père aux besoins de ses enfants?

Mais ce n'est rien que ce grand et honteux ostracisme que votre loi imposerait aux écrivains français dans l'avenir, considérez le présent: Les écrivains possèdent par une législation séculaire, pour leur vie d'abord, pour vingt ans ensuite. Il y en a, et beaucoup, qui vivent eux, leurs femmes, leurs enfants, leurs proches, du revenu habilement administré de ce capital de leurs œuvres. Ils font des éditions qu'ils améliorent, ils vendent ou ils ont vendu pour un temps fixe ou pour toute la durée de leur existence, à des libraires, le droit utile de les éditer. C'est une fortune, c'est un champ qu'ils cultivent ou qu'on cultive pour eux. Votre premier article étend la main, ravage, déchire, anéantit tout cela. Votre loi entre chez M. de Chateaubriand, chez M. de Lamennais, chez M. Hugo, elle y trouve ce capital grossi des sueurs du génie, préparé, accumulé pour leurs vieux jours ou pour leurs descendants; elle y trouve ces modestes revenus, fruits de contrats passés avec leurs éditeurs, et dont leur famille subsiste en sécurité. Elle saisit tout cela et dit : Tout cela n'est plus à vous. C'est à moi. Vous comptiez au moins que le glorieux salaire de vos années de jeunesse, de travail, de génie, de veilles, de combats, de voyages lointains, nourrirait vos années stériles, et, après vous, consolerait quelque temps encore ceux qui vous survivent. Vous vous trompiez. Donnez-moi tout cela, je l'exploiterai mieux que vous, et si par hasard je l'exploite mal ou je ne l'exploite pas du tout, eh bien! vous mendierez, et vos veuves et vos enfants pleureront aux portes des libraires à qui je donne ce que je vous prends.

Admirable équité!

Je sais bien que vous dites : Mais je ne prétends pas spolier les ouvriers de l'intelligence; je prétends seulement entendre mieux qu'eux-mêmes leurs intérêts, et les exploiter à leur bénéfice. Que ne dites-vous cela aussi aux propriétaires des

champs? Que ne leur proposez-vous, avec beaucoup plus de fondement, ce saint-simonisme territorial, comme vous nous proposez ce saint-simonisme littéraire?

Ah! vous exploiteriez mieux que les auteurs ou les artistes la propriété des artistes ou des auteurs? Je ne veux pas l'examiner, ce serait trop long aujourd'hui. Mais écoutez seulement une minute, et voyez combien, dans une seule minute, il peut couler d'inconséquences de votre prétendue exploitation du bien d'autrui.

De quoi se compose une propriété, une valeur? De deux choses : le capital et le revenu. Qu'est-ce que vous laissez aux écrivains au lieu du capital et du revenu de leurs œuvres? Vous leur constituez, quoi? Voyons, nommez cela; je vous en défie. Je vais le nommer, moi : vous leur constituez une rente perpétuelle et *éventuelle*, c'est-à-dire *le dixième de l'éventualité d'une rente* qu'il ne dépendra pas d'eux de créer, mais qui ne sera créée de temps en temps, ou jamais, que par le caprice, la spéculation, le hasard de la pensée d'un éditeur qui sera tombé sur eux ou sur l'héritage de leur famille! Vous appelez cela une propriété? mais cela n'est déjà plus un capital; vous appelez cela une rente? mais personne ne vous la doit; vous appelez cela un revenu? mais il pourra s'écouler des demi-siècles avant que quelqu'un songe à vous le payer. Disons le mot de Shakspeare : Ce n'est rien, *c'est le rêve d'un rêve!* c'est l'ombre d'un morceau de pain. Des générations mourront affamées avant d'avoir pu le saisir!

Votre système, qui prétend au mérite des idées pratiques, ignore donc les premiers éléments du commerce de la librairie, de l'exploitation des livres considérés industriellement. C'est donc à un poëte à vous rappeler les premiers principes de toute industrie. Le premier de tous, c'est qu'il n'y a point d'exploitation sans propriété. Quand tous les livres seront dans le domaine public, on imprimera encore ces chefs-d'œuvre qui traversent le temps sur leurs propres ailes; tous les autres ouvrages secondaires n'auront qu'une édition, et le capital de votre industrie littéraire qui est aujourd'hui de 200 millions qui, par notre loi, montera à 400 millions, avant dix ans, tombera à 40 ou 50 millions. Pourquoi cela, direz-vous? Parce que les auteurs ou

leurs familles sont aujourd'hui pour plus de moitié dans les entreprises de librairie qui reproduisent leurs œuvres. Ils y versent soins, travail, annonces, capitaux; ils s'associent aux libraires; ils provoquent les éditions; ils se cramponnent contre le silence et la mort qui, sans cela, les atteindrait beaucoup plus tôt. La librairie débite, l'imprimerie travaille, la France l'exporte et la fortune s'accroît. Qu'en sera-t-il de tout cela quand les auteurs ou leurs héritiers n'auront aucun intérêt à la reproduction de leurs œuvres? Toute la littérature secondaire sera morte avant d'être née. Or, la littérature secondaire, c'est les neuf dixièmes de l'industrie.

Si j'entrais maintenant dans l'examen de chacun de vos articles et dans la recherche des moyens d'exécution, je trouverais une injustice à chaque lettre, une impossibilité à chaque pas. Je ne veux vous en citer qu'un. Voici deux ouvrages : les *Romans* de Pigault-Lebrun et la *Mécanique céleste* de Laplace. Les auteurs sont morts. Le domaine public s'en empare. Les libraires sont tenus de payer aux ayants droit un dixième du prix coûtant par volume. Qu'arrive-t-il? Que les libraires, libres de mettre le prix qui leur convient aux ouvrages qu'ils exploitent seuls, vendent la *Mécanique céleste* 20 fr. l'exemplaire, et les *romans* de Pigault-Lebrun autant. Les héritiers de Pigault-Lebrun reçoivent 500 mille francs en 25 ans pour les œuvres plus que faciles de leur père, et les héritiers de M. de Laplace 5 ou 600 francs. Un système qui rétribue aussi équitablement le plus grand ouvrage du siècle et la plus vulgaire débauche de l'esprit est un système jugé par ses œuvres.

Les anomalies matérielles ne seraient pas moindres. Un volume compacte contenant 10 volumes ordinaires et se vendant moins ne payerait aux auteurs que le dixième d'un dixième. Mais je ne veux pas entrer dans toutes ces chicanes. Je ne lutte qu'avec des principes.

Permettez-moi un mot en finissant. Vous négligez avec raison ces lieux communs déclamatoires sur les nièces de Corneille ou les arrière-petits-fils de Racine. Si la société n'avait pas pris le capital de leurs pères, rien ne serait plus simple que de voir les descendants du génie dans la misère; nous ne lui voulons pas de majorats. La société ne leur devrait rien que sa

pitié. Pourquoi s'émeut-elle à ces plaintes? C'est qu'elle se dit : J'ai dérobé le fruit du travail des fondateurs de ces familles. Ce travail était le capital qui aurait fait vivre et travailler ces enfants. Je suis donc comptable de leurs larmes et responsable de leur faim. Votre système, sous une autre forme, proposerait à la société les mêmes scandales et les mêmes remords.

Remarquez qu'il ne s'agit pas le moins du monde, dans nos idées, d'enlever à l'œuvre du génie ce caractère de service rendu au genre humain. Dans un livre, il y a deux choses : l'idée et le procédé matériel. L'idée vient de Dieu, sert les hommes, et retourne à Dieu, en laissant un sillon de gloire sur le front de celui où le génie est descendu et sur le nom de ses fils. Voilà son seul prix, et quelquefois le martyre avant la gloire, ce qui la rend plus sainte et plus éclatante encore. Nous ne parlons, devant la loi, que du livre, procédé matériel : celui-là est un capital. S'il doit appartenir à quelqu'un, que ce soit à celui qui l'a créé.

Je finis à regret, mais l'heure me presse. Croyez-moi, quelques années de plus que vos années me donnent le droit de finir par un conseil. Défiez-vous en tout de ces idées radicales qui séduisent au premier moment les esprits énergiques. Les idées radicales ne résolvent rien, elles tranchent tout, comme l'épée d'Alexandre; mais, en tranchant la difficulté, elles tranchent les principes, les droits, les intérêts, et quelquefois les têtes. Ce sont les impatiences de la pensée. Le vrai génie ne blesse et ne tue rien; il organise et il réforme. Laissez les idées radicales!

Vous êtes au-dessus de cela; vous avez trois dons de l'intelligence précieux et rares pour l'écrivain ou pour l'homme politique : l'invention, qui découvre l'idée; l'initiative, qui la meut; le courage, qui la défend. Sachez seulement choisir. Votre idée est une idée violente. Vous êtes assez riche pour la laisser en arrière avec les pensées irréfléchies de la jeunesse, et pour confesser qu'au milieu de beaucoup d'or il s'est trouvé par hasard une pièce fausse dans le trésor de votre intelligence.

RAPPORT

SUR

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 13 mars 1841.

Il n'est pas inutile de rappeler quelles étaient les dispositions réglementaires que le projet du gouvernement sur la propriété littéraire se proposait de modifier. Un décret du 5 février 1810 garantissait le droit de propriété à l'auteur et à sa veuve pendant leur vie, et à leurs enfants pendant vingt ans. Le projet du gouvernement accordait trente ans. La commission étendait cette jouissance à cinquante années. Cette discussion augmente d'intérêt, aujourd'hui qu'une loi nouvelle mûrement élaborée confirmera sans doute dans ses dispositions principales les vues du rapport de M. de Lamartine.

MESSIEURS,

La société, en constituant toute propriété, a trois objets en vue : rémunérer le travail, perpétuer la famille, accroître la richesse publique. La justice, la prévoyance et l'intérêt sont trois pensées, qui se retrouvent au fond de toute chose possédée. La justice, la prévoyance et l'intérêt se retrouveraient-ils aussi dans la constitution de la propriété littéraire et artistique? Telle est la première et grave question que votre commission avait à approfondir. Ici, comme dans tout le cours du travail auquel elle

s'est livrée, elle n'était point éclairée par des législations préexistantes; tout était à découvrir et à créer, l'antiquité n'avait pas parlé, les législations modernes ne s'expliquaient que dans un langage confus, arbitraire, souvent contradictoire; une ébauche de loi du 19 janvier 1791, un décret de la Convention du 19 juillet 93, un décret sur la librairie du 5 février 1810, un beau projet de M. de Salvandy et une discussion à la Chambre des pairs étaient les seuls jalons qui nous traçaient la route. Le seul code que votre commission eût à interroger, c'était l'équité naturelle; il lui a fallu, comme dans toute question constituante, remonter jusqu'aux vérités élémentaires pour en faire découler d'autres vérités pratiques et arracher, pour ainsi dire, un à un à l'ordre métaphysique et idéal, tous les principes et toutes les applications du code de la pensée qu'elle était chargée de vous apporter. Non contente de ces lumières qui jaillissent d'une discussion théorique, elle s'est investie de tous les documents existants, elle a fait l'enquête volontaire et officieuse de la littérature, de l'imprimerie, de la librairie et de l'art. Des hommes de lettres isolés ou associés par des liens d'assistance mutuelle, des membres de nos corps savants, des peintres, des statuaires, des musiciens, les premiers de leur art, des délégués de cette grande industrie de la librairie française qui a mis en quelque sorte sa gloire dans la gloire des grands écrivains qu'elle a répandue, enfin dans un intérêt plus élevé et plus saint, le vénérable chef du clergé de Paris lui-même, ont bien voulu se faire entendre de votre commission et vous apporter, chacun dans l'ordre de son expérience, de ses besoins ou de ses études, les notions qui pouvaient éclairer ou compléter la loi. Voici en peu de mots par quelle série de raisonnements, d'inductions et de faits nous sommes arrivés aux solutions que nous avons l'honneur de présenter à votre délibération.

Il y a des hommes qui travaillent de la main; il y a des hommes qui travaillent de l'esprit. Les résultats de ce travail sont différents, le titre de travailleur est le même; les uns luttent avec la terre et les saisons, ils récoltent les fruits visibles et échangeables de leurs sueurs; les autres luttent avec les idées, les préjugés, l'ignorance, ils arrosent aussi leurs pages

des sueurs de l'intelligence, souvent de leurs larmes, quelquefois de leur sang, et recueillent, au gré du temps, la misère ou la faveur publique, le martyre ou la gloire. Les résultats du travail matériel, plus incontestables et plus palpables, ont frappé, les premiers, la pensée du législateur. Il a dit au laboureur, qui avait défriché le champ : Ce champ sera à toi, et, après toi, à tes enfants; la récompense de ton labeur te suivra dans toutes les générations qui te continuent. Ainsi a été instituée la propriété territoriale, base de la famille, et, par la famille, fondement de toute société permanente. A mesure que l'état social s'est perfectionné, il a reconnu d'autres natures de propriété; et la propriété et la société se sont tellement identifiées l'une dans l'autre, qu'en parcourant le globe, le philosophe reconnaît à des signes certains que l'absence, l'imperfection ou la décadence de la propriété chez un peuple sont partout la mesure exacte de l'absence, de l'imperfection, ou de la décadence de la société.

Mais les pensées du législateur moderne se sont élargies; il n'a pas vu seulement le travail dans les fruits matériels de la terre, il les a reconnus dans tout ce qui prouvait un travail et constituait un objet d'échange ou d'influence pour l'État; la propriété mobilière s'est ainsi graduellement développée.

En vertu d'une induction naturelle et juste, le jour devait arriver où l'œuvre de l'intelligence serait reconnue un travail utile, et les fruits de ce travail une propriété. Mais par une générosité digne de sa nature, la pensée qui avait tout créé s'oubliait elle-même; elle ne demandait aux hommes que le droit de les enchanter ou de les servir, elle ne demandait qu'à la gloire la fortune d'un nom dans l'avenir, laissant dans le dénûment et dans l'obscurité la famille du philosophe ou du poëte, dont les œuvres formaient la richesse intellectuelle d'une nation. Il est vrai qu'alors l'imprimerie n'était pas inventée, et que cette richesse intellectuelle, livrée aux dilapidations de quelques rares copistes, n'avait pas constitué encore, comme elle l'a fait depuis, une industrie immense, un capital visible, une richesse matérielle propre à être saisie, consacrée et réglementée par la loi. Ce phénomène de l'imprimerie qui rend la pensée palpable comme le caractère qui la grave, et commer-

ciale comme l'exemplaire où on la vend, devait appeler tôt ou tard une législation pour en constater et pour en distribuer moralement et équitablement les produits. Cette pensée du législateur n'enlève rien à l'intellectualité et à la dignité de l'œuvre de l'écrivain; elle n'avilit pas le livre dans sa qualité immunérable de service libre et spontané rendu au genre humain sans aucune vue de récompense vénale. Elle laisse cette rémunération au temps et à la mémoire des hommes; elle ne touche pas à l'idée qui ne tombe jamais dans le domaine inférieur d'une loi pécuniaire; elle ne touche qu'au livre devenu par l'impression objet commercial. L'idée vient de Dieu, sert les hommes, et retourne à Dieu en laissant un sillon lumineux sur le front de celui où le génie est descendu, et sur le nom de ses fils; le livre tombe dans la circulation commerciale et devient une valeur productive de capitaux et de revenus comme toute autre valeur, et susceptible à ce titre seul d'être constitué en propriété.

Est-il juste, est-il utile, est-il possible, de consacrer entre les mains des écrivains et de leur famille la propriété de leurs œuvres? Voilà les trois questions que nous avions à nous poser sur le principe même de la loi, formulé dans ses premiers articles. Ces questions n'étaient-elles pas résolues d'avance? Qu'est-ce que la justice si ce n'est la proportion entre la cause et l'effet, entre le travail et la rétribution? Un homme dépense quelques portions de ses forces, quelques heures faciles de sa vie à l'aide d'un capital transmis par ses pères à féconder un champ ou à exercer une industrie lucrative; il entasse produits sur produits, richesses sur richesses; il en jouit lui-même dans l'aisance ou dans les délices de sa vie; vous lui en assurez la possession à tout jamais, et après lui à ceux que le sang désigne ou que le testament écrit. Un autre homme dépense sa vie entière, consume ses forces morales, énerve ses forces physiques, dans l'oubli de soi-même et de sa famille pour enrichir après lui l'humanité ou d'un chef-d'œuvre de l'esprit humain, ou d'une de ces idées qui transforment le monde; il meurt à la peine, mais il réussit. Son chef-d'œuvre est né, son idée est éclose, le monde intellectuel s'en empare; l'industrie, le commerce les exploitent; cela devient une richesse tardive, post-

hume souvent, cela fait des millions dans le travail et dans la circulation; cela s'exporte comme un produit naturel du sol; tout le monde y aurait droit, excepté celui qui l'a créé et la veuve et les enfants de cet homme qui mendieraient dans l'indigence à côté de la richesse publique et des fortunes privées enfantées par le travail ingrat de leur père! Cela ne peut pas se soutenir devant la conscience où Dieu a écrit lui-même le code ineffaçable de l'équité.

Cela est-il utile? Il suffirait de répondre que cela est juste; car la première utilité pour une société, c'est la justice. Mais ceux qui demandent s'il est utile de rémunérer dans l'avenir le travail de l'intelligence ne sont donc jamais remontés par la pensée jusqu'à la nature et jusqu'aux résultats de ce travail. Jusqu'à sa nature? Ils auraient vu que c'est le travail qui agit sans capitaux, qui en crée sans en dépenser, qui produit sans autre assistance que celle du génie et de la volonté. Jusqu'à ses résultats? Ils auraient vu que c'est l'espèce de travail qui influe le plus sur les destinées du genre humain; car c'est celui qui agit sur la pensée même de l'humanité et qui la gouverne. Que l'on parcoure en idée le monde et les temps, Bible, Védas, Confucius, Évangile, on retrouve partout un livre saint dans la main du législateur, à la naissance d'un peuple. Toute civilisation est fille d'un livre. L'œuvre qui crée, qui détruit, qui transforme le monde, serait-elle une œuvre indifférente au monde?

Enfin, cela est-il possible? Cette richesse éventuelle et fugitive qui résulte de la propagation matérialisée de l'idée par l'impression et par le livre est-elle de nature à être saisie, fixée et réglementée par forme de propriété? A cette question le fait avait répondu pour nous. Cette propriété existe, se vend, s'achète, se défend comme toutes les autres. Nous n'avions qu'à étudier ses procédés et à régulariser ses conditions pour le faire entrer complétement dans le domaine des choses possédées et garanties à leurs possesseurs. C'est ce que nous avons fait.

Mais une question préjudicielle devançait et dominait les dispositions à prendre. Constituerons-nous la propriété des œuvres de l'intelligence à perpétuité ou pour un temps seule-

ment? Nous ne nous la sommes pas posée, et nous dirons pourquoi : nous étions une commission de législateurs et non une académie de philosophes. Comme philosophes, remontant à la métaphysique de cette question, et retrouvant sans doute dans la nature et dans les droits naturels du travail intellectuel des titres aussi évidents, aussi saints et aussi imprescriptibles que ceux du travail des mains, nous aurions été amenés peut-être à proclamer théoriquement la perpétuité de possession des fruits de ce travail; comme législateurs notre mission était autre. Nous n'avons pas voulu la dépasser. Le législateur proclame rarement des principes absolus, surtout quand ce sont des vérités nouvelles; il proclame des applications relatives, pratiques et proportionnées aux idées reçues, aux mœurs et aux habitudes du temps et de la chose dont il écrit le code. Nous avons considéré que les idées sur la propriété littéraire n'étaient pas encore assez rationalisées, que ses mœurs n'étaient pas assez faites, que sa constitution n'était pas assez universellement européenne et internationale, qu'enfin ses habitudes n'étaient pas assez prises dans le droit commun des autres ordres de choses possédées, pour qu'en constituant les droits garantis nous puissions du même coup constituer dès aujourd'hui sa transmissibilité sans limites à travers le temps. En l'investissant dans cette loi des conditions d'une possession complète, nous avons donc cru devoir la limiter dans sa durée.

Nous n'avons mis aucune limite à ses droits, nous lui avons mis une borne dans le temps : le jour où le législateur, éclairé par l'épreuve qu'elle va faire d'elle-même, jugera qu'elle peut entrer dans un exercice plus étendu de ses droits naturels, il n'aura qu'à ôter cette borne; il n'aura qu'à dire *toujours* où notre loi a dit *cinquante ans*, et l'intelligence sera émancipée.

Pourquoi avons-nous dit *cinquante ans* et non pas *toujours*? C'est un des points qui a été le plus sérieusement débattu par votre commission. Le projet du gouvernement ne disait que *trente ans*, mais il le disait à regret.

Votre commission s'est divisée en deux avis presque arbitraires, mais qui ont cherché cependant dans le raisonnement les motifs pour ainsi dire instinctifs de leur préférence pour la concession de trente ans ou pour la concession de cinquante

ans. Les uns disaient : la propriété des grandes œuvres de l'esprit est le patrimoine de la société avant d'être le domaine privé et utile d'une famille quelconque. Une possession plus longue accordée à la famille enchérira le livre et gênera la reproduction. Que veut la société? Ne pas dépouiller mais jouir. En laissant trente ans à la famille de l'auteur, elle ne dépouille pas sa veuve, dont la vie dépasse rarement ce terme, et elle entre plus tôt en jouissance complète de la richesse intellectuelle qui lui reste acquise. Les autres répondaient : la possession matérielle du livre d'un auteur par sa famille ne soustrait rien de la propriété intellectuelle du livre, acquise à la société le jour même de sa publication. Si le livre est bon et utile, il y a un très-grand nombre d'acheteurs; on le publie sous tous les formats, à un chiffre toujours croissant d'exemplaires; la faible rétribution du droit d'auteur payée une fois pour toutes à l'écrivain lui-même, ou payée successivement à la famille pour le droit d'édition, est noyée, ou devient imperceptible dans le prix vénal du livre, et ne saurait en rien en affecter la circulation. Souvent, au contraire, l'intérêt de gloire ou d'argent de la famille provoque des entreprises et des éditions nouvelles qui ne seraient jamais faites sans ce concours. D'ailleurs, si ce n'est pas la famille qui bénéficie sur le livre de l'écrivain dont elle hérite, ce sera toujours quelqu'un. Ce sera l'éditeur, et l'éditeur vendra le livre le plus cher possible. Quel intérêt a la société à ce que le bénéfice fait sur le livre appartienne tout entier aux éditeurs, au lieu de le partager entre les éditeurs et les héritiers de l'écrivain? Elle n'en a aucun, ou plutôt elle en a un très-réel à ce que la richesse produite par le débit d'un livre utile remonte et adhère le plus longtemps possible à ceux qui l'ont créé. Elle en a un autre encore, c'est que la propriété privée du livre, existant plus longtemps entre les mains de possesseurs intéressés et vigilants, les contrefaçons de ce livre à l'étranger soient plus longtemps défendues et prévenues, afin que la richesse industrielle de l'exploitation du livre reste plus longtemps aussi à la nation. Mais une raison a dominé toutes les autres. De quoi se compose, a-t-on dit, l'unité morale, l'être abstrait de l'écrivain? De trois êtres : l'auteur lui-même, sa femme et ses enfants; le père, la femme, le

fils, c'est un seul être, ces êtres qu'on appelle la famille à son premier degré. Puisque vous voulez constituer la propriété littéraire pour un certain nombre d'années, prenez non pas ce terme de trente ans après le décès de l'auteur, terme passé lequel sa femme vit encore, et ses enfants entrent à peine dans le milieu de la vie, mais prenez le demi-siècle, ce terme de cinquante ans qui embrasse dans la moyenne probable des éventualités de la vie et de la mort le cercle entier des trois existences parcourues par les trois êtres qui représentent ou qui constituent immédiatement l'auteur lui-même. Ne brisez pas ce seul être moral en deux ou trois parts, dont l'une aura joui de toute l'aisance de la propriété sous les auspices du père, et dont les autres languiront dans une indigence d'autant plus cruelle, qu'elles auront connu des jours meilleurs.

Le terme de trente ans ferait éclater à chaque instant ces scandales d'un domaine public s'enrichissant des travaux spoliés du génie, en face de la veuve ou du fils de l'homme de génie vivant dans la misère et dans le dépouillement. Enfin, n'oubliez pas, ajoutait-on, que ce que vous écrivez dans la loi ne se réalisera pas dans le fait. Si vous écrivez trente ans, la famille ne jouira réellement que vingt ans; si vous écrivez cinquante, la famille n'en aura que quarante. Ainsi le veut l'industrie; quand elle est avertie par la loi du terme fatal où la propriété d'un ouvrage va tomber dans le domaine public, elle s'arrête, et elle attend. Huit ou dix ans avant l'expiration de la propriété des familles, il n'y a plus de propriété; l'éditeur ne se présente plus, il ajourne à l'exploitation libre; le domaine intellectuel est frappé de stérilité.

Ces motifs ont prévalu, et votre commission a amendé le projet du gouvernement dans le sens de cet arbitraire plus libéral, plus généreux, plus équitable, et plus conforme aux véritables procédés de la spéculation.

Le principe et les limites de la propriété littéraire étant fixés, restait à déterminer son mode de transmissibilité temporaire.

Le projet de loi, la commission, ont été d'accord dans cette pensée : que la propriété de l'écrivain sur son œuvre pendant sa vie était quelque chose d'immatériel, d'indivisible, de continu

et d'insaisissable sur la personne qui se refusait à toute altération de son libre et plein exercice sur cette œuvre.

Mais, en cas de mort d'un des conjoints autre que l'auteur, une question se présentait : Quel serait le sort de la propriété littéraire? Si la loi en faisait un bien de communauté soumis aux règles que le code civil impose à cette nature de biens communs entre les époux, les héritiers de la femme se présentaient, saisissaient à l'instant leur part, et dépouillaient ainsi l'auteur avant sa mort de la plénitude d'exercice de sa domination intellectuelle sur son œuvre. La nature même de cette propriété toute personnelle, toute morale, tout indivisible dans la pensée était violée. Si, au contraire, la loi déclarait que la propriété littéraire n'était pas bien de communauté, qu'arrivait-il? Que la femme dont l'assistance morale et souvent l'assistance pécuniaire avait puissamment contribué à la création de l'œuvre littéraire ou artistique, par son dévouement ou par ses capitaux, se trouverait, dans sa personne et dans celle de ses héritiers, dépouillée de sa part de bénéfice ou de droits qu'elle avait pendant une longue et intime collaboration noyés dans la fortune de l'auteur. D'un côté, iniquité; de l'autre, spoliation criante. Il fallait choisir; la commission ne l'a pas voulu. Elle a, comme le gouvernement, au moyen d'une seule dérogation aux formes de la communauté dans le code civil, disposé que la propriété littéraire serait considérée comme bien de communauté à l'égard du conjoint survivant de l'auteur, c'est-à-dire seulement après le décès de l'auteur, laissant ainsi toute son immunité à la pensée, et tout son effet à la justice; plutôt que de mutiler un droit ou une faculté pour la faire entrer dans le cadre qui ne leur était pas préparé, elle a préféré créer un cadre nouveau où la faculté fût intacte, et que le droit fût respecté.

Les articles 4, 5, 6, 7 ont pour objet de régler le mode de jouissance et de fixer la date de propriété des ouvrages anonymes ou pseudonymes, de faire entrer dans les garanties de la loi les discours, sermons, cours publics, ainsi que les notes, commentaires, articles de journaux, et tous ces laborieux exercices de la science, de la critique ou du goût, sur les ouvrages tombés dans le domaine public, qui, en donnant un caractère et un prix spécial aux éditions, en font une propriété aussi

inviolable que toute autre. Quant aux discours politiques, la publicité étant leur nature, la loi les livre à la propagation sans limites, sauf le cas où, après avoir accompli cette fin politique, ils changeraient de nature par leur collection en recueil.

Quelques personnes étaient d'avis d'y ajouter les lettres et correspondances. Nous ne l'avons pas voulu; nous avons considéré qu'en déterminant ainsi d'avance la propriété des correspondances des auteurs morts ou vivants, nous courrions le risque d'autoriser un droit de publication que la morale publique réprouve, ou de défendre un usage légitime que les convenances ou la nécessité commandent quelquefois. Nous n'avons voulu ni le défendre ni le permettre. Nous avons mis les lettres dans une catégorie à part; ce sont des manifestations confidentielles dans lesquelles l'homme, et non plus l'écrivain, se livre lui-même à la confidence, et non à la publicité, sans aucune vue de lucre. Cela ne constitue pas, à nos yeux, une propriété dont la condition puisse être réglée par une loi fiscale, mais une personnalité gouvernée et défendue par les lois écrites sur la diffamation, sur l'abus de confiance, et par les lois non écrites de la morale, de la délicatesse et de l'honneur. On n'écrit pas la législation de la conscience publique; on la lit dans l'opinion et dans les mœurs : le déshonneur en est la pénalité.

L'article 6 restreint à dix ans la durée de la propriété de l'État sur les ouvrages publiés par son ordre et à ses frais. Si nous n'avons pas donné, à l'instant de leur publication, ces œuvres de munificence et d'utilité au domaine public, pour qui seul elles sont entreprises, c'est uniquement pour respecter et pour préserver un certain temps les droits des imprimeurs-éditeurs dont l'État emprunte la collaboration.

Nous avons conservé trente ans de propriété exclusive aux académies et aux corps savants, bien que leurs collections soient imprimées aux frais de l'État, par cette considération que les membres de ces académies donnent sans rétribution leurs écrits ou mémoires à ces collections, tout en s'en réservant néanmoins la propriété pour leurs propres œuvres, et que si ces collections tombaient de droit dans le domaine public avant l'époque de cinquante ans assignée aux propriétés privées, ces auteurs se trouveraient dépouillés par le fait même de leur géné-

reux concours à l'œuvre de leurs corps ou de leur académie.

Nous avons fixé le même terme à la propriété des académies sur leurs dictionnaires, à cause des conditions exceptionnelles et très-onéreuses que l'impression incessante de cette nature d'ouvrages impose aux imprimeurs avec lesquels ont traité les corps savants.

Le projet du gouvernement était muet en ce qui touche un droit de propriété ou de surveillance des évêques diocésains sur les livres d'église, heures et prières à l'usage de leurs diocèses. L'ancien régime conférait aux chefs spirituels une sorte de propriété perpétuelle sur les ouvrages liturgiques en vertu de laquelle ils administraient seuls et arbitrairement cette partie de la publicité religieuse. La loi du 19 juillet 1793 sur la propriété littéraire se taisait. A la restauration du culte catholique, en l'an X, la spéculation s'empara seule et sans garantie de cette branche de l'industrie littéraire. Des abus graves furent signalés. Le décret du 7 germinal an XIII y pourvut en ces termes : Article premier. « Les livres d'église, heures et prières ne pourront être imprimés et réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, laquelle permission sera textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire. » Article 2. « Les imprimeurs, libraires, qui feraient imprimer, réimprimer les livres d'église, heures et prières, sans avoir obtenu cette permission, seront poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793. » Cette législation diversement interprétée, soit dans le sens d'une propriété continue affectée aux évêques, soit dans l'acception d'un droit de surveillance et d'approbation, et rejetée dans l'incertitude et dans le doute par des arrêts contradictoires de 1825, de 1830, de 1833, et par un arrêt de la Cour de cassation du 28 mai 1836, avait, nous disait-on, besoin d'être éclaircie et fixée dans la loi nouvelle. Des intérêts plus hauts et plus saints que ceux d'une propriété ordinaire, la liberté religieuse, la responsabilité des chefs d'un grand culte, la sécurité des consciences d'un nombre immense de catholiques, enfin les droits et la concurrence d'une industrie considérable, nous commandaient d'examiner.

Restituer aux évêques diocésains l'exercice privilégié et exclusif d'une sorte de propriété sur les livres liturgiques, c'était

rétrograder vers un ordre de choses que la liberté des consciences avait aboli, c'était spolier le domaine public religieux, c'était constituer des propriétés littéraires par substitution incessante à des corps diocésains, c'était privilégier des industries en en dépouillant d'autres, même exposer les évêques à ravaler leur dignité et leur inviolabilité morale dans les revendications juridiques, et dans les poursuites toujours odieuses qu'aurait nécessitées pour eux l'exercice d'un droit religieux dont on aurait fait une propriété industrielle.

Dépouiller les évêques de leur droit de surveillance sur des termes sacramentels et sur des textes dont ils répondent, c'était leur commander la responsabilité en leur refusant les moyens de l'exercer. C'était froisser la liberté et la sécurité d'une grande église dans l'État; car une religion n'est pas libre quand elle n'est pas conforme à elle-même. Le principe du catholicisme étant l'autorité, si cette autorité n'est pas garantie sincère et authentique dans les dogmes, dans les pratiques, dans les rapports du chef spirituel avec le fidèle, l'église catholique ne jouit pas de toute sa liberté, car elle ne jouit pas de la plénitude et de la garantie d'autorité qui est sa nature, sa foi, sa règle. Nous avons pensé que toucher à la législation, selon nous toujours en vigueur de l'an XIII, ce serait tomber dans l'un ou dans l'autre de ces dangers; que par cette législation l'autorité épiscopale était investie d'un droit convenable, non de propriété ni de privilége, mais d'approbation spéciale et préalable dans le diocèse, pour l'impression et la réimpression successives des livres liturgiques à l'usage de ce diocèse; que l'énonciation de ce droit de haute police religieuse et politique n'appartenait pas à une loi de propriété et de contrefaçon littéraires; que le légitime exercice de ce droit garanti par la loi de l'État, interprété par la jurisprudence, modéré par les appels comme d'abus, nécessaire à la religion, sans dommage réel pour la concurrence, restait plein et entier entre les mains des évêques qui n'avaient de compte à rendre de son usage qu'à leur conscience, à la sainteté de leur caractère et à la loyauté de leur transaction.

Restait une disposition dominante à écrire dans l'acte même qui instituait la propriété des auteurs au nom de l'État. C'étaient les réserves de l'État lui-même; elles ont été proposées. Après

un examen approfondi de cette proposition qui paraissait au premier abord si plausible, la commission s'est refusé à les écrire dans la loi. La loi, disait l'auteur de la proposition, a réservé en toute chose à la société le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique; pourquoi ne proclamerait-elle pas ici le droit d'expropriation pour cause d'utilité de la pensée? Ne pourrait-il pas arriver que des héritiers négligents ou prévenus retirassent de la circulation un ouvrage nécessaire au genre humain, et ne créassent ainsi une pénurie de lumières et d'idées qui laisserait pendant quelques années la nation ou le monde en souffrance? Quoi de plus aisé que d'y pourvoir? Dites que l'État aura le droit de contraindre les héritiers, après un certain délai, à laisser imprimer l'œuvre dont le besoin se fera sentir, moyennant une indemnité appréciée par arbitres et remise par l'éditeur à la famille. On a répondu par des considérations morales d'une haute gravité. On a fait ressortir ce scandale violent des mœurs, des convictions, de l'honneur des familles, qu'offrirait une disposition forçant un fils à publier, pour une indemnité d'argent, les révélations qui déshonoreraient le nom de son père, ou des écrits qui contristeraient ses propres croyances religieuses, ou enfin quelques-unes de ces débauches de l'esprit humain, où le génie du style est tellement mêlé aux souillures de la pensée, que la curiosité littéraire les conserve, bien que la pudeur publique voulût les anéantir. Ces considérations ont été réfutées. Mais une considération dominante a prévalu dans la presque unanimité de la commission : c'est qu'au fond on discutait sur rien; c'est que ce cas si improbable dans l'avenir ne s'était pas présenté une seule fois dans le passé. Les lois ne se font que pour des faits réels et non pour des improbabilités presque ridicules.

On ne fait pas la législation d'une hypothèse. L'hypothèse d'un ouvrage nécessaire au monde, utile, moral, publié pendant des années et artificiellement éteint pour le monde, a paru à votre commission si chimérique, qu'elle n'a pas cru devoir le mentionner dans sa loi. Vous examinerez.

La propriété des pièces de théâtre forme le titre II de la loi. Le décret du 5 février 1810 était jusqu'ici toute la législation des compositions dramatiques. Le législateur ne pouvait oublier

dans ses garanties les fruits de ce grand art, qui fut élevé par l'antiquité jusqu'à la dignité d'une institution, que la police des États modernes tient, à cause de sa puissance même, sous une vigilance exceptionnelle, et qui a servi plus qu'aucun autre, peut-être, à propager la langue, la civilisation et l'influence françaises, par les nobles émotions que le génie français a fait partager à l'Europe. Notre théâtre est une partie de notre patriotisme; nous ne pouvions le déshériter.

Une composition dramatique se compose de deux choses distinctes : la composition et la représentation. C'est un *écrit* tant qu'elle reste dans les mains de l'auteur; c'est une *action* du moment qu'elle passe dans le rôle de l'acteur. Ainsi, cette qualité double et complexe des pièces de théâtre constitue-t-elle une double propriété? Sans l'auteur, le théâtre n'a point de drames; sans l'acteur, le drame n'a point de représentations. Le théâtre et l'auteur, propriétaires tous deux, à un titre différent, et n'existant pas, ou existant incomplets l'un sans l'autre, devaient donc faire entre eux une sorte de partage équitable de la propriété commune, pour que les droits de l'un ne fussent pas absorbés par l'autre, mais pour que chacun eût sa part légitime dans ce prix volontaire que le public apporte chaque jour à ces nobles jeux de l'intelligence, où le génie de l'acteur complète le génie de l'écrivain. Toute la loi était là; et l'usage avait devancé la loi. Aucun théâtre ne pouvait représenter une pièce sans la permission de l'auteur; une rétribution, appelée part d'auteur, appréciée, débattue, fixée par la concurrence, les usages, les règlements spéciaux à chaque scène, lui était affectée. Nous n'avons eu qu'à écrire que le droit à cette rétribution durerait cinquante ans après la mort de l'auteur. Quant à la qualité d'écrit et non de récitation de leur œuvre, les poëtes seront régis dans la propriété de leurs compositions théâtrales par la législation du titre Ier, sur les œuvres de l'écrivain.

Les mêmes articles protégeront les auteurs d'œuvres de musique, quel que soit le mode de reproduction de leur pensée musicale. En commandant le dépôt des exemplaires de l'œuvre musicale au Ministère de l'intérieur, et en s'en rapportant aux règlements pour la distribution de ces exemplaires, la commission a sous-entendu que le Conservatoire de musique s'enrichi-

rait régulièrement d'un de ces exemplaires, à ce double titre d'élément de l'art et de constatation de propriété.

Le titre IV nous appelait à ébaucher la législation des arts, du dessin, du pinceau, du ciseau. Nous avions à traiter, avec le respect qu'ils méritent, ces arts, moitié intellectuels et moitié mécaniques, où la pensée se personnifie dans la toile et dans le marbre, et où le génie se matérialise dans la main de l'homme; nous avions à nous préserver d'une recherche trop minutieuse des conditions de la propriété dans toutes ces sortes d'ouvrages, et à ne pas dépasser la limite presque indécise où l'art se confond avec le métier. La rémunération du métier, c'est le salaire et le brevet d'invention; la rémunération de l'art, c'est la gloire de la propriété.

Mais ici se présentait une des controverses les plus sérieuses dont la loi ait été l'objet. A qui, de l'auteur ou de l'acquéreur d'un tableau, ou d'une statue, appartiendra le droit exclusif de les reproduire par la gravure ou par le moulage? Le projet du gouvernement l'attribuait à l'acquéreur. De nombreuses réclamations, appuyées par des protestations éloquentes, et revêtues même de l'autorité d'une des classes de l'Institut dont le nom seul commande l'examen et impose le respect, se sont élevées de la part des peintres et des statuaires. Ces doléances du génie ont trouvé dans la commission de sympathiques interprètes; deux opinions également bienveillantes à l'art, mais divisées sur les vrais intérêts de l'artiste, ont été longtemps en présence.

L'une disait avec les artistes: quand nous vendons un tableau ou une statue, nous ne vendons qu'un objet matériel, mais nous ne vendons pas la pensée personnifiée dans la toile ou dans le marbre. Nous ne vendons pas surtout le droit de la dénaturer, de la dégrader, de l'avilir, par des imitations imparfaites, ou par d'ignobles reproductions. Ce serait vendre le droit de profaner ou de calomnier notre talent. On ne peut pas, on ne doit pas nous enlever le droit de présider nous-mêmes et nous seuls aux imitations de notre œuvre. On ne le peut pas par respect pour l'art. On ne le doit pas par respect pour la morale publique. L'art veut une surveillance habile et intéressée. La morale publique ne veut pas que la pensée, quelquefois jeune, téméraire, égarée, de l'artiste, aux premiers jours de sa vie, vienne, par

une reproduction intempestive et contraire à sa volonté, compromettre son nom, accuser sa jeunesse, contrister et peut-être déshonorer sa famille. La loi qui conférerait le droit de gravure à l'acquéreur serait pleine de périls pour l'artiste, pour les graveurs, pour l'acquéreur lui-même. Les tableaux changent de mains, il leur faudrait donc emporter avec eux, d'aliénation en aliénation, un certificat d'origine, constatant, de propriétaire en propriétaire, que le droit de reproduction a été vendu par leur auteur, et que ce droit n'a pas été épuisé par un des premiers acquéreurs. Cela serait-il possible? Et la vente et la gravure de chaque objet d'art ne deviendraient-elles pas ainsi un piége où acquéreurs et graveurs craindraient à chaque instant d'être surpris?

L'autre opinion répondait : Nous voulons créer une propriété sérieuse, digne de l'art et digne de la loi qui consent à l'inscrire dans ses codes. Serait-ce une propriété sérieuse, entière et digne de la loi que la propriété d'une chose dont la possession serait d'un côté et dont l'usage serait d'un autre? Une pareille servitude attachée à un objet d'art, et qui restreindrait sa jouissance à une sorte de contemplation locale et uniforme et platonique de l'objet, ne diminuerait-elle pas immensément la valeur de cette nature de propriété pour les artistes eux-mêmes, et n'intimiderait-elle pas, en les décourageant, les consommateurs de luxe qui acquièrent ces sortes d'objets par délice, par munificence, par un généreux orgueil de patronage, et pour en perpétuer le souvenir et la gloire dans leur maison ? Évidemment oui. Rien ne les force à acquérir : tentez-les par des conditions acceptables; ne leur vendez pas un problème, un assujettissement, une restriction, mais une propriété pleine de sécurité et de liberté! Que l'amateur riche, étranger souvent, consentirait à acquérir un objet d'art, à la charge de le consigner dans sa galerie, à l'abri du burin du graveur ou du ciseau du copiste, responsable, en son absence, des copies furtives qui pourraient en être faites, cela ne peut pas s'admettre; et à supposer que vous astreigniez l'artiste à obtenir pour cela le consentement libre de l'acquéreur, que devient la reproduction? Comment deux familles d'héritiers de l'artiste, d'une part, et de l'acquéreur, de l'autre, s'entendront-elles, à cinq cents lieues

de distance quelquefois, sur le choix d'un graveur et sur les conditions d'une reproduction qui sera, pour chacune d'elles, l'objet de goûts ou d'intérêts contraires? C'est condamner l'œuvre à la stérilité, c'est condamner l'art à la pénurie, c'est condamner la société à se priver, pendant quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans, des types, des modèles, des chefs-d'œuvre qui élèvent son sentiment moral en multipliant pour elle les images du beau; car il n'y a pas moins de moralité pour la société dans un tableau de Raphaël ou dans une statue de Phidias, que dans un poëme d'Homère ou dans une sentence de Platon. C'est une loi de marchands; ce n'est plus une loi de législateurs.

Et quant aux prétendus inconvénients pratiques de la disposition qui ferait suivre l'objet par le droit de gravure, s'ils existent, ne sont-ils pas les mêmes dans la disposition qui les réserverait aux héritiers de l'artiste? Le tableau ne changera-t-il pas de mains aussi? Quels moyens auront les acquéreurs successifs de savoir si le droit de reproduction a été épuisé? si le tableau a vécu son temps légal? si la statue a subi cette quarantaine de publicité que vous voulez leur imposer? Les héritiers de l'artiste seront-ils des hommes de génie et de goût aussi? La reproduction du tableau sera-t-elle plus garantie entre leurs mains, quelquefois ignorantes, indigentes souvent, qu'entre les mains des acquéreurs, spéculateurs ou riches? Cent fois moins. Renoncez donc, pour les artistes, à une prétention qui satisfait pour quelques jours un amour-propre légitime et un intérêt apparent, mais qui, en réalité, intimide l'acquéreur, diminue la valeur de leurs productions, paralyse l'art, dépouille la société et déconsidère la loi.

Dans cette hésitation, produite par des apparences si contraires, on a cherché s'il n'y aurait pas moyen d'éluder la question. On a dit : donnons le droit de reproduction à l'acquéreur et à l'auteur tout à la fois. On s'est aperçu que c'était anéantir la gravure; car le graveur, dont le travail veut des années, a besoin de sécurité et de garantie aussi. Où sera sa garantie si, pendant qu'il emploie une part de sa vie à la reproduction d'un chef-d'œuvre dont le débit doit l'indemniser, ce même chef-d'œuvre est à son insu gravé par un autre graveur? On a dit : effaçons le mot *exclusif*, ou déclarons qu'il n'y a pas

de droit, et que le tableau emporte avec lui sa reproduction, comme l'objet emporte avec soi son ombre ou son image. On a reconnu que c'était enlever une immense et légitime rémunération à l'auteur de l'œuvre, et tuer la reproduction par une concurrence sans condition. On a maintenu l'article présenté par le gouvernement, voté par la Chambre des pairs, admis par la commission de 1826. Le droit des artistes, pour être exercé, aura besoin d'être écrit. On n'a pas consenti à leur donner un privilége qui, en frappant l'objet vendu d'une servitude onéreuse, se refuserait même à la déclarer dans le contrat.

En cas de déshérence, nous avons attribué à l'État le droit de faire abandon de ses droits aux parents ou conjoints de l'auteur; cela était conforme à ce qui se pratique dans d'autres cas de mort civile.

Nous avons disposé aussi que le bénéfice inattendu des années ajoutées à la propriété par la loi nouvelle profiterait aux héritiers ou ayants cause de l'auteur. Ce bénéfice de la loi, pour qu'il n'eût aucun effet rétroactif, ne pouvait pas s'attribuer également aux auteurs encore vivants qui auraient aliéné leur propriété avant la promulgation de la loi. Dans ce cas, il y aurait eu changement de condition et dommage pour les éditeurs. Au lieu de se trouver à l'expiration de leur propriété privilégiée en face de la concurrence et concurrents eux-mêmes, ils se seraient trouvés en face d'un autre droit privilégié qui aurait muré leur industrie. Cela demandait une exception; nous l'avons faite : la libéralité du législateur peut concéder des faveurs, mais à condition qu'elles soient encore de la justice.

Le titre VI n'est que la sanction pénale des dispositions des titres précédents : tout droit sans garantie est un droit fictif; il faut une force à la loi; cette force, c'est la peine. La commission a été unanime dans la pensée d'armer la propriété littéraire de la force morale et de la force pénale suffisantes pour qu'elle fût efficacement défendue contre la contrefaçon à l'intérieur. Les articles 19, 20, 21, 22 et le troisième paragraphe de l'article 23 du projet de loi ont pour objet de déterminer cette pénalité. L'amende de 300 à 2,000 fr. encourue par tout contrefacteur, des dommages et intérêts égaux au moins à la valeur de l'édition

originale sur laquelle la contrefaçon a été commise, l'amende accrue et l'emprisonnement en cas de récidive, ont été conservés ou insérés au projet. Si des peines trop fortes découragent la justice du juge, des peines trop faibles découragent l'industrie et décréditent la propriété. Placés entre ces deux écueils, nous avons voulu qu'un délit d'autant plus coupable qu'il est toujours prémédité, d'autant plus nécessaire à frapper quand il se montre qu'il est toujours commis dans l'ombre, fût atteint non-seulement par le déshonneur qu'il brave mais aussi par la réparation, à laquelle il a trop longtemps échappé. La loi s'est fait d'avance l'arbitre des dommages et intérêts; elle les fixe à la valeur de l'édition qu'on a voulu contrefaire et qu'on a contrefaite : c'est la loi du talion la mieux justifiée par l'intention du contrefacteur et par le dommage à l'éditeur; c'est le poids exact de la réparation mis dans la balance du juge contre le poids exact du délit. La Chambre décidera si une disposition si juste ne doit pas être une disposition légale. S'il y a danger à écrire dans la loi ce qui est arbitraire, il n'y a jamais danger à écrire ce qui est juste. La loi de 1793 arbitrait d'avance à la valeur de trois mille exemplaires le dommage présumé d'une contrefaçon; c'était moins juste et plus sévère.

Mais tandis que nous faisions le code de la propriété littéraire pour la France, l'urgence d'un code international de cette nature de propriété se révélait de toutes parts, et par les plaintes de notre industrie lettrée, et par les catastrophes de notre librairie, et par le cri unanime de réprobation qui s'élève dans toute l'Europe contre ces dilapidations des propriétés nationales, des propriétés industrielles et des propriétés privées, que le silence du droit public autorisait sans doute, mais qui, pour être un droit de tous contre tous, n'en sont pas moins un scandale de la civilisation. A peine un livre est-il imprimé à Londres, à Vienne, à Paris, que des contrefacteurs étrangers s'en emparent, et que, sans avoir à subir ni des conditions de fisc ou du travail national, ni les avances des éditeurs originaux, ni le droit d'auteur, ils les réimpriment sous tous les formats, se substituent aux droits onéreusement acquis par les éditeurs, et inondent l'Europe et l'Amérique de cette contrebande de la pensée, d'autant plus avantageuse pour eux que ce commerce

équivoque n'a rien d'aléatoire, et qu'il n'agit que sur des livres dont le succès est déjà fait et le débit par conséquent assuré. C'est par là que l'industrie littéraire des grandes nations fuit de toutes parts, et que leur librairie spoliée dans ses foyers naturels devient le privilége et le monopole d'une industrie cosmopolite, qui exploite à son profit une propriété banale que l'incurie et l'injustice des grands États leur ont trop longtemps livrée.

La spoliation de cette industrie, quant à la France, ne s'élève pas à moins de huit à dix millions par an. Cet abus non moins nuisible aux lettres que mortel au commerce, a frappé à la fois tous les gouvernements. Les plus petits ont senti les premiers le mal; ils ont compris qu'une propriété qui cessait à la frontière, quand cette frontière était rapprochée, n'existait que de nom. Quelle pouvait être la rémunération d'un auteur ou d'un libraire à Rome, à Florence, à Parme, quand on pouvait le réimprimer sans fraude à Naples, à Turin, à Modène, à Milan? Il en était de même en Allemagne. Les petits États ne pouvaient plus écrire, les grands États le pouvaient encore. Leur industrie, protégée d'abord par une plus grande masse de consommateurs nationaux, n'a pas tardé à leur être dérobée. Les choses en sont là; tout le monde se plaint, tout le monde réclame un droit international nécessaire à instituer pour tous. On a commencé de voisin à voisin; les États d'Italie, à l'exception de Naples, ont fondé d'abord la perpétuité de la propriété littéraire en faveur des auteurs et de leurs héritiers; ils ont proclamé de plus l'internationalité de la propriété des livres : le contrefacteur de l'ouvrage publié chez l'un de ces peuples sera poursuivi et puni chez tous. L'Allemagne est entrée dans la même voie; la contrefaçon intergermanique y est prohibée.

L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la France, émues par des idées d'équité générale plus que par des intérêts à peu près égaux, se montrent disposées à écrire partout ce droit public d'une propriété de plus. Le bill anglais du 31 juillet 1838 l'a déjà formellement écrit. Nous avons, nous nation éminemment littéraire, deux moyens de hâter ce concert des gouvernements, qui, pour être efficace, doit être ou devenir unanime : la riva-

lité ou l'initiative, la contrefaçon autorisée chez nous des nations qui nous contrefont, ou la proclamation morale et généreuse du respect de la propriété des autres chez nous avant même que ce principe soit proclamé à notre bénéfice chez toutes les nations.

L'équité naturelle dont il est toujours glorieux d'être les précurseurs, et les intérêts les mieux éclairés sur ce qui les concerne, les écrivains, les imprimeurs, les libraires étaient ici d'accord, et nous demandaient avec instance et avec unanimité la proclamation, même téméraire et gratuite, d'un grand principe de moralité, et plus élevé au-dessus des rivalités nationales.

Votre commission rendait hommage à ce sentiment et le partageait. Toutefois, elle n'a pas cru devoir désarmer le gouvernement de cette valeur de la réciprocité à faire peser dans des négociations prochaines. La proclamation gratuite d'un grand principe de propriété internationale lui a paru d'autant plus assurée, que la France, en le demandant à toute l'Europe, aurait des avantages à offrir aux gouvernements qui voudraient y accéder.

C'est par le petit nombre de dispositions prévoyantes, améliorées encore par la discussion de la Chambre, que vous manifesterez votre sollicitude pour ces divers domaines de la pensée. Ces nobles ouvriers de l'esprit qui se sont toujours plaints de l'ingratitude de la loi, n'auront plus désormais à se plaindre que d'eux-mêmes. Vous leur aurez donné tout ce qu'une législation peut donner, la justice, la rémunération par les œuvres, la sécurité, un modeste et trop court avenir. La loi ne peut que cela. Dieu seul donne le génie; le génie ne donne que la gloire; le travail seul donne la fortune.

L'Europe entière en ce moment est inspirée de la même pensée; il appartenait à la France de devancer l'Europe. Sa grande place dans le monde lui a été destinée par la main de ses artistes, par la plume de ses écrivains, plus large et plus incontestée que par l'épée même de ses soldats. Pouvait-elle laisser dans la négligence et dans la spoliation ces puissances de la pensée qui lui ont conquis tant d'empire sur l'esprit humain? L'ingratitude peut profiter à la gloire, car elle la rend

plus touchante, mais elle n'enrichit jamais les nations. Que ne devons-nous pas à ces hommes dont nous avons laissé si longtemps dilapider l'héritage? Cinq ou six noms immortels sont toute une nationalité dans le passé. Poëtes, philosophes, orateurs, historiens, artistes, restent dans la mémoire l'éclatant abrégé de plusieurs siècles et de tout un peuple.

Montaigne joue en sceptique avec les idées, et les remet en circulation en les frappant du style moderne. Pascal creuse la pensée, non plus seulement jusqu'au doute mais jusqu'à Dieu. Bossuet épanche la parole humaine d'une hauteur d'où elle n'était pas encore descendue depuis le Sinaï. Racine, Molière, Corneille, Voltaire, trouvent et notent tous les cris du cœur de l'homme. Montesquieu scrute les institutions des empires, invente la critique des sociétés et formule la politique; Rousseau la passionne, Fénelon la sanctifie, Mirabeau l'incarne et la pose sur la tribune. De ce jour, les gouvernements rationnels sont découverts, la raison publique a son organe légal, et la liberté marche au pas des idées à la lumière de la discussion. Mœurs, civilisation, richesse, influence, gouvernement, la France doit tout à ces hommes; nos enfants devront tout peut-être à ceux qui viendront après eux. Le patrimoine éternel et inépuisable de la France, c'est son intelligence; en en livrant la généreuse part à l'humanité, en s'en réservant à elle-même cette part glorieuse qui fait son caractère entre tous les peuples, le moment n'était-il pas venu d'en constituer en propriété personnelle cette part utile qui fait la dignité des lettres, l'indépendance de l'écrivain, le patrimoine de la famille et la rétribution de l'État?

Permettez-moi d'ajouter que la constitution sérieuse et légale de la propriété littéraire, artistique, industrielle, est un fait éminemment conforme à ces principes démocratiques, qui sont la nécessité et le labeur de notre temps. Cette nature de propriété porte avec soi tout ce qui manque aux démocraties. C'est de l'éclat sans privilége; c'est du respect sans contrainte; c'est de la grandeur pour quelques-uns, sans abaissement pour les autres : on a supprimé la noblesse, mais on n'a pas supprimé la gloire. Ce don éclatant de la nature est, comme les autres

dons de Dieu, accessible à toutes les classes. Le génie qui naît partout est le grand niveleur du monde, mais c'est un niveleur qui élève le niveau général des peuples. La propriété littéraire est surtout la fortune de la démocratie. La gloire est la noblesse de l'égalité.

SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 23 mars 1841.

Comme rapporteur du projet de la commission, M. de Lamartine eut à le soutenir dans la discussion. Après de longs débats qui reflètent l'hésitation de la Chambre à entrer dans les idées alors nouvelles d'un droit de propriété intellectuelle, le projet, successivement modifié et adopté dans ses articles, fut rejeté définitivement. Mais cette discussion ne fut point perdue : elle posa devant l'opinion publique des questions aussi importantes par les intérêts à sauvegarder que délicates à trancher.

MESSIEURS,

Quand nous en serons à l'article 13 [1], je répondrai à l'honorable M. Allier sur les spécialités qu'il a traitées à si bon titre, tout à l'heure. Jusque-là, ce serait égarer, selon moi, l'attention de la Chambre, que de la porter sur une des difficultés les plus graves de la loi, difficultés qu'elle n'est pas appelée à résoudre dans le moment même. Je me bornerai donc en cet instant, et le plus brièvement qu'il me sera possible, à rappeler à la Chambre la discussion d'hier, et à réfuter, autant qu'il sera en moi, les orateurs qui ont pris tour à tour la parole. Je ne demande, pour toute faveur à la Chambre, que de suspendre son

1. Voir le sommaire, page 113.

jugement. C'est une de ces questions où la vérité ne se trouve qu'au fond. Trois orateurs, Messieurs, ont épuisé hier contre le projet de loi toutes les ressources de la controverse, de la logique et du talent.

L'honorable M. Portalis, le premier et le seul, a nié entièrement et radicalement le principe et toutes les applications qui découlent des principes mêmes de la loi; mais il a guéri d'une main ce qu'il avait blessé de l'autre. A la fin de son discours, vous l'avez entendu reconnaître ce travail comme le premier titre, le titre le plus légitime, le plus inviolable de toute propriété.

Je m'empare de son assertion, et elle me suffit.

Messieurs, du moment que le travail est le premier titre de la propriété, il n'est personne parmi nous, pas même l'honorable orateur lui-même, qui conteste la qualité de travail à ce produit magnifique et saint des plus hautes facultés que la nature ait données à l'homme. S'il en était autrement, Messieurs, si l'on contestait à l'exercice des facultés du génie humain le titre et les droits du travail, il faudrait arriver à cette conclusion absurde, que le travail ne se constitue, qu'il ne constitue ses droits d'inviolabilité dans le monde qu'en raison inverse des facultés mêmes qui le créent, c'est-à-dire que la loi devrait reconnaître le titre et les droits du travail non-seulement dans ce Gutenberg, qu'on citait avec tant de raison et si honorablement hier, mais, en descendant plus bas, dans le prote d'imprimerie, dans le constructeur de machines mécaniques; et qu'il faudrait méconnaître le titre et le droit du travail spoliable à volonté et dans l'âme de Racine et dans la pensée de Newton. Un pareil paradoxe, Messieurs, n'a pas besoin d'autre réfutation que celle qu'il porte en lui-même; il suffit de le dévoiler pour l'anéantir. (*Très-bien! très-bien!*)

Je termine donc, en ce moment, avec l'honorable M. Portalis, et j'y reviendrai tout à l'heure, car je combats, mais j'ai compris toute sa pensée.

M. Renouard, avec un talent auquel nous nous attendions tous, car il avait été révélé par un ouvrage sur la matière, que j'ai, à regret, omis de citer dans le rapport; il me l'a rappelé hier...

M. Renouard. Je ne l'ai point rappelé le moins du monde.

M. de Lamartine. J'allais dire que vous me l'avez rappelé indirectement; je sais bien que votre amour-propre est au-dessus d'une misérable allusion de tribune que vous auriez demandée par induction. Ce n'est pas ce que je voulais dire; je voulais dire que M. Renouard l'a demandé indirectement hier, en se plaignant peut-être de ce que le rapport avait parlé du dénûment de législation dans lequel la commission s'était trouvée. J'ai parlé de l'insuffisance des législations, Messieurs, et la loi même que nous faisons dans ce moment, la nécessité laborieuse d'y appliquer toute la pensée de votre commission pendant deux mois, et toute la pensée de la Chambre, pendant plusieurs jours peut-être, atteste assez l'insuffisance dont on se plaint dans l'Europe entière, puisqu'on y travaille partout : mais je n'ai pas parlé de l'insuffisance des systèmes; je n'ai pas parlé de l'insuffisance des documents remarquables dont nous étions nantis; j'aurais cité en premier ordre le projet de loi qui a été présenté par l'honorable ministre de l'instruction publique, et auquel nous avons eu si peu d'amendements à rapporter; j'aurais cité le remarquable travail de notre honorable collègue, M. Renouard, auquel je me plais à rendre hommage; mais la place de cet hommage n'était pas dans le rapport; je n'avais pas à approuver, à sanctionner ses principes, j'avais à les combattre; on n'est pas obligé de venir grandir à cette tribune les arguments mêmes qu'on doit travailler à renverser. (*Très-bien!*)

Messieurs, nous avons rencontré sur ces bancs, dans notre honorable collègue M. Berville, un adversaire plus modéré en apparence, quelquefois même, je le dis en l'en remerciant, caressant pour l'amour-propre des auteurs, mais un adversaire, je ne me le dissimule pas, aussi dangereux, plus dangereux peut-être que beaucoup d'autres. L'honorable M. Berville nous a flattés; c'est une raison pour nous de le craindre davantage. (*On rit.*) Il nous flatte, donc il veut nous perdre. (*Nouveaux rires.*)

Je dis que M. Berville, tout en rendant hommage aux lettres, à la pensée, à l'intelligence, dont il ne veut pas contester entièrement les droits, mais dont il veut limiter à de trop

courtes années, selon nous, l'incomplète propriété, a porté à la loi des coups qui ont besoin d'être parés et qui seraient peut-être plus dangereux que les attaques ouvertes de M. Portalis.

Dans son noble langage, il a mis une couronne sur le front de la pensée; mais n'oubliez pas que c'est la couronne suspecte, la couronne injurieuse de Platon chassant les poëtes de sa république : il lui met un sceptre à la main, mais c'est le sceptre de roseau! Et cette royauté des lettres qu'il crée et qu'il couronne avec tant de complaisance, il se hâte de la faire descendre nue et dépouillée, et de la condamner à l'indigence, à la gloire tardive et à la pitié. (*Très-bien!*)

Personne ne conteste une rémunération : cela ne pouvait pas être dans un pays qui doit tout aux lettres, jusqu'à cette tribune où nous débattons trop parcimonieusement leurs droits. Mais quels sont ces droits? Quelle étendue, quelle limite y assigner? Voilà la matière en délibération.

M. Renouard, M. Portalis, M. Berville, disent deux choses dont l'une est vraie, l'autre fausse. Je vais tenter de les distinguer. Ils disent : La pensée est à tous, la pensée est du domaine public, car elle est du domaine divin, car elle traverse une tête d'homme, d'un être misérable, borné, transitoire, qui n'en est que le réflecteur, pour se réfléchir, pour rejaillir sur tous les hommes. (*Très-bien!*) Elle est, à tout œil qui s'ouvre et qui la reçoit, inaliénable comme la clarté une fois reçue. Il y aurait profanation, dégradation, simonie, à la rendre vénale, échangeable, à en faire un commerce prohibé par Dieu qui l'inspire et qui ne la vend pas. (*Bravo!*) Oui, Messieurs, cela est vrai, je le dis comme eux, je l'ai dit avant eux. Mais, à côté de cela, il y a le procédé mécanique, le capital employé à la rendre livre, exemplaire, effet commercial et échangeable : la pensée n'a pas de tarif. Le livre en a un, et sous cette forme productive de valeur au monde et à l'éditeur, n'y a-t-il pas un droit matériel à reconnaître aussi pour le créateur de cette valeur?

C'est là, Messieurs, ce que nous avons voulu et dû faire, non pas par la proclamation imprudente d'une propriété absolue et complète, comme me le reprochait d'avance M. Dubois, mais sous forme de valeur réelle et garantie pendant un nombre

d'années quelconque aux artistes, aux auteurs et à leurs enfants.

Mais, disent nos adversaires, la société est copropriétaire de la pensée, des œuvres de l'intelligence; elle les a préconçues, elle les a accueillies. Sans elle, elles ne seraient pas : c'est son titre à elle. Osez-vous dire qu'elle est à vous? Messieurs, examinons : il y a là, comme tout à l'heure, quelque chose de vrai et quelque chose de contestable. Vous allez le voir.

L'honorable M. Lestiboudois, que je regrette de ne pas voir à son banc dans ce moment, vous disait hier, dans une éclatante image qui a vivement frappé mon intelligence, et que je vous prie d'écouter encore; il vous disait : « La pensée est à l'humanité tout entière; elle n'est pas à l'homme qui la découvre; et pour le prouver, son image, la voici :

« L'humanité creuse sans cesse les faits, les choses, les idées. Arrive un homme plus patient, plus laborieux, ou seulement plus heureusement doué par Dieu et par la nature que les autres : cet homme, il donne le dernier coup de sonde, et la vérité et les idées jaillissent sur la terre. »

Eh bien! oui, Messieurs, cela est beau, et cela est beau parce que cela est vrai. Oui, il est vrai que certains hommes, investis d'avance de cet immense patrimoine successif de faits, d'idées, de philosophie, du travail de leurs devanciers, arrivent et découvrent, à un jour donné, l'idée qui avait été cachée à tous jusque-là. Il est vrai que cet homme n'est que la représentation incarnée, personnifiée, des efforts, des idées, des tendances, des instincts qui l'ont devancé; mais quand cet homme a donné le dernier coup de sonde, quand la vérité, pour me servir de la même image, a enfin jailli sous sa main, à qui appartient cette vérité? Au monde, sans doute. J'ai été le premier, et mes collègues l'attesteront, à solliciter de toutes les forces de ma conviction une loi d'expropriation publique pour l'usage de la pensée, afin que cette vérité, qui jaillit sous la main d'un homme, que ce fleuve qui jaillit sous la sonde n'appartînt exclusivement pas à l'homme qui l'a découvert, afin qu'on ne pût pas indéfiniment mettre le sceau d'une propriété privée sur la bouche du fleuve qui doit couler pour tous. (*Très-bien!*)

Mais à qui le canal? à qui la découverte? à qui le livre? Évi-

demment, justement, moralement, à celui qui a creusé le lit pour répandre la source à ses semblables, à celui qui a proféré l'idée, qui a écrit le livre, qui a découvert la vérité cachée!

Voilà la vérité, et voilà la justice. (*Très-bien!*)

Je passe aux objections principales. Oui, dit-on, que la société jouisse; mais elle a collaboré aussi, elle doit pouvoir revendiquer sa part. Eh! Messieurs, qui songe à la lui contester? Nous ne voulons pas dépouiller tous pour investir un seul; mais nous ne voulons pas qu'un seul soit dépouillé sans profit pour tous.

La société est créatrice autant que l'écrivain, que le philosophe, dites-vous!

Ceux qui affirment si légèrement ainsi que c'est la société de leur temps qui les a faites et accueillies, ils ont oublié que toute grande idée est au contraire un combat avec la société, une révolution, un martyre souvent! Où sont donc ces grands livres, ces ouvrages de génie qui ont été salués dès leur apparition par le génie de la société qui les avait conçus, et qui les reconnaissait? où sont-ils? Demandez-le à tous les grands hommes qui ont eu la gloire et le malheur de devancer leur temps, et on n'est grand qu'à ce prix. Demandez-le à Socrate buvant la ciguë! demandez aux précurseurs de toutes les vérités, mourant sur les bûchers ou sur les croix! Demandez à Colomb, repoussé comme insensé pour avoir découvert un monde dans sa pensée avant de l'avoir vu de ses yeux! Demandez à Galilée dans son cachot, puni pour avoir résolu le problème du monde, et contraint par la torture à apostasier l'évidence! demandez-leur si c'est leur temps, si c'est la société de leur époque qui a fait leurs découvertes! Ils vous répondent par leurs persécutions et par leurs membres déchirés dans les tortures. Prétendre que la société est copropriétaire des vérités qu'elle tue ou des œuvres du génie qu'elle persécute, c'est, permettez-moi de vous le dire, ajouter la dérision à l'ingratitude. De telles maximes ne sont plus de ce temps. Non, cela n'est pas vrai. Le caractère du génie est précisément de marcher si loin en avant de son siècle, qu'il n'en est pas reconnu, ou bien de lui apporter des vérités si hostiles à ses préjugés, qu'elle les persécute et les tue, pour que ces vérités ne troublent pas son repos.

Savez-vous ce qui est vrai dans les assertions de M. Renouard? C'est qu'en effet la société accueille ce qui lui ressemble ou ce qui la flatte, et repousse ce qui la trouble, même en l'éclairant. Eh bien! en refusant un avenir aux grands livres, et en bornant le temps de la propriété, vous favorisez les livres et les auteurs médiocres, et le génie, et ce courage plus grand que le génie des hommes qui apportent des vérités qu'on reconnaît longtemps après eux, ceux-là, vous les mettez hors la loi! Ils seront reconnus, rémunérés, quand ils ne seront plus, et quand leur propriété, dont vivra le monde, sera périmée pour leur veuve et leurs enfants.

Un des orateurs a fait ressortir (je crois que c'est M. Renouard) l'inégalité entre les brevets d'invention et la propriété des auteurs.

M. Renouard. Ce n'est pas moi.

M. de Lamartine. Alors, c'est M. Berville. Il y a, disait-il, une iniquité flagrante à investir de trente ans les auteurs, et à ne donner que quatorze ans aux brevets d'invention. Un mot là-dessus.

Messieurs, nous ne voulons pas établir ici, Dieu nous en préserve! pas plus à la tribune que dans notre pensée, une sorte d'antagonisme entre les découvertes matérielles et les découvertes intellectuelles; nous nous sommes soigneusement abstenus, dans la commission, d'élever ces discussions vaines et théoriques que nous n'admettrons pas à la tribune.

Nous avons dit ce que je répète ici, c'est que nous n'avions pas de balance pour peser dans des plateaux différents le mérite d'une découverte comme celle de Watt ou celle de Newton, et le mérite d'une grande œuvre de l'intelligence humaine comme celle de Racine ou celle d'Homère; nous avons dit que Dieu avait deux leviers également puissants pour remuer le monde : le levier des découvertes matérielles, des développements industriels de tout genre favorisés par les machines, qui doublent, qui centuplent la force humaine, et le levier des grandes idées nouvelles qui, en ouvrant à l'humanité des horizons non encore découverts, sollicitent l'esprit humain à marcher de plus en plus dans la voie de son perfectionnement indéfini.

Nous avons dit que Dieu seul pouvait juger dans sa sagesse de quel côté était le plus grand mérite de l'œuvre, était le plus grand bénéfice apporté à la société; que, quant à nous, nous nous bornons, dans notre ignorance, à bénir ces dons divins sous toutes leurs formes, soit que, sous la forme d'une invention, d'une machine, ils multiplient les produits humains et amènent ainsi un changement total dans la civilisation matérielle, changement inévitablement et promptement suivi par un autre changement dans l'ordre moral; soit que, se révélant par la découverte des idées, elle apporte au monde une pensée de Platon ou une maxime de l'Évangile. (*Très-bien!*) A Dieu seul de savoir lequel est le plus efficace sur l'action humaine; quant à nous, nous nous bornons à les reconnaître et à les bénir.

Mais, Messieurs, permettez-moi de répondre à l'honorable M. Berville ce que nous nous sommes répondu nous-mêmes en analysant la nature différente des conditions de la propriété littéraire et des conditions du brevet d'invention.

Pourquoi la société a-t-elle fait une différence, différence que nous déplorons, différence que nous voudrions voir disparaître dans la loi de propriété industrielle que M. le Ministre du commerce[1] médite?

Le voici : en effet, pourquoi un industriel obtient-il un brevet d'invention? C'est pour une machine, pour un procédé mécanique quelconque. Cette machine n'est pas une faculté seulement, c'est une chose, c'est un instrument matériel à l'aide duquel on fait tel ou tel acte de l'industrie. Eh bien! que fait l'État en accordant un brevet à l'auteur? Il dit : Voici une machine que vous pouvez vendre matériellement; vous pouvez en faire cent, en faire mille et les vendre, et vous rémunérer ainsi du mérite et du travail de votre œuvre. Votre rétribution les double. Elle consiste d'abord dans le débit de votre machine elle-même, que vous faites vous-même, que vous vendez matériellement autant de fois qu'on vous la demande. Elle consiste ensuite dans la faculté exclusive de vendre le droit d'en faire d'autres, que la loi vous confère pendant quatorze ans. Vous

1. M. Cunin-Gridaine.

voyez combien est différente la condition de l'inventeur de machines ou de l'auteur d'un livre. L'un vend une chose, l'autre une faculté; l'un vend une fois, l'autre vend toujours. Était-il juste de les traiter de même? Le brevet vous empêche de faire la même machine, mais on ne vous empêche pas de penser ma pensée.

Et, de plus, quant à l'utilité, non-seulement il n'y en avait aucune, mais il y aurait eu un dommage évident, un monopole odieux à permettre qu'une charrue, un chemin de fer, une boussole, une invention nécessaire au monde, restât indéfiniment à l'usage exclusif de l'inventeur et de ses ayants cause. Il était récompensé, récompensé deux fois; fallait-il se priver éternellement pour le récompenser toujours? Évidemment non, il n'y a pas parité; vous l'avez compris.

M. Berryer. Mais c'est pourtant le livre de son idée!

M. de Lamartine. Ce n'est pas seulement une édition, c'est une chose, une valeur par soi-même qui a un prix indépendant de la faculté d'être reproduit.

Au reste, nous faisons des vœux pour que cette nature de propriété soit fixe et rétribuée avec autant de justice et de libéralité dans la loi que dans la propriété des idées.

Mais vous dites surtout : La faculté exclusive des auteurs, le droit des héritiers auront pour effet ce que déplorait M. Portalis, de tarir les idées, d'appauvrir la richesse intellectuelle, de créer une pénurie d'idées pour le peuple qui cesserait d'être en partage, en communauté de biens avec les idées dont il a le plus besoin!

Messieurs, il y a là une erreur respectable, une erreur de fait qu'il importe de réfuter. Vous allez le comprendre d'un mot : Non, cela n'enchérit pas les livres, ou, du moins, cela ajoute à leur prix une part si imperceptible qu'elle est entièrement noyée dans l'immense débit d'une grande et longue consommation, et que cet enchérissement d'un centime peut-être par exemplaire, dans certains cas, ne peut être mis en comparaison avec les avantages immenses de la constitution du droit d'auteur pour vingt ans de plus. Les préopinants ont pris des exemples; j'en prends un aussi. Voici le *Télémaque* de Fénelon. Il y avait droit d'auteur sur *Télémaque*. Depuis l'édit de 1777

jusqu'en 1791, il s'en vendait un nombre inouï d'exemplaires. Depuis 1791, le droit est tombé au domaine public : il s'en est vendu autant. Il s'en fait une édition par semaine en Europe. La concurrence l'a mis à tous les prix, selon les facultés des consommateurs. Voici à côté un livre non moins populaire, *Paul et Virginie*. La propriété en était aux héritiers de Bernardin de Saint-Pierre jusqu'en 1833. Y a-t-il un livre au monde qui ait eu un débit pareil? On n'en a pas fait moins de reproductions que du *Télémaque*, et, certes, on n'a pas pu connaître à la différence de prix si l'ouvrage immortel était aux héritiers ou au public.

Savez-vous, sur plus de 10 millions d'exemplaires, ce que cela a fait par exemplaire pour le droit des héritiers pendant ces cinquante ans? 14 centimes par exemplaire, Messieurs! Cela est-il perceptible? Est-ce que le moindre effort de la concurrence, la moindre économie sur l'encre, le papier, que sais-je? ne noyeraient pas cette différence au profit des consommateurs? Et c'est avec cela pourtant, et sans pension et sans secours, que vous faites justice aux héritiers d'un grand homme! (*Sensation.*)

Je citerai un grand exemple, c'est celui de Bernardin de Saint-Pierre, l'homme qui, après Fénelon, a connu pour un de ses ouvrages la plus grande multiplication de la pensée dont on puisse citer l'exemple. Je parle de *Paul et Virginie*.

Paul et Virginie, Messieurs, a appartenu à Bernardin de Saint-Pierre qui, comme vous le savez, a vécu très-longtemps, et il a appartenu à sa veuve et à ses enfants jusqu'à l'année 1833.

Eh bien! il est inutile de vous dire qu'il n'y a pas de livre au monde dont les éditions aient été plus souvent et plus fructueusement faites par les éditeurs et par la famille; qu'il n'y a pas de livre au monde, excepté le *Télémaque,* dont le prix des exemplaires soit descendu plus bas et se soit plus facilement nivelé à toutes les portées de la consommation populaire.

Ces deux exemples ne suffisent-ils pas pour vous démontrer que cette possession par la famille, que l'on vous présente comme un obstacle, est plutôt un moyen? Je le prouverai tout à l'heure.

Je demande à M. Portalis, à M. Renouard, à tous les hommes qui se préoccupent si légitimement des intérêts du consommateur pauvre, s'il n'y a pas là de quoi nous rassurer tous.

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Est-ce de *Télémaque* ou de *Paul et Virginie* que vous parlez?

M. de Lamartine. Le calcul des 14 centimes a été fait sur *Télémaque*.

Je répondrai maintenant quelques mots, et je finirai par là, à l'objection, en apparence très-grave, qui a été faite à cette tribune, hier, je crois, par M. Berville, et répétée par M. Portalis.

Ces deux honorables orateurs vous ont dit : Prenez garde, vous n'attentez pas seulement, en constituant un certain nombre d'années à la propriété littéraire, vous n'attentez pas seulement à cette copropriété de la pensée par l'humanité tout entière, à cette consommation nécessaire des classes pauvres, que vous devez favoriser par tout votre concours; vous attentez encore aux intérêts de l'industrie même que vous prétendez protéger. Vous allez favoriser au dehors cette contrefaçon que vous voulez étouffer sous votre loi. Vous allez enfin empêcher M. le Ministre des affaires étrangères, M. le Ministre du commerce, M. le Ministre des finances, de faire avec les nations voisines ces transactions, ces échanges de bénéfices, à l'aide desquels vous pourrez constituer enfin, ce que tout le monde demande, l'internationalité de la propriété industrielle et artistique en Europe. Eh! comment l'empêcherez-vous? Vous l'empêcherez ainsi, si vous constituez trente au lieu de vingt ans, cinquante ans au lieu de trente à la propriété littéraire, vous ne vous trouverez plus en harmonie avec le nombre d'années assigné à la propriété de l'intelligence chez les nations voisines.

J'en demande pardon à l'honorable M. Berville, mais je le prie de me permettre, comme m'étant occupé plus longtemps et plus sérieusement peut-être que lui, par devoir, de la question qui nous occupe tous deux, de lui répondre.

M. Berville vous dit : Vous gênerez peut-être nos transactions diplomatiques... Il faut répondre à cela; car ce serait pour la Chambre, même bien disposée, un prétexte sans réplique de

nous refuser les cinquante ans. Moi aussi, je m'étais, au premier moment, préoccupé, dans mon ignorance, de cette pensée. J'avais vu là dedans un traité de commerce entre les peuples et nous, traité dans lequel, en demandant des droits, nous en conférerions d'équivalents, une réciprocité financière, en quelque sorte, une responsabilité chiffrée en chiffres égaux; c'est là la pensée de M. Berville. Eh bien! qu'il me permette de lui dire qu'il est, à cet égard, dans une erreur de fait complète et que je vais lui démontrer avec évidence par les faits aussi. Non, Messieurs, il ne s'agit nullement, ni pour la France, ni pour les nations européennes, de constituer, en proclamant cette propriété de plus entre les peuples, une réciprocité chiffrée en chiffres égaux : il s'agit de proclamer et de faire reconnaître un principe; voilà tout. Les nations, heureusement, ne sont pas descendues à ce degré d'industrialisme intellectuel, qu'elles se fassent payer les unes aux autres, à un prix vénal d'argent ou de marchandises, l'introduction dans le monde d'un grand et saint principe de propriété, de civilisation de plus; elles n'ont pas mis la morale et la civilisation au rabais ou à l'enchère! Vous leur faites tort! il faut savoir le reconnaître. De quoi s'agit-il? Non pas d'équipondérer les bénéfices ou les pertes qui résulteraient, pour nous ou pour nos voisins, de l'inégalité du nombre d'années ou du nombre d'ouvrages garantis entre les gouvernements, mais de reconnaître, de constituer et de garantir un principe de plus entre les nations civilisées. Voilà la seule et noble pensée qui anime à la fois et les cabinets étrangers et nous-mêmes. Et comment cela pourrait-il être autrement? L'autre pensée qu'on leur suppose est tout simplement impossible et absurde. Est-ce qu'il vient d'Italie en France, d'Espagne en France, d'Allemagne en France, de Russie en France, précisément autant de livres étrangers qu'il va de livres français en Italie, en Espagne, en Russie? Pas le moins du monde! Il s'écoule des millions de volumes français par an dans ces contrées, et il ne vient pas peut-être en France cinquante volumes espagnols et cent volumes italiens par an! Où serait donc jamais l'égalité numérique possible? On n'y a jamais pensé.

Les peuples qui vivent de nos idées n'ont jamais fait cette

balance du nombre de lignes qu'il nous vendent et du nombre de lignes que nous leur vendons. Ils ne songent pas davantage à balancer le nombre d'années garanties réciproquement à la propriété de leurs écrivains. Car à quoi servirait de garantir le même nombre d'années, puisque la nature et la langue ne leur garantissent pas le même nombre d'auteurs et de livres? Revenons au vrai : il ne s'agit pas de commerce, mais de principes; il s'agit de faire ou de ne pas faire ce que vous avez fait si généreusement et si utilement pour le droit d'aubaine! car ceci, c'est le droit d'aubaine de la pensée. Eh bien! qu'avez-vous fait pour le droit d'aubaine, pour ce droit infâme, sauvage, barbare, qui saisissait la propriété de l'étranger mort en France? Vous avez, sans calcul, déclaré que c'était l'inverse de l'hospitalité antique, que c'était la spoliation de l'étranger au foyer de la France, que c'était la honte de la nation et de l'Europe. Louis XVI, ce précurseur par l'âme des grandes pensées, des actes généreux de la rénovation de 89, Louis XVI l'avait abdiqué, ce droit. Votre premier acte législatif de l'Assemblée constituante l'avait effacé de ses codes aux applaudissements du monde. On ne s'informa pas, comme M. le Ministre l'imagine, s'il mourait plus de Français à l'étranger que d'étrangers en France, s'il y avait bénéfice ou perte à le maintenir. On le reconnut immoral et honteux, et on l'abrogea gratuitement sans réciprocité. Et où en serait le monde si la justice attendait la réciprocité? elle la prévient, et c'est ainsi qu'elle la crée.

Et dans une autre question morale, dans l'abolition de la traite des noirs, s'informa-t-on si l'Angleterre importait 100,000, l'Espagne 80,000, la France 60,000, le Portugal 10,000 noirs, et si ces nations perdraient plus ou moins à renoncer à cet infâme trafic?

Non, on vit que c'était offensant pour Dieu, honteux à la nation, humiliant, avilissant pour les hommes, et on effaça cet opprobre sans calcul et sans réciprocité!

Maintenant, un dernier mot à l'honorable M. Renouard; il a prononcé quelques paroles amères, non pas seulement contre une industrie littéraire que je flétrirais comme lui, mais contre une propriété intellectuelle, qui a le droit et qui a le devoir de se faire reconnaître dans la loi, non dans son vil et égoïste in-

térêt, mais dans un intérêt bien supérieur à celui qu'on a supposé. Vous accusez avec raison ces jeunes écrivains qui salissent leur plume dans la boue des passions populaires, qui flattent les plus vils instincts du peuple, le dénigrement, l'envie, la raillerie, qui feraient un sarcasme d'un martyre et une caricature de la vertu, si le sarcasme et la caricature leur étaient payés son prix. Eh, mon Dieu! j'en rougis plus que vous. Ce sont les plus mauvais des corrupteurs, car ce sont les corrupteurs de l'esprit. Le cynisme est toujours le symptôme de la perversité et de l'impuissance. J'en ai horreur, mais j'en ai pitié aussi. Eh bien! voulez-vous le rendre plus rare, le rendre sans excuse? Créez des carrières, un avenir, un but foncier et utile à ces jeunes esprits, égarés par leur talent même. Souvenez-vous du mot terrible *malesuada fames!* La faim est un mauvais conseiller. En entrant dans la vie, ces jeunes hommes de lettres avaient autrefois des carrières, des patrimoines indirects, qui les préservaient de ces excès dont nous rougissons, qui nous inspirent un si juste dégoût.

M. Renouard. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. de Lamartine. Eh bien! ces exemples de corruption des lettres sont bien bas et heureusement bien rares. Elles sont en général, dans leurs diverses spécialités, dignes de leur honorable mission. Mais, enfin, pour pallier autant qu'il est en nous ces vices de la littérature subalterne, nous pouvons par cette loi quelque chose. Les ressources, les domaines, les patronages de l'Église et des cours appartenant jadis à cette classe lettrée, les cours corrompues quelquefois les salariaient comme flatteurs et les payaient pour les corrompre davantage. Ne les imitez pas; ne les laissez pas à l'indigence : car ces mêmes hommes, indignes du nom d'hommes de lettres, qui servaient, qui flattaient jadis ou les passions des rois ou l'immoralité des cours ou du public, ces mêmes hommes, ils s'adressent, par le même conseil de la faim, ils s'adressent à la puissance qui salarie aujourd'hui cette partie honteuse des lettres; ils flattent souvent les plus mauvaises passions du peuple, au lieu de les diriger vers le bien. Nous le disons avec vous : nous déplorons cette condition humiliante d'une partie indigne et obscure des lettres; mais, plus sages que vous, nous voudrions faire non pas tout ce qui

pourrait être fait, mais tout ce qu'une loi bienfaisante et prévoyante peut amener de changement dans la condition des hommes d'intelligence : c'est-à-dire nous voulons, au lieu de cette rémunération partiale, souvent corrompue, des cours et des partis populaires tour à tour, nous voulons leur donner la rémunération morale qu'ils trouveront dans un avenir prolongé et dans la constitution sérieuse d'une propriété qui permettra de grandes entreprises qui seules peuvent rémunérer le talent sans injustice et sans déshonneur; et voilà une des plus morales pensées de la loi : l'indépendance de l'écrivain et la rémunération par ses œuvres.

Je termine en me résumant, Messieurs.

On a parlé de moi en termes trop bienveillants dans cette affaire : je n'en parle pas moi-même. Je sais les limites de mon horizon borné, borné pour mon nom, borné pour ma fortune d'homme de lettres. (*Rumeurs négatives.*) Je n'ai pas d'enfants. Je suis désintéressé du côté de la gloire par la médiocrité de mes œuvres : elles ont déjà eu plus que ce qu'elles méritent. (*Non! non!*) Je suis désintéressé du côté de l'avenir par ma solitude ici-bas. Mais mon bonheur, ma fortune, ma gloire seraient, je l'avoue, d'obtenir de la justice de mon pays cette loi généreuse, ce patrimoine de quelques annnées de plus pour mes maîtres, mes émules et mes amis. (*Très-bien! très-bien!*)

RÉPLIQUE A M. DUBOIS

(Même Séance.)

MESSIEURS,

M. DE LAMARTINE. Je demande à répondre un seul mot à l'honorable orateur.

Messieurs, je ne prétends pas répliquer à tout ce qu'a dit l'honorable M. Dubois que, dans ma pensée, j'avais en partie réfuté d'avance, et que je trouverai occasion, j'espère, de réfuter plus complétement dans la discussion des articles.

Mais il importe à la commission plus qu'à moi encore de rectifier ce qu'il a dit au commencement de son discours : il a semblé avoir attribué au rapporteur, et par conséquent à la commission qui a avoué ses paroles, la pensée de reproduire indirectement, honteusement...

M. DUBOIS. Si l'expression m'est échappée, je la retire.

M. DE LAMARTINE. Ce n'est pas quant aux personnes; j'ai dû dire honteusement quant à la discussion, subrepticement; — la pensée d'introduire subrepticement le principe de la propriété perpétuelle, sinon dans un article de la loi, du moins dans les tendances du rapport.

Je dois m'expliquer catégoriquement devant la Chambre à cet égard. Comme individu, je puis avoir telle ou telle opinion sur la question; si la Chambre me demandait compte de mon opinion personnelle, je serais prêt à la confesser, prêt à la dé-

fendre; mais, comme rapporteur, j'avais un devoir entièrement distinct de ma personnalité, et j'ai cru l'avoir accompli, je l'ai cru avec d'autant plus de fondement que certaines des objections de l'honorable membre s'étant produites avec beaucoup d'énergie dans la commission même, la commission a cependant adopté à l'unanimité les termes officiels, et je dirai sacramentels, du rapport et de la loi. Non, je n'ai pas eu le moins du monde la pensée, la volonté, d'introduire dans le rapport ou à la tribune les tendances de mon esprit à une propriété perpétuelle, investie de tous les droits absolus qui établissent la propriété garantie depuis longtemps dans la loi commune; je le répète dans ma conscience et dans ma conviction, si j'ai certaines tendances à cet égard, je n'en dois pas compte à la Chambre; ce dont je lui dois compte, c'est le texte même du rapport.

Eh bien! que dit le rapport? Il dit, en termes presque formels : « Si nous avions voulu nous lancer plus avant dans les discussions théoriques soulevées par une loi toute pratique et toute d'application, nous aurions couru le danger de nous engager par là même dans une controverse délicate, épineuse, périlleuse, d'un droit de propriété perpétuelle; nous aurions pu, peut-être, comme philosophes, nous lancer dans cette discussion de théorie. Nous ne savons pas quel résultat la discussion aurait produit sur nos intelligences. J'ai dit, dans le rapport : « Peut-être aurions-nous été amenés à reconnaître dans les titres de la propriété de l'intelligence quelque chose d'aussi saint, d'aussi intime, d'aussi imprescriptible que ce que vous avez reconnu, ce que vous reconnaissez tous les jours, avec tant de facilité, dans les œuvres les plus ignobles de la main de l'homme. Nous ne l'avons pas voulu; nous nous sommes arrêtés sur la limite que nous traçait si sagement le projet de loi et que nous prescrivait l'opinion publique. » Je m'arrête ici; je n'ai rien avancé d'imprudent dans le rapport, rien que je puisse ou que je doive rétracter. Par conséquent, je ne retire aucune des expressions de ce rapport qui auraient été reniées par la commission, suivant l'expression que j'ai ressentie hier dans la bouche de l'honorable préopinant, qui n'a été reniée par personne, et qui ne servira, je l'espère, qu'à introduire

dans la discussion sérieuse de cette Chambre, dans cette discussion que l'honorable orateur vient d'agrandir lui-même tout à l'heure avec tant de talent, des vérités neuves, mais des vérités timides encore, qu'il importe à la loi de modérer dans l'intérêt même de leur préservation.

SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 30 mars 1841.

Il s'agissait du droit de l'acquéreur d'un ouvrage d'art. Dans le sys tème du gouvernement et de la commission, le droit de reproduction était transmis à l'acquéreur, à moins d'une stipulation contraire. Un amendement de M. Berryer maintenait même, dans le cas de cession, le droit exclusif de l'auteur, sauf convention.

MESSIEURS,

Bien loin de m'affliger de ce que la commission ait trouvé un tel adversaire, je m'en félicite pour le projet de loi et pour l'issue de cette discussion.

La commission a été frappée elle-même de toutes les difficultés qui ont préoccupé l'esprit de l'honorable M. Berryer, elle les a examinées avec la plus complète bonne foi; et ce n'est pas sans une certaine affliction, ou du moins sans une hésitation très-profonde, qu'elle s'est décidée, après plusieurs séances consacrées à cet examen, à maintenir dans le projet de loi l'article qui a été attaqué. Cet article, depuis l'année 1826, avait été l'objet des délibérations les plus éclairées, non-seulement de la part des artistes éminents, mais encore de la part des jurisconsultes les plus distingués du pays; cet article, qui avait été reproduit dans la discussion de la Chambre des pairs, dans des projets successifs de loi qui étaient apportés aux deux Chambres, et enfin que le gouvernement nous rapportait aujourd'hui.

Je dis, Messieurs, que je ne m'afflige pas que l'article ait trouvé un si éloquent adversaire, car la discussion en sera honorée, la Chambre en sera éclairée, et quelle que soit la résolution qu'elle prenne après avoir entendu les deux parties, nous aurons la satisfaction que cette résolution sera prise, non pas sous la responsabilité de la commission, mais sous la responsabilité de la Chambre elle-même. A ce titre, je me féliciterais même d'être vaincu, car il m'en coûte de contrister des hommes que je voudrais servir; mais l'amendement les sert mal.

Je réponds donc aux principales objections qui ont été apportées tout à l'heure par l'honorable M. Berryer. La première, et il a cela de commun avec l'honorable M. Durand (de Romorantin), c'est qu'il y avait dans l'article une certaine inégalité, et, par conséquent, une certaine injustice dans la distribution des droits entre les écrivains d'ouvrages littéraires.

Qu'est-ce qu'un livre non imprimé, Messieurs? qu'est-ce qu'un manuscrit? et qu'est-ce qu'un tableau ou une statue? Un manuscrit, c'est la pensée écrite d'un auteur, pensée écrite qui dort dans l'ombre et dans l'impuissance, dans l'incommunicabilité d'une confidence, où personne ne peut la lire, excepté l'auteur et ses amis. Quel prix cela a-t-il si vous le séparez de la faculté de devenir public et commercial par l'édition? Aucun : ou cela n'a qu'un prix moral, un prix inerte, le prix d'un lingot qui ne pourrait pas être monnayé. Cela est mort, cela ne circule pas, cela ne se paye pas, cela n'a pas de tarif, pas de rémunération.

Qu'est-ce qu'un tableau et une statue maintenant? C'est un ouvrage d'art où s'est concentrée toute la force de création de l'artiste, où il a mis son temps, son âme, son génie personnifié dans une toile de six pieds ou dans un marbre. Cela n'a pas besoin d'être reproduit pour avoir une valeur immense; toute la valeur du génie est dès lors employée à le peindre où à le sculpter. Cela vaut ce que cela a coûté, dans l'opinion de l'acquéreur; cela se vend par soi seul en un objet unique, palpable, visible une fois pour toutes, et l'artiste est rémunéré en grande partie au moins; il passe à un autre objet et il crée encore : même condition, on le lui achète et tout est dit. Attendez, je vais passer au droit secondaire de la gravure; qu'en ré-

sulte-t-il, Messieurs? Ceci : que si l'auteur n'avait pas le droit d'édition, il n'aurait aucune rémunération, et que s'il n'avait pas le droit de restreindre le nombre des exemplaires et des éditions, sa propriété serait factice, banale, spoliée, ou plutôt il n'y aurait aucune propriété pour lui. Le peintre et le statuaire, comme vous le voyez, ont été payés, eux; ils ont reçu le prix entier de leur chose, ou presque entier. Comment donc le préopinant peut-il comparer deux situations si complétement dissemblables? Voilà M. de Chateaubriand, notre immortel modèle : il a dans sa main son génie, il a besoin de le communiquer pour vivre, car l'infirmité humaine veut que la gloire même gagne son pain; si vous ne lui garantissez pas que son génie écrit sera encore à lui après l'impression, il est dépouillé de l'œuvre de sa vie et de sa sublime et intellectuelle industrie, puisqu'il faut associer ces mots qui se répugnent. Voilà Canova : il a dans son atelier son *Pâris* ou sa *Madeleine;* l'acheteur vient, il paye 100,000 fr. et emporte le chef-d'œuvre; le chef-d'œuvre est bien à l'acquéreur, car l'artiste est bien payé. (*Très-bien!*)

La Chambre a-t-elle compris sur quelle sophistique analogie on veut établir la comparaison qui l'égare? Je ne cesserai pas de la rétablir, tant que M. Berryer la faussera dans sa noble préoccupation.

Encore une fois, puisqu'on revient sans cesse à cet argument, comment pouvez-vous, en présence de deux faits caractérisés par des différences aussi énormes, prétendre que nous avons confondu, que nous avons créé des mesures inégales, injustes, dans la rémunération de deux genres de travaux si profondément divisés par leur nature?

Maintenant, je dis à M. Berryer : Vous me reprochez d'avoir séparé la possession et l'usage d'un objet; mais vous êtes plus expert que moi en matière légale; cependant j'en sais assez pour comprendre que la possession gît précisément dans l'usage illimité de la chose possédée. Eh bien! réfléchissez aux entraves, aux gênes, aux restrictions que votre amendement va apporter à la jouissance de l'objet d'art!

Quel est-il, cet usage? Est-ce cette contemplation solitaire et platonique, que vous me reprochiez à l'instant d'avoir ainsi

qualifiée? N'est-ce pas tout le contraire, en général? N'est-ce pas, pour l'acquéreur, la faculté de le faire resplendir, éclater, propager, à son honneur, à la gloire de sa famille, de sa maison, de sa galerie? Amour-propre utile, honorable. Que sont donc ces acheteurs?

Rarement ce sont des particuliers d'une fortune médiocre; généralement, vous le savez, c'est l'honneur des puissantes maisons, dès l'antiquité la plus reculée, d'avoir consacré une partie notable de leur fortune à l'acquisition de ces objets de luxe. Pourquoi cela? C'est par un amour-propre de la société; c'est par un orgueil de famille que la société doit respecter, parce qu'il alimente le génie, et fournit aux artistes, pour la création des œuvres de l'art, ce qu'ils sont impuissants à se procurer par eux-mêmes, par d'autres travaux moins élevés.

Oui, respectez cela; ne le blessez pas, ne l'alarmez pas cet orgueil jaloux. C'est le pain de l'artiste. (*Très-bien!*)

Quelle a été la gloire des Médicis? quelle a été la gloire des grandes maisons de Rome moderne? C'est d'avoir créé ces belles galeries. N'avons-nous pas vu de nos jours le prince Borghèse, par la concession de certains objets de sa galerie, adoucir immensément les conditions du traité de la reddition de Rome, et donner des tableaux contre la liberté de sa patrie? (*Sensation.*)

N'avons-nous pas vu de nos jours la possession de la *Femme hydropique* de Gérard Dow devenir un article de traité entre deux nations? n'avons-nous pas vu les Médicis, ces grands négociants lettrés, arrivés plus tard à la souveraineté de Florence, influencer puissamment l'opinion de leur siècle par cette libéralité qui allait chercher ses monuments jusque dans les ruines de la Grèce, et se faire de cette popularité ainsi acquise un moyen d'asservir la république? (*Mouvement.*)

Ces maisons, ces illustres particuliers achètent-ils ces objets d'art? Ils ne les auraient pas achetés pour être assujettis, comme on vous le propose, à cette servitude quotidienne, ou qui devra durer quelquefois trente ans.

M. Berryer. L'Académie s'est expliquée là-dessus.

M. de Lamartine. L'amendement proposé par M. Berryer aurait pour résultat d'amener à cette servitude, à cet assujettisse-

ment dont j'ai parlé. Il ne le pourrait pas, à moins de tuer complétement l'art de la gravure, et ce n'est pas dans la pensée de l'auteur de l'amendement.

Je dis qu'aucun de nous n'admettrait, ni pour lui-même, ni pour les amateurs éclairés qu'il connaît, cette oppression d'un artiste hypothéquant à toujours, comme l'a dit l'honorable M. Berryer, la possession d'un objet d'art, et venant dire à l'amateur : « Votre galerie me sera ouverte toutes les fois que la pensée viendra à moi ou à mes héritiers de reproduire mon œuvre. » (*Réclamations.*)

Messieurs, la cause que je suis forcé de plaider ici est assez ingrate en apparence pour qu'elle me mérite au moins l'indulgence et le silence d'un moment de l'assemblée. Si l'assemblée veut juger, comme nous-mêmes, avec impartialité et justice complète, il faut qu'elle permette qu'on lui rende compte des motifs qui ont déterminé notre décision. (*Parlez! parlez!*)

Eh bien! je dis qu'il y aurait une profonde atténuation à la valeur même de cette propriété entre les mains de l'acquéreur; je dis qu'il est impossible de consentir à subir longtemps la servitude que voudraient lui imposer l'honorable M. Durand (de Romorantin) et l'honorable M. Berryer; je dis que : ou l'homme qui achète un tableau a dans la pensée d'en jouir lui seul, d'en interdire souvent, par cette jalousie que l'honorable M. Berryer concevait tout à l'heure, d'en interdire la manifestation au public : vous, par votre amendement, vous le forcez à la publicité, qu'il redoute peut-être; vous enlevez à l'objet qu'il possède cette virginité qui en fait le prix à ses yeux ; ou l'amateur éclairé, surtout si c'est un amateur riche, si c'est un amateur royal, si c'est le chef d'une dynastie puissante, à l'étranger ou au dedans, sa volonté, son légitime orgueil, c'est de choisir lui-même le graveur, l'homme de mérite, l'homme affidé, l'homme de sa confiance, auquel il voudra remettre la reproduction ou de ses tableaux ou de ses statues. Si, au contraire, vous lui dites, comme l'honorable M. Berryer : Il faudra que nous nous entendions, qu'il s'établisse entre nous un concert préalable pour que l'objet puisse être multiplié, évidemment la multiplication de l'objet est paralysée à l'instant même, et vous tuez l'art du graveur; et pour avoir quoi? Pour avoir favorisé

non-seulement d'un droit commun, mais d'un droit tout à fait exceptionnel, d'un droit privilégié, d'un droit inqualifiable, des artistes que l'esprit de système aveugle sur leur intérêt réel. Cela est-il sage à vous et utile pour eux? Non, mille fois non. Vous les flattez; vous ne les servez pas.

M. Berryer vous dit : La jurisprudence, le passé, les usages sont pour eux. Erreur complète de M. Berryer, Messieurs! Quelle est leur loi? Celle du 19 juillet 1793.

Que dit-elle? Voici son texte; écoutez-le :

« Lorsque l'artiste, le statuaire ou le peintre aura fait graver sa statue ou son tableau, il sera propriétaire du droit exclusif pendant sa vie, et pendant le nombre d'années accordé par la loi après sa mort. »

Eh bien! nous, que disons-nous? Nous disons d'abord cela : « Lorsque le peintre aura fait graver, il sera propriétaire. » Mais nous allons plus loin; M. Berryer et M. Durand devraient le reconnaître. Nous sommes plus généreux que la loi de 1793; nous disons : « Non-seulement il aura le droit, quand il aura exercé ce droit, » mais nous disons : « Il aura le droit toutes les fois qu'il voudra se donner la peine d'écrire trois mots au bas de l'acte ou de la quittance contre laquelle il remettra son ouvrage, il aura le droit de se réserver cette tutelle du génie; et ce bénéfice immense, éventuel, aléatoire de la propriété, que l'honorable M. Berryer vous signalait tout à l'heure avec tant de raison et d'éloquence, cela est juste, nous le lui donnons; il n'aura que la peine de l'écrire comme nous écrivons toutes nos conditions. » Qu'avez-vous donc à demander à la loi de plus? L'artiste n'est-il pas satisfait? Il est averti par la loi qu'il y a deux droits : un droit de propriété de l'objet lui-même, et un droit de reproduction ou de traduction; que ce dernier droit de reproduction est inhérent à l'objet, à moins qu'il ne se le réserve. Mais la loi lui conseille une autre stipulation toute bienveillante, toute morale, toute favorable au génie; elle lui conseille la faculté de stipuler la réserve de ce droit. Je défie que l'on me cite un seul arrêt qui ait été plus libéral envers les artistes, à moins que vous ne vouliez en faire une caste à part, qui aura le bénéfice de toutes les stipulations sans en écrire aucune; c'est trop fort.

M. Berryer dit encore : « Mais les arrêts? » Eh bien! écoutez les arrêts en cette matière.

Voici un jugement rendu en janvier dernier, où la question que nous débattons ici législativement a été juridiquement résolue. Je demande à la Chambre qu'elle veuille bien écouter les considérants. Il s'agissait du fait même en question, du droit de gravure exclusif, revendiqué par un peintre contre un acquéreur. Je lis :

« Attendu que la vente a pour objet de transmettre à l'acheteur la propriété pleine et entière de la chose vendue, avantages et priviléges qui s'y trouvent attachés;

« Que ce principe absolu ne doit recevoir d'exceptions que celles consacrées par la loi ou les conventions des parties;

« D'où il suit que le peintre qui cède un tableau sans stipuler aucune espèce de réserve se dessaisit manifestement, non-seulement de la propriété du tableau, mais encore du droit de le reproduire, et investit, par la seule puissance de la vente, l'acheteur de tous les avantages et de tous les priviléges qui lui appartenaient;

« Attendu que la loi du 19 juillet 1793 ne déroge à cet égard nullement aux principes généraux du droit; que si elle confère aux auteurs, compositeurs, peintres et autres, ainsi qu'à leurs héritiers ou cessionnaires, le privilége de reproduire leurs œuvres, c'est que la reproduction est à peu près le seul mode de jouissance utile qu'elle soit susceptible de donner, et que, dans l'intérêt des arts et des artistes, la loi a dû, par une disposition spéciale, régler ce mode de jouissance, afin que l'œuvre, par le fait même de sa publication, ne pût pas être réputée tombée dans le domaine public, et par cette disposition toute de prévoyance l'affranchir des entreprises et de l'usurpation si facile à s'approprier le bien des autres;

« Mais que tout en protégeant l'auteur, tout en consacrant en sa faveur le privilége exclusif de reproduction, la loi n'a pas entendu le placer dans une condition à part, quand il s'agirait de la vente ou cession de ses œuvres, ni créer pour cette cession des règles particulières qui la mettraient en dehors du droit commun et sous l'empire de dispositions exorbitantes;

« Qu'une dérogation de cette importance ne saurait se sup-

pléer ni même se supposer, quelque élevée, quelque noble que soit la chose qui fait l'objet du contrat, considérée au point de vue de l'art et du génie qui lui ont donné la vie, parce qu'il est de la nature de la vente de transférer à l'acquéreur tous les droits du vendeur sur la chose, de le substituer en ses lieu et place, pour en jouir et disposer comme il en jouirait et disposerait lui-même; qu'on ne comprendrait pas qu'en l'absence de toute espèce de stipulation il en fût autrement pour la cession d'un tableau;

« Qu'en effet, si l'acheteur est un amateur des beaux-arts, il est sensible qu'il n'acquiert le tableau que pour enrichir sa galerie ou un musée, qu'il n'en élève le prix d'affection que par cette considération qu'il en sera seul possesseur et maître absolu; au contraire, si c'est un spéculateur, il n'est pas moins certain qùe le tableau n'arrive dans ses mains que pour obtenir des bénéfices qu'il a fondés sur une reproduction, qu'il s'empressera de réaliser sous toutes les formes;

« Qu'enfin, si c'est un musée public... »

Je m'arrête, car l'honorable M. Berryer a fait tout à l'heure, avec beaucoup de raison, exception pour les musées et pour les établissements publics, et je l'en remercie : N'enlevons pas au peuple ce qui est au gouvernement.

Je reviens à l'honorable et puissant adversaire que j'ai devant moi, et je lui dis : Vous faites ressortir avec force, avec scandale, ce dommage fait à la renommée, à l'honneur, à la moralité, à la vie de l'artiste puni des fautes de sa jeunesse par une reproduction tardive, faite peut-être malgré lui. Mais notre article répond tout seul. Il laisse à l'artiste la faculté de se préserver, de ne pas laisser reproduire son œuvre sans son consentement; seulement, écrivez-le, car, une fois encore, la loi vous avertit, la loi vous donne la force, le moyen de préserver votre honneur; si vous ne le faites pas, vous ne devez vous en prendre qu'à vous. C'est un droit dont il est averti tous les jours, et qu'il est libre d'exercer.

Mais je dis de plus à M. Berryer :

Est-il vrai, comme ils l'affirment, qu'il s'agit exclusivement ici de ce point d'honneur de l'artiste, de cette virginité, de cette moralité, de cette dignité de son œuvre ravalée, souillée, désho-

norée par d'indignes reproductions? Si cela est vrai dans leur pensée et dans la vôtre, cela est-il vrai dans la pratique, vrai dans le fait? Est-il vrai que de misérables copies déshonorent un autre que le copiste? Vous le savez bien. Est-ce que David s'est jamais trouvé déshonoré, humilié par les mille et une reproductions grotesques que le bronze, le plâtre et jusqu'aux dessus de porte ont faites du tableau des *Horaces*? Est-ce que Bernardin de Saint-Pierre ou M. de Chateaubriand se sont sentis rabaissés par les gravures innombrables que des mains malhabiles ont répandues, jusque sur les murs d'auberge, des pures et célestes créations de leur génie, *Virginie* ou *Atala*? Est-ce que le tableau de *Chactas*, par Girodet, ne tapisse pas les lambris enfumés des cabarets?

Est-ce que nos grands statuaires nationaux qui s'élèvent aujourd'hui du frontispice de la Madeleine à celui du Panthéon ne se vendent pas en pendules, en ornements de cheminées, en statuettes? Est-ce que la main d'ouvriers inhabiles ne défigure pas leurs chefs-d'œuvre en y touchant? Est-ce qu'ils seraient assez insensés pour s'en plaindre? Est-ce que ce n'est pas là la monnaie de cuivre de leur génie, en bronze ou en marbre? Est-ce que ce n'est pas là la traduction de leur gloire en langue vulgaire? Est-ce que vous poussez l'aristocratie du talent, la jalousie dont vous parlez, l'amour-propre jusqu'à interdire au peuple de jouir à sa manière, à son prix, des grandes inspirations de son temps? Est-ce que vous condamnez l'homme du peuple, le pauvre, la fortune moyenne, à ne pas jouir du tout de l'aspect du sentiment des beaux ouvrages d'art, s'il n'a pas assez d'argent pour en acheter des originaux à des prix immenses, ou des copies parafées à 200 fr. ou à 500 fr. la pièce? N'est-ce pas là être aussi barbare pour le peuple qu'aveugle pour les artistes? La popularité n'est-elle pas le contre-seing de la gloire? Le génie ne s'élève jamais plus haut que quand il descend si bas dans le peuple.

L'honorable orateur aime la musique, dit-on (*On rit*); cet art le délasse, le console de ses travaux. Eh bien! qu'il me permette de le prendre par un art qui lui est cher et par un exemple qui lui est connu. Ne sait-il pas le trait de Mozart, voyageant inconnu dans le Tyrol, et entendant un maître

d'école gronder un enfant de ce qu'il chantait mal un morceau d'une de ses partitions? — Ah! mon ami, lui dit-il, ne grondez pas, ne punissez pas l'enfant. Je suis Mozart, je suis le maestro, je suis le meilleur juge de ma musique; eh bien! je n'ai jamais eu à Vienne, devant l'empereur, autant de plaisir à m'entendre exécuter par l'orchestre de la cour, qu'à m'entendre écorcher par vos écoliers.

Voilà, Messieurs, le véritable sentiment de l'artiste; c'est celui du peintre, c'est celui du statuaire, c'est le sentiment de tout véritable artiste. (*Très-bien! très-bien!*)

Or, cela grandit au lieu de dégrader. Citez-moi un seul exemple d'un statuaire déshonoré par son mouleur, ou d'un grand peintre que des faiseurs d'images aient avili dans l'opinion et dans le prix de son œuvre! Je vous en citerai mille dont le nom ne s'est répandu que par les colporteurs de leurs œuvres défigurées. La monnaie la plus vile, en s'accumulant, finit par faire une somme et une fortune. Il en est de même de la renommée. (*Très-bien!*)

Un mot encore, car je ne veux pas prolonger le débat.

L'honorable M. Berryer a dit une parole un peu cruelle, que j'entends avec peine revenir sans cesse à cette tribune depuis l'ouverture de cette discussion; il vous dit : « Mais c'est une loi mercantile, une loi d'argent, une loi de marchands que vous faites! pensez donc à l'art, au génie, à la gloire; n'avilissez pas cela! »

Eh! nous y pensons!

Nous avons respecté, nous avons placé aussi haut, plus haut que vous, la qualité industrielle que nous étions chargés de traiter ici, puisque c'était une loi de propriété dont il s'agissait.

Si nous ne l'avions pas distingué, nous accepterions le reproche de M. Berryer; mais nous l'avons soigneusement distingué.

Et quand, au moment d'écrire les stipulations précises, pour ainsi dire matérielles, de nature à fixer le bénéfice quelconque de la propriété, entre les mains, soit de l'écrivain, soit du statuaire, soit du peintre, on vient nous rejeter ces considérations morales, on nous dit : Pensez à la gloire, à l'honneur, au génie.

Je pourrais dire : Entendez-vous vous-mêmes; vous placez l'écrivain, le musicien, le statuaire, le peintre dans des situations inacceptables.

Si vous parlez de gloire, leur pensée en est absorbée avant la vôtre, et tous les jours vous les accusez de ne pas savoir économiser le fruit de ce génie, dont vous leur contestez quelquefois les miettes; leur misérable facilité à se laisser séduire, tromper par leur imagination est devenue un proverbe. C'est qu'en effet les artistes sont beaucoup plus frappés, plus séduits, plus entraînés par la gloire que par toute autre considération; et non-seulement par la gloire, mais aussi par cette espèce de mirage de gloire qui souvent les conduit pas à pas jusqu'au bout de leur carrière, à travers la misère.

Mais moi, à mon tour, je leur dis : Mais la gloire même, puisque vous en parlez tant, de quoi vit-elle, encore une fois? Elle vit de pain! Il connaît ce trait.

Quand le Corrége allait de village en village chercher le prix modique de ses chefs-d'œuvre, et qu'il prenait la pleurésie dont il est mort, pour avoir rapporté à pied, d'une ville éloignée, la somme de quelques écus à sa femme et à ses petits enfants, vos belles paroles lui auraient-elles prouvé que cette pauvre femme et ses petits enfants n'avaient pas faim, froid et soif? Lui auriez-vous dit comme tout à l'heure : N'avilissez pas ce génie qu'on viendra admirer en pèlerinage un jour dans cette patrie qui vous méconnaît! (*Très-bien! très-bien!*)

Quand Milton aveugle, poursuivi par une restauration dont il avait trop mérité la haine, se cachait dans sa misère, que ses deux filles lui écrivaient, lui lisaient à lui-même ses vers immortels qu'il ne pouvait voir et entendre que par les yeux, que par la bouche de ces deux angéliques créatures; quand il trouvait avec bien de la peine un libraire pour lui acheter huit guinées le *Paradis perdu,* lui auriez-vous dit : Eh! que vous importe cet or? Élevez-vous dans votre ciel, voyez plus haut, ne comptez pas ces misérables guinées; il s'agit bien de cela! il s'agit de l'avenir, de l'éclat de votre nom, de la postérité! Quoi! vous aurait-il dit, ne s'agit-il pas avant tout de ces deux femmes que je vais laisser après moi sur la terre, et du morceau de pain que mon génie non-seulement n'avilit pas, mais qu'il

sanctifie en se vendant pour elles? (*Très-bien ! — Mouvement.*)

Je reviens aux artistes et à la disposition qui les concerne, et je dis : Prenez garde de ruiner leur valeur entre leurs mains, en croyant les servir sur la foi de leur éloquent défenseur! Je crois les défendre mieux que vous en leur refusant ce qu'ils demandent.

Oui, prenez garde! ce n'est pas un petit intérêt que vous atteignez-là! la France, depuis quelque temps, devient le pays des arts et semble succéder à l'Italie; ce n'est pas un groupe seulement d'hommes de talent que vous y avez, c'est une société, une armée d'artistes de tout genre; Paris est un immense atelier. L'Europe y vient, y admire, y achète, exporte nos produits partout. Le goût de ces consommateurs riches qui achètent par volupté, par mode, par caprice, a pris le chemin de Paris. C'est là qu'ils commandent, qu'ils viennent, qu'ils payent, qu'ils versent ce capital de luxe dont vivent tant de misères, dont tant de génies s'enrichissent en honorant, en illustrant leur nation. Rien ne leur commande de venir à Paris plus qu'ailleurs. Les produits de l'art ne sont pas nécessaires comme les produits industriels. On peut s'en priver sur le plus léger caprice, sur la plus petite susceptibilité! Ne blessez pas cette susceptibilité des consommateurs de luxe.

La peinture, la statuaire, qui semblaient depuis le moyen âge avoir fixé leur résidence là où Léon X et les Médicis les avaient accueillies, ont passé les Alpes et viennent habiter parmi nous. Il se passe ceci que tous les grands amateurs du monde, les princes eux-mêmes se font une gloire, une gloire pour leur maison, pour leur galerie, d'avoir acquis à Paris l'objet qu'ils veulent consacrer à la contemplation du public, et que avoir été peint à Paris, ciselé à Paris, c'est un titre pour un objet d'art, un certificat de goût, d'origine de gloire.

Vous avez une population immense, très-intéressante, d'artistes de tous genres, qui composent une des parties les plus éminentes de la société actuelle française. Cette partie de la population, quel est son patrimoine, sa richesse, son avenir? Ce n'est pas autre chose que la valeur précieuse que vous voulez toucher avec tant de générosité dans le sentiment, mais avec tant d'imprévoyance dans le fait. Je suis autant attaché à l'art

que vous pouvez l'être, car je suis artiste, moi aussi, comme vous l'êtes, vous, dans la partie la plus sublime de l'art. Dans tous les pays du monde, mes premières visites ont été pour les ateliers, pour ces points les plus lumineux, pour ces foyers de la civilisation moderne. Je connais les artistes de Paris; ils sont aussi mes frères, comme ils sont les vôtres. Je me sens artiste comme eux, je les aime, je les admire, je les chéris, je vis avec eux; les contrister est un chagrin amer pour moi comme pour vous! (*Sensation.*)

Eh bien! je vous dirai sincèrement et après avoir réfléchi deux mois, après avoir pesé religieusement entre nos mains tous ces motifs qui militent pour vous, pour eux ou contre eux, je vous dirai, ou plutôt je dirai aux artistes ce mot d'un grand orateur, qui irait mieux dans votre bouche que dans la mienne, parce que vous êtes plus près de lui que moi; oui, je dirai aux artistes ce qu'il disait au peuple qu'il mécontentait pour lui être utile, je leur dirai : « Pardonnez-moi, j'ai eu le courage et le chagrin de vous déplaire, mais de vous déplaire pour vous servir! » (*Très-bien! très-bien! — Vive sensation sur tous les bancs.*)

SUR

LA QUESTION DE BUENOS-AYRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 avril 1841.

La discussion portait sur une pétition de Français habitant la Plata, qui réclamaient contre le traité conclu avec la République de Buenos-Ayres par l'amiral de Mackau, le 29 octobre 1840. Le rapport de la commission concluait à l'ordre du jour. M. de Lamartine l'appuya en faisant l'historique des démêlés de la France avec Buenos-Ayres.

MESSIEURS,

Je viens défendre, contre l'honorable M. Glais-Bizoin, les conclusions et les termes du rapport.

Je regrette profondément que les agents de la France à Montevideo aient encouru les justes reproches exprimés par l'honorable rapporteur. Pas plus que M. Glais-Bizoin, dont je connais les sentiments élevés, je n'aime à toucher aux personnes; mais quand les personnes sont des systèmes, quand les hommes personnifient les fautes, les abus de pouvoir, les aberrations, et je dirai franchement les humiliations de mon pays, je n'accepte plus les ménagements demandés par l'honorable membre, et je vais aux choses à travers les hommes.

Je demande la permission d'être entendu un instant. (*Parlez! parlez!*)

Membre de la commission en 1839, j'ai connu parfaitement

tous les détails de cette affaire, de toute cette négociation. Je conviens avec M. Mermilliod, et j'ai la douleur de convenir avec M. Glais-Bizoin, qu'au milieu d'une négociation très-habilement conduite, très-fermement dirigée de la part du négociateur et de l'amiral [1] qui avait cette double mission, il y a eu pour la France quelque chose de fâcheux, je l'avoue, je dirai même de contristant, d'affligeant, dans la solution de cette affaire relativement à nos alliés ou nos soi-disant alliés de Montevideo.

La Chambre me permettra en deux mots de reprendre l'affaire telle qu'elle s'est ouverte en 1839 et d'en suivre les phases; elle verra qu'il n'y avait pas d'autre moyen que celui employé par le ministère du 1er mars, et accepté par celui du 29 octobre, de se tirer d'une affaire malheureusement commencée, plus malheureusement conduite.

Je ne rentrerai pas dans l'historique de nos démêlés avec Buenos-Ayres; mais Montevideo est une ville rivale située en face, de l'autre côté de la Plata. Montevideo profitait du blocus de Buenos-Ayres pour accaparer le commerce, et désirait naturellement la prolongation, l'éternisation du blocus. Des émigrés argentins qui avaient fui Buenos-Ayres et combattu Rosas avec Lavalle, son ennemi, étaient réfugiés là et y faisaient ce que font les émigrés partout, des rêves, des intrigues, des conspirations impuissantes. Nos agens consulaires de Buenos-Ayres, réfugiés aussi à Montevideo, avaient imprudemment enrégimenté ces haines, soldé ces conspirations, encouragé ces espérances, et mis le drapeau français et 3,700,000 francs de subsides français au service de ces misérables représailles. L'amiral Leblanc avait malheureusement consenti à faire plus et à agir avec eux en commun contre Rosas, à mêler les soldats français aux Argentins émigrés, pour insurger le pays et prendre l'île de Martin-Garcia, de compte à demi avec les émigrés de Buenos-Ayres. On avait fait pis encore. Nos agents étaient allés chercher dans sa retraite le général Lavalle pour le susciter contre le président de la République Argentine. La guerre civile, intestine, la guerre à mort marchait sous la direction de nos agents consulaires et à l'ombre du drapeau de la France : cela ne pouvait aboutir qu'à

1. L'amiral de Mackau.

des abandons d'alliés ou à des guerres sauvages, à des Quiberon. Je n'accuse pas nos agents, remarquez-le bien, de n'avoir pas protégé leurs nationaux, mais de les avoir compromis en les protégeant contre le droit des gens; d'avoir non pas allié, mais, passez-moi le mot, d'avoir mésallié la France. (*Rumeur.*)

M. Mermilliod. Ils n'ont pas mésallié la France.

M. de Lamartine. Avec qui ont-ils mésallié leur pays? me demande M. Mermilliod. Comme vous, Monsieur, je respecte les gouvernements établis, qu'ils s'appellent monarchie ou république, Rosas ou Rivera; j'ai fait allusion aux factions intérieures auxquelles l'imprudente témérité de nos agents, ce n'est pas trop dire, a accouplé la dignité de notre pays, à toutes les passions, à tous les partis, à tous les drapeaux de ces partis de l'Amérique du Sud, aussi innombrables et aussi éphémères que les insectes pestilentiels qui naissent et meurent en un jour dans ces climats; voilà de quoi j'accuse nos agents. (*Vive agitation.*)

Vous savez à quel point le ministère du 12 mai trouva cette affaire. Il envoya l'amiral Dupotet avec les mêmes instructions, et pour atteindre le même but qui fut indiqué plus tard à l'amiral qui lui succéda. Que firent les agents français qui s'étaient placés, non comme les agents de la France, mais, passez-moi le mot, comme les complices de ces factions intérieures, comme des hommes qui soudoyaient avec des subsides trop aisément accordés par les ministres qui se sont succédé? Ils s'engageaient dans toutes les collisions intérieures, ils subventionnaient la guerre civile; ils allaient chercher Lavalle jusque dans sa retraite, jusque dans les bras de sa femme et de ses enfants, pour le ramener à une guerre civile, à une guerre civile où vous armiez les sujets d'une république avec les sujets de la France, contre un gouvernement avec lequel vous étiez dans le cas de traiter un jour, et auquel vous deviez remettre, comme victimes, les hommes que vous-mêmes aviez suscités contre lui. (*Sensation prolongée.*)

Quand l'amiral Dupotet a voulu protester avec énergie, quand il a voulu éclairer le gouvernement, qu'ont fait ces agents, ou plutôt les amis de ces agents? Que fit la presse de Montevideo et de Paris, son écho? Que fit-on même à cette tribune? Tout se déchaîna contre le gouvernement et contre l'amiral Dupotet;

et si l'amiral n'avait pas couvert sa conduite d'une vie pleine d'honneur et vieillie dans les combats, on eût attenté à son honneur même. (*Très-bien! très-bien!*)

Quand le ministère du 1er mars est arrivé, et ici je suis loin de l'accuser, ses instructions ont été ce qu'elles devaient être, pleines de sagesse, pleines de résolution en même temps. L'amiral de Mackau est parti muni des instructions les plus dignes : il s'en pénètre; il va droit à Montevideo, au foyer de ces menées, de ces intrigues des factions locales. Il aperçoit vite ce qu'il y a d'illusions, de déceptions, de passions, dans ces comités d'insurrection, dirigés, encouragés, soldés par nos consuls. Que fait-il après? Il consent à traiter, à accepter des ouvertures, mais comme il convient à la France et à lui, sous son drapeau, à son bord, sous le canon français. (*Bravos.*)

Là il dépasse ses instructions en tout, en droits aux Français, en amnistie aux insurgés; il s'assure que Lavalle, qui est à cent lieues de Buenos-Ayres, pourra faire sa retraite en sûreté sur la province de Corientes. Il lui envoie un bâtiment pour passer le fleuve avec son armée. La paix est rétablie. Le nœud est coupé. Une seule chose est à déplorer, c'est que la France se retire, laissant ce que nos agents appellent des alliés dans le combat! Je ne nie pas cela. C'est déplorable, c'est humiliant, ce serait honteux si c'était une guerre en commun, une guerre loyale, avec des alliés réels; mais s'il y a une honte, est-ce sur l'amiral qu'elle doit retomber? Mais ses conditions sont supérieures à celles même que M. Buchet de Martigny, votre consul, stipulait hypothétiquement avec Lavalle, son protégé, en le supposant d'avance vainqueur et maître à Buenos-Ayres! Oui, je les ai vues, ces stipulations illusoires; j'affirme qu'elles ne demandaient pas ce que l'amiral de Mackau a obtenu. (*Sensation.*) La France doit-elle plus à ses nationaux? Les livre-t-elle au tyran Rosas, comme vous l'appelez? Le tyran Rosas! tyran ou non, le gouvernement français fait-il la police des trônes et des républiques dans les deux mondes? (*Mouvement.*) Non; elle accepte les représentants légaux de ces nationalités, et elle traite avec eux pour le plus grand bénéfice, non de la nation qu'elle a elle-même l'honneur de représenter, mais des intérêts de la nation bien et noblement servis. Voilà sa politique. (*C'est juste! c'est juste!*)

Maintenant, je ne veux pas abuser de la tribune pour entrer dans des considérations qu'il me serait aisé de prolonger; et que les amis de ces agents bénissent les réticences que cette tribune nous commande, car j'irais plus loin peut-être que je ne voudrais si je disais ma pensée tout entière, et non pas ma pensée du moment, mais ma pensée de trois ans, la pensée d'un homme qui a suivi pas à pas cette malheureuse affaire, car nous l'avons tenue, passez-moi le mot, dans son germe. Je le répète, nous aurions pu l'étouffer dès le premier jour; nous ne l'avons pas fait, et vous supportez les déplorables conséquences de la faiblesse du gouvernement d'alors.

Eh bien! que se passe-t-il aujourd'hui que M. l'amiral de Mackau, avec autant de fermeté que de succès, a terminé cette malheureuse affaire? qui est-ce qui viendra accuser M. l'amiral de Mackau de la conclusion d'une affaire dont la France, pour me servir de l'expression échappée à un honorable ami que je regrette de combattre dans cette circonstance exceptionnelle, ne se retire que la rougeur sur le front et en livrant ses alliés?

Eh! Messieurs, ce sont les amis de ces hommes dont la conduite de M. l'amiral de Mackau a été trop tard pallier les erreurs et arrêter les fautes.

Il y a honte, dit M. Mermilliod. Eh bien! oui, il y en a peut-être l'apparence; je l'ai senti, je l'ai dit tout à l'heure, et voilà pourquoi il y a tant d'énergie dans ma désapprobation de nos consuls; mais, s'il y a reproche, sur qui doit-il retomber? Est-ce sur cet amiral qui vient trancher trop tard ce nœud inextricable d'intrigues et d'interventions sanglantes, que la honte doit retomber? Non, mille fois non; c'est sur ceux qui l'ont tissu, c'est sur nos agents, c'est sur les machinateurs ou les complices de cette exécrable politique qui est allée mêler le nom de la France à des querelles et à des atrocités réciproques, où ce nom ne pouvait que s'abaisser et se compromettre. Voilà les auteurs du mal, et ce sont eux qui accusent, dit-on; ils accusent qui? L'amiral Dupotet, l'amiral de Mackau, le gouvernement, l'escadre, la nation tout entière, peut-être? Ont-ils les titres nécessaires pour accuser? ont-ils suivi leurs instructions? ont-ils conformé leurs actes diplomatiques à leurs devoirs de négociateurs? Je ne veux pas le traiter en ce moment.

Je dis donc que la Chambre doit faire justice de cette pétition renvoyée à cette tribune, après avoir été communiquée tant de fois aux journaux, pour calomnier un homme que son caractère et sa conduite devaient mettre à l'abri de telles atteintes, et que je suis fier d'avoir à venger. (*Très-bien!*)

M. Mermilliod. Ce n'est pas moi!

M. de Lamartine. Ce n'est pas vous assurément; je connais trop bien la droiture de vos intentions pour faire peser sur vous une telle inculpation. Mais si je citais une seule phrase de cette pétition que vous défendez, de quel nom, comment appelleriez-vous les allégations de ces pétitionnaires? (*Citez! citez!*) Moi je l'appelle calomnie, et je suis là pour la confondre, pour la repousser de la poitrine d'un digne officier et de notre marine tout entière. (*Très-bien!*)

Mais je viens de la lire la pétition textuelle. C'est la France qui reçoit des conditions, disent-ils. Vengez l'honneur national sacrifié au tyran Rosas! vengez vos nationaux! Si Rosas, ajoutent-ils dans leur absurde langage, si Rosas nous insulte à la bouche de nos canons, c'est qu'il savait bien que nos canons ne lui portaient qu'hommage et obéissance. (*Sensation.*)

Sanctionnerez-vous de si coupables expressions, en admettant la pétition qui les contient? Non! mille fois non!

Je le répète, que la Chambre, en écartant cette pétition, fasse justice à l'amiral de Mackau; que la Chambre reconnaisse que sa conduite, dans toute cette affaire, a été digne du bon Français et de l'homme de mer consommé.

Que la Chambre fasse justice aussi au gouvernement qui a le courage d'approuver sa conduite tout entière, et de ratifier un traité utile à nos nationaux et qui nous sauve des compromissions déplorables, des dépenses excessives d'une intervention sans terme à la mer, sur la côte et à 2,000 lieues de nous!

Et enfin, Messieurs, faites une chose de plus; croyez-moi, faites justice aussi aux pétitionnaires eux-mêmes, en renvoyant avec une sévérité exemplaire, en repoussant cette pétition, pour bien montrer aux Français, aux nationaux de Montevideo, qui ici abusent de ce droit de nationalité en inculpant l'amiral, l'escadre, le gouvernement, la nation même; pour leur montrer, dis-je, que cette Chambre ne sera jamais pour eux l'écho de

leurs intérêts, de leurs passions, des factions étrangères; et s'ils viennent chercher indirectement ou directement des bills d'indemnité ou des éloges à cette tribune, qu'ils se détrompent, qu'ils cherchent leur popularité ailleurs! ils ne trouveront ici que la justice de la France pour le digne négociateur qu'ils accusent, et pour eux les reproches trop mérités de leur pays!

Repoussez cette pétition! (*Très-bien! très-bien! — Longue sensation.*)

SUR LA QUESTION DE BUENOS-AYRES

RÉPLIQUE

(Même séance.)

MESSIEURS,

M. le ministre des affaires étrangères [1], avec cette dignité et cette convenance qui lui appartiennent, a cru devoir prendre sous la responsabilité du gouvernement la conduite de ses agents à l'extérieur. Je le comprends et je le respecte. Je réponds donc à M. Mermilliod. Ce que j'attaque ici, ce ne sont pas seulement, je le lui dis tout de suite, nos consuls, nos agents à Montevideo et à Buenos-Ayres; ce sont les trois gouvernements, ce sont les trois ministères, ce sont les trois commissions de la Chambre, qui ont consenti, par une condescendance que je comprends, dont je vois les motifs, mais par une condescendance périlleuse et qui devait avoir de déplorables résultats, qui ont permis à nos agents de tirer illégalement, sans responsabilité, jusqu'à 3,700,000 fr. de subsides sur le Trésor, et qui en ont disposé arbitrairement pour les agents de vos agents, pour les agents d'insurrection qui faisaient la guerre, non pas avec des armes loyales, mais avec des lettres de change tirées par les consuls de Montevideo, acceptées par force et malheureusement payées à Paris! Est-ce là la guerre de la France? Est-ce là la guerre du droit des gens? Est-ce là la guerre que peuvent avouer un grand peuple et une politique au grand jour?

1. M. Guizot.

M. Mermilliod. Montevideo est un gouvernement régulier.

M. de Lamartine. M. Mermilliod est touché, et je le suis aussi, lorsqu'on parle des intérêts de nos nationaux au dehors, que nous devons protéger à tout prix. Oui, le nom de la France, l'ombre de son drapeau, la dignité du titre de Français doivent protéger au dehors nos nationaux, mais suivant les formes du droit public et les conventions des droits internationaux, mais non dans leurs monopoles, leurs priviléges et leur complicité avec les nations étrangères.

Il faut s'entendre, dirai-je à M. Mermilliod, il faut qu'une fois pour toutes la Chambre sache la vérité sur ces inculpations odieuses qui arrivent ici de la part de nos nationaux expatriés en pays lointains, et qui entraînent si souvent dans la guerre, dans les blocus, dans des expéditions ruineuses et iniques, le pays qu'on prend par son honneur et par ses plus généreux sentiments. Il le faut pour que l'opinion, la presse, la tribune conçoivent une sorte de défiance de ces échos de passions, et souvent d'intérêts honteux. Demandez à tous nos amiraux, à tous nos agents, à tous les voyageurs éclairés, si jamais nos nationaux expatriés en Orient, en Amérique, partout, trouvent jamais que la nation en a fait assez pour eux? (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Je ne veux rien dire de mal de ces hommes en masse; il y a d'honnêtes négociants, il y a de pauvres ouvriers que je respecte quand ils vont chercher fortune et travail ailleurs. Mais enfin, en masse, ces expatriés, s'ils ne sont pas l'écume d'une nation, ils n'en sont pas tous et toujours l'élite.

M. Victor Grandin. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Eh bien! ces hommes, chacun de ces hommes qu'on n'apercevrait pas peut-être dans son propre pays, qui y porterait le poids d'une législation cent fois plus sévère que celle qu'il va chercher, aussitôt qu'ils sont établis à l'étranger, ils s'imaginent avoir emporté la patrie tout entière avec eux, et que les lois, les trésors, les escadres, les armements de la France doivent être exclusivement employés à protéger leurs prétentions, leurs priviléges, leurs monopoles, et quelquefois leurs exigences iniques. Ils s'immiscent dans la presse étrangère, ils en adoptent les passions, ils mettent la main

dans le feu des discordes civiles des pays qu'ils habitent, et ils se plaignent ensuite d'en être consumés. Si on les écoutait, on ne serait pas un jour en paix avec qui que ce soit. (*Très-bien !*)

Il faut que cela finisse, il faut que les Français expatriés volontaires sachent que les 30 millions de véritables Français qui vivent, travaillent, obéissent, combattent pour la France, ne se croient pas tenus de payer leurs impôts, de donner leurs enfants, de verser leur sang, au gré de quelques agents commerciaux enivrés de leur importance, pour quelques centaines d'individus résidant je ne sais où, qui ne payent pas, qui n'obéissent pas à nos lois, qui ne combattent pas pour leur pays, et qui ne se souviennent qu'ils sont Français que quand il faut être défendu par nous, et souvent pour des actes que je ne veux pas qualifier.

M. Mermilliod. Ce n'est pas à Montevideo, du moins; car là on n'a jamais trouvé un prétexte pour en condamner que correctionnellement.

M. de Lamartine. M. Mermilliod accuse le traité et justifie nos agents. Je déplore la nécessité de faire rejaillir quelque chose, non sur le caractère très-pur et très-honorable de M. Buchet de Martigny, mais sur la fausse conduite de nos agents dans l'Amérique du Sud. Je doute que leur conduite ait été conforme à leurs instructions. J'ai lu ces instructions.

M. Mermilliod. Et moi aussi, je les ai lues.

M. de Lamartine. J'ai lu plus, j'ai lu les dépêches échangées entre la France et Montevideo, entre la France et l'Angleterre. Eh bien ! qu'y ai-je vu ? J'y ai vu que le ministère du 15 avril, que l'honorable M. Mauguin accusait tout à l'heure, écrivait ces propres paroles à nos agents à Montevideo : « Gardez-vous surtout de vous immiscer dans des questions intérieures et de faire la guerre au gouvernement de Rosas avec ses propres sujets. »

Voici les propres paroles de M. Molé : « En effet, il a toujours été recommandé de la manière la plus expresse aux agents du roi de ne point s'ingérer dans les luttes intérieures d'un État avec lequel la France est en paix. »

Gardez-vous de croire que les instructions du 15 avril leur permettent d'intervenir dans les factions des pays !

L'illustre maréchal Soult, qui préside aujourd'hui le cabinet, dans une conversation avec lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, disait ces propres paroles, le 28 juillet 1839 : « Nous ne voulons pas que la France ou ses agents interviennent dans les collisions de parti à parti contre Rosas. Une guerre d'anéantissement contre Rosas serait souverainement impolitique. » Ce sont les termes du maréchal, président du conseil alors.

Voilà, Messieurs, pendant trois ans, le contenu des instructions envoyées à nos agents à Buenos-Ayres; vous savez le cas qu'ils en ont fait. Je vous ai dit à quel point ils avaient poussé l'intervention la plus imprudente, la plus impolitique, contre un gouvernement reconnu; et cela à l'aide de subsides dont ils soudoyaient d'autres factions. Je vous ai dit qu'ils avaient envoyé à l'honorable M. Thiers jusqu'à deux millions de lettres de change, et comment M. Thiers s'était cru engagé, contre son gré (j'ai été témoin de ses anxiétés à cette époque, comme tous les membres de la commission), à accepter ces lettres de change, pour couvrir la responsabilité de ses agents et l'honneur très-mal engagé du pays. Je l'engageais, moi, à désavouer ses agents.

Voilà la conduite de ces hommes. Nous ne voulions pas les accuser par respect pour leurs intentions; mais ce sont eux, ou du moins leurs partisans, leurs amis, qui nous accusent. Eh bien! nous répondons par leurs actes. Vous les connaissez. Ils faussent leurs instructions; ils fomentent les partis contre les partis; ils servent Lavalle contre Rosas, Rivera contre Abide; ils font descendre le nom, le drapeau de leur pays, dans des luttes où il ne peut que se dégrader; ils voient accuser l'amiral Dupotet sans le défendre contre les incriminations que je vous ai signalées, pour avoir dit la vérité à son gouvernement. Et maintenant c'est à l'amiral de Mackau, à cet homme qui, dans la conduite de tout ceci, a montré le négociateur à la hauteur de l'homme de guerre. Son tort, c'est d'avoir vigoureusement arrêté, tranché, coupé les fatales conséquences de leur système et de leurs passions.

Ah! sans doute, si le digne amiral avait suivi leur route, éternisé la guerre, prolongé les collisions et les subsides, il recueillerait ici et dans la presse de Montevideo ces éloges tardifs que

M. Mermilliod lui apportait tout à l'heure à la tribune. Oui, il serait exalté s'il avait fait, quoi? précisément le contraire de ce que nous le louons, de ce que nous l'estimons d'avoir fait. Il aurait l'approbation des factions en Amérique, et des pétitionnaires leurs organes. Il a préféré la justice et l'estime de son pays, et il a bien mérité de nous! (*Très-bien!*)

SUR LES

DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES PUBLICS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 février 1842.

L'extension du cercle des incompatibilités, souvent agitée devant la Chambre dans les dernières années, revenait par une proposition de M. Ganneron. Il voulait que les députés qui ne seraient pas fonctionnaires publics salariés au moment de leur élection ne pussent pas le devenir pendant qu'ils feraient partie de la Chambre ni pendant l'année qui suivrait l'expiration de leur mandat. M. de Lamartine, partisan de la réforme électorale et d'une plus large répartition du droit de suffrage, repoussait tout ce qui pouvait restreindre et circonscrire le choix de l'électeur. Dans une démocratie où l'opinion est souveraine, le peuple devait seul prononcer sans restriction légale sur les garanties que lui offraient le caractère ou les fonctions de ses représentants. La liberté était le principe du vote, la publicité en était la lumière et le discernement. Dans l'organisation d'institutions nouvelles il fallait former des hommes publics et non les éliminer ou les exclure.

MESSIEURS,

Je commence par donner satisfaction à l'honorable orateur qui descend de la tribune[1] sur les reproches qu'il a faits à l'argumentation de ceux qui combattent son sentiment. Non, Messieurs, nous n'accuserons pas la sincérité des auteurs de la proposition, nous ne nous servirons pas de ce terme d'arme de

1. M. Combarel de Leyval.

guerre contre lequel il a justement protesté. Ces insinuations, ces inculpations aux intentions des honorables membres qui apportent ici leur opinion consciencieuse, ce serait une arme à deux tranchants; je ne m'en servirai pas, car je pourrais m'en blesser moi-même : car, qui me dit que, dans un intérêt bien supérieur à l'intérêt ministériel, que dans l'intérêt de quelque grand principe constitutif ou de la Chambre ou de l'élection, qui nous dit que nous n'avons pas nous-mêmes à soutenir des propositions combattues par le cabinet? Mais nous n'avons pas de mérite à nous interdire ces armes défendues, car personne ne respecte ici plus que nous l'auteur de la proposition[1], ses actes répondent de ses paroles et son patriotisme de ses intentions. (*A gauche : Très-bien !*) Quel que soit mon sentiment sur le fond de sa proposition, il y a un sérieux courage à l'avoir faite. (*Murmures au centre.*) Oui, je dis qu'il y a du courage. En effet, il y a toujours du courage et un courage pénible à dire à une Chambre, en face, et à une Chambre française surtout, à une Chambre dont l'honneur est la seconde âme : « Faites un retour sur vous-même, réformez-vous, justifiez-vous, épurez-vous s'il en est besoin. » Eh bien ! ce courage que j'honore dans M. Ganneron, il doit l'honorer aussi en nous; car il y a ici un certain mérite, un certain courage à nous à venir défendre d'une manière absolue ici un principe qui couvre des intérêts, qui couvre des droits immenses dans le pays, mais qui peut aussi servir de voile à quelques faiblesses, à quelques abus.

M. Dupin. Très-bien !

M. de Lamartine. Nos sentiments à tous sont également honorables. Que voulons-nous? Nous voulons tous que rien ne vienne fausser, et fausser si près de son origine, cet instrument précieux de pouvoir, de civilisation et de progrès, que nos pères nous ont conquis, au prix de tant d'efforts et de tant de sang, dans le gouvernement représentatif. (*A gauche : Très-bien !*)

Je commence maintenant.

Je reconnais qu'il y a une grande justesse dans un dilemme posé par l'honorable M. de Leyval. Pas plus que lui, je le dis en face, je ne désire dans la Chambre la présence d'un grand

1. M. Ganneron.

nombre de fonctionnaires publics. Le dilemme qu'a posé l'honorable M. de Leyval, je le développerai devant lui et devant la Chambre.

Ce dilemme, le voici : ou il est indépendant, ou il est complaisant et servile. S'il est indépendant, il violente, il opprime, il intimide le ministre. N'a-t-il pas dans sa main le sort du ministre pendant qu'il reçoit de l'autre main ses ordres? Est-ce que l'administration n'en est pas faussée ?

Cette coexistence de deux hommes en un seul n'est-elle pas de nature à fausser à la fois l'administration et la Chambre? Oui, c'est, passez-moi le mot, c'est le cercle vicieux de la corruption.

Mais je poursuis : ou les fonctionnaires seront complaisants et serviles, et alors ils vendront l'opinion et trafiqueront du mandat du pays. Des deux côtés, mal immense. Vous voyez si j'élude la difficulté; mais le pourrais-je quand je le voudrais? Me croyez-vous donc un homme assez imaginaire pour me refuser à voir ce qui entre dans tous les yeux? Est-ce qu'en Angleterre la corruption n'est pas arrivée à l'état d'élément constitutionnel, de quatrième pouvoir dans l'État? Est-ce que depuis Walpole, jusqu'à ses imitateurs de tous les pays, il n'y a pas partout et toujours une race d'hommes amphibies, qui exploitent, non pas seulement leur parti quand il triomphe, mais qui exploitent à la fois le ministère et l'opposition ; hommes dont Labruyère a oublié le portrait; hommes dont le nom, si on les nommait, deviendrait le type, l'hiéroglyphe de l'avancement; qui ont un pied sur l'échelle que leur tend l'opposition, un autre sur l'échelle que le pouvoir leur prête, et qui, en se portant tantôt sur un échelon, tantôt sur l'autre, selon que le pouvoir chancelle ou que l'opposition triomphe, s'élèvent de complaisance en complaisance et de défection en défection? (*Très-bien ! très-bien !*) .

Que les ministères et que les oppositions s'écroulent, que nous importe ! le degré est franchi; tout le monde tombe, et nous nous montons toujours! Voilà ces hommes ! (*Bravo !*)

La convention nationale demanda un jour que chacun apportât le bilan de sa fortune. Je voudrais que chacun pût apporter ici le bilan de son avancement !

Vous le voyez, je ne me dissimule rien dans la situation qui nous occupe; je l'ai sondée dans tout son sérieux, dans toute sa profondeur. Pourquoi donc viens-je combattre à cette tribune la proposition modeste, trop modeste, trop modérée, de l'honorable M. Ganneron? Pourquoi n'ai-je pas vingt fois apporté moi-même des lois d'élimination, de suspicion? Je le dis tout de suite avec une pleine et entière sincérité, je ne l'ai pas fait, parce que je n'ai pas trouvé de proposition qui fût efficace, et qui pût prévenir les maux dont nous sommes tous ici frappés.

En effet, un de mes honorables amis politiques vous le disait hier : Y a-t-il des précautions jamais efficaces? n'y a-t-il pas mille manières d'être séduit, ou ce qu'on appelle corrompu? l'est-on seulement par sa basse cupidité; en France surtout, où la bassesse n'est heureusement jamais un vice national? Mais ne l'est-on pas par mille autres moyens déshonnêtes et moins directs, par ses proches, ses amis, ses électeurs, sa localité, son département?

S'il m'était permis de mettre le doigt sur les noms, je pourrais signaler un grand nombre d'hommes des plus purs, des plus honorables de cette assemblée, de ceux qu'on n'a jamais soupçonnés de marchander leur conscience et de trafiquer de leurs boules, et qui cependant, par des tendances bien naturelles, des complaisances quelquefois bien honorables, dans l'intérêt de l'arrondissement qu'ils avaient l'honneur de représenter, dans l'intérêt de leur département, ont concédé au ministère, non pas leur conscience, non pas leur voix, mais de ces complaisances jusqu'à un certain point innocentes, que les égards mutuels commandent, et desquelles on ne peut pas faire un crime? Eh bien! est-ce contre ceux-là que vous signalez le danger? Non sans doute. Quant aux autres, toutes les propositions seraient impuissantes.

Non, la séduction passera toujours à travers vos réseaux de lois exclusives. Rien ne l'empêcherait, pas même la disposition contre l'avancement régulier. Ici vous auriez des marchés à terme, et voilà tout, s'il y avait ici des hommes assez vils pour se mettre eux-mêmes à l'enchère du pouvoir! Est-ce que le pouvoir n'a pas besoin toujours de majorité? En refuserait-il les éléments, si vous le déclarez essentiellement corrupteur?

Ce serait là une de ces mesures qui ne préviennent au fond aucun vice, mais qui décréditent beaucoup de vertus. On ne relève pas le caractère d'une nation en la dégradant, en faisant une loi des suspects contre elle-même, contre les citoyens qu'elle doit respecter le plus, puisqu'elle leur confie ses destinées, et pour ainsi dire sa conscience. Je repousserais la proposition pour cela seul; je repousserais ce principe comme on a quelquefois repoussé du parlement anglais, et de cette Chambre, certains hommes contre lesquels on n'articulait aucun fait précis, mais pour une cause qui les impliquait toutes, pour cause d'indignité! La proposition n'est pas digne; elle nous ravale, elle nous abaisse, elle nous humilie!

Elle me rappelle un mot fameux que j'ai entendu un jour prononcer ici dans ma jeunesse, par un homme dont la tribune garde le souvenir, par M. Lainé, si probe et si éloquent. Il s'agissait d'une de ces questions de probité, de générosité, de dignité du caractère national, semblable à peu près à celle qui nous occupe. Les esprits étaient incertains, les opinions en suspens; M. Lainé s'élança à la tribune : Messieurs, dit-il, chez toutes les nations de l'Europe, ce sentiment s'appelle probité, honnêteté, pureté; en France, il porte un nom de plus, un nom plus beau, il s'appelle encore honneur! (*Très-bien! très-bien! vive sensation*)... et la proposition fut écartée.

Mais, Messieurs, ma poitrine vibre encore des nobles sentiments si bien exprimés hier par M. Jars; laissez-moi les compléter.

Vous dites : Mais nous ne prétendons pas flétrir le moins du monde le caractère des députés; au contraire, nous voulons qu'ils s'honorent eux-mêmes en se mettant au-dessus des soupçons, en montrant à leurs concitoyens qu'ils élèvent une infranchissable barrière entre leur ambition et eux-mêmes : ce sera la garantie de leur irréprochabilité et de leur vertu.

Eh bien! c'est là que nous différons. La garantie, vous la voulez dans une loi d'incompatibilité, et moi je la veux dans la volonté, dans la vertu du député lui-même. Répondez-moi à cette question : Quand vous aurez élevé cette barrière légale entre tout avancement et le député, où sera le mérite de l'homme indépendant? Il ne sera plus en lui, il sera dans la loi; ce n'est

pas l'homme qui sera indépendant, ce sera la loi qui le sera pour lui. Où sera la vertu de résister à des tentations qu'on ne pourra plus avoir? quel moyen l'homme au cœur stoïque aura-t-il de témoigner de son indépendance et de son désintéressement devant son pays? Aucun : le vice et la vertu auront l'égalité de l'apparence de l'indépendance; le député servile y gagnera sans doute ; mais le député loyal et désintéressé n'y perdra-t-il pas la plus pure récompense de la vie d'honnête homme, le droit de revendiquer l'estime de ceux qui l'ont élu, le droit même de la leur arracher, de l'arracher à ses ennemis? Le plus digne prix d'une vie irréprochable, vous nous l'enlèveriez ? Non, c'est là le lit de Procuste pour les caractères; ils seront tous égaux, oui, parce qu'ils n'auront pas la faculté de se diminuer ou de se grandir. Nous aurons tous la même taille, car nous serons tous soumis à la même mesure. Est-ce là le moyen d'élever un corps politique à ses propres yeux, aux yeux du pays? Je ne comprends pas ceux qui le pensent : ils oublient donc que tout le mérite des actes est dans leur spontanéité, et qu'une vertu d'ordonnance n'est plus une vertu; c'est un uniforme! (*Très-bien !*) Oui, un uniforme qui couvre tout le monde et qui ne distingue personne. Prenez garde de vouloir faire la législation de la délicatesse et de l'honneur. L'honneur de commande ne sera plus l'honneur, ce sera la loi ! N'y touchez pas, vous le flétririez ! (*Bravos au centre.*)

Ah ! vous feriez là, passez-moi le mot, une *loi somptuaire* de l'intelligence ! Vous feriez une espèce de maximum de patriotisme et de capacité qui, comme toutes les lois somptuaires, comme tous les maximum, n'auraient d'autre effet que d'appauvrir l'administration, que d'énerver le service public, que d'abaisser l'administration en retenant aux derniers degrés de l'échelle des emplois ceux que leur mérite et l'intérêt bien entendu du pays appelleraient en haut !

Cependant, Messieurs, je vous ai dit assez, en débutant, que j'étais loin de fermer les yeux aux dangers que pouvaient faire courir et à l'indépendance et à la dignité de la Chambre certaines situations dans le parlement; j'en ai donc cherché le remède comme vous, je ne l'ai pas trouvé où l'auteur de la proposition l'a placé.

Où est-il? Je vais vous le dire. Nous ne sommes ni l'Amérique, ni l'Angleterre, ni un pays mercantile, ni un pays aristocrate. Qui sommes-nous?

Messieurs, chaque gouvernement doit chercher ses garanties où elles sont, c'est-à-dire dans sa nature, dans la force de son principe. Quel est le principe du gouvernement en France? quel est le principe d'une démocratie? C'est l'omnipotence de l'opinion; un gouvernement libre, c'est la souveraineté de l'opinion. Quand vous voulez qu'une nation grandisse et marche, brisez toutes ses lisières, livrez-la à sa force.

Eh bien, quels sont parmi nous les organes de cette souveraineté de l'opinion? Ce sont les électeurs. Voilà les souverains, les maîtres, les juges en dernier ressort de l'immoralité ou de la moralité de la situation des représentants du pays qu'ils nomment. A eux seuls appartient de prononcer, par le jugement électoral, par le jugement de leur estime ou de leur désapprobation, si le député fonctionnaire ou non est à leurs yeux dans des conditions d'indépendance de situation ou d'indépendance de caractère qui les satisfont; s'il use ou s'il abuse de la haute influence que leurs suffrages lui ont acquise pour lui ou pour son pays; s'il est digne ou indigne que leur confiance lui soit continuée. Son jugement n'est-il pas dans leurs mains à chaque réélection partielle ou générale? n'a-t-il point de concurrents? n'y a-t-il point d'envie, de jalousie, d'inimitié locale? n'y a-t-il pas les journaux, les pamphlets et l'opinion contraire pour éclairer et même souvent pour calomnier ses motifs? Craignez-vous l'oppression du silence dans un moment qui met en jeu toutes les rivalités, qui fait crier si haut toutes les passions? (*C'est vrai!*)

Non, vous savez bien que la voix ne manquera jamais à la vérité, là où la calomnie même en trouve tant.

Ils seront, dites-vous, influencés eux-mêmes par l'intérêt local, par les avantages municipaux, par les faveurs que la situation officielle de leur député promettra au pays, aux personnes qui le réélisent. Je ne nie pas cela; mais le blâmez-vous dans de certaines limites?

Messieurs, examinons en hommes d'État, en fondateurs d'un état social nouveau, s'il y a là un mal si réel qu'on le suppose.

De quoi vous plaignez-vous sans cesse? Du défaut d'autorité morale, du manque de liens et d'influence entre les hommes, de ce respect disparu dans nos tempêtes, selon la pensée de l'homme véritablement éminent de cette Chambre, M. Royer-Collard, et dont la disparition abandonne la société au mouvement désordonné de l'individualisme et d'une éternelle mobilité! (*Sensation.*)

Eh bien! je vous le demande à vous-même, à vous si impatients d'extirper le moindre germe de patronage, de clientèle, d'influence locale, à mesure qu'il en apparaît la moindre trace dans nos mœurs, dans nos institutions nouvelles; à vous si pressés de crier à l'aristocratie aussitôt qu'un maire de village ou qu'un juge de paix de canton prend quelque ascendant sur sa contrée.

Dans ce dénûment absolu, déplorable, où nous sommes de tout lien de clientèle les uns avec les autres, dans ce défaut total de patronage moral et viager (c'est le seul que veuille la démocratie, c'est le seul dont je parle), dans cet appauvrissement social où chacun vit pour soi et ne prête nulle force à ses voisins, à ses intérêts similaires, nulle stabilité aux institutions, est-il donc si dangereux au fond, si fâcheux, si mauvais, démocratiquement parlant, que quelques citoyens prennent un crédit un peu durable, influence, autorité morale sur les populations qui les environnent, qu'il s'établisse un patronage viager de quelques hommes d'élite par les services que la localité reçoit d'eux ou qu'elle en espère dans ses besoins de canton, d'arrondissement, de département? N'est-ce pas là au contraire tout ce que vous devez désirer le plus? n'est-ce pas la seule condition de fixité dans l'opinion, dans l'élection qui vous reste? Et en vous en privant vous-mêmes, ne rejetez-vous pas le gouvernement, la société, dans les perpétuelles ondulations, dans la périlleuse versatilité d'une démocratie que rien ne pourra fixer ni modérer? Vous n'avez aucun contre-poids à ces oscillations violentes des opinions qui, dans un pays d'enthousiasme et de premier mouvement, renversent les choses sur les hommes et les hommes sur les choses; et vous regarderiez comme un si grand malheur que la clientèle de quelques intérêts généraux de localité vînt vous fournir un peu de ce contre-poids qui vous

manque, et mettre un peu de lest, passez-moi le mot, dans un navire qui a trop de voiles, qui penche à tout coup de vent, et qui sombre si souvent? (*Très-bien!*)

Je ne comprendrais pas là votre sagesse.

Vous voudriez enlever aux électeurs, à l'estime ou à la mésestime locale, leur liberté tout entière. Vous supposez, vous le dites, qu'ils sont assez corrompus eux-mêmes par leurs vils intérêts de localité ou de famille, assez dénués de sens moral et d'esprit public pour continuer leur confiance, que dis-je? pour la donner, de préférence, avec préméditation, à des hommes qui ne seraient ici que les lâches flatteurs de leur faiblesse, les entrepreneurs de leur fortune, les négociateurs de leurs intérêts, les trafiquants de leur crédit? Mais n'est-ce pas là insulter par trop au caractère de votre pays, à la face de l'Europe qui nous écoute et qui vous prendrait au mot? mais, à vous entendre, n'en conclurait-on pas, dedans et dehors, que la France est un pays de gangrène morale et d'abjection politique, où les ministres sont corrompus par les députés, où les députés sont corrompus par les électeurs, où les électeurs sont corrompus par leurs vils intérêts personnels ou par leurs plus bas intérêts de localité, et où, pour obtenir une ombre de probité représentative, il faut mettre une loi de précaution à côté de chaque conscience et une loi de défiance à côté de chaque vote et de chaque urne? (*Très-bien! très-bien! — Interruption.*)

Eh bien! je dis que c'est là mentir à notre dignité, à notre nature. Je dis qu'un député tel que vous le supposez, qui ne devrait son mandat qu'à de viles captations, qui vendrait son vote ici pour acheter des suffrages ailleurs, et qui reviendrait remettre ces suffrages à l'encan du pouvoir, ne serait ni honoré longtemps, ni puissant, ni conservé ici, et que sur tous vos bancs on s'écarterait bientôt de lui pour éviter la contagion de son déshonneur. (*Très-bien!*)

Fiez-vous plus au sentiment public et surtout à la publicité. La publicité, c'est la Némésis des temps modernes. Sa justice est quelquefois lente, patiente, mais elle ne manque jamais, et elle punit assez dans un pays où l'opinion est souveraine et où l'opinion est inflexible. (*Bravos au centre.*) Fiez-vous à elle, encore une fois, et non à ces mesures qui se traduisent en je ne

sais quel ostracisme mesquin qui appauvrit la nation dans sa représentation et dans son administration à la fois, et qui d'exclusion en exclusion, de récusation en récusation, de précaution en précaution, ferait de notre jeune et grande démocratie quelque chose de si petit, de si susceptible, de si jaloux, de si trivial, qu'elle finirait par faire un titre de suspicion des services mêmes qu'on voudrait lui rendre, et par décourager les meilleurs citoyens. (*Très-bien!*)

Et tous ces vices seront-ils supprimés? Non, d'autres vices se reproduiront.

En voulez-vous la preuve? Reportez-vous à une discussion que j'ai relue hier sur le même sujet, à la discussion de 1831 sur les réélections, et que vous appeliez alors cette conquête de la révolution de Juillet. M. Barrot, dans un discours du 8 mars 1831, pour appuyer un amendement sur l'éligibilité, disait en termes textuels :

« Vous avez élevé une barrière contre la corruption possible du député par la réélection. »

L'honorable M. Barrot dit aujourd'hui que cette barrière a été insuffisante, il avoue avec moi qu'il n'y a point de barrière suffisante entre celui qui veut corrompre et celui qui veut être corrompu. Si M. Barrot dit aujourd'hui qu'il a plus de foi dans l'obstacle à la corruption qu'on nous demande que dans celui qu'il considérait comme suffisant en 1831, je lui réponds : Que, de son propre aveu, la foi qu'il avait alors dans l'efficacité de la réélection ayant été trompée, il n'y a pas de raison pour nous de croire que la foi qu'il voudrait nous donner dans des incompatibilités ne soit une illusion aussi complète et qu'il viendra déplorer de nouveau ici dans dix ans ; car, je le lui demande à lui-même, et avec un sentiment aussi énergique, de mépris et d'indignation contre certains scandales, que le sien, les hommes ont-ils changé? les caractères se sont-ils trempés depuis 1831? et n'est-ce pas aujourd'hui surtout, et au spectacle même des réélections, que l'on peut dire ce que Tacite disait de son temps : *Corrumpere, aut corrumpi, sæculum vocatur!*

Non, le salut du pays, l'honneur de la représentation nationale ne sont pas là, ils sont uniquement, sachez-le bien, dans la formation d'un esprit public, d'un caractère civique altérés

par les gouvernements que la France a traversés : ils sont dans l'exercice sérieux et mâle de la liberté. Les grands caractères sont comme les grands arbres, ils ne croissent pas en serre chaude et à l'ombre des lois préventives.

Savez-vous ce qui me paraît le vice actuel du pays, du gouvernement si jeune qui a jailli de nos trois journées? C'est l'insuffisance, le manque d'hommes publics.

M. Berryer. Je demande la parole.

M. de Lamartine. Oui, toutes les fois que je réfléchis depuis dix ans sur ce problème si difficile de la fondation de l'organisation, du jeu d'une démocratie absolue avec les débris d'une monarchie, d'une aristocratie, d'un empire qui avait tout agrandi au dehors, mais tout pulvérisé et comprimé ou corrompu au dedans, j'ai été frappé du plus grand péril, de la plus grande insuffisance parmi tous les périls et toutes les insuffisances qu'on nous signale tous les jours dans notre situation : l'insuffisance, le manque d'hommes publics dans notre pays! Oui, je le repète, le manque d'hommes publics en France en ce temps-ci. C'est là le plus grand péril de la liberté! La corruption même lui est moins fatale. Non, il n'y a plus ou il y a bien peu d'hommes publics! C'est là le mal et le danger; je dis plus, c'est là la cause de cette dégradation au dedans et de cet affaissement au dehors qui nous frappe, qui nous blesse, qui nous humilie tous ici dans nos plus nobles instincts nationaux, et auxquels nous cherchons si vainement de misérables palliatifs. Or, qu'est-ce qu'un homme public dans l'élévation et dans la grandeur du mot? Ce n'est pas un fonctionnaire, vous le savez bien; ce n'est pas même un député, vous en convenez : un homme public, dans l'acception sérieuse et politique du mot, c'est, selon moi et selon l'histoire, un homme qui personnifie en lui une idée, une tendance, un grand intérêt politique ou moral, une passion même de son pays et de son temps, qui s'y absorbe tout entier, qui s'oublie lui-même pour devenir l'homme de son idée, l'homme de sa passion, l'homme de son pays, qui se dévoue avec un désintéressement complet, même de la gloire, à l'accomplissement de quelque chose qu'il croit utile à ses concitoyens ou au monde, qui y consacre non-seulement son nom, sa fortune, ses veilles, sa parole, mais sa vie même, mais sa tête

quand une vérité la lui demande. En un mot, c'est l'homme de tous, ce n'est plus l'homme de lui-même; c'est l'homme collectif, ce n'est plus l'homme d'un intérêt personnel; son intérêt personnel, c'est l'intérêt de l'idée à laquelle il s'est identifié, incorporé, dans laquelle il s'est anéanti volontairement, que cette idée soit une création, une consolidation ou une révolution, pourvu qu'elle soit désintéressée et sincère! Voilà, voilà l'homme public.

L'histoire ne conserve le nom que de ceux-là, qu'ils s'appellent Pitt ou Mirabeau, Washington, Lafayette, Fox, Malesherbes, Foy ou Casimir Périer. Ce sont les représentations vivantes et immortelles des grandes idées, des grandes passions, des grands courages de leur pays. Eh bien! il faut des conditions dans un pays pour former de ces hommes publics, de ces hommes désintéressés d'eux-mêmes et qui servent sans salaire, sans autre salaire que la mort et la gloire, les causes qu'ils ont une fois embrassées. Ces conditions, vous les connaissez : c'est d'appartenir aux classes élevées de la société politique, aristocratiques par la fortune, ne vous effrayez pas du mot, au-dessus des nécessités triviales de la fortune à faire, de la famille à nourrir, de la vie à embellir. L'Église l'a bien senti quand, voulant créer l'homme public par excellence, elle a condamné le prêtre au désintéressement et à l'abnégation ; ou bien ce sont de ces crises nationales qui appellent tout le monde à la défense de la société, tous les esprits au mouvement politique, tous les dévouements à l'épreuve. C'est dans ces conditions, c'est alors que les hommes publics paraissent et se multiplient. Voyez l'Angleterre, la Grèce, Rome, Venise, Gênes, les grandes années de votre république, les grandes crises de votre révolution! Vos pages en sont pleines. La restauration en a eu encore quelques-uns trop près de nous pour que je les nomme. La révolution de Juillet en a ; il y en a et plusieurs dans l'enceinte même où je parle. Mais ces hommes sont-ils de ceux qui songent à eux-mêmes, à leurs familles, à leur fortune, à leurs misérables intérêts de localité, à leurs petites influences? Sont-ils de ceux qui se casent dans une des nombreuses positions commodes, dans une des niches dorées de l'administration ou du budget? (*Très-bien! très-bien! — Longue sensation.*) Sont-ils de ceux qui rampent dans l'ombre d'avance-

ment en avancement jusqu'à une de ces proies lucratives que convoitent les ambitions vulgaires, et qu'une fois qu'ils s'en sont emparés ils digèrent en paix sans songer davantage à leur pays? Non. (*Bravos prolongés.*)

Eh bien! des hommes publics, en avez-vous assez pour nous dignifier dehors et nous consolider dedans? Qui le dira?

Et cependant, regardez la situation bizarre, la situation étrange du gouvernement fondé par vous en 1830! Jamais peut-être gouvernement n'eut plus besoin de susciter à son aide ces caractères, ces vertus, ces forces qui préservent les monarchies de leurs catastrophes. Jamais gouvernement n'eut plus besoin d'élargir la base resserrée, minée de toutes parts, dehors et dedans, sur laquelle il repose. Au dehors, vous le voyez, la France est murée! Mais au dedans, que voyez-vous? D'un côté, le gouvernement est, je ne dirai pas menacé, mais pressé, mais refusé par ce qu'on appelle à tort ou à droit les républicains, c'est-à-dire par une masse agitée et agitatrice pour qui le mot de république signifie seulement agitation, désordre, subversion, rapines peut-être (*Très-bien! très-bien!*); mais il l'est dans la même opinion par d'autres hommes infiniment plus honorables, et, par là même, beaucoup plus dangereux; hommes de doctrines populaires, hommes de foi politique; jeunesse élevée dans les souvenirs de l'antiquité et dans les illusions généreuses du temps que l'on appelle parmi nous la république, en détestant les crimes, mais voulant en ressusciter les formes politiques, la souveraineté populaire, la royauté multiple, ou même les brillantes dictatures. Ce parti s'évanouit avec les années, mais il est recruté par des hommes jeunes, qui arrivent d'abord à la vie politique avec ces idées. Ce ne sont pas là des amis, des appuis pour le gouvernement.

D'un autre côté, il est refusé également par une autre classe bien autrement puissante, riche, influente, propriétaire, établie au sommet du pays, je parle de cette classe d'hommes qui composaient, sous l'ancien régime, ce que vous nommez le pays légal; hommes accoutumés par la naissance et par la fortune à dominer, à gouverner le pays; hommes que tant de révolutions successives ont renversés de leurs positions, mais jamais de leurs espérances! Patriciat de la France, hommes qui s'étaient atta-

chés à la restauration par les plus nobles dévouements, par le malheur même, par l'identité de fortune et d'adversité, et qui restent attachés à ses souvenirs par une persévérance d'affection que nous pouvons déplorer sous le rapport social, mais que nous ne pouvons qu'honorer, quand l'honneur, quand la fidélité aux malheurs d'une dynastie ne coûte rien au sentiment patriotique. Eh bien! vous le voyez, cette classe autrefois patricienne, aujourd'hui encore conservant le patriciat et la fortune territoriale et une juste part de crédit et d'estime, cette classe presque entière ne refuse point le concours au pays, mais refuse l'adhésion au gouvernement qui a remplacé le sien. (*Sensation.*) Entre ces deux forces, l'une d'en bas, l'autre d'en haut, que reste-t-il donc au gouvernement, aux institutions, pour se fonder, pour se recruter dans l'élection, dans le parlement? Ce qui lui reste? C'est vous, c'est nous (*Vive sensation*); c'est la propriété moyenne, ce sont les professions libérales, c'est l'intelligence, c'est toute cette partie active, centrale, laborieuse, pensante du pays. Que vous propose-t-on? De la scinder, de la rétrécir, de la déconsidérer en retranchant de la fonction politique tout ce qui, dans cette classe intermédiaire, participe à la fonction administrative.

Et oubliez-vous que c'est cette classe qui a fait dix révolutions pour se conquérir sa juste part d'intervention dans le gouvernement? Quoi! elle serait donc exclue par sa victoire même? Étrange victoire qui, comme toutes celles du faux libéralisme, ne serait suivie que d'un suicide! Non, vous n'écouterez pas ces mesquines préventions d'une démocratie qui se défie d'elle-même, qui se mutile elle-même; non, vous n'enlèverez pas la force à ce grand pays menacé de toutes parts, en le séparant en pays législatif et en pays exécutif. J'en atteste le patriotisme de M. Ganneron lui-même, lui qui a si souvent défendu le gouvernement de Juillet et dans la rue et ici; est-ce cela qu'il veut? Cette erreur nous a perdus en 1791, pour avoir voulu réaliser cette chimère, pour avoir prononcé une loi d'élimination comme celle-ci (*Violente interruption à gauche*); oui, pour avoir interdit ainsi dans un même esprit la législation à ceux qui avaient fait partie de l'Assemblée nationale!

Je lisais, il y a peu de jours, dans les intéressants mémoires

d'un de nos premiers historiens, M. de Lacretelle, le récit d'une visite de Barnave au château de Liancourt, chez le duc de La Rochefoucauld. L'Assemblée législative marchait de violences en faiblesses ; les factions régnaient, les lois tombaient, le 10 août secouait et ensanglantait le palais du roi. Barnave, une des forces les plus pures de la révolution, quoi qu'on en dise, Barnave, exclu par une loi d'élimination comme la vôtre, de son siége à l'assemblée, Barnave, sans voix et sans tribune, voyait tout cela, et frémissait d'impuissance. « Non, je ne connais pas, » disait-il à ses amis, « de plus horrible torture morale que celle de se « sentir capable de servir, de sauver son pays, et d'être exclu « du rôle où le patriotisme et le danger vous appellent. Eh bien ! « c'est là aujourd'hui ma situation : je vois périr mon pays, je « vois ma place occupée par des factieux ou par des impuis- « sants; et, ce qu'il y a de pis, c'est que cette situation, nous « nous la sommes faite par notre imbécile magnanimité. » (*Bravos.*)

Messieurs, ne faisons pas une loi qui pourrait priver notre pays d'un seul courage, d'un seul talent dans l'avenir ; séparez le pays en deux, vous n'en aurez que la moitié ! (*Très-bien ! très-bien !*) Tout entier pour suffire aux grandes nécessités d'affermissement, d'énergie et de progrès, que ses difficultés lui imposent; oui, je le veux tout entier pour le dedans, et surtout pour le dehors !

Voilà pourquoi, tout en voulant comme vous la pureté du corps politique, je repousse une proposition qui le mutilerait sans l'épurer. (*Très-bien ! très-bien !*)

SUR L'ADJONCTION

DE LA

LISTE DÉPARTEMENTALE DU JURY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 15 février 1842.

M. Ducos proposait d'admettre au nombre des électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury. M. de Lamartine défendant cette motion, comme un progrès régulier et gradué d'un État démocratique, s'expliqua sur l'appui qu'il avait donné jusqu'ici au parti conservateur. Ce discours a l'importance d'une déclaration de principes, et met en pleine lumière l'évolution normale et toute logique de la conduite politique de M. de Lamartine à la Chambre. Il soutint les ministères tant qu'il espéra un gouvernement en rapport avec les besoins du pays. Ce ne fut que lorsqu'il désespéra d'un pouvoir aveugle, immobile, inerte, implacable à toute amélioration, qu'il se tourna décidément vers l'opposition. Un mot de ce discours qui résumait le système gouvernemental de résistance suivi depuis 1830 devint populaire comme expression de l'opinion publique sur le pouvoir : « Il n'y aurait pas besoin d'un homme d'État, une borne y suffirait. »

MESSIEURS,

Aux premières paroles de M. le ministre des affaires étrangères [1], j'ai cru, et je m'en suis réjoui, qu'il allait porter cette discussion, la replacer à la hauteur où il lui appartenait si bien

1. M. Guizot.

de la maintenir et où j'aurais aimé à la voir rester. (*Rumeur au centre.*)

Je dis qu'aux premières paroles de l'orateur auquel je succède, à ces paroles dans lesquelles il annonçait à la Chambre qu'il allait placer le débat à sa véritable hauteur, c'est-à-dire sur le terrain des principes seuls, je me suis réjoui et je me suis senti heureux d'avoir à l'y suivre; mais qu'en écoutant plus attentivement et plus loin l'illustre orateur, je m'étais affligé de le voir quitter trop tôt ce véritable terrain des principes pour s'abaisser... (*Nouveaux murmures au centre.*) et il n'y a rien d'offensant pour lui, il a pris le point de la discussion là où son intelligence supérieure, dans l'intérêt de sa position ministérielle, le lui a fait trouver plus utile et plus opportun; je suis bien loin de l'en blâmer, je l'énonce seulement.

Je répète qu'en l'écoutant ensuite, je me suis affligé de le voir redescendre de ces principes pour conduire l'esprit de la Chambre sur les inculpations faites aux esprits les plus purs, aux hommes les plus honorables. (*Réclamations au centre.*)

En écoutant, dis-je, l'illustre orateur, je me suis dit tristement en moi-même : Il en fut presque toujours ainsi toutes les fois que la liberté la plus mûre, la plus mesurée, la mieux préparée, a voulu faire un pas; on lui a prédit ainsi un abîme et une chute.

Ainsi, quand vous avez voulu fonder une démocratie complète, on vous a dit que jamais la démocratie complète n'avait pu se constituer sur l'égalité dans le monde, et que vous alliez être une nation décapitée, sans lumières, sans haute propriété, sans ordre possible. Qu'est-il arrivé? Vous vivez, vous marchez, vous faites l'envie de l'Europe, et, si vous le vouliez jamais, vous feriez encore la terreur de l'Europe. (*A gauche : Très-bien !*) On vous a dit : Vous allez établir la liberté de la discussion, de la parole écrite, du journalisme; mais il n'y aura pas de gouvernement qui résistera à cet ouragan d'opinions contradictoires, soufflant chaque jour sur le pays. Qu'avez-vous vu? La presse s'user, s'émousser en partie contre les masses d'intérêts solides et d'intelligences éclairées. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, que vous disait-on quand vous constituâtes la garde

nationale? On vous disait : « Vous allez armer la sédition, discipliner l'émeute, et mettre les armes à la main à beaucoup de ceux qui auraient intérêt à attaquer la société. »

Qu'est-il arrivé encore? C'est que la garde nationale, la nation armée a complétement répondu à toutes les espérances qu'on avait fondées sur elle (*C'est vrai! c'est vrai!*), et qu'il y a tel jour, ne l'oubliez pas, où la société tout entière n'a reposé que sur les baïonnettes de votre nation armée, de votre garde nationale de Paris. (*A gauche : Très-bien !*)

Eh bien! il en sera de même, je n'en doute pas, de cette innovation qu'on vous dépeint en ce moment comme si périlleuse ou si petite. Toujours, toujours, il en est ainsi quand on se fie, après examen et réflexion, à la liberté bien organisée : elle trompe, elle trompera tous les pronostics néfastes qu'on jette sur ses conséquences. Savez-vous quelles sont les libertés dangereuses? Ce sont les libertés que le peuple arrache et non pas celles qu'on lui donne; ce sont les libertés qu'on jette un jour de faiblesse au peuple : ce ne sont pas celles qu'on lui prépare et qu'on lui mesure avec justice, générosité et sagesse, quand l'heure de les lui livrer a heureusement et évidemment sonné! (*Aux extrémités : Bravo!*)

M. le ministre des affaires étrangères vous a dit : Qu'est-ce que cette réforme insensible? Ce n'est pas là un de ces grands, intimes et profonds besoins d'une société en souffrance dans ses droits méconnus; c'est le caprice, je ne veux pas répéter son mot, c'est le caprice d'une société malade de son bien-être, tourmentée par je ne sais quel besoin d'innovation sans cause, et qui va chercher ci et là, et comme au hasard, je ne sais quel prétexte de perturbation, soit pour renverser des ministres, soit pour faire bouillonner le caractère français.

Quant aux ministres, Messieurs, je suis heureux de répondre sur-le-champ à M. le ministre des affaires étrangères qu'il connaît mes sentiments pour lui, pour le cabinet; il sait avec quel zèle je l'ai appuyé et je l'appuyerai encore dans toutes les questions de gouvernement. Ce n'est pas un ministère qui est aux voix ici, c'est un grand principe. Mais, quant à ce qu'il nous a dit des journaux, des comités, des factions, qu'il me permette de lui répondre plus explicitement.

Il nous dit : Ce sont des journaux, des comités qui vont chercher ces questions dans la rue pour les faire introduire dans la Chambre, et ces questions n'ont en réalité rien de profond, rien d'intime, rien de populaire.

Mais je lui réponds par le fait même : S'il était vrai qu'il n'y eût rien d'intime, rien de sérieux, aucun besoin un peu actif dans les imaginations françaises à l'égard de cette question, est-ce que ces comités dont vous parlez, est-ce que ces journaux qui, depuis plusieurs années... (*Interruption*) ; est-ce que ces journaux, ces comités s'y tromperaient, comme vous le dites? Pourquoi ces journaux et ces comités vont-ils chercher cette question dans le sein du pays? C'est qu'elle y est (*Réclamations au centre et approbation à gauche*) ; c'est que ces journaux et ces comités savent très-bien qu'ils touchent là, en effet, une des cordes sensibles de la société, une des conséquences de la révolution française entendue dans la meilleure acception.

Quant aux factions, nous écarterons même la pensée apportée ici par M. le ministre des affaires étrangères. Qu'il parle des factions en dehors de cette enceinte, mais que le nom n'en soit pas prononcé ici! (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

M. DE LAMARTINE. Je dis que si c'était un esprit de faction qui fût suspect d'apporter ici gratuitement des questions semblables à cette tribune, j'ose le dire, appuyé sur ma propre conscience, ma présence seule ici lui répondrait, et non-seulement ma présence à la tribune, mais celle des honorables et illustres orateurs qui m'ont précédé, et celle peut-être aussi de ceux qui me suivront encore. Non, ce n'est pas ici une question de faction; c'est une question de principe, c'est une question d'organisation que nous y traitons sérieusement. (*Très-bien !*)

Et maintenant est-elle aussi petite que la faisait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères? A cet égard, je serai d'une entière franchise. Oui, dans ses résultats peut-être, dans son application immédiate, la question est petite. La question n'a pas de grands résultats; elle n'apporte pas de modifications sensibles dans la majorité des colléges électoraux, ni dans la majorité de cette Chambre, ni par conséquent dans l'action et dans

la conduite du gouvernement. Mais n'y a-t-il donc que des intérêts actuels, immédiats, que des résultats qui se résolvent en changement de cabinet, qui soient des intérêts pour un homme d'État? Non; je dis qu'il y a des intérêts plus grands et plus permanents, et que, pour se prononcer sur ce que M. le ministre appelait tout à l'heure une question si petite, il faut, selon moi, s'interroger profondément, sérieusement, consciencieusement soi-même sur ce qui fait, pour ainsi dire, à cette époque, l'homme tout entier; il faut s'adresser sérieusement cette question: Est-elle ou non un symptôme de progrès? Il faut se dire: Suis-je ou non un homme de progrès régulier, un de ceux qui veulent que le monde politique, moral, social, se transforme sans cesse pour essayer de s'améliorer? Eh bien! je me réponds, et je me suis répondu toute ma vie: Oui, oui, je suis de ces hommes! oui, je suis dévoué âme et vie à cette œuvre, la seule digne qu'on lui consacre son nom et sa peine! oui, je suis un obscur ouvrier de ce travail des nations et des siècles, qui consiste à déplacer les vieilles choses pour faire place aux nouvelles, pour introduire lentement, laborieusement, prudemment, quelques idées de plus dans la masse compacte et immobile des idées acceptées et des faits stationnaires. (*Aux extrémités: Très-bien! très-bien!*)

M. DE LAMARTINE. Et ne vous y trompez pas, Messieurs; c'est parce que je suis progressif de cette façon, que je me crois aussi conservateur que vous, et que je désire le maintien, l'affermissement, l'autorité des gouvernements, pourvu que ces gouvernements, au lieu de s'arrêter sur l'étroit terrain qu'une révolution leur a conquis, veuillent se laisser pénétrer et mouvoir par l'esprit de vie que l'intelligence apporte chaque jour au temps, et consentent à se faire eux-mêmes des machines prudentes de rénovation et de progrès, des véhicules d'idées! C'est à ce titre que je les soutiens, que je suis prêt à les soutenir encore et toujours, et à combattre ceux qui veulent les progrès hors de l'ordre, hors des lois, hors des gouvernements; et il ne sera pas donné à un dissentiment d'un jour de séparer là-dessus des hommes qui ont combattu ensemble pour la cause de l'ordre et du gouvernement. (*Au centre: Non, non!*)

M. DE LAMARTINE. Je dis, plus encore que le préopinant, que

les lois électorales sont très-délicates à toucher. Je dis que ce sont plus que des lois, que ce sont presque des chartes. Passez-moi, si je l'ose, un mot plus vrai et plus fort : les lois électorales sont en quelque sorte les dynasties de la souveraineté nationale. (*Murmures au centre.*)

M. le ministre des travaux publics [1] paraît s'élever contre ce mot; eh bien! ce n'est pas contre moi que vous murmurez, Messieurs, c'est contre Montesquieu. C'est lui qui le dit autrement dans l'*Esprit des lois :* « Il est aussi important de régler par qui les suffrages du peuple doivent être donnés, que de régler quel sera le monarque. » Je ne dis donc rien de trop. (*Marques d'adhésion à gauche.*) Je n'ai pas été si loin que Montesquieu. (*Mouvements en sens divers.*)

Mais est-il vrai cependant que nous devions tant nous effrayer des conséquences d'une modification si graduée, et que la portée des lois électorales, en France, soit ce qu'on se la figure au premier aspect?

Pour me rendre bien compte à moi-même de l'effet que les lois d'élection ont sur un peuple, et de la nature d'influences que telle ou telle modification électorale apporte dans les actes politiques, et pour éclairer mon vote, ou même ma parole dans la délibération, j'ai fait un travail immense: j'ai dressé, pour mon enseignement personnel, un tableau complet des lois d'élection qui ont régi la représentation nationale, depuis le 5 octobre 1788, jour où fut élue l'assemblée des notables, jusqu'au jour où M. Ducos nous présente sa proposition. Et ce tableau n'est pas seulement statistique, il est logique; c'est-à-dire qu'au bas de chaque loi électorale sont enregistrés les principaux actes qui furent l'œuvre des corps politiques, créés eux-mêmes par ces systèmes électoraux. C'est l'élection en relief, l'élection jugée par ses œuvres, une carte politique de l'élection. D'un coup d'œil, on y parcourt le monde de l'opinion. Je vous dirai dans un moment ce qui en résulte pour moi.

En 1788, la nation est encore divisée en castes : noblesse, clergé, tiers-état; ce sont les corps qui nomment, ce ne sont pas les individus. Les deux corps privilégiés nomment directement;

1. M. Teste.

le peuple, lui, a l'élection indirecte. Les garanties sont dans les castes, dans les corporations, dans les intérêts collectifs représentés, dans les degrés que l'élection parcourt depuis les assemblées primaires jusqu'au quart des assemblées de bailliâges. Que sort-il de cette élection si hiérarchique et si réglée? Il en sort la révolution française : le débordement d'égalité et de liberté. Et pourquoi en sort-elle? C'est qu'elle y était, c'est qu'il n'y a pas de formes, de garanties, de degrés qui puissent empêcher d'éclore ce qu'une nation a conçu au moment d'une de ces crises où des injustices accumulées et des espérances passionnées lui apportent, par les mains mêmes de ses maîtres, la justice et la réparation.

Le 22 décembre 1789, l'Assemblée nationale fait la loi électorale de la révolution. L'élection est indirecte.

La loi de 89, où tant de conditions, de degrés de cens, de sécurité avaient été formulés, que produit-elle? L'Assemblée législative, la désorganisation du royaume, la déchéance du roi, le 10 août! Enfin la Convention en sort! la Convention, et, avec elle, les désordres, les spoliations, la guerre, la mort du roi, le meurtre alternatif de tous les hommes éminents, qui semblent ne monter au pouvoir que pour passer de plain-pied à l'échafaud.

La Convention fait les lois électorales; aussi elle abaisse, elle annulle presque le cens jusqu'à trois journées de travail, et à 10 fr. pour cens d'éligibilité. Eh bien! de la sorte, sous le directoire, un commencement de réorganisation, de réaction gouvernementale... (*Vives réclamations au centre.*)

On me conteste le mot, je le maintiens. On me dit que le directoire n'a pas amené un système d'amélioration dans l'ordre politique. Où en était-on avant lui? A la guerre universelle, aux échafauds, aux proscriptions. Où en étiez-vous après le directoire? A trois ou quatre traités avec les puissances étrangères, à la fermeture des clubs, à la répression de la presse. Eh bien! voilà ce que j'appelle des commencements de réorganisation, des rétablissements de l'ordre. (*Bruit.*)

Et enfin, si vous allez plus loin, vous trouvez que ces mêmes conditions électorales, par l'organe des corps politiques qu'elles avaient élus, ont amené le consulat avec rétablissement complet de l'administration en France, et plus tard l'empire avec la re-

organisation, non-seulement de l'ordre, mais du despotisme glorieux qui pesa si longtemps sur notre pays en l'illustrant par la guerre.

Voilà, Messieurs, quels sont les enseignements qui ressortent de l'examen approfondi des lois d'élection de votre pays. Qu'y voyez-vous? Vous y voyez presque toujours les faits marcher en raison inverse des soi-disant principes électoraux; vous voyez que, bien loin d'amener des résultats corrélatifs avec les principes électoraux, les élections étaient perpétuellement déjouées, étaient perpétuellement faussées dans les résultats, et par quoi? Par quelque chose de plus fort que toutes les conditions électorales dont on nous fait peur, par l'esprit public, par l'opinion publique; qu'en un mot, le grand électeur en France ce n'était pas l'élection, ce n'était pas le cens, ce n'étaient pas toutes ces conditions dont on vous alarme; c'était l'opinion, c'était la réaction de l'esprit public. Voilà le seul enseignement que nous donne l'histoire. (*Aux extrémités : Très-bien ! très-bien !*)

M. DE LAMARTINE. Eh bien ! Messieurs, pour répondre encore aux pronostics fâcheux apportés à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères et par les honorables orateurs qui l'ont devancé, je me suis fait à moi-même, quant à la question présente, immédiate, quant à celle qui nous occupe, je me suis fait le même tableau, le même enseignement; je me suis demandé, avant de me permettre d'avoir un avis, quel pouvait être le résultat du vote que j'allais porter. Le voici :

J'ai recherché dans mon département (*Exclamations au centre*) de combien l'élection serait modifiée, influencée, altérée par les adjonctions, et c'est un département où les professions sont nombreuses, *les capacités électorales* de M. Ducos très-multipliées, un département qui est le seizième comme population, un des premiers comme impôt. Eh bien ! quels sont les chiffres? 4,320 électeurs anciens, 199 capacités, un dix-septième! Cette statistique faite avec soin, homme par homme... (*Murmures et interruption au centre.*)

J'ai compris le murmure; il prouvera une fois de plus à la Chambre que le murmure ne doit pas précéder la phrase, mais tout au plus la suivre. (*Aux extrémités : Très-bien !*)

Croyez-vous donc que j'aie l'intention, comme vous l'avez pensé, de venir scruter ici les consciences, les convictions? Loin de moi une aussi coupable pensée!

J'ai dit que la statistique a été faite homme par homme, profession par profession, et qu'il en résultait, quant aux probabilités d'attachemement au gouvernement ou d'attachement à l'opposition, signalées par classes et par professions, ceci: Que les professions qui donnaient le plus de garanties à l'esprit conservateur, dans le pays, y étaient en majorité de 93 sur 88. Voilà, Messieurs, la vérité, et il n'y avait pas là de quoi murmurer d'avance. (*Bruit.*)

Eh bien! dans ce nombre, vous compterez avec moi, je l'espère, soixante et tant de notaires dépositaires de la confiance publique, de la fortune mobilière du pays; vous compterez ces officiers en retraite dont on vous parlait avec tant de justice et tant d'honneur, qui ont donné non-seulement des preuves de bravoure, qui ont versé leur sang, mais qui ont fait, dans la mâle discipline de l'armée, l'apprentissage de l'esprit de gouvernement par excellence; car l'esprit de discipline et l'esprit d'ordre, dans le gouvernement, ce sont des esprits fraternels qui se rencontrent presque toujours ensemble. L'honneur, l'ordre et l'obéissance s'accordent très-bien dans l'armée. Voilà, Messieurs, les résultats effrayants qu'on voudrait vous peindre comme un cataclysme politique... (*Bruit.*) La peur même sourirait du fantôme.

M. Taschereau. Si un ministre était à la tribune, M. le président réclamerait le silence.

M. le Président [1]. Le président réclame le silence pour l'orateur, comme il l'aurait réclamé pour l'orateur qui a précédé.

J'invite l'orateur à attendre que le silence soit rétabli, sans quoi je suspendrai la séance plutôt que de laisser continuer la délibération au milieu du tumulte. (*Agitation.*) Oui, Messieurs, c'est au nom de la liberté de discusssion que je le dis.

M. de Lamartine. Messieurs, je ne veux pas conclure de ce que je viens de dire qu'il faille nous désintéresser complétement de la question que je regarde moi-même comme sérieuse plus que qui que ce soit.

1. M. Sauzet.

Elle touche en effet, comme je l'ai dit au commencement, aux dogmes politiques les plus essentiels; elle touche à la question, au mystère, au problème même de la souveraineté et des droits représentatifs qui en dérivent.

Ai-je besoin de dire que, quant à moi, je ne crois ni à la souveraineté du droit divin dans des familles, qui leur donnerait la possession même des peuples, ni à la souveraineté directe du peuple, qui ne serait que la souveraineté du nombre, ni même à la souveraineté de la raison, qui ne serait que la tutelle hardie de la raison générale prise par quelques-uns? (*Mouvement.*)

Plus j'ai étudié l'histoire, plus je suis resté convaincu qu'il n'y a qu'une seule et vraie souveraineté : la souveraineté de la société organisée, la souveraineté de ce droit véritablement divin, qui fait que les hommes sont destinés à vivre en sociétés politiques, sous diverses formes appropriées aux lieux, aux temps, aux mœurs, pour accroître ainsi la somme de force, de bonheur et de vertu assignée par Dieu aux peuples! Voilà ma foi! n'est-ce pas reconnaître que cette souveraineté n'est ni en haut, ni en bas, ni au milieu, mais partout; oui, partout, dans la proportion, dans la vérité des capacités qui l'exercent? Oui, ce droit qui repose ainsi dans chaque individu, dans une certaine proportion, ce droit souverain existe; mais, pour être converti en fait, il a besoin d'un moyen : ce moyen, c'est la loi politique, c'est la souveraineté exprimée, ce sont les lois d'élection!

Eh bien! examinons-nous. Pourquoi avons-nous renversé trois trônes, une aristocratie, un clergé, des castes, des corporations? Pour une seule chose, Messieurs, pour individualiser notre société politique, c'est-à-dire pour donner à chaque individu des droits personnels, une liberté, une action, des facultés personnelles qui, dans le régime ancien, n'appartenaient qu'aux corps! Le vote par tête, conquis en 1789, ce fut à la fois le symbole et la date de cette restauration de la souveraineté dans l'individu! le vote par tête, ce fut la majorité donnée au peuple! Quand le tiers état, après le serment du Jeu de Paume, se retira comme le peuple de Rome sur le mont Aventin, il n'en redescendit qu'avec le vote par tête, et la révolution fut acceptée! (*Vif assentiment à gauche.— Rumeur et chuchotements au centre.*)

En résulte-t-il que je veuille l'application instantanée, rigou-

reuse, directe, de ces principes de la souveraineté théorique à l'élection de mon pays, et l'application dans chacun des individus qui le composent? Non, cela n'en résulte pas. Mais il en résulte que la loi, expression de la volonté générale, doit être le moyen le mieux adapté pour faire rendre à chacun des intérêts et à chacune des intelligences dont la société se compose sa part et sa proportion de souveraineté dans les élections.

Voilà quel est le principe, et ce principe est tellement vrai, bien qu'il vous fasse sourire aujourd'hui, que c'est pour lui, pour sa réalisation, que vous avez eu la grande révolution qui nous a précédés d'un demi-siècle. Oui, le sens tout entier de la révolution de 1789 a été d'enlever les élections aux corps, aux priviléges, aux corporations, aux castes, pour les individualiser, pour les reporter dans les individus, à certaines conditions de garantie, de solidarité sociale et de lumière; la révolution française n'a pas eu un autre sens. Le vote par tête, qui a été la première et la grande conquête de la révolution, n'a pas une autre signification que celle-là. Je vous le répète, le vote par tête, ce fut la conquête des droits de la nation.

Eh bien! si vous oubliez ce grand sens de la révolution dans votre loi électorale, si vous l'omettez jusqu'à un certain point d'injustice, vous marchez contre le courant même des idées qui vous ont portés au pouvoir (*Approbation à gauche.*), et certaines classes, certains droits, certaines lumières sont en souffrance.

Maintenant, est-ce le moment de toucher profondément à ces questions? est-ce le moment, comme on le demandait tout à l'heure, de venir faire pour ainsi dire l'interrègne de l'ordre social en France, de venir apporter à cette tribune, pendant cet interrègne qui ne profiterait qu'aux factions, car elles n'en ont jamais, elles! des questions qui soulèvent le peuple tout entier?

Je dis : Non; je dis non avec l'honorable M. Ducos et avec l'honorable M. Dufaure. Ce n'est pas le moment? Et pourquoi n'est-ce pas le moment? Ce n'est pas telle ou telle raison tirée de telle ou telle émotion; ce n'est pas seulement par la crainte de la commotion intérieure qui pourrait en résulter, c'est par quelque chose de plus grave, de plus patriotique à la fois.

Je dirais : « Non, je ne l'accepte pas! », si on le proposait à la

discussion aujourd'hui. Et pourquoi ne le dirais-je pas? Les considérations puisées dans le patriotisme sont-elles moins fortes que celles qui sont puisées dans l'ordre intérieur? Je ne le voudrais pas, parce que la France n'a pas encore repris en Europe la situation, l'aplomb, la sécurité complète qu'elle doit y avoir un jour, et que, dans l'état d'incertitude, de trêve, plutôt que dans l'état de paix où nous sommes en France vis à vis de l'étranger, je ne voudrais pas soulever une question si dangereuse. Je ne voudrais pas que personne assumât ici la responsabilité de faire prendre la France en flagrant délit d'imprudence par l'étranger, et de lui faire faire, devant la coalition morale qui existe en Europe contre elle, une marche de flanc qui nous exposerait au désordre et dont nos ennemis pourraient profiter.

Voici ma raison; mais ma raison, c'est le pays tout entier, c'est le patriotisme lui-même. (*Mouvement.*)

Maintenant, Messieurs, encore un mot. J'arrive aux considérations développées hier par l'honorable M. Ducos, et je ne les développerai pas de nouveau; mais qui de vous n'a pas senti la puissance de ces considérations? qui de vous n'a pas senti que si la propriété était en effet salutairement, raisonnablement, une condition, une garantie, une preuve de solidarité avec l'ordre politique et social, elle n'était pas la seule, et qu'en dehors de la propriété visible, matérielle, que vous voulez prendre comme le seul signe de capacité politique, il existait beaucoup d'autres garanties, des garanties morales, intellectuelles, des garanties de famille, d'association de tout genre avec l'ordre social, et qui intéressent autant et plus que cette propriété, que ce signe visible, que ce matérialisme politique? Qu'est-ce donc qu'un système électoral où Mirabeau et Pitt n'auraient pas voté? car leur pays paya leurs funérailles à l'un et à l'autre. Qu'est-ce donc qu'un système électoral où la pensée qui remue le monde, qui renverse ou qui affermit les empires, n'aurait pas le droit d'exprimer la cinq-centième partie d'un suffrage dans la cinq-centième partie du royaume? Eh bien ! je dis qu'il y aurait une haute injustice et en même temps une haute imprudence, qu'on me permette le mot, à exclure de leur ordre naturel des hommes qui ont, dans la pensée publique, toutes les garanties, toutes les capacités qu'on vous signale, et d'autres encore, et à laisser

ainsi des forces réelles hors du cadre légal. Le danger le plus grand, dirai-je aux adversaires de M. Ducos, c'est de laisser dans la main et dans la cause des factions un droit légitime et incontesté par la raison du pays : c'est avec ce droit qu'on leur dispute qu'elles se font une arme pour attaquer et ensuite pour renverser plus tard le gouvernement. (*Très-bien ! très-bien !*)

Messieurs, l'impatience de la chambre me fait une loi de terminer.

M. Gauguier. Parlez ! parlez ! vous êtes dans le vrai. (*Rire général et prolongé.*)

M. de Lamartine. Messieurs, l'impatience de la Chambre, je le répète et je le comprends, me fait une loi de terminer ce que je désirais lui dire avec plus d'étendue. Je sais bien que je suis dans le vrai. Si je ne me croyais pas dans le vrai, je n'aurais pas le courage d'affronter volontairement, et je dirai avec joie, l'animadversion d'une Chambre presque entière. (*Vives dénégations aux extrémités.*) Oui, je me sens profondément dans le vrai, et ce qui m'étonne, c'est que ceux qui m'interrompent, qui étouffent ma voix sous leurs murmures (*Oui ! oui ! — Non ! non !*); c'est que ceux qui étouffent ma voix sous leurs murmures ne sentent pas que j'accepte, que j'accomplis un rôle pénible de ma conscience de député, et que s'il y a des vérités difficiles, pénibles pour eux à entendre, il y en a d'autres qui sont aussi pénibles à leur apporter malgré eux.

Mais, Messieurs, je dis que les murmures ne m'étonnent que jusqu'à un certain point; que je comprends les résistances qu'éprouvent, dans une assemblée politique, des innovations de cette nature, bien qu'elles soient sans aucun péril, mais parce qu'elles semblent ouvrir une issue à quelque chose d'inconnu; je dis, Messieurs, que, dans tous les corps politiques, on accepte avec peine et on a rarement accepté du premier coup des innovations de ce genre. Mais j'ajoute qu'aucune innovation cependant n'est arrivée, devant un corps politique, avec plus de garanties et moins de périls; elle est une innovation, voilà son tort. (*Murmures et bruits.*)

Mon Dieu ! il y a de tout temps et partout des hommes bien honorables, bien intentionnés, mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités : ce sont ceux qui se refusent à

tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées. (*Nouveaux murmures au centre.*)

C'est en vain que les pouvoirs s'altèrent, se décomposent, se dénaturent; que les forces morales mêmes du pays se corrompent, se démoralisent, s'abdiquent sous leurs yeux : ils ne veulent pourvoir à rien; ils se cramponnent immobiles et toujours tremblants à quoi que ce soit; ils saisiraient même le fer chaud d'un despotisme pour se préserver de la moindre agitation; ils ne voient qu'un seul mal pour eux, le mouvement; qu'un seul danger pour les institutions, le mouvement. On a beau avoir loyalement servi ces hommes intimidés dans tous leurs intérêts légitimes; on a beau s'associer à eux dans tous les jours de combats et de luttes (*Bravo! bravo! aux extrémités.*), dans ces combats que les gouvernements doivent livrer de temps en temps aux factions; on a beau les défendre et périr avec eux pour préserver ou la paix du monde ou les prérogatives constitutionnelles du pouvoir autour duquel ils se réfugient dans les tempêtes! Tout cela est perdu. (*Longs applaudissements à gauche.*)

Vous pouvez avoir leur estime; mais, du jour où vous leur proposerez une mesure d'innovation, la plus prudente, selon vous, la plus sage, la plus avantageuse à l'esprit conservateur du gouvernement (*Réclamations au centre.*), de ce jour-là vous êtes leur ennemi. (*A gauche : Oui! oui! c'est cela!*)

Eh! mon Dieu! il y en a à toutes les époques : en 89, en 1815, en 1830, aujourd'hui. C'est de l'histoire que je raconte; ce n'est pas de la personnalité que je vous fais. (*Bravos aux extrémités.*)

S'il y avait de pareils hommes ici, et plût à Dieu qu'il ne s'en trouve jamais de ces hommes, à d'autres époques que l'on pourrait marquer de quelque chiffre sinistre à cause de leurs fautes... (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

M. DE LAMARTINE. Oui, s'il y avait de ces hommes dans le pays, s'il y en avait même ici, c'est à eux que je m'adresserais surtout, c'est à eux que je dirais : Daignez me croire, daignez ajouter quelque foi aux grands intérêts d'ordre, de famille, de propriété, de conservation que nous avons en commun, et à quelques années de périls et de combats passées ensemble pour les mêmes causes : ne vous refusez pas aujourd'hui à l'amélio-

ration bien modérée qu'on vous demande, ou plutôt offrez-la vous-mêmes!

On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... (*Vive approbation à gauche.*)

Oui, implacables à toute amélioration! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État: une borne y suffirait! (*Mouvement général et prolongé.*)

N'écoutez pas ces conseillers de la peur. Il n'y a rien de si imprudent que la peur! Il n'y a rien de si ruineux que cette éternelle résistance à tout prix, même au mieux! Non, ce n'est pas là le génie de l'homme d'État, ni son devoir!

Combattre quelquefois jusqu'à la mort pour les institutions jurées, sacrées, que la société nous confie, et dans lesquelles elle s'abrite; plus souvent innover, corriger, développer, améliorer, voilà le grand ministre! La stratégie politique ne consiste pas seulement à défendre une vieille position, mais à en prendre de plus fortes, de plus hardies, de plus avancées, et à couper ainsi la route à la république, aux factions, aux révolutions qui marchent toujours en avant!

Je n'ai à ajouter qu'un seul mot.

Vous avez inscrit trop longtemps sur votre drapeau: « Résistance et toujours résistance. » Je le comprends. Pendant les premières années de la révolution de Juillet, et jusqu'en 1834 surtout, l'œuvre unique, principale, était de résister et de combattre. Vous l'avez fait, vous l'avez fait utilement, glorieusement, à l'éternel honneur de cette Chambre, de cette majorité des trois pouvoirs et du règne lui-même. Mais, passé 1834, mais dans les années où nous sommes arrivés depuis, il s'est présenté une foule de questions sur lesquelles les hommes d'État qui dirigent la majorité politique du pays pouvaient avoir un avis plus hardi et plus utile à la France. Ce n'est pas le moment de traiter ce point; je laisse cette question, elle reviendra ailleurs. Je m'adresse en finissant à M. le ministre des affaires étrangères.

Une voix. Il n'y est pas.

M. DE LAMARTINE. Peu importe qu'il n'y soit pas! son discours est là, et c'est à son discours que je réponds! (*A gauche : Très-bien! très-bien!*) Je m'adresse aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères et à lui-même s'il y était, et je lui dis : Vous, ministre des affaires étrangères de votre pays, vous qui êtes chargé plus spécialement d'avoir l'œil ouvert sur les périls extérieurs de la France, ne vous êtes-vous pas rendu compte du sentiment public qui, depuis un certain nombre d'années, contriste, oppresse l'imagination même de ce pays? (*En ce moment, M. le ministre des affaires étrangères rentre dans la salle.*)

C'est à vous que je m'adressais, Monsieur le ministre.

VOIX AU CENTRE. Recommencez.

M. DE LAMARTINE. Je dis, et M. le ministre ne me démentira pas, je dis qu'il y a en France un certain sentiment, pénible pour le gouvernement, honorable, glorieux pour la nation, un certain sentiment qui contriste l'opinion publique; je ne dirai pas un sentiment d'abaissement de la France, la France ne sera jamais abaissée, mais le sentiment de nos intérêts froissés, murés dans le monde européen d'aujourd'hui : je dis que ce sentiment pèse et vibre fortement sur la fibre publique, et que ce n'est pas dans un moment pareil que celui qui préside aux affaires extérieures de son pays doit se désintéresser complétement d'une impression si nationale! Je dis que ce n'est pas le moment de nous dire : N'accroissez pas, n'irritez pas les pulsations de cette fibre publique qui pourrait réveiller la nation, quelquefois trop endormie sur ses intérêts du dehors. (*Murmures au centre.*)

Ne la faites pas vibrer surtout dans cette classe que vous appelez intelligente, politique, mobile, plus impressionnable que la classe territoriale peut-être. Eh bien! moi qui veux la paix, qui l'ai prouvé ici avec assez d'énergie, mais qui ne veux pas que la France soit subalternisée dans les conseils de l'Europe (*Applaudissements aux extrémités.*), qui ne veux pas que mon pays ait moins que sa place dans le monde...

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Cela sera, cela n'a pas cessé d'être!

M. DE LAMARTINE. Je répète que, dans l'intérêt de ce grand pays, vous ne devriez pas repousser si aisément une proposition

dont l'effet, un des effets, selon moi, serait de recruter dans le corps électoral ces forces vives, actives, patriotiques, qui présenteraient plus d'énergie à vos rivaux du dehors, plus d'impulsion aux corps politiques, contre les périls que la coalition sourde du monde européen peut faire traverser à la nation (*Bravos à gauche.*) ; proposition sans péril, je le redis encore, puisqu'elle ne vous reviendrait qu'après toutes les épreuves des autres pouvoirs, et modifiée par vos propres commissaires.

Ne craignez pas vos propres forces quand elles seront entrées dans la sphère de la loi politique: fiez-vous plus à ces conditions, à ces garanties qu'elles vous offrent par leur intérêt et par leurs lumières; frappez sans crainte, frappez du pied votre sol électoral, pour en faire sortir, non des forces matérielles de plus, le patriotisme de ses enfants ne manquera jamais à la France, mais pour en faire sortir une classe entière et respectable de citoyens qui apportent dans l'élection, avec un principe de vie qui la quitte, le respect et l'amour des lois politiques de leur pays auxquelles ils auront concouru! (*Très-bien! — Vive approbation aux extrémités.*)

SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

10 mars 1842.

Le banquet donné à Paris, le 10 mars, pour l'abolition de l'esclavage, permit à M. de Lamartine de poser de nouveau cette question d'humanité, qui ne retentissait plus dans la presse ni à la tribune, momentanément effacée par les récriminations patriotiques contre la politique anglaise. S'élevant au-dessus de la popularité que donnait alors un antagonisme déclaré contre l'Angleterre, M. de Lamartine traita incidemment du droit de visite, qui, par l'entente combinée des marines des grandes puissances, facilitait une répression plus énergique de la traite.

MESSIEURS,

En écoutant les pieuses et ardentes paroles de M. Scroble, ces paroles pénétrées de la chaleur d'un zèle tellement divin, qu'elles se faisaient jour jusqu'à vos cœurs à travers la diversité des langues; en applaudissant comme vous à ces appels au sentiment de la liberté pour tous, caractère national de la France depuis qu'elle a conquis, il y a un demi-siècle, la liberté pour elle-même; et ces invocations à l'extension de l'influence française par tout l'univers, pour que cette influence se sanctifiât par l'abolition universelle du honteux commerce des esclaves : j'éprouvais à la fois un double sentiment, un sentiment de joie, un sentiment de tristesse; oui, je me réjouissais en moi-même

de voir ici réunis et fraternisant des hommes, de langues, de patries, d'origines, d'opinions diverses, qui, poussés par le seul désir du bien, ont quitté leur maison et leur pays, ont traversé la mer pour venir combiner leurs efforts en faveur d'une cause qui ne touche ni eux, ni leur famille, ni leurs enfants, ni même leurs concitoyens; et se consacrer à la régénération d'une race d'hommes qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont jamais vus, qu'ils ne verront jamais, dont les bénédictions les suivront sans doute un jour dans le ciel, mais dont la reconnaissance ne les atteindra jamais ici-bas! C'est là du désintéressement dans ce siècle qu'on accuse d'égoïsme, mais c'est un désintéressement commandé par l'amour des hommes et payé par Dieu.

Et, en même temps, Messieurs, je ne pouvais que m'attrister en pensant que ces sublimes manifestations de la charité pour le genre humain qui nous réchauffaient ici de toute leur foi, et d'une foi si vraie, si éloquente dans la bouche de M. Scroble et de ses associés, ne retentissaient pas hors de cette enceinte; mais, qu'au contraire, vous ne seriez pas encore sortis de cette réunion, ces paroles que vous entendez ne seraient pas encore refroidies dans vos cœurs, que déjà les interpellations malveillantes, les insinuations odieuses, les clameurs intéressées s'empareraient de l'acte, des hommes, des discours, et jetteraient sur tout cela les fausses couleurs, les travestissements et le ridicule, ce premier supplice de toute vérité; il faut s'y attendre et il faut les braver. La vérité sociale, religieuse, politique, serait trop facile à suivre et trop belle à embrasser, s'il n'y avait pas entre elle et nous la main intéressée de la routine et les pointes acérées de la calomnie!

Que dira-t-on de nous, Messieurs? Deux choses : Qu'en poussant les esprits à la solution de la question de l'esclavage, dans nos colonies, nous sommes des révolutionnaires, et qu'en voulant les efforts combinés de tous les peuples civilisés pour l'abolition de la traite, nous ne sommes plus assez patriotes; répondons.

Nous sommes des révolutionnaires; vous voyez comment! Vous venez d'entendre ces paroles prudentes, mesurées, irréprochables, de l'orateur auquel je réponds, vous avez entendu

ce matin celles de M. le duc de Broglie, de M. Passy, de M. Barrot, ces paroles qui tomberaient d'ici entre le maître et l'esclave sans faire rejaillir de leur cœur autre chose que la justice, la miséricorde et la résignation; nos réunions n'en ont jamais eu d'autres. Moi-même je l'ai dit : nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des tribuns d'humanité, des agitateurs de philanthropie, et lancer d'ici, où nous sommes en sûreté, où nous vivons à l'abri des lois et de la force publique, lancer dans nos colonies je ne sais quels principes absolus chargés de désordres, de ruines et de catastrophes, pour y faire explosion à tout risque, et emporter à la fois les colons, les maîtres et les esclaves! non, ce serait là un crime et une lâcheté; car, pendant que nous recueillerions des applaudissements sans péril dans des banquets comme celui-ci, ou sur le marbre retentissant de quelques tribunes, nous exposerions nos frères, nos concitoyens des colonies, premier objet de nos devoirs et de notre affection! (*Applaudissements unanimes.*)

Que voulons-nous donc? Ce qu'on vient de vous dire, et par des bouches qui ajoutent autorité aux paroles : non pas faire, mais prévenir une révolution; restaurer un principe et conserver notre société coloniale. Nous voulons introduire graduellement, lentement, prudemment, le noir dans la jouissance des bienfaits de l'humanité auxquels nous le convions, sous la tutelle de la mère-patrie, comme un enfant pour la compléter et non pas comme un sauvage pour la ravager! Nous le voulons aux conditions indispensables d'indemnité aux colons, d'initiation graduée pour les esclaves; nous voulons que l'avénement des noirs à la liberté soit un passage progressif et sûr d'un ordre à un autre ordre, et non pas un abîme où tout s'engloutisse, colons et noirs, propriétés, travail et colonies! Voilà, Messieurs, quels révolutionnaires nous sommes! Nous disons aux colons : Ne craignez rien, notre justice et notre force sont là pour vous garantir vos biens et votre sécurité. Nous disons aux esclaves : N'essayez pas de rien conquérir par d'autres voies que par le sentiment public; vous n'aurez de liberté que celle que nous vous aurons préparée, que celle qui s'associera avec le bon ordre et avec le travail! Si vous appelez cela révolution, oui nous sommes révolutionnaires; révolutionnaires comme

l'ordre! révolutionnaires comme la loi! révolutionnaires comme la religion! révolutionnaires comme Fénelon, comme Franklin, comme Fox, comme Canning, comme O'Connell, comme les ministres les plus conservateurs de la Grande-Bretagne! comme tous ces grands hommes de tribune et tous ces grands hommes d'État qui, trouvant une vérité sociale arrivée à l'état d'évidence et de sentiment dans un peuple, la prennent hardiment dans la main des philosophes pour la mettre sans péril dans la main du législateur, dans le domaine des faits. Dieu nous donne beaucoup de révolutionnaires de cette espèce, les révolutions subversives attendront longtemps! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous suscitons, nous fomentons, dites-vous, des espérances parmi les noirs? Voyez quel crime! Vous ne savez donc pas que le seul supplice que Dieu n'ait pas permis à l'homme d'imposer pour toujours à son semblable, c'est le désespoir! Vous ne savez donc pas que rien ne rend patient comme une espérance, et qu'il n'y a pas de baïonnettes, pas d'escadres, pas de prisons, pas de menottes qui puissent valoir, pour maintenir les noirs dans le devoir et dans le calme, la certitude que la mère-patrie, que le gouvernement s'occupe sérieusement de leur sort, et le rayon d'espérance qui va d'ici même briller sur leurs dernières heures de servitude, et leur montrer de loin la famille et la liberté. (*On applaudit.*)

Voilà quant au premier reproche.

Et maintenant est-il vrai que nous soyons moins patriotes, parce que nous voulons donner une patrie à toute une race d'hommes proscrits et sans place au soleil? Est-il vrai que nous soyons moins patriotes que ceux qui, en se félicitant d'avoir tous les biens de la vie civile, ne veulent pas que d'autres les possèdent? Est-ce que l'héritage des enfants de Dieu sur la terre ressemble à cet héritage borné du père de famille, où les fils ont une part d'autant moins large qu'ils en donnent une part plus grande à leurs frères? Non, vous le savez bien; le domaine du père commun des hommes est sans bornes; il s'étend avec la civilisation et avec le travail à mesure que des races nouvelles se présentent pour le cultiver; c'est l'infini en espace, en droits, en facultés, en développements; c'est le

champ de Dieu. Celui qui le borne et qui dit aux autres : « Vous n'y entrerez pas, » celui-là n'empiète pas seulement sur l'homme, il empiète sur Dieu lui-même; il n'est pas seulement dur et cruel, il est blasphémateur et insensé! (*Vive adhésion.*)

Ne serait-il pas temps de s'entendre enfin sur ce qu'on appelle patriotisme, afin de ne pas nous renvoyer éternellement comme des injures des termes mal définis qui dénaturent nos pensées aux uns et aux autres, et qui sèment l'erreur et l'irritation entre les hommes et entre les peuples?

Le patriotisme est le premier sentiment, le premier devoir de l'homme que la nature attache à son pays avant tout, pardessus tout, par tous les liens de la famille et de la nationalité, qui n'est que la famille élargie. Celui qui ne serait pas patriote ne serait pas un homme complet, ce serait un nomade. Pourquoi est-il si beau de mourir pour son pays? C'est que c'est mourir pour quelque chose de plus que soi-même, pour quelque chose de divin, pour la durée et la perpétuité de cette famille immortelle qui nous a engendrés, et de qui nous avons tout reçu! (*Bravos.*)

Mais il y a deux patriotismes : il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grossières antipathies que les peuples abrutis par des gouvernements intéressés à les désunir nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations voisines et rivales de la mienne; donc je suis bien patriote! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu : il suffit d'ignorer, d'injurier, et de haïr. (*Longs applaudissements.*)

Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au delà des races, des langues, des frontières, et qui considère les nationalités diverses comme les unités partielles de cette grande unité générale dont les peuples divers ne sont que les rayons, mais dont la civilisation est le centre! C'est le patriotisme des religions, c'est celui des philosophes, c'est celui des plus grands hommes

d'État; ce fut celui des hommes de 89, celui de vos pères, celui qui, par la contagion des idées, a conquis plus d'influence à notre pays que les armées mêmes de votre époque impériale, et qu'il a mieux conservée. Oui, nos pères de 89 nous montrèrent, en 92, comment ceux qui osaient aimer les hommes savaient mourir pour leur patrie!

Eux aussi on les calomnia, on les injuria, on chercha à les livrer à la risée et à la colère du peuple! Eux aussi on les accusa d'être les dupes ou les complices des desseins machiavéliques de l'Angleterre pour perdre nos colonies en les régénérant : ils répondirent en montrant, en nommant leurs prétendus compliçes, dans le parlement et dans les associations britanniques. Et qui étaient donc, et qui sont donc ces prétendus conspirateurs contre la liberté, les droits, la sûreté de nos colonies? Ces prétendus ennemis de la France, qui étaient-ils, Messieurs? Précisément ceux qui, représentants de l'opposition en Angleterre, combattaient avec le plus de persévérance les pensées égoïstes, les pensées jalouses du gouvernement anglais contre nos alliés, contre l'Amérique, contre notre révolution, contre nous! C'était Wilberforce! c'était Sheridan! c'était lord Holland! c'était Fox! c'était le parti français! c'étaient les apôtres les plus passionnés de l'influence de votre liberté par tout l'univers! ces hommes qui s'écriaient en plein parlement que séparer la France de l'Angleterre, ce serait mutiler la civilisation européenne; ou qui disaient, comme Fox, comme O'Connell, que la France et l'Angleterre étaient à elles deux le piédestal de la liberté moderne, le piédestal dont la statue de l'humanité s'élèverait le plus haut dans l'histoire.

Voilà ces conspirateurs; les nommer, c'est les absoudre!

On excite les susceptibilités justement irritables des deux pays après les froissements pénibles qui ont eu lieu récemment entre les deux politiques. M. Scroble vient de toucher ce point avec autant de loyauté que de délicatesse; je l'en remercie. Je l'aurais évité; mais il vaut autant s'expliquer tout haut et sans réticence. Oui, on alarme à tort le sentiment public à propos d'un traité dont l'heure était mal choisie, dont l'extension et les formes étaient mal calculées, mais dont la pensée, qui est la nôtre, ne peut pas être désertée par nous, et doit être honorée,

selon moi, dans les intentions de ceux qui la poursuivent. (*Légers murmures.*)

Quoi! Messieurs, parce que sur des plages limitées, sur des points déterminés avec prudence, et sur des espaces de l'Océan que nous voulons définir et préciser avec toutes les garanties pour notre commerce, tous les respects pour notre honneur, ce drapeau s'unirait à celui de l'Europe civilisée tout entière pour réprimer un infâme commerce d'hommes, il y aurait dégradation pour notre pavillon? Est-ce que la dignité du drapeau français consisterait à couvrir de l'inviolabilité du crime ces navires étrangers, ces entre-ponts, ces tombeaux flottants remplis de cargaisons humaines, au lieu de couvrir un grand et saint principe d'humanité et de liberté conquis au profit des hommes et au nom de Dieu? Ah! ce n'était pas ainsi qu'il comprenait l'honneur du pavillon naval de la France, l'orateur, homme d'État, qui, présidant ce jour-là l'Assemblée nationale, le salua pour la première fois du haut de la tribune : « Elles vogueront sur les mers, s'écria Mirabeau, les couleurs nationales de la France, et elles seront le signe de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre. » Qu'aurait dit le grand prophète des destinées de la révolution, si on lui eût annoncé qu'à cinquante ans du jour où il proférait ces belles paroles, on oserait revendiquer pour des corsaires américains, portugais ou dénationalisés, le droit de couvrir leurs crimes de l'inviolabilité du drapeau tricolore? Il ne l'aurait pas cru! et il aurait eu raison; la France ne le voudra pas!

Messieurs, encore une fois, bravons ces misérables glapissements d'un odieux intérêt qui se cache sous les honorables susceptibilités d'un sentiment national : ce sentiment s'apercevra bientôt à quelles honteuses combinaisons il sert de voile; le patriotisme secouera son manteau, et l'égoïsme intéressé rougira d'être reconnu dans toute sa nudité, dans toute sa faiblesse! On vous a prononcé tout à l'heure un nom, le nom vénéré d'un homme qui passa par les mêmes épreuves que nous et qui en triompha! car toute vérité a son calvaire, où il lui faut souffrir avant de triompher. Cet homme, c'est l'apôtre de l'abolition du commerce des noirs, c'est Wilberforce!

Lui aussi, lui surtout, il lutta pendant quarante ans pour la réhabilitation de toute une race proscrite, et il lutta avec cette fixité de but, cette sérénité de volonté qui n'appartiennent qu'aux hommes dévoués à une idée, parce qu'une idée étant une chose qui ne meurt pas, une chose éternelle, participe, pour ainsi dire, de la patience de celui qui vit et dure éternellement : de Dieu! Lui aussi, les hommes qui s'appelaient de son temps les hommes pratiques livrèrent souvent ses intentions, sa conscience, à la dérision des politiques de la Grande-Bretagne.

Eh bien! il ne désespéra pas, et il y eut un jour, un grand jour dans sa vie, un jour pour lequel il sembla avoir vécu tout le nombre de ses longues années; ce fut le jour où le parlement de son pays vota l'acte d'émancipation! Le 28 juillet 1828, Wilberforce vivait encore; mais comme s'il eût attendu le salaire de sa vie avant de la quitter, il touchait à sa dernière heure, quand ses amis vinrent lui annoncer que l'acte libérateur était voté, et que son idée à lui, son idée bafouée, calomniée, injuriée, déchirée comme le vêtement du martyr pendant un demi-siècle, était devenue une loi de son pays, et bientôt serait infailliblement une loi de l'humanité! Le saint vieillard, absorbé déjà dans les pensées éternelles, et qui depuis longtemps n'avait pas proféré une parole, parut se ranimer comme une flamme remuée sous la cendre; il joignit ses mains amaigries par la vieillesse et consumées par le zèle, il les éleva vers le ciel, d'où lui était venu le courage et d'où lui venait enfin la victoire; il bénit Dieu; il s'écria comme l'auteur des choses : ce que j'ai fait est bien! je meurs content. Et son esprit monta peu d'instants après dans l'éternité, emportant avec lui devant Dieu les chaînes brisées d'un million d'hommes! (*Bravos.*)

Messieurs, ayons toujours devant les yeux cet exemple de la patience triomphant des injustices et des préjugés du temps, et demandons à Dieu qu'un demi-siècle de travaux et de calomnies nous mérite un pareil jour. (*On applaudit.*)

Je demande à porter à mon tour un toast analogue aux sentiments qui nous unissent tous. Messieurs, à l'unité des peuples, à l'unité par les idées, par les religions, par les moyens

de communication intellectuelle, les langues; par les moyens de communication matérielle, les chemins de fer; à l'unité qui centuple les forces du genre humain par la puissance de l'association, et qui prépare l'unité divine, c'est-à-dire la confraternité de toutes les races et de tous les hommes! (*Vive et universelle adhésion.*)

SUR LE CHEMIN DE FER

DE PARIS A LA MÉDITERRANÉE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 30 avril 1842.

La Chambre venait de classer le réseau des chemins de fer à exécuter en France. Il s'agissait de déterminer le tracé pour chacune des grandes lignes. La discussion s'était engagée sur le chemin de Paris à la Méditerranée, par Lyon, Marseille et Cette. Le gouvernement et la majorité de la commission proposaient de diriger cette voie d'Avignon à Arles, et d'Arles à Marseille, à travers la plaine de la Crau. Un amendement de MM. Lanyer et Mottet, soutenu par M. Berryer, et auquel se ralliaient la minorité de la commission et son rapporteur, M. Dufaure, demandait que la voie d'Avignon sur Marseille fût tracée par ligne directe, et qu'après le passage de la Durance une bifurcation descendît jusqu'à Arles. M. de Lamartine, président de la commission, repoussa cet amendement qui ruinait la ville d'Arles en la séparant de Marseille.

MESSIEURS,

La majorité de la commission regrettera, comme la Chambre, d'être privée, dans cette circonstance, du talent et de l'habileté de son rapporteur [1]. A défaut de lui, je vais essayer de le suppléer et d'expliquer à la Chambre quelle a été la gravité du procès qui préoccupe l'assemblée et quels ont été les motifs de la solution que la majorité de la commission a cru devoir lui donner.

1. M. Dufaure.

D'abord, Messieurs, la commission s'est placée, comme celui qui a l'honneur de la représenter dans ce moment, dans une impartialité complète et absolue. Ses membres ont lutté de zèle, de travail et de bonne foi. Quant à moi, étranger à Avignon, étranger à Marseille, étranger à Arles, à un intérêt des départements du Gard et de l'Hérault, aux intérêts de cette navigation à vapeur du Rhône que M. Berryer représentait hier comme si prépondérants, comme si dominants dans cette question, nous n'avons voulu, nous n'avons dû envisager que l'intérêt national, nous n'avons voulu qu'élever cette question, qui est élevée elle-même, par son importance, à toute la hauteur de nationalité qu'elle avait à nos yeux.

A ce point de vue et sans fatiguer la Chambre de ces discussions de pentes, de courbes, de kilomètres plus ou moins étendus sur tel ou tel tracé... (*Réclamations*), la Chambre m'aurait bien mal compris si elle avait pensé que, dans une question de distance, je voulais faire une abstraction des kilomètres qui la mesurent. Ce n'a pas été ma pensée.

J'ai dit que je ne voulais pas fatiguer la Chambre déjà épuisée d'attention sur des contestations de détail sur telle ou telle minute, telle ou telle seconde dans la mesure des distances, comme elle en a déjà été fatiguée jusqu'ici; mais la question d'abréviation de tracé, traitée tout à l'heure, cette question, je vais la toucher en peu de mots.

M. Berryer disait hier, et a répété aujourd'hui; car, je le reconnais, il a eu la loyauté et la bonne foi de son beau talent; M. Berryer vous disait donc, à propos des deux tracés de Paris à Marseille, ou de Lyon à Marseille, que vous allongiez la distance de 22 kilomètres, suivant ses calculs; suivant le mien, ce n'est que de 21; et c'est là-dessus que je vous indiquais tout à l'heure que je ne me préoccupais pas de la controverse des distances. M. Berryer vous disait donc que vous allongiez de 21 kilomètres la distance à parcourir par les voyageurs ou par les marchandises.

Il y a inconvénient grave, selon M. Berryer, qui se préoccupe de cette question de transit de l'intérieur, devant emprunter notre territoire, de cette question qui se rattache à de grandes et puissantes considérations dans l'esprit de cette

assemblée; M. Berryer vous dit : vous allez compromettre ce grand courant commercial, industriel, politique, que l'invention des chemins de fer pouvait donner en bénéfice à la nation.

Je réponds deux choses à M. Berryer : Premièrement, je ne me préoccupe en aucune façon, et je dois ce désintéressement de mon esprit aux études sérieuses que j'ai faites, par ordre de mon bureau, sur cette question; je ne me préoccupe en aucune facon de cette augmentation de trente et une minutes et quelques secondes, suivant le calcul des ponts-et-chaussées, qui interviendrait, par le tracé direct, au préjudice du transit. Je ne m'en préoccupe pas, parce que je sais que les marchandises destinées à aller du nord au midi ont deux destinations différentes, une destination vers l'Allemagne, par Trieste, dans l'Adriatique; ces marchandises venant d'Angleterre ou de la mer du Nord, vos propres départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, Paris enfin, vous dit M. Berryer, emprunteront la route rivale par l'Allemagne, si vous ne luttez pas de vitesse avec la route sur Trieste par la brièveté de la route de Marseille. Mais je réponds : Ouvrez la carte, et voyez quel est le but de vos voyageurs et de vos marchandises de la Manche et du Nord? vont-ils en Lombardie? vont-ils sur la côte occidentale d'Italie? vont-ils à Milan, à Venise, à Trieste? vont-ils en Dalmatie? vont-ils même en Turquie d'Europe et dans les montagnes de la Macédoine? Rien de tout cela. Tout ce qui ira de ce côté ne viendra jamais emprunter la route de France et de Marseille; cela ira directement, de deux manières, par la route de Trieste, se verser dans l'Adriatique, et par la route que l'Autriche ne tardera pas à faire dans les plaines de la Hongrie, nivelées par la nature, alimenter les côtes de l'Adriatique, et même la Turquie européenne. L'honorable M. Berryer sait aussi bien que moi que, depuis les temps les plus anciens, l'Adriatique est réputée la mer la plus dangereuse, la plus perfide, et que les négociants actuels n'oseraient pas s'y fier quand ils n'auraient pas le choix d'une autre mer. Ainsi, du côté de cette mer, infestée pour ainsi dire par les vents les plus orageux, venant des côtes de l'Albanie, il n'y a pas de danger qu'ils l'empruntent pour toucher à des pays avec lesquels on est en contact direct plus court, plus sûr, plus congénial : par Trieste, si c'est la

mer ; par Vienne, la Hongrie et le Danube, si c'est la terre qu'ils veulent traverser. Il n'y a donc là aucune lutte avantageuse pour nous, car il n'y a aucune comparaison, aucune rivalité possibles. M. Berryer n'a pas fait attention au but que se proposent les voyageurs et les ballots ; il les égare, mais eux ne s'égareront pas. (*On rit.*)

D'ailleurs, la théorie de M. Berryer est contraire aux faits et à la pratique, quant aux produits. Je n'ai pas le temps de rien développer devant votre impatience de voter. Mais qui ne sait que sur un chemin de fer les produits viennent des points intermédiaires traversés et non pas des deux extrémités. (*C'est vrai.*)

La raison en est simple. La population et la circulation des deux points extrêmes ne sont rien, comparées à la population des lieux intérieurs traversés.

Mais je me hâte ; je néglige, puisque vous le voulez, les fortes objections des préopinants. J'ai dit que dans le choix, dans la préférence d'une ligne sur une autre, c'était par une seule grande raison qu'on se décidait en général, parce qu'une grande raison pèse plus que mille petites et emporte l'esprit irrésistiblement du côté de la vérité géographique.

En deux mots, Messieurs, voici la raison qui me décide et qui tranche pour moi le doute, le doute que j'ai un instant partagé avec vous. J'ai ouvert la carte, je suis allé sur les lieux, j'ai vu, j'ai suivi, j'ai embrassé de l'œil, de la pensée, du calcul, cette magnifique, large, profonde vallée du Rhône que la nature semble avoir creusée et dessinée dans ses détours jusqu'au cœur du pays le plus fertile et le plus industrieux de la France, jusqu'à Lyon, pour en faire la grande route fluviale, le grand déversoir du commerce et des produits agricoles de notre pays. Le Rhône à Arles est encore navigable pour les navires dont le tonnage supérieur ne les laisse flotter que sur la mer et où ces navires étaient forcés de s'arrêter pour transborder leurs marchandises sur les bateaux plats et plus légers du fleuve. A un point pareil du cours des fleuves, la nature a écrit la place d'une ville. Elle s'y fonde nécessairement, et pour peu que des circonstances violentes ne viennent pas la neutraliser, elle y grandit, elle y prospère, elle y enrichit le pays auquel elle appartient !

Telle est précisément l'admirable position d'Arles, et l'antiquité qui ne jetait pas ses essaims, ses colonies au hasard, ne s'y était pas trompée; ses quais, ses monuments vous le témoignent.

Revenons aux tracés. Vous prétendez que le commerce gagnerait une distance d'au moins une demi-heure; je dis, moi, et la Chambre me permettra d'abréger à cet égard les développements : je dis que le tracé de M. Montricher abrége en effet d'une demi-heure la route à parcourir entre Avignon et Marseille; je dis que le tracé se présente infiniment plus accidenté, infiniment plus montagneux, d'un parcours beaucoup plus difficile, d'une élévation que M. Berryer diminuait tout à l'heure de 50 mètres, mais qui a 100 mètres à son point culminant, tandis que le projet de M. Talabot s'exerce sur une contrée qui a 50 mètres de moins d'élévation. J'en appelle à tous les députés du pays.

Je dis donc que les difficultés de parcours, les pentes ne sont pas plus considérables, je le reconnais, que 2 mètres 2/10es dans le tracé Montricher; et ici M. Berryer a été dans le vrai; mais ces pentes sont extrêmement plus répétées, plus multipliées que dans la plaine toute nivelée que le chemin de fer suivrait d'après le tracé de M. Didion. Le bassin de la Crau est tout nivelé, tout aplani par la nature pour recevoir vos rails.

Je dis que, quant au terrain, il y a à franchir les souterrains de la Nerthe, qui, comme le disait M. d'Angeville, sont communs aux deux tracés. Il y a détriment, désavantage au tracé de M. de Montricher : 5,000 ou près de 5,000 mètres de souterrain de plus que pour le tracé de M. Talabot; et je livre cette seule considération à la Chambre.

Pour l'un de ces tracés, il y a des pentes plus multipliées, des points plus accidentés et plus montagneux, et j'ajoute des populations plus rares; car il n'y a sur tout ce tracé que la petite ville de Sallon, dont l'industrie, le transport commercial, M. Berryer ne le contestera point, ne sont pas à ses yeux d'une haute importance, c'est 150 ou 200 tonnes!

Mais, dit encore le préopinant, vous enchérirez de 3 millions le transport de Paris à Marseille. En allant chercher Arles, je

ne veux ni enchérir le trajet, ni ruiner Arles. Quittez Arles, et faites-lui un embranchement.

Quant au premier argument, je réponds géographiquement et mathématiquement encore : Oui, en touchant Arles, en n'abandonnant pas la vallée du Rhône avant le point où elle se change en golfe, en vallée maritime, vous enchérissez de 19 kilomètres le trajet total de Paris à Marseille : deux ou trois millions de perte, si vous voulez. Mais un moment, en quittant Arles, en négligeant Tarascon et Beaucaire, vous éloignez la route du Languedoc, le chemin de Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Marseille, d'autant à peu près, de 15 kilomètres environ; les marchandises se divisent, à Avignon, en deux parts : une de Marseille, une du Languedoc, par moitié à peu près. Les frais de transport sont à peu de chose près les mêmes; les marchandises coloniales même, moins précieuses, sont moins encombrantes, et payent plus, à raison de leur poids, d'où il suit, si vous voulez bien comprendre le raisonnement, que si vous perdez 4 millions, comme vous le dit M. Berryer, en prolongeant le chemin de fer de 20 kilomètres par Avignon, vous perdez également 2, 3, 4 millions sur vos frais généraux de transport ou de transit, en éloignant de 17 kilomètres Bordeaux, Toulouse, Montpellier, de Beaucaire et de Tarascon. C'est-à-dire que, selon que vous regardez la France en long ou en large, vous gagnez ou vous perdez quelque chose par l'une ou par l'autre route. Qu'en conclure, Messieurs? Qu'elles sont égales sous ce rapport qui a si fort préoccupé vos esprits, par la puissante argumentation que M. Berryer a appuyée sur ce fait, et que même, si vous appelez au conseil et au jugement les Pyrénées, la Guyenne, Bordeaux, le Languedoc, le canal du Languedoc, les départements dépouillés de la Lozère, des Cévennes, et enfin la voix imposante, la voix décisive, en fait de commerce et de transport, la voix d'une ville qui est la première ville industrielle de l'Europe, Lyon, d'une ville de 250,000 ouvriers, ouvriers pour l'étranger, remarquez-le! vous serez forcés de reconnaître que les choses se balancent, et que vous discutez en réalité sur des minutes et sur des secondes!

Je demande à la Chambre de rentrer en elle-même, et de se

demander sérieusement si c'est bien sur une distance et sur un temps de quelques minutes, de quelques secondes, qu'une discussion si prolongée, si passionnée se continue devant elle! Non, ici je ne crains pas de répondre que la question n'est pas là. Je dis que la question est bien loin de reposer sur cette vaine contestation de quelques fractions de kilomètre, ou de quelques minutes au détriment des avantages d'Avignon et d'Arles. La question est ailleurs, la voici. (*A gauche et à droite : Très-bien!*)

Il y a deux villes puissantes, puissantes par leur population, par leur richesse, et je puis dire trop puissantes par l'éloquence des défenseurs qu'elles ont trouvés dans cette enceinte et par la grandeur des intérêts qu'ils représentent. Ces deux villes sont Marseille et Avignon. (*Très-bien.*)

L'une, Marseille, voudrait être le seul but de tout ce grand élément de circulation que vous allez créer à travers la France, et elle voudrait en avoir le monopole. (*Très-bien.*)

Je répète que je serai très-court, que je n'aborderai aucune des grandes considérations dont j'ai rempli ma pensée pendant deux mois d'études. Ainsi donc encore une minute pour moi.

L'autre de ces villes, Avignon, dans un intérêt que tout le monde saisit, que tout le monde comprend, voudrait être, non pas le seul but, mais le seul point d'entrepôt de l'immense circulation qu'il s'agit de créer, non pour Avignon, pour Marseille, mais pour le pays tout entier. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! entre ces deux villes, il s'en trouve une troisième et même une quatrième, car Cette y est aussi comprise : c'est la ville d'Arles, une ville qui a été admirablement placée par la nature, ou plutôt pour laquelle la nature a pour ainsi dire créé sa place là où elle crée ou indique, comme je viens de vous le dire tout à l'heure, l'assiette des villes véritablement commerciales, c'est-à-dire, à l'intérieur des terres, et cependant participant encore aux bénéfices de la navigation maritime, à ce point d'intersection où les eaux de la mer s'unissent aux eaux fluviales, où les marchandises sont transportées sur les fleuves pour être livrées à la voie de la navigation intérieure ou à la voie de fer à volonté. C'est à ce point précis qu'une nation sou-

cieuse de ses véritables, de ses grands intérêts, doit créer, quand ils n'existent pas, de grands centres de population, d'activité, de commerce; elle les vivifie, elle les ranime quand ils succombent. C'est là que le système de M. Berryer, système de monopole en faveur d'Avignon et de Marseille, tendrait à détruire les bénéfices naturels commerciaux que le temps a conquis à la ville d'Arles, et que je veux lui maintenir pour l'avenir du pays tout entier. Eh bien! si vous avez écouté avec faveur hier la voix des villes rivales, daignez entendre à son tour la voix de la ville qui se défend, et cela ne suffit pas, daignez entendre la voix des villes et des intérêts impartiaux dans la question, des intérêts présents, mais qui cependant n'ont ni à gagner ni à perdre par l'amendement proposé par l'honorable M. Berryer. Au premier rang de ces témoignages irrécusables, l'honorable M. Berryer, qui parlait hier en termes si honorables de l'industrie de la ville de Lyon, me permettra de citer Lyon.

Lyon vous dit : Arles est mon port, Arles m'est indispensable : j'y rencontre les tartanes de l'Espagne et du Languedoc qui prennent mes fabriques communes; si vous m'interdisez Arles, vous enchérissez mes produits de plusieurs millions! vous m'imposez d'aller à Marseille, et vous monopolisez au profit d'un seul port, trop restreint et trop plein déjà, les avantages de Lyon, de tous les autres affluents commerciaux du Rhône (*Très-bien! très-bien!*), des populations commerciales importantes qui sont à sa portée. Un chemin de fer a une sphère d'attraction de quelques dizaines de lieues à droite et à gauche; là aussi et dans ces limites il doit y avoir une sphère de liberté et de déviations. Ce n'est pas une corde tendue; c'est une corde lâche qui ne circule pas seulement entre les vallées, mais aussi entre les grands groupes de populations. Vous dites, c'est l'influence qu'a exercée à Lyon la compagnie de bateaux à vapeur du Rhône qui fait parler Lyon? L'intérêt de la navigation à vapeur sur le Rhône, voulez-vous le comparer en chiffres à l'intérêt de l'exportation lyonnaise? Savez-vous que Lyon exporte pour 300 millions sur cette route que vous voulez lui interdire, et vous croyez que la misérable préoccupation de cinq ou six millions de capitaux, représentés tout entiers par les bateaux à vapeur

du Rhône, aurait prédominé, dans la ville de Lyon, sur l'intérêt bien plus considérable d'une exportation annuelle de 300 millions!

Non, Messieurs, de pareils arguments, pour être réfutés, n'ont besoin que d'être reproduits à cette tribune. (*Très-bien!*) Ils font sourire les esprits sérieux.

Messieurs, je suis dans le même embarras qui préoccupait hier l'honorable M. Berryer; j'aurais d'immenses considérations à présenter à la Chambre sur les questions que je vais lui soumettre. Je vois que je dois abréger.

Cependant, permettez-moi de le dire, la question s'est résumée pour nous en un sentiment que la Chambre comprendra. Nous nous sommes dit : c'est là une question générale, ce n'est pas une question de rivalités municipales ou départementales à examiner par nous. Quoi qu'on en ait dit, aucun sentiment de cette nature n'a envahi les membres de la commission; et je rends grâce à M. le rapporteur d'avoir rendu cette justice à la commission. Ce qui est vrai, c'est que, dans toutes les questions, nous nous sommes imposé d'agir avec désintéressement; dans toutes les questions où l'intérêt particulier de l'un de nous a été compromis, son opinion a été contre l'intérêt territorial, contre son arrondissement, contre sa ville. Est-ce hasard ou scrupule de bonne foi? Je n'en sais rien, mais c'est un fait. (*Très-bien!*)

Eh bien! nous nous sommes dit : Ce n'est pas une question de rivalité entre nous à juger, c'est une question nationale à juger ici, et à juger de haut, en voyant les intérêts divers qu'il faut non pas mettre en antagonisme les uns contre les autres, mais qu'il faut servir chacun dans la proportion légitime de ses droits et de l'intérêt général.

Nous nous sommes dit : De quoi se compose la Provence commerciale? Elle se compose de quatre villes : Marseille, Avignon, Arles, et enfin la ville d'Aix; villes importantes, villes auxquelles tous les tracés ont voulu se rattacher, parce qu'on a compris que la ville d'Aix devenait de jour en jour non-seulement la ville capitale intellectuelle de la Provence, mais une ville industrielle, importante aussi; que le gouvernement se proposait d'y créer de grands établissements; que la grande

ligne de fer qui ira un jour toucher à Toulon, qui doit l'enrichir encore, demande une égale attention.

Eh bien! nous nous sommes dit : La ville d'Avignon est satisfaite dans son intérêt légitime; la France la dote du tronçon, du tronc commun d'un immense chemin de fer. C'est un présent; pourquoi en veut-elle deux?

Marseille? Nous ne pouvons et nous ne voulons lui enlever rien des immenses avantages que lui assurent les intérêts européens, les destinées politiques de ce temps, qui tournent, pour ainsi dire, forcément la face de la France vers la Méditerranée, vers l'Afrique, vers l'Orient ébranlé et vide.

Avignon? Je l'ai dit, vous l'avez satisfait.

Mais Arles, qui avait été choisi de toute antiquité pour être un point colonial et commercial de la première importance, si vous le reléguez, comme l'objet de l'amendement est de le faire, dans une impasse, dans ce delta oublié du Rhône que vous deviez féconder, ranimer, ressusciter, car c'est une de vos plus magnifiques positions navales sur le midi; si vous l'exilez, passez-moi le mot, au bout d'une misérable ligne de fer que personne ne prendra, Arles sera une ville déserte, abandonnée. Ses intérêts maritimes si peu connus, si peu appréciés de l'honorable M. d'Angeville; ses intérêts qui nous ont été si clairement produits par le chiffre élevé de son inscription maritime, par ce cabotage, la meilleure des navigations, car elle est la plus nationale; le lit de son fleuve que vous pouvez régulariser par des travaux minimes et faciles à opérer par les moyens actuels, le lit du Rhône, qui a déjà à Arles 3 et 10 mètres de profondeur, qui reçoit des bâtiments d'Espagne, les tartanes du Languedoc, qui crée un mouvement énorme et qui entretient jusqu'à 12 et 1,500 hommes inscrits pour votre marine :

Dévaster, ruiner, engloutir tout cela, Messieurs?

Il y aurait là, sous le rapport militaire dans le cas d'un double blocus dans la Méditerranée, sous le rapport de notre inscription maritime, sous le rapport commercial de Lyon, qui serait obligé de dépenser des sommes considérables si vous le forcez de transborder à Avignon au lieu de transborder à Arles; il y aurait là un détriment naval, commercial, national d'une telle gravité que la Chambre ne se rendra jamais coupable d'un

pareil suicide; j'en ai l'assurance par votre patriotisme et par votre équité.

Si la Chambre le désirait, je lui donnerais tous les détails d'exécution. (*Non! non!*) Du moment que la Chambre ne le désire pas, elle est suffisamment instruite. Eh bien! je finis par une dernière considération qui, pour moi, a dominé toutes les autres. Dès le commencement de cette discussion, sincèrement, sans parti pris, avec une complète bonne foi, je me suis dit, à moi-même: soyons justes, équitables, distributeurs impartiaux de ce grand don que la Providence et la civilisation ont fait dans ce siècle à l'Europe, à mon pays: les chemins de fer.

Il y a une question très-obscure, très-difficile, très-épineuse, il ne faut pas se le dissimuler.

Si l'on divise les raisons pour le tracé d'Arles ou pour le tracé d'Avignon en deux ordres de motifs, les grands et les petits, je conviendrai que la masse des petites raisons peut l'emporter, par le nombre, sur la masse des grandes raisons; mais, dans une pareille question, il ne s'agit pas de satisfaire des jalousies locales; il ne s'agit pas de recueillir de stériles applaudissements: il s'agit de dessiner d'une main sûre, une de ces grandes lignes mères qui en engendrent d'autres, qui se rapportent à mille autres points du territoire; dans cette question, dis-je, il ne faut pas se tromper. Pour ne pas se tromper, il faut effacer de devant ses yeux toutes ces raisons partielles qui tendent à éclipser la gravité des questions; il faut regarder la question dominante. Cette raison, c'est la géographie, le cours des fleuves, leur embouchure, la nature enfin. Marcher à contre-sens de la nature, c'est s'égarer, c'est se créer des obstacles.

Est-il possible de dire à Avignon, comme le voudrait M. Berryer: Nous allons murer le Rhône à Avignon? (*Très-bien! — Vive approbation.*)

Déclarer que, passé Avignon, le Rhône n'a plus de navigation utile, qu'elle est inutile au commerce, inutile surtout aux riverains de ce fleuve, à Lyon, qui transporte 300 millions de colis jusqu'à Arles au même prix que jusqu'à Avignon, et qui économise ainsi 19 kilomètres de tarifs des chemins de fer!

Non, cela ne se peut pas. Nous voulons qu'Arles reste à sa

place, le Rhône à sa place, et qu'à Arles on ait l'option de l'eau ou du fer. (*Très-bien!*)

Un dernier mot, et je descends : Je dis en finissant que j'approuve, que j'honore le courage de M. le Ministre des travaux publics, d'avoir franchement adopté le faible contre le fort.

M. Grandin. Oui, le courage du silence!

M. de Lamartine. Oui, le courage du gouvernement, qui a choisi Arles, malgré le retentissement des rivalités, et le bruit des intérêts envahisseurs de deux puissantes villes du Midi.

Je dirai plus : en faiblissant, le gouvernement eût été imprudent et impolitique. (*Interruption.*)

Impolitique, je le répète. Le Midi, longtemps administré par lui-même, par ses états, par ses municipalités, se refuse à reconnaître les bienfaits de l'unité et de la centralisation : prouvez-lui qu'une Chambre française sait aussi bien servir ses intérêts qu'un pouvoir local, et que la justice et la faiblesse des réclamations de la ville d'Arles trouvent ici l'asile et la protection que nous devons à tout ce qui est national, et à tout ce qui demande justice ou réparation. (*Très-bien! très-bien!*)

Je n'ai qu'un mot à dire à la Chambre. Je la prie de vouloir bien accorder son attention non pas à moi, mais à moi comme organe des motifs que la commission a eus pour repousser l'amendement soutenu par la minorité et expliqué tout à l'heure avec tant de bonne foi et de lucidité par M. le rapporteur.

Nous avons traité deux questions devant vous, celle des tracés, celle de l'amendement. M. Dufaure n'a parlé que de l'amendement; je m'y concentre aussi.

Non, Messieurs, il n'a pas échappé à la majorité de votre commission, croyez-le bien, que si le tracé du Rhône était condamné, ou que si le tracé de la Durance eût été condamné pour l'autre parti, suivant que nous eussions été partisans du tracé du Rhône ou du tracé de la Durance, nous aurions inévitablement pris le parti qu'a pris le Conseil des ponts-et-chaussées, celui de voter tous, *subsidiairement*, l'amendement proposé par MM. Mottet et Lanyer. C'était un pis aller pour tout le monde, mais c'était une demi-vérité et une demi-satisfaction.

Nous ne l'aurions accepté qu'à l'extrémité; vous ne nous y réduirez pas.

Voici les raisons sérieuses, les raisons de fond qui ont empêché la majorité de se rallier à ce terme moyen; et ces raisons, je les ai trouvées tout entières dans un seul mot prononcé au commencement de la discussion d'hier par l'éloquent et honorable M. Berryer.

M. Berryer vous a dit : « La question de tracé est cachée sous la question d'amendement. »

J'en remercie sa loyauté. Si, sous prétexte de satisfaire complétement la ville d'Arles, vous prolongez de 14 kilomètres cette ligne de fer que vous lui tendez pour aller la rattacher à son port, qu'arrive-t-il? Il arrive qu'au lieu d'une ligne droite, emportant dans son courant les voyageurs, les affaires, la circulation, les ballots, en traversant la ville d'Arles, et en y laissant la dîme, la rognure de leurs produits, il arrivera que tout cela échappera à la ville d'Arles, que la ville d'Arles, ainsi que je le disais tout à l'heure, se trouvera placée dans une impasse, oubliée, perdue, engloutie dans son isolement! Il arrivera que ce point que la nature avait pris soin de rattacher à la ville de Marseille, capitale méridionale, en est ainsi invinciblement séparée. (*Bruit.*)

Messieurs, je ne veux pas être long; mais j'ai besoin d'un peu de silence. (*Parlez! parlez!*)

Il arrive, dis-je, que vous séparez ce que la nature avait uni; que vous séparez Arles de Marseille; car vous sentez tous que la création de cette faculté nouvelle des chemins de fer introduisant un moyen de circulation plus prompt entre Avignon et Marseille, on n'ira pas à Arles, qui se trouvera ainsi séparé de Marseille. Qu'en résulte-t-il? Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire tout à l'heure : que Lyon sera privé de ce double moyen de transporter à son gré ses marchandises tantôt par la voie de terre, tantôt par la voie de mer. Enfin, il en résultera... (*Bruit.*)

Un seul mot, Messieurs; la cause est trop évidente à mes yeux pour que je cède à des murmures de la Chambre. Je crois accomplir un devoir sérieux, comme l'a fait si dignement l'honorable rapporteur, et je supplie la Chambre d'avoir égard à la

conscience qui me maintient à la tribune contre ces murmures. (*Parlez! parlez!*)

Je n'ajoute qu'un seul mot.

Si la Chambre ou si quelques-uns de nos collègues se préoccupent surtout de cette question de distance, de temps, qui se résout en minutes, malgré les avantages du tracé Talabot et de celui de la commission, je demande si le ralentissement inévitable, avoué par les hommes de l'art et même par le projet de M. Montricher, n'équivaudra pas et au delà au ralentissement de quelques minutes qu'on suppose au projet Talabot. Trois embranchements équivalent à plus de trente et une minutes, tous les hommes pratiques vous l'attesteront.

Ce n'est pas tout : l'amendement relègue Arles, mais relègue et éloigne aussi le Languedoc et Bordeaux, qui, en arrivant à Beaucaire et à Arles, se trouveront séparés de Marseille et forcés de remonter avec le Rhône à Avignon!

Songez-y avant de voter : si vous séparez Arles de Marseille, vous anéantissez un de vos meilleurs ports dans l'avenir; et si l'amendement triomphe, si vous violentez le Rhône, la mer, la nature en faveur d'Avignon, ne vous trompez pas sur le sort de la malheureuse ville d'Arles, et au lieu d'Arles, inscrivez sur la carte de France : *Ruines et débris!* (*Exclamations diverses.*)

SUR LES CHEMINS DE FER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 11 mai 1842.

(Discussion de l'amendement pour l'exécution d'une ligne unique de Paris à la frontière de Belgique, et de Paris à la Méditerranée.)

M. Thiers avait soutenu un amendement de M. L. de Chasseloup-Laubat. Alléguant les embarras de la situation financière, il demandait qu'on se bornât à une ligne unique, de la frontière de Belgique à Paris, et de Paris à la Méditerranée. M. d'Angeville, attaquant le système de la commission, qui disséminait partout des tronçons de chemins de fer, regardait comme inutile l'exécution successive. M. de Lamartine discuta en détail les objections qui avaient été présentées, et défendit au nom de la commission, et d'accord avec le gouvernement, l'adoption du réseau d'ensemble aussi bien dans l'intérêt commercial et militaire de la France, qu'en vue d'une répartition équitable envers toutes les parties du territoire, qui contribuaient également aux charges publiques.

MESSIEURS,

Je regrette une seconde fois pour la Chambre d'être obligé de venir, au nom de la commission, suppléer son honorable rapporteur [1], avec lequel elle était en dissentiment sur cette partie du projet de loi. Je vais essayer de lui présenter très-rapidement, car la discussion me semble presque épuisée, les princi-

1. M. Dufaure.

paux motifs qui ont déterminé votre commission à voter après une mûre et profonde délibération.

Et d'abord, avant de répondre à la fois à M. Thiers et à M. d'Angeville, un mot sur le fond, sur la pensée des amendements qui ne veulent qu'une seule ligne de chemin de fer en France.

La commission ne s'est rien dissimulé de la force des raisons qui militent en faveur de ce système. Je n'aime pas à combattre avec de mauvaises armes. C'est une pitoyable tactique de tribune que de déguiser les motifs de ses adversaires ou de les déprécier. Concentrer toutes les ressources financières de l'État, toute sa puissance d'administration dans l'exécution d'une ligne unique, toute la science de ces ponts-et-chaussées, si calomniés, véritable armée de la paix en France : aucune de ces raisons ne m'a échappé à moi-même ; je les ai eues un des premiers, ou du moins je les ai manifestées à une époque où personne encore ne les apportait à la tribune. Oui, j'ai été le premier, en 1837 et en 1838, à dire ici : Faites d'abord, faites par l'État une seule grande ligne, traversez votre territoire par un de ces grands courants qui, comme le disait M. Berryer à l'ouverture de ce grand débat, entraîne les affaires de la France et la circulation commerciale de l'Europe.

M. Thiers nous disait hier, au commencement de son discours, que, dès l'année 1838, il avait été le partisan de l'exécution par l'État d'abord, et ensuite de la création d'une ligne unique. Oui, un ministère à la hauteur de sa situation, et au nom de l'ensemble du pays, pouvait le faire alors s'il en eût eu le courage, et je crois qu'il eût entraîné son pays ! (*Très-bien !*)

Je le crois encore. Mais pourquoi, en 1842, viens-je à cette tribune, non-seulement au nom de mes honorables collègues de la commission, mais au nom de ma propre conviction, soutenir un avis contraire? Le voici :

La raison de mon opinion d'aujourd'hui, elle est tout entière dans la date de l'année où je parle : nous étions en 1838, nous sommes en 1842. Voilà toute ma raison. Je vais l'expliquer :

En 1838, quelle était la situation du pays? Le pays était dans sa liberté; rien n'était compromis, engagé. Mais depuis, par

l'effet des lois de 1837, 1838, 1840, la France a reculé; des lignes irrationnelles ont été votées; les compagnies, servies par ce fanatisme inexplicable que je remercie M. Thiers de ne pas plus partager que moi, se sont divisé le sol, se sont partagé le manteau de la France, si j'ose le dire, et ce qui était possible, raisonnable en 1838, est malheureusement devenu difficile, peut-être impraticable, dangereux. Ne vous en prenez pas à nous; car je dirai avec fierté, avec reproche à mes adversaires : qui a fait ce mal, si ce n'est vous? si ce ne sont vos doctrines et vos entraînements? Contre qui luttions-nous, si ce n'est contre vous-mêmes, pour arracher le sol, le crédit, l'exécution aux dissémination de l'industrie privée?

C'est vous qui l'avez fait, ce système d'éparpillement dont vous accusez très-injustement la loi de 1842; vous avez livré, sur les différentes zones du pays, bien plus que des tronçons, de misérables anneaux de chemins de fer, impossibles à recoudre dans un système régulier et unitaire.

Ainsi, en 1842, que changez-vous? Vous trouvez tous les tronçons créés, vous les trouvez épars sur notre sol; vous en trouvez un de la Teste à Bordeaux; vous en trouvez deux de Versailles à Paris; vous en trouvez un de Paris à Rouen; un de Nîmes à Montpellier; un enfin de Roanne à Andrezieux, de Mulhouse à Strasbourg, de Lille et de Valenciennes à un point ignoré de la frontière. Que sais-je encore? Et je le demande à la conscience de la Chambre, à la vôtre même, est-ce à vous, qui avez fait cela, qui avez gaspillé le territoire, le crédit, les forces; est-ce à vous, qui avez renversé notre beau système d'unité et de nationalité des lignes, quand vous étiez majorité ici, est-ce à vous de venir aujourd'hui dire que nous cherchons à réparer avec vous vos fautes, nous rapprocher de vous, par condescendance, et doter enfin notre pays d'un commencement, d'un principe d'exécution rationnelle des lignes? Est-ce à vous de venir reprendre, en 1842, ce que vous repoussiez en 1838, et nous dire : Ce que je n'ai pas voulu en 1838, je le veux maintenant, et je le veux parce que c'est impossible, ou parce que, du moins, cela compromettrait gravement le sort de la loi? Non; quand on veut la loi, il faut la vouloir dans ses conditions. On a jeté à ces compagnies le sol, le crédit, l'hypothèque, le tré-

sor de la France; on a couvert le terrain de leurs promesses et de ces dix-huit tronçons dont je vous parlais tout à l'heure. Qu'en est-il résulté? Qu'il y a partout quelque chose d'entamé, partout une pierre d'attente, partout un intérêt en expectative et en souffrance. Que deviennent vos chemins de Versailles sans Chartres et sans Tours? Une ruine coûteuse. Que devient votre ligne de Rouen sans le Havre? Un chemin coupé à son point le plus productif, une main tendue qui ne produit rien.

Eh bien! dans cette multitude d'embranchements que vous avez créés, que se passerait-il si vous ne veniez pas essayer de raccorder un peu ces systèmes tellement disloqués, et si vous les laissiez aujourd'hui à leur abandon? Tout cela tomberait en poussière, en discrédit, en banqueroute; honte et ruine sur la face du pays! (*Très-bien! Sensation.*)

Oui, permettez que je le dise à M. Thiers, les rôles ici sont intervertis : ce sont nos adversaires qui agissent en théoriciens absolus, et c'est la commission, c'est moi, accusé si souvent d'être dans les idéalités, c'est moi qui me plie aux faits, aux circonstances, et qui veux agir en homme pratique. (*On rit.*)

M. Thiers, hier, je lui en demande pardon, a parlé là en homme prévenu plus qu'en homme bien réfléchi. M. Thiers a attribué à cela, a paru suspecter dans cette attribution des intentions politiques, des vues électorales, des compressions ou des promesses de localité; qu'il me permette un mot. Non, je me porte fort pour mes collègues, pour la commission, pour le gouvernement lui-même, car ici j'ai l'évidence pour témoignage : aucune de ces pensées n'a pénétré dans la commission, ni dans l'esprit du gouvernement.

La Chambre va le comprendre en un mot. J'ai entendu M. Fould accuser la commission de favoritisme et de sujétion à l'intérêt de localité; que M. Fould me fasse le plaisir de me dire...

Un membre. Il est absent.

M. de Lamartine. Alors je m'adresse à la Chambre et je lui dis : J'aime à comprendre une objection avant d'y répondre. Que veut dire intérêt local dans une question qui ne se compose que de localités?

Que sommes-nous donc ici, si ce n'est les représentants

avoués, légitimes, des départements en majorité? Si donc une ligne, un tracé, un système de chemin de fer réunissent ici le plus de suffrages et groupent le plus d'intéressés, bien loin d'en faire un reproche à cette partie de la loi, si vous êtes logiques, vous lui en ferez un éloge; car cette majorité d'intérêts divers se déclarant satisfaite par la ligne ou par le tracé, c'est là précisément la contre-épreuve de la vérité géographique de ce tracé ou de cette ligne, et le symptôme le plus évident que la loi a frappé juste, et qu'en servant les intérêts de localité, elle a servi un intérêt général.

Est-ce que quand vous avez dessiné vos routes et vos canaux, vous avez rêvé à mettre ainsi je ne sais quel intérêt général abstrait en antagonisme avec les nombreux intérêts de localité qu'il s'agissait de servir? Est-ce que, par hasard, vous avez pris une carte, un compas, et dessiné à vol d'oiseau des lignes géométriques ou idéales, au lieu de faire circuler ces canaux ou ces routes à travers des groupes actifs, préexistants et populeux de votre territoire? Vous auriez fait des routes, des canaux, des ponts, pour une nation abstraite et pour des populations futures! Vous ne les auriez pas faits; vous ne les auriez pas faits, comme le bon sens vous le commandait, pour la nation telle qu'elle existe et pour les villes telles que la civilisation, le hasard et les circonstances précédentes les ont placées! Ce que vous n'auriez pu faire sans absurdité pour vos canaux et vos routes, comment pourriez-vous le faire sans non-sens à l'égard de vos chemins de fer? Répudiez donc cette accusation banale; elle n'a pas de sens. (*Très-bien! très-bien!*)

D'autres ont dit : Ce sont des lignes électorales. Mais si je leur disais, si je disais à M. Thiers : Est-ce qu'il y a par hasard un méridien de l'opinion, une ligne de l'équateur entre l'opposition et le ministérialisme en matière de chemin de fer? (*On rit.*) Comme si les députés qui représentent légitimement ici l'importance de telle ou telle ligne étaient groupés par opinion et non pas par départements! comme si, en satisfaisant un département, une ville, vous ne satisfaisiez pas à la fois le député de l'opposition et le député conservateur!

Évidemment l'honorable M. Thiers lui-même, avec lequel je n'ai pas l'habitude de voter depuis deux ans, et je m'en afflige,

n'est pas moins intéressé que moi, par exemple, à ce que la grande ligne dont il vous parlait hier, la ligne qui rattacherait le Havre à Marseille, passe par sa véritable direction. Est-ce qu'en servant les intérêts du midi de la France ou les intérêts de la Bourgogne, il peut y avoir dans le gouvernement ou dans la commission la moindre arrière-pensée de favoriser l'un de nous deux? Évidemment le gouvernement se tromperait, car, en favorisant les uns, il ferait dommage aux autres, et il perdrait d'un côté ce qu'il gagnerait de l'autre. (*Très-bien!*)

Cette raison n'a donc aucune réalité.

Je passe tout de suite aux raisons de fait. M. Thiers vous a dit : « Les finances du pays sont puissantes » (il l'a reconnu, et je me félicite que toutes les voix l'aient proclamé à cette tribune), les finances du pays sont puissantes, mais elles sont engagées ; raison pour nous, raison pour la Chambre d'être prudents dans les allocations de ces finances, et de ne pas s'engager dans une œuvre que les difficultés de temps, que les ébranlements possibles de la politique peuvent faire naître instantanément. L'honorable M. Thiers veut-il me permettre, non pas en mon propre nom, mais au nom d'un homme pratique, mais au nom d'un homme d'État dont il a prononcé hier le nom avec vénération, et dont le vide à sa place afflige ici tous ses amis, et je dirai tous ses collègues dans la Chambre, et aussi au nom d'un autre homme dont il ne m'est pas permis d'apporter le nom à la tribune, mais que M. Thiers, je le lui affirme, accepterait pour bon juge si je le lui nommais ; veut-il me permettre d'apporter en peu de mots le tableau réel des finances de la France et des moyens que nous avons pour subvenir au grand œuvre de nos chemins de fer, dans l'espace de huit ans [1] ?

Je laisse à la Chambre, après ce rapide tableau, à juger de la situation véritable. Cela est groupé en peu de chiffres, de manière à frapper les esprits les moins financiers.

J'admets l'argument de M. Thiers : que vous preniez l'argent dans le trésor ou dans l'épargne des particuliers, c'est toujours à cette puissance financière du pays que vous vous adressez.

1. Suit la discussion en chiffres que nous supprimons.

Eh bien ! j'admets que pour les 3,016 kilomètres de chemins de fer que nous sommes déterminés à faire il y ait en réalité, approximativement, pour ces huit années, une dépense de 800 millions; ajoutez 800 millions de déficit : cela fait 1,600 millions de déficit. Voilà, encore une fois, la gravité et la réalité de notre situation.

Maintenant, un mot sur les recettes.

Les réserves de l'amortissement, à partir du 1er janvier 1843, je ne les porte pas si haut que l'honorable M. Thiers, qui les portait à 95 millions; je prends un terme moyen, je les porte à 80 millions; huit ans font 640 millions. La dette flottante est de 330 millions, et ce qui reste de l'emprunt de M. Humann à réaliser, 300 millions; en tout, 1,370 millions. Il reste donc à trouver, Messieurs, pour couvrir la totalité des grandes dépenses des chemins de fer dans huit ans, 230 millions.

Eh bien! l'excédant des recettes dont on vous a parlé, dont M. le ministre de l'intérieur[1] vous parlait encore hier, ne peut pas être évalué à moins de 30 millions. La dette flottante peut s'accroître facilement, en huit ans, de 30 millions, sans porter aucun dommage au service du Trésor, sans aggraver en rien le taux de l'intérêt que vous avez à servir; ce total, c'est précisément les 1,600 millions dont je viens de parler à la Chambre; et je laisse à l'esprit public à prononcer si une nation qui peut en huit ans, indépendamment de l'excédant des recettes, servir 800 millions à ses chemins de fer, servir 800 millions à ses grands travaux de fortification, et se retrouver au niveau de ses recettes et de ses dépenses, si une pareille nation peut être arrêtée par les scrupules qu'on opposait hier au légitime élan du pays. L'Angleterre leur ferait honte! Voyez ce qu'elle fait pour bien moins de résultat!

L'honorable M. Thiers ajoutait hier, après ses considérations financières : Mais l'œuvre des chemins de fer dont je ne préjuge rien dans l'avenir, l'œuvre des chemins de fer aujourd'hui vaut-elle l'immense effort que vous demandez au pays? Et, à ce sujet, entraîné dans des considérations que je contesterai pour quel-

1. M. Duchâtel.

ques-unes, entre autres les chiffres qu'il a présentés sur le nombre de lieues exécutées en Allemagne, il disait : A quoi bon disputer à l'Allemagne et à la Belgique, pour quelques lieues de chemin plus ou moins rapidement exécutées, le transit et le commerce de ces États?

Je rectifie d'abord quelques faits. M. Thiers disait, d'après des renseignements personnels qui sont déjà arriérés de quelques mois, que l'Allemagne en tout ne pouvait opposer à la France qu'environ 480 kilomètres de chemins de fer.

M. Thiers. 880 kilomètres!

M. de Lamartine. Si c'est 880 kilomètres, nous sommes d'accord. J'ai trouvé ce chiffre, non pas dans l'ouvrage d'un voyageur, mais dans l'ouvrage d'un ministre plénipotentiaire de France en Allemagne, homme grave, homme studieux, qui n'a écrit que sur les renseignements officiels de ces gouvernements. Je me trouve heureusement d'accord avec M. Thiers, car la totalité des chemins exécutés est de 912 kilomètres; la différence n'est pas grande.

Mais je dirai à l'honorable orateur : Comment, vous qui vous vantiez honorablement hier d'avoir engagé votre responsabilité pour la défense du pays, de n'avoir pas craint de couvrir le pays en découvrant votre personne, pensez-vous de bonne foi que la dépense que vous avez demandée aux contribuables pour les fortifications soit mieux justifiée que ne le seraient 800 millions employés à créer une viabilité de fer universelle pour la France? (*Exclamations diverses.*)

Je ne juge pas ici les fortifications; c'est votre œuvre personnelle; je la respecte comme vous respectez le vote que j'ai porté contre; mais, comme homme d'État, croyez-vous que la dépense des fortifications soit plus justifiée devant le pays?

M. Thiers. Oui! oui!

M. de Lamartine. Croyez-vous de bonne foi que la dépense énorme des fortifications de Paris sera plus utile que cette puissance défensive et agressive immense dont les chemins de fer vont doter la France? Croyez-vous de bonne foi qu'il convient de laisser la France en arrière de toutes les nations, non pas seulement sous le rapport commercial, mais sous le rapport

militaire, sous ce rapport agressif et défensif dont il nous entretenait hier? Quant à moi, je ne le crois pas, et je m'en rapporte au pays lui-même et à l'avenir.

Mais je dirai à M. Thiers qu'il a commis une grave erreur sous le rapport même de la concurrence, et j'en appelle ici à tous les économistes qui siégent dans cette enceinte.

M. Thiers nous disait : « Que nous importe la concurrence avec l'Allemagne! et il a expliqué sa pensée. Il n'envisage que cette descente de voyageurs et de ballots entraînés plus rapidement sur une seule ligne à travers le territoire français, de la frontière du Nord à la Méditerranée.

Mais, Messieurs, ce n'est là qu'une pensée très-secondaire, une pensée du dernier ordre. Une autre pensée plus juste et plus grande a présidé au travail de votre commission.

La commission s'est animée d'un autre esprit; elle vous demande des moyens de communication et de circulation commerciaux, stratégiques et industriels. (*Oui! oui!*)

Quels sont les éléments de la concurrence? Un des éléments de la concurrence, c'est le prix de la denrée manufacturée.

Eh bien! la circulation, le transport plus ou moins accéléré, le transport à meilleur marché de la matière première ou manufacturée, n'entre-t-il pas au moins pour un dixième, quelquefois pour un cinquième, dans le prix où vous la livrez aux consommateurs? (*Très-bien! très-bien!*)

Si pendant que l'Angleterre, votre rivale en industrie, aura 5 à 6,000 kilomètres de chemins de fer, vous ne continuez à en avoir en France que 700 à 800 kilomètres, il est évident que vous porterez volontairement, systématiquement, le coup le plus funeste à votre commerce avec l'Angleterre, votre rivale.

Elle fabriquera, comme la Belgique, à meilleur marché; elle exportera à meilleur marché, elle arrivera avant vous sur tous les marchés de l'Europe, et vous resterez dénués à jamais de ce qui fait la principale force des nations, de la force financière et de la force industrielle. (*Très-bien! très-bien!*)

Quant à la partie militaire de la question, j'avoue que j'ai lu, dans un autre esprit que M. Thiers, les lettres de l'honorable

général [1] dont il a cité le témoignage hier à cette tribune. Que dit cet écrivain ? Il dit que les chemins de fer sont d'une complète inutilité pour la défense militaire du territoire.

M. Thiers. Il n'a pas dit cela.

M. de Lamartine. J'avoue que j'avais lu, comme la plupart d'entre vous, ces lettres dans un journal; mais j'en demande pardon à l'auteur, plein de mérite sous d'autres rapports, de cet écrit, dans la question des chemins de fer il est évident qu'il s'est préoccupé de pensées qui n'ont jamais approché de l'esprit d'un homme sérieux, ni dans la commission, ni dans la Chambre.

Il s'est figuré que la pensée de la commission, que la pensée du gouvernement, que la pensée de la France était que l'on ferait la guerre, les manœuvres militaires, sur le champ de bataille, avec des wagons. (*On rit.*) Il établit une théorie tout entière pour démontrer le péril qu'il y aurait à entrer dans les lignes de l'ennemi renfermés dans des wagons et lancés par des locomotives. (*On rit.*)

Je le demande au bon sens de la Chambre : que penseriez-vous du témoignage d'un homme de l'art qui vous proposerait sérieusement de faire des campagnes actives sur les messageries Laffitte et Caillard, et des charges d'infanterie en malles-postes? (*Rire universel.*)

La vérité, c'est que les chemins de fer sont tous à l'avantage de celui qui se défend, parce qu'il coupe la ligne au point où elle peut être envahie, et s'en sert, en attendant, pour porter du centre à la circonférence ses bataillons. Un réseau de chemins de fer, c'est la France présente partout, c'est un garant de paix dans un instrument de guerre.

Maintenant, à M. d'Angeville.

L'honorable M. d'Angeville, s'emparant d'une idée généralement répandue dans le pays, que la commission a, pour ainsi dire, semé au hasard, ici et là, des tronçons, des anneaux de chemins de fer sur toute la surface du pays, a eu facilement raison contre la commission : des raisons semblables, il faut les réfuter encore.

1. Le général Duvivier.

Est-il donc vrai que la commission ait fermé les yeux et dispersé au hasard les morceaux d'un grand bienfait du gouvernement? Non, Messieurs; votre commission était composée d'hommes graves, d'hommes que vous aviez jugés vous-mêmes dignes de distribuer avec impartialité, mais avec combinaisons et avec système, les portions du vaste réseau dont vous vouliez doter votre pays.

Eh bien! on vous parle de cette multitude de tronçons disséminés sur la surface du territoire.

Que la Chambre me permette de la justifier en deux mots!

Il n'est pas vrai qu'aucune compagnie ne pourra se présenter pour l'exploitation de ces tronçons; il n'est pas vrai que ce seraient des ouvrages morts, s'ils venaient à être suspendus par la guerre; qu'ils tomberaient en poussière et qu'ils ne présenteraient plus aucun résultat au pays.

Ce qui est vrai, le voici : c'est que les tronçons se réduisent à six. Celui d'Orléans à Vierzon? Vous voyez qu'il se rejoint à Paris par Orléans, et qu'à l'instant même son exploitation peut être donnée à une compagnie; celui-là est donc en dehors des critiques. Celui de Paris à Amiens? Il se rattache au cœur de la France, il commence son rayonnement au centre du pays et se rattache aux deux tronçons de Belgique et du Pas-de-Calais; il est donc complétement justifié et de l'exploitation la plus immédiate. Celui de Strasbourg? Messieurs, celui-là est le plus critiqué; mais c'est celui qui, dans ma pensée et dans celle de la majorité de votre commission, est le plus indispensable en dehors de toute considération d'économie politique : c'est celui qui doit pourvoir à la défense du territoire; c'est celui qui doit rapprocher le cœur du pays de son point vulnérable, de Strasbourg. Que lui reproche-t-on? De ne pas avoir un parcours assez long entre Strasbourg et Nancy. M. Billault vous a dit tout à l'heure qu'il y avait dans les Vosges tout un plateau de granit à traverser; et certainement avant deux ans un ministère prévoyant sera venu apporter à cette tribune et à la Chambre le complément de ce tracé, et le dirigera, soit sur Metz, près de la frontière, soit sur Paris, pour le rendre acceptable à l'exploitation de la compagnie avec laquelle le gouvernement aura à traiter.

Il n'y a donc eu ni hasard, ni caprices, ni faveur dans la concession que nous avons faite aux différentes zones du pays; il y a eu réflexion et combinaison raisonnée.

Nous nous sommes demandé : Que veut la loi de 1842? que prescrit-elle? J'appelle sur ce point votre attention. Cette différence est essentielle.

La loi de 1842 est entièrement différente de la loi de 1838.

En 1838, le projet de loi unitaire centralisateur conférait au gouvernement seul le droit d'inscrire les lignes sur le pays, et le devoir de le doter et de les exécuter. C'était mon système à moi.

En 1842, un système concessionnaire, un système mixte, qui met en rapport le gouvernement, les départements, les communes et les compagnies, est apporté par le gouvernement lui-même. Pouvez-vous agir de même dans deux systèmes de lois si différents? Non.

En 1838, vous n'aviez à consulter que vous-mêmes; vous avez aujourd'hui à vous combiner avec divers autres ordres de volontés et d'intérêts. Car enfin vous demandez un concours de deux tiers de votre dépense totale aux départements et aux communes. Et c'est là ce qui dégrève votre loi; mais, pour en obtenir ce conçours des deux tiers ou de 600 millions, il faut bien que ces départements et ces communes se jugent intéressés et favorisés. Comment le seront-ils en masse et de manière à voter légèrement ce concours, si vous ne les traversez pas, si vous n'empruntez pas leur territoire, leurs villes, si vous ne les servez en rien, si, en un mot, vous ne faites qu'une seule ligne? N'en est-il pas de même de vos compagnies auxquelles vous tenez tant, de vos compagnies exécutantes et exploitantes? Comment se présenteront-elles pour prendre vos œuvres à finir, si vous n'avez qu'une ligne à leur présenter? Votre loi combinée devient illusoire. Si vous ne voulez qu'une ligne, je le veux bien; mais alors que l'État fasse seul, que l'État possède seul! A ce prix, oh! j'y consens! cela est bien plus vrai, bien plus grand, bien plus national, et surtout bien plus populaire; car un jour, au moins, vous pourrez donner vos lignes au peuple, pour qui tout doit être fait. (*A gauche : Très-bien!*)

Le système de 1842 vous commande donc la multiplicité des allocations de crédit, non pas le désordre, l'anarchie des lignes, mais la distribution équitable des différents bienfaits du système général à toutes les zones du pays capables de les recevoir.

Tels sont les motifs qui ont engagé votre commission à appuyer, à défendre le projet du gouvernement, et à prier la Chambre de voter la multiplicité des lignes. Daignez y réfléchir et les apprécier.

Mais ces motifs ne sont pas tous des motifs de concessions au principe de la loi de 1840, des motifs de condescendance pour les nécessités, pour les goûts, pour les imaginations que l'on a allumés dans le pays; ces motifs, il y en a d'un autre ordre, il y en a de véritablement logiques. Comprenez-les aussi.

M. Thiers nous disait hier, dans une comparaison très-spirituelle, par laquelle il a terminé son discours: Vous ressembleriez à un pays qui, ayant une rivière à traverser, au lieu de faire un seul pont, commencerait par faire plusieurs arches qui n'atteindraient pas jusqu'à l'autre bord.

Eh bien! que M. Thiers me permette de le lui dire; sans trouver une comparaison aussi spirituelle que la sienne, on peut cependant en faire une qui réponde parfaitement à son système et qui le réfute par l'absurde, comme il réfute le nôtre. Cette comparaison, la voici :

Que penseriez-vous d'une nation qui, ayant à doter son sol d'une grande œuvre destinée à le défendre, le protéger, le féconder et l'enrichir, passerait dix ans à délibérer pour savoir si elle commencera à la faire en large, ou si elle commencera à la faire en long? (*Rumeurs diverses.*)

Voilà exactement ce qu'on vous propose de faire; car si vous ne votez rien, vous délibérerez encore en 1843, et l'Europe nous devance! (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Et puis, quand on veut faire faire à un peuple une chose, une œuvre immense et difficile, il faut l'habituer par les mœurs, par les yeux, par les sens, par l'évidence de son utilité, par la présence de l'objet sous sa main; il le faut pour confondre les objections de ces hommes qui sont incrédules à tout

ce qui est changement matériel ou moral, pour stimuler les populations. Il faut créer la propriété des chemins de fer aux départements.

Je finis, Messieurs, par un mot que j'ai déjà dit à la commission, quand nous avons touché cette partie de la loi, et que j'essayais de la justifier devant mes collègues.

Vous ne voulez qu'une ligne; je consens, moi, à plusieurs, comme le projet les demande, et voici comment, en deux mots, je me justifie à moi-même mon opinion : Qu'est-ce que la France géographiquement? La France n'est pas une ligne droite; la France est un centre et une circonférence. Cela suppose des rayons. Chacun de ces rayons a un droit égal, aux yeux du gouvernement et du législateur, à être parcouru, relié, desservi; car chacun de ces rayons concourt également à former la belle unité française, à enrichir, à défendre, à concentrer le pays. En votant pour que chacune de ces zones de la France participe proportionnellement au bienfait des chemins de fer, comme elle participe à ses charges, et je ne crois être injuste ni envers les contribuables qui payent également l'impôt, ni envers les départements, ni envers l'État; en votant pour plusieurs lignes, je vote pour la liberté, car je vote pour la configuration géographique et pour l'égale distribution d'impôt du pays.

Mais, pour moi personnellement, et en dehors des motifs de la commission, j'ai un motif grave que je dirai tout haut ici; il est dans la pensée d'assez de nos collègues. Je repousse l'amendement par une autre raison encore, et cette raison la voici : j'assiste depuis six ans à la discussion périodique des chemins de fer; je vois les mêmes hommes, les mêmes talents, les mêmes éloquences combattre tour à tour pour ou contre les projets proposés, État ou compagnies, système mixte ou système absolu; et malheureusement je les vois souvent réussir à renverser, l'année suivante, les arguments qu'ils ont péniblement établis l'année d'avant.

Eh bien! dans cette dangereuse instabilité des hommes et de la Chambre, de nos révolutions et de nos lois, j'aime mieux voter un système que voter une ligne; car un système vous lie, et une ligne ne vous lie pas. Qui sait si, avant que la ligne soit

avancée ou achevée, un grand dégoût, car les grands dégoûts suivent de près, ici, les grands engouements, ne saisira pas tout à coup les orateurs, les Chambres, l'opinion mobile et capricieuse de la tribune, et si, la ligne achevée, tout le reste du pays ne sera pas oublié, ajourné, déshérité? Vous ne le croyez pas? Moi, je crois à tout dans ce genre, car que n'ai-je pas vu!

Eh bien! je veux prévenir ce danger; je veux que le pays soit lié par un grand vote, par une grande loi générale, à l'exécution d'ensemble d'un système national de chemins de fer. Je veux que toutes les grandes défenses, toutes les grandes vallées, toutes les grandes zones de la France aient un gage, un contrat signé sur le terrain; oui, non pas une signature, ici, à la tribune, une signature dans un classement oublié aux archives de la Chambre dix, quinze ans, vingt ans, mais une signature en fer et en pierre sur le sol, et qui leur fasse titre pour dire : Achevez-nous! accomplissez ce que vous avez commencé! (*Très-bien! très-bien!*) Ne nous laissez pas tomber en poussière!

Encore un mot, Messieurs, et je termine. On cherche trop à avilir ici les intérêts matériels. Je dis que, sous ces intérêts matériels, et M. Thiers, hier, selon moi, l'a beaucoup trop oublié, lui dont la vaste et haute intelligence était digne de le saisir; je dis que, sous cette pensée matérielle, se cache une pensée morale et profonde, une pensée de développement intellectuel, non-seulement pour le pays, mais pour l'Europe et pour le genre humain tout entier. Je dis que ces vils intérêts matériels ne sont, au fond, que des instruments dont vous dotez les idées dans le monde; je dis que vous ne connaissez pas vous-mêmes la portée de l'œuvre que vous allez faire pour la France, et peut-être pour l'univers, car son exemple est une loi suivie en Europe. On ne sait pas, Messieurs, on ne sait jamais ce qu'on fait en touchant aux grandes inventions qui ont honoré l'esprit humain; il n'y a personne qui sache ou qui puisse dire ici s'il n'y a pas plus de moralité, plus de développement de l'intelligence dans une pensée de l'ordre le plus élevé, dans une pensée de Platon, par exemple, que dans l'invention des machines à vapeur, que dans la pensée de Watt!

Non, personne ne peut le dire; mais tout le monde dira que les inventions de l'ordre matériel ont été le plus puissant véhicule des idées, des efforts de l'intelligence dans le monde. C'est un outil dont vous armez l'intelligence et la paix parmi les hommes. Vous supprimez à la fois trois éléments, obstacles au travail de l'homme : le temps, la distance et la pesanteur. Que ne résultera-t-il pas de cette multiplication de forces dans la main de l'homme? (*Très-bien ! très-bien!*)

Ne vous laissez donc pas décourager par ces reproches qu'on vous fait de servir trop complaisamment les intérêts matériels, les cupidités du pays! Non, Messieurs, nos esprits sont dignes de concevoir d'autres buts sous ces abjectes inculpations.

Ne décourageons pas le pays, ne dégoûtons pas le pays d'un instrument de civilisation, sous le prétexte de le confondre avec de misérables intérêts de localité! L'esprit public, permettez-moi de le dire tristement en finissant, n'a été que trop contristé, trop découragé par le sinistre événement[1] dont nous avons été témoins avant-hier, par cette catastrophe qui a jeté, pour ainsi dire, un crêpe sur l'ensemble de cette discussion. Il semble que la Providence veuille faire payer à l'homme chaque nouveau développement de force qu'elle lui permet d'acquérir, par des périls nouveaux, par des afflictions nouvelles. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Eh bien! je le dis, quelle que soit notre juste douleur, quelle que soit la profonde sympathie de la nation, elle ne doit pas se laisser décourager, ni décourager l'esprit public de la grande pensée qui l'occupe. Il faut payer avec larmes le prix que la Providence met à ses dons et à ses faveurs; il faut le payer avec larmes, mais il faut le payer aussi avec résignation et avec courage! (*Bravos.*) Messieurs, sachons-le! la civilisation aussi est un champ de bataille où beaucoup succombent pour la conquête et l'avancement de tous. Plaignons-les, plaignons-nous, et marchons! (*Très-bien!*)

Je conclus, et je dis que l'avis de la commission se résume en deux mots : Nous sommes en 1842; la loi de 1842 com-

1. Accident du chemin de fer de Versailles (rive gauche), 8 mai 1842.

porte le concours des départements, de l'industrie privée et de l'État. Les tronçons sont commencés dans dix-sept zones du pays ; il faut les relier entre eux. Nous conjurons donc la Chambre de voter l'exécution immédiate du réseau tout entier proposé par la commission. (*Très-bien !... Aux voix ! aux voix !*)

SUR LE DROIT DE VISITE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 20 mai 1842.

(Discussion du budget des dépenses pour 1843.
Ministère des affaires étrangères.)

En 1832, la France, cédant aux réclamations de l'Angleterre, avait consenti un droit de visite réciproque dans les latitudes que traversaient les négriers. Cette convention fut renouvelée en 1833. L'Autriche, la Prusse et la Russie ayant accepté le droit de visite, un traité général fut signé par les cinq grandes puissances, le 26 décembre 1841. L'opinion publique, émue du traité du 15 juillet, conclu en dehors de la France, regarda la participation du gouvernement à la convention du 26 décembre comme une concession à la politique anglaise. Dans la discussion qui eut lieu devant la Chambre, un membre de la majorité, M. Jacques Lefebvre, proposa un amendement qui blâmait le ministère; M. de Lamartine reconnut que des circonstances malencontreuses justifiaient les susceptibilités de l'opinion, mais sans rien abandonner de l'honneur national, il rappela une question plus élevée d'humanité qui ne pouvait être désertée, mais qu'il fallait concilier avec les intérêts patriotiques et commerciaux de la France.

MESSIEURS,

Je viens remplacer M. Jacques Lefebvre à la tribune, plutôt que je ne viens combattre les opinions qu'il y a émises.

Maintenant que le compte de responsabilité réciproque entre les différents ministères qui ont manié cette grande question a

été vidé dans la séance d'hier et dans les séances précédentes de l'autre Chambre, il ressort une chose pour l'esprit de cette Assemblée; il en ressort une chose qui m'a péniblement frappé, et qui a frappé sans doute l'esprit de beaucoup de mes honorables collègues : c'est que, selon que les hommes qui ont présidé tour à tour aux différents cabinets occupés de cette question ont été appelés à la considérer du point de vue du pouvoir ou du point de vue de l'opposition, il y a eu une certaine différence dans leur manière d'apprécier la question. Et je m'afflige, quant à moi, que quelques-uns de mes honorables amis aient donné eux-mêmes un exemple d'effet d'optique sur le fond de leurs opinions, et qu'ils aient poussé la complaisance de leur mémoire jusqu'à oublier presque complétement, en attaquant leurs successeurs, qu'ils avaient encore sous la main les actes et les protocoles qui, dans leur système, auraient été aussi leur propre condamnation. (*Sensation.*)

Mais l'opinion fera justice, elle fera exacte justice; à chacun elle fera la part équitable de responsabilité qui appartient à tout le monde dans cette affaire. Je me hâte de rentrer dans le fond même de la question.

Hier, l'honorable M. Billault, dans un discours que je n'ai pas eu le bonheur d'entendre, mais que j'ai lu attentivement ce matin, a répété, avec l'esprit qui le caractérise, mais avec une justesse dont il me permettra de ne pas me déclarer satisfait, les reproches adressés à ce parti calomnié du nom de parti de l'humanité. Il a parlé de ces hommes qui ne comprennent pas le patriotisme, qui comprennent je ne sais quel nationalisme universel.

J'ai besoin, en commençant, de dire à l'honorable M. Billault que je n'accepte, ni pour moi ni pour mes honorables amis, aussi attachés que moi à la grande et sainte cause de l'abolition de la traite, les qualifications qu'il nous a données hier. Je ne les accepte pas, car je ne les mérite pas; car, quelle que soit la modestie que nous devions tous apporter à cette tribune, je me sens heureusement l'intelligence assez large pour pouvoir embrasser dans une même vue les grands intérêts généraux, les intérêts moraux et universels de la civilisation, de l'émancipation de toutes les races humaines, et les intérêts aussi sacrés,

quoique plus restreints, de ce patriotisme auquel il faisait allusion hier, et dont nous ne sommes pas moins animés, pas moins jaloux que lui.

Quant au traité du droit de visite, j'avouerai tout de suite à la Chambre, comme l'a fait l'honorable M. Lefebvre, comme l'ont fait plusieurs orateurs qui m'ont précédé, que, bien que profondément et toujours attaché à la cause que nous avons défendue en commun, avec beaucoup d'esprits élevés, généreux, et je dirai avec l'unanimité de cette Chambre, à la cause de l'émancipation des noirs et à l'abolition de la traite; quand j'ai entendu parler, avant même la cession, du traité conclu ou préparé par M. le ministre des affaires étrangères, j'ai compris sur-le-champ, j'ai compris d'avance l'émotion, la susceptibilité juste, légitime, naturelle de la France : et pourquoi? Non pas contre l'esprit même du traité, mais. si vous me permettez de le dire, contre la date, contre l'opportunité de ces stipulations.

En effet, il n'échappe à personne que quand une nation a à accomplir de grands actes de générosité, de grandeur d'âme, elle choisit avec dignité son moment; elle consomme ces actes dans une situation calme, forte, digne, élevée, le lendemain d'un beau triomphe, le lendemain d'une de ces victoires qui ont si souvent signalé notre marine sur les deux mers. Alors, dans l'enthousiasme des impressions heureuses, dans l'orgueil de la victoire, ces traités s'acceptent d'eux-mêmes; ils pénètrent dans l'esprit du pays avec le sentiment même de l'élévation et de la grandeur de l'acte qu'on accomplit.

Mais le lendemain d'un froissement pénible, le lendemain, je ne dirai pas d'un abaissement, jamais la France n'a été abaissée et jamais elle ne le sera; mais, le lendemain de ce jour où la France, par suite d'un acte que je ne suis plus chargé d'apprécier, a été forclose de l'alliance européenne à Londres, venir, sur cette même table des conférences, où l'on avait signé, si peu de temps avant, son exclusion complète de la politique du monde, venir rapporter complaisamment, prématurément, la main irritée de la France! il y avait là quelque chose qui devait inévitablement produire une réaction vive dans le pays, une réaction funeste à la cause qu'il était dans les intérêts du gouvernement et dans nos intentions de propager et de maintenir.

Mais il y a eu dans cette affaire un malheur de plus et un malheur politique, un tort même; M. le ministre me permettra de le lui dire sans malveillance, car je ne suis pas de ces hommes qui se félicitent de trouver leur gouvernement en faute.

Quand la commission de l'adresse, quand la Chambre s'est emparée de ce traité, sur la rumeur publique, qu'a fait le cabinet? Je le raconte avec la bienveillance que M. le ministre me connaît pour son cabinet. Selon moi, il a laissé malheureusement engager une discussion qu'il était de son devoir de prévenir et d'arrêter avant tout.

En effet, Messieurs, les nations ne communiquent pas entre elles par l'écho de leurs tribunes respectives. Les Chambres ne font pas de la diplomatie avec leurs gouvernements. Il y a sagement, dans toutes les constitutions, des corps interposés, des hommes qui personnifient leurs gouvernements à leurs risques et périls, risques et périls honorables, qui s'appellent responsabilité. Eh bien! je ne crains pas de le dire, M. le ministre des affaires étrangères, dans cette question, par une condescendance dont j'apprécie les motifs, mais que je ne puis approuver, n'a pas suffisamment couvert la couronne; je dirai plus, il n'a pas suffisamment couvert la France elle-même de cette responsabilité qu'il lui devait tout entière. Il a laissé les deux pays en contact direct et dangereux par l'organe de leurs Chambres; il les a exposés à ces irritations fâcheuses, périlleuses, qu'a produites dans l'opinion publique, au dedans et au dehors, cette série d'interpellations dont cette tribune a retenti et dont la nation s'est passionnée (*Adhésion.*)

Messieurs, bien que je n'approuve, comme vous le voyez, ni dans sa date, ni dans son opportunité, ni dans son extension, selon moi, inutile, ni dans ses formes qui n'offrent pas assez de garanties, je le reconnais: bien, dis-je, que je n'approuve pas le traité de 1841; sous un différent aspect, s'ensuit-il que nous devions abandonner, je ne dis pas les conditions, remarquez-le bien, mais que nous devions, que nous voulions abandonner l'esprit d'assistance au faible, l'esprit d'émancipation, de liberté, de protection qui anime la France depuis dix ans, et qui a produit les traités de 1831 et 1833? Non.

Je le dirai tout de suite avec franchise, ces actes ont eu, dans

leur temps, une opportunité qu'ils n'ont plus aujourd'hui dans le ressentiment public ; mais ils conservent leur caractère d'élévation, de grandeur, de désintéressement pour la nation qui les a inspirés et souscrits.

Ces actes ont été, après 1830, le produit spontané du penchant qui entraînait avec confiance l'esprit français vers un concert avec la Grande-Bretagne. Il y avait alors harmonie, il y avait alors bonne intelligence, il y avait reconnaissance mutuelle entre les deux nations, dont l'une avait reconnu instantanément ce que l'autre venait d'accomplir, et consacré la première, par une reconnaissance sympathique, devant l'Europe, la révolution nouvelle qui lui avait fait appel au nom de la même liberté. Rien de plus simple que cette confiance, que cet abandon de la politique française vis-à-vis de l'Angleterre alors. Les traités de 1831 et 1833 furent conclus et exécutés sans qu'aucune plainte se soit élevée jusqu'au moment où nous parlons.

Et, en effet, les traités de 1831 et de 1833 renfermaient-ils, comme on vous l'a dit hier, comme le prétendait l'honorable M. Mauguin, ces illégalités, ces dangers, ces abus si graves qu'on fait retentir ici, à cette tribune? Je reconnais tout de suite qu'ils en renfermaient quelques-uns, et je serais prêt à faire à cet égard toutes les concessions que M. Wustemberg demandait hier à cette tribune.

Vous en savez l'origine. Un crime collectif, le commerce de 400,000 noirs par an, scandalisait le monde. La religion, la philosophie protestaient ; la France libérale, l'Angleterre religieuse s'unissaient pour le flétrir et l'arrêter. On commença au traité de Vienne; on acheva en 1831 et en 1833, sous l'empire des sentiments les plus honorables aux deux nations.

Mais M. Mauguin vous disait : Le gouvernement d'aucun pays n'a le droit de conclure des traités de cette nature, des traités répressifs d'actes qui n'avaient pas été déclarés crimes par les actes écrits de la nation.

Je réponds à l'honorable M. Mauguin qu'il y a des crimes qui sont d'autant plus crimes qu'ils ne sont écrits dans aucun code comme tels.

Ce droit, Messieurs, appartient au pouvoir exécutif, comme

le droit de faire la guerre lui appartient, comme le droit de combiner ses forces avec celles de ses alliés, pour poursuivre un but national ou un but commun quelconque.

Eh bien! je demande à M. Mauguin de répondre à ce dilemme : ou le commerce abominable de l'espèce humaine est à ses yeux un commerce comme un autre, ou c'est un crime. Si M. Mauguin me dit que c'est un commerce, je ne lui réponds pas; nous ne parlons pas la même langue. Si M. Mauguin me dit que c'est un crime, les traités de 1831 et 1833 avaient donc le droit et le devoir de le poursuivre et de le punir.

Mais je me hâte de sortir de cette question des traités, et de présenter à la Chambre la considération qui s'est souvent offerte à mon esprit.

D'abord, s'agit-il, quant au fond, de la lettre et de la valeur des traités? Est-ce là qu'est leur vertu, là aussi qu'est leur danger?

Non, Messieurs, les traités, permettez-moi de vous le dire, les traités sont ce que les ministères les font. (*Réclamations à gauche.*) Je n'entends pas dire que les traités sont ce que les ministères les font, en ce sens qu'il serait loisible à un ministre d'en altérer les clauses; je n'ai pas une pensée pareille : je dis que l'exécution des traités est pour beaucoup dans la valeur de leurs clauses; je dis qu'un traité moins sévère, mais exécuté avec une rigoureuse fermeté par le gouvernement, vaut plus que les traités à la lettre la plus rigoureuse, qui sont lâchement désertés ou mollement exécutés.

A cet égard, je ne citerai à la Chambre que l'exemple de la *Sénégambie*, qui a été si souvent cité dans la séance d'hier.

Un baleinier français, commissionné par le gouvernement français, escorté d'un vaisseau de guerre français, va chercher des noirs pour travailler, pour travailler libres dans une de nos colonies, où les lois françaises ne permettent plus le recrutement de l'esclavage. Ce bâtiment est saisi dans les eaux anglaises. Je dis qu'il était impossible au gouvernement anglais de se méprendre à l'intention, à l'acte, à la nationalité du bâtiment français.

L'acte que le gouvernement français faisait ainsi accomplir sous notre pavillon était-il légal? Je réponds qu'il était impos-

sible au gouvernement anglais de s'opposer à ce qu'un gouvernement comme celui de la France, qui a conclu avec lui les traités de 1831 et 1833 pour réprimer le commerce infâme de la traite, vînt lui-même, à l'ombre de son pavillon, sous les auspices de sa puissance et de sa force publique, contracter avec l'Afrique. L'interprétation seule du gouvernement anglais, le soupçon seul était un outrage à la France, et j'accuse ici tous les cabinets qui ont eu cette affaire en main de n'en avoir pas suffisamment poursuivi la réparation. Mais qu'y a-t-il de commun entre la saisie de la *Sénégambie* et les mesures contre la traite ? Rien. C'est en ce sens que je répète que les traités sont ce que les gouvernements veulent qu'ils soient dans leurs mains.

Maintenant je dirai un mot sur la question politique en elle-même, et je serai très-bref. L'honorable M. Billault a parlé hier du danger qu'il y aurait pour la France, non pas à maintenir les clauses du traité de 1841, elles sont unanimement déclinées ici, mais à rester dans l'esprit du concert européen, du concours de plusieurs puissances pour la répression du commerce des noirs; et, à ce sujet, il vous a parlé de l'Amérique, du danger de désaffectionner de la cause française l'Amérique, qui, seule encore, maintient l'esclavage et ne veut pas se soumettre au droit d'inspection et de police des mers pour la répression de ce crime collectif et déshonorant pour tout le monde.

Mon Dieu! j'ai pensé, comme M. Billault, que l'Amérique était pour beaucoup dans cette question : l'Amérique et les colonies aussi.

L'Amérique, Messieurs, je ne crains pas sa désaffection en cas de guerre sur l'Océan. Je m'en fie pour cela à quelque chose de plus qu'un traité; je m'en fie à sa haine contre l'Angleterre, à cette haine de famille, plus intime, plus vivace que les antipathies de nation à nation, surtout quand deux nations sont à peine séparées, comme deux rameaux arrachés du même tronc et qui saignent encore du coup qui les a séparés.

D'ailleurs, Messieurs, permettez-moi de vous démontrer que ce concert de plusieurs puissances pour la police des mers ne

peut en rien blesser l'Amérique, et que jamais aucune puissance n'a songé à l'atteindre.

L'Amérique, quant aux noirs, n'est en rien dans les conditions des autres peuples; l'Amérique, quant à l'esclavage et à la traite, a des législations aussi diverses que les différents États qui la composent. Ici la traite est abolie, ici l'esclavage est maudit, là l'esclavage est précieusement conservé, et la traite reçoit des primes et des encouragements de tout genre dans d'autres provinces de l'Amérique : autant d'États, autant de lois.

Si je voulais soulever un voile véritablement honteux, je ferais frémir l'honorable M. Billault lui-même de ce qui se passe à l'égard des noirs.

Je serais embarrassé de trouver des termes pour exprimer les établissements infâmes que l'on caractérise, pour les brutes, par les mots de propagation de l'espèce. Oui, il y a dans la Virginie des établissements de cette nature, des établissements de population pour les noirs, des établissements d'où l'on exporte les produits à Cuba et ailleurs, les garçons dans une île, les filles dans un autre, pour que, les sexes étant séparés, le travail du noir, de dix à cinquante ans, fût plus économique, en épargnant ainsi les frais que le mariage et l'éducation des enfants comportent, et réduisît l'homme à l'état de bétail humain.

Voilà le cynisme où sont arrivés certains spéculateurs américains! Voilà ce qu'on vous engagerait involontairement à protéger de votre neutralité!

N'avez-vous pas assez fait pour l'Amérique? Vous n'en parliez pas ainsi en 1835. Cette tribune et vos mémoires retentissent encore des éloquentes paroles d'un orateur que je vois devant moi; vous ne parliez pas alors comme aujourd'hui de l'Amérique, quand elle venait vous redemander le prix même que vous aviez payé pour sa rançon, ces 25 millions contre lesquels vous protestiez, avec toute l'opinion en France pour vous!

Je les lui votai, moi, les 25 millions, parce que cela me parut juste, quoique odieux; mais je votai en même temps la désaffection et le dédain, non pas le dédain pour une jeune et grande nation que j'honore, mais pour l'acte d'ingratitude d'un gouver-

nement qui venait, après vingt-cinq ans, demander à la France qui l'avait créée, cette nation, à la France qui l'avait créée une seconde fois par la cession de la Lousiane, à la France qui l'avait couverte en défendant pour elle la liberté des mêmes mers, en faisant brûler pour elle ses flottes à Trafalgar, lui redemander, quoi? le prix de ces combats mêmes livrés à son profit, et les indemnités de cette rançon que la France avait payée, non pas seulement de son influence, non pas seulement de ses trésors, mais de son sang! (*Mouvement.*)

Eh bien! je dis qu'à une pareille nation vous devez sans doute des égards qu'un grand peuple doit à un grand peuple; mais vous ne devez pas l'imitation de cette politique sordide dont elle vous a donné l'exemple et dont vous voudriez lui faire un titre à votre adhésion!

Hier, l'honorable M. Wustemberg vous a présenté avec une grande habileté et des motifs très-légitimes les préoccupations du commerce français, les dangers que lui faisait courir le traité de 1841, qui étendait encore sur l'Océan ce droit de visite qu'il a appelé l'espionnage des mers.

M. Wustemberg. L'inquisition des mers.

M. de Lamartine. Le mot est meilleur, l'inquisition que les traités de 1831 et 1833 avaient eu pour but de créer au détriment du commerce français. Je répondrai à M. Wustemberg que je me préoccupe autant que lui des soins vigilants que le gouvernement français doit avoir de son commerce, surtout dans le temps où nous vivons, où le commerce, l'industrie, l'exportation sont une base immense de la vitalité et de la nationalité française. Je serai donc prêt à m'unir avec lui pour modifier toutes les clauses de traités qui pourraient entraver le commerce français. Cependant, qu'on me permette de le dire, n'allons pas trop loin; n'acceptons pas toutes les exagérations, toutes les prétentions, non-seulement du commerce français, mais encore du commerce étranger, du commerce du monde.

M. Wustemberg sait aussi bien que moi que la politique a une loi, et que le commerce en a souvent une autre; que la politique a une loi supérieure, qui doit dominer la loi du commerce; il sait aussi bien que moi cette cupidité mercantile que l'esprit de la Chambre, que l'esprit de la France reproche en ce

moment à l'Angleterre. D'où vient-il cet esprit? d'où viennent ces actes odieux que vous inculpez avec tant de raison de toutes parts? Ils viennent précisément de ce que l'Angleterre s'est laissé, par sa nature même commerciale, trop complaisamment entraîner aux prétentions, aux exigences de son commerce, de ce commerce dont vous avez vu les déplorables actes partout, de ce commerce que vous voyez aujourd'hui susciter la guerre la plus scandaleuse, je ne crains pas de le dire, la plus impie, dont les annales de l'histoire aient conservé la trace, la guerre de Chine! une guerre faite à une population, pour la forcer, à coups de canon, à recevoir le poison qui l'abrutit, l'opium qui la tue!

Voilà les exigences, les prétentions du commerce! Faites-lui sa part de sécurité très-large, très-légitime; mais ne lui donnez pas toute votre politique, ne lui donnez pas surtout votre moralité nationale! S'est-il plaint quand il transportait 3,000 esclaves par an à leurs oppresseurs? Il ne le fait plus, il est pur; conservez-le tel que vous l'avez fait! C'est tout ce que je voulais répondre à l'honorable M. Wustemberg.

M. Wustemberg. Je ne crois pas avoir demandé cela.

M. Grandin. C'est de la philanthropie!

M. de Lamartine. C'est du bon sens et de la politique honnête!

Je me hâte de clore une discussion où je n'avais d'autre but que de réserver une grande et honorable cause compromise par le ressentiment momentané de l'esprit public et les exigences souvent fondées de notre commerce. L'extension donnée par le traité de 1841 aux zones, l'espace livré aux croiseurs, les mandats réciproques à donner aux vaisseaux des deux nations, tout cela est épuisé : je n'y reviens pas; et j'adresse, en finissant, peu de mots à M. le Ministre des affaires étrangères sur la position même de la question, sur l'attitude qu'à la suite de ces malheureuses complications la France et le gouvernement doivent avoir, selon moi, devant l'Europe et devant nous-mêmes. M. Guizot ne suspectera pas mes intentions sous mes paroles. Oui, je le lui dis franchement, vous ne pouvez pas ratifier, ainsi que vous l'avez heureusement déclaré hier vous-même.

Vous ne le pouvez pas pour deux motifs : le premier, c'est que vous avez vous-même combattu et effacé ce traité par vos propres paroles à cette tribune; le second, c'est que vous avez reconnu au-dessus de ce traité, et imprudemment selon moi, la toute-puissance de la Chambre, qui n'était pas encore saisie de cette question constitutionnellement.

M. Glais-Bizoin. Non pas imprudemment, mais très-prudemment, au contraire.

M. de Lamartine. Vous avez reconnu et vous reconnaîtrez tous les jours davantage que vous ne pouviez pas ratifier; car, quand on a ému le sentiment public, quand on lui a fait appel et qu'il a répondu avec tant d'énergie, on ne fait rien de durable, rien de stable, rien de bien contre un sentiment national. Vous ne ratifierez donc pas. (*Très-bien! très-bien.*)

Mais s'ensuit-il que vous abandonnerez, au nom de notre gouvernement, l'esprit de ce concert qui a animé toutes les personnes pour la répression de la traite? Non : vous pouvez modifier les clauses du traité de 1833, les clauses du traité de 1831; vous pouvez négocier, vous pouvez voir avec l'Europe si des stations sur certains points nécessaires d'arrivée des esclaves ne suffiront pas, si des escadres combinées, si des forces navales centralisées à cet effet n'accompliront pas le même objet avec moins de danger, avec moins de froissement pour l'honneur des pavillons. Voilà ce que vous ferez dans votre sagesse, et la Chambre vous approuvera.

Et je dirai à la Chambre, au pays : Les nations ont des devoirs envers leur renommée. Malheur à un peuple qui se passionnerait pendant vingt-cinq ans pour une cause sainte, universelle, religieuse, humanitaire, pour me servir d'un mot de M. Billault, hier (mot de reproche dont je m'honore), et qui, au premier vent d'impopularité soufflant sur cette cause, l'abandonnerait, la déserterait, la désavouerait! Que ce ne soit jamais l'accusation contre notre mobilité d'impression!

Oui, les nations ont des devoirs; les nations ne sont pas grandes seulement par ce qu'elles font, mais par le but élevé, désintéressé, religieux, qu'elles savent poser à leur action, à leur politique. L'Angleterre, dont vous nous parlez tant, n'est pas grande quand elle conquiert cent millions de sujets dans

l'Inde à force de crimes; elle n'est pas grande quand on la voit, comme dans l'infâme procès de lord Hastings, suer l'or et le sang des malheureuses femmes des rajahs assassinés; elle n'est pas grande quand elle force Tippo-Saëb à s'ensevelir, aux portes de sa capitale, sous un monceau de corps de ses serviteurs massacrés; elle n'est pas grande parce qu'elle fait retentir le canon de ses flottes depuis Beyrouth jusqu'au fond des fleuves de la Chine. Non! mais elle est grande le jour où elle abolit la traite et jette 500 millions de son trésor pour la rançon de quatre cent mille esclaves.

C'est de cette grandeur-là que je suis jaloux pour mon pays. (*Adhésion.*)

Vous dites souvent ici : La France décline, l'esprit public s'énerve, se corrompt, s'abaisse dans la préoccupation d'intérêts égoïstes, dans une sorte de lassitude intérieure et extérieure; et quand une belle et noble cause se présente, au premier murmure de l'opinion mal instruite, des journaux plus ou moins passionnés de l'émotion irréfléchie du dehors, vous la déclinez, vous la passez au moins sous silence; et bientôt toutes les voix se réunissent contre ce que tout le monde avait voulu. On vous parle de millions d'hommes réduits à l'état de brutes, et vous dites : Parlons de commerce! On vous parle de cargaisons humaines, et on dit : Parlons de quelques gênes imposées à la navigation de tous les vaisseaux de l'Europe! Ces gênes peuvent et doivent disparaître, mais nous devons maintenir l'esprit de concours de toutes les puissances à la répression de la contrebande des noirs.

Vous le devez pour conserver dans le monde l'attitude qui convient au pays qui a fait la révolution pour des principes, et qui s'est grandi par la puissance de ses principes, beaucoup plus encore que par ses victoires.

Ainsi vous serez vous-mêmes; vous placerez un but noble, désintéressé, devant votre politique, et, si près de l'atteindre, vous ne vous découragerez pas de l'avoir poursuivi! (*Sensations diverses.*)

AUX ÉLECTEURS

DU PREMIER COLLÉGE DE MACON

3 juillet 1842.

Le ministère du 29 octobre, qui n'avait pas eu l'appui de la majorité dans la question du droit de visite, voulut en appeler aux élections. Après la clôture de la session de 1842 (11 juin), la Chambre fut dissoute le 13, et les colléges électoraux convoqués pour le 9 juillet.

Électeurs du premier Collége de Macon,

Le jour approche où vous allez nommer votre député. Une candidature dans les formes me paraîtrait peu digne de vous et de moi; mais je dois vous dire dans quel esprit je m'honorerais d'accepter vos suffrages.

Il serait inutile à moi de vous faire ma profession de foi. Nous nous connaissons assez pour n'avoir rien à nous apprendre, et nous nous estimons trop pour chercher à nous séduire. D'ailleurs, l'état paisible des esprits donne aux élections actuelles un caractère moins politique qu'à d'autres époques, et semble exclure toute intervention vive, personnelle et passionnée, dans les choix de raison que vous avez à faire.

Ma profession de foi, Messieurs....? Elle est dans ma conduite, pendant les sept années que je viens de passer à la Chambre. Si j'ai été indépendant du gouvernement et des partis; si j'ai pensé à vous plus qu'à moi-même; si je suis

revenu toujours les mains vides; si j'ai été tour à tour, et selon le danger, du côté du pouvoir contre les factions, du côté du peuple contre les ennemis de la liberté; si j'ai contribué à maintenir la paix, cette première gloire de l'homme d'État, car elle est la première vertu de la politique; si j'ai préféré l'approbation de votre conscience aux applaudissements de la popularité, c'est à vous de le dire! Vos suffrages seront la réponse. Ma popularité à moi, c'est vous!

J'espère que votre réponse sera favorable, et que vous ne désavouerez en moi ni la constitution, ni la paix, ni la liberté, ni le département, ni la ville, laborieusement servis, honorés, défendus. Plus vos suffrages seront nombreux, plus ils me donneront de force pour vous conserver ces premiers biens d'un peuple libre. La conscience de chacun de vous est le seul point solide où je puisse poser le levier de ma parole. Fragile et faible en moi, ce levier devient inébranlable quand vous l'appuyez. Qu'est-ce qu'un député la veille de l'élection? Rien; ce n'est qu'un homme. Qu'est-ce qu'un député le lendemain de l'élection? C'est un peuple. Oui, c'est un peuple tout entier dans un seul citoyen! Songez-y! et, si vous voulez que je sois fort, soyez forts!

Je vous ai adressé tous mes discours, comme à mes juges. Qu'importe que nous ayons différé quelquefois sur telle ou telle question de détail! Vous saviez bien que je n'aliénerais pas mon libre arbitre même à vous. En affaires, autant de têtes, autant d'avis. Il n'y a jamais unanimité d'opinion; il y a quelquefois unanimité de confiance : c'est la seule que je vous demande.

Fatigué de travail et d'efforts déjà supportés en votre nom, plus ambitieux de repos que d'honneurs, je viens cependant vous dire : « Disposez de moi; je suis à vos ordres! » C'est qu'un citoyen n'a jamais le droit de s'asseoir, tant que son pays est debout.

Vous connaissez le mot de ce généreux patriote athénien, qui avait consacré soixante ans de sa vie aux affaires publiques, et qui se présentait encore aux suffrages du peuple. — N'êtes-vous pas quitte envers votre patrie? lui disait-on. Combien de temps avez-vous donc juré de la servir? — « Aussi longtemps, » répondit le serviteur du peuple, « qu'Athènes aura des ennemis

« au dehors, des factions au dedans, et qu'un seul de ses citoyens « prononcera mon nom dans les nécessités publiques ! »

Électeurs ! ce que cet Athénien disait de sa patrie, je le dis plus modestement de votre ville et de vos campagnes. Aussi longtemps qu'il y aura là le plus petit bien à faire, ou le plus petit mal à réparer ; aussi longtemps que vous direz entre vous : « Il faut qu'un homme sorte des rangs et nous serve ! » nommez-moi sans me consulter ! Je vous appartiens, je vous dois tout, je suis votre homme !

DISCOURS

AU COLLÉGE ÉLECTORAL DE MACON

10 juillet 1842.

MESSIEURS,

L'urne vient de prononcer. Ne croyez pas que je m'afflige de ne pas y avoir rencontré cette unanimité qui eût peut-être été dans le cœur, même de ceux qui ont voté pour d'autres doctrines. (*Oui! oui!*) L'unanimité, quelque douce qu'elle soit en apparence, n'est souvent qu'une honorable insignifiance! Il ne faut pas craindre la lutte quand on veut le triomphe de son idée. C'est à l'ombre qu'il projette qu'on reconnaît qu'un corps est dans la lumière; c'est à l'opposition qu'elle soulève qu'on reconnaît qu'une opinion est dans la vérité. (*On applaudit.*) J'accepte la protestation des soixante voix qui me sont refusées. Je dirai même que cette protestation ajoute, s'il est possible, à mon estime pour le collége électoral : j'aime et j'honore la fermeté et l'indépendance, même contre moi. (*Très-bien! très-bien!*) Cette minorité, soyez-en sûrs, ne diminuera en rien ni ma reconnaissance, ni mon dévouement à mon pays. Ce dévouement à vos intérêts moraux et matériels ne sera ni moins cordial, ni moins actif que par le passé. Et pourquoi ferait-il acception d'opinions et de personnes? J'étais tout à l'heure le candidat de quelques-uns; mais ne suis-je pas maintenant le député de tous? (*Approbation générale.*)

Messieurs, un mot maintenant sur l'objet de la réunion.

Il y a six ans à peine que mon nom, présenté au premier

collége électoral de Mâcon, n'y obtenait qu'un petit nombre de suffrages, insuffisant pour me donner le caractère de représentant de mon pays. Trois ans après, j'étais adopté par les deux colléges de l'arrondissement, le même jour. Et aujourd'hui, enfin, bien que l'unanimité ne fût pas dans l'urne, il vient d'en sortir le chiffre le plus élevé de suffrages que j'aie encore obtenu ici, et vous venez de m'investir du plus grand honneur et du plus grand pouvoir que des citoyens puissent conférer à un autre citoyen, dans un empire où l'opinion règne : le pouvoir d'exprimer légalement l'opinion!

A quoi tient ce progrès rapide et continu que vous m'avez permis de faire dans vos esprits, dans vos confiances comme dans vos suffrages? Est-ce vous ou moi qui avons changé? Ni vous, ni moi, Messieurs! Nous sommes ce que nous étions. Seulement, nous nous connaissons mieux; voilà tout!

Ainsi, des préventions involontaires et naturelles peut-être, puisque des fonctions diplomatiques m'avaient tenu éloigné quinze ans de vous, m'avaient peint, à vos yeux, comme un adorateur fanatique du passé, dangereux à employer à la consolidation de l'édifice de justice, de raison et de liberté, fondé sur le sol de 89, ou comme un ambitieux déguisé, pressé de forcer la porte de votre confiance politique, pour s'élancer de là dans les hauts emplois du gouvernement, où son orgueil et sa fortune satisfaits se riraient bientôt de ses promesses et de votre crédulité.

Au lieu de cela, que voyez-vous? Un homme qui vous revient toujours le même; un homme qui aime le pouvoir, sans doute, comme la plus haute expression de la force et de l'action de son pays, mais qui ne s'est approché de ce pouvoir que le jour où il penchait comme l'arche, et qui n'y a porté la main que pour le soutenir et pour l'empêcher d'écraser le peuple en tombant; (*Bravos.*) un homme qui respecte le passé, sans doute, qui ne croit pas que la palinodie et l'insulte au malheur soient des conditions de patriotisme, mais qui respecte, avant tout, son titre d'homme, de Français, de citoyen, et qui ne pense pas que, parce qu'un trône tombe, il faille entraîner une nation dans la chute et dans le suicide d'une dynastie! (*Bravos unanimes.*)

Et à moi, que ne m'avait-on pas dit de vous!... Et ici, Messieurs, vous allez me trouver bien audacieux. On m'avait dit : Qu'allez-vous faire? Vous allez vous dévouer au service d'hommes mobiles, exigeants, passionnés, ingrats, qui ne vous permettront pas l'indépendance, qui vous commanderont tour à tour de vous courber jusqu'à terre devant l'opposition ou devant le pouvoir, qui vous abandonneront à la colère des partis toutes les fois que vous aurez plus de soin de servir la France que de leur plaire, et qui ne voudront faire de vous qu'un esclave de plus de leur vulgaire idole de popularité! J'ai trouvé, au lieu de cela, des citoyens sensés, fermes, tolérants, patients envers moi, sachant raisonner leur patriotisme, me tenant compte de mes efforts, me pardonnant même de penser autrement qu'eux sur certaines questions, et honorant en moi jusqu'au courage de leur résister!

Aussi, Messieurs, nos cœurs ont invariablement adhéré ensemble, et, pour nous séparer désormais, il faudrait nous arracher, à vous votre estime, à moi ma reconnaissance. C'est impossible! (*Assentiment général.*)

Je vais m'élancer, en votre nom, dans une nouvelle législature. Je ne m'exagère ni les périls, ni la sécurité de la situation de mon pays. Une révolution qui a douze ans de date est déjà forte; un gouvernement qui n'a que douze ans de vie est encore faible. Cependant, ni au dedans, ni au dehors, aucune crise sérieuse ne nous menace. La France réfléchit, travaille ou sommeille. On lui en fait un reproche. J'honore cette susceptibilité, cette impatience vigilante du patriotisme, qui voudrait voir une nation toujours debout, qui prend le sommeil pour la mort, qui s'inquiète outre mesure de cet affaissement apparent du pays, et qui tremble que l'Europe ne nous oublie ou ne nous dédaigne dans ses pensées! Il y a des hommes honorables, parmi vous, qui partagent ces ombrages; mais qu'ils se rassurent! Et moi aussi, j'aurais voulu, vous le savez, dans le gouvernement de ces cinq dernières années, dans les différents ministères qui y ont présidé, j'aurais voulu une impulsion plus confiante au dedans, une attitude plus européenne au dehors. Je suis, en tout et partout, pour la politique magnanime. Magnanime envers le peuple, qu'il faut combler de tra-

vail, de soins, d'instruction, d'assistance publique! Le vrai point de vue des gouvernements doit être dans les masses; car c'est là que sont les souffrances, c'est là que sont les droits, c'est là qu'est le nombre, c'est là qu'est la force. Magnanime envers les institutions, qu'il faut inonder de liberté! Magnanime, enfin, envers l'étranger, qu'il faut convaincre de notre force en la sentant nous-mêmes, pour lui imprimer cette considération qui produit la paix! Mais je ne m'inquiète pas, parce que la France veut dormir quelques jours ou quelques années. Les nations aussi ont besoin de ce repos alternatif dans lequel elles retrempent leur vie et repuisent leurs forces. Mais je ne m'offense pas de ces injures, de ces défis, de ces outrages que les partis irrités lui jettent pendant son sommeil. Elle se réveillera, soyez tranquilles! La France ne vous paraît petite que parce qu'elle est assise, que parce qu'elle est couchée. (*Bravos.*) Le jour où elle se lèvera, les partis qui l'insultent la mesureront de bien bas à sa véritable grandeur; et l'Europe jugera si la sagesse, la modération, le travail, la paix, la liberté rapetissent jamais une nation!... (*Très-bien!*)

Retournez donc avec confiance à vos familles, à vos campagnes, à vos travaux; et quand vous entendrez dire : « La France est avilie, la France est agenouillée devant l'étranger! » ne répondez pas, ou ne répondez que par le sourire de l'incrédulité et du mépris; mais mettez la main sur vos cœurs, sentez-les battre d'indépendance, d'énergie, de patriotisme, et demandez-vous s'il est au pouvoir d'aucune coterie, d'aucune menace, d'aucune coalition, d'aucun ministère, de comprimer, dans la poitrine de trente-quatre millions d'hommes, la puissance la plus incompressible de toutes les forces physiques ou morales de la création, le sentiment d'une invincible nationalité! Non, cela fait pitié; un seul battement du cœur de la France briserait tous les cabinets, tous les systèmes, toutes les diplomaties dont on aurait essayé de garrotter ce grand athlète des peuples. Ne craignez rien! Celui-là seul vous insulte, qui croit que vous pouvez jamais être insultés! Ayez le sentiment calme de votre force, et vous serez au-dessus de ces ombrageuses susceptibilités! La susceptibilité ne convient qu'à la faiblesse; mais à vous, jamais!

Et si, dans un autre ordre d'idées, on vient vous dire aussi : Vos députés vendent votre conscience, vos députés vous trahissent pour des faveurs ou pour des sourires du pouvoir; si l'on vous dit qu'ils laissent les principes régénérateurs de 1789 et les garanties de la liberté s'effacer un à un sous les empiétements de ce pouvoir monarchique qui ne doit être aujourd'hui que le symbole de l'unité dans la liberté, souvenez-vous que j'y suis! souvenez-vous que vous m'avez placé là comme une sentinelle dévouée et vigilante, qui vous avertirait du haut de la tribune, et que, si le jour du danger se levait pour vos droits, le signal de la résistance ne vous manquerait pas!

Quant à moi, Messieurs (et je termine par ce sentiment si vrai, si profond dans mon âme), si j'étais capable d'oublier ce que je dois maintenir de dignité au nom que porte la France, si j'étais capable d'oublier ce que nous devons transmettre de droits et de liberté aux enfants de ceux qui les ont conquis il y a un demi-siècle, si j'étais capable enfin de m'oublier moi-même, pour me conserver digne de la glorieuse mission que vous venez de rajeunir, de retremper, de fortifier dans vos suffrages, je n'aurais qu'à me souvenir de ce jour, de ces applaudissements et de vous! (*On applaudit. — Vive et unanime adhésion.*)

SUR

L'ÉLECTION DE M. ÉMILE DE GIRARDIN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 2 août 1842.

Lors de la vérification des pouvoirs, l'élection de M. de Girardin fut contestée. En réponse à M. Ledru-Rollin qui en demandait l'annulation, M. de Lamartine prononça le discours suivant.

MESSIEURS,

Je viens avec une grande réserve, comme l'honorable préopinant l'a fait et comme la question difficile que nous traitons le commande, mais avec une sincère confiance dans tous les côtés de cette assemblée, essayer de répondre à l'honorable M. Ledru-Rollin.

L'honorable préopinant a accusé la validité de l'élection d'un de nos collègues, sous le prétexte qu'il n'était pas Français, qu'il n'avait pas justifié de sa nationalité à la première époque où il s'est introduit dans cette Chambre. Il l'a accusé en deuxième lieu d'avoir usurpé un nom, et d'avoir ainsi commis un faux en matière civile pour s'introduire dans le domaine de la politique. Il l'a accusé enfin d'avoir trompé la moralité, la sincérité de l'élection de Castel-Sarrasin, et il vous demande de le renvoyer à ses juges.

Je réponds très-brièvement à ces trois chefs d'accusation. Je

le ferai, je le répète, avec une confiance entière dans l'impartialité de cette assemblée; jamais elle n'en a eu plus besoin que dans une question aussi délicate et qui touche à ce que la société et la politique ont de plus irritant et de plus sacré.

Dans des questions de cette nature où l'on court le risque d'être dominé par des répulsions ou par des faveurs secrètes, il n'y a qu'une manière de bien juger, c'est de juger la chose et non l'homme. C'est ce que je vais essayer de faire en séparant la question électorale de toutes les personnalités, de tous les précédents, de toutes les circonstances plus ou moins exactes, que le préopinant y a involontairement rattachés.

J'enlève le nom propre à cette affaire, et voici comment je la pose :

Un homme est né en France, peu importe l'époque, je la préciserai tout à l'heure; cet homme est né de parents qui n'ont pas pu, qui n'ont pas dû peut-être se faire connaître, c'est-à-dire qu'il est né dans une de ces conditions malheureuses, méritoires, ingrates de la vie où un homme est obligé de se faire à lui-même sa place, son sort, d'emprunter toute sa valeur à ses propres forces, dans une de ces situations qui ont toujours intéressé le sentiment public et généreux chez tous les peuples. Tout le monde le comprend, et je remercie l'honorable M. Ledru-Rollin, dans les belles et nobles paroles qu'il a prononcées au milieu de son attaque, de l'avoir senti et signalé respectueusement lui-même. (*Sensation.*)

Cet homme accomplit tous les actes qui constituent la nationalité volontaire. Il se marie comme Français et, voulant donner qualité de Français à ses enfants, il produit, au moment de son mariage, un acte de notoriété constatant qu'on l'a connu depuis 1806 et 1807, et que, par conséquent, il a plus de vingt-cinq ans. Il se fait inscrire dans sa mairie pour tirer au sort pour la conscription. N'ayant pas d'autres titres pour s'introduire dans toutes les fonctions de la vie, il s'adresse aux tribunaux, il fait tous les actes qui démontrent la volonté d'être et de vivre Français. Il fait pour son mariage un acte de notoriété qu'inculpait tout à l'heure l'honorable M. Ledru-Rollin et qu'il me sera si facile de justifier. Plus tard, changeant la date de cet acte de notoriété, fait dans le but unique de son mariage,

il produit un second acte de notoriété où il y a une autre date de sa naissance.

Et c'est là ce que vous inculpez? Mais je dis à l'honorable M. Ledru-Rollin : Y avez-vous profondément réfléchi? vous êtes-vous mis au lieu et place de l'homme que vous accusez dans cette circonstance? et de quoi l'accusez-vous là?

Quoi! voilà un homme qui n'a pas un titre certain, légal, de sa naissance et qui a besoin cependant d'établir qu'il est né à une époque quelconque, qu'il a un âge légal; il s'adresse à des témoins qui peuvent lui présenter quelques probabilités sur cette date. Il n'a pas besoin pour son mariage de prouver une naissance antérieure à 1806. Il prouve qu'il a vingt-cinq ans; cela lui suffit comme à la loi.

Arrive une autre époque où il a besoin de prouver qu'il a l'âge pour entrer dans la vie politique... (*Interruption.*)

Messieurs, daignez m'écouter!

Arrive pour lui une autre époque, une époque où de la vie civile il est appelé à passer dans la vie politique. Que fait-il, on lui conteste son âge de nouveau? Il s'adresse à la notoriété dans un autre but, je le reconnais et vous devez le reconnaître vous-même. Il n'y avait pas nécessité jusqu'alors de faire remonter sa naissance au delà de 1806. Les conditions de la vie politique lui rendent utile, nécessaire, de constater que sa vie remonte à 1802. (*Interruption à gauche.*) Attendez, Messieurs, laissez aller jusqu'au bout, vous ne pouvez pas demander à un homme de faire produire dans un acte autre chose que ce qu'il a l'intention de lui demander. Il n'avait aucun intérêt à se vieillir dans l'acte de 1831. L'acte de 1834 ne contredit en quoi que ce soit l'acte de 1831, il le complète, c'est-à-dire qu'il dit positivement que M. de Girardin n'était pas seulement connu à l'époque de 1806, mais que des témoins irrécusables attestent l'avoir connu jusque vers l'époque de 1802, et qu'ainsi il a l'âge pour entrer dans la vie politique. Avoir été connu en 1806 ne prouve pas qu'on ne soit pas né en 1802.

Eh quoi! dirai-je à M. Ledru-Rollin, c'est vous qui, pénétré, comme vous le montriez si éloquemment tout à l'heure, de la triste situation de l'individu dont nous parlons ici, c'est vous qui lui reprocheriez de chercher dans sa condition même le

bénéfice légal que cette condition comporte, le bénéfice de l'incertitude de sa naissance. Or quel est le bénéfice de l'homme qui n'a pas de date légale à sa naissance? C'est de demander aux vraisemblances, aux probabilités, aux témoignages, de constater pour lui une date qui est nécessaire à la vie civile : c'est là ce qu'il fait, et c'est là ce dont vous ne pouvez pas l'accuser, à moins de refuser à un homme, je le répète, les compensations même de son infortune.

Oui, laissez-lui au moins sa condition d'orphelin légal, et la faculté de faire fixer la date probable de sa naissance à l'époque qui peut lui procurer quelques-uns des avantages de la société où il n'a pour s'introduire que lui-même. Ce n'est pas tout; cet homme ayant de nouveau été élu député, est attaqué dans le fait de sa nationalité par des scrupules d'opposition qui ne s'étaient pas élevés tant que l'homme avait été obscur et sans action politique. Il n'est pas admis. On le renvoie par un scrutin secret de la Chambre où les électeurs l'ont envoyé pour la troisième fois. Il sort de la Chambre, il va aux tribunaux, et leur dit : Déclarez-moi Français ou étranger, car enfin faut-il que j'aie une patrie. Deux nouveaux jugements des tribunaux les plus imposants de France, et enfin un arrêt de la cour royale de Paris, le déclarent itérativement Français. Deux colléges électoraux le choisissent à soixante lieues l'un de l'autre.

Je le demande à la bonne foi de la Chambre entière, du monde entier, si cet homme n'avait pas de nom, dans la prévention de ceux qui le repoussent, y a-t-il une seule conscience qui ne déclarât que cet homme est de fait, de droit, de naissance, de vie, de volonté et de possession, aussi Français que qui que ce soit en France? Oui, voilà ce que vous répondrez sans aucun doute, si vous jugez la question dans la question.

Je passe au second chef d'inculpation.

L'honorable M. Ledru-Rollin, faisant allusion à une protestation de citoyens de Paris contre l'élection de M. de Girardin, vous dit :

Il y a deux individus dans celui qui s'appelle M. de Girardin. Il y a un individu qui s'est appelé longtemps M. Émile Delamothe. Il y a un acte de naissance qu'il nous plaît, à nous,

d'attribuer, d'affecter, d'infliger à M. Émile de Girardin, et qui lui donne le nom d'Émile Delamothe. Donc c'est son nom; donc il a fait un faux en en prenant un autre.

Je réponds deux choses à M. Ledru-Rollin.

Qui vous a dit que l'acte de naissance, puisque vous raisonnez en droit, que l'acte de naissance portant le nom d'Émile Delamothe s'applique légalement à M. Émile de Girardin? Avez-vous un jugement pour le prouver, qui vous le dit?

VOIX A GAUCHE. Lui-même.

M. DE LAMARTINE. Lui-même! il lui est interdit de le savoir.

M. de Girardin l'avouera lui-même, dites-vous; et vous avez osé le sommer de vous répondre. Je l'honore pour ne vous avoir pas répondu. Oui, quand il le saurait dans sa conscience, il ne devait pas, il ne pouvait pas légalement, publiquement, vous répondre (*Interruption*) : ce mystère, s'il le sait, ne lui appartient pas. Et voyez où votre indiscrète sommation le place : vous placez un homme d'honneur dans l'affreuse option, ou de déchirer un voile qui couvre l'honneur d'une famille peut-être, ou de se déclarer lui-même incapable de toute existence civile et de toute vie politique. J'en appelle aux sentiments de l'honorable préopinant, est-ce là le cercle où nous puissions enfermer un adversaire?

Maintenant, je dis à ces pétitionnaires de Paris, qui se croient le droit de contrôler les électeurs de deux départements, et d'épurer la Chambre par la moralité à son origine : Une telle épuration serait-elle un acte de moralité? Vous le jugerez.

Non, ce n'est pas à la Chambre, c'est aux tribunaux qu'il faut s'adresser, si vous avez, je le répète, le douloureux courage d'aller contester à un homme à qui vous disputez sa patrie, sa naissance, sa famille, ses droits civiques et politiques; si vous avez, dirai-je à l'honorable préopinant et aux pétitionnaires, l'affligeant courage de lui disputer, ce qui est plus encore, jusqu'à son nom, le nom du moins qu'il a porté vingt ans; jusqu'à son individualité, c'est-à-dire jusqu'à la signification de sa personne sous laquelle il a été exclusivement connu dans le monde; si vous avez le courage de lui disputer, non-seulement son nom, mais celui de sa femme (*Interruption*), oui, le nom de

cette femme qui avait déjà rendu le sien célèbre, et qui en a illustré deux dans les lettres! (*Mouvement.*)

Et si vous n'avez pas ce courage, et vous ne l'aurez pas, renoncez donc à appliquer à l'acte de réserve de M. de Girardin le nom injurieux que vous lui appliquiez tout à l'heure, le nom de faussaire matériel; et, je dirai plus, si, dans la sévérité du droit, que je ne connais pas, il était juste, possible d'appliquer à M. Émile de Girardin le nom de faussaire matériel, pour avoir couvert de l'ombre du mystère et du respect un nom dont il ne doit pas soulever le voile, je dis que si le droit le condamnait à le faire, il y a dans vos âmes et dans cette enceinte un sentiment plus noble qui l'absoudrait de s'y refuser; c'est l'honneur! c'est le sentiment! c'est l'inviolabilité du secret des familles! Blâmez-le si vous le pouvez, mais honorez-le de ne pas avoir recherché son nom à travers le scandale que ces recherches suscitent toujours!

Je suis incompétent sans doute pour suivre dans une question de droit mon habile et savant collègue; mais je connais un droit au-dessus de tous les codes, c'est celui d'après lequel nous devons nous juger ici : c'est la bonne foi. (*Très-bien!*)

Je passe à des questions moins épineuses et plus profondes. J'ai dit que je voulais examiner l'affaire en elle-même, et indépendamment de tout nom propre.

Eh bien! j'y mets maintenant le nom propre, je le mets sans crainte : oui, la question que nous traitons s'appelle du nom d'Émile de Girardin; elle s'appelle du nom d'un de vos ennemis politiques peut-être. Tant mieux; il y aura un mérite de plus à vous d'être justes, une gloire de plus à rester impartiaux. Et d'ailleurs, ne l'oubliez pas, quand la justice ressemble à de la générosité, elle est encore plus française, elle est encore plus digne de vous. (*Très-bien à gauche.*)

Maintenant, ne vous le dissimulez pas non plus, toutes ces questions itérativement introduites dans la Chambre, toutes ces protestations successives pendant six années contre l'élection, contre le droit si souvent respecté de la souveraineté des colléges, contre cette souveraineté électorale, dont vous vous êtes si souvent montrés les champions dans d'autres occasions, et que je soutiens avec vous, tout cela n'est pas fondé

uniquement sur des questions de droit : il y a là autre chose.

Et, si je me permets de le dire, c'est que ce matin, en lisant le rapport de 1839, j'ai trouvé dans les pièces officielles de la discussion et du rapport le droit de le dire; oui, il y a là autre chose, il y a là quelques préventions, quelques ressouvenirs, quelques animations; il y a là des animations politiques, qu'il est dans l'intérêt, dans le droit et dans le devoir de la Chambre, comme dans le vôtre, d'étouffer, d'éteindre et de faire tomber devant la sincérité de vos jugements. (*Très-bien!*)

On n'a pas été impunément jeune, on n'a pas impunément manié avec talent, avec courage, mais quelquefois avec trop de vivacité peut-être, l'arme si dangereuse de la presse périodique : sa jeunesse, son talent, son courage, voilà les trois torts de M. de Girardin. Ils sont nombreux et honorables ici même, je le sais, je le proclame, les exemples d'hommes qui manient la publicité avec énergie, mais avec convenance et modération, avec ces formes exercées et sages qui caractérisent une bonne polémique.

Mais, Messieurs, quand on entre jeune dans la lutte acharnée des partis; quand on a le malheur d'être lancé, dès les premiers jours de sa vie, dans le combat; quand, par une autre circonstance, à laquelle je regrette de faire une allusion pénible, circonstance qui a répandu le deuil sur l'âme de tous ceux qui, indépendamment des opinions, honorent l'élévation du caractère, la fermeté des convictions, le talent et le courage, quand, dis-je, par une fatalité déplorable, mais innocente, on a attaché son nom à un événement qu'on déplore soi-même, dont on a été non pas le provocateur, mais la victime (*Chuchotements; on prononce le nom de Carrel*); beaucoup de colères s'accumulent injustement sur vous : ce sont là des malheurs bien plûtôt que des torts.

Eh bien! ces malheurs, l'honorable M. de Girardin les a eus. Mais ce sont des malheurs qui laissent l'homme innocent. On peut l'en plaindre, qui oserait l'en accuser? (*Dénégations.*)

Eh bien, oui, il a payé cette fatalité de son sang, de ses larmes, presque de sa vie, par des persécutions incessantes! Que voulez-vous de plus? Qu'il la paye par un ostracisme éternel, qu'il la paye de son honneur, du droit de ses élec-

teurs? Non; il les défendra, et nous avec lui! (*Au centre : Très-bien!*)

Il ne s'appartient plus, il est ici la personnification du droit de deux départements. (*Murmures à gauche.*)

Nous ne sommes pas ici pour venger les injures du journalisme. Si ceux qui m'injurient, moi, se présentaient ici au nom de leurs électeurs, je ne leur dirais pas : Êtes-vous mes ennemis? Je leur dirais : Êtes-vous élus? et je leur ferais place sans me souvenir de ce qu'ils furent pour moi en dehors de cette enceinte. Je termine, Messieurs, et je termine par un mot de l'honorable et vénéré collègue auquel on faisait allusion tout à l'heure à cette tribune. Ce matin je relisais l'éloquent discours de M. Hennequin, mon ami, comme il fut le vôtre.

Il se saisit alors d'un argument que vous n'avez plus dans les mains; car les actes ont été rectifiés, vous le savez. Eh bien, le jour où il monta à cette tribune pour faire contre M. de Girardin le discours sur l'autorité duquel M. Ledru-Rollin s'appuie, j'étais là, assis à côté de lui, prêt à parler pour défendre l'élection comme aujourd'hui.

M. Hennequin parla avec son talent ordinaire et avec la conviction sincère de son esprit. Il fut couvert d'acclamations; on refusa de m'entendre, et M. de Girardin fut condamné. Quand l'orateur eut fini son discours, il vint se rasseoir à côté de moi; les applaudissements de vos amis l'y suivirent. « Vous devez être bien malheureux, lui dis-je, vous qui êtes si généreux et si bon; car vous venez d'aggraver un malheur, de peser de tout le poids de votre considération et de votre éloquence sur un tort de la nature et de la naissance! Je ne doute pas que vous n'en ayez des regrets un jour. » Et j'ai su qu'en effet sa noble nature en avait été attristée plus tard (*Très-bien!*)

M. Hennequin me répondit : Non. J'ai été convaincu; je n'ai pas voulu être injuste, encore moins sévère. Relisez mon discours, vous verrez que j'ai fait abstraction de toute personnalité, et que je n'ai parlé que du droit.

Eh bien! ce discours, je l'ai relu ce matin, et voici en effet les belles paroles que j'y trouve, et qui nous dictent aujourd'hui notre devoir par la bouche même de notre vénérable ami :

« Nous sommes ici non pas pour juger des opinions, non pas

pour absoudre ou condamner selon nos affections, nos reconnaissances ou nos animadversions politiques. Nous sommes ici un grand et saint jury qui ne doit prononcer que dans la bonne foi de la conscience. Ne lisons jamais à travers le bulletin le nom de celui que le bulletin désigne. Ne lisons jamais le nom du député avec l'œil du concurrent ou de l'ennemi politique! » (*Très-bien !*)

Prenons de ces paroles, dirai-je à M. Ledru-Rollin, celles qui nous convient si éloquemment à la justice, à la bienveillance et à l'impartialité, et validons l'élection ! (*Très-bien ! très-bien ! Aux voix !*)

SUR L'ÉLECTION DE M. ÉMILE DE GIRARDIN

RÉPLIQUE

(Même séance.)

MESSIEURS,

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole de nouveau. Le scrutin secret ne se discute pas; mais, puisque M. Larabit a fait lui-même une observation sur le scrutin secret, j'ai le droit de lui répondre. Il a parlé d'attaques qui auraient été dirigées contre ses amis et lui dans *la Presse*. Je ferai observer qu'il n'y a d'injures parlementaires que celles qui sont produites à cette tribune, et que la réserve commandée par la dignité de la Chambre, par le respect que nous devons à nos collègues et à nous-mêmes, a été observée par l'honorable M. Ledru-Rollin comme par moi; par conséquent, il n'y a aucune question d'injure à poser devant la Chambre. Il y a une question de dignité, et je la pose, si on le permet.

Je dis : Il y a une question, car l'article 32 du règlement déclare qu'on aura toujours le droit de poser la question.

Il y a des précédents, me dit-on. Il n'y a pas de précédent. Ce serait la première fois qu'on demanderait le scrutin secret sur le droit de deux colléges électoraux et sur un nom d'homme à rejeter ou à admettre. Dans l'intérêt de la liberté, de la souveraineté des électeurs (*Bruit*), laissez-moi au moins protester! Et je proteste aussi au nom de l'honneur individuel, ici; car

la pire des accusations est celle à laquelle il n'est pas permis de répondre. (*Exclamations.*) S'il y a une occasion où vous deviez le grand jour, les visages découverts, c'est celle-ci ! Tout le monde ici a le droit de combattre tout le monde; nul n'a le droit d'étouffer personne par le silence. (*Murmures à gauche.*)

Vous devez la publicité au député, aux électeurs, à vous-mêmes !

Oui, vous devez la publicité à vous-mêmes; car dans un mode de jugement où il y aurait injustice, oppression, humiliation pour le vaincu, il n'y aurait ni dignité ni honneur pour ses adversaires; vous ne le voudrez pas!

ADRESSE

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU ROI

EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

(Présentée le 12 août 1842.)

La mort funeste et soudaine du duc d'Orléans avait amené la convocation des Chambres. L'adresse de la Chambre des députés au roi, en réponse au discours du trône, fut rédigée ou plutôt improvisée, le soir même de la nomination de la commission, par M. de Lamartine, son rapporteur. Cette expression spontanée des sentiments de la Chambre et du pays fut votée sans discussion.

SIRE,

« Quand la Chambre des députés vous a vu surmonter la douleur qui vous accable pour venir au milieu de nous chercher des consolations comme père et accomplir un devoir comme roi, elle a senti que vous lui donniez un grand exemple. Cet attendrissement de cœur et cette force d'âme qui vous poussaient ce jour-là dans le sein du peuple conduisent aujourd'hui les représentants de ce peuple autour de vous.

« Vous avez perdu un fils; la France a perdu un règne. (*Sensation.*) La Providence vous force à la bénir encore en vous montrant les fils qu'elle vous a laissés. Les grandes qualités du prince enlevé au trône ne veulent pas de nous d'autre éloge que le sentiment de ce vide laissé par sa mort entre deux

règnes. L'histoire tient compte des espérances; elle a sa justice indépendante de la destinée. Ce prince y aura une place marquée par les larmes d'une nation. (*Mouvement.*) Oui, la nation entière s'est associée au deuil du père, aux pensées du roi; elle s'incline devant cette mère qu'elle n'essaye pas de consoler; elle adopte cette princesse, à qui son veuvage ne laisse pour trône et pour patrie que le tombeau de son époux et l'avenir de ses enfants. (*Sensation.*)

« Mais si nous résumons dans nos sentiments la douleur d'un peuple qui s'attendrit avec une famille, ne représentons-nous pas aussi cette nation impérissable qui ne fléchit sous aucune catastrophe, et qui voit toutes les choses humaines du point de vue de sa perpétuité!

« Nous rappellerons donc notre sang-froid et notre impassibilité pour examiner, comme députés, les mesures nécessaires à la continuité et à l'exercice régulier de l'autorité royale pendant la minorité de l'héritier du trône.

« Sire, les peuples ont une âme et ressentent ces afflictions comme les rois; mais ces épreuves, quelque sévères qu'elles soient, ne prendront jamais la France au dépourvu de prudence, de patriotisme et de fermeté. Elle vit dans ses institutions. Les grands sentiments nationaux font les grandes forces. La France veut être libre, forte, éternelle. A chaque crise qui la menace ou qui l'ébranle, elle grandit et s'affermit sur elle-même. Il est beau de voir un tel peuple s'incliner religieusement sous la main de Dieu; puis, après avoir porté le deuil et fermé avec vous la tombe ouverte si près du trône, reprendre la tâche interrompue par la mort, conserver sa foi dans l'avenir et achever ses institutions. » (*Marques d'approbation.*)

SUR LA RÉGENCE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 18 août 1842.

Après la mort du duc d'Orléans, les Chambres avaient été convoquées pour délibérer sur la loi de régence. L'affermissement de la dynastie, la nécessité de prévenir les chances anarchiques d'une minorité, avaient rallié autour du trône les diverses fractions du parti constitutionnel. Le pouvoir mit à profit cet entraînement d'émotion et de douleur publique, et présenta une loi qui, réglementant l'avenir, déférait la régence au prince le plus près du trône à l'exclusion des mères. M. de Lamartine, effrayé de cette extension nouvelle du principe d'hérédité porté dans les branches latérales, contrairement au principe d'élection qui domine notre droit public depuis 89, s'éleva contre ce projet de loi, à ses yeux une violation de la loi du sang, et une dépossession des droits du pays.

MESSIEURS,

Je vais restreindre la question qui s'était étendue, égarée dans la sphère du pouvoir constituant; je vais la restreindre, dis-je, et la rabaisser dans la sphère du fait, et du fait éminemment actuel, éminemment politique. J'avais résolu d'abord d'apporter d'urgence et de sentiment une voix de plus pour accroître cette puissance d'unanimité que nous devons tous désirer dans une loi fondamentale; mais, après avoir scruté profondément la loi et ses vices, j'ai compris que le raisonnement ne peut jamais affaiblir la raison. J'ai compris qu'une unanimité de circonstance, et peut-être d'erreurs, ne fait jamais une

vérité; en conséquence, je me suis décidé, à mes risques et périls, et avec tout le respect que je dois à l'esprit qui a inspiré la loi, à venir la combattre dans plusieurs de ses articles, et présenter à la Chambre quelques-uns des aspects sous lesquels elle n'a pas encore été considérée.

Cependant je ne dissimulerai pas à la Chambre qu'en venant discuter, après une mûre réflexion, une question si grave, je n'apporte pas à cette tribune cette fermeté, cette plénitude de conviction qui m'y pousse quelquefois dans de hautes questions.

Je reconnais, avec l'unanimité des esprits, que la question est prodigieusement difficile, prodigieusement diverse, et que, peut-être, dans les circonstances fatales où l'événement que nous déplorons tous a jeté le pouvoir législatif, nous n'avons que le choix des difficultés, je dirai presque le choix des fautes pour l'avenir. (*Mouvement en sens divers.*) Ne vous trompez pas dans mon intention, quand je dis *le choix des fautes.* (*Réclamations.*)

Je vois avec peine la Chambre se tromper sur l'intention qui m'animait, quand j'ai dit *le choix des difficultés ou des fautes;* rien n'était plus loyal, permettez-moi de le dire, que cette intention. (*Certainement! certainement!*)

M. Arago. C'est qu'on n'avait pas entendu.

M. de Lamartine. Rien n'est plus loyal, je le répète, que l'intention qui m'a fait proférer cette parole; et si quelque chose, selon moi, pouvait ajouter encore au deuil de cœur, au deuil sincère, universel, que nous portons tous avec cette famille royale, frappée dans sa principale tige, je dirais que c'est précisément ce doute, cette indécision, cette incertitude de notre intelligence, ce deuil de nos esprits qui, tout en en cherchant le remède, sont forcés de dire : De remède, il n'y en a pas!

Il y a deux choses dans la loi sur lesquelles reposeront les principales critiques que je vais en faire; il y a l'acte immédiat, la désignation actuelle, pour ainsi dire nominale, bien que la loi ne porte aucun nom, que nous sommes chargés de faire, pour subvenir aux nécessités qui surgiraient si la Providence que nous implorons tous ne conservait pas la vie du roi aussi longtemps qu'il sera nécessaire au pays qu'il a tiré de si

grands périls et d'une si menaçante anarchie (*Très-bien!*) et que sa sagesse régira longtemps, je l'espère. Je dis, Messieurs, qu'il y a deux choses distinctes dans cette question : la désignation actuelle, puis l'hérédité; la question d'investiture permanente à l'aîné des princes rapprochés de la couronne. Enfin, une autre question, c'est l'exclusion des femmes, non-seulement pour aujourd'hui, mais l'exclusion future et à jamais de la régence, prononcée contre la mère du roi mineur. (*Plusieurs voix : C'est cela!*)

Quant à la question actuelle, j'avoue, je comprends tout ce qu'il y a à dire en faveur d'un régent homme, dans le moment, dans les circonstances où, à vos yeux, la France est placée. Les révolutions sont de tous les jours, le gouvernement est d'hier; les partis ont fait trêve devant la volonté énergique du pays, ou se sont momentanément ajournés devant la sagesse et la longanimité politique du roi, qui, le premier, a su gouverner une révolution autrement qu'en la jetant dans la guerre; mais ils vivent, mais ils attendent, mais ils épient de tous côtés l'heure des difficultés pour s'en emparer et les accroître. La paix avec l'Europe existe; mais elle n'est pas une paix de principe, elle est une paix de nécessité. Les deux principes se regardent encore armés, inquiets, ombrageux, des bords de la Seine aux bords du Volga. La dynastie si récente, que vous avez assise sur le cratère fermé de tant de révolutions, doit être, passez-moi le mot, une dynastie à cheval : il faut que le successeur immédiat du fondateur de l'ordre présent soit encore, en réalité, le fondateur continué de cette œuvre qui vaut bien deux hommes! Il faut qu'il ait en main, non pas cette prérogative abstraite et molle qu'on déposerait avec un feint respect entre des mains de femme; mais qu'il ait, en réalité, la prérogative armée, le commandement des troupes, et que le passage d'un règne à l'autre se fasse sous une voûte de baïonnettes! (*Mouvement.*)

Oui, ce sont là des considérations qui me forcent à respecter la résolution des ministres, la conviction de la majorité et à honorer l'esprit qui les a inspirés. (*Au centre : Très-bien!*)

Mais il y a autre chose qu'une désignation actuelle et nominale dans la loi dont il est question; il y a deux autres choses :

le principe de l'hérédité collatérale, suivant l'heureuse expression qu'employait tout à l'heure l'honorable M. Ledru-Rollin, éternellement écrite, non pas sur le trône, mais sur les marches du trône que vous avez fondé; il y a, de plus, l'exclusion à tout jamais des droits de la maternité, qu'aucune autorité, qu'aucune législation, dans aucun pays du monde, n'a dédaignée au point où vous l'avez fait.

M. Hippolyte Passy. Je demande la parole.

M. le ministre des affaires étrangères [1]. Je la demande aussi.

M. de Lamartine. Quant au premier point de la difficulté, quant à ce principe d'investiture héréditaire, attribué par votre loi au prince le plus rapproché de la couronne à tout jamais, je sais très-bien ce que vous me répondrez; vous me direz: Nous l'avons écrit au second degré, parce que notre charte monarchique l'avait écrit au premier.

Mais je dirai aux auteurs de la loi : Si nous prenions cette logique, où nous mènerait-elle? S'il est bon d'écrire au second degré ce qu'on a jugé indispensable d'écrire au premier dans la famille héréditaire unique, pourquoi ne pas aller plus loin? pourquoi ne pas décider tout de suite que l'élection est une occasion de trouble, un élément d'agitation dans un grand pays, et que par conséquent, pour détruire cet élément d'agitation, il faut supprimer l'élection pour toutes les hautes dignités politiques? Ainsi périrait toute agitation, et avec elle toute liberté; ainsi vous auriez de fait la révolution tout entière, car la révolution n'est que le principe de la capacité écrit dans vos lois, appliqué dans vos élections à tous les degrés. (*Vive adhésion à gauche.*)

Mais, direz-vous, c'est par analogie avec le principe d'hérédité sur le trône, c'est pour éviter les commotions dans l'avenir que nous l'écrirons encore au second degré. Eh bien! je répondrai aux auteurs de la loi : Oui; mais si la loi de la nécessité et les périls évidents de la royauté élective vous ont forcés à l'écrire une seule fois au sommet de vos institutions, pourquoi deux fois? C'est une raison pour ne pas l'écrire deux, au con-

1. M. Guizot.

traire; car les peuples n'acceptent pas deux fois le mystère de la capacité du hasard! et c'est un défi que vous jetez de plus à la nature. Elle vous répondra trois fois sur quatre par des imbéciles, des ambitieux ou des indignes; elle vous répondra par les déchirements et les usurpations. (*A gauche : Très-bien!*)

Aussi j'ai voulu éclairer mon intelligence sur les motifs qui les avaient engagés à écrire cette disposition : moi aussi j'ai scruté l'histoire. Eh bien! je leur dis que, dans aucun monument historique, je n'ai trouvé trace de cette analogie entre le pouvoir royal et cette dictature temporaire, car c'est là le mot employé par les anciennes chartes, cette dictature de la prérogative royale qu'on appelle régence. (*Réclamations au centre.*)

Si les honorables membres qui m'interrompent s'étaient donné la peine de faire les recherches que j'ai faites assidûment moi-même pour éclairer cette question, ils auraient vu qu'il n'y a jamais eu, non pas seulement dans l'esprit des monarchies constitutionnelles modernes, mais dans l'esprit des monarchies les plus arriérées du régime absolu, entre le principe d'hérédité affecté à la famille exclusivement héréditaire, et le principe d'hérédité que vous voudriez affecter à la régence exclusivement occasionnelle, circonstancielle et temporaire, une corrélation. Et pourquoi? Vous allez le comprendre tout de suite; cela est écrit textuellement dans les publicistes de l'ancienne monarchie et dans ceux dont le nom vous étonnerait le plus à cette tribune, dans Bossuet lui-même.

Non, la doctrine de ce temps n'a jamais été que la régence appartînt par hérédité légale, constitutionnelle, forcée, de droit divin, au régent. Elle a été, au contraire, que le roi était roi par droit divin, par droit légitime et indiscutable; mais que le régent, dans toutes les constitutions et dans tous les pays, était régent par le choix et le droit de la nation.

Voilà, Messieurs, la véritable doctrine. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

La doctrine antique et rationnelle, c'est que le roi tenait la place de Dieu et toute autorité de sa naissance. On a toujours professé, reconnu, pratiqué que les régences, que les régents tenaient leurs pouvoirs de la nation. Et pourquoi? Parce que là le mystère était impossible, parce que l'élection du régent

était là présente, visible, sous les yeux du peuple, et que le régent ne pouvait pas dire : Mon pouvoir me vient de Dieu, quand les corps de l'État étaient là pour lui répondre : Mais c'est nous qui vous l'avons donné hier ! Pourquoi encore? Parce que le pouvoir royal est permanent et sans interruption de droit, même par la mort, et que le pouvoir du régent commence et finit devant tout le monde en un petit nombre d'années. Pourquoi enfin? Écoutez bien cette dernière raison : Parce que, disent les publicistes de la monarchie pure, on ne demande au roi que le *droit :* on demande au régent la *capacité.* (*A gauche et à droite : Très-bien ! très-bien !*)

Aptitude et capacité, voilà toute la question de régence pour la doctrine de la monarchie absolue; que sera-ce donc sous la monarchie de raison, sous la monarchie constitutionnelle, sous la monarchie qui n'a qu'un sacre, qu'un titre, qu'un saint chrême : la nécessité nationale? (*Très-bien !*) Si vous répudiez sous la monarchie libre ces principes de la monarchie absolue, avançons-nous ou reculons-nous? Mais je quitte cette région abstraite et j'entre dans la question plus vive du moment présent.

Il y a une autre disposition qui n'a pas moins blessé mon intelligence, au premier aspect, qu'elle a froissé mes sentiments naturels : c'est cette disposition (passez-moi le mot), c'est cette disposition contre nature qui exclut, je ne dirai pas pour la circonstance présente, effaçons les noms encore une fois, mais qui exclut, pour un avenir indéfini et à tout jamais, les reines mères, les tutrices naturelles de l'héritage et de la garde de la prérogative de leurs fils, du poste que la nature, que la Providence, que le sang leur avaient assigné.

On fait, ainsi que M. le rapporteur [1], on fait un admirable éloge des qualités de ces femmes, de ces hautes vertus qui, si elles descendaient dans la sphère de la tutelle des princes, trouveraient une si heureuse application dans la tutelle de la prérogative constitutionnelle de l'enfant-roi. On n'ose pas chercher près du trône un prétexte même contre les mères.

1. M. Dupin.

Mais, dit-on, les régences sont des époques orageuses; il faut un pouvoir fort : la main d'une femme ne pourrait pas tenir le sceptre; il faut que celui qui tient le sceptre ait la puissance de tenir même l'épée.

Une femme, c'est une minorité pour couvrir une autre minorité. Une femme serait en butte, ne l'oubliez pas, dans les circonstances nouvelles où la liberté elle-même nous a placés, serait en butte à cet excès de la presse licencieuse qui ne respecte rien, qui dégrade tout et qui mettrait toujours en question devant les populations l'autorité et le respect de cette puissance maternelle que vous auriez voulu mettre à la hauteur d'une prérogative couronnée! Une femme au gouvernement? La loi salique l'interdit. Cette femme serait étrangère; elle ne pourrait commander les troupes; elle sèmerait les rivalités, les jalousies, les mécontentements dans le palais, parmi ces princes justement irrités de voir une femme étrangère usurper leur attribution de frères ou d'oncles du roi. Elle serait d'une religion différente de celle de la majorité. J'admets ces objections. Je n'essaye pas de les réfuter; mais je les reprends une à une pour voir si rien ne les atténue.

Et d'abord la loi salique actuelle, c'est le bon sens de la nation. Elle a si peu régi la France, cette loi brutale, que vous avez vingt-six régences de femmes dans votre histoire sur trente-deux régences en tout. Elle n'a jamais prévalu contre la loi de Dieu et de la nature qui dit qu'il n'y a que la mère qui ne puisse pas avoir un autre intérêt que celui de son fils. Il faut remonter à la barbarie pour trouver une date et une autorité à l'exclusion de la mère de la régence de son fils; cela seul juge votre loi! En la rétablissant aujourd'hui, vous feriez plus que les siècles de ténèbres qu'elle a traversés; car vous feriez cela de sang-froid et en pleine civilisation. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

La régente ne commande pas l'armée, et il faut que l'armée ait un prince à sa tête. Oui, il n'y a pas de prestige, il n'y a pas de fiction aux yeux de 500,000 hommes; il faut que l'armée voie son chef, qu'elle le connaisse, qu'elle ait confiance en lui, et que, par un contact quotidien, la réciprocité des sentiments inspire cette confiance qui fait la moitié de la victoire.

Je reconnais tout cela; mais, Messieurs, en cas de péril de la monarchie, n'avez-vous pas vu toujours qu'une femme et un enfant étaient des drapeaux qui passionnaient les troupes et leur commandaient des prodiges? Faut-il vous rappeler Élisabeth de Russie couvrant de son corps son fils contre un poignard invisible devant ses strélitz, et le leur faisant couronner? Avez-vous oublié le cri des Hongrois devant Marie-Thérèse élevant son fils dans ses bras à leurs yeux, pour les entraîner au salut de l'empire, et ce cri fameux des braves Hongrois : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse!* (*Mouvement.*)

Mais, dit-on, s'il y a des dissentiments dans le palais, des rivalités, des jalousies intestines, elles sortiront du palais, elles se répandront, sous le gouvernement constitutionnel surtout, par la presse, dans le parlement, dans les factions mêmes du pays, et elles pourront ainsi jeter un nouveau ferment de trouble et de nouveaux éléments de discorde chez un peuple où il y en a malheureusement tant.

Je reconnais ces inconvénients, je ne nie aucune de ces graves difficultés, mais permettez-moi de dire à ceux qui s'armeraient de celles-ci : Que faites-vous, dirai-je au ministère, dans la loi de régence que vous apportez à la ratification de la Chambre? Vous donnez le pouvoir politique, l'exercice de la prérogative royale au régent, au prince de la famille dynastique; vous réservez, vous donnez à la mère, car vous ne pourriez le lui enlever, la garde, la tutelle, l'éducation de l'enfant, le contact domestique quotidien avec l'enfant.

Or, ne se passera-t-il pas ce qui s'est passé toujours en pareil cas, c'est-à-dire que la garde, l'éducation dans les mains de la mère donnera lieu à des froissements intérieurs perpétuels? Ne sera-ce pas la guerre incessante entre deux influences qui se disputeront l'esprit et le cœur de l'enfant? N'en résultera-t-il pas des tiraillements dans les principes, dans les idées, dans le cœur même de l'enfant royal? Si le régent l'emporte, il devient un fils dénaturé; si c'est la mère, les actes du régent sont discrédités d'avance, et le règne futur n'est qu'une vengeance de l'interrègne! Qui de vous n'a lu dans Saint-Simon, ce Tacite des cours, le drame touchant de Louis XV enfant, dans l'esprit duquel son éducation avait jeté les plus sinistres ombrages

contre le régent, ce prince capable de beaucoup de vices, mais incapable de grands crimes? Le duc d'Orléans lui enlève son précepteur : l'enfant veut se laisser mourir de faim, et refuse en effet toute nourriture jusqu'à ce qu'on le lui ait rendu! Il se réfugie dans ses bras; il l'inonde de ses larmes. Le régent est vaincu, la régence est sans force. Que serait-ce si ce vieux précepteur eût été une jeune mère? Il se fût échappé avec elle, et eût été demander asile à ses gardes. Le royaume pouvait être bouleversé, le palais ensanglanté (*Violents murmures et interruption au centre.*)

Oui, de deux influences rivales, égales, se disputant le cœur d'un enfant couronné, il ne peut sortir qu'un prince ombrageux ou asservi, un idiot ou un tyran, un Philippe II ou un Louis XV! Vous condamnez la France à des rois que vous ne voudriez pas avoir pour fils! (*Vive sensation.*)

On dit : ce sera une étrangère. Et quelle sera la mère de vos rois ou la femme de vos régents qui ne sera une étrangère? Mais est-ce qu'il s'est vu jamais dans l'histoire une femme couronnée qui ne fût étrangère au royaume? Regardez en Europe, dans les pays constitutionnels qui donnent la régence aux femmes, comme en Angleterre, est-ce que ces princesses sont du pays où elles règnent? Et d'ailleurs on a vu des femmes trahir leur mari et vendre l'empire, des filles trahir leur père et vendre leur trône; on n'a vu qu'une seule mère trahir un fils et la patrie de ce fils. (*Sensation.*)

La différence de religion? (*Sensation.*) C'est un reproche plus grave, je le reconnais. Il pourrait se faire que, dans l'avenir, la régence échût à une femme d'une religion différente de celle des Français.

Messieurs, il y aurait là une sérieuse compromission d'une des grandes influences de l'autorité suprême, il y aurait là, peut-être, prétexte, occasion à ces ombrages qui sapent les monarchies les mieux fondées.

M. DE GASPARIN. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Je vais aller au-devant de la pensée de M. de Gasparin, et rendre justice au noble sentiment qui le préoccupe pour la religion qu'il professe.

Qu'entendez-vous par l'influence religieuse dans un État?

Entendez-vous une influence politique? entendez-vous que le gouvernement fasse de ce premier, de ce plus sacré, de ce plus divin des intérêts de l'humanité, entendez-vous qu'il en fasse un instrument de règne, un outil administratif, et qu'il le profane et l'avilisse ainsi à la proportion d'un moyen de gouvernement? Si vous l'entendez ainsi, je le déclare, rien de commun entre vous et moi; nous ne parlons pas la même langue. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

M. DE VATRY. C'est très-juste, c'est très-juste. Voilà la dignité de la conscience!

M. DE LAMARTINE. Mais si vous considérez la liberté pratique, sérieuse, des consciences, comme la première et la plus belle conquête de l'esprit humain et de la révolution, comme nous, une femme d'une religion différente sur les premiers degrés du trône sera le plus rassurant symbole de la liberté des esprits, de l'inviolabilité des âmes. Voyez la Belgique si chrétienne, si passionnément catholique, se plaint-elle de son roi protestant? Et d'ailleurs allons au fond de l'objection: Qu'affectez-vous de craindre, non pas des violences, sans doute, contre la religion de la majorité, mais des infiltrations, des insinuations dans l'oreille de son fils? Eh bien! vous lui livrez l'éducation et la garde; qui peut l'empêcher de lui inculquer sa foi et de prédisposer son intelligence à un autre culte? Rien au monde, à moins d'établir un conseil de conscience, une barrière, une inquisition politique entre la bouche de la mère et l'oreille de son enfant; c'est la conséquence de votre objection. Avouez donc qu'elle n'est qu'un prétexte! (*Très-bien!*)

Oui, la liberté religieuse symbolisée dans la personne même chargée de représenter la tolérance dans un grand empire, c'est une des conditions les plus heureuses qui puissent arriver pour la dignité, pour la puissance même de la religion. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

Je comprends vos applaudissements. L'approbation que la Chambre vient de donner à mes dernières paroles me prouve que j'ai frappé juste dans le sentiment public, et que, à nos yeux, la seule influence de la religion, sa seule puissance sur l'État et sur les mœurs, est dans son indépendance, dans sa sécurité complète, et que personnifier cette puissance, la placer

au sommet de l'État, c'est la rendre plus évidente, plus protectrice pour tous les cultes, que, comme vous, nous voulons grandir par la liberté, épurer par l'indépendance, et rendre efficaces, puissants, triomphants dans leurs sphères morales par cette liberté même qui fait toute leur force et toute leur dignité. (*Au centre : Très-bien !*)

Mais on a signalé la licence de notre presse? Et je n'entends pas ici la presse politique, mais la presse anecdotique et licencieuse.

Ah ! je reconnais avec la Chambre, je reconnais avec l'esprit public, qu'il y a dans les scandales de cette presse, dans la situation de notre publicité, quelque chose de contradictoire avec la présence d'une femme au pouvoir. Je le reconnais. Et pourquoi? C'est qu'en réfléchissant, on trouve que l'instinct public a réfléchi et a jugé avant vous. C'est qu'en effet, dans la position d'une femme vis-à-vis de la liberté de la presse, il y a un danger de plus, parce qu'il y a une vertu de plus dans la femme; il y a cette pudeur qui serait souvent violée par la publicité. Je reconnais la gravité de cette difficulté, et je ne cherche pas à l'éluder; mais permettez-moi de vous dire qu'il y a dans la conscience publique, dans l'esprit d'un pays libre, quelque chose qui domine, qui résiste à cette pernicieuse malignité de la presse. Il s'établit bientôt, et vous en êtes déjà témoins, quant à ce qui concerne les hommes, et les hommes placés le plus haut, et par conséquent le plus en butte à la pernicieuse action de la publicité, une conscience publique, il s'établit une opinion qui neutralise ses effets. Oui, les peuples apprennent bientôt qu'il y a dans les pays libres un métier infâme de plus ! Ce métier, dont le privilége, le salaire sont de ternir toute gloire, de salir toute pureté, de dégrader toute majesté, toute probité ! Mais l'insulte aux femmes a cela de bon qu'elle montre ces hommes plus insolents, plus odieux et plus lâches, et qu'elle les fait plus mépriser du bon sens des masses. (*Mouvements divers et longue interruption.*)

Mais je répète que je ne cherche pas à rien atténuer dans les grandes difficultés qui se présentent; je ne cherche pas à réfuter ce qui est irréfutable; je présente seulement, d'un côté, les avantages, de l'autre, les inconvénients, et je vous dis :

Jugez avec moi. La régence des mères a cela d'excellent surtout que le règne du fils, quand l'interrègne cesse, continue encore quelque temps le règne de la mère, et évite ainsi ces saccades de gouvernement qui brisent les États et suscitent les factions. L'influence de la reine régente ne cesse pas le jour où cesse la minorité; les ministres, l'esprit du gouvernement ne font pas tout à coup place à des ministres et à un esprit opposés. Il y a transition et pas révolution, la régence des femmes est plus conservatrice.

Mais à supposer qu'aucun des inconvénients que je vous ai présentés dans l'exclusion des femmes n'ait fait impression sur vos esprits, il y a deux raisons dominantes, qui, à elles seules, me détermineraient à ne pas exclure de la régence les mères de nos rois. La première, je l'ai dit, c'est la nature, la loi de Dieu, la loi du sang. Les mères sont meilleures gardiennes que les compétiteurs ambitieux, de la vie, de l'héritage, de l'État même où régnera leurs fils. Elles n'ont d'autre avenir que le sien, d'autre ambition que la sienne; et y a-t-il une loi qui garantisse plus la vie et l'héritage du pupille royal, et la paix de l'État, que le cœur de la mère? Pourquoi faire des lois quand vous avez celle-là toute faite?

Je sais bien que l'esprit du temps, l'adoucissement des mœurs, les surveillances constitutionnelles écartent ces probabilités des attentats directs sur la vie des princes enfants remis à la garde de leurs plus proches compétiteurs. Mais est-ce une loi prudente que celle qui, en éloignant toujours et à jamais la mère, place toujours et à jamais le régent entre la pensée d'un crime et la plus grande des tentations que l'ambition puisse offrir à l'homme : un trône? Le régent, sans doute, éloignera à jamais de son âme toute criminelle prévision; le crime est heureusement descendu de ces familles élevées au-dessus des nations, et il n'en souille plus que les profondeurs les plus abjectes. Mais ceux à qui de tels crimes profitent en sont-ils toujours les auteurs? les consulte-t-on? Non; il y a souvent derrière le prince le plus pur et le plus vertueux une ambition domestique, une cupidité de troisième ordre qui rêve le crime à son profit, et vous apporte le crime tout fait!

N'avez-vous pas d'exemples rapprochés de princes bien in-

nocents, bien vertueux, forcés de monter malgré eux au trône d'un père. Songez à la nuit de Pétersbourg.

Vous me dites : Sous le régime constitutionnel où le pays ne sanctionnerait pas ces crimes, ils sont impossibles. Oui ; mais n'y a-t-il plus d'ambitions et des moyens autres de les satisfaire ? Les crimes ne sont pas les mêmes, mais l'effet est le même par d'autres moyens. On n'empoisonne plus la coupe, on n'affile plus le poignard, mais on corrompt la presse, le peuple, l'armée, les parlements. (*Réclamations.*) La popularité est le crime des ambitieux constitutionnels. (*Sensation.*)

La presse seule n'est-elle pas une arme terrible entre les mains d'un régent populaire ? Je suppose un jeune régent doué même de toutes les vertus, qu'heureusement nous trouvons aujourd'hui sur les marches du trône ; je suppose un régent de vingt-cinq ans, un pupille de cinq ans, c'est-à-dire quatorze ou quinze ans de régence ; je suppose que ce jeune régent soit doué, je le répète, de toutes les facultés, de toutes les vertus, de tous les loyaux et grands sentiments qui peuvent vivre dans le cœur d'un prince élevé à une si haute école. Représentez-vous par la pensée ce que serait cette régence après les douze ou quinze ans qu'elle aurait à durer. Quelle serait la première pensée du régent? Évidemment, plus il a l'âme élevée, plus il se sent des facultés puissantes, plus il voudrait les exercer. Sa première pensée, ce sera d'illustrer ce règne temporaire, dans lequel votre loi l'aura placé ; ce sera de couvrir son nom de gloire ; ce sera d'étendre peut-être les frontières de l'empire, les attributions politiques du pouvoir qui lui aura été confié. (*Interruption.*)

Eh bien ! je vais plus loin, et je suppose que, pendant la durée de cette longue régence et de cette dangereuse minorité, il y ait eu des occasions de guerre, des crises terribles pour la nation, que le régent les ait heureusement surmontées, que la cour soit devenue dévouée, que l'armée tout entière lui soit liée par une solidarité de gloire ; je le demande à votre réflexion, et non pas à votre détermination du moment; comment! voilà un prince qui aura entre ses mains, pendant quinze ans, le pouvoir politique, qui aura séduit l'armée par la gloire, qui pourra dissoudre les Chambres, qui pourra remanier la loi électorale... (*Interruption.*)

M. DE MORNAY. Et les Chambres, et les ministres, ne sont donc rien ?

M. DE LAMARTINE. On me dit : Mais les ministres, mais les Chambres ! Je réponds que plus les ministres seront des hommes éminents dans le pays, plus ils y jouiront du crédit et de l'autorité que leur mérite personnel leur aura acquis, plus le régent devra avoir de déférence pour ces ministres, pour ces conseillers de sa puissance, et, par conséquent, plus il y aura de solidarité entre ses intérêts et les siens ! Ils seront ses ministres, et jamais les ministres de son successeur.

Quant aux Chambres, j'ai répondu d'avance à l'objection de l'honorable M. de Mornay. Je dis que le pouvoir constitutionnel met dans les mains du régent la prérogative royale tout entière; je dis qu'une partie essentielle de cette prérogative, c'est l'initiative des lois et des mesures; que la plus constitutionnelle de ces prérogatives, c'est la dissolution des corps politiques, et que vous laisseriez à votre régent de choisir l'heure, le moment de dissoudre un corps politique. (*Interruption au centre.*)

Je suis étonné d'entendre les murmures de ce côté de la Chambre. C'est une vérité écrite dans la charte.

Je dis, Messieurs, qu'à la suite d'une pareille régence qui, plus elle serait heureuse et glorieuse, plus elle présenterait de périls, plus elle jetterait d'ombrage sur la minorité qu'elle aurait pour mission de protéger; je dis qu'après une pareille régence, voyant venir le jour où il faut quitter le pouvoir, non pas comme un roi, en emportant sa responsabilité dans la tombe, mais rester là vivant, présent, portant sa responsabilité tout entière pendant le reste d'une vie, un régent héritier du trône aura mille moyens de le convoiter et de l'effacer.

Je dis, Messieurs, que l'on ne peut se flatter de voir se déchirer tout à coup ce réseau d'influence, de popularité dans l'armée, de crédit dans le parlement, dont il se serait emparé pendant ce long règne temporaire, et qu'il y a là danger grand, danger sérieux. (*Mouvements divers.*) Croyez-moi, le seul remède à cela, ce serait l'ostracisme du régent ! Il n'y a que l'ingratitude et l'iniquité qui pourraient contre-balancer votre imprudence !

Je m'étonne de ces dénégations qui, d'ici, répondent à mes paroles, et je les défie; car j'ai apporté là sur mon banc, à la

Chambre, le catalogue historique que j'ai fait dresser ce matin même de toutes les régences connues en Europe, depuis l'origine de l'histoire européenne. Il en résulte cette effrayante vérité à laquelle je ne sais pas comment votre incrédulité répondra; il en résulte cette vérité que, sur *vingt-huit* régences d'hommes, de compétiteurs, de proches parents de pupilles couronnés, *vingt-trois* ont usurpé le trône qu'ils avaient pour charge de conserver à leurs pupilles! (*Sensations diverses.*) Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'histoire!

Et comment l'ont-ils usurpé? Par des assassinats, par des crimes, par des exils, par des ostracismes dont vous frémiriez si je vous en apportais le tableau ici. (*Nouveau mouvement.*) Voilà, Messieurs, ce que l'histoire vous répond par ma bouche.

M. Vatout. Ce n'est pas l'histoire de France.

M. de Lamartine. C'est l'histoire de l'Europe. C'est plus large et par conséquent plus vrai que l'histoire de France.

M. Vatout. C'est plus large, mais non plus vrai!

M. de Lamartine. Je réponds à M. Vatout, qui me dit que ce n'est pas l'histoire de France; je lui réponds que c'est l'histoire du monde.

Je le répète, et M. Vatout devrait le savoir mieux que moi, ce n'est pas l'histoire de France, mais c'est l'histoire du monde, c'est l'histoire du cœur humain! il ne faut jamais placer un crime entre un homme et l'objet de son ambition. (*A gauche : Très-bien !*)

Oui, c'est l'histoire du cœur humain, qui a été tellement connue, tellement pressentie par vos législateurs civils, que ces législateurs civils, plus sages, plus prudents que vous, prétendus législateurs politiques (*Violents murmures.*), ont reconnu qu'il y avait des situations criminelles par elles-mêmes.

Je vous demande pardon, Messieurs, il n'entre pas dans mon esprit d'attacher à ce mot *prétendus* législateurs, le sens qu'y attachait tout à l'heure un honorable préopinant, M. de La Rochejacquelein. Je crois à la constitution, et je m'honore d'être ici parmi ses organes. (*Très-bien! très-bien!*)

Je dis que, pour un législateur prudent, il y a un péril qu'il

ne peut pas toujours éviter, qu'il ne doit braver que lorsque des circonstances exceptionnelles le lui commandent; mais que, dans l'ordre général de la prévoyance, de la sagesse humaine, il ne doit pas condamner à ce péril, comme vous le faites dans votre loi, le pays, le mineur, la reine et le trône. Je me hâte de sortir de ces considérations purement historiques et par conséquent secondaires, pour dire en un seul mot la raison dominante qui, dès le premier abord, a décidé mon penchant vers la régence des femmes. Non, la loi que vous faites n'est ni conservatrice ni dynastique, quoi qu'en dise l'honorable rapporteur : on l'appelle conservatrice, et elle est grosse de révolutions; on l'appelle dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau et y place le compétiteur et le rival. (*Sensation.*)

Non, elle n'est pas seulement une loi imprudente et odieuse, une loi contre nature : elle est plus; elle est une loi de timidité politique. (*Mouvements divers.*) Oui, de timidité politique et de défiance de nos propres forces. (*A gauche : Très-bien!*)

Je m'explique. Dans les grandes et neuves situations où le pays se trouve placé depuis cinquante ans, à l'origine, à la fondation même du gouvernement représentatif qui doit concilier, dans une proportion égale, les influences de la prérogative de la royauté et le libre et plein exercice de la liberté nationale, quand il se présente une occasion, une occasion fatale, que nous aurions repoussée de toute la force de nos sentiments, mais enfin une occasion plus forte que nous, donnée par une destinée cruelle, de saisir momentanément l'exercice régulier, normal, pacifique, parlementaire de ce grand pouvoir national, je dis qu'il y a honte pour nous à ne pas le saisir. (*Très-bien! très-bien!*) Je dis qu'il y a désertion de la mission grave, de la mission audacieuse quelquefois que nous avons reçue de notre époque, de notre temps et de toutes les révolutions dont nous représentons l'esprit, l'esprit sage, modéré, mais progressif dans cette enceinte. (*Très-bien!*) Devons-nous nous arrêter dans la route? Non. (*Très-bien!*)

Je ne suis pas, vous le savez, le partisan des révolutions; je les déteste et je les combattrai avec vous de toute l'énergie de mes sentiments de réprobation contre ceux qui les fomen-

tent. Oui, les révolutions violentes, les révolutions de vive force! Mais quand des révolutions régulières, c'est-à-dire de transformation naturelle, graduée, d'avénement du pays au pouvoir, se présentent à une nation, quand il ne s'agit que d'ouvrir les mains pour les recevoir, que d'accepter l'exercice, l'apprentissage, c'est le mot, l'apprentissage du gouvernement que la destinée vous donne dans ce moment, je dis, pour moi, que c'est une loi timide, une loi lâche que celle qui n'accepte pas courageusement cette mission et qui n'en saisit pas temporairement son pays, ne fût-ce que pour voir s'il en est digne! (*Très-bien!*)

J'ai combattu avec vous, avec les honorables membres du milieu de cette Chambre, les empiétements parlementaires, et je remercie mes honorables amis du milieu de cette Chambre d'avoir bien voulu m'ouvrir leurs rangs alors, pour les combattre avec eux; et si les mêmes empiétements se présentaient, je leur demanderais de m'y recevoir encore. Mais quand par un événement fatal, au-dessus de nous, le pouvoir parlementaire est appelé à l'héritage, à l'exercice, à la possession d'un de ces droits que la nation ne peut remettre à personne sans se déposséder; quand l'avénement d'une succession fatale mais impérieuse nous surprend, je répète qu'il y a honte et faiblesse à abdiquer la nouvelle et souveraine attribution qu'elle nous impose. Je dis que se réfugier en reculant, et à la hâte en pareil cas, dans le seul pouvoir dynastique, c'est déclarer à la face de la France et du monde, qu'on ne croit pas le pays capable et digne de se gouverner lui-même, et comment alors le deviendra-t-il jamais? (*Bravos à gauche.*)

Or, une régence de femme c'est le pouvoir au pays, c'est le gouvernement dans le parlement, c'est la dictature de la nation à la place d'une dictature royale. (*Approbation aux extrémités. — Arrêtez-vous! Reposez-vous!*)

Non, j'ai hâte de terminer, pour vous et pour moi.

Je me suis étonné dès le premier jour où cette question a été débattue dans les organes de l'opinion publique, au dehors de cette Chambre, et je m'étonnerais vivement, je m'affligerais profondément ici, si une partie des hommes éminents et dynastiques, car je n'admets pas qu'étant dans la charte

nous ne soyons pas dans la dynastie; je serais étonné, affligé, humilié de voir ces hommes, dans une crise aussi décisive, dans une crise, ne nous le dissimulons pas, qui, précisément parce qu'elle est plus imprévue, ne se représentera pas dans des siècles, déserter, abandonner les rangs de cette opposition, non pas plus libérale, nous sommes tous défenseurs de la liberté, mais ces hommes qui s'intitulent eux-mêmes les soutiens des idées plus progressives, plus parlementaires, et qu'ils ont la prétention de défendre spécialement dans ce pays, abandonner, dis-je, leurs rangs, pour se dévouer exclusivement à l'intérêt dynastique.

Je sais, et l'honorable M. Ledru-Rollin me l'a rappelé tout à l'heure en citant la discussion de 1788 en Angleterre, que ce même phénomène s'est présenté cependant une autre fois dans un pays constitutionnel. (*Sensation.*)

Oui, en Angleterre, Messieurs; et remarquez-le bien, c'est une coïncidence qui doit avoir son enseignement pour nous!

En 1788, lors de la première démence du roi d'Angleterre, le même renoncement au rôle naturel de l'opposition se manifesta dans le parlement. On vit M. Fox, le chef de l'opposition libérale des whigs, à la tête de laquelle se dessinaient avec lui Sheridan, Burke; on vit, dis-je, les représentants des principes de la jeune liberté anglaise, de 1640 et de 1688, combattre pour la régence dévolue de droit à l'aîné des fils du roi en démence, invoquer les mystères du droit divin, pour y cacher la source du pouvoir, eux qui, dans toutes les autres circonstances, n'avaient pas eu assez de foudre dans leurs paroles, assez de puissance dans leur logique rationnelle, assez d'invectives et d'ironie dans leur éloquence pour fulminer contre ces dogmes surannés et établir les dogmes du pouvoir populaire au-dessus des prétentions de la naissance et de l'hérédité. Et que vit-on d'aussi surprenant, d'aussi étrange, à côté de ces hommes illustres? On vit les défenseurs naturels, habituels, officiels, de la prérogative de la couronne, de l'hérédité absolue dans la famille dynastique, prendre le rôle de leurs adversaires ordinaires; répudier le droit de la régence héréditaire, en attribuer la dévolution absolue au pouvoir parlementaire, et soutenir par la voix du plus monar-

chique, du plus absolu de tous les ministres et du moins révolutionnaire de tous les hommes d'État, M. Pitt, ce dogme audacieux qui ferait écrouler cette voûte sous vos murmures, si on osait l'énoncer devant vous au lendemain du jour où tant de révolutions ont élu tant de fois la souveraineté, où vous avez chassé des rois par leur nom! et appelé des rois par leur nom au trône! On le vit, dis-je, déclarer que le parlement anglais en cas d'absence, de démence, de défaillance de la prérogative entre les mains de la couronne, avait, en vertu de la constitution, le droit d'élire pour régent de l'Angleterre, non pas seulement un des princes de la maison royale, mais tout citoyen du royaume. (*Sensation.*)

Ce changement de rôle entre les hommes du roi et les hommes de l'opposition ne vous semble-t-il pas, au premier abord, inexplicable? Eh bien! il s'explique cependant, et, comme toutes les versatilités des hommes d'État, il s'explique par l'histoire des passions personnelles et des ambitions intéressées. Je demande ici un moment d'attention pour vous expliquer l'énigme historique. Voici ce qui s'est passé. Cette énigme s'explique comme toutes choses par l'intérêt personnel de ces grands hommes d'État.

Le prince de Galles, appelé par son rang, par ce droit héréditaire que vous voulez créer; le prince de Galles, appelé à la régence, était un prince dans l'opposition, entouré d'une cour, en expectative pour ainsi dire, de grands orateurs de l'opposition, du parti whig, ennemi des ministres, du gouvernement de son père, ennemi avoué, ne voyant plus même le roi son père.

M. Pitt savait d'avance le sentiment que lui portait le prince de Galles, et, voulant se prémunir contre le règne du prince, il voulut le dominer par le parlement ou bien l'exclure; il voulut qu'on dît dans son titre qu'il le tenait entièrement de sa main. M. Fox, au contraire, avait pour intermédiaires, entre le prince de Galles et lui, M. Sheridan et M. Burke. Il y avait une négociation occulte entre l'illustre chef de l'opposition et le prince de Galles, et le ministère était le gage de sa réconciliation et de son influence. Voilà comment s'explique cette défection de la tête de l'opposition anglaise : l'histoire l'a relevée et accusée;

mais l'opposition, austère et sévère, ne suivit pas M. Fox et ses amis dans cette renonciation à leurs doctrines : elle resta pure, ferme, et la constitution fut sauvée.

Messieurs, voilà le mot de cette énigme. Il ne se passe rien de semblable dans la situation où nous nous trouvons. (*On rit.*)

Non, ce sont d'autres sentiments, plus nobles, plus patriotiques, qui entraîneraient aujourd'hui hors de leur opinion naturelle les principaux fondateurs de la dynastie. C'est le seul intérêt de cette dynastie qui les domine. Je le sais, j'honore en eux ce sentiment naturel à ceux qui veulent affermir, enraciner à tout prix l'œuvre qu'ils ont créée. Je ne le condamne pas, je l'explique. (*Sensation.*)

Leur mot d'ordre, dans les journaux et ici, c'est : Force à la dynastie ! Eh bien ! et moi aussi je veux force à la dynastie pour donner force à mon pays. (*Mouvements divers.*)

Seulement, nous croyons que la force n'est pas là où vous la cherchez toujours, dans la sphère du passé, dans la sphère du prestige, dans la sphère des fictions ; cherchez-la, avec nous, dans la sphère des réalités nationales. Elle n'est que là !

Non, la force n'est plus désormais dans le prestige, elle est dans la raison, dans l'utilité rationnelle des pouvoirs. (*Très-bien ! aux extrémités.*)

Mon Dieu ! Messieurs, je ne conteste pas la nécessité de cette force à donner à la dynastie. Mais j'affirme qu'à mes yeux il y a plus de force dans une régence de femme avec un enfant, se livrant aux pouvoirs nationaux parlementaires avec confiance, et n'excitant ni jalousie, ni ombrage, que dans la régence d'un prince jeune, actif et militaire ; car je sais combien les pouvoirs populaires sont jaloux, et combien les conflits sont funestes aux dynasties.

Oui, la force n'est pas dans le régent, dans son épée, dans son cheval, dans son sang, dans son rang, elle est en vous, elle n'est qu'où la nation la porte. (*A gauche : Très-bien ! très-bien !*)

Non, laissez-moi vous le dire aussi, la vraie force d'un gouvernement, elle n'est pas dans toutes ces lois excessives dont vous dotez la prérogative dynastique comme pour l'accabler sous le poids des attributions, des sacrifices que vous lui faites

(*Murmures au centre*); elle est ailleurs. Je sais, je le répète, que c'est une condition heureuse, une condition de durée pour un pays d'avoir une dynastie contemporaine de sa révolution, sa révolution et sa dynastie de la même date, nées ensemble, destinées à vivre ou à périr ensemble (*Sensation.*); et c'est pour cela, c'est par cette raison toute civique que j'y ai adhéré, que j'y adhère; mais si je veux associer la nation et la dynastie comme vous, je ne veux pas subordonner l'une à l'autre. Non, nous ne voulons pas glisser du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. La dynastie doit être nationale, et non la nation dynastique. Voilà nos principes à tous.

Eh bien! il y a ici des hommes éminents, patriotes, dévoués, qui l'oublient quelquefois par l'entraînement de leur patriotisme même, et qui nous jettent trop loin dans le régime de force dynastique. Il y a dix ans que vous voyez surgir ce système; vous l'avez vu se reproduire à toutes les crises. Oui c'est toujours le même système, et que ces hommes d'État de la pensée dynastique, que ces fondateurs de la révolution de Juillet changent de place, le pays n'y gagne rien. Quand ils sont ensemble au pouvoir, vous avez les lois de septembre; quand ils sont séparés, vous avez eu les fortifications de Paris; lorsque enfin, dans un nouvel et grand intérêt, ils se réunissent encore une fois, vous avez l'abandon, l'abdication à tout jamais de l'autorité nationale, des lois les plus éminemment constitutives qui furent jamais, dans la création de cette dictature présente, directe, que vous voulez déterminer d'avance pour des cas inconnus, et placer sur des têtes qui seront peut-être les plus indignes du royaume! C'est assez! c'est trop!!! (*Très-bien!*)

Eh bien! c'est nous qu'on accuse quelquefois de ces tendances, nous qui dans toutes les occasions, hérédité de la Chambre des pairs, lois de septembre, fortifications, régence, avons combattu pour les principes populaires, libéraux. Ah! le temps est lent, mais il nous justifiera! il nous rendra nos noms!

Oui, voilà ce qui se renouvelle depuis sept ans; et que faites-vous en exagérant ainsi les concessions à ce principe

dynastique, qui ne peut être fort que de notre force? Vous faites dire aux ennemis du pouvoir que vous compromettez, que le gouvernement, que les amis de la dynastie lui sacrifient tout, qu'ils profitent de l'émotion des crises, de la douleur même de ce généreux pays pour enlever, pour surprendre un peuple. (*Vives réclamations au centre. — A gauche : Oui, c'est vrai! c'est vrai!*)

Je dis que vous donnez ainsi prétexte aux malveillances; que vous faites dire que le pouvoir est insatiable de dons pour les offrir à la dynastie que vous voulez fortifier, que vous faites dire que l'on saisit les émotions, les peurs, les afflictions même du pays pour le dépouiller, pièce à pièce, des droits, des facultés, des attributions que lui ont conquis et légués cinquante années de révolutions, de marche, de progrès vers la liberté!... (*Très-bien! très-bien!*)

Oui, qu'il y a une fatale, une aveugle tendance à empiéter, à prendre toujours plus de force, jusqu'à ce que la nation se demande : mais y a-t-il eu des révolutions? (*Violents murmures. — Interruption au centre. — A gauche : Très-bien!*)

Je vous signale ces plaintes, ces accusations; je crains que vous ne forciez ainsi le pays, si sensible, si impressionnable, à devenir ombrageux et à se défier même de ses plus nobles entraînements. Oui, je le crains pour la dynastie même, que vous affaiblirez en désaffectionnant d'elle les amis sérieux de la liberté constitutionnelle. (*Murmures au centre.*) C'est un système impolitique qui amuse et ne consolide pas. C'est un système qui contriste ceux même qui sont disposés à donner de la force au pouvoir, ils veulent la donner librement, ils se défient d'un système qui l'empiète à l'ombre de tous les événements funestes au pays. (*Violents murmures.*)

Loin de moi la pensée d'accuser de cette intention les ministres, la majorité; mais soyons sur nos gardes, et n'exagérons pas ces forces qui énervent le pouvoir à qui on les prodigue au delà du juste. A ce prix, vous nous trouverez prêts à accorder tout le concours nécessaire.

Non, quant à nous, nous ne laisserons pas altérer ces sentiments loyaux, ce dévouement tout national que nous portons au pouvoir monarchique et à la royauté que nous voulons as-

surer comme vous sur la base large et solide des libertés publiques, que nous ne voulons fonder que sur la conviction de son utilité !

Donnons, dirai-je à la Chambre et à mon pays, donnons à la dynastie notre respectueuse sympathie; donnons lui notre douleur, nos larmes, celles de ce peuple entier, qui regarde comme une perte publique chaque perte qu'une royale famille fait dans son sein! Mais nous ne lui donnerons pas, ou plutôt nous ne donnerons pas à ses conseillers, tout dévoués qu'ils sont, et quelque pures que soient leurs intentions; non, nous ne donnerons ni les garanties, ni les droits, ni les libertés de notre temps et de nos enfants! (*A gauche : Très-bien!*)

Nous ne leur donnerons pas une seconde hérédité, une seconde dynastie de régences à côté de la seule hérédité, de la seule dynastie commandée par la raison : la dynastie du trône! Nous ferions là un présent funeste qui serait un attentat contre les droits de la nation future, et un affront même de la dynastie actuelle.

Oui, Messieurs, songez-y, ne faisons pas dire à la France, à l'Europe, à l'histoire, qui nous regardent dans ce grand acte constitutif de notre monarchie nouvelle; ne leur faisons pas dire que la dynastie libérale, que la monarchie constitutionnelle, que la liberté, en France, n'ont pu vivre, s'établir, se maintenir aux conditions de régence des monarchies absolues des temps les plus barbares. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

Et que pour l'affermir, pour la perpétuer, pour l'enraciner dans le sol, il a fallu la loi qu'on vous propose, c'est-à-dire l'abdication du pouvoir national sur nous-mêmes et dans les siècles qui nous suivront, l'exclusion odieuse du droit de la maternité; en un mot, qu'il a fallu chasser la mère et toutes les mères, sinon du berceau, au moins des marches du trône de leur fils, et chasser les derniers vestiges du droit électif de nos institutions! (*Nouvelle et vive approbation.*)

Je vote contre la loi qui me demande de pareils sacrifices.

Séance du 19 août.

Messieurs, la Chambre voudra bien comprendre le sentiment qui me pousse à répondre un seul mot à l'interpellation de l'honorable M. Barrot. Non, il n'y avait rien dans l'allusion qu'il a attribuée à ma pensée d'hier, rien qui pût l'atteindre; et je dirai plus, rien qui pût atteindre aucun parti, aucun homme principal dans cette assemblée. J'ai dit que, dans une occasion mémorable et parfaitement analogue à celle qui nous agite en ce moment, un phénomène bizarre, étrange, historique, s'était manifesté dans le parlement anglais; qu'on avait vu l'illustre chef de l'opposition, M. Fox, abdiquer les grands principes de droit populaire dont il avait été longtemps l'interprète et la personnification vivante, et cela, dans un intérêt avouable, dans un intérêt de pouvoir pour le parti qu'il représentait; mais j'ai dit aussi que cet illustre chef de l'opposition n'avait pas été suivi par l'opposition tout entière; que l'opposition proprement dite, l'opposition ancienne, celle de 1640, celle de 1688, celle qui représentait en elle spécialement, constamment, les grandes et vieilles traditions de la constitution anglaise, n'avait pas suivi le chef de l'opposition dans cet oubli momentané de ses principes; qu'elle était restée fidèle à ses doctrines, et que, par cette fidélité, elle avait sauvé la constitution! (*A gauche : Très-bien! très-bien! — L'orateur est interrompu par les acclamations de la gauche et de la droite.*)

Voilà ce que je suis heureux de répondre à l'honorable M. Odilon Barrot; voilà ce que j'aime à dire à l'homme constant à lui-même, qui vient de m'interpeller, non pas seulement, je le pense, au nom de la bienveillance cordiale de ses sentiments, mais aussi au nom de nos principes de liberté constitutionnelle qui souvent se sont rencontrés à cette tribune dans des questions de cette hauteur (*A gauche : Très-bien! très-bien!*) et qui, je l'espère, s'y rencontreront plus souvent encore, s'il s'établit comme aujourd'hui de ces luttes sérieuses qui font faire alliance aux idées semblables. (*Vif mouvement d'approbation aux extrémités.*)

Je n'ajoute qu'un seul mot : c'est que, dans cette allusion que l'honorable M. Odilon Barrot semblait vouloir me reprocher tout à l'heure, il n'y aurait rien eu que de juste et de glorieux pour lui ; car il vient de s'en faire à lui-même la plus légitime et la plus honorable application à cette tribune à l'instant même, en défendant avec tant d'éclat, de conviction et d'éloquence les institutions fondamentales de son pays. (*Bravos prolongés aux extrémités.*)

ALLOCUTION

AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE

DE SAONE-ET-LOIRE

Septembre 1842.

Après avoir pris part à toutes les luttes de tribune, quand les intérêts du pays lui paraissaient l'exiger à l'intérieur, ou quand l'honneur de la France était engagé au dehors, l'homme d'État se retrouvait encore dans l'intervalle des sessions : soit que, présidant le conseil général, M. de Lamartine expliquât aux futurs instituteurs la signification de la démocratie dont ils avaient à pénétrer leur enseignement; soit que, dans une séance littéraire d'académie, il revendiquât les machines à la gloire de l'industrie, et l'intervention d'un État imbu de science et de charité dans les problèmes redoutables de l'économie sociale; soit que, s'associant aux autorités locales de son département pour doter la ville de Mâcon d'un collége royal, il déclarât ne pas séparer dans sa pensée la liberté de l'enseignement de la surveillance de l'État.

MESSIEURS,

C'est une des heures les plus intéressantes et les plus douces de notre session, que celle que nous consacrons à vous visiter, et à exprimer la satisfaction du département au directeur, aux professeurs et aux élèves de ce modeste et utile établissement.

Nous ne représentons pas seulement des centimes; nous

représentons surtout des idées. L'amélioration de la condition intellectuelle du peuple est une de ces pensées que nous sommes le plus fiers et le plus heureux de personnifier. L'enseignement gratuit est la grande libéralité de l'État : c'est l'aumône de l'intelligence. Que ce mot ne vous humilie pas! Nous l'avons tous reçue des générations qui nous ont précédés, de la société qui nous a élevés et nourris de ses doctrines; nous devons la rendre à ceux qui nous suivent. Le génie aussi est une sublime aumône de la Providence à l'humanité : nous ne sommes que les distributeurs des vérités et des connaissances qu'elle nous a révélées gratuitement.

Le caractère propre et magnifique de l'époque extraordinaire où nous vivons, c'est cette prodigieuse activité des esprits, qui emporte les classes pensantes dans un mouvement ascensionnel de plus en plus accéléré. Si ce mouvement, si rapide en haut, n'était pas communiqué et suivi en bas, l'harmonie serait détruite, la société se romprait en deux, et l'inégalité des conditions, supprimée par l'esprit de l'Évangile et par la révolution française, se rétablirait par l'inégalité des intelligences. Nous ne le voulons pas!

Vous ne connaissez pas encore tous les mots du dictionnaire politique : je vais vous en expliquer un. Nous vivons et vous allez vivre dans une société démocratique. Une société démocratique veut dire une société où tout le monde est peuple, c'est-à-dire une société où tout le monde a intérêt à moraliser, à agrandir, à dignifier la condition du peuple; où l'homme n'est pas seulement considéré en raison de la classe où il est né, ou de la richesse qu'il possède, mais en raison de son titre d'homme, de créature susceptible de moralité et d'intelligence, et investi, à ce titre, par Dieu même, d'une haute dignité naturelle. Dans une société de cette nature, où l'ordre ne se maintient pas par la séparation héréditaire des castes ou par la tyrannie d'un pouvoir absolu, il faut qu'il se maintienne par la conscience, par la conviction et par la volonté du peuple lui-même. Les lumières et la liberté sont donc là inséparables. Nous voulons faire descendre la lumière partout où nous avons osé instituer la liberté.

Voilà notre pensée, et voilà notre œuvre. Vous êtes les mis-

sionnaires de l'intelligence : allez en son nom. Eh! que parlez-vous de sacrifice! Que votre digne directeur efface ce mot du discours qu'il vient de nous adresser! Quand vous aurez reversé dans le cœur et dans l'esprit de ces populations rurales, d'où vous êtes sortis, un peu de ce sentiment du devoir, de cet amour religieux du bien, de ce goût naïf du beau, que vous êtes venus puiser ici, vous ne nous devrez plus rien; car, ce que le département fait pour vous et par vous, il ne le fait pas comme un sacrifice : il l'acquitte avec joie et bonheur, comme une dette sacrée envers Dieu, envers le peuple et envers la postérité!

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DE MACON

12 septembre 1842.

MESSIEURS,

De tous les devoirs que l'honneur de présider le conseil général pouvait m'imposer, le plus inattendu et le plus doux pour moi est d'exprimer la haute satisfaction des représentants du département à l'Académie de Mâcon, à ce corps savant et littéraire dont je fais partie moi-même, qui a accueilli presque mon enfance, et où j'ai le bonheur d'avoir aujourd'hui à ne louer que des émules et à n'applaudir que des amis. Permettez-moi d'ajouter qu'il y a dans cette circonstance quelque chose de plus intime et en même temps de plus solennel encore pour moi : c'est l'obligation de répondre, pour ainsi dire directement, à ce vieillard illustre qui vient de parler de moi avec tant d'indulgence et de faveur, qui est venu cacher sa vie et déposer sa renommée parmi nous, comme pour nous apprendre combien il y a de simplicité dans le génie et de familiarité aimable sous la gloire (*On applaudit.*), qui a adopté notre patrie, qui s'associe à nos sérieuses études, et qui ne dédaigne pas de faire entendre quelquefois, dans nos modestes solennités locales, cette grande voix, jamais épuisée, jamais fatiguée, quoi qu'il en dise, qui retentit depuis cinquante ans du haut de la science, du haut de l'histoire, et aujourd'hui enfin du haut de la morale et de la politique. Vous avez nommé M. de Lacretelle! (*On applaudit.*) J'ai dit vieillard, pour lui complaire, et en

comptant le nombre de ses utiles années. Il est jeune, car il médite encore! il est jeune, car il porte en lui les deux éclatantes protestations contre la vieillesse : la puissance d'aimer et la puissance d'espérer toujours! Rendons grâce à la séve intarissable de cet esprit qui pense avec les philosophes, qui juge avec les historiens, et qui, s'il nous était permis de déchirer le voile des secrets de son talent, nous prouverait même qu'il sait chanter avec les poëtes. Je demande à répondre quelques mots, au nom du corps que j'ai l'honneur de représenter, aux ingénieuses considérations qu'il vient de vous présenter sur les dangers de l'industrie.

Et d'abord, qu'il ne s'offense pas de ce que je vais dire : en écoutant le spirituel et éloquent critique du système industriel, je n'ai pu m'empêcher de me souvenir que Jean-Jacques Rousseau avait un jour soutenu, ingénieusement et éloquemment aussi, la thèse de l'inutilité des lettres et du danger des connaissances humaines. Le paradoxe a passé, l'écrivain immortel est resté; et la France, après avoir applaudi ses sublimes accusations contre ce qui faisait sa gloire, a marché en avant, d'un pas plus ferme et plus rapide, dans la voie de la science et du génie, où elle a entraîné l'Europe à sa suite. Ainsi ferons-nous demain, après avoir entendu les protestations de l'orateur contre l'industrie. Nous continuerons nos routes de fer, et nous tenterons de nouveaux efforts mécaniques. Je comprends qu'un esprit comme celui de l'illustre académicien, qui a conservé tant de fraîcheur et de poésie sous la maturité de sa raison, déplore, en se jouant, la perte d'une civilisation plus pastorale, et accuse nos machines d'avoir, comme il le dit si pittoresquement, sali de leur fumée noirâtre l'azur de son ciel, ou les lignes droites de nos routes de fer d'avoir coupé les gracieuses ondulations des sentiers de sa jeunesse et dépoétisé ses paysages. Mais si l'on sourit un moment à ses regrets, la raison haute et sévère de l'homme d'État refuse de s'y associer; et même, sous le rapport exclusivement poétique, elle trouve une plus véritable poésie dans ce mouvement fiévreux du monde industriel, qui rend le fer, l'eau, le feu, tous les éléments, les serviteurs animés de l'homme, que dans l'inertie de l'ignorance et de la stérilité, que dans ce repos contemplatif d'une nature

qui ne multiplie pas l'œuvre de Dieu par l'œuvre de l'homme.

Vous citiez tout à l'heure, Monsieur, le grand poëte moderne de l'Angleterre, à l'appui de votre opinion contre l'industrie. Eh bien! le hasard vous condamne par la bouche de votre autorité même. Vous n'avez pas tout lu dans lord Byron; vous auriez trouvé, dans les notes de son immortel *Pèlerinage d'Harold,* la question traitée par lui et résolue contre vous. On demandait un jour à l'illustre poëte lequel était le plus poétique, selon lui, de la science ou de la nature; il montra du doigt l'Océan à celui qui l'interrogeait : « Je vous demande à mon « tour, dit-il à son interlocuteur, lequel est plus poétique, de « cette mer vide, nue, déserte, traversée seulement par le sau- « vage dans le tronc d'arbre qu'il a creusé, ou de ce golfe cou- « vert de ces vaisseaux ombragés du nuage de leur voilure, « portant chacun des milliers d'hommes disciplinés dans leurs « flancs, des canons sur leurs ponts, et courbant les vagues « aplanies sous la volonté puissante et cachée de leur gouver- « nail? » Interroger ainsi, n'était-ce pas répondre?

Vous accusez les machines, Monsieur; mais ce sont les mains artificielles des travailleurs! Mais ce rouet, ce fuseau lui-même que vous regrettez pour les femmes de nos campagnes, ce fuseau lui-même est une machine qu'inventa la fileuse en imitant l'araignée ou le travail du ver à soie; mais la charrue elle-même est la première des machines, inventée par le laboureur pour creuser plus profondément le sillon et arracher à la terre plus d'épis avec moins de sueurs. Tout est-machine pour l'homme, aussitôt qu'il pense. Ce sont les membres infatigables de l'intelligence, qui travaillent pendant que nous nous reposons. L'animal n'invente pas de machines, et c'est là sa faiblesse! L'homme les emploie, et c'est là sa force! Elles sont le signe de sa perfectibilité. Craignez de blasphémer la création, en accusant l'industrie! Ce n'est pas la civilisation corrompue et cupide qui a fait l'homme industriel; c'est Dieu qui a fait l'homme industriel, le jour où il l'a créé perfectible. Ne lui enlevez pas son plus beau titre! (*On applaudit.*)

L'Angleterre, dites-vous, violente l'univers pour le forcer à entrer dans sa sphère d'échanges et de consommations. Je ne veux ni excuser ni accuser l'Angleterre. L'histoire n'en croit pas

ces jugements des peuples les uns contre les autres. Cependant, permettez-moi de vous faire remarquer l'énorme différence qui existe entre ces conquêtes, même violentes, même iniques, faites au nom du principe industriel, et ces conquêtes faites au nom du système militaire et brutal. Partout où Rome conquérante a passé, elle a laissé les ruines et le désert. Partout où Tyr, Carthage et l'Angleterre ont passé, qu'ont-elles laissé? Des colonies, des peuples, des civilisations, des masses de consommateurs et de producteurs nouveaux. Je réprouve avec vous la guerre injuste de l'opium en Chine; mais, cependant encore, si je m'élève, pour en juger les résultats, non plus seulement à la hauteur de l'historien qui ne voit que le fait sous ses pas, mais à la hauteur de la philosophie historique qui embrasse de l'œil les résultats pour la civilisation tout entière, ne trouvé-je aucune compensation à ces envahissements commerciaux de l'Angleterre sur l'Orient? Pensez-y! Qui sait, sans sortir de la question de l'opium, qui sait si ce coup de canon tiré par un vaisseau marchand, au commencement de la guerre de Chine, n'a pas forcé les portes d'un monde nouveau? Qui sait s'il ne va pas relier une nation de quatre cent millions d'hommes actifs à la grande communion des peuples européens? Et si cela est, comme je n'en doute pas, quel avenir, Messieurs!

Pour vous prouver avec quelle réserve il faut parler des conséquences des plus petits faits, des plus humbles découvertes en industrie, je ne veux vous citer que trois faits pour ainsi dire imperceptibles, et qui se sont rencontrés comme par hasard, et pourtant providentiellement, au commencement de ce siècle; et ce sera tout mon discours.

En 1768, je crois, on apporte pour la première fois, au gouverneur général des Indes, quelques graines de thé, comme curiosité; et aujourd'hui, pour les besoins d'une consommation qui embrasse l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Suisse, des flottes entières de navires à trois ponts traversent tous les six mois l'Océan, pour transporter les caisses de ce thé, échange de deux mondes.

Un autre fait : il y a environ quarante ans, on apporte au pacha d'Égypte une plante de coton d'Amérique; on la cultive dans le limon du Nil, et maintenant la moitié des vaisseaux de

la Méditerranée, de toutes les nations, est employée à transporter en Europe les cotons du Nil. Ce n'est rien : cette richesse ouvre les yeux à la politique, et l'on se souvient tout à coup que l'isthme de Suez, oublié tant de siècles par le commerce, est la route abrégée des Indes, et va faire communiquer les deux continents.

Enfin, un dernier fait : il y a cinquante ans environ qu'un machiniste anglais découvre l'incalculable force d'expansion de la vapeur de l'eau bouillante sur les parois d'une chaudière; et la machine à vapeur est inventée!...

Que résulte-t-il, Messieurs, de ces trois faits industriels coïncidant dans le même siècle? Il en résulte, passez-moi le terme, une seconde création du monde géographique, politique, moral et commercial; il en résulte le rapprochement des extrémités de la terre; il en résulte la fusion des langues, des races, des mœurs, des intérêts, des religions; il en résulte, pour l'humanité tout entière, un accroissement de force et d'unité, que Dieu seul peut calculer; il en résulte enfin, dans un avenir certain et peut-être prochain, la réalisation de cette chimère rêvée en vain, depuis tant de siècles, par tous les conquérants, par tous les dogmes, c'est-à-dire la monarchie universelle! mais la véritable monarchie universelle, la monarchie universelle de l'intelligence, du commerce, de l'industrie et des idées!

Voilà l'industrie, Monsieur! Les industries sont les degrés par lesquels la civilisation s'élève, siècle par siècle, découverte par découverte. Oserions-nous les maudire, les restreindre, les gêner, après cela? Je sais bien que rien n'est plus loin d'une pensée aussi mûre que la vôtre; je sais que ces plaintes ne sont qu'un jeu de l'esprit : mais il est dangereux de jouer avec la vérité. Des hommes tels que vous on prend tout au sérieux : en jetant une plaisanterie à leur siècle, ils courent risque de lui faire accepter une erreur.

Au fond de tout ceci, qu'y a-t-il de vrai? C'est que le monde se transforme, et qu'il devient de plus en plus industriel et démocratique; l'un est toujours la suite de l'autre. Eh bien! que faire? Faut-il nier les faits de notre temps? faut-il nous refuser à résoudre ces deux grands et difficiles problèmes que la Pro-

vidence elle-même pose sans cesse devant nous? faut-il arrêter nos travailleurs, suspendre le mouvement ascendant des masses, interdire nos métiers, briser nos machines? Non; il faut avoir le courage d'accepter les difficultés de son époque et d'en triompher! C'est toujours d'un violent effort que sont nés les grands succès en civilisation. Le monde devient industriel? eh bien! il faut donner une âme à l'industrie, et prévenir ainsi son plus grand vice, l'endurcissement de cœur qu'elle produit dans les peuples qui font leur dieu de la richesse.

Vous avez invoqué tout à l'heure la sollicitude du pays sur les plaies, les vices et les misères des classes laborieuses; vous avez prononcé, en finissant, un mot de la langue religieuse, destiné à devenir un mot politique : la charité! Ah! ce mot est le nôtre aussi, croyez-le! J'atteste ici tous les honorables collègues du conseil général du département! ils savent si nos sessions sont remplies d'une autre pensée que celle de l'assistance aux nécessités de ces classes laborieuses. Nous ne sommes pas de cette école d'économistes implacables qui retranchent les pauvres de la communion des peuples, comme des insectes que la société secoue en les écrasant, et qui font de l'égoïsme et de la concurrence seuls les législateurs muets et sourds de leur association industrielle. Nous savons bien qu'à une autre époque le matérialisme en haut a dû produire cette législation de l'égoïsme en bas : ce n'est pas la nôtre! Nous croyons, nous, et nous agissons selon notre foi, nous croyons que la société doit pourvoir, agir, guérir, vivifier; qu'il n'y a de richesse légitime que celle qu'aucune misère imméritée n'accuse, et, pour tout dire en un mot, que la politique doit arriver par la science, par l'administration, là où la religion est arrivée par la vertu, c'est-à-dire au soulagement de tout ce qui peut être soulagé, au règlement de tout ce qu'il est possible de régler, à l'équilibre enfin des grandes industries.

Nous savons que les graves difficultés sont là : nous ne les nions pas; nous y touchons dans nos délibérations, tous les jours. Si je ne craignais d'abuser d'une attention déjà épuisée, je les sonderais rapidement devant vous. (*Parlez! parlez!*)

Eh bien! je les dirai, mais je les dirai en un mot. Ces difficultés, les voici :

La richesse publique a trois lois inflexibles, absolues : le travail, la liberté du travail et la concurrence. Chacun doit travailler ; c'est la loi de la nature, la loi de l'esprit, comme celle de la matière. Chacun doit travailler librement, et enfin chacun ne doit avoir d'autre limite à sa faculté de travailler et de produire que la concurrence avec ceux qui travaillent et qui produisent comme lui. Voilà la loi ! Si on la viole, on devient arbitraire ou oppresseur, on gêne l'un au profit de l'autre, ou l'on établit un véritable *maximum* de travail et de production, qui non-seulement appauvrit et ruine l'État, mais qui opprime, dans le travailleur, la plus inaliénable des libertés de l'homme, la liberté de ses sueurs ! Je sais que des opinions qui se croient plus en avant formulent une organisation forcée du travail et une répartition de la richesse publique en dehors de ces conditions. Le temps a seul les secrets du temps ; mais, dans l'état actuel de nos lumières et de nos connaissances, nous croyons, nous, que la liberté est encore la justice, et que rêver l'organisation forcée et arbitraire du travail, c'est rêver la résurrection des castes de l'Inde, au lieu de l'égalité ascendante du monde moderne, et la tyrannie du travail, au lieu de son indépendance et de sa rétribution par ses œuvres.

Mais, nous ne nous le dissimulons pas non plus, la concurrence seule est insuffisante : la concurrence, c'est l'égoïsme abandonné à lui-même. La concurrence est sans pitié ; elle agit avec la force aveugle et brutale de la fatalité : elle foule, elle écrase tout autour d'elle. « Que tout le monde se ruine, pourvu que je m'enrichisse ! » voilà sa devise. Ce ne peut pas être celle d'une société bien faite, d'une société morale, d'une société chrétienne surtout. Non, quand la concurrence a tué toute une industrie et arraché le dernier salaire, le dernier morceau de pain des mains de l'ouvrier sans travail, la société ne peut pas lui dire : Meurs de faim ! Le dernier mot, la dernière raison d'une société bien faite ne peut jamais être la mort ! Le dernier mot d'une société, c'est la vie ! c'est-à-dire du travail et du pain ! C'est là qu'il faut inévitablement arriver ; c'est là qu'il faut tendre à la fois par la science de l'économie politique mieux étudiée, et par ces inspirations du cœur humain qui précèdent et qui complètent toute science, et qu'un de nos confrères

définissait si bien tout à l'heure dans ces trois mots sublimes : *Aimer, c'est savoir*[1].

Oui, la science économique est bornée, la loi est dure, la concurrence est impitoyable; mais, au delà de la science, de la concurrence, des systèmes, des lois écrites, n'y a-t-il donc plus rien, Messieurs? Ah! au delà de la science, des lois, des systèmes économiques, il y a un monde tout entier! Il y a le monde moral! il y a Dieu et ses lois non écrites, qui, interprétées de plus en plus par les philosophes, et surtout par les hommes religieux, viennent corriger et compenser nos lois toujours imparfaites, comme tout ce qui est écrit par les mains de l'homme! Oui, il y a là des inspirations supérieures aux inspirations de la cupidité industrielle et même de la politique purement humaine; sans ces inspirations, il n'y a pas une société qui ne succombât sous ses vices, sous ses égoïsmes, sous ses inégalités, sous ses misères. L'équilibre, sans cesse rompu par la cupidité, est sans cesse rétabli par le dévouement. Il y a là un effort perpétuel, en sens contraire, de la cupidité et de la charité. Eh bien! que voulons-nous, nous? Que la société politique ne reste pas impassiblement spectatrice de cette lutte entre les industries, entre la richesse et le travail; qu'elle intervienne, qu'elle intervienne non pas en se plaçant arbitrairement entre le fabricant et l'ouvrier, entre le consommateur et le producteur, entre le travail et le salaire libres, mais qu'elle intervienne avec toute la force d'administration et de réparation qui lui appartient, pour placer toujours et partout une assistance à côté d'une nécessité, un salaire momentané à côté d'une cessation de travail, un fonds commun des classes ouvrières, et pour créer, en un mot, une providence visible, éclairée, active, sur tous les points souffrants de la population, à l'image de cette Providence invisible qui ne s'efface quelquefois des yeux des misérables que pour laisser à la société le mérite et la gloire de la suppléer un moment! (*On applaudit.*)

Découvrira-t-on les moyens de réaliser partout cette solidarité secourable de tous avec tous, que semblait invoquer, avec tant d'espérance, tout à l'heure, l'illustre philosophe auquel je

1. M. Rouot.

réponds? Quant à moi, je n'en doute pas. La société n'a jamais manqué d'inventer ce qui lui était nécessaire. Le grand inventeur de la société, ce n'est pas le génie! le grand inventeur de la société, c'est l'amour! Le génie n'est qu'une faculté, l'amour des hommes est une vertu passionnée; et, disons-le à notre honneur ou à notre excuse, cette passion de l'amélioration de l'humanité sous toutes ses formes, c'est la passion caractéristique du siècle où nous vivons. C'est cette passion, Messieurs, qui a déjà inventé tant de choses pour lesquelles la postérité sera plus juste que nous. C'est cette passion qui a inventé la révolution française, la révolution sainement comprise et moralement considérée, c'est-à-dire l'application audacieuse des principes de la fraternité des hommes, puisés dans l'Évangile, dans la philosophie, et introduite d'un seul coup dans une législation politique refondue d'un seul jet. C'est elle, c'est cette passion qui a emprunté à la religion le mot sublime d'égalité, et qui lui empruntera bientôt, j'espère, le mot plus sublime encore de dévouement et de solidarité de toutes les classes. Ah! ce siècle qu'on accuse, et que tous les philosophes devraient bénir, a pourtant fait faire des pas immenses à la politique : la politique ne regardait qu'en haut, elle regarde à présent en bas; elle ne cherchait ses titres que dans la force, elle les cherche aujourd'hui dans la raison, et dans cette raison religieuse, surtout, qui n'est pas le produit problématique de la science, mais que ces ministres de la loi divine, ces hommes intermédiaires entre Dieu et l'humanité, ont reçue toute faite, avec les dogmes mêmes de leur foi. (*On applaudit.*) En remontant si haut, en s'élevant jusqu'à Dieu, la science économique va puiser la lumière, les vérités, les bienfaits, à leur véritable source : elle y va chercher son droit divin, passez-moi le mot. Elle n'était qu'une association d'intérêts, elle devient une religion; et, en méritant ce nom sublime, elle en prend l'âme et l'efficacité pour aimer et pour organiser librement un peuple de travailleurs.

Séparons-nous sur ces espérances, Messieurs, et, en acceptant les conditions industrielles et démocratiques de la société de notre époque, allons travailler, chacun dans la sphère de nos attributions, à les améliorer. Vous, Messieurs, membres de

cette Académie qui vient de nous montrer l'esprit humain sous toutes ses faces solides ou éclatantes; vous, qui marchez en avant des faits, qui éclairez la route des idées, pensez, réfléchissez, méditez! faites la science! Nous, hommes d'administration et d'application, nous ferons les règlements, nous ferons les lois! Et vous, hommes pieux, ministres de l'aumône, administrateurs des vertus humaines, vous, inspirés par un esprit qui devance toujours celui des hommes, vous nous prêterez, pour compléter ou pour suppléer nos lois imparfaites, ces deux forces que vous possédez seuls, et sans lesquelles aucune société ne peut se tenir debout, la charité en haut et la résignation en bas! (*Applaudissements prolongés.*)

A L'INSTALLATION

DU COLLÉGE ROYAL DE MACON

3 novembre 1842.

MESSIEURS,

A la fin d'une séance si solennelle, si pleine d'éloquents discours, et où mon nom est si souvent revenu avec l'accent d'une bienveillance exagérée dans la bouche de mes confrères et de mes collègues, je devrais n'éprouver qu'un seul besoin, celui de courber mon front sous cette faveur publique, de me confondre dans ma modestie et de m'envelopper dans le silence. Eh bien ! non, je n'en ferai rien ! Je voudrais pouvoir mériter ce qui a été dit de moi; je voudrais multiplier ces faibles talents, ces dons de l'intelligence qu'on a bien voulu m'attribuer, et cela, Messieurs, non pas pour moi, mais pour en faire rejaillir l'éclat sur l'établissement que nous inaugurons ensemble. Et qu'importe l'illustration d'un nom à celui qui n'a personne à qui le léguer après lui ! (*Profonde sensation et interruption.*) Je vois à ce frémissement, Messieurs, que vous vous trompez sur le sens de ma pensée. J'aurais tort de me désintéresser de ma propre mémoire et du peu de considération que je pourrais conquérir dans les lettres ou dans les affaires : un homme n'a-t-il pas toujours une ville natale, cette autre famille, des concitoyens aimés auxquels il peut laisser son nom? Je voudrais grandir le mien, car ce serait grandir mon hommage à mon pays !

Quant au conseil municipal, qui s'est consacré à cette œuvre, l'honneur même ne lui en appartient pas exclusivement :

il n'a fait que s'identifier à la pensée de la ville entière. Ne le remerciez pas des peines qu'il a prises : elles sont toutes payées aujourd'hui ; et, quant à moi que vous avez bien voulu associer à cette pensée, ce jour me rétribue et au delà. Si quelque chose, en effet, peut soutenir l'homme public au milieu des luttes souvent pénibles qu'il a à subir dans le domaine orageux des opinions contraires auxquelles il est obligé de se mêler, c'est de reporter sa pensée, du sein du tumulte des affaires et des tribunes, vers son pays natal, de lui offrir des preuves de ce souvenir dans quelque munificence utile et juste du gouvernement, dans quelque institution locale comme celle-ci, et de se dire à soi-même ce que Cicéron, que vous allez bientôt traduire, écrivait de Rome à son ami Atticus, en parlant de sa petite patrie d'Arpinum : « Pendant que mon nom, ballotté ici par le « vent populaire, est en proie à Clodius et à Métellus, je me « console en pensant qu'il y a, à Arpinum et à Antium, dans « l'amitié de mes concitoyens, un abri pour ma mémoire, où « elle n'entendra pas même les bourdonnements du temps pré- « sent. » *Ubi ne quidem horum qui hodie vivunt audiam rumusculos.* Ce qui était vrai pour ce grand homme l'est mille fois plus pour nous ; car, pour se consoler du forum, Cicéron avait la gloire et la postérité : nous n'avons, nous, que l'affection de quelques hommes de bien et la reconnaissance de quelques pères et de quelques enfants.

Cependant, permettez-moi, Messieurs, au nom du conseil, un mouvement de joie et d'orgueil, en contemplant ces éléments croissants de prospérité, qui semblent, depuis quelques années, s'accumuler sur la ville de Mâcon. Centre d'une administration départementale depuis la révolution, la loi récente des chemins de fer l'a faite centre d'un des tronçons les plus actifs de la circulation commerciale de l'empire ; la voilà centre d'enseignement et ville universitaire. Les hommes chargés de la responsabilité de ses affaires, de sa fortune, soit dans les Chambres, soit dans le conseil général, soit dans le conseil municipal, soit même dans son Académie, se montrent dignes de sa confiance. Vous le voyez ! le conseil municipal, en ce qui concerne le collége royal surtout, s'est élevé à la hauteur du présent et de l'avenir de la ville : il a voté avec grandeur, avec audace, avec sécurité ; il a

exécuté avec l'énergie et la rapidité de la pensée. A peine savait-on que le gouvernement venait d'accorder à Mâcon un établissement disputé par tant d'autres départements du premier ordre, que déjà les vieilles murailles de l'ancien collége, trop étroites pour les besoins intellectuels de la population d'aujourd'hui, tombaient de toutes parts et se relevaient aussitôt dans un quartier heureusement adapté à l'isolement des élèves, sur un terrain largement étendu et sur un plan régulier et libéral, qui affecte à ce collége non-seulement les salles, les dortoirs, les bibliothèques, les laboratoires, les cabinets scientifiques, mais encore les plus vastes espaces exposés à l'air libre, au soleil du midi, à l'horizon des Alpes, pour que la jeunesse qu'on nous confiera y trouve, avec les études et la discipline de l'esprit, l'exercice et la santé du corps. L'Université aura ici une de ses plus studieuses et une de ses plus salubres colonies. Ah! il serait bien froid, il serait bien fermé à toute sympathie pour les destinées de son pays natal, le cœur qui ne se réjouirait pas, qui ne se glorifierait pas en lui-même, en voyant la ville où il est né s'élever, se compléter, grandir ainsi entre les villes du royaume! Quant à moi, il m'est impossible de contenir les sentiments dont ce spectacle me pénètre, et il m'est impossible de les sentir si fortement sans qu'un élan de justice et de reconnaissance ne reporte ma pensée vers le gouvernement et vers le ministre à qui nous en devons le bienfait[1]. Ce serait porter malheur à un si précieux établissement, que de l'inaugurer dans l'ingratitude. Oui, nous devons beaucoup aux Chambres, beaucoup au gouvernement, beaucoup au premier administrateur du département, beaucoup au ministre actuel de l'instruction publique. Membre du conseil municipal ou député, jamais je ne l'oublierai. Quels que soient les partis dans lesquels les chances variables des opinions parlementaires puissent nous ranger l'un et l'autre dans l'avenir, lors même que des convictions opposées nous commanderaient jamais de nous combattre, je le ferais avec douleur, avec déférence; je combattrais avec crainte de blesser au cœur un homme qui a si bien servi mon pays; et je sentirais moi-même, comme l'on s ntirait à mes pa-

1. M. Villemain.

roles, que, sous l'animosité forcée de la lutte, vit en moi une secrète reconnaissance, et se réserve une invulnérable amitié. Le nom du ministre ajoute quelque chose à l'honneur de cette grande institution. Tant qu'on se souviendra de la dignité et de la pureté des lettres dans le XIXe siècle, le nom de M. Villemain restera une éclatante signature au bas de l'ordonnance qu'il a présentée au roi. Il y a des noms qui n'ont pas besoin de titre, des noms qui sont par eux-mêmes les médailles d'un siècle lettré, et qu'on est fier de placer comme de retrouver dans les fondations d'un édifice de son pays. (*Vifs applaudissements.*)

Vous, Monsieur le Recteur, qui représentez ici la haute responsabilité du ministre, et vous, Messieurs les Professeurs, qu'il a choisis pour soigner les commencements de cette institution, qu'avons-nous besoin de vous recommander notre établissement? Notre établissement, c'est le vôtre! Nous vous le remettons avec une pleine confiance. Vous ne trouverez ici aucune de ces préventions jalouses ou étroites qu'on s'efforce de répandre contre l'Université, tantôt au nom de la liberté d'enseignement, tantôt au nom des susceptibilités religieuses. La liberté d'enseignement, nous la voulons pour tout le monde, mais nous la voulons aussi pour l'État. Et en quoi la liberté d'enseignement serait-elle gênée dans la famille, parce que l'État aurait créé et maintiendrait lui-même, avec toute sa responsabilité et toute sa puissance d'organisation, une institution modèle, qui servirait de règle et de type à tous les autres enseignements libres, sans empiéter sur aucun? Méconnaîtrions-nous à ce point la vertu et la force de toute centralisation nationale? Quoi! la France a centralisé puissamment les lettres, les sciences, les arts dans l'Institut; elle a centralisé les mathématiques dans l'École polytechnique; elle a centralisé les travaux publics dans les ponts et chaussées, et il ne lui serait pas permis de centraliser dans l'Université, libre mais forte, cette puissance de discipline, de règles, d'études transcendantes, d'hiérarchie et de responsabilité dont se compose la tradition intellectuelle et morale d'un grand peuple? Le dernier des individus en France pourrait élever une maison d'éducation, et l'État ne le pourrait pas? La présomption de dignité, de moralité, de capacité, serait pour l'individu isolé et sans garantie? La présomption d'indignité, d'immoralité et

d'incapacité serait pour l'État? On ravalerait la sublime mission d'élever la jeunesse et de former l'esprit humain jusqu'au niveau d'une mercenaire industrie! Les maîtres de la génération future seraient des industriels en enseignement, des industriels en sciences, des industriels en morale, peut-être! et vous appelleriez cela émanciper la famille et sanctifier l'enseignement...? Nous disons, nous, que ce serait livrer la famille à la spéculation, et mettre l'esprit humain, l'âme du peuple, au rabais! Non, l'enseignement, quel qu'il soit, donné par des individus, par des corporations ou par l'État, ne sera jamais impunément une industrie! L'enseignement est une fonction! c'est le dégrader que de le faire descendre de cette hauteur jusqu'à je ne sais quel vil commerce des doctrines, des âmes et des intelligences! Respectons-le davantage dans tous ceux qui s'y consacrent. Respectons-le surtout dans l'Université. Ce corps enseignant nous paraît appelé à des destinées plus vastes et plus hautes que celles que nous lui reconnaissons aujourd'hui. A toutes les époques où il s'est opéré un grand mouvement dans les choses humaines, ou une grande révolution dans les idées, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, depuis la Révolution française jusqu'à Napoléon et jusqu'à ce temps-ci, il s'est élevé des institutions émanées de l'esprit du temps et chargées de le perpétuer en le transmettant aux générations nouvelles. L'épiscopat, les ordres religieux, l'Université au moyen âge, l'Académie française, les Écoles normale et polytechnique, sont des témoins de cette tendance naturelle, de ces efforts logiques que font tous les grands hommes et toutes les grandes choses pour se perpétuer dans des enseignements qui les résument. C'est un sublime instinct de la société comme de l'individu de vouloir se continuer dans ses doctrines et d'enseigner ce qu'elle croit. L'Université, ce n'est pas autre chose! Vous êtes le siècle enseignant! C'est un beau nom; mais c'est une grande responsabilité! Vous voudrez vous en montrer dignes. (*On applaudit.*)

On cherche à vous mettre sans cesse en parallèle et quelquefois en antagonisme avec la religion? Vous répondez en remettant vous-mêmes le cœur et la foi de l'enfant dans les mains de ces vénérables ministres du culte professé par les pères de famille. La famille est pour vous le symptôme légal de la reli-

gion des enfants. Vous appelez auprès d'eux le prêtre chargé de les instruire : il habite ici avec vous; il y a son temple, il a ses heures parmi vos heures, il est là comme la religion vivante et présente, à côté de ces jeunes consciences dont il protége la pureté. Si l'enfant tombe malade, c'est à des sœurs, religieuses surveillantes de l'infirmerie, que vous le confiez, et, là encore, la religion s'offre à lui sous les formes les plus caressantes qu'elle puisse emprunter, dans la personne de pieuses femmes qui édifient les enfants en les guérissant. Que pourrait craindre raisonnablement la susceptibilité religieuse des familles avec de telles garanties? Ah! qu'elles se tranquillisent! Vous savez, par une longue expérience de la jeunesse, que les premières, comme les dernières années de l'homme, doivent surtout appartenir à l'impression religieuse. Oui, il faut que l'enfant se recueille pour ainsi dire dans l'idée de Dieu, avant d'entrer dans ce tourbillon de la vie active où tant d'occupations, d'agitations, de passions, ne viendront que trop l'en distraire, comme l'homme avancé dans sa carrière doit se recueillir dans la pensée de Dieu, avant de sortir du temps. Mais à quoi bon vous recommander la pensée religieuse? c'est la pensée de cette époque peut-être plus que d'aucune autre. Oui, Dieu est dans le siècle! parce que ce siècle a de grandes choses à accomplir pour lui dans l'humanité. Il a commencé dans le matérialisme qui énerve et qui dégrade les nations; mais, en grandissant, il a retrouvé Dieu dans la raison, dans la science et dans la liberté! Il ne le perdra plus. Vous ne comprendriez pas le siècle, si vous n'y sentiez pas Dieu partout! (*Vifs applaudissements.*)

Et vous, jeunes gens qui vous pressez d'entrer dans cet édifice à peine achevé, comme ces lévites du second temple rebâti dans Jérusalem, dont parle le livre d'Esdras, qui se hâtaient de rentrer dans la maison de leur jeunesse pour y reprendre leurs saints exercices, pendant que les ouvriers y apportaient le bois et la pierre, et que la hache et le marteau y retentissaient encore, souvenez-vous d'honorer, par une conduite exemplaire et par des études assidues, l'année fondamentale de l'ouverture de ce collége royal. Souvenez-vous que vos noms vont se trouver associés pour jamais à l'inauguration de

ce monument. Oui, vos noms seront les dates de cet édifice; et quand cet établissement, développé et complété par nos soins, par le zèle de vos maîtres, par la munificence de l'Université et du pays, aura acquis la consécration du temps et la renommée que tout lui présage, vous direz un jour, en repassant devant ces murs : Ces murs sont du même âge que nous; c'est nous qui les avons habités les premiers, et ce sont nos jeunes voix qui leur ont fait entendre, pour la première fois, le bruit de la vie, les accents de l'homme, les mots de la science et le nom de Dieu!

SUR L'ADRESSE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 27 janvier 1843.

Nous reproduirons le discours suivant sans commentaire. Il ne s'explique pas seulement par la situation du moment ou par les incidents de la discussion. En condamnant le système, c'est-à-dire la pensée directrice qui s'était personnifiée dans tous les ministères, M. de Lamartine exprima alors complétement les sentiments qui avaient animé invariablement sa politique. Le lecteur qui l'aura suivi jusqu'alors dans sa carrière parlementaire ne partagera donc pas l'étonnement feint ou réel dont les journaux firent si grand bruit. L'expérience un jour devint parfaite, et tout ce qui s'était amassé de griefs sans impatience contre une politique gouvernementale à contre-sens des destinées de la France se répandit sans colère mais sans réticence d'une âme pleine de patriotisme. L'orateur n'a pas l'intention aujourd'hui de se glorifier d'avoir prévu dès lors ce qui arriva ultérieurement. C'est le propre d'une situation forte, acquise en l'absence de tout parti pris, de n'apporter aucune hésitation dans les pas décisifs à accomplir, comme aussi d'amener presque toujours au dévouement aux idées la confirmation des faits. On ne se vante pas d'avoir vu juste quand on a eu la France avec soi.

MESSIEURS,

L'honorable orateur[1] qui a ouvert cette discussion par un discours si brillant et si solide disait tout à l'heure que le vice

1. M. Gustave de Beaumont.

n'était pas dans le système, qu'il était dans le ministère lui-même [1].

Je diffère entièrement en ceci de l'honorable préopinant, et je dis : Le vice, à mes yeux, n'est pas dans le ministère; il n'est ni dans le ministère actuel, ni dans celui qui l'a précédé, ni peut-être dans ceux qui seraient destinés à lui succéder, le vice est plus haut; la difficulté de la situation, la gravité du péril de la France sont ailleurs; elles sont dans le système tout entier. (*Exclamations au centre.*)

Ce peu de mots vous dit assez que je ne viens pas, comme j'en avais l'habitude, combattre simplement ici quelques paragraphes de l'adresse soumise aujourd'hui à vos délibérations.

Non, je viens la combattre tout entière. Je viens la combattre dans son esprit et dans ses termes; je viens la combattre dans tous ses paragraphes, excepté celui qui associe tous nos sentiments, comme toute notre intelligence et toute notre loyauté; celui, dis-je, qui associe la douleur et l'attachement du pays à la dynastie que vous avez fondée, et au malheur qui nous a frappés en elle. (*Vive approbation.*)

Cela dit, permettez-moi d'entrer à fond dans la discussion même de l'adresse.

Il m'est pénible, Messieurs, de dire ce que je viens dire à la Chambre et à mon pays. Il m'est pénible de ne plus combattre ici, comme je l'ai toujours fait, question par question; mais je me suis aperçu trop tard que cette manière de défendre les intérêts de mon pays pouvait avoir quelques inconvénients, car le gouvernement se fait ainsi de la longanimité de nos consciences un encouragement à des fautes nouvelles. Oui, il faut le dire, quand les fautes du gouvernement, quand les déviations deviennent un système, l'opposition doit devenir un parti! (*Exclamations et approbation à gauche.*)

Voilà ce qui m'amène aujourd'hui à cette tribune. (*Sensation.*) Et que les honorables amis de qui je me sépare se rassurent. Je ne viens porter sur d'autres bancs d'autres dispositions que celles qu'ils m'ont connues au milieu d'eux. J'y porte les mêmes sentiments d'attachement raisonné au gouverne-

1. Le ministère du 29 octobre 1840.

ment, à la dynastie qu'ils veulent sauver et fonder. Nous avons deux pensées, mais nous n'avons pas deux patries. Nous croyons devoir la servir autrement, voilà toute la différence. Et j'ose en appeler ici à vos souvenirs : n'ai-je pas fait toujours au milieu de vous la réserve éclatante des principes que je vais défendre ailleurs ?

Messieurs, je regrette les murmures que j'entends. (*Au centre : On ne murmure pas.*) J'ai cru entendre des murmures. (*Non, non !*) Messieurs, ma vie tout entière y répondra. (*Au centre : Vos intentions ne sont pas contestées.*) D'ailleurs si je me trompe, n'ai-je pas le droit de dire à mes anciens amis : Pardonnez-moi, car je me trompe en conscience ? Si je me trompe, je ne perds que moi, je ne fais tort qu'à moi, je n'en ferai aucun à mon pays. Et qu'importe après tout l'erreur d'un esprit sincère et dévoué à ce qu'il croit être le bien ? Le vaisseau de l'État est-il donc une barque si frêle et si vacillante, que le poids d'un homme qui se déplace puisse lui faire perdre l'équilibre et le submerger ? (*Très-bien ! très-bien !*) Non, c'est un bâtiment solide et vaste qui porte dans ses flancs des intérêts immenses, et qui ne s'aperçoit pas, comme le croit notre orgueil, du déplacement de quelques misérables individualités. (*Bravos unanimes !*)

Je dis que je combats l'adresse tout entière dans son esprit. Pourquoi ? Parce qu'elle renferme un certain sentiment de bien-être politique, un certain sentiment de congratulation au pays et à la couronne, auquel il m'est consciencieusement interdit de m'associer. (*Approbation à gauche.*)

Je le dis et je le prouve sur-le-champ, car ce dissentiment de mon intelligence avec les paroles de votre projet d'adresse résulte de la pensée de ma vie politique tout entière. Je dis que cela résulte de la manière dont moi et chacun de nous ici avions entendu la marche générale du gouvernement depuis la révolution de Juillet jusqu'à ce jour. Je m'explique.

Ne croyez pas, Messieurs, et je réponds ici à des pensées qui ne s'expriment pas tout haut, mais dont j'ai entendu souvent l'expression ici comme ailleurs; ne croyez pas que la révolution de Juillet ait été une surprise pour moi. La révolution de Juillet, qui a pu affliger mes sentiments comme homme, n'a

jamais étonné ma raison ni troublé mon intelligence. J'ai compris toute de suite, sous le feu même des événements, ce que j'avais compris dans mes jeunes années : c'est que le monde politique et moral, suspendu entre deux principes, entre le gouvernement d'autorité et le gouvernement de liberté, entre le principe qui absorbe les trônes, les aristocraties et les dynasties dans le seul grand intérêt national, et le principe qui absorbe tous les grands intérêts permanents du pays dans l'intérêt passager des dynasties, des trônes et des aristocraties de tout genre; j'ai compris que le monde s'était décidé entre ces deux principes, et qu'il avait choisi le meilleur. (*Acclamations à gauche. — Rumeurs ironiques sur quelques bancs.*)

Eh bien! je me suis dit : Voilà un gouvernement né de l'explosion d'une idée libérale, qui doit être un gouvernement sérieusement constitutionnel et sérieusement populaire, ou qui ne sera rien, ou qui sera destiné à tomber un jour. Voilà un gouvernement qui a son mandat écrit sur le drapeau même de la révolution populaire dont il est sorti. Il lui faut un principe; ce principe, c'est celui d'une sage et croissante démocratie. Il sera le gouvernement des masses, le gouvernement de l'intelligence, le gouvernement du travail, ou il ne sera rien! Un tel gouvernement, on peut le servir. Il est plus beau de se dévouer aux idées qu'aux dynasties. (*Bravos aux extrémités.*)

Il veut la paix parce que la raison des peuples la veut. Il y a des ombrages, sans doute, contre nous en Europe; mais si ces ombrages dégénéraient en exigences ou en humiliations, il a, pour les intimider ou les dissoudre, cet élan même d'une révolution qu'il comprime à peine, une réserve d'un million d'hommes, et enfin la toute-puissance des idées libérales, quand elles ne se font pas propagande révolutionnaire, quand elles n'écrivent pas sur leurs drapeaux : Conquêtes! mais ; Défense du sol et de la liberté chez soi! (*Très-bien! très-bien!*)

Que doit faire ce gouvernement? Se tenir debout contre l'excès d'impulsion qu'une commotion révolutionnaire imprime toujours aux choses et aux esprits; empêcher que quelque choc imprévu de la France et de l'Europe ne brise tout et surtout nous-mêmes; en un mot, donner de l'air aux événements, laisser

retomber cette poussière d'une monarchie écroulée, derrière laquelle les puissances croyaient voir un abîme de révolution et de démagogie, pour leur donner le temps d'y voir, au contraire, un ordre nouveau, mais un ordre réel, quoique libéral et populaire, un foyer de liberté, mais non pas d'incendie pour l'Europe. (*Bravos à gauche.*)

Oui, voilà son œuvre, et il l'accomplit courageusement. Oui, jusqu'en 1834 le gouvernement ne fut qu'une lutte courageuse contre le désordre matériel : une révolution ne rentre pas en un jour dans son lit régulier. Ce n'est qu'en 1834 que le gouvernement put avoir une politique, et ce n'est qu'à ce moment aussi qu'entré dans la Chambre je commençai moi-même à combattre souvent avec l'opposition les tendances, les symptômes, les excès des actes du gouvernement de Juillet.

La première de ces tentatives, celle qui m'indiqua que le gouvernement pouvait peut-être ne pas saisir dans l'origine la vraie ligne qui devait le conduire à l'organisation d'une démocratie monarchique, ce fut la tentative d'hérédité de la pairie. Je la combattis ; je la combattis en écrivain obscur. Oui, je sentis dès ce jour-là que le gouvernement n'avait pas le sens véritable de sa nature, de sa mission ; je sentis qu'il cherchait la force de la démocratie dans une institution aristocratique, et dès lors j'eus quelques inquiétudes sur la suite des actes de ce gouvernement.

La seconde, ce furent les lois de septembre.

Je ne veux pas revenir au long sur ces lois; nous les avons débattues assez ici. Je les ai combattues, derrière qui? derrière les hommes les plus attachés à la fois à la liberté, aux institutions et à la dynastie qu'ils avaient fondée; derrière le vénérable Royer-Collard, qui était et qui reste dans vos souvenirs comme un symbole de l'esprit conservateur en France, derrière M. Barrot, derrière M. Dufaure, derrière M. Dupin, qui, certes, avaient donné assez de gages de leur attachement à la liberté et aux institutions de Juillet. Je les combattis, et l'avenir vous a dit si cette pensée que je manifestai alors, si cette crainte de voir la liberté de discussion si complète en apparence, et cependant si limitée en réalité et par l'énormité des cautionnements, et par l'immensité des peines, et par le monopole légal que le gou-

vernement pouvait, à un jour donné, s'attribuer dans les départements, si cette crainte, dis-je, était fondée. Vous l'avez vu, et je ne veux pas vous rappeler l'époque où vous avez gémi vous-mêmes de ce que vous aviez fait. Souvenez-vous des années où la presse fut monopolisée entre les mains d'un seul parti!

La troisième, je serai plus bref encore; car je sais à quelles délicatesses, à quelles susceptibilités de conscience je toucherais en renouvelant la discussion à cet égard. Je veux parler des fortifications. Je respecte tout ce qui est respectable; je respecte la conscience de mes collègues, parce que je sais ce qui est dû à ma propre conscience. Dans cette circonstance, un dissentiment politique s'établit entre les divers membres de l'opposition et moi. Une partie des hommes les plus dévoués à la liberté crut devoir se voiler les périls de la constitution livrée au pouvoir militaire, sous les préoccupations de son patriotisme; et c'est là la déplorable habileté de la pensée qui conçut cette mesure funeste, d'avoir tellement mêlé le patriotisme et les fortifications, qu'il fut impossible aux meilleurs citoyens de s'y refuser, et que d'excellents esprits, pour défendre la tête du pays, consentirent à armer le gouvernement d'une force périlleuse contre les institutions. (*Murmures.*)

Quant à moi, il me fut impossible de ne pas pressentir là un péril, tout attaché que je suis au sol, et de ne pas sentir l'abaissement d'une constitution et d'une tribune qui consentent à se laisser dominer par des bastions. (*Mouvements divers.*)

J'entends un sentiment dubitatif se traduire dans les murmures de la Chambre. Je lui rappellerai tout de suite que ce fut très-peu de mois après le vote des fortifications que nous vîmes la première application d'une loi que je ne veux pas et que je ne dois pas qualifier ici, car elle est loi de mon pays; oui, la première application d'une de ces lois de septembre, dans le jugement d'un grand corps judiciaire, qui appliquait à une criminalité de la presse la complicité, la solidarité et la pénalité d'un assassin! (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est une erreur.

M. DE LAMARTINE. Je réponds à M. le ministre des affaires étrangères que c'est peu de mois après le vote de la loi des for-

tifications que nous vîmes le gouvernement, qui avait d'abord paru si indécis, j'oserais presque dire si favorable à l'élargissement régulier du système électoral, à l'introduction, dans certaines limites, de l'intelligence dans la loi électorale, que nous le vîmes serrer ses rangs et se refuser d'une manière absolue à toute modification, à toute amélioration de la loi électorale, à toute large introduction de l'intelligence dans le droit politique. Messieurs, un dernier symptôme devait me convaincre tout à fait, ce fut la loi de régence. (*Écoutez! écoutez!*)

Frappé comme toute la France d'une profonde et politique douleur après la catastrophe qui avait atteint le trône et qui menaçait la sécurité de notre avenir, quand je vis le gouvernement venir demander au pays de se déposséder, pour ainsi dire, lui-même du droit que la constitution de tous les peuples leur assure, du droit de choisir, dans des éventualités semblables, selon les circonstances, selon les personnes, les besoins, la sécurité du pays; (*Très-bien! très-bien!*) quand je vis, dis-je, le gouvernement vous demander de vous déposséder de ce droit, que Montesquieu lui-même, que Voltaire, dans l'*Essai sur les Mœurs*, que les publicistes les plus accrédités du monde reconnaissent incontestable dans les mains des nations, de choisir la régence la plus propre à la sauver, il ne put plus me rester un doute sur le contre-sens dans lequel le gouvernement voulait entraîner le pays : et, dès ce jour-là, si mes yeux n'avaient pas été dessillés avant, ils l'eussent été alors. (*Bravos aux extrémités.*)

Et la situation et les scandales dont M. de Beaumont vous parlait à l'instant même vous peuvent-ils laisser un doute sur ces périls? N'est-ce pas homme par homme, famille par famille, conscience par conscience, que le gouvernement, qui devrait, dans les élections, interroger des opinions libres, va les circonvenir! (*Vive adhésion à gauche. — Murmures au centre.*)

Ne va-t-il pas altérer ainsi lui-même les sources de l'opinion libre? Sont-elles spontanées, désintéressées, libres, ces opinions ainsi recrutées administrativement? Peuvent-elles même fortifier le gouvernement qui s'en empare? M. de Beaumont n'avait-il pas mille fois raison en vous disant, il n'y a qu'un instant : « Est-ce que vous ne sentez pas la faiblesse d'une base que vous

faussez vous-mêmes? Est-ce que vous vous sentez capables de résister à toutes les exigences que vous avez provoquées vous-mêmes? Est-ce que vous vous sentez dans les mains une manifestation spontanée, énergique, de l'opinion publique, toute-puissante pour donner l'impulsion au gouvernement, quand vous ne la puisez que dans des consciences dont on sait pour ainsi dire le tarif moral? (*Approbation aux extrémités. — Bruyantes dénégations au centre.*)

Je répète le mot, et je le justifie.

Oui, ne sentez-vous pas, dis-je aux ministres, que vous êtes faibles et impuissants toutes les fois que vous voulez tenter quelque chose dans l'intérêt général; que vous êtes forcés de reculer et de sacrifier vos meilleures pensées à ces coalitions d'intérêts que vous avez vous-mêmes flattés, auxquels vous vous êtes asservis? Ne sait-on pas dans nos départements le tarif moral de certaines adhésions de ces intérêts collectifs? (*Violents murmures. — Une voix au centre : A l'ordre.*)

A l'ordre! Rappelez-y le système, et non pas moi.

Je m'adresse directement à M. le ministre de l'intérieur[1] qui m'interpelle; je lui demande à lui-même, homme de gouvernement, si, dans les meilleures pensées que lui et ses collègues ont eues pour le développement des institutions intérieures, de notre puissance extérieure et commerciale, ils ne se sentent pas eux-mêmes frappés d'une sorte d'impuissance devant la coalition de ces intérêts matériels auxquels, dans un intérêt électoral, ils ont été obligés de faire la concession de l'intérêt du pays?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRERS ÉTRANGÈRES. Du tout.

M. DE LAMARTINE. Je demande au cabinet tout entier si c'est là gouverner, ou si c'est là obéir? (*Sensation prolongée.*)

M. VILLEMAIN, *ministre de l'instruction publique*. Nous répondrons.

M. DE LAMARTINE. Quant à l'extérieur, je m'expliquerai avec une entière franchise, et cette franchise, soyez-en sûrs, n'aura aucun péril pour les intérêts de notre pays. La France, heureusement, est ainsi placée dans le monde, qu'elle n'a aucun in-

1. M. Duchatel.

térêt sérieux incompatible avec les grands intérêts européens avec lesquels elle a à traiter et à se tenir en harmonie. Le gouvernement de Juillet, dès le premier jour, a voulu la paix. Je lui en fais éternel honneur. Moi aussi, j'ai toujours été et je serai toujours partisan de la paix. Je n'ai jamais partagé, et je ne partagerai jamais ce libéralisme menteur qui affecte de ne voir la liberté que dans la guerre, et qui voudrait marcher à travers la fumée et la gloire à un despotisme militaire certain, si jamais nous venions à intenter la guerre hors de nos nécessités et de nos devoirs. Le gouvernement de Juillet a donc voulu la paix, et il a bien fait, selon moi. Un règne négociateur peut être plus grand qu'un règne conquérant : les traités sont des victoires. Quoi qu'en en ait dit l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères à une autre tribune, et M. de Carné, aujourd'hui, devant nous, les alliances sont des forces, et les traités peuvent équivaloir à des conquêtes. Je ne partage en rien ce système d'égoïsme national, qui voudrait s'isoler dans le monde, et qui croirait peser autant à lui seul que le monde tout entier. Cela est contraire aux règles de la plus saine logique. Être seul en politique, comme en toute chose, c'est être faible ; être deux, avoir un système, y rallier des auxiliaires, c'est doubler sa force. Eh bien ! interrogeons sérieusement les circonstances. Voyez les périls de la discussion qui s'approche sur le droit de visite, et demandons-nous avec sincérité : Sommes-nous plus près de la paix qu'en 1834? Avons-nous des alliances, une sphère d'action, un système français?

Permettez-moi d'en douter, en voyant l'attitude française aussi incertaine, aussi isolée, aussi incapable d'oser quelque chose aujourd'hui, après trente ans de patience ! Et ce n'est pas non plus d'aujourd'hui que je commence à en douter. Qui donc a poussé le premier, en 1834, son gouvernement à une forte et audacieuse intervention en Espagne, si ce n'est moi? L'Espagne, disais-je, se noie dans son propre sang, et s'énerve dans la guerre civile ; les puissances y subventionnent l'anarchie sous le nom de don Carlos ; elles y attaquent indirectement, mais audacieusement, le principe constitutionnel analogue chez les deux peuples, et l'ascendant légitime français établi par les guerres de succession ! Marchez à la fois au se-

cours de la liberté et à la défense de l'influence de Louis XIV. Bravez l'Europe au nom de l'humanité et des idées libérales. Elle se taira, et vous aurez repris votre rang, par cela seul que vous l'aurez bravée dans votre droit. (*Bravos prolongés à gauche.*)

Et si vous aviez ainsi rétabli votre attitude en Espagne, en seriez-vous à entendre tranquillement le canon de Barcelone? à voir assis sur ces bancs votre honorable ambassadeur en Espagne? à être odieux ou indifférents aux libéraux de 1812, que vous vous êtes aliénés, et aux carlistes de 1830, que vous avez combattus, et aux constitutionnels modérés de 1839, que vous avez indignement abandonnés, et, enfin, aux exaltés de 1840, qui se jettent dans les bras de vos rivaux? Auriez-vous été seuls dans la question d'Ancône? dans l'abandon d'Ancône que j'ai reproché ici à un cabinet même dont je défendais la situation, et qui a cru devoir pousser la loyauté jusqu'à l'imprudence? (*Sensation.*)

Oui, il ne fallait se dessaisir de ce gage de guerre en Italie qu'après que la France se serait saisie d'un gage de paix dans une alliance continentale? (*Approbation aux extrémités.*)

Enfin, plus tard, auriez-vous donc été seuls dans la question d'Orient, qui vous ouvrait le monde, et qui, bien comprise, amenait le remaniement des traités de 1815? Auriez-vous vu l'imprévoyance de votre politique s'aliéner à la fois l'alliance russe et l'alliance anglaise? Auriez-vous forcé, malgré leur antipathie, en Asie, ces deux puissances à réunir leurs mains, qui se repoussent, sur ce traité du 15 juillet 1840? Oui, sur ce traité du 15 juillet, qui pèse encore tant aujourd'hui et sur la mémoire des ministres et sur le sentiment de la France qui l'a supporté.

J'ose dire à M. le ministre des affaires étrangères : Vous n'en auriez pas été réduit, dans cette position que vous avez été obligé de réparer si péniblement après l'avoir subie, à signer fatalement, sans condition, le traité du 15 juillet, et enfin aujourd'hui vous n'en seriez pas à voir l'opinion publique comprimée dans ses intérêts extérieurs, dont elle a l'instinct et le sentiment, et à laquelle vous avez refusé tout son développe-

ment, tout son droit en Europe : vous n'en seriez pas à la voir rechercher aujourd'hui, dans de misérables petites querelles, cette étincelle de guerre, cette vengeance de dignité, quand, sur des terrains meilleurs, elle aurait trouvé dans le droit de la France, dans la dignité, les intérêts de la France, une cause digne de nous et des alliés pour combattre avec nous! Cette cause, elle la cherche aujourd'hui dans des questions de paix et d'humanité. Je m'en afflige pour mon pays, et je m'en effraye pour vous, car l'opinion ombrageuse échappe même au gouvernement! (*Interruption prolongée.*)

Messieurs, après le douloureux tableau de notre situation intérieure, et que j'appellerai notre malheureuse compression européenne, après ce dissentiment profond entre la politique suivie par le gouvernement de Juillet et celle que j'envisage pour la sécurité et la grandeur de mon pays, je dois me demander ce que la Chambre se demande à elle-même tous les jours : qu'est-ce qu'il y a donc à faire? Je le dirai tout de suite, sans aucun de ces ménagements que des considérations timides pourraient inspirer à des caractères qui auraient quelque chose à masquer devant leur pays. (*Sensation.*)

Il y a une seule chose à faire pour les hommes qui, comme moi, se différencient chaque jour davantage du système qui compromet le pays au dedans et les affaires au dehors; une seule chose, c'est de se ranger, de se compter, de s'isoler; c'est de prendre sur le terrain des oppositions constitutionnelles une position forte où nous puissions recueillir un à un tous les principes successivement violés ou artificiellement dérobés au pays, tous ses griefs, tous ses intérêts, toutes ses dignités compromises; c'est de rassembler en faisceau tous les instincts généreux, progressifs, moraux de la nation, afin qu'au jour où ce système sera arrivé à son excès, à sa perte, soit par la défaillance absolue de l'esprit public au dedans, soit par l'*interdit politique* où il se laisse placer par l'Europe au dehors, le pays vienne rechercher les principes de sa révolution, sa gloire, son esprit public, son salut dans l'asile où nous les aurons conservés intacts, et les retrouve dans une opposition loyale et ferme, au lieu d'aller au moment des crises les chercher dans les factions! (*Bravos prolongés aux extrémités.*)

Voilà, Messieurs, ce qu'il y a faire, et je le fais! (*A gauche : Très-bien ! très-bien ! Murmures au centre.*)

Vos murmures ne m'apprennent... (*Nouveaux murmures.*)

Vos murmures ne m'enseignent que ce que je sais d'avance; c'est que cette opposition, notre dernier salut, sera faible en nombre, méconnue d'abord, que la faveur immédiate de la Chambre et même du pays ne lui viendra pas tout d'un coup. (*Rires et murmures.*)

Était-elle donc plus nombreuse et plus populaire en commençant cette opposition des quinze ans, objet des mêmes dédains? cette opposition de dix-sept voix contre la majorité de la restauration? Oui, de dix-sept voix, qui osèrent dire : La nation est derrière nous! Eh bien! la nation ne leur donna-t-elle pas raison un jour, et le pays ne fut-il pas sauvé par eux au moment du coup d'État? (*Vive approbation aux extrémités.*)

Eh bien! il en serait de même, sachez-le bien, si les mêmes circonstances se représentaient. Non, il ne sera pas donné de prévaloir longtemps contre l'organisation et le développement de la démocratie moderne à ce système qui usurpe légalement, qui empiète timidement, mais toujours, et qui dépouille le pays pièce à pièce de ce qu'il devait conserver des conquêtes de dix ans et de cinquante ans! (*Murmures au centre.*)

Non, ce n'est pas pour si peu que nous avons donné au monde européen, politique, social, religieux, une secousse telle, qu'il n'y a pas un empire qui n'en ait croulé ou tremblé (*Bravos!*), pas une fibre humaine dans tout l'univers qui n'y ait participé par le bien, par le mal, par la joie, par la terreur, par la haine ou par le fanatisme! (*Applaudissements aux extrémités.*)

Et c'est en présence de ce torrent d'événements qui a déraciné les intérêts, les institutions les plus solidifiés dans le sol, que vous croyez pouvoir arrêter tout cela, arrêter les idées du temps, qui veulent leur place, devant le seul intérêt dynastique trop étroitement assis devant quelques intérêts groupés autour d'une monarchie récemment fondée ! Vous osez nier la force invincible de l'idée démocratique, un pied sur ses débris? Vous osez nier le feu, la main sur le volcan?

Ah! détrompez-vous. Sans doute ces captations, ces faveurs

personnelles, ces timidités du pays qu'on fomente au dedans, ont leur force; mais c'est une force d'un jour, une force précaire avec laquelle on ne fonde pas pour longtemps. Que fonde-t-on de grand avec de petits moyens?

Non, république, constitution, monarchie, alliance, on ne fonde tout cela qu'avec des pensées collectives, avec des pensées désintéressées et nationales! Et c'est ainsi qu'on est réellement conservateurs! Vous croyez l'être, je le suis plus que vous! Vous voulez bâtir avec des matériaux décomposés, avec des éléments morts, et non avec des idées qui ont la vie et qui auront l'avenir! Ce que l'on bâtit ainsi résiste plus et subsiste mieux.

Ah! ne vous y trompez pas, Messieurs, Dieu a donné aux véritables hommes d'État, aux fondateurs d'idées ou d'institutions ou de trônes, oui, Dieu leur a donné une passion de plus qu'au reste de leurs semblables. C'est la passion de l'idée du temps, de l'œuvre de la nation; c'est le fanatisme du bien public; c'est le besoin, la soif de se dévouer, sans arrière-pensée, sans salaire, sans gloire même, à l'œuvre de sauver, de régénérer un peuple! Et les plus véritablement conservateurs de ces hommes d'État sont ceux qui s'incorporent le mieux, qui s'absorbent, qui se confondent le mieux avec l'idée fondamentale de leur temps. Ces hommes sont dévorés du besoin de se dévouer à la cause commune, ils semblent comme saisis d'un espoir tout-puissant en se penchant par la pensée sur l'avenir de leur œuvre nationale, et les plus beaux dévouements antiques ne sont qu'une faible image de cette fascination sublime qui entraîne ces nobles esprits à se dévouer pour préserver leur cause ou leur nation.

Eh bien! Messieurs, ces hommes, il y en a encore beaucoup dans notre pays. Derrière cette France, qui semble s'assoupir un moment, derrière cet esprit public qui semble se perdre, et qui, s'il ne vous résiste pas, du moins vous laisse passer en silence sans vous arrêter, mais sans confiance, derrière cet esprit public qui s'amortit un instant, il y a une autre France et un autre esprit public; il y a une autre génération d'idées qui ne s'endort pas, qui ne vieillit pas avec ceux qui vieillissent, qui ne se repent pas avec ceux qui se repentent, qui ne se trahit

pas avec ceux qui se trahissent eux-mêmes, et qui, un jour, sera tout entière avec nous. (*Bravos réitérés.*)

Et pourquoi lui ferait-on toujours peur de cette opposition loyale qui veut nos institutions et leur raffermissement, qui s'est séparée des factions, ici et au dehors, de cette opposition qui a la noble ambition, non pas de créer des difficultés au gouvernement, non pas de fomenter des anarchies, de préparer des collisions européennes, mais au contraire d'affermir le gouvernement, de corroborer, par la force de l'esprit public, les institutions qui pourraient s'énerver entre vos mains, et enfin qui a la noble ambition de devenir gouvernement elle-même; car, ne vous y trompez pas, il y a une ambition plus haute que celle des personnes, c'est celle des idées. L'ambition qu'on a pour soi-même s'avilit et se trompe; l'ambition qu'on a pour assurer la sécurité et la grandeur du pays, elle change de nom, elle s'appelle dévouement, et c'est la nôtre! (*Très-bien!*)

Eh bien, cette opposition, vous la verrez en France, comme vous la voyez dans un pays voisin. Est-ce qu'en Angleterre, dont on citait tout à l'heure les tories, on ne pourrait vous citer une opposition de cette nature, qui ne travaillât pas à rassurer complétement le pays dans ses jours de crise et de désespoir? Est-ce que l'Angleterre se trouble? est-ce que les fonds publics baissent? est-ce que la crainte de la guerre saisit la Grande-Bretagne, quand les whigs sont près d'entrer au pouvoir? Pas le moins du monde. L'Angleterre sait ce que la France apprendra à son tour: c'est que les whigs ne font pas la révolution, c'est qu'ils portent avec eux les mêmes intérêts conservateurs, les mêmes garanties d'ordre, de paix, de ferme administration que les tories; et voilà pourquoi le sol ne tremble pas sous eux! Eh bien! nous voulons être les whigs de la révolution de Juillet! (*Exclamations au centre.*)

Oui, et plus encore! nous voulons être les whigs de la démotratie moderne, et des progrès de la liberté et de l'esprit humain dans tout l'univers. (*A gauche: Très-bien! très-bien!*)

Je sais que vous déclarez ces hommes impossibles. Oui, ils sont et ils seront impossibles, en effet, tant que le pouvoir serait au prix du désaveu de leurs doctrines et des grands principes auxquels ils ont dévoué leur vie. Savez-vous ce que c'est

que de déclarer ces hommes impossibles? C'est dire que les gouvernements libres sont eux-mêmes des impossibilités; c'est déclarer que la révolution de 89 est un crime; que la monarchie démocratique est une utopie; que les réformes politiques sont une chimère, et que toute amélioration profonde de la condition des sociétés est un rêve. S'il y avait des hommes assez hardis pour le dire, qu'ils le fassent! le pays jugerait entre eux et nous.

Non, ces hommes impossibles seront inévitablement un jour nécessaires. Ils oseront fonder le gouvernement, non plus sur la base étroite d'une classe quelconque, mais sur la large base d'une nation tout entière. Ils sauront coïntéresser tous les citoyens, toutes les classes du peuple à l'existence d'un gouvernement qui prendra son appui sur tous ces intérêts et sur tous ces droits. Voilà ce que nous devons préparer pour les jours difficiles; ce sont là des forces, et non des dangers.

C'est pour cela, Messieurs, que je crois devoir m'éloigner, quoique avec peine, de ces hommes honorables avec lesquels j'ai combattu dans quelques circonstances, et du milieu desquels j'emporte tant de regrets et tant d'estime, pour me placer désormais et pour toujours, jusqu'au triomphe de nos principes communs, du côté de l'opposition. (*Acclamations et mouvements divers.*)

Je dis que je vais me ranger sur le terrain de l'opposition, et j'ai droit de le dire, puisque j'y retrouve tous les principes que j'ai professés avec elle dans toutes les grandes lois organiques et libérales, et dans toutes les grandes affaires extérieures de mon pays, me réservant seulement ce que tout homme d'honneur se réserve naturellement ici dans tous les partis : l'indépendance de ma conscience, la liberté de mon vote et de mes convictions dans toutes ces questions, et surtout dans ces questions d'affaires étrangères qui impliquent la vie ou la mort du pays, et qui ont été l'objet des études spéciales de ma vie publique. Oui, l'opposition peut compter en moi un de ses plus constants et de ses plus fermes auxiliaires. (*A gauche : Très-bien! très-bien! Violents murmures au centre.*)

Ces murmures réitérés me disent ce que je sais; c'est qu'il y a de pénibles heures, de pénibles années peut-être, à traverser

entre des amis anciens qu'on afflige et des amis nouveaux qui peuvent douter de vous, de votre désintéressement, de votre constance. (*A gauche : Non ! non ! Vive agitation.*)

Oui, il y a des interprétations, des insinuations, des calomnies à braver. Je les brave toutes d'avance, et ma vie y répondra. Je dédaignerais d'y répondre autrement. Peu m'importent ces difficultés d'une situation politique ! Les situations politiques grandissent sous les difficultés mêmes, quand c'est la conscience qui force à les braver ! Que m'importe ce que l'on pensera de moi ! que m'importe à quel rang je combattrai, pourvu que je combatte pour la cause que je porte dans mon cœur depuis que je pense, pour la cause populaire, pour la cause non des passions du peuple, mais de ses intérêts et de ses droits légitimes ! Dieu et les hommes ne nous demanderont pas avec qui, à quel rang nous avons combattu, mais pour qui nous avons combattu. Eh bien ! je ne pense qu'à la cause, et non aux difficultés ou aux récompenses ; et s'il se forme, s'il existe un parti qui, comme je l'ai dit, recueille les vérités politiques du pays, du peuple et du temps, j'en suis ! C'est là que la nation doit nous trouver et que l'histoire doit trouver nos noms ! (*Applaudissements à gauche.*)

La vertu difficile, la vertu rare de ce temps, c'est l'abnégation. Eh bien ! nous en aurons sous les yeux les exemples.

Il y a un grand mot, un grand et beau cri qui sortit un jour d'une assemblée nationale de notre pays à une de ces crises où l'âme d'un peuple tout entier paraît s'élever au-dessus d'elle-même, et semble, pour ainsi dire, s'échapper par une seule voix ; c'est ce cri que vous connaissez tous : *Périssent nos mémoires, pourvu que nos idées triomphent !*

Eh bien ! ce cri sera le mot d'ordre de ma vie politique, comme c'est celui de l'opposition ; c'est celui qui nous ralliera toujours autour de cette grande cause pour laquelle il est beau de vaincre, pour laquelle il est beau de souffrir et beau encore de succomber. (*A gauche : Très-bien !*)

Je conclus en deux mots.

Convaincu que le gouvernement s'égare de plus en plus, que la pensée du règne tout entier se trompe (*Applaudissements*) ; convaincu que le gouvernement s'éloigne de jour en

jour, depuis 1834, de son principe et des conséquences qui devaient en découler pour le bien-être intérieur et la force extérieure de mon pays; convaincu que tous les pas que la France a faits depuis huit ans sont des pas en arrière, et non des pas en avant; convaincu que l'heure des complaisances est passée... (*Applaudissements à gauche.*), qu'elles seraient funestes, j'apporte ici mon vote consciencieux contre l'adresse, contre l'esprit qui l'a rédigée, contre l'esprit du gouvernement qui l'accepte, et que je combattrai avec douleur, mais avec fermeté, dans le passé, dans le présent et peut-être dans l'avenir. (*Mouvements divers.*)

DANS LA QUESTION MINISTÉRIELLE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séances des 3 et 4 mars 1843.

(Discussion sur les fonds secrets.)

M. de Lamartine avait caractérisé le système à l'intérieur dans le discours précédent; la discussion des fonds secrets lui donna l'occasion de suivre cette politique au dehors. Il fit justice de la peur comme auxiliaire du gouvernement, et montra que le véritable intérêt des grandes puissances n'était pas incompatible avec la grandeur de la France.

MESSIEURS,

La Chambre me paraît convaincue que cette grande discussion serait, pour ainsi dire, troquée aux yeux du pays, si la Chambre et les orateurs à qui il est donné de l'occuper pendant quelques jours se concentraient exclusivement dans la question ministérielle, et ne faisaient ici que témoigner de quelques petites dissidences, ou de quelques légères préférences pour tel ou tel cabinet.

L'honorable préopinant[1] doit être convaincu lui-même du sentiment qui m'amène à cette tribune. Non, il ne s'agit ni pour moi, ni pour l'opposition, de changer des ministères; il s'agit, tout le monde l'a répété depuis quelques jours, et je le

1. M. de Vatry.

répète de nouveau, il s'agit de plus, il s'agit, pour l'opposition, de changer la politique tout entière. (*Sensation.*)

Et ne serait-ce pas, en effet, nous l'avons unanimement senti, dans la minorité de la commission, un jeu pour ainsi dire puéril et indigne de nous; ne serait-ce pas quelque chose d'illusoire, pour un grand et sérieux parti politique, que de venir ici simplement contester sur des noms propres, sans attaquer le mal sous tous les noms propres; que de faire servir, passez-moi l'expression, que de faire servir l'opposition comme de bélier pour enfoncer successivement les portes de tous les ministères, et de rester toujours avec la certitude d'avoir à combattre le lendemain les hommes qu'on y a fait entrer la veille?

Non, Messieurs, telle n'est plus, telle n'a jamais été, telle ne sera pas la conduite de l'opposition dans ce pays.

Au centre. Vous n'en savez rien.

A gauche. Oui, oui, très-bien! continuez.

M. de Lamartine. L'opposition, Messieurs, a d'autres pensées et d'autres devoirs; elle a d'autres devoirs, je le répète, des devoirs quelquefois plus rigoureux, ne l'oubliez pas; car il y a quelque chose de plus sévère que l'hostilité même contre tel ou tel cabinet : c'est l'indifférence sur tous les cabinets qui viendraient ici personnifier le même système. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

C'est donc, je le répète, ce système que je viens à mon tour essayer de combattre à cette tribune; je l'ai combattu, il y a quelques jours, sous le rapport intérieur, comme l'honorable M. de Tocqueville l'a fait tout à l'heure avec tant de talent. (*Rires ironiques au centre. — Approbation à gauche.*)

Je répète que j'ai combattu, il y a quelques jours, ainsi que mon honorable ami M. de Tocqueville, la direction du système politique en ce qui concerne l'intérieur, et que je viens aujourd'hui essayer de combattre le même système en ce qui concerne l'extérieur.

Or, je le résume en deux mots, ce système, pour abréger en ce moment où je sens que la Chambre est pressée de terminer, je le résume en deux mots, ce système, cette pensée directrice qui a conduit toute la politique du gouvernement français depuis quelques années.

M. Chégaray. Dites plutôt le système des ministères.

M. de Lamartine. Des ministères, si vous voulez. Si l'honorable membre qui m'interrompt a quelques doutes sur mes intentions, je suis tout prêt à les expliquer.

On m'interpelle pour savoir ce que j'entends par une pensée directrice? (*Non! non! — Parlez! parlez!*)

Soyez convaincus, Messieurs, que j'entends aussi bien que vous les devoirs du député à cette tribune; soyez convaincus qu'aucune intention qui dépasse les limites de la constitution et des droits de cette Chambre n'est jamais émanée de ma pensée. Je sais que la constitution se compose de trois choses : d'abord, de cette prérogative inviolable vers laquelle ne remonteront jamais que notre respect et notre reconnaissance (*Très-bien! très-bien!*); ensuite du ministère et enfin de la pensée directrice que l'on m'accusait d'avoir désignée tout à l'heure, c'est-à-dire du système, de cet ensemble, de cette série, de cette tradition des pensées politiques qui se résument, qui s'incarnent, qui se succèdent dans des ministères vivants et personnifiés devant nous. Voilà ma pensée tout entière. (*Vive approbation.*)

La pensée du système (maintenant que j'ai expliqué le mot, on me permettra de parler de la chose), la pensée du système, celle qui a animé tous les ministères successifs qui ont eu à manier nos affaires étrangères depuis sept ans, me paraît reposer sur une double erreur, sur un double malentendu dangereux à laisser subsister devant nous-mêmes et entre l'Europe et nous. Cette double erreur, la voici : On a fait peur de nous à l'Europe, et on nous fait peur de l'Europe.

On a, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. de Tocqueville, inspiré de la défiance au pays de lui-même, et inspiré à l'Europe défiance de nous; on nous a représentés, à nos propres yeux, comme un peuple toujours prêt à des ébullitions nouvelles et à déborder pour aller semer de nouveau dans le monde la propagande et la conquête.

D'un autre côté, on a représenté à la France les puissances dont se compose l'équilibre européen comme réunies en un seul faisceau, en une coalition toujours debout, toujours animée, toujours passionnée contre nous, et disposée à

nous fermer toute place légitime dans la politique du monde.

Eh bien! je dis que cette pensée est une double erreur.

Que la France n'ait pas songé, même au moment de l'ébullition la plus fougueuse de la révolution de Juillet, à dépasser ses frontières et à déborder sur le monde avec l'idée des conquêtes impériales, cela est évident. La révolution de Juillet, dans sa plus grande fougue, a su s'arrêter; un homme d'État puissant, je puis le dire, et je ne serai démenti par personne en prononçant tout haut son nom, Casimir Perier a su concilier la fermeté, la dignité, la modération dans la politique étrangère de son gouvernement dans ses premières années. (*Mouvement d'approbation.*) Il a su établir cette vérité incontestable, nécessaire à toute bonne politique en France et en Europe, c'est qu'il n'y avait, c'est qu'il n'y aurait aucune incompatibilité entre une grande et sérieuse liberté, en France, et l'établissement monarchique que possède le reste du continent, et que nous voulions conserver en le modifiant chez nous-mêmes.

Enfin, Messieurs, quant à l'autre pensée que l'Europe est liguée en un seul faisceau contre nous; qu'elle veut refuser toujours à la France toute sa place la plus légitime dans le jeu de cet équilibre européen; qu'elle voit toujours dans la France un foyer révolutionnaire à étouffer, et que les puissances à chaque mouvement chez nous, à chaque ébranlement du système politique dans le monde, se serrent en une seule ligue contre nous, sont prêtes à renouveler la coalition de Pilnitz, et brûlent d'effacer la France du nombre des nations : voilà ce qui n'est pas plus vrai, et ce qui cependant nous fait ajourner tout, et toujours, et partout! voilà ce qui nous rend impossible toute alliance et tout système.

Permettez-moi de vous le prouver en très-peu de mots, et avec cette évidence qui dispense de bien des paroles. (*Parlez! parlez!*)

Je n'ai pour cela qu'à décomposer les différentes grandes puissances qui forment entre elles, et à l'égard de la France, le système d'équilibre européen, et à examiner quelles sont les dispositions intimes, les raisons de sympathie ou d'antipathie de chacune de ces puissances à notre égard.

De quoi se compose le système européen des grandes puissances qui ont à s'équilibrer dans le monde? De la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre. Voyons quels sont, pour chacune de ces puissances, les intérêts de sympathie ou d'antipathie à notre égard. Voyons quelles sont celles qui peuvent sérieusement désirer, je ne dis pas l'anéantissement, mais même l'abaissement de la France, la diminution de son poids dans la balance des nations.

Est-ce la Russie?

Quels sont les ombrages réels que nous portons à la Russie? Elle peut craindre sans doute, elle a dû craindre sans doute, au commencement, que de ce foyer d'idées, de passions, de mouvement, de liberté de penser et d'agir que la révolution de 1830 venait d'allumer et de fomenter en France, il ne s'échappât quelques étincelles qui allassent rallumer la Pologne et enflammer des imaginations au sein de son vaste empire; mais elle n'a pas tardé à réfléchir et à se rassurer.

Le contact des idées n'est dangereux que pour les puissances du même âge, de la même nature, et placées dans le même milieu d'idées et de société, et nos libertés de la presse, de la tribune, nos organisations électives n'avaient aucune application prochaine aux immenses populations neuves répandues sur son vaste territoire. Cela est aussi innocent à Moscou que le Coran le serait à Paris. La Russie ne craint donc pas de prendre feu au foyer des idées françaises.

Mais il lui faut une France forte, puissante, réelle, pour peser au besoin tantôt sur l'Allemagne, tantôt sur l'Angleterre, et lui laisser ainsi pour des éventualités futures la liberté d'action en Asie où elle est, avec l'Angleterre, en contact et en rivalité sur une échelle de sept cents lieues. C'est de la Russie que l'on peut dire : Que si la France n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Je passe à l'Autriche : elle a eu aussi quelques inquiétudes pour ses provinces d'Italie, elle a craint aussi que les idées françaises ne passassent une seconde fois le Rhin et les Alpes. Mais, Messieurs, n'a-t-elle pas d'autres intérêts, des intérêts plus graves à ménager, et qui lui font une nécessité de l'existence d'une France active, d'une France forte et pesant de tout son

poids dans la balance de l'équilibre européen? Cette nécessité, vous la comprenez tous, si la France n'existait pas, l'Autriche se trouverait à la merci de l'Angleterre, ou fléchirait inévitablement devant la Russie; elle resterait isolée et sans contre-poids au centre de l'Allemagne. L'Autriche est une puissance négociatrice, c'est une puissance dont la temporisation est la force, c'est une puissance dont la sagesse se compose surtout des fautes des autres puissances avec lesquelles elle négocie avec tant de patience et d'habileté que sa sagesse est devenue proverbiale dans les annales de la diplomatie.

Eh bien! l'Autriche craint avec raison que si elle n'a pas un contre-poids pour sa politique, si elle ne peut s'appuyer fortement sur la France, elle soit inévitablement forcée de se subordonner à la puissance de la Russie qui s'accroît tous les jours, et qui lui donne, du côté du Danube, des ombrages plus sérieux, plus redoutables que ceux que vous pouvez lui donner, même sur le Rhin.

Elle a une autre raison de craindre l'isolement où la laisserait la France affaiblie; et cette raison, c'est la Prusse qui grandit en Europe dans des proportions auxquelles il est impossible d'assigner un terme.

Et puisque nous parlons de la Prusse, je vais dire en deux mots quelle est sa situation à notre égard.

La Prusse, vous le savez, est une sorte d'improvisation de la victoire; c'est un germe machiavélique jeté au cœur de l'Allemagne par le génie habile et pervers du grand Frédéric. Mais c'est un germe qui a pris un accroissement immense, et qui est destiné à en prendre chaque jour davantage.

C'est une puissance qui s'est enrichie et qui s'enrichira tous les jours davantage de tous les démembrements d'influence, de force et de nationalité en Allemagne. Sans doute il y a de grandes préoccupations de la part de la France, relativement à la Prusse. Nous pouvons craindre qu'une puissance qui est, en quelque sorte, dans la diplomatie et sur la carte, l'avant-garde de la Russie, ne soit aussi la pointe de l'épée russe sur le cœur même de la France. Elle pèse trop sur le Rhin. Elle est votre premier champ de bataille vers le Nord. Songez-y toujours, et soyez justement attentifs à cette force nouvelle.

Mais, d'un autre côté, envisagez la nature de la Prusse. La Prusse est, en ce moment, une puissance qui conquiert par la paix ce phénomène nouveau que nous voulons imiter dans le monde, qui s'assimile les populations allemandes par la langue, par la tolérance religieuse, par l'union commerciale, par tous ces moyens pacifiques qui conquièrent plus lentement, mais qui conservent plus sûrement que la guerre. (*Sensation universelle.*)

A tous ces titres la Prusse a besoin de la paix, la Prusse a besoin de vous, de votre existence forte, respectée, active; et cela est simple : ne lui faut-il pas un appui dans la France pour le jour où l'Autriche, inquiète et jalouse, établira la lutte inévitable avec elle au cœur de l'Allemagne que ces deux forces se disputeront tôt ou tard?

Mais, contre la Russie même, qui l'appuie aujourd'hui, ne lui faut-il pas un autre appui pour le moment où les exigences russes voudraient la faire manœuvrer comme une des ailes de son armée? Évidemment il lui faut tout cela, et elle ne peut le trouver que dans une France grande et forte. Le jour où la France serait abaissée ou effacée, la Prusse, et elle le comprend bien, ne serait plus qu'une puissance vassale ou de l'Autriche, ou de la Russie.

Je passe à l'Angleterre. (*Écoutez! écoutez!*) Je n'ignore pas que je touche ici à une des questions les plus vives, les plus délicates, les plus dangereuses à laquelle un orateur politique puisse toucher. Je touche à ces préjugés récemment et trop fatalement ravivés entre deux grands pays dont on vous représente l'existence comme incompatible dans le monde. Eh bien ! je tâcherai d'imiter le courage que m'a montré hier l'honorable M. Passy, en disant qu'il savait qu'une conviction existait entre lui et la Chambre, et qu'il placerait toujours sa conscience avant sa popularité. Je dis donc que, quelle que soit la vivacité des préjugés qui existent dans ce moment entre les deux pays, préventions dont nous connaissons tous jusqu'à un certain point la justice en en déplorant l'origine, dans le traité de 1840, cette incompatibilité n'existe pas.

Et, en effet, est-il vrai que la France et l'Angleterre ne puissent coexister dans le monde? est-il vrai que la terre et la mer

soient trop petites pour ces deux grands peuples? qu'il faille à la haine d'une de ces deux nations le sacrifice de l'autre? et que l'Angleterre ait pour but constant de sa politique l'anéantissement ou même l'abaissement de la France sur le continent? Dussé-je blesser tous les préjugés, toutes les colères, toutes les ignorances des deux pays, en ce moment si aigris l'un contre l'autre, je réponds non, non, cela n'est pas vrai! non, cela n'est pas éclairé! et je vais essayer de vous le prouver en deux mots.

Quelle est la sphère de l'activité de l'Angleterre dans le monde? Elle est double : elle est navale, commerciale, industrielle, et enfin elle est continentale. Sans doute, comme puissance industrielle, comme puissance continentale, comme puissance maritime, l'Angleterre a des rivalités, des jalousies; elle aurait, si vous la laissiez faire, des exigences, même contre vous. Mais, comme puissance continentale, daignez considérer la réalité de sa situation.

Messieurs, si la balance européenne, si l'équilibre des grandes forces continentales est nécessaire à quelqu'un dans le monde, c'est à l'Angleterre. Quel est sur le continent l'intérêt vrai, vital, permanent de l'Angleterre? N'est-ce pas d'empêcher que le continent ne soit sous une seule main, et de s'opposer à ce qu'une puissance quelconque y établisse cette omnipotence qu'elle combat depuis le traité d'Utrecht comme depuis le traité de Vienne? Quelle que soit la puissance qui domine exclusivement le continent, elle en chasse l'Angleterre. Avec des points divers pour appuyer tour à tour le levier de sa politique, elle peut remuer le continent et y garder un grand et légitime rôle d'influence; avec un seul point ce levier se brise, et le continent lui échappe. Il lui faut l'alliance française ou l'alliance russe, mais surtout l'alliance française pour l'appuyer contre une puissance asiatique, contre la Russie qui déborde si souvent de ses limites naturelles, et qui est venue lui porter le défi, d'une part jusqu'en Asie, et de l'autre jusque sur les frontières du Rhin. Non, évidemment; l'Angleterre doit vouloir, pour que son levier légitime d'influence ne se brise pas dans le monde, elle doit vouloir un point d'appui du côté de la Russie et un point d'appui du côté de la France. Voilà sa vraie et perma-

nente politique, celle qui sera pratiquée après que les dissentiments qui divisent les deux pays auront cédé à la sagesse du gouvernement et à la réflexion des deux pays. Ces intérêts-là sont plus éternels que nos ressentiments aveugles et passagers.

Messieurs, j'ai passé le point le plus difficile de la matière que je voulais traiter devant la Chambre.

Je dis donc qu'il n'est pas impossible aux hommes d'État, même à ceux qui, comme ceux que j'ai l'honneur de compter pour amis dans l'opposition, semblent se préoccuper davantage de l'action extérieure de leur pays; je leur dis qu'il n'est pas impossible de concevoir, de garder au fond de l'âme quelques heureuses, quelques généreuses espérances sur le maintien d'une alliance vraiment libérale, qui nous a paru nécessaire dans tous les moments où la liberté a été sérieusement menacée dans le continent, et qui, sous un autre rapport, peut devenir et rester un jour l'alliance, ne l'oubliez pas, de la paix du continent.

Je répète que l'alliance anglaise peut être pour nous l'alliance de la liberté et l'alliance de la paix continentale; l'alliance de la liberté, car elle a été conçue ainsi en 89 par les fondateurs de la liberté en France; elle est née le même jour que la liberté chez nous, et elle n'a disparu qu'avec la liberté.

Il est évident que si le continent se trouvait partagé en deux seules grandes forces, la Russie d'un côté, la France de l'autre, sans que rien fasse équilibre, sans qu'aucun arbitre puisse venir s'interposer entre ces deux puissances et empêcher ce choc qui ébranlerait et qui briserait l'équilibre du monde, il est évident que la guerre serait inévitable et peut-être une guerre sans fin.

La seule puissance qui puisse jouer ce rôle de modérateur et d'arbitre, c'est l'Angleterre; elle seule peut faire, en se coalisant avec l'un ou l'autre, contre-poids à une monarchie universelle du continent, ce rêve fatal à tous ceux qui l'ont fait! Sur ces équilibres, maintenus par l'alliance anglaise, repose la paix du monde, la paix nécessaire surtout à un siècle qui a la liberté à fonder et l'industrie à développer. (*Très-bien!*)

Mais, Messieurs, il faut à cette pensée des réserves, et je me hâte de les faire.

Je suis le premier à le reconnaître, et j'ai apporté dès longtemps cette pensée à la tribune de mon pays : l'alliance anglaise est très-difficile à faire accepter à la France; il existe tant de susceptibilités entre ces deux peuples, il existe, et malheureusement il vient de se raviver des souvenirs si douloureux et si amers, qu'il y a là une extrême et mutuelle suspicion; mais cependant, si cette alliance, modérée par la sagesse et par la politique du cabinet qui tiendrait les affaires en France autant qu'elle l'est, je me plais à le reconnaître en ce moment, par la haute sagesse et par la magnifique intelligence du premier ministre qui gouverne en Angleterre les affaires de son pays, M. Peel, je dis que si cette politique, au lieu d'être une politique ingrate, une politique à deux poids et deux mesures, une politique qui donne tout à l'Angleterre et interdit tout à notre pays, que si cette politique pouvait devenir jamais une politique d'égalité, de choix, de préférence mutuelle entre les deux peuples, elle aurait d'immenses avantages, et je maintiens qu'un gouvernement plus sûr de lui-même, un gouvernement qui s'appuierait sur les forces permanentes et vives de son pays, pourrait ramener l'alliance anglaise à ces sages et nationales conditions. (*A gauche : Très-bien!*)

Où sont, en effet, les points de contact entre l'Angleterre et vous? Il n'y en a que deux dans l'état actuel des choses : d'un côté l'Orient, l'empire turc qui s'écroule et dont les débris sont successivement l'objet de la cupidité politique de l'Europe;

D'un autre côté, cette question que trois orateurs viennent d'apporter, il y a quelques instants, à cette tribune : l'Espagne.

Voyons l'Orient d'abord, Messieurs. Ici je déplore la nécessité où je suis, pour rester sincère, de blesser tous les ministres qui, depuis quatre ans, ont touché à cette question sans la comprendre. Non, ils n'ont pas vu que le salut de la diplomatie française était pour nous dans la question d'Orient, que là étaient les leviers, les alliances pour leur pays, et qu'en se refusant à les saisir ils déshéritaient pour longtemps la France de toute action, de toute force, de tout système di-

plomatique dans le monde. Est-ce la faute de l'Angleterre, cependant?

Non. J'ai la certitude, et je ne serai pas démenti par mes collègues qui savent, ce dont je veux parler, que l'Angleterre ne vous a pas refusé le rôle imposant qui vous appartenait dans cette question, qu'elle vous a offert une option que vous avez été assez imprudents pour rejeter. J'ai vu de mes yeux les dépêches où le gouvernement anglais proposait au gouvernement de la France d'unir les deux flottes et de marcher ensemble à Constantinople pour arrêter, pour contenir, pour refouler la puissance moscovite, plus menaçante pour elle que pour nous; c'est vous qui l'avez refusé, Messieurs, c'est vous qui vous êtes obstinés à menacer seuls à la fois la Russie à Constantinople, et l'Angleterre en Égypte. Qu'en pouvait-il résulter? La haine des deux puissances contre vous, et forcément une alliance contre nature entre elles contre la politique insensée du cabinet français.

L'alliance, c'est vous qui l'avez refusée! Vous dites : L'Angleterre est jalouse de nous ; mais où donc vous rencontre-t-elle sur sa route? Est-ce aux Indes? Est-ce à la Chine? Est-ce en Orient maintenant? Non, on nous a faits si petits depuis sept ans, que nous ne portons ombrage à personne. Vous n'avez plus qu'un seul terrain politique où vous vous rencontriez face à face avec l'Angleterre, où la lutte d'influence soit honorable et possible. C'est le terrain que vous désignait tout à l'heure M. de Tocqueville. C'est en Espagne! Eh bien! j'en vais parler; je demande seulement un moment de repos à la Chambre. (*Oui, oui, reposez-vous. L'orateur se repose un moment.*)

Je disais, Messieurs, que nous n'avions plus en ce moment qu'un point de contact sérieux, vif, envenimé avec l'Angleterre, et peut-être qu'un point dans le monde où, dans l'état présent des choses, nous puissions et nous devions lui disputer la prédominance qu'elle s'est faite et que notre gouvernement lui a beaucoup trop concédée : c'est l'Espagne.

Je ne l'ignore pas : au commencement de la révolution de Juillet, et souvent depuis, les ministres des affaires étrangères ont apporté à cette tribune et ont répété avec l'applaudissement

de la Chambre, je le reconnais, de la presque unanimité de la Chambre, le mot de non-intervention. Le mot de non-intervention est un mot en effet sage, salutaire, préservateur, respectueux pour les nationalités avec lesquelles nous pouvons avoir à traiter dans le monde. C'est la reconnaissance de ce droit imprescriptible et absolu qu'ont tous les peuples de changer à leur gré leur mode de gouvernement intérieur, sans qu'il soit permis aux puissances extérieures de s'y immiscer et de venir soutenir chez eux telle idée ou telle tyrannie. A cet égard, ce mot a eu l'assentiment général : il a le mien jusqu'à de justes limites. Oui, ce mot de non-intervention est respectueux pour la liberté des peuples; mais comme tous les principes, il n'a cependant rien d'absolu, et, pour être salutaire, il doit être raisonnablement interprété; il doit surtout être réciproque. Sans doute, il ne faut pas se mêler des affaires intérieures et de la constitution des autres nations, en ce qui concerne leurs gouvernements, leurs rapports avec elles-mêmes; qu'elles se fassent monarchies, oligarchies ou républiques, qu'elles changent ou modifient leurs institutions intimes, cela ne regarde personne. Mais si ces changements de souveraineté, de constitutions, de politique ne se bornent pas à modifier les lois, le gouvernement, les dynasties de ces nations, et si elles ont sur vous-mêmes, sur votre sécurité, sur la sûreté de vos frontières, sur les rapports de votre commerce, sur la balance même et sur l'équilibre de l'Europe une influence évidente, décisive et mortelle à vos propres intérêts, je dis qu'alors le principe absolu de non-intervention est une duperie, une absurdité, un suicide, et que, sous peine de périr soi-même, il faut bien aller défendre sa propre cause chez autrui.

Oui, je dis que dans ce cas il faut interpréter autrement ce mot de non-intervention. Eh quoi! voilà l'Espagne, un pays qui a les mêmes frontières, les mêmes mers, la même dynastie, les mêmes intérêts continentaux, industriels, constitutionnels que nous, un pays dont la politique n'a été depuis deux siècles qu'une continuelle alliance avec la nôtre, un pays qui nous affaiblirait de tout un royaume en passant à une autre politique, à une autre alliance, et nous nous en désintéresserions! Et nous laisserions aller et faire! Mais ce serait une folie,

un suicide! Ce serait là une politique vraiment anglaise et non française!

Eh! ne savez-vous pas que les nationalités ne s'arrêtent pas aux frontières, ne finissent pas à ces lignes idéales tracées sur la carte, mais qu'elles ont des compléments, des suppléments, des appendices de nationalité au delà, dans des nations voisines, alliées, amies, sur lesquelles elles exercent l'ascendant de la bonne intelligence?

N'est-il pas évident que l'Angleterre, par exemple, exerce une influence qui, quoique non écrite, est reconnue en diplomatie sur le Portugal?

N'est-il pas évident que la Russie exerce des influences de ce genre sur les principautés de la Moldavie et de la Valachie?

Enfin, n'est-il pas évident, sans parcourir le monde, que, depuis Louis XIV, depuis ces grandes guerres de succession qui ont enlevé l'Espagne à l'influence de l'Autriche, il a toujours existé et il devrait toujours exister entre la France et l'Espagne des rapports de cette nature? Et je me hâte de dire que j'entends ces influences dans ce sens, non d'une influence régulatrice, dominatrice, mais d'une influence de bons rapports, d'amitié subsistante et souvent armée entre les deux peuples.

Eh bien! quelle était la politique du gouvernement français relativement à l'Espagne, dans les malheureuses crises où elle était engagée depuis quelques années? Il n'y en avait qu'une : concourir de tous nos efforts à l'établissement d'une révolution régulière qui était devenue le vœu si souvent manifesté de la population espagnole; concourir à l'établissement d'un gouvernement stable, fort, territorial, qui pût offrir à la France des garanties d'alliance, de bons rapports d'amitié que chacun de nos gouvernements successifs y avait cherchés et y avait trouvés depuis Louis XIV jusqu'à la république.

Est-ce là ce qu'on a fait? et ici je m'adresse directement, pour la première fois, à M. le ministre des affaires étrangères.

Nous l'avons interrogé dans la commission, nous l'avons interrogé en dehors de ces interrogations, de ses réponses officieuses et confidentielles, qu'il nous serait interdit d'apporter sans danger à cette tribune; nous lui avons demandé quelle

était la politique du gouvernement français actuellement à l'égard de l'Espagne; j'ai noté les paroles mêmes de la réponse de M. le ministre des affaires étrangères : « Faire peu de choses; attendre un peu, et renouer aussitôt qu'il sera possible!... » (*Rires et bruit à gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je n'ai pas dit cela.

M. DE LAMARTINE. Faire peu de choses, attendre un peu et renouer aussitôt qu'il sera possible. Mon Dieu! je ne blâme pas ces réponses de M. le ministre des affaires étrangères. C'est la pensée du système qui se révélait dans ces mots.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je vous demande pardon, je n'ai aucun souvenir de ces réponses-là. (*Voix de la gauche : L'avez-vous dit, oui ou non?*)

Je répète que je n'ai aucun souvenir de cette réponse-là, que je n'en reconnais pas l'exactitude, et que j'aurai l'honneur d'exposer à la tribune la politique du gouvernement quant à l'Espagne.

M. DE LAMARTINE. Comme membre de la commission, j'avais le devoir, imposé par le nombre de voix qui m'avait été donné dans mon bureau, de faire, pour ainsi dire, au nom de la Chambre, qui nous en avait conféré la mission, l'enquête sérieuse de la politique du gouvernement du roi sur les affaires étrangères, et entre autres sur une affaire aussi importante, lorsque M. le ministre des affaires étrangères, interrogé par un de mes collègues sur ses desseins politiques relativement à l'Espagne, a fait une réponse qu'il ne retrouve pas dans sa mémoire, mais que je retrouve sur le papier écrit sous ses yeux. (*Rires prolongés à gauche.*) J'ai cru, je le répète, entrer dans la pensée de la Chambre autant que dans la pensée de M. le ministre des affaires étrangères, qui n'a pas deux paroles, en apportant et en discutant ici, devant lui, les expressions que j'ai copiées littéralement sous l'impression même de ses réponses textuelles et sur la table de la conférence.

Mais passons... J'admets que les paroles n'aient pas été prononcées; et que m'importent les paroles quand j'ai des actes? (*Approbation à gauche.*) Que m'importe que vous ayez dit ou que vous n'ayez pas dit : Qu'il faut attendre plus ou moins, temporiser, patienter, accepter plus ou moins les répugnances, et

même les offenses du gouvernement espagnol, si je vois que les actes du gouvernement français sont d'avance et toujours le commentaire de ces paroles? (*A gauche : Bravo !*)

Je reprends la discussion : je prie M. le ministre des affaires étrangères et la Chambre de vouloir bien remarquer que ce que je vais dire n'est pas la pensée d'un jour, mais que c'est une pensée que j'ai apportée à cette tribune, depuis le premier jour où j'ai eu l'honneur d'y monter.

Selon moi, la politique française en Espagne devait être française et espagnole avant tout. Elle devait tendre à reconstituer, d'une manière sûre pour la France, un pays ami, allié, uni à nous par les mêmes frontières, les mêmes mers, la communauté de dynastie depuis Louis XIV jusqu'à la restauration; un pays dont l'existence forte est notre garantie au midi; un pays dont nous ne pouvons impunément abdiquer l'amitié; un pays qui peut être, par notre imprudence, l'avant-poste de l'Angleterre contre nous dans le midi. Souvenez-vous de la bataille de Toulouse. Il fallait y veiller, y constituer un bon et solide gouvernement.

Eh bien! Messieurs, quel était ce gouvernement?

Je vais le dire.

Les révolutions, Messieurs, se font par les partis exaltés, et ce sont les partis modérés qui les consolident. (*Interruption.*)

Je m'étonne de ce murmure qui m'arrête, et je ne m'en rends pas compte d'ici. (*Un membre à gauche : Ces messieurs ont pris le compliment pour eux.*) (*On rit.*)

Je disais qu'à mes yeux, comme aux yeux de l'histoire, les révolutions commencent par les partis exaltés et se consolident par les partis modérés. (*Nouvelle approbation aux centres.*) Mais..., laissez-moi compléter l'expression de ma pensée. J'allais ajouter que les révolutions se perdent aussi par les partis militaires; les révolutions se perdent de deux manières, puisque vous ne me comprenez pas. (*On rit.*)

M. Mauguin. On approuve!

M. de Lamartine. Oui, vous me comprenez. Elles se perdent de deux manières, par les partis militaires et par les partis qui les confisquent à leur seul bénéfice. Et, puisque vous admettez la vérité de cet axiome élémentaire en histoire,

je dirai que les partis exaltés en Espagne ont fait les cinq ou six révolutions successives que vous y avez observées. C'est le parti exalté de 1812 qui a fait la première révolution, la première constitution espagnole; et ce parti était justement exalté alors, puisqu'il était ivre de son patriotisme contre la conquête napoléonienne.

C'est le parti exalté qui a fait ensuite toutes les révolutions de 1820, de 1830, de 1835, et enfin de 1840, à Barcelone, où le régent fut porté à la toute-puissance sur le pavois d'une insurrection armée. Était-ce là, Messieurs, les gouvernements auxquels vous deviez porter l'adhésion de la France en Espagne et envoyer des ambassadeurs? Non. Comme le disaient tout à l'heure deux de mes honorables amis, votre véritable ami, votre véritable allié en Espagne était le parti modéré, le parti de la reine et de son gouvernement. (*Au centre : Oui! oui!*)

Vous criez oui, et vous l'avez abandonné, indignement abandonné!

En 1822, je le reconnais à la gloire de la restauration, elle ne l'a pas abandonné, elle! elle a suivi son principe jusqu'à Madrid, jusqu'à Cadix. Vous auriez dû suivre ainsi le vôtre.

Mais vous! vous l'avez abandonné en 1830, en 1835, lors de la révolution de la Granja; et enfin en 1840, à la révolution armée de Barcelonē. Vous avez fait suivre à la politique française toutes les variations militaires, révolutionnaires, démagogiques qui se sont succédé dans ce malheureux pays! En sorte qu'aujourd'hui votre influence est tombée au-dessous de rien dans l'estime de l'Espagne, et qu'elle n'est plus désirée par personne; car vous n'avez pas su même défendre votre drapeau dans le gouvernement qui désirait le porter. Et quand le gouvernement de la reine a réclamé l'assistance de la France, vous n'avez pas pu offrir à cette reine abandonnée, combattue par le général même qu'elle avait comblé de bienfaits, entre les mains duquel elle avait remis toute la force armée, toute la défense de la constitution de son empire, vous n'avez su lui prêter qu'une barque pour fuir de l'Espagne et pour s'exiler de son royaume! (*Sensation.*)

J'ai donc le triste droit de dire que vous n'avez pas suivi

dans la Péninsule une politique nationale qui sût se poser en face de l'omnipotence anglaise... (*Interruption aux centres.*)

Non, et qûe vous voyez de sang-froid passer cette alliance de tous les temps dans l'arsenal des influences britanniques contre vous!

Messieurs, je m'arrête ici sur ces deux questions spéciales de l'Orient et de l'Espagne, dans lesquelles je viens de vous signaler la mauvaise conduite de nos affaires, dans les deux plus grandes occasions que la Providence puisse offrir à un peuple pour rétablir son attitude dans le monde, dans ces deux occasions également mal comprises par le ministère actuel et par les différents ministères qui l'avaient précédé, car il serait injuste d'accumuler sur une seule tête les fautes qui ont été celles du pays tout entier. Je dis que, dans ces deux grandes occasions, vous avez manqué la destinée de la France pour longtemps. Le statu quo a été en tout la plus audacieuse de vos pensées; et ce statu quo, vous n'avez même pas su l'obtenir. En Orient, le statu quo pour vous, qu'a-t-il été? Le refoulement du pacha d'Égypte que vous souteniez follement, de Syrie et d'Arabie, sur les bords du Nil; l'abandon de la population de Syrie à l'anarchie turque, le partage de l'influence française à Constantinople, le partage de cette influence qui, sinon dans la législation écrite, du moins dans la tradition qui fait titre dans toutes les diplomaties du monde, avait été concédée à notre pays.

Et en Espagne, qu'est-ce que c'est pour vous que le statu quo? C'est Barcelone bombardé par Espartero pour imposer un traité de commerce exigé par l'Angleterre; c'est la reine chassée de son royaume par une émeute militaire, chassée avec l'influence française! c'est votre ambassadeur refusé! c'est enfin, en deux mots, l'Espagne entière donnée en gage à l'Angleterre sous vos yeux! (*Aux extrémités : Très-bien! très-bien!*) Oui, le statu quo pour vous, et rien de tel pour tout le monde; remarquez-le; car, pendant que vous vous affaiblissez, que vous vous énervez, suivant l'expression qu'on vous jetait tout à l'heure, que se passe-t-il dans le monde? Voyez les effets de ce statu quo sur votre situation et aussi sur celle des puissances qui vous environnent! Voyez la Russie ronger l'Asie par le Caucase, et s'in-

filtrer de plus en plus dans les populations gréco-slaves... (*Interruption au centre. — Approbation à gauche.*)

La Russie, sous le bénéfice de ce statu quo, s'avance de jour en jour davantage vers la capitale de Constantin, où elle pourra un jour, grâce à vous, établir impunément le siége de son empire, tandis que d'un autre côté elle vient, à l'aide de la Prusse, peser sur vous jusqu'au sein même de vos populations sur les bords du Rhin. (*Mouvement en sens divers.*)

Voyez l'Autriche, sous le bénéfice aussi de ce prétendu statu quo, s'enraciner de plus en plus en Italie, depuis le Piémont, où s'élève la forteresse d'Alexandrie au sein d'une nation soi-disant indépendante, jusqu'à Naples, où elle domine sans contestation depuis 1820! Voyez-la créer Trieste, restaurer Venise, l'unir au continent par un chemin de fer, et s'avancer tout autour de l'Adriatique jusqu'à une influence exclusive en Grèce, où vous avez su créer un royaume et où vous ne savez pas garder votre crédit. Voyez la Prusse déplacer impunément sous vos yeux le centre de gravité de l'Allemagne, et vous menacer tôt ou tard d'avoir à surveiller, à contre-balancer en elle quelque nouvelle maison d'Autriche. Enfin l'Angleterre, chassée un moment de Caboul et de l'Afghanistan, reprend un empire plus restreint, mais plus solide, sur cette énorme possession des Indes qui ne compte pas moins de 80 millions de sujets; et vous la voyez impunément sous vos yeux ouvrir, à coups de canon, les portes de la Chine, et conquérir, pour sa production colossale, 400 millions de consommateurs nouveaux. (*Une voix : 300 millions!*)

400 millions d'hommes!

Oui, il se passe là un fait nouveau, un fait plus grand que ne le fut dans son temps la découverte de l'Amérique, et vous ne vous en apercevez seulement pas; et pendant ce temps-là vous vous disputez quelques misérables années, quelques mois, quelques heures d'une puissance ministérielle quelconque; vous vous disputez pour savoir sous quel nom d'homme votre pays perdra davantage de son action, de son ascendant, de sa puissance dans le monde européen! (*Bravos aux extrémités.*)

Eh bien! il est impossible à des hommes animés, non pas de ce patriotisme de carrefour, mais de ce patriotisme réfléchi, sérieux, qui étudie les intérêts du pays dans l'histoire; il leur

est impossible, à ceux-là, de contenir plus longtemps, sinon le cri de leur indignation, le mot vous paraîtrait trop fort, au moins le cri sérieux de leurs alarmes. Et, ne vous y trompez pas, je ne suis pas le seul qui soit ému de la pensée que je signale ici; de toutes parts, vous devez le voir, vous qui êtes placés au centre du gouvernement pour saisir les inquiétudes, les agitations sourdes, de toutes parts ce sentiment se révèle, se manifeste, se trahit avec plus ou moins de force, mais avec la même douleur dans le sein de la population. (*Vive sensation.*)

On se demande de tous côtés si, parce que la France a été grande, trop grande, je le reconnais, pendant un certain temps, si, parce que ses armées, trop conquérantes, trop envahissantes, ont débordé d'un bout du monde à l'autre, il faut, après vingt-cinq ans de sagesse, de temporisation, de patience, il faut subir tout ce que vous nous faites subir impunément depuis huit ans. (*Au centre : Allons donc! allons donc! — A gauche : Très-bien! très-bien!*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Oui, si notre gloire fut un crime, il faut convenir que ce crime national est par trop expié. (*Profonde sensation.*)

Et ne vous endormez pas, ne méprisez pas, autant que vous avez l'air de le faire, ces premiers frémissements de l'agitation publique. (*Vives réclamations au centre. — Approbation à gauche.*)

Ne méprisez pas toutes les passions populaires. Eh! sans doute, Messieurs, je le sais, et je suis moi-même de ce sentiment, il y a des passions populaires qu'il faut mépriser, il y a des passions populaires qu'il faut oser combattre; mais, sachez-le, il y a des passions populaires aussi qui sont terribles, mais qui ne sont pas coupables. Il y a des passions populaires qui sont grandes, qui sont généreuses, qui sont le sentiment même de la grande famille nationale, vibrant et se résumant dans le cœur de chaque citoyen. Ce sont là des sentiments avec lesquels il ne faut pas jouer, ce sont des passions publiques qu'il faut respecter, qu'il ne faut ni flétrir ni accuser, car au fond de ces passions publiques il y a quelquefois, il y a souvent un grand patriotisme en souffrance et de grands principes en insurrec-

tion dans l'âme de tous! (*Exclamations au centre. — A gauche : Très-bien! très-bien! — Longue agitation.*)

Je n'oublie pas, croyez-le bien, Messieurs, que je parle ici devant d'honorables et anciens amis politiques, envers lesquels je suis plein d'estime, de déférence et de respect. Je n'oublie pas que nous avons combattu, et que nous combattrons toujours ensemble, pour la grande cause de la paix dans le monde, car cette cause n'a pas d'ennemi ici (*On rit.*), car cette cause n'a pas d'ennemi dans cette enceinte (*Agitation.*), je le répète.

Non, je ne serai pas démenti en disant que cette cause n'a pas d'ennemi dans cette enceinte, car la paix véritable pour cette nation est inséparable de la dignité. Il faut qu'elle se sente fière de la paix.

Eh bien! je m'adresse à cet honorable parti qui prend trop exclusivement, selon moi, le nom de parti conservateur, et je lui dis : Vous qui avez pour tâche spéciale, avouée, honorable de consolider, d'affermir le gouvernement que vous avez fondé en 1830, et que nous tous, à des titres divers, nous voulons aussi consolider pour le bien du pays, pour la paix du monde; eh bien! n'oubliez pas qu'une politique semblable, trop longtemps perpétuée, en face d'un peuple si jaloux de sa dignité et si plein des souvenirs de sa gloire, ne serait pas sans péril. N'oubliez pas, Messieurs; que les partis animés du désir patent de renverser la dynastie que nous voulons fonder pourraient s'armer, comme d'une arme dangereuse, d'une semblable désaffection, pour saper la base du gouvernement.

Ne laissez pas dire aux ennemis avoués de votre dynastie qu'il faut que la France choisisse entre sa monarchie de 1830 et sa grandeur nationale. Une question ainsi posée devant les partis serait dangereuse. Non; confondez, si vous êtes prudents, la cause de notre patriotisme dans la cause de votre trône nouveau; nationalisez fortement ce que vous voulez affermir. Sous Louis XIV la politique était grande comme le trône; sous la république la politique était orageuse, mais toute-puissante comme le peuple; sous Napoléon la politique étrangère n'était qu'un nom, mais cet homme, dans son égoïsme, était grand encore comme une nation.

Quant à vous, Monsieur le Ministre des affaires étrangères,

vous qui écrivez et qui faites l'histoire, souvenez-vous de cette grande vérité nationale autant qu'historique, c'est que toutes les dynasties, tous les règnes même, tous les grands règnes de notre série de règnes et de dynasties, ont apporté avec eux leur pensée propre, leur système de politique ou d'alliance personnel, leur dot, pour ainsi dire, à la fortune de cette grande nation : ceux-ci, l'expulsion des Anglais du continent français; ceux-là, leur lutte avec l'Italie et l'Espagne; Henri IV et les Bourbons, l'unité française et l'apaisement de nos guerres civiles et religieuses; Richelieu, l'abaissement de la maison d'Autriche; Louis XIV, l'influence en Espagne, et des provinces sur le Rhin; Napoléon enfin, la conquête insensée et stérile, mais au moins grandiose et historique, du continent; la restauration même, le maintien à main armée de notre alliance avec la maison qui gouverne l'Espagne!

Voilà *la dot* de chacun de ces règnes, de ces ministres, de ces dynasties! Et où est la vôtre? (*Violents murmures.*)

Je ne dis pas depuis 1830, car je sais séparer ce que la justice sépare, la politique qui a conquis la Belgique, occupé Ancône, signé la quadruple alliance, de celle qui date de 1835. Mais depuis 1834 ou 1835, quelle a été votre dot au pays, votre pensée, votre système national, pour lui faire reconnaître, aimer, adopter, consolider la dynastie qui fera votre gloire, si vous l'identifiez bien avec un grand intérêt nouveau du pays?

Votre dot? Serait-ce cette perpétuelle hésitation entre tous les systèmes, toutes les alliances, toutes les politiques, qui, en les mécontentant toutes, en les décourageant toutes, en les aigrissant toutes, sans jamais frapper, vous isole dans le monde, et ne vous laisserait à la fin aucune autre option qu'un amoindrissement subi avec honte par un peuple si fier ou une guerre insensée tentée par le désespoir? (*Bravos aux extrémités.*)

Eh bien! n'est-ce pas là cependant la triste et douloureuse alternative que la politique du système nous laisserait un jour ou l'autre à faire, si nous ne la rectifions pas à temps?

Ah! je ne sais pas s'il viendra enfin un jour un homme d'État qui sorte son pays de ce cercle d'impossibilités où l'on nous enferme et qui se resserre tous les ans autour de nous! Ah! elle est lente à naître la politique qui comprendra avec la

même intelligence la dignité, la grandeur et la paix ! Mais si cet homme surgit une fois de nos nécessités, il aura fait pour son pays plus que Richelieu et Napoléon, car il aura réparé vos sept années de fautes, et il aura donné la sécurité et la paix en lui créant enfin des alliances et un système européen.

Je finis ce trop long discours par ces paroles que j'entends retentir partout ici et au dehors de cette enceinte. (*Violents murmures.*)

Oui, je dis comme les préopinants, comme une partie du pays : peu nous importent les cabinets, les ministres ! Ce qu'il faut, ce n'est pas que les ministères passent et se succèdent sur ces bancs en nous y rapportant les mêmes erreurs, les mêmes impuissances, les mêmes fautes; non, il faut que le système tombe ! (*A gauche : Très-bien !*)

Oui, que le système change ou tombe ! et avec lui tous les hommes qui seraient tentés de venir le personnifier de nouveau devant vous ! (*Bravos aux extrémités.*)

Et quant à moi, je vous dis en descendant de cette tribune, je vous dis avec l'accent du découragement le plus réfléchi, le plus patient, le plus sincère, et peut-être aussi avec cet excès d'audace (je le reconnais, je m'en repens), avec cet excès d'audace que le désespoir inspire quelquefois aux convictions fortes... (*Écoutez ! écoutez !*)

Oui, il est temps que ce jeu finisse, car il n'y a plus de milieu : il faut que la France cesse d'être la France, ou que vous cessiez de la gouverner. (*Vive approbation aux extrémités. Violents murmures aux centres. Longue agitation.*)

DANS LA QUESTION MINISTÉRIELLE

RÉPLIQUE A M. GUIZOT

MESSIEURS,

Je me garderai bien d'abuser du peu de moments que je réclame de l'attention de la Chambre. (*Bruit. — Attendez le silence.*)

Je n'ai que trois mots à dire à la Chambre. Je me garderai de rentrer dans une discussion où je dois laisser la place à tant d'autres orateurs qui ont à envisager les affaires d'un autre point de vue que le mien.

Je veux répondre seulement à trois assertions de M. le ministre des affaires étrangères dans la réponse qu'il a faite hier à mon discours.

J'ai à rectifier trois intentions ou plutôt trois faits qui ont été involontairement, je n'en doute pas, dénaturés par lui. Ces trois intentions, ces trois faits, les voici :

Premièrement. M. le ministre des affaires étrangères a dit : « Vous ne distinguez pas dans votre blâme, dans votre censure, dans votre réprobation, entre les deux politiques qui ont caractérisé les deux grandes phases du gouvernement de Juillet, entre la politique de paix et en même temps d'énergie suivie depuis le jour de la révolution de Juillet jusqu'en 1834, et la politique qui date de 1834, et qui, en traversant les questions d'Orient et la question d'Espagne, est arrivée jusqu'à vous. »

Je réponds que j'avais pris soin, non-seulement hier, mais dans le dernier discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à cette tribune, comme dans plusieurs autres occasions devant la Chambre, de distinguer soigneusement ces deux époques et de

reconnaître que l'administration de Casimir Perier avait su admirablement concilier, selon moi, dans la question belge, comme dans la question d'Ancône, ce qui importait au maintien de la paix de l'Europe et ce que lui commandait la dignité et la force de son pays.

Eh! M. Guizot aurait dû se souvenir qu'il avait été, à une époque que je ne veux pas nommer, l'objet de la même accusation. Voici en quels termes il y répondait : On vient de m'envoyer le texte au pied de la tribune, daignez prêter l'oreille à ce peu de lignes de lui que je vais vous lire :

« Pensons, disait alors M. Guizot, aux susceptibilités du pays. Le pays est susceptible pour la dignité de notre nom au dehors et de nos institutions au dedans.

« Et ces susceptibilités sont honorables; elles ont quelquefois l'air de sommeiller; on croit qu'elles n'existent plus; mais elles se réveillent tout à coup puissantes, menaçantes, aveugles; ménagez-les, prenez-en soin, le pouvoir s'en trouvera bien. »

N'est-ce pas exactement, littéralement ce que j'avais l'honneur de dire moi-même hier à la Chambre? Comment donc ce qui était innocent en lui serait-il coupable en moi?

Et plus loin on accusait M. Guizot d'avoir confondu les deux politiques. Voici ce qu'il répondait :

« Il est commode de confondre les temps et les politiques; il est commode de venir dire qu'on parle pêle-mêle de tout ce qui s'est passé depuis 1830; il est commode de venir mettre l'évacuation d'Ancône à couvert sous l'occupation d'Ancône; il est commode de venir mettre notre influence compromise en Suisse à l'abri de notre influence prépondérante aujourd'hui. »

Où est donc le motif de l'inculpation qu'on voulait faire peser sur moi hier pour avoir tenu identiquement le même langage? C'est, dit-on, dans l'alliance qui s'établirait par des doctrines communes entre moi et les membres de l'opposition avec lesquels j'aurais différé en 1830? Mon Dieu! je ne m'étonne pas de cette accusation de prétendue coalition. Quand on a l'habitude des coalitions, on est tenté d'en voir partout. (*On rit. — A gauche : Très-bien! très-bien!*)

L'honorable M. Guizot m'a adressé une autre et plus sérieuse imputation. Il m'accuse d'avoir méconnu en regardant trop

haut, c'est son expression, plus haut que ne permet la constitution, d'avoir méconnu ce sublime dévouement d'une personnalité inviolable qui ne doit jamais être attirée dans la sphère de nos débats. (*A gauche : Oui, c'est inconstitutionnel !*)

Eh bien ! je lui réponds : Si je pouvais, comme homme, ouvrir mon cœur ici devant la Chambre, on y trouverait sans doute le même respect, la même vénération que dans le sien pour cette mission élevée et souvent douloureuse de la royauté. Mais si le ministre me somme de déclarer des sentiments quelconques sur un pareil sujet à cette tribune, je lui demande la permission de ne répondre ni oui ni non. (*Sensation.*) Car, quoiqu'il ait appelé ma politique irréfléchie, légère, inconséquente, je lui prouverai que j'ai plus que lui le sentiment constitutionnel dans cette enceinte, oui, plus qu'il n'en a montré hier, à l'égard de cette souveraineté inviolable à vos éloges, Monsieur le Ministre ! (*A gauche : Très-bien ! très-bien ! — Bravos réitérés.*) Oui, inviolable à vos éloges autant qu'elle serait inviolable à nos censures, s'il pouvait en rejaillir d'ici à une telle hauteur. (*Nouvelle adhésion aux extrémités.*) Et je déclare que si j'avais l'honneur d'être ministre de la couronne, je tomberais mille fois du pouvoir plutôt que d'arracher à sa sphère d'inviolabilité...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Il n'a pas été question de cela. (*Voix à gauche : Oui ! oui ! très-bien !*)

M. DE LAMARTINE. Je dis que je préférerais mille fois tomber devant la Chambre, plutôt que d'arracher à sa sphère d'inviolabilité cette majesté souveraine ! de venir l'interposer, pour ainsi dire, entre mes ennemis et moi, et de couvrir ainsi ma politique d'une inviolabilité à laquelle mes adversaires ne pourraient toucher sans se déclarer eux-mêmes des factieux. (*A gauche : Très-bien ! très-bien ! — Nouvelles réclamations au centre.*)

Maintenant je n'ai qu'un mot à dire sur le reproche très-immérité qui m'a été adressé par M. le ministre des affaires étrangères, d'attaquer avec violence le cabinet.

J'ai fait le contraire depuis l'ouverture de la session. J'ai eu soin de ne pas l'attaquer, si ce n'est dans l'ensemble du système que je combats, et dont il représente une partie. Dans le droit de visite, par exemple, question réservée pour ma conscience

comme pour celle de M. Passy, comme pour celle de mon honorable ami M. de Tracy, je me suis tu. Il m'appartenait moins qu'à personne de toucher au cabinet du 29 octobre, dont j'avais soutenu l'avénement aux affaires dans des circonstances difficiles, extrêmes, où des hommes honorables, courageux, venaient détendre une situation trop tendue en Europe et en France même. Je les ai combattus dans des lois organiques de la régence, des fortifications, des capacités; dans une question de cabinet, au contraire, ce n'était pas à moi de les écarter hostilement des affaires. Je me taisais sur le cabinet lui-même, non par assentiment, mais par convenance.

Mais puisque M. le ministre des affaires étrangères me provoque à lui dire mon sentiment sur la direction personnelle, spéciale, du ministère qui lui est confié, et sans m'expliquer sur ses honorables collègues, je vais le faire en un seul mot. (*Écoutez, écoutez!*)

M. le ministre des affaires étrangères a eu sous la main trois questions principales. Eh bien! mon sentiment ne se résume pas en une accusation, mais en une seule caractérisation de ses actes. Il n'a pas été heureux! (*Sensation.*)

La première de ces affaires, c'était le rétablissement de l'harmonie européenne, la réconciliation de la France et des puissances, après la malheureuse rupture de 1840. Qu'est-ce qu'il y avait à faire? J'en appelle au sentiment de la Chambre entière. Il y avait pour la France, en rentrant dans l'alliance, des garanties et des réparations à recevoir, et c'est nous qui les avons faites! C'est vous qui les avez signées trop vite; avec qui? Avec ce même ministre anglais, lord Palmerston, dont vous avez, disiez-vous, le plus à vous plaindre; et cela quand? Remarquez-le bien, Messieurs, précisément un mois avant la chute de ce ministre, peu de jours avant le moment où M. Peel, cet autre ministre dont vous reconnaissiez hier, dont nous honorons tous les dispositions loyales et conciliatrices, allait entrer aux affaires et faciliter les relations?

Est-ce là du bonheur! (*Approbation à gauche.*)

Mais en Espagne (c'est l'autre question), que nous disiez-vous hier? Que votre but, votre intention était d'établir les rapports les plus intimes entre deux nations dont l'existence est

nécessaire l'une à l'autre. Eh bien! qu'est-il arrivé? La France l'a vu, vous avez envoyé un ambassadeur, il n'a pas été reçu. Une misérable question d'étiquette, que vous deviez prévoir ou négliger comme puérile, a séparé de plus en plus les deux pays que vous vouliez unir.

Là encore, il faut en convenir, vous n'avez pas été heureux.

Enfin, j'en viens à la question du droit de visite.

Et ici à Dieu ne plaise que j'abuse de votre situation pour vous accuser d'avoir défendu les traités de 1831 et de 1833. Nous les avons, nous partisans de l'abolition de l'esclavage par tout l'univers, défendus avant vous, avec vous, autant que vous dans leur esprit d'humanité et d'égalité entre les races humaines. Ce serait une lâcheté à nous de les déserter, quand vous les défendez au nom du sentiment religieux, qui seul nous préoccupait tous dans l'origine de cette affaire. Mais le traité de 1841, cette ampliation malheureuse des conditions, des zones, des circonstances qui peuvent aggraver aux yeux du pays le droit de visite, qui vous forçait à le signer dans ce moment-là? Je suis à cet égard entièrement de l'opinion de l'honorable M. Passy. L'intention était toujours honorable sans doute, toujours bonne, toujours humaine, toujours religieuse; mais le fait n'était pas opportun. Cette ampliation au droit de visite manquait de la première de toutes les conditions de toute œuvre diplomatique bien faite, l'opportunité, le choix de l'heure, du moment. Ce n'est pas au moment où deux nations sont irritées l'une contre l'autre qu'on essaye de rapprocher leurs mains sur un traité pareil! Et enfin lorsque la Chambre, à l'annonce de cette négociation, a donné le désaveu le plus complet, le plus unanime à votre politique, quelle était l'attitude de M. le ministre des affaires étrangères? quel était son devoir, s'il eût compris le sentiment constitutionnel? C'était de se retirer devant une manifestation aussi claire, aussi éclatante, devant un désaveu aussi réfléchi, aussi raisonné, aussi national que celui qui s'est manifesté dans cette Chambre. Et que faisiez-vous en ne vous retirant pas? Évidemment vous laissiez face à face, sans intermédiaire, sans interposition constitutionnelle, l'irritation des deux pays, dont le contact pouvait pro-

duire et perpétuer cette animosité que déplorent ici, avec moi, tous les amis sérieux de la paix. Laisser ainsi la couronne et le pays sans responsabilité, et préparer ce legs terrible de tant d'irritation à calmer à vos successeurs, était-ce constitutionnel? Est-ce que les ministres, désavoués ainsi, n'emportent pas toujours la difficulté avec eux en se retirant? La responsabilité des ministres est faite pour cela! ils sont des victimes constitutionnelles qui, en se sacrifiant à propos, sauvent la responsabilité de la couronne et emportent les embarras du pays.

Vous ne l'avez pas compris; vous êtes resté. Eh bien! laissez-moi vous le répéter encore : là aussi vous n'avez pas été heureux.

Je finis et je me résume en un seul mot, non à l'égard du cabinet entier, mais à l'égard du ministre qui a dirigé les affaires étrangères. Il a été malheureux.

Ses ennemis pourront accuser de ses insuccès son habileté, sa situation, ses intentions. Moi, je me borne à accuser sa fortune, et je lui redis en terminant, pour tout reproche : Non, votre politique n'a pas été heureuse pour votre pays, et je vous défie de m'empêcher de vous plaindre. (*Vive approbation aux extrémités.*)

DANS LA DISCUSSION

RELATIVE

AUX DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES SALARIÉS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 mars 1843.

La proposition des incompatibilités, renouvelée par M. de Sade, fut combattue par M. de Lamartine. S'il se ralliait à l'opposition (et il dit quel sens il attachait à ce mot), ce n'était point pour restreindre le pays légal, mais pour l'élargir. Toutes les réformes de la loi d'élection furent abordées dans ce discours qui demandait pour la France une représentation complète. M. de Lamartine la voulait par les moyens pacifiques de la constitution, et il espérait l'obtenir du gouvernement par la toute-puissance de l'opinion. Mais si le pays lui donna de plus en plus raison, le ministère et la majorité s'obstinèrent dans le refus absolu de toute concession.

MESSIEURS,

J'éprouve une double peine en montant à la tribune. (*Profond silence.*)

La première, c'est de ne pas pouvoir répondre, comme mon cœur m'y porterait, à l'obligeante et cordiale sommation que

m'a adressée tout à l'heure mon honorable collègue, M. Liadières, à la fin de son premier discours [1].

La seconde, c'est de remplacer M. Corne à cette tribune, et de venir le combattre en repoussant une proposition émanée du sein de mes honorables amis (*Rires au centre*), de venir, dis-je, examiner et combattre une proposition très-respectable dans sa moralité et dans ses intentions, émanée du sein de mes amis politiques, et apportée à cette tribune sous les auspices d'un homme [2] auquel m'unissait une longue amitié personnelle, avant que je lui fusse uni par les sympathies de la politique.

Mais j'ai toujours combattu, j'ai combattu trois fois les propositions de cette nature. Je combattrai toujours toute proposition de loi restrictive, de loi d'épuration, de loi d'élimination, de loi qui tendrait à décimer la force de la représentation nationale, suivant moi, une et indivisible.

L'opposition, j'en ai la certitude, ne s'y trompera pas. Je l'honorerais bien mal, et elle ne voudrait pas être honorée ainsi, si je lui apportais le sacrifice d'une conviction quelconque; elle ne m'honorerait pas elle-même.

M. Odilon Barrot. Vous avez raison.

M. de Lamartine. Non, elle ne m'estimerait pas, si je venais lui faire la concession de ma conscience. L'homme ne vaut que ce que vaut sa pensée.

M. Odilon Barrot. Nous ne dégradons pas les hommes. (*Assentiment à gauche.*)

M. de Lamartine. Cela dit, j'entre tout de suite dans la délibération, et je me pose ainsi la question : de quel grief constant, permanent et croissant, émane tous les ans dans cette enceinte, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, et sous des formes diverses, une proposition qui a le même objet?

De quoi se plaint-on? quel est le grief, le vice dont on ac-

1. Allusion à ces paroles de M. Liadières :

« J'ai hâte de quitter la tribune pour que vous entendiez plus tôt dans la même « question un orateur dont la parole a sur vous une autre autorité que la mienne. « Quelques jours sont écoulés à peine, et sa loyauté le ramène déjà parmi nous. « Est-ce pour un seul jour? Je ne le crois pas. J'en ai pour garant la justice d'une « cause qu'il a naguère défendue avec tant d'éclat; j'ai confiance aussi dans la supé- « riorité d'une raison qui n'est égalée que par la supériorité du talent. »

2. M. de Sade.

cuse la représentation du pays? La proposition de M. de Sade aurait-elle des résultats en proportion avec la gravité du mal qui nous est signalé par l'honorable préopinant? enfin n'y aurait-il pas des remèdes plus efficaces et qui corrigeassent d'une manière plus organique, plus régulière et plus certaine, le vice de la représentation?

De quoi se plaint-on? Je prie la Chambre de ne pas s'y tromper, elle verra tout à l'heure qu'elle ne doit pas m'attribuer la responsabilité du mal que je vais lui signaler. On dit : La représentation du pays n'est pas assez large, elle n'embrasse pas une zone assez étendue de la propriété et des facultés représentatives de tout genre dans la nation.

Elle se restreint à un certain cens, cens exclusif dans la propriété, et elle laisse en dehors des droits, des garanties, des responsabilités politiques qu'il faudrait y faire entrer.

On dit encore : Cette représentation si restreinte, si bornée, elle se trouve encore faussée de deux manières, faussée dans la Chambre par la présence de ces 164 fonctionnaires dont on parlait tout à l'heure; faussée dans les élections des départements par l'action constatée en quelque sorte des influences plus ou moins légitimes de l'administration sur les électeurs; faussée enfin, Messieurs, dans la majorité elle-même. Et comment le prouve-t-on? Le voici.

On dit : Il y a dans cette Chambre, en la décomposant, trois oppositions distinctes, oppositions recommandables, respectables et par les principes qu'elles représentent et par les hommes qui les personnifient, mais enfin qui ont entre elles des principes incompatibles et qui ne pourraient s'unir, dans l'état présent des choses, pour former la majorité et le gouvernement, avant de s'être fondues en une seule pensée commune.

Dans le reste de la Chambre, que voyons-nous? Deux grands partis qui possèdent seuls, qui se partagent le pouvoir et se succèdent au gouvernement, le centre droit et le centre gauche.

En vain cherche-t-on les grands et irréconciliables principes qui divisent ces deux grands partis de la Chambre; il est impossible de les discerner. Tout se résout en nuances, en dissentiments fugitifs et passagers. Il n'y a point d'incompatibilité entre le gouvernement de l'un des partis de cette Chambre, dénom-

més par le nom de *centre gauche*. Que s'ensuit-il? Il s'ensuit que le gouvernement apportant tour à tour toute l'action qu'on lui suppose (je dis qu'on lui suppose) sur les consciences des 164 fonctionnaires publics, le gouvernement peut à son gré faire passer le ministère, la puissance publique, la majorité d'un de ces partis dans l'autre, et porter pour ainsi dire une force matérielle, un poids en quelque sorte inerte, brutal, qui empêche toute oscillation spontanée, nationale, dans le reste de la Chambre, et par conséquent tout changement réel dans la majorité. Voilà, Messieurs, une des grandes accusations qu'on entend répéter depuis plusieurs années et qui est sans doute l'objet, l'inspiration de la mesure qui nous est proposée.

On va plus loin, on dit: Mais à la source même, mais jusque dans les élections départementales, les influences administratives et, je le répète, les influences qu'on appelle légitimes peuvent avoir une action toute-puissante sur le chiffre, même sur le jeu de la majorité ici. En effet, que se passe-t-il? Avec un nombre d'électeurs si restreint que vous l'avez dans la plupart de vos départements du midi et du centre, quand une famille, par ses influences, par ses relations naturelles, son action sur les électeurs, possède la moitié ou à peu près la moitié du corps électoral, que deux candidats d'opinion opposée se disputent ce corps électoral tout entier, *et forment deux partis à peu près égaux,* et que le gouvernement vient avec le poids dont je vous parlais tout à l'heure, d'un certain nombre de fonctionnaires publics disposant du pouvoir dans la localité, se porter ici ou là, il est évident que le député qui en sort n'en sort pas avec cette indépendance, avec ce mandat réel d'opinion qu'il aurait puisé dans des éléments véritablement livrés à eux-mêmes; qu'il l'emprunte, ce mandat, du gouvernement plus que des électeurs, et qu'il vient ici le rapporter en déférence au gouvernement. (*C'est juste! c'est juste!*)

Et quand nous disons: Mais le député promu à des fonctions ici est renvoyé en première instance au jugement de ses électeurs, que nous répond-on? On nous répond que cet appel aux électeurs est encore une fiction de plus, qu'il est toujours absous, mille fois absous, parce qu'il trouve dans ses juges

(passez-moi le mot) des complices, oui, des complices ! des électeurs qui se disent : Il n'y a plus de politique dans l'élection, il n'y a que des intérêts plus ou moins bien servis par un mandataire de nos exigences : celui-là a été jugé assez important pour être acquis par le gouvernement, tant mieux ! puisqu'il a eu cette force pour son propre compte, il en aura d'autant plus pour nous-mêmes. Bien loin de le décourager et de le punir, récompensons-le de son ambition, car son ambition nous est un garant de nos propres cupidités locales ou personnelles.

Oui, voilà ce qui se passe dans le cœur de certains électeurs, dans les mystères du gouvernement électif ; et quand les choses en sont là, quand ce qui n'est encore, sans doute, qu'une scandaleuse exception, sera devenu insensiblement une habitude et un fait normal, la décomposition du vrai gouvernement représentatif sera palpable. Ce gouvernement, au lieu d'être un gouvernement d'opinion, sera un gouvernement d'intérêts. On pourra le définir un gouvernement représentatif d'arrondissements, où les députés sont les administrateurs, où les mêmes hommes votent le budget et le dépensent, et que l'on pourra résumer tristement dans cet axiome, dans cette définition étrange sortie ici l'autre jour de la bouche d'un ministre : « Enrichissez-vous ! » (*Mouvements divers.*)

Et c'est en vain que M. Liadières, tout à l'heure, et moi-même avec lui, rendant la même justice, le même hommage aux consciences de nos collègues, c'est en vain que nous verrons l'indépendance de caractère, l'impartialité à travers l'asservissement apparent des situations les plus délicates, les plus étranges dans le parlement ; c'est en vain que, comme je fis l'année dernière, nous attesterons de très-bonne foi la liberté des fonctionnaires en montrant ceux qui votent si librement en grand nombre dans l'opposition. Il n'en est pas moins vrai, et ceci répond à la pensée qu'exprimait à l'instant M. de Sade, il n'en est pas moins vrai que l'autorité de la Chambre en est altérée, et que l'opinion, non pas ici, où les consciences sont pour nous à jour, mais au dehors, en voyant ces promotions étonnantes, ces avancements inexpliqués qui ne paraissent justifiés ni par des aptitudes extraordinaires, ni par des services rendus à l'État, on les commente, on les explique par les mystères de l'urne,

par les complaisances des députés ou par l'insolence des faveurs de l'administration.

Voilà, voilà ce qui décréditerait la Chambre, si l'on ne se hâtait d'y porter remède, mais un remède réel. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien! ce remède, je le demande à M. de Sade lui-même, à lui qui qualifiait tout à l'heure sa proposition de proposition modeste et à petites dimensions, je lui demande quel effet puissant, réel, efficace, auraient cette élimination ou ces ajournements d'un si petit nombre d'ambitions.

Vous avez cent soixante-quatre fonctionnaires publics ici; on vient de vous les décomposer. Vous exceptez des effets de votre proposition tous ceux d'abord que tout le monde excepte, c'est-à-dire tous ceux dans lesquels doit se personnifier la politique même du gouvernement, l'état-major d'un ministère; il faut bien que la pensée du gouvernement se personnifie dans ses organes; il faut bien que les hauts emplois politiques, que les grandes situations suivent les cabinets et tombent avec les cabinets. Voilà la loi de la moralité, voilà la loi parlementaire.

Vous exceptez ensuite, et ici j'avoue que je vous trouve bien indulgent en partant du principe de votre mesure, vous exceptez les fonctionnaires diplomatiques. Or, si l'ubiquité est impossible quelque part, à coup sûr c'est entre Constantinople et Paris, entre Pétersbourg et la Chambre des députés. Comment accomplir à la fois ce double devoir? ou comment s'absenter sans perdre le fil des observations ou des négociations, si difficiles à renouer?

Vous exceptez encore, et cela avec justice, avec l'assentiment de la Chambre tout entière, vous exceptez tous les militaires, et vous les laissez suivre, au moins par le mérite impartial de l'ancienneté, la loi naturelle de l'avancement. Vous avez encore d'autres exceptions notables et nombreuses.

Eh bien! que vous reste-t-il? Il vous reste un petit nombre de magistrats honorables et honorés dans cette partie des fonctions publiques qui se rétribuée surtout en considération et en honneur, et qui est si mal rétribuée sur le budget de la justice; mais encore vous ne les éliminez pas tous, car l'honorable M. Corne citait tout à l'heure ses collègues; il aurait pu se citer lui-même:

j'en citerais moi-même si je ne craignais pas d'affliger leur vertu en l'affichant à cette tribune. Mais vous les connaissez comme moi; vous connaissez des magistrats restés toujours au dernier ordre de la hiérarchie de leur carrière, amis de la majorité, dans la faveur des ministres depuis douze ou treize ans, et qui cependant ont voulu, par vertu, par pureté volontaire, par désintéressement personnel et bien honorable, s'appliquer à eux-mêmes ce niveau sous lequel votre proposition ferait passer tout le monde, et qui certes ne les grandirait pas.

Restent donc en réalité deux choses. Un petit nombre de magistrats auxquels vous interdiriez l'avancement naturel, et un peu plus petit nombre encore de députés entrés sans fonctions dans cette Chambre, et qui pourraient être nommés, soit à des fonctions diplomatiques, soit au conseil d'État.

Eh bien! je le répète, je demande à M. de Sade : Est-ce pour si peu, est-ce pour déplacer deux ou trois voix dans cette Chambre, que vous présentez une proposition semblable, que vous iriez porter atteinte au principe que je vais vous signaler, et qui est le principe dominant du gouvernement représentatif? Je dis : Non, il n'y a pas de proportion entre le résultat minime, imperceptible, qu'atteindraient les exclusions portées dans la proposition de l'honorable M. de Sade, et la violation du grand principe de notre nature de gouvernement.

Ce principe, je l'ai défendu l'année dernière avec une grande extension à cette tribune; je n'y reviendrai pas cette année, je me contenterai de le signaler.

C'est le principe de l'unité, de l'indivisibilité de la nation dans un gouvernement démocratique. Si l'unité est nécessaire dans un ordre quelconque de gouvernement, c'est surtout à la démocratie, à la démocratie qui se fonde et qui a besoin de toutes ses facultés, de toutes ses forces, de toutes ses classes, pour suffire à l'œuvre si mobile et en même temps si multiple que les événements l'ont chargée d'accomplir dans notre temps.

Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose d'antipathique aux vrais sentiments démocratiques dans votre proposition? Ne sentez-vous pas, au fond, que vous excluez une partie considérable du pays des fonctions publiques ou de sa représentation ? que vous faites un pays législatif et un pays administratif distincts

et incompatibles entre eux? que vous mettez en infériorité et en suspicion l'administration tout entière dans un pays où toutes les familles ont des membres dans le service public? que c'est rétablir en quelque sorte indirectement le privilége de la naissance, le monopole de la fortune? Non, telle n'est pas votre pensée, mais tel serait inévitablement l'effet de votre proposition. A cet égard je la combattrai toujours comme éminemment contraire au développement des vrais principes et de la nature même de la nation.

Le principe, c'est que tout le monde soit accessible à toute chose, c'est qu'on puisse rendre à son pays double service, si on a double faculté, ou double dévouement. Le principe, c'est qu'il n'y ait pas de lois somptuaires du patriotisme ; le principe, c'est que la souveraineté des électeurs soit seule juge des incompatibilités; que l'opinion publique soit le seul juge des indignités. Ce que l'opinion publique ne fera pas, votre loi ne le fera jamais. Laissez-la porter ses jugements, ses peines ou ses récompenses par l'estime ou par le mépris public; cela est plus efficace dans un pays d'honneur que les mesures d'élimination qu'on trompe toujours.

Je vous citais à l'instant ces hommes estimables qui, comme M. Corne et tant d'autres, ont pris d'eux-mêmes et envers eux-mêmes les engagements que vous provoquez dans la loi; eh bien! ces hommes, dans quelle situation votre loi les mettra-t-elle? Vous les diminueriez dans la considération de leurs concitoyens; vous les feriez passer sous le niveau du désintéressement légal. En apparaîtraient-ils mieux aux regards de l'estime publique? Non, rien ne les signalerait plus à la considération spéciale qu'ils méritent et qui les désigne aujourd'hui. Ils seraient confondus dans la foule de ceux qui peut-être n'ont pas le désintéressement dans le cœur à un si haut degré, et qui paraîtraient aussi désintéressés parce qu'il leur serait défendu de ne pas l'être.

Non, Messieurs, un désintéressement pareil, imposé par la loi, ne grandit pas les corps ni les individus. Ce n'est plus une vertu, c'est un uniforme, c'est un costume. Je l'ai dit l'année dernière, je le répète : cette mesure est le lit de Procuste, dans lequel vous coucheriez tous les caractères et nul ne paraîtrait

plus grand que l'autre, parce qu'ils subiraient tous la même mesure. Eh bien! c'est là, selon moi, un des plus fâcheux effets de la proposition. Vous ne créeriez pas la vertu, vous ne créeriez pas l'indépendance. Savez-vous ce que vous créeriez? La confusion des caractères pour l'opinion publique, qui ne saurait plus les discerner; vous créeriez, passez-moi le mot, l'hypocrisie de l'indépendance; il est impossible, par une loi, de créer la réalité, et c'est la réalité qui est nécessaire dans un gouvernement de liberté.

Ce n'est pas ce costume, cette hypocrisie, c'est la vérité qu'il faut ici; c'est la grandeur, c'est le caractère, ce n'est pas l'apparence. (*Très-bien!*)

Maintenant un mot encore : M. de Sade et M. Corne vous ont dit l'un et l'autre dans leurs discours : Non, sans doute, notre proposition n'est pas éclatante, notre proposition n'est pas retentissante; c'est une proposition modeste, petite, mais enfin l'opposition fait ce qu'elle peut, elle ne fait pas ce qu'elle veut. (*On rit.*) L'opposition doit se faire petite pour passer en quelque sorte sous la porte basse et étroite des majorités.

Eh bien! je réponds à M. de Sade : Non, si l'opposition était aussi faible que vous le dites, ce n'est pas par des propositions qui l'amoindrissent que vous pourriez l'agrandir, ni dans cette enceinte, ni dans le pays; mais l'opposition n'est pas si faible que vous la faites. Je dis, et je ne serai démenti par personne, l'opposition est plus forte que vous ne le croyez. (*A gauche : C'est vrai.*) Elle est forte de ces principes que vous représentez avec tant de constance et de fidélité sur vos bancs; elle est forte de ces traditions qui vous rattachent aux premiers jours de la fondation du gouvernement libre; elle est forte des espérances des générations nouvelles qui se rattachent aux principes, aux noms, aux caractères qui les ont si dignement personnifiés parmi vous. Non-seulement vous êtes forts par vous-mêmes, mais aussi par les fautes du gouvernement, par ses erreurs, par ses déviations, par ses timidités; vous êtes forts par ces soupçons mêmes qu'on élève contre la sincérité de la représentation ici et dans les élections. Vous êtes forts par ces scandales des faveurs personnelles, par ces avancements, par ces promotions dont on cherche souvent en vain les causes. Oui, vous êtes très-forts, et

vous ne savez donc pas ce que c'est que l'opposition, si vous la croyez faible en ce temps-ci? (*Mouvements divers.*)

L'opposition, c'est tout ce qui souffre dans un pays libre, tout ce qui souffre dans ses droits, dans ses idées, dans ses situations, dans ses espérances, dans son patriotisme, dans ses illusions généreuses même! tout ce qui se désaffectionne, tout ce qui s'irrite, tout ce qui s'indigne contre les lenteurs, les vices du gouvernement ou d'un système! L'opposition, c'est elle qui hérite homme par homme de tout ce qui se détache du gouvernement. (*Aux extrémités : Très-bien ! très-bien !*)

Oui, chaque faute du gouvernement au dedans, au dehors, grandit, fortifie, élève cette force de l'opposition! Ah! ne craignez pas de manquer de force! Croyez-moi, craignez plutôt d'en avoir trop un jour et de ne pouvoir assez contenir dans les limites de l'action loyale, constitutionnelle et préservatrice, qui est la vôtre et qui est la nôtre ici à tous, le flot croissant des forces d'opposition que les fautes croissantes et prolongées d'un faux système préparent à notre pays!

Oui, craignez vos forces plutôt que d'en douter. Mais si vous voulez rester forts, si vous voulez conserver cette force, ménagez-la essentiellement et utilisez-la à propos; ne la disséminez pas ainsi en questions dont vous reconnaissez vous-mêmes les proportions trop impuissantes et trop étroites. Songez que ce sont les grandes questions qui amènent les grandes forces autour de l'opposition dans un pays; songez à accumuler sur ces grandes questions bien choisies, bien élaborées, toutes les puissances d'opinion qui viennent raviver dans des circonstances si fréquentes votre popularité légitime. Ce n'est pas en se faisant petit qu'on grandit son pays.

Ce n'est pas en se faisant trop modeste qu'on donne confiance à l'opinion; ce n'est pas en disséminant sa force qu'on la multiplie. L'opposition doit ménager ses forces autant que le gouvernement doit ménager les siennes; en les disséminant, on les anéantit. Que penseriez-vous d'un mineur qui, ayant à faire disparaître un obstacle matériel, viendrait brûler sa poudre grain par grain au pied du rocher? Il ne produirait aucun effet. Eh bien! le rocher, c'est la majorité, c'est le gouvernement; les moyens de l'opposition, ce sont ces grandes questions

qu'elle soulève et qu'elle finit par introduire à travers les résistances des majorités. C'est pour ces questions, c'est autour d'elles qu'il faut grouper, rallier, accumuler l'opinion. Et je dis que de ces questions, il n'y en a jamais qu'une ou deux par siècle au dehors ou au dedans. Ce sont les seules aussi qui valent, par leurs résultats, les efforts qu'on leur consacre. Eh bien! je dis aux honorables amis qui ont signé la proposition : Répondez à l'interpellation que je vais avoir l'honneur de vous adresser. (*Écoutez! écoutez!*)

Êtes-vous convaincus que l'opinion politique ou la vie du gouvernement représentatif se retire de l'action des élections et du parlement même? Êtes-vous convaincus que le gouvernement exerce trop son empire et sur la majorité de cette enceinte par le nombre des fonctionnaires publics, et sur la conscience des députés par l'action des influences administratives dans vos départements?

Êtes-vous convaincus ainsi que l'organisation vitale du gouvernement représentatif pourrait se trouver compromise, atténuée, faussée, et qu'il y aurait un grand péril pour la constitution même du pays?

Êtes-vous convaincus que les intérêts locaux ou privés dominent les opinions dans vos colléges électoraux?

Êtes-vous convaincus qu'il se forme des brigues tout à fait en dehors des influences politiques; qu'elles se réunissent sur un nom d'homme indépendamment de ses opinions; qu'elles font de lui le représentant d'intérêts collectifs, de monopoles, d'industries, et tendent ainsi à jeter le germe d'une féodalité nouvelle, opprimant et le gouvernement et les intérêts généraux des consommateurs, et non moins nuisibles à la liberté, à la grandeur des gouvernements qu'au bien-être et au travail des peuples? (*Très-bien! très-bien!*)

Enfin, êtes-vous convaincus que l'opinion se trouve ainsi en danger d'être faussée à son centre, comme elle est corrompue en sa source?

Êtes-vous convaincus que le gouvernement a une influence trop personnelle sur les colléges électoraux et sur les majorités; que bien des votes portés ici depuis quelques années n'auraient pas eu la majorité réelle dans le pays? que le gouvernement de

majorité devient ainsi un mensonge? qu'il y a là un danger pressant et immense? que, pendant que ces fortifications de Paris, par exemple, que M. Liadières se félicitait tout à l'heure de voir s'élever comme un témoignage des services de certains membres de la Chambre, s'élèvent en effet avec une merveilleuse impatience, la corruption des influences s'infiltre dans toutes les veines du corps électoral dans les départements, et qu'ainsi la liberté, menacée un jour dans sa tête, pourrait se trouver viciée ailleurs dans ses organes? (*Sensation.*) Eh bien! alors, je dis aux partisans de la proposition : Si vous êtes convaincus de cela, si vous avez le courage de vos convictions, si vous avez celui de sonder, comme je le fais, la profondeur, la gravité du mal, et de chercher dans votre conscience, si honorable et si éclairée, le remède approprié à la gravité de la situation, faites-le donc, nous sommes opposition pour cela, pour marcher en avant du gouvernement, pour éclairer l'opinion, pour signaler les périls qui pourraient le menacer de toutes parts, et non pas pour composer avec les faiblesses d'une majorité, ni même pour composer avec le découragement moral et momentané d'un pays, si jamais le patriotisme et l'énergie morale du pays venaient à s'endormir, et s'abandonner eux-mêmes. (*A gauche : Très-bien! très-bien!*)

Si vous êtes convaincus de tout cela, cherchez le remède vrai. Quant à moi, je déclare que je ne vois aucune efficacité, aucune réalité puissante dans la mesure que vous nous proposez et qui déplacerait, je le répète, à peine quelques suffrages dans cette enceinte. Mais si vous voulez toucher à la racine même du mal, croyez-moi, osez toucher à la loi d'élection elle-même. (*Mouvements divers.*)

M. Odilon Barrot. C'est impossible! il faudrait faire une révolution.

M. de Lamartine. Eh bien! osez le dire : remaniez avec sagesse, mais remaniez courageusement ce qui vous paraît insuffisant ou défectueux dans le système électoral de 1831. Voulez-vous faire des propositions qui tendent à élargir la sphère des colléges électoraux qu'on a si fort resserrée, que les capacités réelles disparaissent sous l'influence des intérêts locaux et même des intérêts privés, c'est-à-dire oser proposer que le vote ait lieu au

chef-lieu? (*A gauche : Oui ! oui !*) Voulez-vous proposer ce qu'on vous proposait tout à l'heure, la suppression du cens d'éligibilité? (*Oui ! oui !*) Voulez-vous, dis-je, pour égaliser les situations dans cette enceinte, pour mettre tous les députés au niveau de ces 164 fonctionnaires publics, les privilégiés du budget, voulez-vous faire la proposition d'une indemnité aux autres députés? (*Oui ! oui !*)

Enfin, voulez-vous aller plus loin, voulez-vous demander ce que j'ai soutenu de toute ma force de conviction l'année dernière, l'adjonction des capacités de la seconde liste du jury? (*A gauche : Oui.*)

Voulez-vous plus encore?... Oui, voulez-vous proposer plus encore? voulez-vous proposer que dans un grand remaniement de votre loi électorale, non-seulement les capacités de la seconde liste du jury viennent s'adjoindre à ce cens trop exclusif qui confère seul les droits politiques, mais encore qu'une législation appréciatrice, sagement appréciatrice, introduise dans le droit électoral toutes les autres garanties sociales? voulez-vous faire des propositions qui étendent prudemment en le régularisant le droit d'élire les représentants du pays à des catégories de professions libérales, industrielles, laborieuses même, dans la nation (*violents murmures*), qui le distribuent proportionnellement, en sorte que nulle classe de citoyens en France ne puisse se plaindre de manquer d'organes, et que la représentation ne soit plus seulement l'élite, mais le résumé complet et organisé du pays? (*Mouvements divers et bruit au centre.*)

Voulez-vous, en laissant à la propriété toute sa valeur comme gage principal dans la communauté, reconnaître enfin le dogme, le principe générateur de la révolution et de la pensée françaises, c'est-à-dire que le titre de citoyen politique n'est pas seulement le titre de contribuable, mais le titre d'homme, d'être moral, et donnant des garanties sociales suffisantes à l'État? Voulez-vous reconnaître largement, mais avec sûreté, les droits de l'intelligence et du travail, de cette intelligence qui est la force des forces dans les temps modernes, que l'éducation publique, la presse, les tribunes, les industries font monter et prévaloir de jour en jour davantage? Oui, mettez-la dans le droit avec proportion, pour qu'elle ne le trouble pas! (*Murmures.*)

Oui, tracez-lui son orbite régulier pour qu'elle ne jette pas un jour le désordre et la ruine dans votre système électif. (*Violents murmures.*)

Si vous voulez faire à leur heure des propositions semblables, mûres, réfléchies, nous les examinerons d'un œil bienveillant, avec prudence, mais avec cette audace qui est aussi un des caractères des législateurs dans les temps agités, dans les temps avancés où nous vivons. Et ne craignez pas de demander trop, d'échouer sans cesse devant la majorité. Ce n'est pas en première instance qu'on gagne ces causes-là devant la majorité, c'est devant l'opinion ! et vous faites l'opinion, vous faites le pays plus faibles qu'ils ne le sont en effet.

Je vous disais tout à l'heure que vous ne connaissiez pas votre force, je vous dis maintenant que vous ne connaissez pas celle de votre pays. Oui, la force ne lui manque jamais pour accomplir ce qu'il croit un progrès dans le bien et dans le juste. Oui, la France est infatigable, infatigable comme son génie, comme l'œuvre qu'elle accomplit dans le monde par les lois. par la presse, par la tribune, par l'action ; une pensée vraie, une pensée populaire ne meurt jamais dans ce sol, une fois qu'elle y a été jetée. (*Murmures. Vive agitation.*)

Eh bien ! je comprends à ces murmures, à cette agitation, que ces propositions que je vous signale comme des éventualités vous paraîtraient de nature à remuer trop fort le sentiment public dans le pays. Mais j'interpelle ceux qu'elles troublent, et je leur demande si, en conscience, ils ne reconnaissent pas, à de graves symptômes, à la persistance même des propositions de cette nature, présentées quelquefois même par des membres de la majorité, comme vous venez de le voir, s'ils ne reconnaissent pas qu'il y a des opinions qui s'aliènent, qui se désaffectionnent, qui se détachent d'un gouvernement qui se ferme depuis tant d'années à toutes les améliorations de cette nature, s'ils ne reconnaissent pas pour le gouvernement la nécessité de reprendre confiance, force dans des éléments nouveaux? Et n'en sentez-vous pas le besoin vous-mêmes, en soutenant le pouvoir?

Ah ! il y a une pensée historique qui m'a toujours et vivement frappé, et qui devrait être toujours présente à l'attention

des hommes du pouvoir dans ce moment; cette pensée, la voici : elle ressort, elle jaillit de toutes les pages de notre histoire depuis cinquante ans, c'est que tous les gouvernements qui ont surgi depuis cinquante ans en France ont reçu pour ainsi dire du mouvement même d'où ils étaient sortis, de la commotion qui les avait fait naître, une dose d'impulsion qui a été la mesure exacte de la force et de la durée de ces gouvernements. Eh bien! n'est-il pas évident pour tout œil clairvoyant, et même en quelque sorte pour l'instinct public, que la force d'impulsion, d'élan, de puissance, que le gouvernement de Juillet a reçue de la révolution libérale et populaire d'où il est sorti, sorti accompagné de tant d'espérances, de popularité, de prestige, n'est-il pas visible, dis-je, que cette force d'impulsion est, sinon épuisée et morte, au moins considérablement ralentie, amortie, et n'imprime plus à ce gouvernement l'énergie nécessaire pour lui faire franchir, surmonter toutes les résistances, tous les obstacles, tous les périls qu'un gouvernement nouveau, dans des temps difficiles, rencontre tôt ou tard sur sa route? Qu'en conclure? Qu'il faut, sous peine de stagnation et de dépérissement, que ce gouvernement, bien et fortement conseillé, se retrempe énergiquement dans ce qui devait être son principe, la liberté, les intérêts populaires, la puissance de l'intelligence et des dogmes nouveaux, qu'il creuse jusqu'au tuf de nouvelles couches du sol électoral pour y repuiser la séve, la vie qui pourraient lui manquer un jour. (*Vive sensation. Violents murmures au centre.*)

Où trouver cette force, cette impulsion si nécessaire dans cet état de choses? Ce ne sera pas dans l'appel aux forces mortes, mais dans l'appel aux forces vives, qui seules peuvent donner la vie politique.

Je sais bien ce qu'on me répondra; je sais bien que toutes les fois que les oppositions ont fait des propositions de ce genre, elles ont été mal reçues par les majorités.

Je sais, Messieurs, qu'à toutes les époques, quand des oppositions courageuses, prévoyantes, ont eu le courage de présenter des idées semblables au gouvernement de leur pays, aux majorités même, elles ont été calomniées, et qu'elles ont eu des insinuations pénibles à subir; mais elles les ont franchies, et elles ont apporté à leur tour à leur gouvernement, à leur pays, des

vérités, des secours, des ressources, qu'il était dans leur devoir et dans leur loyauté de leur apporter.

Les premiers hommes du tiers état qui conquirent, on peut dire, tout l'esprit de la Révolution française, le 27 mai 1789, en conquérant le vote par tête au lieu du vote par ordre, furent appelés aussi un jour des agitateurs de l'opinion, des tribuns et des factieux. Ces factieux furent le lendemain l'Assemblée nationale, et sont encore pour nous les fondateurs de la liberté et de l'égalité françaises. (*A gauche : Très-bien !*)

Eh bien ! Messieurs, l'opposition de ce temps-ci n'a heureusement pas besoin de tant d'énergie et de tant d'efforts pour introduire dans nos lois électorales quelques modifications essentielles, mais préservatrices, et pour rendre ainsi, par sa masse même, la représentation nationale imperméable, impénétrable à ces corruptions de tout genre qu'on nous signale. Mais eussions-nous aussi quelques préjugés, quelques dénominations injurieuses à subir, nous aurons le courage de les accepter, et peut-être même l'insolence de nous en enorgueillir. Oui, qu'on nous appelle, si l'on veut, les *agitateurs* de la moralité publique, les *tribuns* des idées, les *factieux* de l'intelligence et du travail, peu nous importe. Ces factieux-là sauvent les peuples et préservent les constitutions en les élargissant, en y faisant pénétrer avec justice et avec prudence les forces vives, morales, intelligentes, et en donnant ainsi une base plus large et un aplomb plus solide aux institutions qu'ils ne veulent pas détruire, mais fortifier en les complétant. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

SUR LA SUPPRESSION

DE LA

FABRICATION DU SUCRE INDIGÈNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 mai 1843.

Nous ne ferons point l'historique de cette question depuis le discours de 1837, le discours suivant en contient l'exposé complet. Il suffit pour l'intelligence de la discussion de rappeler que le projet de loi alors soumis à la Chambre par le ministre du commerce proposait la suppression totale de la fabrication du sucre indigène, moyennant une indemnité de quarante millions. La commission avait adopté un système opposé. Elle voulait des droits égaux sur les deux industries coloniale et indigène, subordonnant la mise en pratique de cette mesure fiscale aux progrès des fabriques de la métropole, manifestés par l'accroissement de leur production. La question capitale de ce débat portait sur les colonies et sur la marine françaises, gravement compromises par les immunités accordées au sucre de betterave, qui en avaient démesurément développé la fabrication.

MESSIEURS,

Quelle que soit l'opinion qu'on ait adoptée sur la grave et difficile affaire qui nous est soumise, il est impossible, en montant à cette tribune, et en succédant à un aussi savant orateur[1], de ne pas se sentir pénétré d'un sérieux respect pour son

1. M. Stourm.

adversaire, dans une question surtout aussi diverse, dans une question qui change pour ainsi dire d'aspect autant de fois, je le reconnais, qu'on change soi-même de point de vue pour la considérer. Que la Chambre ne se laisse donc pas dominer par les impressions qu'elle vient de recevoir à l'instant même; et, en ne considérant ce litige que sous un seul point de vue, qu'elle me permette de m'élever dès l'abord au point culminant d'où ces points de vue divers sont envisagés tour à tour; et après être descendu sur les pas de M. Stourm et des orateurs qui l'ont précédé dans chaque détail, de chercher le point de vue général, c'est-à-dire le point de vue national, d'embrasser l'affaire d'un seul coup d'œil, d'en trouver, s'il est possible, la solution, et, s'il n'est pas possible de la trouver, de dire avec sincérité : Il n'y en a pas; le seul remède véritable, le seul au mal que fait cette contestation depuis dix ans aux affaires intérieures, à la marine, aux colonies de notre pays, c'est une solution décisive, c'est une exécution non pas sévère, mais juste, qui fasse rentrer dans le droit commun deux grandes industries. C'est de ce point de vue que j'essayerai de parcourir les différentes spécialités qui se rattachent aux deux sucres.

Et d'abord, je vais poser moi-même des jalons dont je ne m'écarterai pas. Ces jalons, les voici : Est-il utile, aussi utile que l'honorable M. Lestiboudois voulait le démontrer hier, que l'honorable M. Stourm le disait tout à l'heure, de conserver à tout prix, à tout prix, entendez-vous bien, une industrie soi-disant agricole, qui promettait tant de merveilles à notre population ?

S'il est utile de la conserver, et ici je m'adresse à la commission, y a-t-il possibilité dans la coexistence de ces deux grandes industries qui se font une guerre si longue et si acharnée sous nos yeux, et enfin si la possibilité de cette coexistence de ces deux industries est reconnue impossible, laquelle devrons-nous préférer?

Voilà, Messieurs, comment je me suis posé à moi-même la question. (*Très-bien! très-bien!*)

Que l'honorable préopinant me permette néanmoins, avant de toucher à la question coloniale, sur laquelle je le suivrai, qu'il me permette une ou deux observations en réponse aux

orateurs qui m'ont précédé, à l'éloge quelque peu exagéré qu'on a fait d'une industrie que je respecte, que je ne veux pas extirper, mais que je ne veux pas privilégier non plus.

Posons-nous à nous-mêmes, et pour les bien juger, les bases historiques de la question des deux sucres. Envisageons comment est née l'industrie du sucre indigène, et comment s'est élevé insensiblement le conflit qui donne au pays de si sérieuses difficultés aujourd'hui.

Messieurs, vous le savez tous, et il ne faut pas que la Chambre l'oublie, car c'est là, selon moi, la considération qui doit dominer non-seulement nos intelligences, mais encore nos consciences de législateurs et d'hommes d'État; il ne faut pas oublier qu'un grand contrat existe entre nos colonies et la mère patrie. Nos colonies, vous le savez, ont été séparées de nous par les longues guerres de la révolution et de l'empire; en 1814, elles sont revenues prendre leur place dans leur nationalité : mais cette place, elle était en quelque sorte perdue.

L'empire, vous le savez, Messieurs, avait autre chose que des pensées coloniales; ses pensées ne ressemblaient guère à cette belle idée de Montesquieu, que M. Stourm vous citait en finissant son discours. Sa pensée était la séquestration du continent de tout contact avec les colonies et les mers.

Tout ce qui était suspect d'avoir traversé les mers où dominait l'influence anglaise était accueilli par la confiscation et l'incendie. C'était l'économie politique d'Attila, le système de la guerre. C'était donc volontairement que le commerce était repoussé des rivages de la France pendant l'empire, et que tous les rapports avec les colonies était impossibles. Et que fit alors le grand génie auquel vous faisiez allusion? Ce qu'il fit, Messieurs, vous le savez; il craignait que l'absence des objets de consommation habituellement en usage pour le peuple ne poussât l'esprit public à une sorte de révolte contre sa politique; il mit la science, il mit les chimistes en quelque sorte en conscription. On inventa le sucre de betterave, le café de chicorée; on mit la science dans le cas de subvenir autant que possible aux richesses naturelles du sol, du travail et du climat qu'on s'interdisait. On voulut violenter la nature et commander aux éléments.

Mais enfin, quand tomba l'empire, ses œuvres industrielles croulèrent avec lui : tout ce qui fait le despotisme périt avec lui! Le sucre indigène disparut. Les colonies nous furent rendues en 1814; elles vinrent redemander leur place naturelle sur nos marchés. Vous fîtes alors avec elles le contrat qui vous régit. Il fut convenu que les colonies ne se fourniraient que dans la mère patrie de toutes les denrées de première nécessité, depuis les farines jusqu'aux produits de la pêche, dont on vous entretenait hier. Il fut convenu de part et d'autre que toutes les denrées de première nécessité et de luxe ne seraient importées que par nous dans nos colonies, et ne l'oubliez pas, Messieurs, car c'est là une clause, que les denrées ne seraient importées que par les navires nationaux. Il fut encore convenu que les colonies n'auraient pas la faculté, vous parlez ici de liberté, la liberté de donner à leurs sucres, au produit de leur industrie, les manutentions plus qu'élémentaires; par exemple, qu'elles ne pourraient ni claircer ni terrer leurs sucres. C'était violent, c'était arbitraire, c'était exclusif assurément autant que les restrictions à la liberté du sucre indigène peuvent l'être. Cependant, comme c'était juste, ce fut accepté avec reconnaissance. Cette restriction avait pour objet de réserver ce travail à la grande industrie française et nationale du raffinage qui, jusqu'ici, a été oubliée à cette tribune, et qui certes doit à son tour y faire retentir son importance et ses droits.

On fit bien plus; on interdit dans cette charte des colonies la faculté d'aucun échange libre avec l'étranger. Leurs rapports sont concentrés dans leurs relations avec la métropole, et quels que soient les avantages qu'elles auraient à exporter à certains moments leurs sucres à l'étranger, elles vous les doivent tout entiers; il ne leur est pas permis d'emprunter ni le pont, ni le pavillon d'un navire étranger, et d'aller chercher ailleurs une rémunération supérieure à celle que le marché français leur donne; vous leur achetez et vous leur vendez tout à votre prix et non au prix libre de la concurrence. Eh bien! voilà, selon moi, les clauses, les conditions qui doivent dominer la pensée du juge dans cette grande affaire, si nous voulons que la probité y pèse pour quelque chose.

Lorsque l'effet de cette charte coloniale commença à se faire

sentir, on avait oublié, en imposant les colonies d'une surtaxe considérable, et leur faisant verser jusqu'à 40 millions au trésor, ce germe foulé aux pieds de la betterave qui avait disparu de lui-même et auquel personne ne pensait plus. Mais en 1828, l'industrie de la betterave s'apercevant, comme on le disait tout à l'heure, qu'elle était protégée, à l'insu de la loi, d'une prime de 45 fr. 50 c. par quintal métrique sur les produits des colonies, en ce que les colonies payaient ce droit et qu'elle ne le payait pas, cette industrie commença à revivre à l'ombre de cette protection; de 1833 à 1836 le mal augmente, les Chambres, les colonies, le trésor sentent l'injustice et réclament un impôt sur la fabrication nationale. Cette fabrication, en 1836, envahissait déjà le marché par 500 fabriques et par 40 millions de kilogrammes de sucre. En 1839, on l'impose timidement de 10 fr. par 100 kilogrammes. Le désordre augmente. Les colonies, le trésor sont atteints. Elle ne le sent pas. On cherche un palliatif dans un dégrèvement par voie d'ordonnance sur le sucre colonial.

Enfin, on arriva à la mesure du dégrèvement colonial, du dégrèvement extérieur; puis, enfin, une loi à peu près semblable à celle d'aujourd'hui fut apportée par le ministère du 12 mai.

Le ministère du 1er mars espéra guérir le mal et pallier encore la situation. Il crut, par un attermoiement favorable aux deux industries, concilier ces deux matières, qui se faisaient concurrence, qui se faisaient obstacle l'une à l'autre. Vous avez vu les effets de la loi de 1840, et c'est sous l'empire de ces effets de la loi de 1840 que vous êtes appelés aujourd'hui à apporter une solution définitive à nos embarras. C'est sous l'empire de cet accroissement, de ce dégrèvement inefficace, de ces poids qui écrasent l'un aux dépens de l'autre, que vous êtes appelés à décider qui aura la place sur le marché ou de ces ports de mer qui, selon le préopinant, peuvent prospérer sans qu'on y importe rien et sans qu'ils exportent. (*Réclamations à gauche.*)

M. DE LAMARTINE. Oui, M. Stourm vous disait, il n'y a qu'un instant, que la source unique de la prospérité des ports était la culture intérieure. (*Oui! oui!*)

Eh bien! la conclusion, quant au sucre, serait donc qu'en

étouffant nos colonies nos ports prospéreraient d'eux-mêmes; car enfin, vous n'allez pas jusqu'à prétendre qu'ils exporteront du sucre de betterave aux Antilles et aux Indes!

Eh bien! je vous le demande, d'après ce tableau des faits, à qui devez-vous justice? à qui devez-vous la place? Est-ce à l'industrie avec laquelle vous avez des engagements mutuels et sacrés? est-ce à l'industrie qui féconde votre production intérieure d'objets manufacturés, qui consomme un tiers de vos pêcheries, qui alimente de cinq ou six mille matelots au moins votre navigation, qui soutient votre inscription maritime à 57,000 matelots, qui vous donne dans l'Océan, et sur la route désormais si fréquentée de la Chine et des Indes, des stations solides? ou à l'industrie qui décime vos armements, qui épuise votre trésor, qui paralyse vos relations de commerce, et qui, ne pouvant vivre que de protection à 100 pour 100 sur d'autres industries aussi nationales, périt ou languit elle-même sous les faveurs mêmes dont elle a été écrasée?

Poser ainsi la question, je dis que c'est la résoudre.

Mais, disent les partisans exclusifs de la betterave, on n'extirpe pas ainsi une industrie nationale. Messieurs, remarquez que je ne demande, quant à moi, aucune extirpation, aucune interdiction, mais le droit commun des deux industries : l'égalité.

Mais est-elle vraiment nationale, comme vous le répétez, cette industrie? est-elle née d'elle-même? a-t-elle vécu de sa vie propre ou des subventions du fisc? Expliquons-nous, expliquons les mots, car c'est à l'aide des mots mal définis qu'on a trompé l'opinion. Oui, j'ose vous le demander, est-ce une industrie nationale, qu'une industrie qui n'est pas née d'elle-même, mais qui est née d'un décret impérial de 1812? (*Murmures et interruption.*) Est-ce une industrie née d'elle-même et vivant de sa propre vie, qu'une industrie qu'on loge le premier jour dans un château royal, à qui on décerne des domaines impériaux, à qui on donne de force 100,000 hectares de culture obligée, qu'on exempte d'impôts, elle et ses produits et ses terres, pendant des années indéterminées; qu'ensuite on protége d'une faveur égale à 100 pour 100 contre une autre industrie nationale similaire, les colonies; que plus tard on refuse d'atteindre

par le moindre impôt; qu'on impose enfin, mais en tremblant et en lui laissant 43 fr., puis 37 fr., puis 20 fr. d'avantage par 100 kilogr. ? Est-ce une industrie vivant d'elle-même et dans des conditions de vie naturelle, qu'une pareille industrie qui ne subsiste que de faveurs et d'exclusions? Non, c'est là une industrie fausse, violente, artificielle, une industrie de guerre! c'est son nom. (*Mouvement.*) Vous ne pouvez pas l'appeler nationale, à moins que vous ne vouliez l'appeler une industrie nationale, qu'autant qu'elle aura coûté davantage au trésor, et que le prix qu'elle coûte au pays en subventions, en contrats violés, ne soit à vos yeux le tarif de sa nationalité. (*Très-bien! très-bien!*)

Je reviens à l'argumentation de l'honorable député, à la question des colonies. L'honorable M. Stourm, organe en cela, je le reconnais, de beaucoup d'esprits trop absolus dans cette Chambre, vous dit : « Mais le temps des colonies est passé (je crois que ce sont ses expressions); le temps des colonies est passé; les colonies sont un domaine lointain, incertain, précaire, qui peut être enlevé à chaque instant à la mère patrie, séparé d'elle violemment par la guerre, et pour lequel il serait insensé de faire autant de sacrifices que vous en devez à vos propres départements et aux concitoyens qui ne seront jamais séparés de vous par aucun événement.

« Vos colonies vous coûtent 12 millions, » disait-il. Je ne veux pas discuter avec lui sur ce chiffre; il est possible qu'en effet les colonies coûtent à la France 12 ou 15 millions, au lieu de 9, qui est le chiffre officiel du gouvernement...

Une voix. 18 millions.

M. de Lamartine. 18, soit; mais il faut défalquer les 7 millions qu'elles rendent au gouvernement. J'admets 18 millions, je ne veux pas discuter sur le chiffre; mais vous verrez que le revenu de vos colonies dépasse et bien au delà celui que l'on vous signale comme chiffre de leur dépense.

Premièrement, on ne juge pas de telles questions par le chiffre seul. Il y a la nationalité; vous ne pouvez la répudier. Les colons sont Français, la nationalité ne se perd pas : elle repose tout entière dans chaque citoyen.

Mais est-il vrai que vos colonies vous coûtent? Voici le

compte, daignez le suivre. D'abord, elles ne se fournissent que chez vous de denrées de nécessité et de ces objets de luxe fugitif que produit Paris, et que les pétitions de tout le commerce et de toute la fabrique de la capitale vous signalaient avant-hier comme une valeur de 54 millions d'échange entre nous et elles.

Secondement, elles n'emploient que vos navires marchands et leur payent un fret de convention supérieur au fret des navires étrangers. Mais attendez, ce n'est pas tout. Voyez la question d'impôt; que nous rendent-elles?

Si nous consommons 80 millions de leur sucre, par la taxe que nous leurs imposons de 49 fr. 50 c., c'est 40 millions versés dans notre trésor.

C'est donc directement ou indirectement, par voie de tarifs ou par voie de consommation, un revenu réel d'environ 50 ou 60 millions que vous recevez de vos colonies; et remarquez que je n'exagère aucun chiffre, car je ne tiens compte des 54 millions de consommation de vos produits, et des salaires à votre marine que pour 10 millions, au lieu de 64 millions qui seraient le chiffre apparent.

Eh bien! je vous le demande, pouvez-vous biffer une des clauses de ce contrat en conservant l'autre? Pouvez-vous, sans absurdité et sans injustice, dire à vos colonies : Vous allez nous enrichir et nous allons vous ruiner; nous allons donner en prime au sucre indigène, à l'industrie rivale, ce que nous recevons de vous, et cela pour vous anéantir? La logique et l'équité se soulèvent.

Mais je dis à M. Stourm encore : Voulez-vous voir la question du point de vue de l'impôt? et j'avoue que c'est celui qui me frappe pour l'avenir de nos finances. Eh bien! comptez avec moi : la consommation totale du sucre étant de 130 millions en France, les colonies en versant 80 millions de kilogrammes, c'est d'abord 40 millions, presque sans frais de perception et sans murmure, qui coulent dans vos coffres.

Si la loi passe et que le sucre indigène périsse ou languisse, et que vous demandiez les 50 autres millions de kilogrammes au sucre étranger, qu'arrive-t-il? Comme vous ne lui devez rien, et que sa surtaxe est de 20 fr. plus élevée, il rend plus, et vous verse à l'instant 20 millions ou 25 millions de francs pour venir

sur vos marchés. Voilà 75 millions par an au trésor; et comme l'habitude est créée et ne rétrograde jamais, la consommation ne peut que se multiplier; vous irez à 100 millions du plus libre, du plus populaire, du plus volontaire des impôts; car c'est un impôt de luxe, qui ne coûte rien aux pauvres.

Que si, au contraire, vous rejetez la loi du gouvernement, ce n'est rien moins que les 25 millions de M. Lestiboudois que vous perdez comme transport; c'est le transport des 80 millions peut-être tout entiers; c'est, de plus, l'impôt de 40 ou de 75 millions : car c'est bien alors que le mot de M. Stourm sera vrai, et que le temps des colonies sera passé!

La menace de l'émancipation d'une part, l'abandon de la mère patrie d'une autre, le privilége placé dans une industrie mille fois plus favorable, la fraude, ne l'oubliez pas, tout cela légitimerait le mot de M. Stourm, le temps des colonies serait passé. Mais ajoutons que le temps de la marine française serait aussi passé, que le temps de la gloire du pavillon serait passé, et que la puissance maritime française ne tarderait pas à passer aussi. (*Très-bien! très-bien!*)

Messieurs, revenons au vrai; ce n'est pas 250, c'est 750, c'est 800 navires que votre marine emploie à l'exportation et à l'importation des sucres. Mais permettez-moi une considération toute-puissante pour montrer le tort que vous faites à votre marine marchande; ne vous préoccupez pas exclusivement de quelques points cultivés de votre sol; pensez à l'intérêt de la grandeur de votre destinée navale.

Je serai maintenant très-court; cependant je veux répondre quelque chose à quelques-uns de mes honorables collègues qui, ainsi que je l'ai fait moi-même dans le commencement, se sont trop exclusivement occupés de la question agricole, je le confesse.

On vous dit : C'est un assolement de plus, c'est une richesse pour le sol tout entier, c'est une culture nouvelle introduite, et, à l'aide de cette culture, un élément de travail nouveau pour la France, qui va occuper sa population ouvrière. Ainsi, vous pourrez leur donner cette denrée à meilleur marché, parce qu'il y aura plus de bien-être, plus de consommateurs.

Messieurs, si nous étions encore au premier jour de la déli-

bération sur cette grande affaire qui a, comme je l'ai dit, tant d'aspects divers, je craindrais de tomber dans ce prestige de la question agricole.

Je m'en rapporterais, comme tant de nos honorables collègues l'ont fait, à ces hyperboles chiffrées d'un savant agronome que M. de Beaumont connaît, d'un écrivain dont je ne veux pas citer le nom par respect pour sa science et son mérite, qui disait, il y a sept à huit ans, qu'un quart de la surface arable de la France pourrait un jour produire la betterave. (*Interruption.*)

M. Desjobert. Il n'a pas dit cela.

M. de Lamartine. Je crois l'avoir lu imprimé alors.

Eh bien ! je ne m'en suis rapporté, à cet égard, ni à ce savant agriculteur, ni à ses commentateurs qui l'ont encore exagéré sans doute ; j'ai voulu savoir la vérité sur cette étonnante fécondité donnée au sol par la betterave. J'en ai semé dans les meilleures terres d'une de nos meilleures provinces, et j'ai reconnu ce que tous les praticiens de bonne foi reconnaissent, que mon sol était épuisé pour un ou deux ans après la récolte de betteraves.

Mais je ne m'en suis pas rapporté à mon ignorance, à mon jugement ; j'ai consulté un homme qui fait autorité dans vos esprits, un homme éclairé, impartial surtout dans la question, partial même au commencement comme moi pour cette culture nouvelle, un agriculteur enseignant et pratique à la fois. Voici les notions que j'ai extraites de ses écrits, et que je vous livre bien imparfaitement.

Tout y est traduit en raisons, en résultats et en chiffres. Cet écrivain, c'est M. Moll, le professeur si éminent d'agriculture.

Une voix. Oui, professeur au Conservatoire.

M. de Lamartine. J'entends dire qu'il est professeur au Conservatoire, et l'on voudrait en inférer qu'il a écrit peut-être sous l'inspiration du gouvernement. (*Non ! non !*) Premièrement, il en est incapable par l'indépendance de son caractère ; et puis un fait de plus prouve son impartialité, c'est que le livre a été écrit deux ans et publié deux ans avant que le projet de loi actuel eût été seulement conçu par le gouvernement.

Maintenant ne discutons pas de noms d'hommes, discutons des raisons. (*Très-bien !*)

Voici le raisonnement de M. Moll et de plusieurs autres hommes également distingués dans la matière :

« La terre, dit-il, en France comme ailleurs, n'a qu'une force productive donnée. Cette force productive ne peut être renouvelée que de deux manières : ou par le repos ou par le fumier. Il n'y a pas d'autre procédé pour renouveler la force végétative de la terre. »

Le repos est impossible en France. L'accroissement des populations, les besoins d'alimentation et ceux des manufactures... (*Bruits divers*). Je vous demande pardon pour ces détails arides; mais il faut cependant que la Chambre se mette à la place de l'orateur qui a l'honneur de lui parler. C'est par des détails de ce genre qu'on a fasciné l'esprit public; il faut donc porter la lumière là où on a porté les ténèbres et l'illusion.

Eh bien ! je dis, ou l'on dit mieux que moi : La terre ne produit qu'une de ces deux choses, des produits *animaux* ou des *végétaux*. La production des animaux reproduit en même temps le fumier qui la fertilise. La production des végétaux l'épuise; et il y a déperdition d'engrais. Il faut donc équilibre entre ces deux natures de produits animaux et végétaux, ou, autrement, entre la consommation et la production des engrais. Les herbes et les farineux rendent au sol leur engrais en servant à alimenter le bétail. La betterave ne leur rend presque plus rien; sa pulpe est épuisée par la manutention, quand elle revient au sol ou qu'on la donne aux animaux. (*Interruption prolongée.*)

L'honorable M. de Beaumont me dit : Non, elle n'est pas épuisée.

M. DE BEAUMONT (DE LA SOMME). Je dis qu'elle produit plus d'engrais que toute autre culture.

M. DE LAMARTINE. Je réplique à M. de Beaumont que, quand la terre produit des substances animalisables ou même végétales susceptibles de nourrir des bestiaux, il y a équilibre entre la force productive et la force reproductive du sol; mais si vous soumettez ces substances tirées du sol à une manutention comme celle du sucre, qui en extrait 90 pour 100 de produits disparus, évanouis, non restitués à ce sol, alors il cesse d'y avoir équilibre, et le capital de l'agriculture, ou l'engrais, est altéré et en déperdition. (*Mouvement.*)

Vous comprenez que je n'ai pas la ridicule prétention de m'ériger en agriculteur; je ne fais que traduire et énoncer les pensées d'hommes plus instruits et plus compétents que moi.

Mais que vous ayez raison ou que je raisonne mal, que la betterave soit ou non productive d'engrais plus ou moins abondants, toujours est-il que si c'est un excellent engrais, au prix que vous y mettez, c'est un engrais payé trop cher pour la nation. (*Très-bien!*)

On parle d'industries secondaires accessoires qui se rattachent à la sucrerie indigène; je ne veux pas en nier l'importance, mais je porterai les yeux de la Chambre sur d'autres natures d'industries qui se rattachent à la sucrerie coloniale, sur l'industrie des armateurs, et je leur rappellerai un proverbe bien connu de tous les rivages de la Méditerranée et de l'Océan: « Quand l'armateur travaille, tout travaille; quand l'armateur désarme, tout languit. » Eh bien! vos ports de mer vous crient et vous prouvent que vos armateurs au long cours sont découragés et diminuent leurs constructions depuis quinze ans! Et songez à ce qu'est un navire; un navire armé vaut bien une usine à sucre, et vous en avez par milliers, de ces navires, contre trois cents usines à sucre, réduites bientôt à une moindre quantité.

Voulez-vous apprécier les importances relatives par les surfaces? M. Charles Dupin vous a fait le travail avec la rectitude géométrique de sa science. (*On murmure.*) Ce tableau n'est pas de convention, il est d'accord, pour le chiffre des 40,000 hectares, avec la commission. De quoi donc murmurez-vous? Est-ce de ce qu'il rend visible et palpable sur une carte l'impalpable superficie de vos cultures, et qu'elle disparaît pour ainsi dire aux regards?

Mais j'en finis avec ces considérations accessoires, et je passe à des raisons dominantes, à la raison d'État, à celle qui doit vous préoccuper avant tout, puisqu'elle touche à la force financière, navale et politique de la nation. (*Mouvement.*)

Dans quel temps parlez-vous de ce désintéressement que la mère patrie doit mettre à l'existence de ses colonies, au plus ou moins grand nombre de vaisseaux exportateurs de leurs produits? Vous parlez dans un temps où toutes les chances de guer-

res qui ne seraient pas des guerres révolutionnaires, des guerres de principes, des guerres à mort entre nation et nation, et de celles-là la sagesse des Chambre, je dirai même la sagesse instinctive du pays tout entier, nous en préservera pour le bonheur du monde; vous vivez dans un temps où toutes les chances de guerres de système contre système n'existent plus, où les champs de bataille seront la Méditerranée ou l'Océan. (*Très-bien! très-bien!*)

Pour quiconque a étudié avec attention la diplomatie du présent et de l'avenir, ce que j'ai l'honneur de dire est passé à l'état d'évidence; c'est sur les mers, n'en doutez pas, que se livreront désormais les grandes batailles qui rappelleront la bataille d'Actium, dans lesquelles les destinées du monde politique et du monde industriel seront perdues ou gagnées. Sur la Méditerranée, vous le savez, un empire immense ne s'écroule pas encore, mais on peut croire qu'il penche vers sa ruine, c'est vous dire que c'est là que la sagesse des hommes politiques doit porter ses regards avant tout. L'Orient est la proie convoitée par l'univers aujourd'hui.

N'est-ce pas sur l'Océan aussi que les luttes industrielles, seules causes de guerre désormais entre les peuples manufacturiers, feront heurter leurs influences et leurs flottes? Le soin d'une politique vraiment intelligente, vraiment prévoyante, ne doit-il donc pas être de placer la France de jour en jour davantage dans des conditions d'inscription maritime telles que son personnel en matelots aguerris aux vagues puisse en quelque sorte correspondre à la puissance de sa conscription territoriale? Ce qui se passe aujourd'hui à Saint-Domingue ne doit-il pas rappeler vos yeux vers vos Antilles? Or, ce qui aguerrit aux manœuvres, aux voyages de long cours vos matelots, ce sont vos rapports forcés avec vos colonies lointaines; ce sont les transports de vos sucres qui en emploient 4 ou 5 mille; ce sont ces pêcheries de Terre-Neuve qui, sur 30 millions de quintaux de morue, n'en versent pas moins de 10 millions pour la nourriture de vos nègres : voilà 8 ou 10,000 matelots sans ouvrage si vous laissez languir ou expirer vos Antilles. Mais 8 ou 10,000 matelots habituellement occupés de moins en enlèvent plus de 30,000 à votre inscription navale. Avec quoi combler ce déficit sur vos

escadres? Eh bien ! sachez-le, le jour où vous concéderez à vos fabriques indigènes un privilége exclusif, ce jour-là il faudra rayer le tiers de ce qui fait la force de votre puissance navale, et, dans un moment où toutes les chances de l'avenir sont pour que les batailles industrielles, les batailles même territoriales et politiques, se livrent sur l'Océan, par les marins, avec l'assistance de ces braves matelots que vous décimerez par une loi pour faire mourir plus lentement une industrie factice et déjà mourante. (*Très-bien ! très-bien !*)

Voilà, Messieurs, la véritable question nationale dégagée de toutes les questions secondaires qui ont trop longtemps occupé et offusqué vos esprits.

Messieurs, la commission nous dit, et ici un mot de son rapport : « Mais vous vous faites un vain épouvantail ; nous ne demandons pas un privilége exclusif pour l'industrie indigène, la culture de la betterave est bien loin d'exiger de pareils sacrifices de la nation. Nous pouvons nous servir de ces deux forces également utiles et à la puissance et au trésor de la France.

« Nous ne pouvons non plus les pondérer comme on l'a tenté ; mais établir entre elles une limite mobile, une limite morale que nous déplacerons à notre gré, suivant les besoins du pays, et suivant les nécessités du trésor, de manière que ces deux puissantes rivalités, en se faisant rivalité, ne se fassent point obstacle, et concourent l'une et l'autre à la puissance et à la richesse du pays. »

Je dirai à l'honorable rapporteur de la commission[1], dont j'ai lu le travail avec tant d'intérêt, ce que je disais tout à l'heure de la question de l'agriculture : il y a quelques années, je me serais flatté moi-même de pouvoir faire vivre en bonne harmonie, en bonne intelligence et en équilibre, deux industries rivales qui s'entre-déchirent et qui sont destinées à s'entre-déchirer éternellement l'une l'autre, et à tuer les plus grands intérêts entre elles deux.

Mais n'avons-nous pas vu dans ce genre diverses tentatives? Nous avons vu d'abord, en 1838, la tentative de l'impôt sur le sucre indigène ; puis le dégrèvement pris de force par le sucre

1. M. Gauthier de Rumilly.

colonial, en 1839, sanctionné ensuite par le gouvernement et voté par les Chambres dans la loi de 1840.

N'avons-nous pas vu ces tentatives pour rendre compatibles deux industries qui ne peuvent vivre ensemble? Vous savez quels en ont été les résultats. Vous savez quelle a été l'anxiété des esprits pour vider une question aussi indécise que celle-là.

Messieurs, balancer, équilibrer, pondérer, limiter deux industries qui ont des produits similaires et analogues, et qui vivent cependant sous ces conditions de fisc diverses, quoique également nationales l'une et l'autre; dire à l'une de ces industries : tu produiras jusqu'à tant; et à l'autre : Tu ne produiras pas davantage; les niveler sur le marché de la mère patrie, quoiqu'elles ne soient pas égales par la puissance des tarifs, c'est là quelque chose de comparable à la recherche de l'impossible; c'est la pierre philosophale du système économique. J'aimerais autant dire : voilà deux vagues, je vais faire une loi pour les empêcher de se mêler et de se confondre; j'aimerais autant dire : voilà la mer Rouge et la Méditerranée, séparées par un isthme, je vais couper l'isthme et leur dire : vous ne verserez pas une goutte d'eau de plus l'une que l'autre dans un bassin devenu commun. (*Très-bien! très-bien! — Mouvement.*)

Si la comparaison vous choque, Messieurs, je vais la justifier en chiffres. La consommation totale de la France est de 130 millions de sucre à l'intérieur; les colonies en ont importé jusqu'à présent 80 millions; le sucre indigène en a produit 50 millions; et puis, avez-vous parole des saisons, des rendements, des conditions de travail si mobiles et si diverses? Si vos colonies produisent trop, qui consommera? si elles produisent moins, qui compensera?

Il arrivera ceci : ou vous remplacerez ce déficit sur vos marchés avec le sucre étranger, et alors c'est donc au profit du sucre étranger, et non au profit de vos colonies, que vous aurez ruiné votre industrie indigène; ou bien vous tenterez de faire combler ce déficit en exagérant la production de vos fabriques de betteraves. Mais alors que deviendront vos colonies? Tout ne sera-t-il pas envahi, pour l'année suivante, par les approvisionnements que les consommateurs auront faits sur cette nature de sucre? Et quand les colonies reviendront chercher leur place

sur vos marchés, leur place légale, ne la trouveront-elles pas prise de fait? Elles cesseront donc de vendre, et, par conséquent, de vous payer leurs 45 millions cette année-là et l'année suivante! Je ne vois qu'un moyen d'empêcher cela, c'est de décréter que les consommateurs ne pourront pas faire provision de sucre au delà de tant de mois, de tant de jours, c'est-à-dire de rétablir le maximum sur le sucre! Comme en 93 sur le pain! C'est-à-dire l'absurde et l'impossible! Et puis, d'ailleurs, comment distinguer? Comment dire aux consommateurs, ceci est du sucre colonial, ceci est du sucre de France; tu achèteras de celui-ci jusqu'à concurrence de 80 millions de kilogrammes, de celui-là jusqu'à concurrence de 60 millions. Comment le savoir? Mais pour la production, c'est bien autre chose. Vous avez plusieurs colonies, il faudra donc fixer à chacune son contingent préfixe de production, dire à la Martinique : Tu produiras tant; à la Guadeloupe, tant; et à Bourbon, tant. Et de quel droit? Mais dans les colonies elles-mêmes, il faudra donc aller plus loin et fixer à chaque planteur son contingent aussi de plantation et de fabrication, et répartir les quotités à exporter entre des milliers de producteurs libres ou jeter le surplus à la mer?

Mais en France, même absurdité, même impossibilité. Il faudra donc aussi répartir des contingents de labour et de fabrication. Eh bien! sur quelles bases? Sera-ce la grandeur de l'établissement, la richesse du fabricant? mais alors c'est l'odieux, le monopole au profit du riche, l'oppression du pauvre. Sera-ce l'appréciation du fisc? mais alors ce sera l'arbitraire le plus effronté; quel ministre, quel préfet, quel agent osera en prendre la responsabilité?

D'ailleurs interdirez-vous les nouvelles fabriques? Mais si vous le faites, c'est le monopole. Les laisserez-vous se créer? mais c'est la confusion et l'anarchie de vos contingents.

Eh bien! tout cela pourrait se faire, que vous n'auriez rien fait encore; car il faudrait prévenir la fraude d'une industrie aussi illimitée de sa nature, aussi perfectible dans ses moyens! Une armée nouvelle de quarante mille douaniers n'y suffirait pas.

Eh bien! je le dis bien haut, c'est là un système arbitraire et partial.

C'est un système arbitraire dont aucun ministre, aucun administrateur, aucune surveillance ne voudrait accepter la responsabilité, car il y a quelque chose de plus fort que les lois passagères que nous pouvons faire ici, ce sont les grandes habitudes d'esprit, les grandes notions de justice du pays.

Eh bien! ici il y a un fait qui domine tout : l'égalité. Elle domine les plantes comme les hommes. Mirabeau disait : « Ne constituez pas l'aristocratie des plantes à propos du tabac. » Et moi, je vous dis : Tout ce qui ne peut pas vivre sous le régime de l'égalité ne doit pas vivre en France ! Voilà la vérité. (*Très-bien* !)

Si l'heure ne me commandait pas d'abréger les considérations que je voudrais faire entendre à la Chambre, j'irais plus loin ; je montrerais à la commission qu'en se substituant à la concurrence elle rend la loi véritablement vexatoire et inquisitoriale. Autre chose est la loi pour régler le prix d'une denrée, autre chose est la concurrence. Sans doute, nous autres fabricants de vins... (*Au centre : Ah! ah!*)

Je n'en parle pas dans cet intérêt, Messieurs ; cet intérêt est si minime, qu'il ne vaut pas la peine d'être énoncé à cette tribune ; il peut être grand un jour, et je l'espère, si nos frontières s'ouvrent et que nos colons prospèrent ; mais aujourd'hui il ne mérite pas les murmures qui s'élèvent contre un représentant de cet intérêt vinicole méconnu.

Je dis que si les manufacturiers d'une denrée quelconque, par exemple ceux qui cultivent les vins, si déshérités par la législation en France, si ceux-là pouvaient accuser la loi d'être une cause de compression pour leurs produits, vous auriez de telles clameurs, qu'il n'y a pas de législation qui y résistât, et que des modifications instantanées seraient apportées sous la puissance de ces réclamations.

La concurrence n'offense personne quand elle est libre. Mais vous voulez faire faire par la loi ce qui appartient à la concurrence. Sucre colonial, sucre indigène, tout accusera la loi, tout se révoltera contre la loi ; la loi seule sera responsable de la ruine des deux. Cela ne doit jamais être, et c'est là la conséquence du projet de la commission ; elle compromet la loi. C'est l'arbitraire le plus inique et le plus dangereux dont vous

puissiez saisir le gouvernement, et je dis qu'il faut l'effacer en déchirant cette partie du projet de la commission.

Messieurs, je termine, et je termine par une simple considération; c'est qu'en repoussant le projet de la commission, je ne prétends pas apporter un système de plus; il y en a trop. Non. Je me rallie en grande partie au système du gouvernement, suivant moi, mûrement, profondément, courageusement étudié par M. le ministre du commerce[1] et M le ministre des finances[2] depuis deux ans; à ce système qui rappelle celui auquel tant d'entre nous, que je pourrais appeler ici en témoignage par leurs noms, s'étaient ralliés sous le 12 mai; à un seul mot près dans la loi, c'est encore la loi du 12 mai.

Mais ce mot d'*interdiction* est-il commandé, est-il nécessaire? Non. Selon moi, il est plus que dangereux, plus que sauvage. comme on l'appelait hier, il est inutile, il est superflu. L'égalité tue ou réduit aussi bien le sucre indigène. Voyez l'Angleterre. Placée dans des conditions de culture, de consommation et de manufacture bien supérieure à vous, en 1832, elle a prononcé l'égalité par acte du parlement, et l'industrie indigène n'a pas même tenté de revivre. (*Murmures.*)

Oui, je pars de ce principe bien simple, passez-moi le mot, que l'égalité tue autant que l'interdiction, que ce qui n'a pas pu vivre à 43, à 57, à 22 fr. de prime, ne vivra pas à conditions égales, et qu'il est inutile de dire à des morts : Vous ne bougerez pas !

En deux mots, tous ces subterfuges de systèmes sont faux et vains. Il faut choisir et choisir l'industrie qui sert le mieux les grands intérêts vraiment nationaux, la force navale, la force commerciale, le trésor, et non celle qui vit aux dépens de tout cela.

J'hésiterais donc à admettre le mot *suppression*, et pourtant j'admettrai celui d'*indemnité*. Oui, j'admettrai une compensation légitime et politique à des intérêts provoqués, fascinés, trompés par nous, et qui ne doivent ni en équité ni en politique payer l'amende de nos fautes !

1. M. Cunin-Gridaine.
2. M. Lacave-Laplagne.

Je ne veux pas entrer, à cette heure avancée, dans l'examen de la grande question d'indemnité; je sais parfaitement que le gouvernement n'a mis ce mot *indemnité* dans sa loi que pour équivaloir au mot *suppression*.

J'honore le gouvernement pour le courage qu'il a eu de mettre ce mot; quant à moi, je ne l'ai pas, parce que je ne le crois pas nécessaire; cela ne m'empêchera pas de me rapprocher, autant que possible, du projet du gouvernement, et de le voter, si nous ne découvrons pas mieux.

Quant à une indemnité, je le répète, je la voterai, sinon comme juriste, au moins comme homme politique, et pour transformer au profit des ouvriers et du sol, en un autre travail, le travail que nous allons détruire ou diminuer sur trois cents points de nos départements.

J'ai dit mal, mais j'ai dit à peu près toute ma pensée, Messieurs. Je termine par une réflexion que j'ai faite bien souvent pendant les huit années qu'a duré ce fatal procès industriel de la Chambre avec nos grands intérêts nationaux, avec ses colonies, sa marine, ses matelots, son trésor; cette réflexion, la voici:

C'est qu'un double phénomène frappe l'observateur éclairé quand il considère notre grande et active nation. S'agit-il d'un sentiment? de la dignité du pays? de l'honneur de son nom? de générosité? de patriotisme? L'esprit public chez nous conçoit, juge, exécute avec la rapidité de l'éclair. C'est l'électricité même, c'est le ressort qui répond avant pour ainsi dire que le doigt l'ait pressé.

S'agit-il d'une affaire, au contraire, d'une affaire difficile, compliquée comme celle-ci, il lui faut sept à huit ans pour la comprendre; et pourquoi? Ce n'est pas, certes, que ce pays des idées manque d'intelligence; mais il manque d'attention et surtout d'impartialité. Il y a toujours une passion, un mot quelconque entre la vérité et lui. Tout pays de première impression est un pays de préjugés. On lui parle, à propos du sucre, d'agriculture, des richesses territoriales incalculables que va répandre sur son sol une petite culture qui n'occupe pas même le tiers d'un de ses arrondissements, et il le croit! On lui dit que la betterave occupe déjà un quart du sol labourable de la France, et il le croit! On lui parle d'une industrie

nationale, impériale, napoléonienne, et il le croit! de la barbarie d'écraser du pied une plante dans laquelle il croit voir les droits sacrés de la liberté et les germes d'une richesse territoriale incalculable, et il le croit! On lui dit qu'en cas de guerre maritime ou continentale, de blocus européen, c'est-à-dire dans le cas où un Napoléon nouveau ferait la folie unique dans les siècles de murer le continent à tout commerce, la France périrait faute de sucre, et il le croit!... Enfin, on lui dit qu'il n'y a rien de si aisé que de faire vivre simultanément deux industries incompatibles, et dont l'une ne peut subsister que de la ruine de l'autre. Et il ne demanderait pas mieux que de le croire encore! Et une commission d'hommes éclairés s'épuise en plans ingénieux, mais impraticables, pour le lui persuader! et d'autres viendront vous apporter des amendements, des plans tout aussi impuissants!

Puis enfin, quand une longue et triste expérience lui a démontré que tout cela est chimérique, inique, impossible, ruineux pour tous, et se réduit à trois cents fabriques en désordre, demandant une réparation nationale, et à soixante autres demandant à subsister à des conditions de priviléges intolérables, à des colonies expirantes, bien moins sous les fléaux de Dieu, comme la Guadeloupe, que sous l'impéritie du gouvernement et des Chambres; à une marine décimée, à des ports désarmés, à une inscription navale réduite, à des pêcheries supprimées, à un trésor menacé de déficit, et à des contribuables surchargés, pour engraisser trois cents fabricants: alors il finit par comprendre qu'on lui fait illusion avec des prestiges de paroles, de systèmes d'égalisations progressives, de marché partagé, de production limitée et de chiffres groupés, et il s'aperçoit que tout cela le ruine, l'affaiblit, le déshonore et le rend impuissant chez lui et faible devant l'étranger.

Qu'est-ce donc qui l'arrête alors? Ce n'est plus ni le manque de lumières, ni le manque de conviction, ni le manque d'expériences chèrement payées; disons le mot, Messieurs, c'est le manque de résolution.

Eh bien! disons-nous une bonne fois que ce qui perd les affaires, c'est mille fois plus le manque de décision, de résolution, de parti pris, que le manque d'intelligence, et qu'il n'y a que

deux mots qui servent aux hommes d'État, aux corps politiques : comprendre et vouloir ; que la pire des mauvaises affaires, c'est une affaire qui ne finit pas ; enfin, c'est qu'on perd mille fois moins à perdre un mauvais procès qu'à le perpétuer. (*Très-bien ! très-bien !*)

En un mot, Messieurs, nous comprenons ; sachons vouloir et résoudre, et, en prononçant l'arrêt du droit commun qui éteint une industrie fausse, prononçons le mot *indemnité*, qui compense les pertes et console les ouvriers.

Je voterai pour le projet du gouvernement, en désirant en effacer seulement le mot *interdiction*. Il est inutile et il est illibéral ; l'égalité suffit. Je ne cache pas ma pensée. Je veux la mort de cette industrie, si elle est fausse. Mais je veux la mort naturelle par la concurrence, et non pas le meurtre par la loi. (*Très-bien ! très-bien ! — Adhésions nombreuses.*)

AU BANQUET

OFFERT PAR LA VILLE DE MACON

A M. DE LAMARTINE

---

4 juin 1843.

Ce discours fait pénétrer dans la pensée de M. de Lamartine et connaître les causes morales qui préparèrent la Révolution de 1848. On y retrouve plus vivant que jamais, sans doute par contraste avec la compression muette qui suivit, ce qu'il y eut d'aspirations généreuses, d'idées fécondes, de magnanimité facile et débordante dans ces temps précurseurs. On y sent manifestement ce qu'on peut attendre de civilisation sociale, pour l'avenir, de ces entretiens publics où les opinions des citoyens en se communiquant s'éclairent, se pacifient et s'élèvent. « Les temps des masses approchent. » Il n'y aura pas eu à l'aurore de l'avénement de la démocratie un tel élan de fraternité, d'expansion civique, pour que de tant d'espérances exprimées et ressenties en commun tout se soit abîmé dans le silence et dans une négation stérile.

MESSIEURS,

Si j'éprouve une exprimable jouissance en contemplant l'imposante réunion de tant de citoyens, et en répondant aux paroles que votre digne et bienveillant président vient de m'adresser en votre nom, cette jouissance, soyez-en sûrs, touche moins en moi l'homme que le citoyen. Il serait bien petit, laissez-moi vous le dire, l'homme public qui, accueilli ainsi par le pays qui l'a vu naître, ne verrait dans tout cela que soi-même, et n'emporterait

de ce jour, de cette foule, de ces acclamations bienveillantes, qu'une misérable satisfaction d'amour-propre, au lieu d'y voir une grande et sérieuse manifestation d'esprit public!

Et cette manière de considérer cette fête, Messieurs, en même temps qu'elle est la plus vraie, la plus digne de vous, est, en même temps, la plus propre à honorer celui que vous voulez récompenser et raffermir. Car, si ces démonstrations n'avaient que moi pour objet, l'impression en serait aussi bornée et aussi fugitive que moi-même; et ces tentes ne seraient pas enlevées, ces guirlandes de feuillage ne seraient pas séchées, que le souvenir de cette heure brillante de ma vie serait évanoui comme ces décorations qu'on écarte; au lieu qu'en disparaissant moi-même comme je le dois, en ne voyant là qu'un acte politique, vous élevez, pour ainsi dire, le nom d'un simple citoyen à la hauteur d'un principe! (*De toutes parts : Oui, oui, oui, c'est cela!*)

Et vous le rendez ainsi, ce nom, aussi imposant que cette foule et que cet acte politique auquel vous daignez l'associer!

Sortons donc tout de suite des banalités de sensibilité et de reconnaissance, et parlons un instant de choses sérieuses, même au milieu de ces appareils de fête. Tout est sérieux de ce qui touche au peuple. Et qu'importent la tribune et la place? N'est-ce pas dans des banquets aussi que les anciens traitaient des plus graves sujets de la philosophie, et des plus grands intérêts de la république? (*Très-bien! très-bien!*)

Et, d'abord, ne dois-je pas me demander à moi-même pourquoi cette foule, pourquoi cette innombrable réunion de citoyens de tous les états, de toutes les professions, de tous les habits, parmi lesquels je ne vois manquer que quelques anciens et honorables amis attachés au gouvernement par leurs fonctions, et dont je respecte l'absence, tout en m'en affligeant, mais qui, certes, n'auraient rien entendu ici d'indigne d'eux et de vous? Oui, je me demande pourquoi tous ces hommes ici rassemblés, depuis le propriétaire jusqu'à l'ouvrier, depuis l'homme qui vit du travail des mains jusqu'à celui qui vit du travail de l'intelligence, mettent-ils leurs intérêts avec confiance, sans ombrage, sans haine, sans envie les uns des autres, entre mes mains? Ah! osons l'avouer, Messieurs, c'est que rien, heureusement, ne s'interpose plus entre nous; c'est que rien ne nous empêche plus

de composer une seule et même famille nationale! c'est que la révolution de 89 a enlevé toutes les barrières qui nous séparaient en trois ou quatre peuples dans une même patrie, et que, aujourd'hui, l'égalité des droits entre tous a produit enfin ce qu'elle devait produire : l'uniformité de patriotisme et la fusion de tous les intérêts en un intérêt commun. (*Assentiment.*)

Mais elle a produit plus, Messieurs! elle a produit déjà aussi entre nous la communauté de croyances et d'idées politiques. Oui, il est évident, pour qui réfléchit, qu'au milieu de ces diversités apparentes, de ces nuances plus ou moins colorées d'opinions contraires à la surface, il y a déjà au fond une même pensée, une foi politique commune entre nous; et que cette foi politique, il ne s'agit plus que de la dégager de quelques préjugés qui l'obscurcissent encore, pour la faire briller d'un irrésistible éclat au-dessus de toutes les intelligences, et rallier tous les esprits à un dogme unanime et tout-puissant!

Que nous pensions de même au fond sur la plupart des grandes questions qui ont agité le siècle et qui l'agitent encore, je n'en voudrais d'autres preuves que la réponse que chacun de nous se fait à lui-même quand il s'interroge sans esprit de parti sur les matières de gouvernement. En voulez-vous la preuve? Je vais la tenter sur vous-mêmes. A qui que ce soit que je m'adresse ici, riche ou pauvre, à droite, à gauche, au milieu, je suis persuadé que j'obtiendrai les mêmes réponses si j'interroge au hasard ceux qui ont le moins du monde réfléchi sur l'esprit des institutions et sur les règles d'un bon gouvernement pour leur pays.

Êtes-vous convaincus, par exemple, que l'égalité de droits entre les classes sociales vaut mieux que l'inégalité et les priviléges de castes, pour la dignité morale des individus, comme pour la force de la nation? Tous, sans exception, vous me répondrez : Oui. (*Oui, oui!*)

Êtes-vous convaincus que la liberté bien réglée par les lois librement consenties, qui obligent tout le monde sans humilier personne, vaut mieux pour la moralité du peuple que la subordination passive aux ordres d'un despotisme quelconque? Tous encore vous me répondrez : Oui. (*Oui, oui!*)

Je vais plus loin. Êtes-vous convaincus déjà, et il y a peu

d'années vous ne l'étiez pas encore, êtes-vous convaincus que le principe chrétien de la fraternité entre les hommes doit devenir tôt ou tard le principe de la fraternité entre les peuples? que le règne de la force brutale, de la conquête est passée; qu'il faut reléguer la gloire elle-même, quand elle n'est pas fondée sur la défense des intérêts nationaux, au rang des préjugés sublimes qui ont plus ébloui le monde qu'ils ne l'ont servi, et que par conséquent la paix, l'harmonie entre les nations, la paix qui est à la fois le travail, la liberté, le bonheur du peuple, doit être le premier but de tout bon gouvernement? Vous dites : Oui, du fond de l'âme, et vous n'y mettez d'autre réserve que cette dignité du pays, plus chère à la France que les dernières gouttes de son sang! (*Oui, oui!*)

Allons plus loin encore. Êtes-vous convaincus que les gouvernements ne tombent pas du ciel tout faits? qu'on ne les reçoit pas de tous les hasards et sans titres? Êtes-vous convaincus que les gouvernements ne sont en réalité que des instruments, dans les mains de la nation, au service des idées ou des intérêts que chaque nation et chaque époque ont pour mission de faire triompher dans le monde? que si cet instrument fonctionne bien, il faut le conserver; que s'il fonctionne mal, il faut le redresser; et qu'enfin, s'il se tourne contre les idées et contre le peuple, il faut....? Mais ne prononçons pas le mot terrible de révolutions! Rien ne les justifie, que d'inexorables nécessités! Éloignons-les même de notre pensée... Dieu et notre sagesse les écarteront à jamais de nous! (*Bravos et assentiment prolongés.*)

Vous dites mille fois : Oui! à toutes ces doctrines. Je vous interrogerais sur mille autres points de ces idées communes à tout ce qui pense ici, que nous trouverions le même assentiment sur une foule de vérités sociales ou politiques sur lesquelles nous serions d'accord. Il y a donc une croyance commune, une foi nationale; et ceux qui parlent tant de notre prétendu scepticisme ne révèlent, au fond, que leur propre indifférence et leur incrédulité intéressée.

Eh bien! quand un peuple en est là, il est mûr pour la liberté. Il est sauvé!... Il n'a plus besoin de tuteurs ni de maîtres; il n'a plus besoin que de guides honnêtes et intelligents; il n'a plus besoin que de raison et d'institutions.

Et quand un peuple en est là aussi, il n'y a pour l'ordre et pour la paix aucun danger à le réunir, à l'interroger, à l'entretenir de ses affaires, de son gouvernement même; et ceci répond d'avance aux appréhensions, aux insinuations de ceux qui redoutent des réunions comme celle-ci, qui craignent qu'elles ne se changent en réunions séditieuses, qui disent qu'on ne peut rassembler autour d'une table paisible un certain nombre de citoyens choisis dans toutes les classes honorables de la population que pour flatter de mauvaises passions, que pour les enflammer contre leur administration, que pour les enivrer de basses flatteries, et pour leur mendier une popularité aussi honteuse que les moyens à l'aide desquels on l'aurait captée. (*Bravos!*)

Eh bien! ici on ne vous calomnie pas moins que moi-même. J'en appelle à vous contre ceux qui nous calomnient: vous ai-je jamais flattés? (*Non, non! — Bravos.*) Vous ai-je jamais excités à la haine du gouvernement, au mépris, à l'injustice envers votre administration, dans laquelle je compte ici tant d'honorables amis? Quand le désordre menaçait, qui vous a recommandé l'ordre? Quand vous vouliez une guerre insensée et dangereuse, qui s'est hardiment prononcé pour la paix, au risque de sa popularité perdue? Oui, j'ai osé vous contredire; et c'est pourquoi je puis, aujourd'hui, être de votre avis sans que personne ait le droit de voir en moi un flatteur du peuple et un quêteur de popularité. (*Acclamations unanimes. — Oui, oui! c'est vrai!*)

Je sais bien qu'on dit : « L'opposition n'honore aujourd'hui M. de Lamartine que parce qu'il a fait à l'opposition la concession de son caractère et de ses principes; c'est un nouveau converti à la liberté, on veut l'engager, l'encourager! » Mon Dieu! je lis, j'entends cela tous les jours; cela ne m'effleure pas seulement. Les pamphlets ne sont pas de l'histoire.

J'ai passé à l'opposition, dit-on? — Messieurs, je n'accepte ni l'éloge, ni le blâme ainsi formulés. Ce n'est pas moi qui ai passé à l'opposition, c'est le gouvernement qui s'est écarté graduellement de la ligne où j'aurais été heureux de le suivre et de le soutenir en votre nom! Je n'ai pas changé de place, ce sont les choses qui en ont changé. Vous avez sous les yeux toutes les paroles que j'ai prononcées depuis huit ans que j'ai l'honneur de représenter mon pays! confrontez-les avec ce que je dis aujour-

d'hui, avec ce que je dirai plus tard, et si quelqu'un, ici ou ailleurs, y trouve une seule contradiction, qu'il se lève et qu'il me méprise tout haut! Mais vous n'en trouverez pas. Je n'ai pas changé d'âme, comment aurais-je changé de paroles? (*Une voix : On le sait bien; on vous calomnie!*)

On dit aussi : Il veut s'imposer à l'opposition. Imputation absurde! Qui? Moi? j'aurais la ridicule prétention de porter de l'intelligence au parti de Mirabeau? du libéralisme au parti de Lafayette et de Foy? de la probité, de la constance, du talent, au parti de Dupont (de l'Eure), d'Arago, d'Odilon Barrot? Non, jamais une telle pensée ne m'a traversé seulement ; je n'ai jamais eu d'autre prétention que de faire mon devoir avec l'opposition ou contre l'opposition. Que lui ai-je dit quand l'identité des principes entre elle et moi nous a ralliés sur le terrain commun des grandes vérités sociales? Je lui ai dit : Ayez des idées et une volonté! Ne composez pas avec les idées contraires; la force d'un parti est dans ses idées. Il les faut entières : on ne gagne rien à les monnayer. La moitié d'une vérité, ce n'est pas seulement une faiblesse; la moitié d'une vérité, c'est un mensonge! Une idée est l'âme d'un grand parti. Quand il l'abdique, il s'abdique lui-même. Combattez système contre système, et montrez au pays que vous n'êtes pas opposition seulement, mais que vous voulez être gouvernement. (*Acclamations prolongées.*)

Quant à mes idées, à moi, les voici : J'ai prêté force dans les difficultés, comme vous, aux premiers grands actes de la monarchie de 1830. Le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix de l'Europe seront deux pages qu'aucun esprit de parti ne pourra déchirer de son histoire. Quant à moi, je rougirais de ne pas m'en souvenir. Quand on ne sait pas être juste, on n'a pas le droit d'être sévère! (*Très-bien! très-bien!*)

Mais tout n'était pas là, Messieurs. Un gouvernement qui veut vivre, qui veut fonder quelque chose de durable et de grand, doit le faire à l'image de la nation qu'il organise et des idées qui animent cette nation. Eh bien! c'est là, selon moi, le tort unique du gouvernement de Juillet. Il ne veut pas comprendre son œuvre. Ses institutions sont petites, ses institutions sont trop étroites pour que le peuple tout entier y entre! Les institutions sont sur le modèle du passé, et non du présent. Eh

bien! quelle est la pensée fondamentale de ce temps-ci et de l'avenir des peuples? Elle est d'un seul mot : Démocratie. Organiser la démocratie en gouvernement, voilà l'œuvre d'un pouvoir constituant qui aurait compris son époque. Organiser la nation en démocratie, voilà le problème qui poursuit tous les gouvernements et qui renversera tous ceux qui se refuseront à le résoudre! (*Bravos unanimes.*)

Vous pensez de même? Eh bien! puisque ce mot de démocratie revient si souvent dans notre langue politique, définissons-le bien, une fois pour toutes, afin qu'il n'y ait pas plus tard de confusion et de malentendu entre nous. Entendons-nous par démocratie ce gouvernement tombé de haut en bas, arraché aux classes qui, par leur loisir, leur élévation, leur fortune, ont le plus d'aptitude à se dévouer à la chose publique, pour le donner exclusivement, et par un privilége renversé, aux classes les plus rapprochées du sol et les moins exercées aux pensées générales? Eh! non, sans doute! On nous calomnie en nous attribuant cette chimère; vous n'en voudriez pas vous-mêmes : ce serait de la démagogie; ce serait donner la puissance à ceux qui ne sauraient avoir ni les lumières pour la comprendre, ni le temps pour l'exercer. La société politique est ce qu'elle doit être : une. La tête sera toujours la tête : malheur à une nation qui se décapiterait! Ce que nous voulons, ce que nous entendons, c'est que la démocratie se compose de la tête, du corps et des membres, c'est-à-dire de toutes les forces de l'État : et de cette aristocratie des souvenirs, des noms, des illustrations qui décorent le sommet de la population sans peser sur elle, qui a ses noms dans l'histoire, son sang dans nos batailles, ce qu'on appelle la noblesse, et qui est l'éclat très-légitime des grands services rendus au pays! (*De toutes parts : Très-bien! très-bien!*) et de cette classe moyenne, active, intelligente, propriétaire, qui, par les industries, le commerce, l'agriculture, les travaux intellectuels, a tant conquis depuis cinquante ans, mais à qui pourtant nous ne laisserons pas tout usurper! (*Non! non!*) et enfin de cette classe innombrable de la population laborieuse, qu'on appelle les masses, d'où sortent vos soldats, vos ouvriers, vos travailleurs, et où vont se rajeunir et se retremper tour à tour, comme dans leur élément primitif, toutes les autres

classes de la société, pour en ressortir de nouveau, par une rotation éternelle, sans autre privilége que le travail, la probité, le talent.

En un mot, par démocratie nous entendons nation, nation une, indivisible, complète! Le reste ne serait qu'une réaction momentanée et funeste, comme celle des premières années après 89; un déplacement du despotisme, et non pas la liberté; le despotisme en bas au lieu d'être en haut. Nous n'en voulons ni en haut, ni en bas, ni au milieu. Le droit partout, la liberté pour tous, voilà pour nous la démocratie! voilà le peuple! (*Nombreuses acclamations.*)

Eh bien! savez-vous, selon moi, le tort des hommes qui dirigent, qui inspirent le gouvernement depuis sept ou huit ans? C'est de ne pas croire à la possibilité de cette démocratie organisée. Ils disent: « C'est incompatible avec la monarchie. Ce serait fonder sur les vagues de la mer. La démocratie est un élément trop mobile, il faut le solidifier en le rétrécissant. Ce qu'il faut, avant tout, c'est de la force à la monarchie. »

Eh! mon Dieu! Messieurs, et nous aussi, nous voulons bien prêter force à la monarchie, à cette concentration de la force nationale dans une institution permanente et respectée, au sommet des institutions. Mais entendons-nous: de quelle monarchie voulez-vous parler? Est-ce d'une monarchie née d'un mouvement libéral et national un jour de victoire de la liberté dans Paris? d'une monarchie balancée un moment contre la république dans un hôtel de ville, face à face avec M. de Lafayette, l'homme de 91, et sortie, enfin, comme une transaction heureuse que nous avons tous acceptée entre des partis prêts à se déchirer, et peut-être à déchirer la France? (*Sensation prolongée.*)

Ou bien, est-ce d'une monarchie oubliant trop vite sa naissance et ses conditions toutes nationales, retirant peu à peu toutes ses promesses, se déplaçant par degrés de son principe pour passer sur un autre, absorbant tôt ou tard le droit national dans le droit dynastique, et se glissant, pour ainsi dire, de déviation en déviation, jusqu'à un trône absolu, à l'ombre duquel on laisserait encore jouer au pays une comédie de liberté représentative? (*Bravos!*)

Si c'est d'une pareille monarchie que vous entendez parler, elle ne reviendra jamais.

Une voix. Nous ne la souffrirons pas!

M. de Lamartine *se tournant vers l'interrupteur :* Vous ne la souffrirez pas? Ce mot prouve autant pour le libéralisme que pour l'intelligence de celui qui l'a prononcé! Non, ce genre de monarchie ne pourra jamais s'enraciner de nouveau parmi nous. Vous le comprenez, vous! Mais quels sont donc les théoriciens assez insensés pour rêver encore, en France, la résurrection de monarchies de cette nature? Mais ils ont donc les yeux fermés à l'histoire!... Quoi! ils ne voient pas que la monarchie a subi dans le monde d'aussi profondes modifications que toutes les autres institutions! que toutes les bases sur lesquelles on peut fonder des monarchies ont été sondées, et qu'aucune n'a pu porter quinze ans un gouvernement! N'avez-vous pas vu la monarchie de droit divin s'engloutir en 89 dans un abîme qui a failli engloutir la France elle-même? N'avez-vous pas essayé de la monarchie militaire? où est-elle? Au tombeau des Invalides, ensevelie dans sa gloire! Des millions de baïonnettes n'ont pu la porter. N'avez-vous pas essayé de la monarchie de transaction entre les deux principes, sous la Restauration? Elle a péri! Je l'ai déploré moi-même! Je ne m'en cache pas, sa chute m'a ému. L'ébranlement de cette chute n'a certes pas raffermi le sol monarchique. Que vous reste-t-il donc? Une seule monarchie possible: La monarchie de *raison* et de *nécessité*, telle que vous avez voulu la fonder en 1830; la monarchie, non pas enveloppée des mystères d'une métaphysique anglaise, cachant son origine dans le ciel, mais la monarchie en plein jour, examinée par tout le monde, consentie par tout le monde, appartenant à tout le monde et ne représentant plus que deux choses utiles aux nations : l'unité d'action dans le gouvernement, et la perpétuité du signe du pouvoir dans la royauté. Voilà tout, et c'est assez. Et ce rôle est encore assez immense! Moins, c'est l'ancien régime; plus, c'est la république! (*Très-bien! Très-bien!*)

Une voix. C'est là la monarchie que nous voulons.

M. de Lamartine. C'est cela que vous voulez! Mais est-ce bien cela que veulent ou semblent vouloir depuis sept ou huit ans les conseillers du pouvoir? Ils vous font peur de leur propre ou-

vrage. Ils vous font peur de vous-mêmes. Ils vous font peur de l'instabilité, des excès, des crimes même d'une démocratie organisée. Mais ont-ils réfléchi à l'anachronisme de ces terreurs? On se trompe sur les choses en se trompant sur les temps. Messieurs, la démocratie a été terrible, débordée, anarchique, coupable après 89! Mais ce n'était pas son règne alors; c'était son laborieux enfantement! c'étaient les convulsions de sa naissance et de sa lutte avec l'agonie d'un ordre social qui luttait contre elle en s'écroulant! Quoi de semblable aujourd'hui? Sans doute, si les mêmes circonstances se représentaient jamais, les passions de la démocratie seraient dangereuses; bien loin de la soutenir et de l'encourager comme j'ose le faire, il y aurait à combattre et à mourir, peut-être, pour la contenir et la modérer! Ce sont là de ces temps redoutables, où les hommes assez énergiques pour s'approcher de la passion populaire en sont consumés les premiers, et ne sauvent les sociétes qu'en se dévouant pour elles! Mais, encore une fois, en est-on là? La démocratie a-t-elle quelque chose à conquérir en dehors de ce qui peut être conquis en ordre et par la voie des gouvernements réguliers? Non! elle n'a qu'à se régler : elle n'est plus, en France, à l'état d'ignorance, d'anarchie, de passion, encore moins de fureur. Elle est à l'état de théorie et d'institution. Ce temps-ci n'est plus le temps des tribuns ni des démagogues, c'est le temps des hommes d'État! (*Bravos unanimes et prolongés.*)

Mais, Messieurs, allons au fond des choses, puisque vous voulez bien m'accorder une si longue et si obligeante attention. Levons tous les voiles qui nous cachent le sens intime des choses. Quelle est donc la pensée vraie, profonde, persévérante, j'oserai dire, la pensée sainte et divine de la démocratie et de la Révolution française, puisque cette pensée, au fond, n'est qu'une émanation de l'idée chrétienne appliquée à la politique? Est-elle donc si coupable cette pensée? Si coupable? Eh! c'est la pensée du christianisme! Ce n'est pas autre chose que la tendance, que l'aspiration à l'unité! la passion de l'unité! l'unité du peuple avec lui-même, par la suppression des priviléges des castes, des préjugés mêmes qui nous divisaient! (*Bravo! bravo!*) l'unité du peuple avec son gouvernement! La démocratie? C'est l'unité! La révolution? C'est l'unité! Le vrai libéralisme? C'est

l'unité! la fusion des conditions, des castes, des professions, en une seule et compacte individualité nationale!

Voilà ce que veut la France, même à son insu. Voilà ce que ses divers gouvernements s'obstinent si malheureusement à ne pas vouloir! La démocratie veut unir, et le pouvoir veut diviser. Il le veut par des pairies héréditaires, qui ne seraient, au fond, que des gouvernements par droit de naissance! (*Très-bien!*) Il le veut, par une élection restreinte à une véritable oligarchie électorale! Il le veut, parce qu'il appelle un pays légal en opposition avec un pays de trente millions de citoyens hors la loi élective. (*Très-bien!*) Il le veut, jusque dans une institution de conseillers privés qui s'interposeraient entre les corps élus et la couronne. (*Très-bien! très-bien!*) Il le veut, par les fortifications de Paris! (*Très-bien!*) Il le veut, par une loi de régence qui dépossède la nation du droit inaliénable de pourvoir à son salut dans les interrègnes! (*Très-bien! très-bien!*) Il le veut, enfin, par l'isolement d'un trône qu'il veut faire porter sur la base étroite d'une aristocratie de gouvernement, au lieu de le poser, inébranlable, sur la base large d'un peuple organisé tout entier! (*Vives acclamations.*)

Oui, voilà partout les deux tendances contraires du peuple et du pouvoir. Et l'on s'étonne que l'opposition grossisse! Ah! ce qui m'étonne, moi, c'est que la nation tout entière ne soit pas déjà avec nous dans l'opposition!... (*Nombreuses et vives adhésions.*)

Pourtant, Messieurs, n'était-ce pas une assez belle mission réservée par la Providence à la monarchie de 1830, que cette mission de fonder enfin l'unité de la nation et de son gouvernement? N'était-ce pas là ce qui aurait imprimé un cachet, un caractère propre et grandiose à son établissement dynastique? Oui, cela aurait donné à cet établissement un caractère qui ne l'aurait laissé confondre avec aucun autre, et j'ose dire que le sol était bien préparé pour cela. La féodalité a eu pour caractère et pour mérite la défense armée du territoire national; ces châteaux, dont vous voyez les ruines sur vos montagnes, n'étaient pas des nids de brigands ni des repaires de tyrannie, comme on vous l'a dit; c'étaient aussi les forteresses des provinces qui, plus tard, ont formé la France en s'unissant. (*Très-bien!*)

Louis le Gros nous prépara à la liberté nationale et politique par la liberté octroyée aux communes. Louis XIV et Colbert nous donnèrent l'administration, cette action centralisée et uniforme de l'État, inconnue jusque-là. La révolution de 89 nous donna l'égalité, l'égalité raisonnable, l'égalité que nous voulons tous, l'égalité de noblesse et non de bassesse, l'égalité qui ennoblit tout le monde ! Car la noblesse de tous, la noblesse du peuple, c'est la liberté ! (*Bravos.*) Au gouvernement de 1830 était réservé d'accomplir et d'organiser l'unité de la nation par la distribution large, équitable, des droits politiques, dans des proportions réglées avec toutes les garanties de solidarité et de moralité, à toutes les classes de citoyens qui forment le peuple en s'organisant.

Voilà, quant à moi, la pensée qui m'a animé depuis le premier jour où j'ai touché à la politique, et que je ne cesserai de poursuivre, tant que vous me continuerez ce concours dont je suis si fier et dont je me sens fortifié dans ma faiblesse et dans mon isolement : accomplir, achever, cimenter l'unité de cette grande nation, et tendre ainsi à la grande unité des nations entre elles !

Mais, me dit-on, vous pensez peut-être juste ; mais vous êtes seul ! seul au milieu de passions et d'intérêts plus forts que vous ! — Je suis seul, Messieurs? Et qui donc êtes-vous ? (*Longue sensation.*) Et pourquoi donc ces nombreux citoyens, de toutes les classes de la population, qui remplissent ces tentes, à qui je suis personnellement ou indifférent ou inconnu, et qui ont bravé les intempéries de la journée pour venir sympathiser dans ces sentiments ! Seul, Messieurs? Ah ! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité. Mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple ! (*Très-bien ! très-bien ! L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

Eh bien ! puisque vous écoutez avec tant d'attention mes faibles paroles, j'irai plus loin, et je vais vous dire une chose que je n'avais pas le projet, en montant ici, de dire en public. (*L'attention redouble.*)

Nous sommes des hommes sérieux, Messieurs, profondément

attachés, tous ici, à notre patrie et à la conservation de son gouvernement; nous craignons les révolutions, nous avons raison, car toutes les révolutions ne sont pas des progrès. (*Très-bien! très-bien!*) Il y en a qui avancent, il y en a qui font reculer un peuple et qui retardent l'esprit humain. Pensons donc un moment tout haut!

Eh bien! ce que je ne me proposais pas de vous dire, le voici : c'est que la pensée démocratique, la pensée de l'unité des citoyens n'est pas seulement une pensée populaire, mais qu'elle est peut-être la seule pensée de salut pour le gouvernement.

Nous sommes au lendemain, Messieurs, et, qui sait? nous sommes peut-être à la veille de ces jours critiques où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unanimité pour se préserver des révolutions. Dieu seul connaît le jour des crises, mais ce temps est plus gros que tout autre d'inévitables événements. Supposez, ce qui est certain, qu'à un moment (que Dieu veuille écarter le plus possible de nous) le pouvoir, qui ne pousse pas de racines parce qu'il n'a pas su choisir son sol, soit tiraillé, ébranlé, menacé, déchiré par les crises d'une minorité orageuse que toutes les ambitions se disputeront, par une *Fronde* nouvelle avec l'élément populaire de plus! supposez que les puissances étrangères avec lesquelles on n'a pas su nous constituer une seule alliance, avec lesquelles nous ne sommes véritablement qu'en trêve, bien que dans ces derniers temps nos hommes d'État, je rougis de le dire, n'aient pas craint, eux, de faire faire deux fois le mort à ce grand peuple! (*Sensation générale.*) supposez, dis-je, que l'Europe veuille profiter de ces déchirements intérieurs pour regagner le terrain perdu par la monarchie en 1830 et que le choc du continent armé coïncide avec le choc des partis en France!... Vous réfléchissez? eh bien! je vous le demande, ne serait-il pas trop heureux que l'union entre nous tous fût cimentée alors, et que le même esprit public, vivifié, retrempé dans des intérêts, dans des droits communs, ralliât tous les citoyens contre les factions dedans, contre les ennemis dehors, et que le peuple, appelé aussi à exercer son intelligence et ses droits, connût d'avance à qui il peut se fier? quels sont ses défenseurs, ses guides, ses conseillers,

ses chefs? quels sont ceux d'entre les citoyens qui nourrissent dans leur cœur le plus de ce feu sacré qui allume le grand patriotisme et qui dévore les misérables coteries et les petites factions?

Oui, le salut n'est que là : il n'y a que les masses d'assez fortes pour écraser les partis! (*Bravos.*) Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avénement soit régulier pour être durable.

Eh bien! c'est ce qui me fait attacher tant de prix à ces réunions, à ces grandes revues de l'esprit public, passez-moi le mot, oui, à ces grandes revues de l'opinion, à ces communications publiques, où des hommes qui ont rarement l'occasion de se rencontrer dans la vie se parlent, s'entendent, apprennent à s'estimer; où la main qui tient l'épée ou la plume serre la main qui tient l'outil ou la charrue; où les distances s'effacent, où les idées se rapprochent et se pénètrent comme les cœurs!

Ah! il est beau, il est nouveau de rassembler ainsi le peuple par si grande masse, non pas pour l'exciter contre ses pouvoirs, non pas pour caresser ses envies, ses passions, mais, au contraire, pour faire tomber entre nous les préjugés qui nous affaiblissent en nous divisant; pour...

Une voix. Oui, comme O'Connell en Irlande.

M. de Lamartine. J'entends prononcer le nom d'O'Connell. Eh bien! non, Messieurs, rien de commun heureusement entre O'Connell et nous, entre l'Irlande et la France.

Que voyons-nous, en effet, en ce moment, ce matin même? Les journaux retentissent de ses éloquentes invocations à l'indépendance; nous voyons O'Connell, un orateur passionné, populaire, national, religieux, un tribun catholique du moyen âge, prendre le titre d'agitateur de sa nation; remuer, avec tous les souffles de la parole humaine, les passions bonnes ou mauvaises de la population, et soulever ces tempêtes d'où sort quelquefois la liberté, plus souvent la ruine et la servitude aggravée d'un peuple! (*Sensation.*)

Grâce à Dieu et à vous, nous n'avons rien de semblable à faire en France! Il n'y a jamais besoin d'agiter un pays libre et qui est sûr de garder sa liberté. (*Très-bien!*) Au contraire, Mes-

sieurs, il n'y a qu'à raffermir, qu'à apaiser, qu'à rallier l'esprit public et à lui rendre par son calme même le sentiment de sa force et de son autorité. L'esprit public, Messieurs, c'est l'arme toute-puissante de l'opposition. Elle lui suffira, mais il ne faut pas la laisser s'user dans l'indifférence.

Je lis dans vos yeux, je pénètre dans les pensées qui vous traversent. Vous dites : « Cela est vrai. Mais dans cette lutte constante et à toutes armes que se livrent les ministres et le pays, et où l'on se dispute les combattants, le pouvoir a de grands avantages sur les citoyens. N'a-t-il pas les places, les faveurs, les honneurs, les situations, tout cet arsenal d'influences du gouvernement, quelquefois licite, quelquefois coupable quand il y puise des armes pour atteindre la conscience publique, et lorsqu'il se dégrade jusqu'à la corruption? »

Oui, cela est vrai, Messieurs! Mais si le pouvoir a la corruption, le peuple n'a-t-il pas, de son côté, une force qui suffit à elle seule, quand il sait la distribuer avec justice, pour contrebalancer tout le poids de ces influences illicites des gouvernants? —Oui, si le pouvoir a la corruption, le peuple a son estime! L'estime du peuple, c'est la seule corruption des hommes désintéressés! c'est la seule qui soit digne à la fois de vous et de moi; c'est la seule pour laquelle j'espère avoir toujours le courage de vous servir, et même de vous résister. (*Bravos.*)

Armée d'une pareille force d'esprit public, une nation peut toujours ce qu'elle veut. Nous ramènerons par les voies de la persuasion pacifique le gouvernement de 1830 à la ligne dans laquelle j'aurais désiré le voir marcher; et s'il persistait à s'égarer, à faire divorce avec les tendances légitimes de la nation, s'il s'obstinait à compromettre sous les fautes accumulées le vaisseau de l'État, la France ne s'obstinerait pas avec lui! —Napoléon est mort, Messieurs! —De grandes dynasties ont passé... il n'a été donné à aucun homme, à aucun pouvoir d'emporter avec lui la fortune de la France. (*Acclamations unanimes.*)

Mais rassurons-nous encore une fois, ne précipitons rien, ne désespérons de rien dans nos pensées; l'esprit public suffira à sauver à la fois le pays et son gouvernement; il n'a besoin pour cela ni de séditions, ni d'agitations, ni de menaces. La seule sédition d'un peuple libre, quand son gouvernement s'égare,

c'est de ne pas le suivre; la seule menace, c'est de ne rien craindre ! (*Applaudissements prolongés.*)

Messieurs ! pour répondre au toast, à la fois si bienveillant et si politique, qui vient de m'être porté par votre digne organe, M. Bouchard, permettez-moi de vous proposer à mon tour un toast qui résume à la fois toutes mes pensées, toutes les vôtres, toutes celles du pays, j'oserai dire, la pensée même de la Providence, qui, après avoir gouverné si longtemps les peuples par les hommes, semble vouloir désormais les gouverner par les idées : (*Très-bien ! très-bien !*)

A L'ACCOMPLISSEMENT RÉGULIER ET PACIFIQUE DES DESTINÉES DE LA DÉMOCRATIE ! (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

DES PUBLICATIONS POPULAIRES

LETTRE A M. CHAPUYS-MONTLAVILLE

6 juillet 1843.

Cette lettre fut publiée dans la *Revue indépendante*, 10 août 1843. Elle touche à une des plus grosses questions du temps : l'éducation du peuple par la presse, rendue plus instante encore depuis l'avénement du suffrage universel.

MON CHER COLLÈGUE,

Je me suis dit souvent à moi-même ce que vous dites avec tant de sens à vos lecteurs dans l'introduction du livre utile que vous avez bien voulu m'adresser : « Après avoir nivelé les droits, il faut niveler, autant que possible, les intelligences. L'œuvre de ce temps-ci, c'est de faire monter les masses jusqu'à des conditions de civilisation, de loisir relatif et d'aisance qui leur permettent de s'instruire ; c'est de faire descendre l'instruction, en la vulgarisant, jusqu'à la portée des masses. Une encyclopédie populaire serait une révolution pacifique accomplie. »

Votre ouvrage me semble donc répondre au premier besoin du pays. Inspiré par un sentiment de religieuse solidarité entre toutes les classes de la nation, écrit avec la persuasive autorité

de la bienveillance, il ira au cœur du peuple autant qu'à son esprit. Le peuple n'écoute que ceux qui l'aiment. N'est-ce pas par la charité bien plus que par le dogme que la religion s'est emparée du genre humain? Mais dans quel esprit vous et vos amis écrirez-vous cette histoire à l'usage du peuple? C'est ici que je vous demande la permission de placer une seule réflexion; elle ne vous a pas échappé, sans doute; mais je crois utile qu'elle soit inscrite en tête d'un livre dédié par vous à la multitude.

Jusqu'à présent on a beaucoup flatté le peuple. C'était montrer qu'on ne l'estimait pas encore assez; car on ne flatte que ce qu'on veut séduire. Pourquoi l'a-t-on flatté? C'est qu'on faisait du peuple un instrument, et non un but. On se disait : La force est là; nous en avons besoin pour soulever des gouvernements qui nous gênent, ou pour absorber des nationalités que nous convoitons; appelons le peuple à nous, enivrons-le de lui-même; disons-lui que le droit est dans le nombre; que sa volonté tient lieu de justice; que Dieu est avec les gros bataillons; que la gloire est l'amnistie de l'histoire; que tous les moyens sont bons pour faire triompher les causes populaires, et que les crimes même s'effaçent devant la grandeur et la sainteté des résultats; il nous croira, il nous suivra, il nous prêtera sa force matérielle; et quand, à l'aide de ses bras, de son sang et même de ses crimes, nous aurons déplacé la tyrannie et bouleversé l'Europe, nous licencierons le peuple et nous lui dirons à notre tour: Tais-toi, travaille et obéis!... Voilà comment jusqu'à présent on lui a parlé; voilà comment on a transporté dans la rue les vices des cours, et donné au peuple un tel goût d'adulation et un tel besoin de complaisance et de caresses, qu'à l'exemple de certaines souverainetés du Bas-Empire il n'a plus voulu qu'on lui parlât qu'à genoux. Ce n'est pas cela; il faut lui parler debout, il faut lui parler de niveau, il faut lui parler en face. Il ne vaut ni plus ni moins que les autres éléments de la nation. Le nombre n'y fait rien. Prenez un à un chacun des individus qui composent une foule, que trouvez-vous? Mêmes ignorances, mêmes erreurs, mêmes passions, souvent mêmes vices qu'ailleurs. Y-a-t-il là de quoi s'agenouiller? Non. Multipliez tant que vous voudrez toutes ces ignorances, tous ces vices,

toutes ces passions, toutes ces misères par millions d'hommes, vous n'aurez pas changé leur nature ; vous n'aurez jamais qu'une multitude. Laissons donc le nombre, et ne respectons que la vérité.

C'est devant la vérité seule qu'il faut vous placer en écrivant l'histoire à l'usage du peuple ; et ne croyez pas que vous serez moins lu, moins écouté et moins populaire pour cela ; le peuple a deux goûts dépravés : l'adulation et le mensonge ; mais il a deux goûts naturels : la vérité et le courage. Ils respectent ceux qui osent le braver ; ceux qui le craignent, il les méprise. Il y a des animaux féroces qui ne dévorent que ceux qui fuient ou qui tombent devant eux. Le peuple est comme le lion qu'il ne faut pas aborder de côté, mais en face, les yeux dans ses yeux, la main dans sa crinière avec cette familiarité ferme et confiante qui prouve qu'on se livre, mais qu'on s'estime, et qui dit aux multitudes : Comptez-vous tant que vous voudrez ; moi je me sens.

Cela dit, quel point de vue choisirez-vous pour écrire cette histoire populaire? Il y en a trois principaux auxquels vous pouvez vous placer : le point de vue de la gloire, le point de vue du patriotisme, le point de vue de la civilisation, ou de la moralité des actes que vous allez raconter. Si vous écrivez au point de vue de la gloire, vous plairez beaucoup à une nation guerrière qui a été éblouie bien avant d'être éclairée, et que cet éblouissement a aveuglée si souvent sur la valeur réelle des hommes et des choses qui brillaient dans son horizon. Si vous vous placez au point de vue exclusif de son patriotisme, vous passionnerez beaucoup un peuple qui a pour son sublime égoïsme l'excuse même de son salut et de sa grandeur, et qui, en se sentant si grand et si fort, a pu croire quelquefois qu'il était seul et que l'Europe se résumait en lui ; mais ni l'un ni l'autre de ces points de vue ne vous donneront la vérité vraie, c'est-à-dire la vérité générale ; ils ne vous donneront que la vérité française ; or, la vérité française n'est vraie qu'à Paris ; passez la frontière, c'est un mensonge. Ce n'est pas à cette vérité bornée par les limites d'une nation que vous voulez consacrer votre enseignement ni réduire l'intelligence du peuple. Que vous reste-t-il donc à choisir? Le point de vue universel et permanent, c'est-à-dire le

point de vue de la moralité des actes individuels ou nationaux que vous avez à décrire. Tous les autres sont éclairés par un jour faux ou conventionnel, celui-là seul est éclairé par un jour complet et divin; celui-là seul peut guider l'incertitude des jugements humains à travers le dédale des préjugés, des opinions, des passions, des égoïsmes personnels ou nationaux, et faire dire au peuple : Ceci est bien, ceci est mal, ceci est beau. En un mot, si vous voulez former le jugement des masses, les arracher à l'immorale théorie du succès, faites quelque chose qui n'a pas encore été fait jusqu'ici : *donnez une conscience à l'histoire.* Voilà le mot du temps, voilà l'œuvre digne du peuple et l'entreprise digne de vous! Avec un tel procédé historique vous plairez moins immédiatement peut-être à l'imagination passionnée des masses, mais vous servirez mille fois plus leur cause, leurs intérêts et leur raison. Un exemple : voici un des plus grands événements du siècle, une de ces journées qui décident pour longtemps du sort d'une révolution, d'une nation, d'un empire : le 18 brumaire. Vous aurez sans doute à le raconter; comment l'envisagerez-vous? Sera-ce du point de vue de la gloire? C'est éblouissant; cela brille comme une épée nue au soleil, cela tourbillonne comme la poussière d'un escadron qui passe en remplissant l'oreille de bruit, les yeux d'éclat! Voilà un homme sorti des camps, venant de loin, précédé de son nom, appuyé sur sa renommée, habitué à la discipline, fatigué de la lenteur, de la résistance et du bruit importun d'un gouvernement de discussion, qui s'impatiente de l'œuvre lente et collective de la liberté à fonder, qui profite d'un moment de découragement de l'esprit public, qui monte à cheval à la tête de quelques grenadiers, qui brise toute cette machine républicaine avec son sabre, et qui dit : « A moi l'empire; vous ne savez que parler, je vais agir! » Il réussit; la révolution lui tombe dans la main; il la transforme à son gré, en fait ce qu'il veut; ne sachant pas en faire une nation, il en fait une armée, il la lance sur le monde, il l'enivre de victoires, il s'en fait couronner, c'est bien beau! Faites sonner, faites reluire tout cela aux yeux des masses, elles seront éblouies; les aurez-vous instruites?

Envisagerez-vous le même événement au point de vue du pa-

triotisme national? C'est la monarchie universelle du drapeau français; le peuple se voit partout sous l'image de son armée victorieuse; le patriotisme français paraît grand comme le continent, il dit: « L'Europe, c'est moi; » il se déifie lui-même. Le fait ainsi présenté, vous fanatiserez les masses pour un événement qui leur a ravi, avant qu'ils fussent mûrs, tous les fruits de la révolution et toutes les conquêtes morales du XVIIIe siècle. Les aurez-vous grandies?...

Enfin, envisagerez-vous ce même événement du point de vue de la moralité de l'acte et de la vraie civilisation? Tout change; voilà un homme à qui le gouvernement libre de son pays a confié une armée pour le défendre contre les factions, et qui fait de son armée une faction militaire contre ce gouvernement. Voilà une révolution terrible, anarchique, sanglante, qui, par la seule puissance de l'esprit public et le jeu libre des réactions civiles, avait traversé les crises les plus déplorables, se lavait les mains avec honte du sang odieusement versé, rougissait des proscriptions, commençait à chercher son centre de gravité entre la démagogie et le despotisme, et dont les oscillations désordonnées tendaient chaque jour à se tempérer et à s'inscrire dans les limites d'un mouvement de liberté vital, mais régulier. Cet homme survient, il arrête le mouvement révolutionnaire précisément au point où il cessait d'être convulsif pour devenir créateur. Il se fait lui-même réaction contre une liberté qui commençait déjà à réagir par elle-même. Il s'arme de tous les repentirs, de tous les ressentiments, de toutes les apostasies qu'une révolution sème toujours sur sa route; il écrase la liberté naissante avec les débris mêmes de tout ce qu'elle a renversé pour éclore; il refait un ancien régime avec des choses et des noms d'hier; il fait rétrograder la presse jusqu'à la censure, la tribune jusqu'au silence, l'égalité jusqu'à une noblesse de plébéiens, la liberté jusqu'aux prisons d'État, la philosophie et l'indépendance des cultes jusqu'à un concordat, jusqu'à une religion d'État, instrument de règne, jusqu'à un sacre, jusqu'à l'oppression et la captivité d'un pontife. Il étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises, pour n'y faire briller que les armes odieuses de la violence et de la conquête. Quel est le résultat final de ce drame à un seul acteur,

au lieu du grand drame national et européen que la révolution, réglée et laissée à son propre mouvement, pouvait dérouler pendant ces trente dernières années? Vous le voyez, un nom de plus dans l'histoire; mais l'Europe deux fois à Paris; mais les limites de la France resserrées par l'inquiétude ombrageuse de tout l'Occident désaffectionné; mais l'Angleterre réalisant, sans rivale, la monarchie universelle des mers; et en France même la raison, la liberté et les masses retardées indéfiniment par cet épisode de gloire, et ayant peut-être à marcher plus d'un siècle pour regagner le terrain perdu en un seul jour. Voilà le 18 brumaire vu de ses trois aspects. Ai-je besoin de vous dire le mien ?

Vous pouvez faire la même épreuve sur chaque épisode de la révolution française; vous retrouverez partout ces trois aspects: l'aspect purement individuel, la gloire; l'aspect exclusivement national, le patriotisme; enfin l'aspect moral, la civilisation. Et, en pressant le sens de chacun de ces événements dans la main d'une logique rigoureuse, vous arriverez partout et toujours à ce résultat: que la gloire et le patriotisme même, séparés de la moralité générale de l'acte, sont stériles pour la nation et pour le progrès réel du genre humain; et qu'en un mot il n'y a point de patriotisme contre l'humanité, point de succès contre la justice.

Quel beau commentaire de la Providence qu'une histoire ainsi écrite à l'usage des masses, et j'ajoute : Quel bienfait pour le peuple et quel gage de sa future puissance mis ainsi dans sa main avec un pareil livre! Apprendre au peuple par les faits, par les dénoûments, par le sens caché de ces grands drames historiques, où les hommes ne voient que les décorations et les acteurs, mais dont une main invisible combine le plan, lui apprendre, dis-je, à se connaître, à se juger, à se modérer lui-même, le rendre capable de discerner ceux qui le servent de ceux qui l'égarent, ceux qui l'éblouissent de ceux qui l'éclairent; lui mettre la main sur chaque homme, sur chaque événement de sa propre histoire et lui dire : Pèse-les toi-même, non pas au faux poids de tes passions du jour, de tes préjugés, de tes colères, de ta vanité nationale, de ton étroit patriotisme, mais au poids juste et vrai de la conscience universelle du genre hu-

main et de l'utilité de l'acte pour la civilisation; le convaincre que l'histoire n'est pas un hasard, une mêlée confuse d'hommes et de choses, mais une marche en avant à travers les siècles, où chaque nationalité a son poste, son rôle, son action divine assignés, où chaque classe sociale elle-même a son importance relative aux yeux de Dieu; enseigner par là au peuple à se respecter lui-même et à participer, pour ainsi dire, religieusement, avec conscience de ce qu'il fait, à l'accomplissement progressif des grands desseins providentiels; en un mot, lui créer un sens moral, et exercer ce sens moral sur tous ses règnes, sur tous ses grands hommes et sur lui-même, j'ose dire que c'est là donner au peuple bien plus que l'empire, bien plus que le pouvoir, bien plus que le gouvernement, c'est lui donner la conscience, le jugement et la souveraineté de lui-même, c'est le mettre au-dessus de tous les gouvernements; le jour où il sera en effet digne de régner, il régnera, et peu importe alors sous quelle forme et sous quel nom: les gouvernements ne sont, après tout, que le moule où se jette la statue d'un peuple et où elle prend la forme que comporte sa nature plus ou moins perfectionnée. A quoi bon changer vingt fois le moule, si vous ne changez pas l'argile? Ce sera toujours de l'argile. C'est le peuple qu'il faut modifier, les gouvernements se modifieront à son image, car tel peuple, tel gouvernement, soyez-en sûr, et quand un peuple se plaint du sien, c'est qu'il n'est pas digne d'en avoir un autre. Voilà l'arrêt que Tacite portait déjà de son temps; il est encore vrai de nos jours.

Mais votre tentative pour populariser l'histoire a réveillé en moi une pensée qui dort depuis dix ans dans mon âme, pensée que j'ai présentée à réaliser tour à tour aux grands partis et au gouvernement de mon pays, et qu'ils ont laissée tomber à terre avec indifférence, parce que ce n'était pas une arme de guerre pour se combattre, mais un instrument d'amélioration et de paix pour façonner la nation. Cette pensée, la voici :

Je me suis dit : Notre liberté de la presse, notre gouvernement de discussion et de publicité, notre mouvement industriel, notre enseignement primaire surtout, institué dans nos quarante mille communes, répandent avec une profusion croissante l'enseignement élémentaire dans les régions inférieures de la popu-

lation ; c'est-à-dire que tout cela donne la faculté, l'habitude et le besoin de lire à des masses considérables du peuple; mais après leur avoir créé ce besoin, que leur donne-t-on pour le satisfaire? qu'écrit-on pour eux? Rien. Notre éducation à nous, fils de riches, privilégiés du loisir, se continue sans lacune toute notre jeunesse, et même toute notre vie. Après l'enseignement élémentaire que nous suçons sur les genoux de notre mère, les colléges nous reçoivent; nous passons de là aux grands cours des universités; nous entendons les maîtres célèbres que l'État salarie pour nous dans les capitales : sciences, philosophie, lettres humaines, politique, tout nous est versé à pleines coupes; et, si ce n'est pas assez, des bibliothèques intarissables s'ouvrent pour nous; des revues, des journaux sans nombre, auxquels notre aisance nous permet de nous abonner, travaillent pour nous toute la semaine ou toute la nuit, pour venir nourrir notre intelligence chaque matin de la fleur de toutes les connaissances humaines, et provoquer notre esprit à un travail insensible et à une perpétuelle réflexion. A un pareil régime il ne meurt que ce qui ne peut pas vivre : l'incapable ou l'indifférent. La vie est une étude jusqu'à la mort. Pour les enfants du peuple, au contraire, rien de tout cela. Cependant ils ont leur part de loisir aussi. Les jours de fête et de repos, les veillées d'hiver, les temps de maladie, les heures perdues; il n'y a pas de profession où une part quelconque de la journée ou de la vie ne puisse être consacrée à la lecture. Combien d'heures oisives pour vos cinq cent mille soldats dans leurs garnisons, pour vos soixante mille marins sur le pont de leurs navires, quand la mer est belle, le vent régulier; combien pour vos innombrables ouvriers qui se reposent ou se fatiguent d'oisiveté habituellement quarante-huit heures par semaine; combien pour les femmes, les vieillards, les enfants à la maison, les gardiens des troupeaux dans les champs! Et où est la nourriture intellectuelle de toute cette foule? où est ce pain moral et quotidien des masses? Nulle part. Un catéchisme ou des chansons, voilà leur régime. Quelques crimes sinistres racontés en vers atroces, représentés en traits hideux et affichés avec un clou sur les murs de la chaumière ou de la mansarde, voilà leur bibliothèque, leur art, leur musée à eux! Et pour les plus éclairés, quelques journaux exclusivement politiques qui se glissent de

temps en temps dans l'atelier ou dans le cabaret du village, et qui leur portent le contre-coup de nos combats parlementaires; quelques noms d'hommes à haïr et quelques popularités à dépecer comme on jette aux chiens des lambeaux à déchirer, voilà leur éducation civique ! Quel peuple voulez-vous qu'il sorte de là?

Eh bien! j'avais pensé à combler cette lacune dans la vie morale et intellectuelle des masses, non pas seulement par des livres qu'on prend, qu'on lit une fois et qu'on ne relit plus; mais par le seul livre qui ne finit jamais, qui recommence tous les jours; qu'on lit malgré soi, pour ainsi dire, et par cet instinct insatiable de curiosité et de nouveauté qui est un des appétits naturels de l'homme, c'est-à-dire par le livre quotidien, par le journalisme populaire; car le journalisme, ce n'est pas un caprice, c'est la succession même du temps marquée heure par heure sur le cadran de l'esprit humain.

Créer un journal des masses quotidien, à grand format, à un prix d'abonnement qui ne dépasse pas cinq journées de travail, attacher à la rédaction de cette œuvre, sans acception d'opinion ou de parti, par le sentiment même du bien à faire et par de hautes et honorables rétributions de leur travail, tous les hommes qui, en France ou en Europe, marchent à la tête de la pensée, de la philosophie, de la science, de la littérature, des arts et même des métiers; demander à chacun d'eux un certain nombre d'articles sur chacune des hautes spécialités où ils règnent : à celui-ci la philosophie morale, à celui-là l'histoire, à l'un la science, à l'autre la poésie, à un autre la politique, mais la politique générale seulement et dans ses principes les plus unanimes, sans aucune polémique vive et actuelle contre les hommes et contre les gouvernements; les engager à faire descendre toutes ces hautes pensées de l'intelligence jusqu'à la portée des esprits les moins abstraits, en termes clairs, précis, substantiels, à se traduire, à se monnayer pour ainsi dire eux-mêmes de la langue savante dans la langue vulgaire; associer à cet enseignement élémentaire, successif et varié, le récit des principaux faits nationaux ou européens, le procès-verbal complet de la journée dans l'univers entier; faire pénétrer ainsi la clarté générale par toutes les portes, par toutes les fenêtres, par

toutes les fissures des toits du peuple, et faire participer ces masses d'hommes, dans leur proportion et sans frais, à l'activité de la vie religieuse, philosophique, scientifique, littéraire et politique, comme elles participent à la vie physique par des aliments moins chers, mais aussi nourrissants : voilà cette pensée! Je n'ai pas le temps de vous la développer ici, mais qu'il vous suffise de savoir que pour la réaliser il ne faudrait qu'un million par an. Oui, il suffirait qu'un million de citoyens bien intentionnés souscrivissent à ce subside des masses pour un franc par an seulement, pour une de ces petites pièces de monnaie qui glissent entre les doigt sans qu'on les retienne, ou que la distraction jette mille fois par an à la moindre fantaisie du jour; et cette pensée se réaliserait, et la civilisation descendrait comme le nuage sur les lieux inférieurs pour verser partout sa pluie ou sa rosée. Quelle révolution morale n'opérerait pas en dix ans, sur l'intelligence, sur les idées, sur les mœurs, sur le bien-être des masses cette infiltration quotidienne et universelle de la lumière dans leurs ténèbres, de la pensée dans leur assoupissement!

Elles sont à l'ombre, et vous les mettriez au soleil; tout fermenterait, tout germerait, tout fructifierait. Je ne crains pas d'affirmer qu'en peu d'années votre peuple politique serait changé. Mais, me direz-vous, pourquoi ne l'exécutez-vous pas? Parce que je n'ai pas le million à moi tout seul, parce qu'il n'y a pas en ce temps-ci en France une idée qui pèse contre un écu. Que les bons citoyens trouvent le million, moi je me charge de trouver les hommes.

Ces hommes seraient au fond le véritable pouvoir moral de la nation, les administrateurs de la pensée publique, le concile permanent de la civilisation moderne; n'y a-t-il pas là de quoi tenter de nobles et ambitieux dévouements? Oui, il y a aujourd'hui partout deux espèces de gouvernements, celui qui administre et celui qui règne. Celui qui règne, c'est celui qui pense. Il est au-dessus du premier; mais ce gouvernement de la pensée publique a besoin comme l'autre d'unité d'action et d'organes. Le journal populaire ainsi conçu serait le code de ce gouvernement par la pensée; l'association en serait le budget et l'armée; les premiers écrivains du siècle en seraient les ministres. Réflé-

chissez-y : il y a en ce temps-ci quelque chose de plus beau que d'être ministre de la Chambre ou de la couronne, c'est d'être ministre de l'opinion !

Adieu, mon cher collègue, je jette à vous et à votre œuvre tout ce que j'ai : un cœur, une foi, et une voix.

RÉPONSE A LA LETTRE

DE M. LE RÉDACTEUR DU *BIEN PUBLIC.*

7 août 1843.

Le jour où la France, se séparant de son gouvernement, eut à se chercher et à s'organiser elle-même, M. de Lamartine devint journaliste. Dans l'accélération croissante de la vie politique, la fondation du *Bien public* lui permit de résumer, de contrôler et quelquefois de guider l'opinion. Nous reproduirons de ses articles tous ceux qui furent consacrés aux questions importantes du temps. Dans leur ensemble ils racontent l'histoire et tous les développements de la pensée publique de l'auteur.

MONSIEUR,

C'est une heureuse protestation contre l'affaiblissement de l'esprit public que la fondation d'un journal que vous voulez placer sur la ligne de nos opinions. Il est beau de voir des citoyens désintéressés souscrire de leurs noms et de leur fortune à une œuvre qui n'a d'autre objet que la propagation des vrais principes démocratiques dans leur pays. C'est ainsi que les dogmes politiques se répandent et finissent par former une foi publique qui devient l'âme d'une nation tout entière. Quand les opinions sont assez puissantes pour vivre ainsi d'elles-mêmes et pour se créer, à leurs propres frais, des organes qui les éclairent et qui les défendent, c'est un signe que ces opinions ne sont plus de vains mots sur les lèvres, mais qu'elles ont pénétré

jusqu'au cœur de la nation, et qu'elles n'y périront plus. Bien des spectacles de faiblesse, de lassitude et de séduction ont affligé, pendant ces derniers temps, les amis du principe libéral en France; mais la presse, au moins, est restée intacte. Or, la presse c'est la pulsation de la pensée publique; tant qu'elle vit et tant qu'elle veille, l'esprit public n'est pas sérieusement atteint : il peut dormir, il n'est pas mort. Et en le ranimant constamment et prudemment dans l'âme du pays, vous lui préparez ainsi, sans secousse, un réveil inévitable pour le jour où il aura à retrouver ses forces soit contre le découragement de la liberté, soit contre la fièvre des révolutions.

On nous dit : « Pourquoi deux journaux à Mâcon? » Nous répondons : Parce qu'il y a deux opinions. Or, dans un pays où la liberté résulte de la lutte régulière des partis, toute opinion qui n'a pas un organe de publicité est une opinion vaincue, car c'est une opinion désarmée. On nous dit encore : « Dans quelle idée applaudirez-vous à la création du nouveau journal? » Voici notre réponse :

Nous avons foi dans la puissance de la discussion et dans la mission du journalisme en France. Nous croyons que la presse périodique, à quelque degré d'infériorité qu'elle soit placée dans les départements, a cependant son importance relative, quoique bornée. Nous croyons que le journal est le livre quotidien de l'esprit humain. Nous croyons que ces feuilles légères, inventées d'abord pour satisfaire l'oisive curiosité du public, doivent prendre de plus en plus le caractère d'un sérieux enseignement. Les journaux sont désormais le champ de bataille des esprits. C'est sur ce terrain, au dessous, mais en avant de la tribune, que la politique, la science, la liberté préparent leur victoire. La presse périodique française est plus puissante, selon nous, que les armées même de l'Empire. Nous aspirons à être un des derniers soldats de cette armée des idées.

Notre idée politique n'est pas à nous, elle est au siècle, elle est au pays, elle est à la révolution française, ou plutôt elle est à Dieu, qui l'a inspirée à nos pères, depuis l'âme de Fénelon jusqu'au génie de l'Assemblée constituante. L'avénement de la morale dans la politique, l'avénement des droits et des intérêts de tous dans la loi, l'avénement du peuple au gouvernement,

voilà la philosophie; nous osons presque dire, voilà la religion de notre politique. Ce symbole s'écrit en quelques lignes et en une minute. Il faut des volumes et des siècles pour le commenter et l'appliquer; mais nous croyons utile de l'énoncer une fois, car toute politique qui n'a pas une philosophie à sa source n'a ni foi, ni règle, ni vertu dans ses actes : une croyance est l'âme d'un gouvernement ou d'un parti. On n'est pas légitime seulement en vertu d'une charte, on est légitime en vertu d'une idée. L'idée, selon nous, qui doit légitimer tous les gouvernements modernes, c'est la conformité de leurs actes à la morale divine, c'est l'amour du peuple, c'est le sens des masses, c'est le mouvement ascendant qu'ils sauront donner à tout ce qui est en bas pour élever d'autant tout ce qui est en haut. Voilà le sceau des constitutions, voilà le sacre des dynasties, voilà la garde des trônes, voilà le serment des peuples. Voilà ce que nous-mêmes nous disons au gouvernement actuel : Servez l'esprit humain, servez les idées, servez le peuple, et nous vous servirons.

« Vous serez, en ce moment, journal d'opposition. » Expliquons-nous sur l'opposition : nous n'entendons pas par opposition cet esprit de contestation perpétuelle et de dénigrement systématique qui ne consiste qu'à dire *non* quand le gouvernement dit *oui,* et à dire *oui* quand il dit *non.* Entraver toujours le gouvernement dans tout ce qu'il fait, c'est un pauvre rôle, selon nous : c'est le rôle de la pierre sous la roue. Cela ne fait pas marcher le char : nous voulons qu'il marche. L'opposition utile au peuple n'est pas seulement une force de résistance aux mauvaises tendances du gouvernement, c'est surtout une force d'impulsion vers des idées meilleures.

Or, qu'est-ce que l'opposition représente aujourd'hui en France? Elle représente, selon nous, ce qu'elle a toujours représenté depuis 1789, c'est-à-dire le sens vrai de la révolution française, tour à tour faussé, exagéré ou trahi depuis cinquante ans par les gouvernements qui se sont succédé. Ce serait une magnifique histoire à écrire que l'histoire de l'opposition française. Sous l'Assemblée constituante, l'opposition c'est Mirabeau chassant d'un geste le pouvoir absolu, réprimant de l'autre les trente voix des factieux qui déchaînaient déjà la violence contre

la liberté. Sous l'Assemblée législative, l'opposition c'est Barnave, c'est Vergniaud, ce sont les Girondins essayant, trop tard et après de fatales concessions, de ressaisir quelque chose de solide, pour y rattacher le salut public, dans un édifice qui s'écroulait. Sous la Convention, c'est Lanjuinais, c'est Boissy-d'Anglas, ce sont ces martyrs d'une courageuse minorité, qui sauvent avec énergie la nationalité menacée, mais qui se refusent aux excès, et que l'échafaud n'intimide pas. Sous l'Empire, l'opposition c'est la littérature et la philosophie, c'est Mme de Staël, c'est M. de Chateaubriand, c'est la pensée publique exilée, bâillonnée, réduite au silence ou au gémissement. Sous la Restauration, c'est cette minorité éloquente, populaire, passionnée, quelquefois injuste, à la tête de laquelle brillent Foy, Laffitte, Casimir Perier. Après 1830, l'opposition fut, au premier moment, aussi multiple et aussi diverse que les éléments nouveaux, que les débris de partis qui la formèrent. Restauration tombée, bonapartisme déçu, république ajournée, tout cela s'appela confusément opposition. Ce fut une foule et non un parti. Ce n'était pas encore l'opposition, c'était le contre-coup de Juillet. Mais, du sein de cette poussière des partis décomposés, l'esprit public ne tarda pas à surgir et à rallier peu à peu cette opposition puissante, qui n'est que le contre-poids nécessaire du pouvoir dans un gouvernement d'équilibre : c'est celle qui combat aujourd'hui et que nous voulons servir. Eh bien ! qu'ont voulu toutes ces oppositions, depuis celle de 89 jusqu'à la nôtre? Toujours la même chose : le *sens vrai* de la révolution française, c'est-à-dire le règne du peuple par les lois et le triomphe de la raison publique par le jeu sincère des majorités. Sous la monarchie, comme sous la république, l'opposition n'a voulu que cela : peu lui importent les noms, pourvu qu'elle ait la chose. La raison publique n'est vendue ni à la monarchie, ni à la république, elle est au-dessus des deux; elle est pour le gouvernement qui la sert et qui la garantit le mieux.

Il n'y a au fond que deux grands partis bien caractérisés en France : les hommes du passé, les hommes de l'avenir. Il y a un parti très-respectable, qui croit sincèrement que la raison, la discussion, la liberté manquent d'autorité et d'unité pour gouverner un peuple, qu'il faut remettre les rênes à un homme.

à un empereur, à un roi, à une aristocratie, à une dynastie, à un pouvoir préexistant quelconque, et déclarer, sinon expressément, au moins par les faits, que le peuple abdique entre leurs mains et se résigne à une éternelle minorité.

Il y a un autre parti qui croit très-religieusement que la raison publique est la principale légitimité et la principale force du pouvoir qu'elle institue et qu'elle inspire; que la pensée nationale exprimée dans des formes régulières est la plus indétrônable des souverainetés, et qu'un tel gouvernement, bien qu'il impose des conditions étroites à la monarchie, est encore le mieux obéi des pouvoirs, parce qu'il donne à l'action du trône l'ascendant irrésistible de la volonté générale. Ce parti pense donc que plus on étendra la sphère des droits et de la liberté des peuples, plus on consolidera les gouvernements et plus on se garantira contre les révolutions; car il a la conviction raisonnée qu'au temps où nous sommes les révolutions ne sont pas en avant, mais en arrière, et que c'est en reculant qu'on trouve les abîmes.

Nous sommes de ce parti. Nous ne nous faisons point illusion sur le peu de force que notre concours moral apporte à votre œuvre. Un journal ne crée pas les forces, il les groupe; il est un drapeau et pas plus. Or, qu'est-ce qu'un drapeau en lui-même? Ce n'est rien. Ce n'est qu'un lambeau de toile. Mais prenez ce lambeau et attachez-y une idée, on s'y rallie, on le suit, on combat pour l'idée qu'il porte: voilà tout le mérite d'un journal. Il suffira à votre modestie. Si nous pouvons nous-même contribuer, pour notre faible part, à séparer l'esprit de libéralisme de l'esprit de perturbation, l'esprit de patriotisme de l'esprit de conquête, déshonorer surtout cet esprit de vénalité qui s'infiltre depuis quelques années dans les rouages du gouvernement constitutionnel, et qui, avec les formes de la liberté, menace la France *du despotisme de la corruption*, nous croirons avoir fait quelque chose pour l'opposition, pour le pays et même pour le gouvernement: nous aurons concouru à rendre de l'esprit public au pays, de la dignité au gouvernement, et à l'opposition, de l'unité.

Quant au ton de votre polémique avec le *Journal de Saône-et-Loire*, il se ressentira toujours des longs et affectueux rapports

qui ont existé entre l'homme de bien qui le dirige et quelques-uns d'entre vous. Quand une estime cordiale subsiste entre des hommes d'opinions divergentes, elle rend la lutte même respectueuse envers les convictions. Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'il n'y a ni sincérité, ni désintéressement, ni patriotisme dans les opinions qui leur sont opposées. Calomnier ces sentiments chez nos adversaires, ce serait nous calomnier nous-mêmes. Pour être juste envers eux, vous n'aurez pas besoin d'effort, vous n'aurez qu'à vous souvenir. D'ailleurs, le ton de la colère ne donne point de force à la raison. Le misérable métier de pamphlétaire quotidien dégraderait la vérité même. Les journaux ne sont pas les gladiateurs salariés de la malignité publique. Se servir de la presse pour de pareils usages, c'est une profanation d'un des plus beaux dons de Dieu. A vos yeux comme aux nôtres, la presse est sainte; car, après avoir été l'instrument qui a nivelé le monde, elle est aujourd'hui l'instrument qui doit y semer l'ordre nouveau, la religion, la liberté et la paix.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

DISCOURS AU CONSEIL GÉNÉRAL

DE SAÔNE-ET-LOIRE

SUR L'EXTENSION A DONNER AU DROIT ÉLECTORAL

3 septembre 1843.

M. Chapuys-Montlaville avait présenté au conseil général de Saône-et-Loire une proposition tendant à modifier la loi électorale. M. de Lamartine prononça le discours suivant à cette occasion.

MESSIEURS,

Je ne voulais pas parler; mais, puisque je suis provoqué directement, je dirai quelques mots, et je les dirai avec une complète bonne foi. Nous ne faisons pas ici de la tactique, nous ne combattons pas masqués, nous combattons à visage découvert.

Oui, je l'avoue tout de suite, si la proposition n'eût pas été introduite ici par d'honorables amis, que je suis bien loin de désavouer et d'abandonner dans la lutte, ce n'est pas moi qui l'aurais présentée. J'aurais mieux aimé, peut-être, qu'on ne l'introduisît pas, ne fût-ce que pour éviter toute espèce de reproche d'usurpation de compétence de la part du conseil, et pour empêcher que notre droit de discussion fût même discuté; mais une fois interpellés, une fois sommés d'avouer ou de désa-

vouer nos opinions politiques, je dis que nous ne pouvons plus hésiter, sans démentir nos caractères et nos droits. Nous pouvions désirer hier que cette nécessité ne se présentât pas; mais elle est là, elle nous presse, elle nous interroge : acceptons-la. Il n'est pas permis à l'homme public de s'arrêter à des fins de non-recevoir, à des considérations préjudicielles, quand ces principes lui sont présentés; il faut qu'il les reconnaisse ou qu'il les condamne ! Pour moi, je ne condamnerai jamais les miens; et, quelque part qu'on le déploie, quand mon drapeau passe, je le salue !

Maintenant je discute; et je vais, autant que ma mémoire le permet, suivre pas à pas, et renverser une à une toutes les objections qui viennent d'être signalées avec force et talent par M. le préfet de Saône-et-Loire, par M. Douhéret et par l'honorable M. Humblot-Conté; je les prie de me rectifier si je les dénature ou si je les oublie. Ces orateurs ont repoussé la proposition, sous deux rapports principaux : le fond et la forme. Je divise comme eux ma réplique.

Et d'abord, que vous dit M. le préfet à la fin de son dernier discours? Il vous dit : Vous allez créer un précédent. Or, les précédents ne sont pas la règle des corps délibérants. La règle des corps délibérants, ce sont les lois. — Première erreur, Messieurs, dont on voudrait abuser pour vous fermer la porte à toute discussion. Non, il n'est pas vrai que les lois seules soient la législation des corps délibérants. Ce qui est vrai dans tous les gouvernements représentatifs, c'est que les assemblées délibérantes ont deux règles faisant également droit et titre pour elles : les lois, sans doute, mais ensuite leurs précédents. Toutes se gouvernent par leurs usages; et leurs usages, consacrés comme précédents, prennent partout force de loi pour elles! Les précédents, Messieurs, sont les conquêtes des peuples et la charte de l'opinion. Oui, en tout lieu et en tout temps, quand il y a entre les attributions mal définies ou indécises des limites contestées, c'est le précédent qui s'établit, qui prononce, et qui, en donnant aux institutions cette élasticité utile qui les fait élargir à propos, les empêche de se rétrécir et de se briser! Jetez seulement les yeux au delà du détroit : voyez l'Angleterre! la liberté ne s'y est introduite et organisée si fortement que par

l'usage, et ce sont les précédents seuls qui ont fait la constitution de la Grande-Bretagne.

Passons sur ce moyen préjudiciel. M. le préfet de Saône-et-Loire continue, et vous dit : Vous allez usurper, et, en usurpant, créer l'anarchie de discussion dans le pays. Il y a un seul corps politique en France, la Chambre des députés. Vous allez substituer à ce corps politique, unique et central, autant de chambres politiques qu'il y a de conseils généraux dans le royaume. Arrêtez-vous! La politique ne vous n'appartient pas ; il n'y en a point dans vos attributions, point dans votre institution. — Seconde erreur, Messieurs, qu'il importe de réfuter dès le début de cette controverse. Sans doute, si nous prétendions refaire des lois, nous dépasserions nos limites, nous confondrions les compétences, nous violerions les attributions; mais entre faire des *vœux* qui sont autorisés dans nos conseils et faire des lois qui appartiennent exclusivement à la Chambre, il y a toute la différence d'un vœu à une loi, de ce qui nous est interdit avec ce qui nous est permis et même demandé, de nos droits enfin à ceux de la Chambre! Et vous osez dire, en argumentant par une équivoque, que tout ce qui tient de loin ou de près à la politique nous est défendu? Mais dites-nous donc alors où finit et où commence la politique dans un gouvernement de liberté? Est-ce que tout n'est pas, par quelque point, politique dans toutes les institutions délibérantes ou électives du pays? Est-ce qu'il n'y a pas de politique, dans une certaine proportion, à tous les degrés, quels qu'ils soient, de la représentation totale et sous mille formes de la nation? Est-ce que ce n'est pas de la politique que cette garde nationale qui élit ses chefs en vertu de sa confiance et de la conformité des opinions qu'elle reconnaît ou qu'elle condamne en eux? Est-ce que ce n'est pas de la politique que ces corps municipaux qui délibèrent et qui votent sur des intérêts spéciaux, sans doute, à leurs villes, mais généraux aussi dans tant d'occasions? Est-ce que ce n'est pas de la politique que les conseils d'arrondissement? et nous-mêmes n'en faisons-nous pas dans nos vœux annuels, sur telle ou telle matière générale de gouvernement? Nos procès-verbaux n'en sont-ils pas remplis? Hier encore, ne votions-nous pas pour que, par une mesure qui s'étendît à tout le royaume, il y eût dans les

conseils autant de représentants qu'il y a de cantons? Non, vous vous efforceriez en vain de distinguer d'une manière précise ce qui est politique ou ce qui ne l'est pas dans la pensée, dans l'élection, dans les délibérations, dans les actes innombrables de tous ces organes constitués de la vie publique. On peut bien dire où est la politique, on ne peut pas dire où elle n'est pas. Elle se mêle à tout, elle anime tout, elle vivifie et passionne tout; elle circule partout, comme le sang dans les veines de notre corps social, et l'expulser d'une seule de nos institutions délibérantes, ce serait en expulser la vie!

On ajoute : L'élection est un intérêt général, et votre loi d'attribution vous dit : Vous ne délibérerez que sur des intérêts spéciaux au département. — Mais, dirai-je à mon tour à l'organe du gouvernement, définissez-nous donc un intérêt spécial qui ne soit en même temps, et dans une mesure quelconque, un intérêt général? Puisque vous invoquez la lettre, montrez-moi la lettre! Moi, j'invoque l'esprit, et je vous montre l'esprit. Eh bien! quoi! dans l'esprit des institutions qui nous régissent, n'est-ce pas un intérêt général, mais en même temps un intérêt très-rapproché, très-direct, très-spécial aux départements, que cet intérêt électoral dont il s'agit dans la proposition? Ce n'est pas un intérêt spécial au département que de savoir si, par un mode électoral plus large et plus régulier encore, nos gardes nationales seront nommées par des masses, plus considérables et plus identifiées au sol, de citoyens? que de savoir si vos conseils municipaux seront élus par tous les intérêts même prolétaires, qu'ils sont chargés de juger, de préserver, de servir? si vos conseils d'arrondissement, si vos conseils de département puiseront leurs mandats dans une masse plus compacte et plus profonde d'opinions et d'intérêts du département? et, enfin, si ceux qui sont chargés de représenter le département lui-même, ou plutôt l'unité nationale, au sommet du gouvernement, c'est-à-dire aux Chambres, ne seront pas investis de plus de confiance, de plus de force et de plus de lumières, en empruntant leurs droits de représentants souverains à une souveraineté nationale mieux constatée encore, parce qu'elle sera plus étendue ? Quoi! nous nous désintéresserions de savoir en vertu de quel titre l'homme qui, dans la garde

nationale, est armé par la main même de son pays pour défendre l'ordre ou protéger le sol, recevra la baïonnette que vous lui confiez? Nous nous désintéresserions de savoir en vertu de quel mandat, plus ou moins régulier, plus ou moins éclairé, ceux qui administrent nos intérêts municipaux dans les communes seront ainsi investis du droit de toucher à toutes nos affaires? Quoi! ce ne sont pas là, à la fois, des intérêts généraux et des intérêts particuliers? Qui oserait le soutenir?... Ce qui profite à tous profite à chacun. La constitution du royaume est uniforme pour tous les départements: ce qui vicie l'administration dans un seul la vicie dans le royaume tout entier. Et comme l'élection est la base même qui porte tous les degrés de notre représentation sous toutes les formes, ce qui touche à l'essence de l'élection touche à la fois et aux institutions centrales, et aux institutions départementales du pays, et à l'administration elle-même; ce qui restreint l'élection à sa base la restreint à son sommet; ce qui la fausse à sa racine la fausse dans ses rameaux; ce qui au contaire l'élargit, la régularise, la fortifie à sa naissance, l'élargit, la fortifie et la régularise au bénéfice de toute la nation. Il est donc impossible, en parlant du système électoral, de distinguer, comme vous voudriez le faire, l'intérêt général du royaume de l'intérêt particulier de la dernière de nos communes et encore moins du département. Nous sommes tous des unités de ce grand tout qu'on appelle la nation, et l'intérêt général de la nation ne se compose que de la masse de ses intérêts particuliers. L'intérêt du pays est indivisible aussi bien que le pays lui-même.

J'en ai assez dit sur la question préjudicielle. Un mot maintenant sur le fond même de la proposition. M. Humblot-Conté, croyant sans doute intimider nos décisions, nous dit: Mais si vous touchez à la loi d'élection, vous voulez donc changer l'esprit de la Chambre des députés?... L'honorable orateur a eu peu de peine à deviner en nous une intention que nous avouons tout haut. Et pourquoi, en effet, émettrions-nous le vœu de modifications puissantes dans la loi électorale, si nous ne voulions pas en modifier les résultats? — Mais, dit-il, c'est une révolution que vous voulez faire! — J'accepte le mot pour mes collègues, pour moi, pour tous ceux qui veulent toucher, sous une forme

ou sous une autre, à la loi électorale de leur pays. Oui, c'est une révolution que nous voulons faire; oui, tout déplacement de pouvoir qui suit inévitablement le déplacement d'opinions souveraines dans la représentation du pays est en effet une révolution. Ne l'avez-vous pas senti vous-mêmes quand vous avez fait la révolution de Juillet, et que le lendemain même de l'impulsion que vous lui aviez donnée vous avez immobilisé pour vous ces résultats et constitué cette révolution dans une loi d'élection nouvelle? On peut dire que la chute d'une dynastie fut bien moins la révolution que le changement du système électoral lui-même. Vous changeâtes les organes de la pensée publique, et l'action publique fut changée. Vous avez calculé alors avec raison qu'un événement soudain et inattendu vous donnant la victoire, il fallait à l'instant même constater et organiser cette victoire en institution, et que pour obtenir d'un seul coup un ordre de choses solide, quoique improvisé et nouveau, il fallait appeler de nouveaux intérêts, de nouvelles intelligences et de nouveaux droits à la vie politique par l'élection; qu'il y avait dans le pays un cens de propriété intéressé à l'ordre, et qui était en dehors du droit politique; qu'il y avait un autre esprit public que celui qui animait et qui avait perdu la restauration; qu'il y avait une autre vie que celle qui venait de mourir avec le gouvernement abattu; qu'il y avait des développements d'industrie, d'intelligence et de pensée qui demandaient leurs places dans le nouveau moule de la liberté; qu'il fallait introduire à la hâte toutes ces forces révolutionnaires nouvelles dans la constitution et les solidariser avec elle, pour qu'elles concourussent à l'affermir. Eh bien! ce que vous avez fait, vous révolutionnaires du lendemain de Juillet, à l'aide d'un événement qui venait au secours de vos idées et de vos principes, nous voulons le faire à notre tour. Oui, je vous le répète encore, c'est une révolution que nous voulons; mais quelle révolution? Voulons-nous une de ces révolutions qui engloutissent un trône? qui bouleversent des institutions? qui ébranlent le sol? qui secouent l'Europe? qui déplacent des intérêts? une de ces révolutions après lesquelles le peuple même qui les a accomplies tremble devant son propre ouvrage, et où les nations ont tant de peine à retrouver, au milieu des débris, les condi-

tions de l'ordre, la place des intérêts, la sécurité de la propriété, les garanties de l'industrie, la prospérité de leur commerce, et l'asile même de leurs institutions? Non, non! ce n'est pas là ce que nous voulons. Nous voulons le contraire. Le mérite, la gloire, le salut des institutions réellement représentatives, consistent précisément à aider les nations à opérer en elles ces grands changements sans aucune de ces violences, sans aucun de ces déplacements convulsifs qui laissent tant de malaises et tant d'inquiétudes après eux; et de constituer, pour ainsi dire, le gouvernement lui-même en révolution régulière et permanente, qui permet de tout transformer sans rien compromettre, de tout changer sans rien détruire. C'est là, je le répète, la nature de révolution que nous osons vouloir et que nous devons avouer! C'est là la nature de révolution qui peut amener naturellement, et perpétuer sans autre secousse que le mouvement régulier de la vie dans un pays libre, l'avénement au droit politique de plus grandes masses de citoyens. C'est là l'objet formel de la proposition que l'honorable M. de Montlaville présente et soutient dans des termes si constitutionnels et si modérés, qu'il est impossible de calomnier les termes sans calomnier le principe : un élargissement de la loi électorale, pour faire participer au gouvernement, dans la mesure de leurs lumières, de leurs intérêts et de leurs garanties, de plus nombreuses catégories de citoyens de toutes les classes. Et cela est-il, comme le prétend M. Humblot-Conté, l'inspiration d'un instinct subversif et révolutionnaire chez nous, à notre insu? Mais ces inculpations retomberaient sur vous. N'est-ce pas vous qui avez fait la Révolution de 1830?

Quelques voix. Non, non! ce n'est pas nous!

M. de Lamartine. N'en rougissez pas, ne la désavouez pas! Elle a porté ses fruits, cette révolution. Et ces fruits sont précisément les facultés et les besoins croissants de la nation que nous voulons satisfaire à notre tour.

Cessez donc de jeter le moindre nuage sur des intentions si honorables de part et d'autre; cessez de nous diviser, dans la discussion, en révolutionnaires et en conservateurs : ces termes risquent d'offenser tout le monde sans caractériser personne. J'en appelle à tous mes collègues, et qu'ils répondent : Y a-t-il un

seul homme ici qui veuille renverser les institutions de son pays et qui ne se croie conservateur, à des titres différents, sans doute, mais du même droit que vous? Et moi-même qui vous parle et qui vous combats aujourd'hui, croyez-vous que j'aie changé de nature? Ne suis-je pas le même homme qui combattait, il y a deux ans, à côté de vous, et que vous reconnaissiez alors comme suffisamment conservateur? Et, cependant, rendez-moi justice, si dans certaines questions de détail, d'administration ou de gouvernement extérieur, je parlais avec vous et comme vous, ne vous souvenez-vous pas que dans ces questions électorales, qui touchent à la base même des institutions, et qui sont pour ainsi dire la pierre angulaire, la pensée fondamentale de tout un caractère politique, je disais alors précisément ce que je vous dis aujourd'hui : je demandais en toute occasion, au gouvernement, de sonder plus profondément le sol électoral, d'ouvrir les portes de la constitution, de faire appel à plus d'intérêts, à plus de droits, à plus de capacités, et d'élargir ce qu'il voulait consolider. Et si vous m'appeliez conservateur à cette époque, si vous écoutiez sans mauvaises interprétations et sans scandales les doctrines que j'émettais alors au milieu de vous, pourquoi donc ces doctrines auraient-elles changé de caractère et de nature à vos yeux, parce que je les émets au milieu de nouveaux amis politiques? La vérité est-elle donc une affaire de parti pour vous? Elle est pour moi une affaire de conscience et de conviction. Je ne change pas de vérité en changeant de banc dans une Chambre, je tâche de la suivre partout et je ne la méconnais nulle part. Le véritable conservateur, selon moi, n'est pas celui qui défie les révolutions, c'est celui qui les rend impossibles.

Expliquons-nous à fond, puisque vous ne mesurez pas le temps :

Les lois, Messieurs, sont, en général, parfaites pour le temps et pour les circonstances d'où elles émanent. Qu'est-ce qu'une loi, en effet? C'est l'expression des besoins d'une époque et des sentiments publics, résumée en législation. La volonté publique dit tout ce qu'elle veut et tout ce qu'elle sait au moment où elle se formule dans une loi. Mais le temps marche, Messieurs, et il fait surgir, sous chacun de ses pas, des besoins inconnus, des

intérêts plus récents, des idées et des droits qui n'avaient pas encore leur expression dans la législation, parce qu'ils n'avaient pas encore leur importance dans la pensée publique. Or, quand le temps a marché ainsi pendant un certain nombre d'années, en créant toujours dans sa marche, et que la loi immobile est restée, sans qu'on y retouche, en arrière de lui, qu'arrive-t-il? C'est que le temps et la loi se séparent, se contredisent, et que l'opinion publique, qui marche toujours avec le temps, se sépare aussi de la loi, et va prêter sa force au besoin naturel et légitime d'innovation. (*Assentiment.*)

Eh bien! si ce que je dis là est vrai, rapportez-en le sens à la question qui nous occupe. Dans quelles circonstances avez-vous porté la loi de 1831 sur le système électoral? Au moment de la chute d'un gouvernement qui se refusait à introduire dans la constitution de la Chambre les éléments que vous lui présentiez vous-mêmes : les extensions de droits pour lesquels vous aviez passionné le pays. Ce n'est pas la chute de la Restauration qui vous révélait soudainement ces besoins à satisfaire : ils avaient couvé quinze ans aussi dans l'opinion du pays, et éclaté cent fois dans le langage de l'opposition. Le gouvernement de la Restauration faisait ce que vous conseillez au gouvernement de Juillet de faire : il se fermait à la pensée publique, il se murait aux innovations. Ce n'est pas l'opposition qui fut véritablement révolutionnaire, ce fut le gouvernement arriéré des dernières années de cette Restauration; et si de semblables catastrophes devaient jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! se renouveler pour la France, ce ne serait pas nous qui serions les révolutionnaires, ce serait vous! vous qui accumulez dans ce gouvernement toutes les causes des révolutions !

Réfléchissez un moment, Messieurs : êtes-vous donc au lendemain de Juillet? Rien n'a-t-il marché? rien n'a-t-il changé? rien n'a-t-il grandi dans le pays depuis le jour où vous avez constitué le gouvernement de Juillet dans le système d'élection que vous lui avez donné pour base? Si cela était vrai, si rien n'avait grandi, si rien ne s'était développé, si rien ne s'était accru dans la nation depuis le jour où vous lui avez fait sa constitution, ce serait la condamnation la plus terrible de la constitution même que vous lui avez faite. Mais je me hâte de dire, à votre

honneur, qu'il n'en est pas ainsi; que vous n'avez pas stérilisé la France et son esprit public par les institutions élargies le lendemain de la révolution de Juillet; que le pays a senti lui-même accroître ses forces à la mesure de ses facultés, et, pour le prouver, je n'ai qu'à jeter un coup d'œil rapide sur l'état moral, intellectuel, électoral, communal, industriel, de la nation tout entière. Oui, il serait absurde de prétendre qu'en quatorze années de temps, sous l'empire d'une liberté plus grande, d'une élection plus complète, d'une discussion de tribune et de presse incessantes, l'esprit public, participant dans une proportion plus forte au mouvement plus rapide et plus intense communiqué par l'impulsion de Juillet, n'a pas accru immensément lui-même ce courant d'idées, de besoins, d'intelligences et de droits qui entraîne une nation vers ses destinées définitives. Quoi! l'élection aurait appelé, en abaissant le cens, cent mille citoyens de plus à la vie politique! pendant treize ans la discussion aurait agité les plus hautes questions de sociabilité, d'économie ou d'organisation! la presse périodique, immensément accrue, aurait porté à des millions d'exemplaires, tous les jours, la vibration du sentiment public sur toutes les matières de gouvernement! les élections de gardes nationales, les élections de conseils municipaux, de conseils d'arrondissement, de conseils de département, les élections même politiques auraient agité perpétuellement et interrogé la pensée publique! le commerce, l'industrie, l'intelligence, l'enseignement primaire, la viabilité multipliée, la population augmentée, la propriété subdivisée à l'infini auraient changé la face intellectuelle et matérielle de la France! et le pays politique ne s'en serait pas ressenti? et des besoins nouveaux, nombreux, passionnés, de droits et d'exercice de facultés accrues ne viendraient pas demander à leur tour place et accès dans nos institutions électorales? Mais il n'est personne parmi vous qui ose le prétendre! Vous vous contentez de dire : Ce n'est pas l'heure, il n'est pas temps; faisons-les attendre. Il y aurait danger peut-être, il y aurait commotion du moins à les introduire par masses au droit politique. — L'honorable membre songe-t-il bien à ce qu'il dit là? Danger à les introduire! Eh! n'y a-t-il pas danger mille fois plus grand à les faire attendre? Ne savez-vous pas que les

pires ennemis des gouvernements ne sont pas ceux qui leur conseillent d'introduire dans le principe de leur constitution des forces vives qui puissent leur imprimer une vitalité et une activité plus fortes; mais que les pires ennemis des gouvernements sont ceux qui, en se refusant à reconnaître les faits accomplis et les droits progressifs, conseillent aux gouvernements de se refuser à tout jamais aux innovations nécessaires, de méconnaître en dehors d'eux toutes les facultés, de refouler tous les droits, de rejeter toutes les demandes, et d'accumuler ainsi, en dehors de ces gouvernements, toutes ces forces impatientes, tous ces éléments explosibles qui, ne trouvant pas leur place, leur jeu naturel, leur exercice régulier dans le cercle même des institutions, finissent par le briser, et font tôt ou tard explosion sous la base même de la constitution qu'on leur ferme? Oui, votre assentiment unanime me le prouve, voilà le danger réel, voilà le seul danger! C'est pour le prévenir que nous vous demandons d'émettre un vœu si constitutionnel et si réservé. Et ce que nous vous demandons là, le demandons-nous donc en termes menaçants pour la sécurité publique? Sommes-nous donc ici de ces radicaux qui apportent leurs rêves et leurs utopies dans l'ordre des réalités sociales? Vous demande-t-on une sorte d'orgie de droits politiques où le titre ne serait que le nombre, où les garanties, les constatations de propriétés, de lumières, d'aptitudes intellectuelles et morales, disparaissent pour ne laisser place qu'au droit brutal de l'invidualisme? Non, vous le savez bien; les termes de la proposition réfutent d'eux-mêmes toute calomnie à cet égard : nous reléguons toute espèce de radicalisme dans la région de la philosophie ou de l'idéal. Nous ne sommes pas de ceux qui réduisent la politique à une sorte d'arithmétique sociale, où il ne s'agit, pour constituer les peuples, que de compter les hommes, et de leur donner à tous les mêmes fonctions, sans tenir compte de leur moralité, de leurs lumières, de leur place dans la propriété, de leurs garanties de tout genre : cela peut être beau en philosophie pure. Dans le domaine de l'idéal, rien ne gêne les idées; mais dans l'ordre des réalités politiques, nous voulons, comme vous, que les capacités précèdent les droits. Le reste est du radicalisme : le radicalisme ne pénètre pas ici, le radicalisme n'est que le

désespoir de corriger les gouvernements. Nous n'en sommes pas à ce désespoir.

Eh bien! quand vous appelleriez à l'exercice d'un droit régulier et proportionné d'élection cette intelligence qui grandit si puissamment depuis quelques années dans le pays, et qui se constate sous tant de formes et à tant de titres, à tous les degrés de votre civilisation intérieure; quand vous y appelleriez les hommes d'élite de ces professions libérales qui sont aussi une des grandes propriétés de la France, car les idées en France sont un capital; quand vous y appelleriez ces fonctions, ou administratives, ou électives, ou militaires, depuis l'officier de la garde nationale, à qui vous confiez l'ordre et les frontières du pays, jusqu'à l'homme à qui la nation confie le commandement d'une partie de son armée, jusqu'à celui auquel l'administration confie des services publics, à qui l'enseignement confie l'administration morale de ces populations, croiriez-vous avoir ainsi introduit l'ennemi dans le gouvernement, et affaibli les bases de votre constitution? Ce serait dire que vous considérez les neuf dixièmes de la nation comme des ennemis-nés de tout gouvernement, et comme incompatibles avec toute constitution. Nous disons, nous, que vous auriez fortifié ainsi le seul véritable principe de vitalité qui anime aujourd'hui les gouvernements : le consentement public, l'opinion, l'élection. Nous disons, nous, que vous auriez rendu ainsi les constitutions inébranlables, car vous en auriez élargi la base, et en les faisant porter sur plus de droits, sur plus de volontés, sur plus d'intérêts, vous auriez coïntéressé à leur existence ceux-là mêmes dont vous craignez aujourd'hui l'envahissement!

Mais, dites-vous, on ne vous le demande pas, et quand vos provocateurs à la demande de droits nouveaux parcourent le pays pour solliciter des signatures, ils reviennent les mains vides, ou bien les députés ne daignent pas lire ces pétitions mendiées, qui témoignent d'un besoin de perturbation, bien plus que d'un besoin de représentation? — Eh bien! si les masses se taisent et attendent en paix que vous leur fassiez justice, je dis que c'est une raison pour que les hommes politiques réfléchissent et parlent! C'est à la tête du pays de penser et de prévoir, avant que les membres s'agitent. Toute

justice, pous n'être pas violente et perturbatrice, doit venir d'en haut. Qui osera dire que justice est faite, et qu'il n'y a point de griefs à entendre et à exaucer dans le pays? Quoi! des masses immenses de prolétaires n'ont point d'organes naturels pour faire entendre leurs voix à la législation! Leur représentation, c'est leur agitation qui ébranle la société, qui arrête le travail, qui intimide les capitaux, qui restreint les salaires et qui les ruine ainsi eux-mêmes! Tout ce qui n'est que moralité et intelligence, c'est-à-dire tout ce qui doit dominer dans une société bien faite, est mis hors la loi, si elle ne donne à ces conditions morales la sanction d'un cens trop élevé de propriété! Que dis-je? tout ce qui, dans le pays, n'est que fonction, profession, industrie, commerce, salaire, en un mot, toute la fortune mobilière de la France est encore hors de la loi élective! Et vous direz que cette partie immense de la nation est suffisamment représentée et défendue par l'élection telle qu'elle a été décrétée en 1831?... Je ne prétends pas, Messieurs, accuser la loi de 1831 dans ce qu'elle avait de conforme à l'esprit et aux majorités du moment où elle fut créée. Oui, j'admettrai, si vous voulez, qu'alors, et quelques années encore après, l'élection politique en France a fonctionné suffisamment, et donné jusqu'à un certain point la représentation réelle des opinions du peuple tout entier. Mais qui ne sait que les institutions sont comme les hommes, qu'elles s'oblitèrent, qu'elles s'usent, qu'elles se dénaturent en vieillissant! Dans leur nouveauté, elles accomplissent assez complétement l'objet pour lequel elles ont été créées : l'opinion publique, surexcitée et vigilante, supplée au commencement à l'insuffisance même de l'institution. Mais quand cette opinion publique ne reçoit plus l'impulsion de l'événement qui l'a mise en mouvement; quand, par lassitude ou par négligence, elle se décourage de surveiller la loi, la loi alors, abandonnée à elle-même, tombe dans une sorte de désuétude, et ne satisfait plus au besoin d'un peuple. Quel est celui d'entre nous qui ne sache jusqu'à quel point d'inertie et de découragement l'impulsion de Juillet en est arrivée dans l'élection? Quel est celui qui peut se refuser à reconnaître que ce qu'on appelle la corruption, c'est-à-dire l'effet licite ou illicite de l'action du gouvernement sur les députés, et des députés sur les électeurs,

a presque entièrement étouffé, dans beaucoup d'arrondissements, le germe de liberté, d'indépendance, d'impartialité et de discernement que nous avions cru jeter dans la loi électorale en y introduisant, en 1831, toute une classe de propriétaires de plus? Quel est celui, en un mot, qui ne convienne, ou tout haut, ou tout bas, que dans de nombreuses régions l'élection ne soit devenue une formalité et une fiction? que l'opinion ne soit neutralisée? et que les nombreux liens d'intérêts locaux ou d'intérêts personnels qui enchaînent le député à ses électeurs, les électeurs à leur député, et le député lui-même au gouvernement, n'entravent l'exercice réel et spontané du choix du pays, et ne substituent une sorte de féodalité viagère et élective à cette puissante manifestation de la volonté publique qui doit périodiquement, dans un pays libre, rajeunir, retremper et rectifier le gouvernement? Eh bien! s'il en est ainsi, quel remède? Un seul : imprimer une impulsion nouvelle par la communication d'un mouvement de vie nouveau au principe électoral.

Toutes les autres lois que vous tenterez seront impuissantes contre la gravité du mal. Déplacement des chefs-lieux électoraux, permanence des listes électorales, lois d'incompatibilité, épuration des électeurs, épuration des députés, tout sera vain, si nous laissons sous la main d'un gouvernement, toujours pleine des dons ou des faveurs d'un budget d'un milliard, un si petit nombre d'électeurs; cette corruption que vous voulez vainement atteindre s'y infiltrera toujours et la dénaturera. La représentation sera achetée par le gouvernement, l'opinion ne sera plus qu'un mot. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher la corruption d'agir sur l'élément électoral, c'est d'agrandir tellement la masse de l'élément électoral, que les influences du gouvernement ne puissent plus la modifier à son gré, et que l'opinion libre, spontanée et toute-puissante du pays lui-même y reprenne l'empire occupé aujourd'hui par la corruption. Donnez-moi ce verre d'eau, je vais l'empoisonner avec un atome; mais donnez-moi un fleuve, une masse de poison ne le corrompra pas!

Et c'est pour des idées si modérées, si rationnelles, si sages; c'est pour des tentatives si prudemment graduées d'amélioration constitutionnelle, qu'un des honorables préopinants nous compare aux Girondins qui suscitent témérairement des tempêtes

et qui sont emportés eux-mêmes par l'élément qu'ils ont soulevé. Sans parler de la différence des hommes, l'honorable orateur aurait dû penser à la différence des temps. Les Girondins combattaient en dehors de la constitution, contre la constitution; ils voulaient conquérir une constitution nouvelle. Nous, au contraire, nous délibérons dans les limites et dans l'intérêt d'une constitution que nous avons acceptée et que nous voulons défendre en commun. Le temps des Girondins était un temps de luttes et de conquêtes; le temps où nous vivons est un temps de jouissance et de possession régulière des droits que nous avons conquis. Les Girondins voulaient enlever du milieu du peuple un trône dont la place vide devait engloutir tout un ordre social et eux-mêmes : nous voudrions rallier autour de la monarchie modifiée et nationalisée les intérêts et les droits d'un peuple tout entier. Il y a aussi loin des Girondins à nous, que de la démolition à la reconstruction. L'œuvre de ce temps-ci, c'est d'édifier sur un plan vaste et régulier l'édifice politique des temps modernes. Toute la question, entre vous et nous, est de savoir si nous y emploierons un plus ou moins grand nombre d'ouvriers, et si nous le construirons assez vaste pour y abriter non pas quelques privilégiés de la constitution, mais une nation, avec tous ses droits, toutes ses forces et toutes ses capacités. Ah! que l'honorable membre se rassure! la société ne court pas le risque d'être ravagée par ceux à qui on fait place dans ses rangs, mais par ceux qu'on rejette en dehors. Une injustice, pour un gouvernement, est la plus faible des positions défensives. C'est parce que nous voulons qu'il soit solide, que nous demandons à l'élargir. Mais ces considérations nous mèneraient trop loin. J'en ai trop dit; et je reviens, en terminant, aux considérations préliminaires présentées tout à l'heure par l'organe officiel du gouvernement.

M. Delmas a terminé son premier discours par des paroles qui, je l'avoue, ont ému en moi plus encore mon sentiment collectif de susceptibilité pour l'indépendance du corps que j'ai l'honneur de présider, qu'ils n'ont ému mon sentiment personnel. « Qu'allez-vous faire? vous a-t-il dit : vous allez introduire ici avec la politique les divisions intestines, les antagonismes d'opinions qui altéreront la bienveillance mutuelle que tous les

membres de cette assemblée se portent entre eux, et moi-même, moi qui ai écarté jusqu'ici toute considération politique de mes rapports avec vous, qui ne me suis jamais informé de la couleur de vos opinions en dehors de cette enceinte, ni au moment de vos élections, heureux de voir en vous seulement des membres éclairés et consciencieux de la représentation du département! n'allez pas me contraindre à changer d'esprit et de conduite, et à abdiquer cette heureuse neutralité dans laquelle je me félicitais de pouvoir demeurer vis-à-vis du conseil général? »

Et nous aussi, dirai-je à l'honorable orateur, nous nous affligerions vivement si cette délibération devait avoir les résultats que vous lui supposez. Mais rassurez-vous, les divisions et les ressentiments politiques ne s'introduiront pas entre des hommes qui n'ont pas attendu cette heure pour savoir qu'ils ne pensaient pas de même sur les innombrables questions que l'opinion publique peut agiter. Ce que nous discutons aujourd'hui dans cette enceinte, nous le discutons tous les jours familièrement hors de cette enceinte et entre nous; il n'est personne qui ait rien à cacher à personne de ses sentiments et de ses pensées sur les matières de gouvernement. Il n'y a pas de jour où nous ne nous révélions les uns aux autres, dans la plénitude de nos confidences et dans ce contact quotidien des esprits, des cœurs, des consciences, qui en fait jaillir la vérité et la bonne foi. Et cependant, vous le voyez, ces différences d'opinions n'ont point altéré en nous cette unanimité, cette cordialité, cette harmonie de bienveillance réciproque, qui concourent au service du département comme elles font le bonheur des membres du conseil. Quelles raisons y a-t-il donc pour que nous ne soyons pas demain ce que nous étions hier, ce que nous serons toujours?

Quant à cette neutralité de l'administration envers nous, dans nos élections, neutralité qu'on nous montre comme pouvant être compromise si nous persistons à vouloir délibérer, je réponds un seul mot : Sans doute, cette impartialité affectueuse que le premier magistrat de ce département nous porte, et que nous lui rendons avec tant d'estime et tant d'attachement nous-mêmes, et nous tous! cette impartialité nous est honorable et chère, et nous la verrions altérer avec regrets. Mais quelque précieuse qu'elle soit à nos cœurs, nous n'achèterions pas cette neutralité

au prix de notre foi politique et par le désaveu de nos consciences! Il nous serait pénible de voir l'administration du département employer, pour nous combattre, dans nos élections, ces influences contestées que le gouvernement se reconnaît, et que l'indépendance de l'opinion lui refuse. Il nous est doux, il nous est glorieux d'être envoyés ici, par nos cantons, pour y représenter les intérêts, les droits, les idées de nos concitoyens; mais quelque honorable que soit pour nous cette mission, elle cesserait d'être briguée par nous si elle devait être jamais le prix de concessions ou de complaisances : nos devoirs, comme conseillers du département, ne nous feront pas oublier nos devoirs plus sacrés encore, comme citoyens. Nous ne laisserons pas notre opinion à la porte; et si nous devons rentrer dans cette enceinte, nous voulons y rentrer tout entiers!

DES PÉTITIONS

SUR

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

1er octobre 1843.

Il ne faut jamais désespérer du bon sens de la France. L'erreur, surtout quand elle est généreuse, peut y avoir son jour; mais la vérité y a toujours son lendemain. Cette réflexion nous est suggérée par cette réaction unanime qui soulève d'heure en heure davantage le sentiment public contre les fortifications de Paris, et surtout contre l'abus que le gouvernement a fait de cette loi. Nous sommes de ceux qui ont jugé cette mesure du premier coup d'œil, et qui ont combattu les fortifications dès la première pierre. Une partie de l'opposition pensa alors autrement que nous. Nous ne l'avons pas accusée, bien moins encore l'accuserions-nous aujourd'hui. Ce sont là de ces questions obscures où l'avenir seul déclare qui a eu tort ou qui a eu raison. Laissons-lui ses secrets. Si l'opposition se trompa alors, ce fut l'erreur de son patriotisme. Quand il se trompe, ce noble sentiment mérite encore d'être honoré. L'opposition ne vit que les événements récents de 1814 et de 1815. Le territoire national venait d'être profané par les pas d'un million d'étrangers. Les souvenirs de l'invasion éclipsèrent un moment à ses yeux le premier acte de la liberté : le renversement de la Bastille le 14 juillet! Nous pensions, nous, à une autre invasion plus possible et aussi honteuse : l'invasion de la violence dans des institutions exposées ainsi à plusieurs milliers de bouches à feu.

Aujourd'hui, rien ne saurait plus diviser les hommes sincères

des deux côtés de l'opposition. Ceux qui voulaient les fortifications dans un grand intérêt de nationalité, ceux qui les redoutaient dans un grand intérêt de liberté peuvent et doivent s'entendre dans un grand intérêt de politique. Les fortifications, en ce qu'elles pouvaient avoir d'utile à la défense du siége du gouvernement et à une base d'opérations stratégiques, existent. Nous ne demandons pas qu'on les renverse, et les partisans de leur construction demandent encore moins qu'on les dénature. Ce qu'ils voulaient pour la France, ils l'ont obtenu; ce que nous redoutons pour nos institutions, ils le redoutent avec nous. Qui pourrait donc nous empêcher de penser et d'agir désormais en commun? Tiendrions-nous assez à l'orgueil de notre opinion pour nier, comme s'ils n'étaient pas, ces travaux accomplis autour de la capitale pour cent quarante millions? Quelque puissante que soit une conviction, elle ne saurait renverser d'un souffle ces monceaux de pierres, de bastions, de remparts et de forts accumulés. Les fortifications ne sont malheureusement plus une idée, elles sont un fait matériel aussi évident et aussi inamovible que Paris lui-même. Qu'avons-nous donc à faire, partisans ou adversaires des fortifications dans le principe, mais tous aujourd'hui également préoccupés des dangers qu'elles peuvent faire courir au pays? Une seule chose : nous associer dans cette pensée commune, et veiller sérieusement et sans récrimination, ensemble, à ce que ces dangers soient écartés de nos institutions. Nous le devons d'autant plus, que les hommes qui ont été favorables à la loi de 1841 sont les premiers à nous donner l'exemple de cette abnégation de susceptibilité, qui est le signe de la sincérité des convictions et de la conscience du patriotisme. N'avons-nous pas entendu, à la session dernière, M. Barrot et M. Arago menacer sérieusement de leur vigilance les empiétements arbitraires des ordonnances sur le texte d'une loi dont une seule lettre déplacée peut changer la nature? N'avons-nous pas suivi tous ces calculs alarmants sur la portée des projectiles, qui nous montraient les boulets ou les bombes se croisant jusque sur la Chambre des députés? Enfin ne voyons-nous pas *le Siècle* et *le National,* ces deux organes de l'opposition qui ont le plus soutenu les fortifications sous le rapport défensif, proposer les premiers à la signature des bons citoyens des péti-

tions restrictives de l'exagération et de l'armement des forts? Ils veulent ce que nous voulons, ils craignent ce que nous craignons, ils disent ce que nous disons. Pourquoi donc déplacerions-nous aujourd'hui la question pour le dangereux plaisir de dire autrement qu'eux, et de diviser dans ses actes une opposition une dans son esprit? Qu'y gagnerions-nous? nous le demandons à toutes les intelligences sincères; nous manquerions un but que nous voulons et que nous pouvons atteindre, pour le vain honneur d'y marcher isolés et par des routes où nous ne nous rencontrerions pas. Les pétitions affaiblies demanderaient des choses insuffisantes ou des choses impossibles, la discussion s'égarerait, les votes de la Chambre se combattraient au lieu de s'entr'aider, et le gouvernement fort de notre division continuerait à créneler les abords de la capitale du monde, de la civilisation et de la liberté. Un maréchal de France tiendrait dans sa main, avec la clef des fortifications de Paris, la sécurité d'un million d'hommes, le bon plaisir des institutions et les destinées de l'esprit humain. Cela devient évident pour tout le monde. Nous n'accusons pas le gouvernement actuel d'arrière-pensée pour lui-même; mais derrière lui il y a des gouvernements inconnus. On autorise tous les soupçons de la liberté quand on montre contre elle tant de défiance.

Nous avons dit en commençant qu'indépendamment de l'intérêt commun de liberté qui préoccupait les hommes de toute nuance et l'opposition dans cette circonstance, il y avait un grand intérêt politique à ne pas la diviser sur les termes d'une pétition dont l'intention est évidemment la même.

Et quel est aujourd'hui le mal de la France? Quelle est la cause de cet engourdissement pendant lequel on sape la conscience publique par la corruption, pendant qu'on élève des forteresses autour du siége de la représentation? Pourquoi sommes-nous minorité? Pourquoi sommes-nous impuissants? Pourquoi gémissons-nous sans agir, et nous laissons-nous traîner sans lutte à la suite d'une réaction illibérale d'autant plus dangereuse qu'elle est plus insensible et plus douce, et qu'au lieu de violenter le pays elle l'achète et elle le vend? Pourquoi marchons-nous évidemment en sens inverse des grands buts que deux révolutions énergiques avaient posés devant nos espérances? A quoi bon le dire? tout le monde le

sait. Ce n'est pas que les amis du développement du progrès, de l'accomplissement des idées libérales, soient en petit nombre en France : c'est qu'ils sont désunis ; c'est qu'au lieu de s'associer par ce qu'ils ont de commun, et de marcher en corps et en masse, avec un seul mot d'ordre et une seule volonté, vers des buts successifs et que tous veulent atteindre, ils se divisent et ils marchent séparés sous cinq ou six petits drapeaux, dont les uns disent trop, dont les autres disent trop peu, dont plusieurs ne disent rien du tout ; et que, se présentant ainsi à des combats partiels et non combinés contre une majorité compacte, ils donnent la victoire à la discipline et à l'unité. Oui, voilà le mal. Mais la gravité croissante du péril et la multitude des défaites doivent enfin apprendre à l'opposition où est sa force et son salut : — Ralliement et unité! voilà les deux gages de son triomphe futur. Le pays se ralliera à elle quand il verra qu'elle se rallie elle-même à quelque chose. Commençons une fois ! la victoire certaine nous encouragera à nous rallier toujours ; et pouvons-nous mieux commencer que par cette question des fortifications de Paris, qui intéresse à la fois la nationalité et la liberté? Nous triompherons, et nous trouverons le triomphe trop facile, trop glorieux et trop doux pour être tentés de nous diviser le lendemain. Rendre des millions aux contribuables, la dignité au patriotisme et la sécurité aux institutions de la France, cela vaut bien un sacrifice d'amour-propre sur le texte d'une pétition.

Voici celle qu'on a déposée dans nos colonnes, et que l'on signe dans nos bureaux :

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

« Le mouvement d'un généreux patriotisme a fait voter, à la Chambre de 1841, la loi des fortifications de Paris. Le but que la Chambre s'était proposé, dans l'esprit de cette loi, est dépassé dans son exécution. Les fortifications de Paris, destinées à assurer la sécurité du pays, pourraient un jour inquiéter sa liberté. L'avenir de nos institutions nous est aussi cher que la sûreté de notre sol ; car les institutions sont aussi la patrie!

« Nous ne récriminons pas contre une loi de défense natio-

nale; mais nous voulons qu'elle s'arrête là où elle devient une charge sans limites pour les contribuables et un danger pour la constitution. Ceux qui l'ont votée le veulent comme nous.

« Nous pensons avec eux que tant de millions jetés dans les fondations de forts surajoutés au plan primitif seraient plus utilement consacrés à la confection de nos chemins de fer; que ces chemins seraient eux-mêmes une fortification plus efficace, non-seulement de Paris, mais de tout le territoire français, puisqu'ils donneraient à nos armées et à nos gardes nationales la faculté de se porter en masse sur tous les points menacés.

« Nous pensons que des forces mobilisées, et partout présentes, sont plus conformes que des fortifications fixes au système des guerres modernes.

« Nous pensons surtout que, dans une nature de gouvernement où les pouvoirs doivent être en équilibre et indépendants les uns des autres, la prudence doit éloigner l'appareil de la force du palais où délibère la représentation nationale.

« Tant que les forts et les remparts de Paris ne sont pas armés, l'indépendance de la représentation et la sécurité de Paris ne sauraient être soudainement menacées.

« En conséquence, Messieurs les Députés, nous vous demandons de n'accorder les fonds nécessaires à l'armement des forts et de la place de Paris qu'en cas de guerre continentale, et de refuser les fonds qui vous seraient demandés pour la construction de forts ou de travaux ajoutés au plan primitif.

« Nous sommes avec respect, Messieurs les Députés, etc., etc.»

AU JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

8 octobre 1843.

. . . . . .

« Ce sont, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, les légitimistes et les radicaux qui soulèvent la résistance nationale contre les fortications de Paris. » Le *Journal de Saône-et-Loire* voudrait-il bien remonter de deux ans seulement le cours de ses souvenirs, et nous dire de qui se composaient les 160 voix qui rejetèrent, après une discussion si énergique et si désespérée, la loi des fortifications? Nous allons le lui dire, nous. Ces 160 voix se composaient presque exclusivement de ses amis, c'est-à-dire des débris de cette majorité conservatrice qui avait survécu au ministère Thiers, et qui continuait à s'opposer fermement à toute mesure inspirée par l'esprit de ce ministère, et dont le caractère était l'agitation du pays au dedans et l'exagération militaire au dehors. Douze ou quinze voix de légitimistes et sept ou huit voix de l'extrême gauche se rallièrent seules ce jour-là aux conservateurs; mais 130 voix étaient exclusivement conservatrices. Elles ne se doutaient pas, quand M. de Lamartine, animé par leurs applaudissements, exprimait leur pensée commune à la tribune, qu'un jour viendrait où les journaux conservateurs flétriraient leur acte et donneraient à leur patriotisme la couleur des factions. Elles ne savaient pas qu'on les appellerait, dans leur propre camp, des voix radicales ou légitimistes, et qu'on leur imposerait la pensée subversive de rouvrir les portes à une contre-révolution. Tout cela a été découvert à Mâcon deux ans plus tard. Et qui a eu l'honneur de la découverte? Un journal qui combattait avec eux la loi des fortifications. Étiez-vous donc alors vous-même un

radical ou un légitimiste? Non : vous n'étiez, comme nous, ni l'un ni l'autre ; vous étiez un journal sensé, sagement conservateur et sincèrement libéral, qui consultait son libéralisme et son bon sens. Vous pensiez, avec nous, que les fortifications d'une capitale étaient une œuvre de barbarie et de moyen âge; que les guerres modernes ne comportaient plus cette défense au cœur du pays; que les capitales étaient la tête des nations, le sanctuaire de la civilisation, l'asile des chefs-d'œuvre de tous les arts, le centre d'une innombrable population impropre par sa nature à la dure loi des siéges désespérés; qu'attirer la faim, la guerre, les boulets, les bombes sur une capitale, c'était exposer la nation à être incendiée d'un seul coup. Vous pensiez de plus que de pareilles fortifications étaient impuissantes en cas de guerre malheureuse, car des armées en déroute ne se rallient pas sur une population d'un million de citoyens, de vieillards, de femmes et d'enfants terrifiés; qu'on défendait les empires aux frontières, et non dans les avenues et sur les places publiques d'une ville affamée. Vous pensiez surtout que des fortifications semblables, inutiles contre l'ennemi, pouvaient devenir dangereuses contre l'intérieur; qu'elles domineraient Paris, ce royaume de l'opinion ; qu'elles intimideraient la presse, les élections, les Chambres au besoin ; qu'elles donneraient prétexte à des rassemblements de troupes immenses, dont le voisinage, dans tous les pays du monde, a toujours inquiété la liberté; qu'un gouvernement brutal et téméraire, encouragé par quelques séides en uniforme, pourrait un jour se retrancher dans Paris comme dans une forteresse, et de là opprimer nos départements. Vous pensiez, enfin, que toute constitution qui se mettait sous le bon plaisir des canons se trahissait elle-même, et que tout pouvoir qui préparait des armes si dangereuses à ses successeurs plaçait son droit sous les baïonnettes, au lieu de le placer sous la constitution. Eh bien ! ce que vous pensiez il y a deux ans, nous le pensons encore, et la France, de sang-froid aujourd'hui, commence à le penser avec nous. Les fortifications de Paris seront le procés éternel entre la nation et le gouvernement, soyez-en bien sûr ! Si le gouvernement le gagne, malheur à la liberté ! si la nation le gagne à son tour, malheur à la monarchie ! C'est là le défi téméraire qui a été imprudemment

jeté entre la dynastie de Juillet et le pays libre. Elle était la dynastie de la liberté, elle serait la dynastie des fortifications. Elle pouvait se confier à la France; les faux amis lui ont dit : Fiez-vous à des forteresses. Nous verrons!

Quant à cette accusation banale de légitimisme et de radicalisme, qu'on jette à toutes les vérités pour les rendre suspectes, abordons-la aussi.

Nous honorons les légitimistes sincères, comme les radicaux consciencieux. Le règne de la liberté a place pour toutes les opinions : on les apprécie, on les discute; on ne les injurie pas. Les légitimistes croient que les dynasties doivent être immuables pour la stabilité même des institutions. Ils ont de plus un attachement de souvenir et un dévouement de reconnaissance pour une race de rois exilés. Leur ferez-vous un crime de leur conviction et un opprobre de leur honneur? Libre à vous. Quant à nous, nous croyons que les dynasties sont à l'usage des peuples, et non les peuples au service des dynasties; nous croyons que les dynasties peuvent tomber, changer, disparaître au gré des nécessités des temps et des besoins de l'esprit national. Et cependant nous comprenons la foi antique des légitimistes, et nous respectons surtout leur pieuse obstination à des sentiments qui n'ont rien d'illégal tant qu'ils ne deviennent ni une conspiration contre l'ordre établi, ni une conjuration contre la liberté. Nous ne les croyons surtout ni si coupables, ni si puissants que vous les faites.

Quoi! des murs autour de Paris sont le seul moyen de fermer, selon vous, la porte à la dynastie déchue? Quoi! la révolution est si faible, si décréditée, la dynastie de Juillet si artificielle, l'esprit public si converti ou si perverti aux doctrines et aux hommes de la légitimité, que si on laissait Paris à lui-même, les institutions à leur propre valeur, la nation armée à son seul patriotisme, le danger serait certain, et la dynastie déchue rentrerait avec ou sans l'étranger dans Paris? Ah! si vous disiez vrai, s'il en était ainsi, hâtez-vous de remettre le pouvoir aux légitimistes, car ils seraient alors en majorité! Ce serait la force, ce ne serait pas l'opinion qui retiendrait la France sous les lois de la monarchie de Juillet! Nous serions en tyrannie, nous ne serions pas en liberté!

Mais non, vous raillez la France. Son gouvernement ne tient pas à si peu : ce ne sont pas quelques bastions armés autour de Paris qui maintiendraient debout ses institutions, et qui *fermeraient la porte* à la contre-révolution si elle se présentait aux frontières avec des drapeaux étrangers et une dynastie qui se flétrirait sous leur ombre ! C'est la volonté de la France, c'est son esprit public, c'est sa passion pour la liberté, c'est son patriotisme, c'est sa raison qui soutiennent seuls ses gouvernements. Tant qu'elle adhère à une dynastie, cette dynastie est inébranlable, fût-elle en butte aux répugnances et aux attaques de l'Europe entière. Aussitôt qu'elle s'en détache, cette dynastie tombe. Il n'y a ni armée, ni remparts, ni forts qui puissent imposer longtemps à un pareil pays un gouvernement réprouvé. Ces mesures menaçantes peuvent retarder de quelques jours la chute d'un pareil gouvernement, elles peuvent ensanglanter une catastrophe, elles ne sauraient la prévenir. Il n'y a pas, dans tous les arsenaux que vous préparez, de milliers de quintaux de poudre dont l'explosion soit comparable à l'explosion de l'indignation nationale contre un gouvernement de baïonnettes. On a tout dit de la France, excepté qu'elle était lâche et servile. Elle a pu quelquefois se laisser entraîner par la force, quand cette force flattait son amour-propre. Elle s'est laissé faire violence, mais c'était par le génie et par la gloire. Elle ne s'est jamais laissé intimider par l'appareil de la force immobile. Elle a pris la Bastille avec des femmes. Elle a pris le Louvre avec des enfants. Elle prendrait vos remparts avec des plumes. Le gouvernement qui mettrait sous les yeux de la France des batteries pour la dominer serait insensé. Les obstacles sont des moyens, les hasards sont des tentations pour elle. C'est un pays fier qu'on peut séduire, qu'on ne peut jamais humilier impunément. Les fortifications de Paris l'humilient. Elles témoignent contre l'énergie de trente millions d'hommes une défiance qui ne sied pas aux armées de Wagram, d'Austerlitz et de la Moskowa. Elles témoignent contre la liberté des ombrages qu'il ne faut pas tant montrer aux hommes qui renversent des monarchies en trois jours.

Nous répétons que les fortifications de Paris ont été votées aussi par patriotisme et comme élément de sûreté na-

tionale, par des amis éprouvés et sincères de la liberté, en 1841.

Eux-mêmes en les votant ont avoué alors qu'ils votaient un danger si le gouvernement les prenait dans un autre esprit que l'esprit dans lequel on les lui donnait. Ils voient aujourd'hui dans quel esprit on les prend. Fiez-vous à la sagacité et au courage de ces hommes mieux éclairés. La vérité ne leur apparaîtra pas impunément. Ils placent leur libéralisme bien au-dessus de l'amour-propre de leur système. Nous comprendrions cependant que cette partie de l'opposition qui a voulu les fortifications dans une certaine mesure, en 1841, défendît aujourd'hui, contre nous, le gouvernement qui les exagère : ces hommes pourraient être retenus par la crainte de paraître se démentir et enchaînés par leurs paroles ; mais vous!...

Un mot maintenant sur le fond même de la question. Si nos convictions contre le développement inquiétant des fortifications de Paris, après avoir employé toutes les formes du raisonnement, prennent quelquefois l'accent de la colère, il faut que nos adversaires nous le pardonnent. Oui, nous avons de la colère, non pas contre les hommes qui ont voté, dans un intérêt défensif, les fortifications, mais contre ceux qui abusent de leur pensée, et contre l'œuvre elle-même. Et contre quoi réserverions-nous cette patriotique colère qui est la dernière raison de la raison, si ce n'est contre cet acte excessif de gouvernement? Les fortifications, telles qu'il les développe sont, à nos yeux, la plus flagrante réaction contre la Révolution française qui ait jamais été risquée et qui ait jamais réussi contre elle : réaction cent fois plus antipathique à l'esprit de cette révolution qu'un dix-huit brumaire! cent fois plus étonnante que deux Restaurations! car le dix-huit brumaire venait avec des victoires, et les Restaurations venaient avec des chartes. Selon nous, c'est le plus grand démenti que cette révolution se soit donné à elle-même. C'est le plus triste témoignage de la mobilité des esprits. C'est l'acte d'accusation le plus permanent, en pierre et en bronze, contre la témérité des ministres et contre la faiblesse du moment. Vos forteresses sont loi. Il n'est pas en notre puissance de les effacer du sol. Nous les admettons comme fait, nous les subissons comme loi. Mais vous ne pouvez pas nous empêcher de les voir se multiplier et se dénaturer avec douleur. Il y a dans les lois de

Septembre une disposition contre l'*espérance*, il n'y en a point contre la *douleur*. Dieu merci, vous n'avez pas encore mis les fortifications de Paris dans la charte, comme un acte additionnel aux institutions de Juillet. Non, vous ne les avez pas encore sacrées, et l'on n'est pas sacrilége en frappant du pied des pierres qui pèsent sur le cœur de deux révolutions et sur la liberté de son pays!

AU JOURNAL LA PRESSE

15 octobre 1843.

La Presse, dans un article très-remarquable, en réponse au *Bien public*, dit : « Nous voudrions bien qu'il y eût une opposi-« tion forte et ralliée à quelque chose. Mais à quoi voulez-vous « qu'elle se rallie? Vous ne nous le dites pas. Nous voudrions, « nous, ajoute *la Presse,* qu'elle se ralliât aux intérêts positifs et « matériels, et nous croyons qu'une opposition exclusivement « vouée à l'utile, et dirigée par des chefs dont la parole n'ébran-« lerait pas le gouvernement, aurait des chances de triomphe. « Mais l'opposition ne prendra pas cette voie, parce que cette « voie est droite et large... Elle continuera d'aller par mille pe-« tites routes obliques et courtes à l'impuissance et à l'isole-« ment. » Hélas! puissent les sévérités de *la Presse* être des avertissements pour l'opposition! Les sarcasmes mêmes profitent aux sages.

Mais ces conseils, si l'opposition les suivait, seraient-ils suffisants pour rendre la vie à l'esprit public en France? Nous ne le croyons pas. Que l'opposition doive surveiller les affaires matérielles du pays, c'est un de ses devoirs; mais qu'elle doive s'y absorber et dire avec les matérialistes : « L'administration est tout le gouvernement, » non! L'administration est le mécanisme du gouvernement, elle n'en est pas l'esprit; les intérêts matériels sont le corps du pays, ils n'en sont pas l'âme; ils se réduisent en richesse et en bien-être physique, ils ne se résument ni en idées, ni en politique, ni en gouvernement : recommander à l'opposition de s'y consacrer tout entière, c'est lui prêcher une sorte de matérialisme politique qui amoindrirait sa mission. Au lieu

d'être la pensée du pays, elle en serait la main : elle le servirait encore, elle ne le dirigerait plus. Le gouvernement serait enchanté qu'elle suivît ce conseil d'ami : pendant qu'elle ferait de l'économie sociale et qu'elle enrichirait la nation, le gouvernement, qui n'a aucun intérêt à ce que la nation ne s'enrichisse pas, laisserait l'opposition compter, calculer, administrer, et, sans souci de l'opposition, il gouvernerait. L'opposition aliénerait son véritable empire, l'empire de l'opinion. L'opinion, qu'elle cesserait d'agiter, s'endormirait sous les faveurs des ministres, et, après quelques années d'un pareil régime, le pays des idées, la terre de l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer de l'initiative européenne, la France se réveillerait riche et asservie. Semblable à l'*heureuse* Autriche ou à la *grasse* Lombardie, elle aurait des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, elle n'aurait plus d'institutions. L'opposition aurait fait précisément ce que la corruption voudrait faire : elle aurait extirpé l'âme du sein de la France, et, à la place du cœur, elle lui aurait mis un écu!

« Mais à quoi donc voulez-vous que l'opposition se rallie? ajoute *la Presse;* à quoi allumerez-vous l'opinion? Il n'y a pas de feu. » De son point de vue, *la Presse* a raison. En effet, à quoi l'opposition se ralliera-t-elle? Sera-ce à la haine nationale contre l'Angleterre? Mais cela est vieux comme les vieux rochers de la blanche Albion, et faux comme un préjugé populaire. L'opposition ferait un triste présent au pays, en lui offrant pour toute perspective une seconde édition du blocus continental. Sera-ce à la *définition de l'attentat?* Mais cela ne trouble le sommeil de personne, et la France ne sait pas bien au juste ce que cela veut dire. Sera-ce à la question ministérielle, c'est-à-dire à la question de savoir qui sera ministre, en 1844, de M. Molé, de M. Thiers ou de M. Guizot? Eh! que nous importe? quel intérêt avons-nous à ce qu'un même système soit servi tour à tour par la dignité gracieuse, par l'agitation habile, ou par l'imposante immobilité? est-ce à nous de choisir parmi les instruments de notre désorganisation? Sera-ce aux fortifications de Paris? à la réforme électorale? Mais les fortifications sont bâties et pétries de nos vaines malédictions. Mais la réforme ne sera jamais votée par une Chambre qui ne veut pas être réformée. La classe

moyenne ne se détrônera pas de ses propres mains. Nous lui adresserons en vain, pour la toucher, les plus éloquentes et les plus persuasives supplications. Elle ne se laissera pas persuader. Elle régnera tant qu'on la laissera régner. Ce n'est donc pas sur la Chambre qu'il faut travailler avant tout, c'est sur l'opinion. Quand on veut remuer un corps, ce n'est pas sur ce corps lui-même qu'on appuie son levier, c'est dehors. Voilà la loi de la mécanique et la loi de la politique.

« Mais le pays vous répondra-t-il? Mais n'est-ce pas un pays lassé de cinquante ans de commotions, et qui, comme un vieillard, ne veut que ses habitudes, son silence et sa tranquillité? » *La Presse* dit, oui : Nous disons encore, non! Non, une nation ne vieillit pas, car chaque année d'autres générations d'esprits la renouvellent. Elle est toujours dans toute sa jeunesse, dans toute sa force, dans toute son activité. On compare les peuples à un homme. C'est une erreur; un peuple n'est pas un homme, c'est l'humanité; il n'est jamais ni jeune, ni vieux, ni fatigué; il a tous les âges, et l'avenir s'ouvre tous les jours aussi entier et aussi infini devant lui. Non, la France n'a pas vieilli d'un jour depuis cinquante ans. Elle a acquis, mais rien perdu.

Savez-vous seulement le tort de l'opposition aux yeux de la France? C'est de ne pas lui montrer et de ne pas lui demander des choses dignes d'elle. On ne passionne pas les grands peuples pour les petits résultats. On ne crée pas les grandes forces avec les petits moyens. Oser est le synonyme de pouvoir. Osez beaucoup, vous pourrez beaucoup. Voilà ce qu'il faut dire à l'opposition.

Que l'opposition pose donc nettement la question entre le gouvernement et elle. — Or, quelle est la question? nous dit *la Presse*. — Nous allons lui répondre catégoriquement. La question, c'est la Révolution française. La question, c'est de savoir si la Révolution française sainement comprise, c'est-à-dire la déduction logique et continue d'une philosophie sociale nouvelle, éclose dans les esprits et dans les volontés d'un grand peuple à la fin du dernier siècle, s'arrêtera, avancera, ou reculera dans sa route? La question est de savoir si le gouvernement de Juillet, mis à l'œuvre il y a treize ans par un mouvement national, sert ou dessert, accomplit ou dénature cette Révolution? La

question est de savoir si 1830 est la continuation ou le repentir de 89? La question est de savoir si, sous la main de la classe et de la dynastie qui gouvernent, la Révolution des idées est en progrès ou en retraite? Et, enfin, la question sera de savoir si la France consentira ou ne consentira pas à ce qu'un gouvernement fondé pour le salut de ces conquêtes, amortisse et répudie l'esprit de la Révolution? Voilà la question dans toute sa netteté et dans toute sa grandeur. Voilà le gouvernement et l'opposition face à face. Voilà le pays rangé en deux camps. D'un côté, la Révolution morale avec toutes les oppositions n'en faisant plus qu'une; de l'autre, la contre-Révolution avec toutes ses institutions tronquées, avec toutes ses ruses, toutes ses corruptions, tous ses égoïsmes, toutes ses peurs, toutes ses apostasies; et le combat commence sur toute la ligne du gouvernement, entre l'esprit rétrograde et l'esprit du temps! Voilà le plan, voilà la bataille, et qui peut hésiter à dire : Voilà la victoire?

Mais, nous dit encore *la Presse*, le gouvernement brisera l'arme de l'opposition, car il lui dira qu'il s'appelle la Révolution, qu'il est la Révolution fixée, qu'il est la Révolution couronnée, et que direz-vous? — Nous dirons : Posez d'un côté les idées, les dogmes, les principes de la régénération française de 1789, épurés à l'épreuve du temps et complétés par la raison d'un demi-siècle; posez de l'autre les actes, les principes, les dogmes, les tendances du gouvernement, et mesurez par la différence la distance énorme que vous avez déjà parcourue dans ce retour qu'on vous fait faire les yeux bandés vers la monarchie de préjugés!

La Révolution dit : L'humanité est une démocratie devant Dieu, la France sera démocratique. — Le gouvernement professe par la bouche de ses ministres la nécessité d'une aristocratie comme base indispensable de la royauté; il veut dans la pairie un pouvoir politique héréditaire, une souveraineté par droit de naissance, et déplore tout haut son impuissance de ne pouvoir détruire assez l'égalité. La Révolution dit : Les citoyens seron égaux parce que Dieu leur a donné les mêmes droits. — Le gouvernement divise les citoyens en deux catégories. L'une possédera le droit politique, l'autre en sera exclue : l'une fera la loi, l'autre lui obéira. — La Révolution dit : Le roi sera un magis-

trat héréditaire ; son autorité émanera du peuple. La monarchie représentative ne sera plus que la démocratie à une seule tête. — Le gouvernement fait de la royauté une force propre et absorbante qui tire tout à elle, et qui, sans avoir besoin de rien usurper, doit tout conquérir, car elle a pour ministre le temps, et pour prérogative la patience ; et de peur qu'on ne s'y trompe, il fait une loi de régence qui enlève à la nation jusqu'à la propriété de ses interrègnes. — La Révolution dit : Le roi éloignera les troupes du siège des assemblées nationales ; les citadelles du despotisme disparaîtront du sol libre de la nation. — Le gouvernement bâtit pour trois cent millions de forteresses autour de la ville où se font les lois, et il les commence avant l'autorisation des lois. — La Révolution dit : La liberté religieuse sera absolue et sincère. Je ne mettrai pas ma main entre Dieu et l'homme. Je n'enchaînerai aucune conscience à l'autel d'un culte légal ; il n'y aura ni religion dominante, ni religion de l'État, ni religion de la majorité, ni faveur, ni oppression contre Dieu. Les cultes seront dans le droit commun, ni persécutés ni privilégiés. — Le gouvernement se coalise avec des cultes contre d'autres cultes ; il se mêle de l'autel, il légalise des croyances ; et si deux ou trois personnes se rassemblent au nom d'une foi, des gendarmes vont dissiper au nom de la loi cet attroupement d'adorateurs. — La Révolution dit : Le travail, l'industrie, le commerce seront libres ; la loi veillera à ce qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les consommateurs. Le bon marché est la vie du peuple. — Le gouvernement crée des féodalités industrielles et livre le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié. — La Révolution dit : La loi sera l'expression régularisée du vœu de tous les citoyens. — Le gouvernement impose pour loi le vœu de deux cent mille électeurs. — Nous n'en finirions pas. Si l'Assemblée nationale sortait aujourd'hui du tombeau et se retrouvait en présence de son œuvre ainsi défigurée, quel est celui de ses hommes d'État qui reconnaîtrait sa révolution dans vos mains? De réaction en réaction, de corruption en corruption, de peur en peur, de prétexte en prétexte, quel est le principe que vous avez laissé debout? — Au lieu d'une démocratie, une oligarchie. Au lieu de l'égalité, une noblesse électorale. Au lieu d'une royauté-magistrature, une royauté-dynastie. Au lieu

de la presse libre, les lois de septembre. Au lieu du droit d'association, la défense de se réunir. Au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses, et des cultes se disputant le budget. Au lieu des propriétés divisibles à l'infini, des propriétés de mainmorte se reconstituant tous les jours dans la main d'innombrables corporations et déshéritant la famille. Au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes. Au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du cens, et la souveraineté de la glèbe et de la patente!

Voilà la Révolution d'un côté. Voilà le gouvernement de l'autre. Jugez! En est-il le sens ou le contre-sens? Il lui a pris son nom, c'est vrai : mais le moyen le plus sûr et l'artifice le plus habile pour tuer l'esprit de la Révolution, ne serait-ce pas de lui prendre son nom et de faire la contre-révolution sous son masque? Et vous dites : A quoi se ralliera l'opposition? et où prendra-t-elle ses forces? Elle les prendra là, ou nulle part. Si ce drapeau relevé de la Révolution française avec tous ces principes, toutes ces vérités, tous ces dogmes qui ont fanatisé nos pères pour une rénovation sociale impérissable, illuminé encore de toutes les vérités que la pensée de notre temps a conquises après eux, ne suffit pas pour rallier aujourd'hui l'armée des idées en face de la troupe des intérêts; s'il n'y a pas dans l'esprit et dans l'âme de toute une génération neuve assez de foi pour ces vérités, assez d'indignation contre ceux qui les renient, pour donner à l'opposition qui les défend la toute-puissance du sentiment national; si ces principes, qui ont passionné l'Europe, n'avaient plus la force de faire retentir une voix ou de réveiller une conscience en France, alors ce ne serait pas seulement sur l'opposition qu'il faudrait pleurer, ce serait sur tout le monde! il n'y aurait plus de France!

Mais il y en a une sous vos pieds, que vous ne voyez pas. Oui, il y a une France qui pense et qui sent au-dessous de celle qui boit et qui mange. Il y a une France qui croit à quelque chose et qui a prodigué son repos, sa fortune, sa vie, pour semer avec les gouttes de son sang la foi de sa Révolution dans le monde. Elle n'est pas si prête à changer de religion politique qu'on le pense. Elle sait qu'elle est l'armée de l'évangile nou-

veau parmi les peuples; qu'elle a à continuer les campagnes de la raison, de la justice et de l'intelligence. Elle sait qu'elle est gardienne d'un dépôt de dogmes, de lumière, d'institutions, d'espérances, qu'elle doit non-seulement transmettre, mais grossir pour ceux qui viennent après nous. Elle est dévouée, et elle est fière. Elle ne veut pas qu'il soit dit un jour dans l'histoire qu'il y a eu en France une génération pour conquérir le gouvernement de raison, qu'il y a eu une autre génération pour le déserter et pour le trahir! et que cette génération c'était nous!... Non! elle est patiente, mais elle n'est pas endormie; elle est tiède, mais elle n'est pas incrédule. Que l'opposition l'avertisse et la détrompe! qu'elle lui montre en toute occasion que son gouvernement est le contre-sens de sa Révolution! L'œuvre est facile, et le résultat n'est pas douteux. Le jour où la France verra que l'opposition est dans l'esprit de sa Révolution, et que son gouvernement n'y est plus, c'en sera fait du gouvernement. Ou il changera, ou il périra. Nous sommes loin de désirer qu'il périsse. Nous lui prêterons force pour revenir à sa vérité. Mais si la question se posait jamais entre l'esprit de la Révolution française et l'existence d'un gouvernement quelconque, notre choix est fait comme celui de la France : respect aux gouvernements, patience aux choses, mais victoire aux idées!

O'CONNELL

22 octobre 1843.

Nos lecteurs ont peut-être été étonnés de notre extrême réserve à l'égard de la question irlandaise. Nous allons nous expliquer franchement. Cette réserve ne tenait pas en nous à un défaut de vive sympathie pour la cause de la liberté de l'Irlande. Partisan de l'égalité entre les citoyens, à plus forte raison la voulons-nous entre les différents groupes de population qui composent une même nationalité. Le liberté religieuse, l'indépendance de la conscience dans son acte le plus élevé, qui est la croyance et le culte, n'aura jamais de défenseurs plus infatigables que nous. L'Irlande, sous ces deux points de vue, doit à l'esprit libéral de notre temps de grandes conquêtes. L'acte d'émancipation est une des plus belles concessions que la justice et la prudence du gouvernement britannique aient jamais faites aux généreuses tendances de notre époque. Cet acte, nous pouvons le dire avec un légitime orgueil, est une conséquence de la Révolution française.

Mais plus nous faisons des vœux pour que l'Irlande, émancipée de droit, achève de s'émanciper de fait, plus nous voyons avec inquiétude sa cause compromise par l'exagération même de ses prétendus défenseurs. O'Connell est un grand homme populaire : il y a en lui, à la fois, du tribun et du fanatique. Nous espérions, jusqu'à ces derniers temps, qu'il y avait aussi en lui de l'homme d'État. Sa conduite jusqu'en 1842 n'était pas de nature à décourager en nous cette espérance. Orateur infatigable, original, trivial, quelquefois sublime, il était à nos yeux un Shakspeare de tribune, renfermant, dans les prodigieuses iné-

galités de son éloquence, tout ce qui électrise une populace et tout ce qui déroute des hommes de goût. Mais au sortir de ces scènes, à la fois grandioses et grotesques, qui caractérisent les réunions irlandaises, sa conduite au parlement anglais avait été dans ces dernières années pleine de justesse, de prévoyance et de modération. Satisfait de ce que le parlement avait accordé à sa patrie, il s'était déclaré le défenseur de la constitution, du gouvernement, quelquefois du ministère et toujours de la reine. Il faisait de la politique : il ne faisait pas de la faction.

Le jour, au contraire, où nous l'avons vu ameuter une nation entière au nom d'une prétention exorbitante, et demander et promettre à jour fixe le rappel de l'Union, c'est-à-dire la rupture de l'unité nationale entre l'Angleterre et l'Irlande, nous nous sommes demandé tristement si cet homme, qui jouissait de tout son génie, jouissait encore de toute sa haute raison. Nous avouons franchement que nous en avons douté, et voici sur quoi se fondaient nos inquiétudes. Nous nous sommes posé le dilemme suivant : ou O'Connell croit qu'il obtiendra le rappel, c'est-à-dire la rupture de l'unité avec l'Angleterre, ou il ne le croit pas Si O'Connell croit qu'il obtiendra la rupture de l'unité avec l'Angleterre, il est insensé. Si la Flandre ou la Franche-Comté disait à la France d'aujourd'hui : Nous voulons rompre l'unité nationale et reprendre, avec nos pouvoirs provinciaux, notre indépendance législative, n'est-il pas évident que la France entière périrait plutôt que de céder à une pareille exigence ? car elle sait que sa force nationale dépend de la fusion complète de tous ses départements en un seul corps ; que c'est là l'achèvement de l'individualité française, et que les nationalités accomplies ne se décomposent qu'en périssant. Il est évident, par la même raison, qu'au point de concentration nationale où les trois royaumes qui forment la Grande-Bretagne sont arrivés, l'Angleterre consentirait aussi aisément à sa mort nationale qu'à un démembrement de huit millions d'hommes. Le système fédératif qui résulterait pour l'Angleterre du rappel de l'Union ferait rétrograder de deux ou trois siècles la puissance britannique. Deux parlements au lieu d'un, deux volontés au lieu d'une, deux actions au lieu d'une action commune, feraient de cet empire, aujourd'hui si fort, la plus faible et la plus incohérente fédéra-

tion. La royauté constitutionnelle, obligée de se mettre d'accord d'un côté avec un parlement anglais, d'un autre côté avec un parlement irlandais, animés d'un esprit différent et représentants d'intérêts inconciliables, serait tiraillée entre deux forces de résistance qui lui enlèveraient toute énergie d'action au dehors; ce serait la guerre civile établie dans la constitution même. L'Angleterre protestante et commerciale, l'Irlande catholique et féodale, n'auraient jamais la même pensée. Pendant que l'Angleterre combattrait contre le continent, l'esprit irlandais conspirerait avec les puissances catholiques; deux esprits opposés se combattraient sans cesse dans les conseils de la couronne. L'Angleterre verrait renaître les temps de Jacques II, de Charles II, de la reine Anne. Que l'acte d'union soit rappelé, et la moitié du poids de l'Angleterre est enlevée à l'instant de la balance de l'Europe. Toute grande nation a le sentiment de sa conservation. Il n'y a donc pas besoin d'être grand politique pour affirmer que l'Angleterre sacrifierait son dernier écu et son dernier homme plutôt que de consentir à une dislocation de son territoire, qui équivaudrait pour elle à la mort politique. Or, comme l'Angleterre a toujours dominé et dominera toujours l'Irlande, il n'y a pas besoin d'être prophète pour prédire qu'elle ne se laissera pas arracher ce qu'elle ne peut pas concéder. Si donc O'Connell a cru qu'il arracherait l'Irlande à l'unité des Trois-Royaumes, il n'a pas fait un plan, il a fait un rêve.

Ou bien O'Connell a cru qu'il n'obtiendrait pas en effet le rappel de l'Union, mais que seulement il agiterait l'Irlande, qu'il intimiderait l'Angleterre et qu'il obtiendrait pour son pays quelques concessions touchant la propriété et touchant l'Église. Si telle a été la pensée d'O'Connell, nous disons encore qu'il n'a pas agi en homme qui possède la plénitude du bon sens politique. Car, en poussant son pays à demander péremptoirement une chose impossible; en disant à l'Irlande, pendant six mois: « *Nous aurons le rappel ou nous périrons; nous voulons le rappel et rien de moins que le rappel* », il a poussé son malheureux pays ou à une guerre civile, qui serait étouffée dans des flots de sang, ou à un démenti de ses affirmations et de ses promesses, qui le couvrirait lui-même de ridicule et de confusion. Un homme politique ne s'avance pas impunément au delà des li-

mites qu'il peut défendre. Tout homme sérieux qui se dément cesse d'être un homme sérieux. De tribun qu'il était, il devient un déclamateur; ses ennemis le méprisent, et ses amis l'accusent. Voilà évidemment le rôle, selon nous, sans issue, dans lequel l'imprévoyance d'O'Connell a conduit son intéressante et magnanime patrie.

Nous l'avons craint dès le premier jour; nous le craignions de jour en jour davantage. Les événements ne s'expliquent que trop dans le sens de nos tristes pressentiments. Il est évident aujourd'hui que l'affaire d'Irlande ne peut avoir qu'un de ces deux résultats : ou une lutte violente dans laquelle l'Irlande sera vaincue, ou un désaveu du rappel de l'Union dans lequel O'Connell sera déconsidéré. Nous aimons la cause, nous admirons l'homme; nous n'avions qu'à nous attrister, nous avons préféré nous taire.

DES CHEMINS DE FER

29 octobre 1843.

Honneur au *National!* Il a montré dans son article d'avant-hier, sur la question des chemins de fer, qu'il comprenait aussi bien le gouvernement que l'opposition. Il ne se traîne pas dans cette vieille ornière où tant de journaux se sont traînés trop longtemps et ont usé leur crédit sur l'opinion en n'ayant pour toute politique et pour toute polémique que de faire et de dire le contraire de ce que fait et dit le gouvernement.

Le National applaudit franchement à la pensée qu'on suppose au ministère de reprendre, au compte de l'État, les grandes lignes de chemins de fer qu'il n'aurait jamais dû aliéner. Il promet au gouvernement son concours, et il engage ses amis à lui prêter force pour cette rentrée en possession du pays dans les droits qui lui appartiennent exclusivement. Nous en ferons autant; c'est le seul moyen pour la France d'avoir des chemins de fer, et c'est le seul moyen surtout d'avoir des chemins de fer qui, au lieu d'appartenir à l'agiotage et aux grands capitalistes, appartiennent au grand nombre des consommateurs et au peuple.

Dès l'origine de cette question, nous avons pensé comme *le National*; nous nous sommes soulevé par le même sentiment que lui contre l'idée de vendre à des compagnies de capitalistes la propriété des grandes lignes de communication de notre sol. La Révolution, disions-nous, s'est faite pour supprimer la vénalité des charges, et nous irions créer la vénalité des routes? Ce qui appartient à tous doit être possédé effectivement par tous. Si l'État aliène à des capitalistes la détermination, la confection et l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer, ces

moyens de communication seront à la merci d'associés anonymes, dont l'intérêt particulier sera souvent en opposition avec l'intérêt général du royaume. Ces capitalistes auront avantage à ne soumissionner que des lignes qui traversent les parties déjà riches et très-peuplées du territoire ; ce seront des chemins de luxe que l'on vous fera, ce ne seront pas des chemins nationaux. Pour qu'un chemin de fer soit réellement utile au pays tout entier, il faut qu'il le traverse de l'une de ses extrémités à l'autre, ou de son point central (Paris) jusqu'à une de ses grandes embouchures sur une ligne frontière ou sur un port de mer ; il faut surtout que la défense générale du royaume soit prise en grande considération par ceux qui dessinent et qui exécutent ces grands moyens de transport, pour notre matériel et pour nos armées; il faut que le réseau de nos chemins de fer soit ainsi combiné, que, dans un jour de danger, sur toutes nos frontières à la fois, la force armée de la France puisse être répartie et portée avec une telle précision et une telle rapidité que la France soit en mesure de faire face partout ; il faut, en outre, et dans un autre intérêt, que les tarifs des chemins de fer dont le peuple industriel, commerçant et agriculteur, doit surtout profiter, puissent être abaissés au gré de l'État, selon ses facultés et par sa seule munificence, jusqu'au point où ce moyen de communication populaire devient accessible aux plus humbles fortunes et aux plus vulgaires usages.

Aucune de ces conditions ne peut être obtenue par la voie de concession de nos grandes lignes à des compagnies d'agioteurs. L'intérêt privé et cupide qui en est l'âme sera toujours en opposition avec l'intérêt national et populaire qui doit être l'âme des pensées de l'État. Mais il y a plus, disions-nous alors, ces compagnies que vous vous flattiez de trouver demain, et dont les capitaux, selon vous, assiégent les bureaux de la Chambre des députés, vous ne les trouvez pas. On vous les promettra toujours. on ne vous les apportera jamais. Vous aurez des chemins de fer, plus qu'il n'en faut, de Paris à Versailles; vous en aurez même de Paris à Rouen, de Paris à Orléans, parce que l'immense concours de voyageurs qu'offrent des centres si populeux, rapprochés encore par beaucoup de villes intermédiaires, présentera un lucre immense aux compagnies. Vous n'en aurez

point de Paris à Bordeaux et à Toulouse, par ce centre déshérité de la France qui a le malheur d'être le moins peuplé. Vous n'en aurez point, enfin, de Paris à votre frontière du Rhin, ni de Paris à votre frontière de la Méditerranée (Marseille). Vous attendrez cinq ou six ans, dix ans peut-être, des offres fictives qui ne se réaliseront jamais, et pendant ces années perdues le transit de l'Océan à la Méditerranée, que la nature avait donné à la France, sera dérobé par l'Allemagne.

Ce que nous avions prédit n'est que trop arrivé. Non-seulement les compagnies ont failli à toutes leurs promesses, non-seulement cette grande compagnie des Plateaux qui avait revendiqué la route de Paris à l'Océan, et qui l'avait obtenue, n'a pas craint de demander la résiliation et de déconsidérer ainsi les noms des premiers capitalistes du royaume. Non-seulement la résiliation a été demandée encore par la compagnie de Dunkerque; non-seulement la ligne de Paris à Strasbourg, la ligne de Paris à Marseille, de Paris à Bordeaux, sont restées sans soumissionnaires; mais, ce qui est plus fort, c'est que les misérables transactions entre les droits de l'État et les prétentions des compagnies, qui avaient été stipulées par la loi de désespoir de 1842, n'ont pas pu être acceptées. Les compagnies ne se sont pas présentées pour une portée plus lointaine que la banlieue de Paris, pour accepter ce tiers du concours à l'œuvre que la loi de 1842 leur réservait. Nous l'avions prévu, nous l'avions dit aux ministres, à la Chambre, à la commission. On nous assurait alors, comme toujours, qu'on n'avait que l'embarras du choix des capitaux. On voit maintenant ce qui est arrivé. Il ne s'agit pas de récriminer, mais d'agir. Le gouvernement, dit-on, rentre tard; mais enfin il rentre dans la seule pensée qui soit digne de l'État. Il va entreprendre et achever lui-même, et lui seul, une de nos plus grandes lignes de chemins de fer. Comme *le National*, nous le soutiendrons énergiquement dans cette salutaire et honorable résipiscence. Si le gouvernement persévère, nous pouvons avoir dans cinq ans le chemin de fer de Paris à Lille, le chemin de fer de Paris à Marseille, et commencés aussi les chemins de fer de Paris au Rhin, et de Paris à Bordeaux et à Toulouse. Le pays reconnaîtra bien vite qu'il y a plus de force dans tous que dans quelques-uns; que l'intérêt général

est plus puissant que l'égoïsme pour exécuter ces grandes œuvres, qui sont destinées à être aussi impérissables que la nation elle-même, et qui, par conséquent, ne peuvent appartenir qu'à elle. Il reconnaîtra de plus que c'est aussi le moyen le plus économique et le plus digne, car il fera ce raisonnement bien simple : Dans le contrat entre les compagnies de chemins de fer et l'État, de deux choses l'une : ou les compagnies perdent, ou les compagnies gagnent. Si les compagnies perdent, elles font banqueroute ; les actions tombent à rien, le discrédit rejaillit sur toute l'entreprise, et les chemins restent là. Est-il digne de l'État de semer ainsi lui-même la désorganisation, la ruine et la banqueroute sur l'esprit d'association que l'on prétend vouloir encourager? Et si les compagnies gagnent, de quel droit l'État fait-il bénéficier un petit nombre de capitalistes d'une opération qu'il pourrait faire lui-même ? Il n'est que l'administrateur du trésor public, il n'en est pas le propriétaire. Les contribuables sont des mineurs dont l'État a la tutelle. On mettrait en jugement un tuteur qui administrerait la fortune de son pupille, comme, dans le système des compagnies, l'État a jusqu'ici administré la fortune de la nation.

LA CONSPIRATION DE LA PEUR

2 novembre 1843.

Nous lisions, il y a peu de jours, dans un journal du gouvernement, *le Globe*, les lignes suivantes adressées à M. de Lamartine à propos de ce qu'on a si improprement nommé son programme d'opposition : « Vous osez évoquer les ombres des « grands hommes de 89! et vous demandez ce qu'ils diraient de « notre état de choses et des droits qu'ils nous ont légués. Ah! « préoccupez-vous aussi de ce qu'ils vous diraient à vous, nou- « veau roi de l'agitation et des tempêtes! Ils vous diraient qu'ils « ont été victimes de leurs idées, et que l'Assemblée nationale a « enfanté la Convention, et que la Convention a assassiné « Louis XVI, et que la Convention de M. de Lamartine est des- « tinée a une œuvre semblable. Ils vous diraient : Nous nageons « dans le sang que nous avons fait verser. Faites autant de « phrases que vous voudrez à présent, vous ne les ferez pas plus « belles que celles de 93, dont elles sont l'expression et la con- « tinuation! Quand le gouvernement aura péri sous vos coups, « à quelles idées vous rallierez-vous? — C'est contre l'ordre, la « discipline, le pouvoir, que vous appelez les fureurs de la mul- « titude! » — Un autre journal de même couleur ajoute : Vous « voulez être un tribun du peuple, un chef de parti, un régéné- « rateur! que sais-je? Vous êtes un mécontent qui, ayant voulu « vainement diriger le parti conservateur, se jette aujourd'hui, « par vengeance, du côté des factions! »

Ces paroles sont symptomatiques. Arrêtons-nous un moment pour réfléchir.

Voilà un homme qui est entré à la Chambre il y a huit ans,

et qui ne s'est rangé, en entrant, sous la bannière d'aucune des factions extrêmes de l'opinion. Il s'est dévoué modestement, et selon la mesure de ses faibles talents, au triomphe rationnel de deux ou trois idées, à la cause de la moralité, de l'intelligence et de la liberté du peuple. Il n'a aucun préjugé contre la monarchie. Il croit qu'elle peut personnifier les intérêts populaires et les progrès de l'esprit humain tout aussi bien que la république. Il pense qu'elle a même sur cette forme de gouvernement puissante, mais orageuse, l'avantage d'une plus grande concentration du pouvoir et d'une plus véritable responsabilité. Cet homme n'a jamais signalé de haine contre la personne du roi. Au contraire, il n'a jamais manqué au devoir de lui rendre cet hommage impartial, désintéressé, réfléchi, qui est plus respectueux même que l'adulation, car il a quelque chose de l'indépendance de l'histoire. Cet homme n'a point à se plaindre du gouvernement. Le gouvernement lui a offert souvent bien au delà du prix de ses humbles services, et tout ce qui pouvait apaiser l'ambition d'un homme raisonnable. Cet homme n'a point de haine contre les conservateurs; il a appris, en combattant avec eux pendant deux ans, que s'il était impossible de s'associer à toutes leurs idées, il était plus impossible encore de ne pas honorer leurs intentions. Il n'a point de haine contre les ministres. Il compte parmi eux quelques amis, et ne s'y connaît point d'ennemi. Il ne les a jamais attaqués par leur nom, mais par leur système. Sa conduite parlementaire a été simple et parfaitement conséquente aux idées qu'il avait portées à la Chambre. Isolé des partis, il a professé pendant les quatre premières années les dogmes d'une opposition impartiale quant à la dynastie, populaire quant aux principes. A l'époque où la *coalition* s'est formée, il s'est rallié aux conservateurs. Il les a avertis que ce n'était pas pour toujours, mais pour défendre avec eux la paix, seul terrain où la liberté, selon lui, puisse s'enraciner. La *coalition* dissoute, il est rentré dans une indépendance plutôt bienveillante qu'hostile au gouvernement; car il aime le pouvoir comme un principe. Le pouvoir est à ses yeux le ressort des nations : il le veut fort pour que la nation soit puissante.

Cependant les lois de septembre, qu'il a combattues, avaient

passé et altéraient déjà visiblement le caractère d'un gouvernement libre ; la presse, cette arme défensive de la liberté, était sinon brisée, du moins tellement alourdie dans la main des opinions, que peu de gens pouvaient s'en servir. La Chambre des pairs était devenue un tribunal exceptionnel, une cour martiale en permanence contre les crimes politiques. La loi électorale, au lieu de s'élargir, se rétrécissait et se faussait sous la corruption *avouée* des influences. La loi de régence déclarait la suprématie définitive du principe dynastique sur le principe national. Enfin la loi des fortifications, interprétée par la pensée publique, par l'histoire et par le 18 brumaire, déclarait la défiance, et montrait les armes dont un jour on pourrait peut-être abuser! C'était trop : quand on dit le premier *guerre* à l'esprit des institutions, peut-on se plaindre qu'on réponde *guerre?* Cet homme a rendu guerre pour guerre, et combat aujourd'hui les tendances du gouvernement. Mais quelle guerre lui fait-il? Guerre de résistance, et non pas guerre d'agression ; guerre en plein soleil, et non guerre de tenèbres ; guerre de redressement et non de renversement; guerre de salut, enfin, et non pas guerre à mort. Jamais une étincelle tombée de ses lèvres n'a allumé une mauvaise passion populaire ; il raisonne, il discute, il n'incendie pas. Son opposition n'est que l'insurrection des idées, la révolte de la raison! Il parle du peuple, mais il définit le peuple. Il parle de démocratie, mais il définit la démocratie. Il parle de liberté, mais il définit la liberté. Il n'y a pas une de ces définitions qui ne soit un appel au bon sens, à la paix publique, au droit et au respect de tous envers tous. Pour trouver une mauvaise insinuation sous sa plume, il faut l'y mettre; pour mal interpréter ses paroles, il faut les corrompre; pour accuser son opposition, il faut la calomnier! Il n'a cessé de répéter lui-même qu'au temps où nous vivions la France n'avait pas besoin de tribuns, mais d'hommes d'État, et que le trouble et la guerre étaient les deux contre-sens de la liberté.

Eh bien! voilà l'homme que des journaux appellent un *des rois de l'agitation et des tempêtes,* un *chef de parti,* un *démolisseur,* un *tribun,* un *anarchiste,* qu'ils accusent d'ameuter les *fureurs* de la multitude, de *vouloir faire périr le gouvernement sous ses coups, d'évoquer des Conventions et d'assassiner des rois!*

De tels excès de plume prouvent dans ceux qui écrivent de bien puériles susceptibilités, ou de bien sinistres projets. Et dans quel temps sème-t-on ainsi la terreur dans les esprits? Dans un temps où la raison publique est de sang-froid, où la propriété territoriale, divisée entre dix millions de familles, fournirait à elle seule une armée irrésistible à l'ordre et à la sécurité publique! où la propriété mobilière, le commerce, l'industrie, les arts, l'intelligence, se lèveraient d'eux-mêmes pour protéger la société qui les nourrit! où l'Europe est en paix, où le monde pense et travaille, où un gouvernement repose sur une armée de 500,000 hommes et sur les fortifications de Paris! Voilà cet État qu'une misérable voix peut troubler! voilà ce gouvernement qui va périr sous les coups de quelque faible plume ameutant à la réflexion et à la prudence quelques centaines de lecteurs paisibles au fond d'un département éloigné!... Encore si les écrivains qui rédigent ces paniques sanglantes étaient des hommes simples et pauvres d'intelligence, on pourrait croire qu'ils s'y trompent eux-mêmes, et qu'ils s'effrayent les premiers des fantômes qu'ils habillent de ces lambeaux pour en effrayer les autres. Mais non! ce sont des hommes très-spirituels, très-habiles et très-résolus. Il y a donc un parti pris, un complot délibéré d'effrayer le pays! Cela est évident, il y a contre les progrès de la liberté et contre le développement légal des institutions une conspiration bien liée, et la plus dangereuse des conspirations, une de ces conspirations qui ne pardonnent jamais! la *conspiration de la peur!*

Mais le pays la déjouera par le rire. Ah! croyez-nous, vivez sans crainte sur les *périls* du gouvernement, sur les *Conventions,* sur les *assassinats juridiques des rois!* ce n'est pas de tout cela que nous sommes aujourd'hui menacés. Le danger n'est pas pour ceux qui blasphèment la liberté en la trahissant, mais pour ceux qui la servent en l'éclairant. Ce n'est pas la révolution, c'est la contre-révolution qui se lève. Dormez en paix à l'abri de la lassitude des uns, de la corruption des autres, de l'opinion publique assoupie, d'une armée nombreuse et disciplinée, de vos vingt-quatre *forteresses* munies de douze cents pièces de canon, défendues bientôt par soixante mille hommes, et postées sur toutes les routes, entre Paris et les départements de la France,

pour défendre la capitale contre... l'étranger! — Vous parlez de sang quand tout le monde parle de raison. Laissez là vos sinistres évocations. Aucun sang ne coulera, et surtout le vôtre. Mais si jamais, cependant, il vous en fallait une goutte pour étouffer quelque voix qui vous importune, et pour effacer plus complétement encore les souvenirs qui vous obsèdent, les droits de l'intelligence, les espérances de l'esprit humain, soyez tranquilles! vous n'auriez pas besoin de la demander, on vous l'offrirait!

APPLICATION POSSIBLE

DES PRINCIPES

DE L'OPPOSITION AU GOUVERNEMENT

5 novembre 1843.

Parmi les journaux du gouvernement, les uns raillent, les autres persiflent; *la Presse* discute. C'est à *la Presse* que nous répondons. Nous lui avons fourni le texte de remarquables pages, dans lesquelles, en réfutant nos idées, elle a fait entrevoir elle-même des idées larges et organisatrices. Nous ne demandons pas mieux que de faire penser ceux qui sont capables de penser. Faire penser le pays, c'est, selon nous, le principal mérite du gouvernement représentatif. S'il n'était pas bon à cela, il ne serait bon à rien.

Toute la question entre *la Presse* et nous se réduit à ceci : L'opposition a-t-elle des idées? Quelles sont ces idées? Et, dans l'état de division où elle est, comment l'opposition pourrait-elle s'entendre sur l'application d'une portion quelconque de ces idées?

L'opposition a-t-elle des idées? C'est demander si la révolution française a des idées; car nous avons démontré que l'opposition en France n'était et ne pouvait être que le *sens vrai* de la révolution française, tour à tour faussé, exagéré ou trahi par les gouvernements qui se sont succédé. Or, nier que la révolution française ait des idées, c'est nier la lumière dans l'embrasement, et le mouvement dans le tourbillon. On ne répond pas à cela. On plaint l'aveugle et on passe son chemin.

Maintenant vous demandez quelles sont ces idées? Nous

vous les avons dites, du moins les principales. Les énumérer toutes, serait aussi impossible que d'énumérer, en les déduisant, toute une série de conséquences contenues en germe dans un principe. C'est l'infini. Elles se résument en un seul mot : avénement de la démocratie au gouvernement, et, par le gouvernement, à toutes les conditions utiles de la société humaine. Nous vous avons prouvé que cette idée de la révolution avait été la mission obligatoire du gouvernement de Juillet. Nous avons posé d'un côté les principes sains de la révolution, de l'autre les actes du gouvernement. Il est résulté de ce parallèle que le gouvernement se faisait le contre-sens de la révolution française. Prenez maintenant toutes les idées qui peuvent être contenues dans cet espace toujours croissant entre la révolution française et le gouvernement qui s'en éloigne ; excepté l'idée d'ordre et l'idée de paix, qui sont communes à l'opposition et au gouvernement, voilà les idées de l'opposition, les idées du siècle, les nôtres ; j'oserai dire les idées de l'esprit humain. En un mot, l'opposition a toutes les idées que le gouvernement n'a pas. Vous convenez vous-même que c'est être assez riche.

Mais peut-elle s'en servir? ajoutez-vous. D'abord est-elle assez d'accord avec elle-même pour s'entendre sur un programme de gouvernement? Et ensuite ce programme, si elle parvenait à le rédiger et à l'appliquer, ne serait-il pas une révolution, au lieu d'être un gouvernement? Le règne de l'opposition ne serait-il pas l'amoindrissement ridicule de ses principes ou le bouleversement de la société?

Que l'opposition soit jusqu'à ce moment faible et divisée, c'est nous qui vous l'avons dit ; nous ne le nions pas, nous en gémissons. Qu'elle soit condamnée à l'être toujours, nous ne le pensons pas. Riche en hommes, puissante en principes, populaire par nature, le gouvernement lui envoie tous les jours des forces nouvelles ; elle grandit pendant qu'il se rapetisse, elle se retrempe pendant qu'il s'use, elle devient le gouvernement des esprits pendant qu'il est le gouvernement des corps. Ce que nous craignons pour l'opposition, ce n'est pas le dénûment de forces contre le gouvernement, c'est plutôt l'excès. Oui, nous craignons que le gouvernement ne lui fournisse un jour trop d'armes contre lui ; que dans sa force et dans sa colère l'oppo-

sition n'ait pas le sang-froid de choisir dans cet arsenal, et qu'au lieu des armes légales elle ne se couvre contre lui de quelques-unes de ces armes désespérées qui font des blessures dont on ne guérit plus.

Elle est trop divisée pour être à craindre, dites-vous. Oui; mais qui l'empêche de se rallier et de se réunir? Rien au monde que sa volonté. Le jour où elle sentira que c'en est fait de la révolution française, de ses principes, de ses conséquences, de sa morale et de sa politique, si elle ne se jette pas au timon pour sauver tout cela; le jour où elle mettra son devoir, son salut, son honneur, ses dogmes fondamentaux et son patriotisme au-dessus de quelques préférences de forme et de quelques dénominations arbitraires qui la divisent, ce jour-là elle aura la seule chose qui lui manque, l'unité, et avec l'unité la victoire. Elle s'emparera du gouvernement. Il suffit d'une soirée pour cela. Ne le voyez-vous pas?

Mais ce sera une révolution! répétez-vous encore. Oui et non. C'est comme vous voudrez. Expliquons-nous.

Certes, ce n'est pas nous qui engagerons jamais l'opposition à se *faire petite* pour passer, comme il a été dit, par la *porte basse et étroite d'un ministère,* pour venir dénaturer à la fois le gouvernement et l'opposition dans une administration bâtarde qui demande pardon d'être au pouvoir, pardon d'être dans l'opposition, et qui, d'excuse en excuse, finit par humilier en elle et le pouvoir et la révolution. Ces hommes sont les faux monnayeurs de la politique. A force d'alliage, ils faussent tout; ils font qu'on se défie de l'or même, quand il a passé par leurs mains. Les partis n'ont point de force par les concessions; les partis n'ont d'autre force que leurs principes. En atténuant les leurs, c'est eux-mêmes qu'ils atténuent. Qu'est-ce qu'un homme sans son esprit? Rien. Un homme n'a de valeur que par l'idée qu'il représente. Nous ne dirons donc jamais à l'opposition : Atténuez-vous, abdiquez-vous, concédez-vous, décolorez-vous, pour qu'on vous confonde avec vos ennemis, et demandez grâce le pouvoir dans la main. Non! Nous lui dirons toujours : Attendez plutôt un siècle que de vous diminuer; et si vous entrez au pouvoir, entrez-y tout entière, et faites-y hardiment tout ce que vous avez à y faire.

Avec de telles idées, il est évident que le jour de l'entrée de l'opposition aux affaires sera une révolution, c'est-à-dire un changement presque complet dans les principes, dans les tendances et dans les actes du gouvernement. Ce sera l'esprit de la révolution française, au lieu de l'esprit de la contre-révolution, qui gouvernera. L'opposition ne maintiendra que les deux choses que nous louons le gouvernement d'avoir maintenues, et qui font que nous le respectons encore en le combattant : l'ordre et la paix. Mais les conditions de l'ordre et les conditions de la paix seront changées aussi. Ce sera l'ordre par la démocratie, et la paix par la puissance nationale, au lieu de l'ordre par l'intimidation et de la paix par la concession.

Mais sera-ce pour cela l'ébranlement des intérêts et le bouleversement de la société? Les partisans du gouvernement le voudraient bien. Ils seraient bien heureux de montrer une subversion universelle aux esprits timides, comme un abîme entre l'opposition et le pouvoir. Voilà pourquoi ils confondent perfidement deux choses parfaitement distinctes, l'opposition et la révolution. Ils disent : « Voyez ! l'opposition veut tout changer : or, tout changer, c'est tout détruire. Vous êtes avertis, tenez-vous bien ! Car si l'opposition entre aux affaires, c'en est fait de la monarchie, de la constitution, de la dynastie ; l'opposition au pouvoir, c'est le *sauve qui peut* de la société ! » Vous êtes trop éclairé et trop franc pour grossir ces ridicules *paniques*. Ce n'est pas à vous que je réponds ici, c'est aux esprits faibles qui confondent le radicalisme et l'opposition, c'est-à-dire l'austérité des principes avec la mesure et l'opportunité des applications. Raisonnons. Je n'ai jamais eu la ridicule folie de faire au nom de l'opposition, qui ne m'en a pas chargé, ce qu'on appelle un programme. Le programme, c'est l'homme. Le programme, c'est le parti. Le programme, c'est le principe. Je n'en connais pas d'autres.

Ainsi, par exemple : l'opposition blâme les lois de Septembre, l'oppression fiscale de la presse par le timbre et l'énormité des amendes, l'érection de la Chambre des pairs en cour criminelle, la loi de régence, l'exagération dangereuse des fortifications de Paris, les empiétements réciproques de l'État sur l'Église et de l'Église sur l'État, la corruption électorale, l'oligarchie des élec-

teurs, l'exclusion des masses nationales du droit politique, la non-organisation des gardes nationales en force de réserve derrière l'armée, l'obstacle mis par la loi à toute association inoffensive, l'inertie et la faiblesse de l'administration pour la solution des questions matérielles, l'abandon des masses à la merci du besoin quand le travail manque; l'inégalité de certains impôts qui, comme l'impôt de la vie des citoyens, pèse d'un poids mille fois plus lourd sur le pauvre que sur le riche; l'esclavage maintenu aux colonies par un gouvernement de justice et de liberté, l'attitude obséquieuse de la France depuis 1835, son effacement de la politique du monde; l'Espagne livrée tour à tour à l'anarchie ou à l'Angleterre, l'Italie à l'Autriche, par l'abandon prématuré d'Ancône, l'Orient à tout le monde; la France descendant évidemment pendant que tout monte, et demandant trop longtemps pardon à l'Europe d'avoir osé être libre et d'avoir su être grande! enfin l'exagération du principe dynastique dans tout l'organisme de ses institutions.

Voilà les principaux textes de contradiction entre le gouvernement et l'opposition. Prenez le contre-pied, vous aurez le gouvernement de l'opposition. Oui, elle fera et elle tendra à faire précisément le contraire de ce que le gouvernement a fait depuis 1834.

Ainsi, elle prendra énergiquement l'initiative, au nom du pouvoir :

De la révision des lois de Septembre, pour les coordonner à l'esprit d'un régime de discussion;

De la révision de la loi qui fait d'un corps politique nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis du roi;

De la révision de la loi de régence, sinon quant à la personne désignée, du moins quant à la disposition permanente et héréditaire;

D'une révision de la loi des fortifications, qui en *innocente* la la pensée, et qui écarte toute menace contre la constitution;

D'une révision du concordat, qui, en relâchant davantage encore les liens de contrainte mutuelle qui subordonnent tour à tour l'État à l'Église et l'Église à l'État, laisse sa dignité à la religion, son indépendance à la conscience, son mouvement à la raison;

D'une révision de la loi électorale, qui fasse de l'élection, comme vous le dites et comme nous l'avons toujours dit, une fonction déjà élue, et ne laisse ainsi aucune classe sans représentation, aucun citoyen sans part proportionnelle du droit social ;

D'un système de réserve armée, qui, sans rien coûter au budget, donne à la nation une force sédentaire et mobilisable, debout au premier coup de canon ;

D'une loi sur l'association, qui la règle au lieu de la détruire ;

D'institutions de prévoyance, de secours, de travail et de colonisation, qui créent partout la providence légale de la société envers tous ses enfants, au lieu de ne montrer que sa cruauté, son indifférence et son égoïsme ;

D'institutions de crédit public, qui mobilisent au profit du travailleur une plus grande somme du capital national ;

Enfin, l'organisation complète et politique de la démocratie dans un ensemble de mesures ainsi conçues, que le gouvernement appartienne véritablement et complétement au peuple, et non le peuple au gouvernement ;

Dans la politique extérieure, une attitude, un langage et des actes tels que la France voie enfin finir cette honteuse *quarantaine* qu'elle fait depuis dix ans au *lazaret* des révolutions ;

Que son poids décide la balance indécise des sympathies et des antipathies à son égard, et qu'elle connaisse enfin ses alliés ou ses ennemis ;

Tout cela fait à son heure, à propos, avec énergie, mais avec mesure, sans faiblesse et sans violence, sous la forme de tendances constantes et graduées, plutôt que sous la forme de soubresauts et de saccades. Car les gouvernements se caractérisent assez par leurs tendances. Quand on voit clairement où ils veulent aller, on ne les chicane plus sur la lenteur du pas : on les suit. Il suffit que les choses soient sur leur vraie pente pour qu'elles marchent, comme le fleuve dans son courant, irrésistible quoique sans bouillonnement et sans bruit. Quand une idée sent qu'on la mène à son but, elle est patiente, et, certaine du triomphe définitif, elle donne du temps à ceux qui la servent.

Voilà en peu de faits un changement presque complet dans la nature et dans la marche du gouvernement; voilà une série de mesures, de lois et d'actes diplomatiques entièrement opposés aux mesures, aux lois, aux actes intérieurs et extérieurs du pouvoir actuel; voilà d'immenses manifestations d'un gouvernement d'opposition. Eh bien! je le demande à votre bonne foi, où est le désordre? où est l'agitation? où est la subversion des institutions et des intérêts dans tout cela? où est l'émeute? où est la guerre? où est la révolution?... Que l'opposition saisisse le pouvoir et réalise successivement cette grande métamorphose : qui est-ce qui s'en apercevrait, si ce n'était pas le bien-être, par le juste orgueil et par la sécurité qui en ressortiraient pour tout le monde? Un peuple émancipé, une monarchie d'aplomb, un gouvernement fort de la force de tous, une administration irrésistible, écrasant sous l'intérêt des masses toutes les petites résistances privées qui l'embarrassent; une nation grande et fière, donnant la paix au monde et ne la subissant pas : voilà tout. Qui donc n'en serait pas partisan? Et vous-même, qui retrouvez tant de vos théories dans cette théorie pratique de l'opposition, vous et ces conservateurs attristés que l'immobilité inquiète, car ils savent comme vous que, devant le temps qui marche, l'immobilité d'un gouvernement qui s'arrête, c'est la mort à jour fixe! hésiteriez-vous à vous réjouir du triomphe d'une opposition qui se caractériserait par de telles œuvres? Hésiteriez-vous à vous rallier à un gouvernement qui, en retrouvant la *foi* et le *peuple,* aurait retrouvé la vie et la force? Non, certainement, vous n'hésiteriez pas. Vous aimez le droit? Il est avec le peuple. Vous aimez la grandeur? Elle est avec un gouvernement national. Vous aimez le mouvement? Il est avec les idées. Vous aimez l'ordre? Il est avec les principes. Vous aimez la stabilité? Elle est avec la vérité des institutions. Vous aimez l'intelligence? Elle est avec la liberté! Soyez donc avec ceux qui veulent fonder le gouvernement sur le droit, sur la liberté, sur l'intelligence. Ne restez pas dans ce *contre-courant* qui paraît descendre, et qui remonte. Toute politique qui remonte est fausse. Le temps ne remonte pas.

A des époques comme celle-ci, où deux idées se combattent, il est impossible de ne pas prendre parti pour l'une des deux et

de n'être pas, dans un sens ou dans l'autre, révolutionnaire. Seulement il y a deux sortes de révolutions : les révolutions en arrière et les révolutions en avant. Vous servez sans le vouloir, en ce moment, la révolution du passé. Révolution pour révolution, il vaut mieux servir celle de l'avenir. Car si l'avenir a des illusions sans doute, comme toute chose humaine, le passé n'a que des ruines. Vous êtes monarchique? La monarchie, cernée de toutes parts, n'a de salut à espérer qu'en se précipitant dans l'esprit du siècle. En avant donc avec nous! C'est le mot de la France, c'est le mot du temps, et c'est le mot de Dieu !

Ainsi, l'opposition a des idées et peut les appliquer sans révolution. — Mais, nous direz-vous en finissant, pourquoi l'opposition ne se rallie-t-elle pas dès aujourd'hui et ne sauve-t-elle pas le gouvernement en saisissant le pouvoir? — C'est que l'heure n'est pas venue. Les oppositions, comme les gouvernements, sont inertes de leur nature, et ne prennent les grands partis que sous la pression des grandes circonstances. Cette pression que les choses exercent sur les hommes s'appelle des *crises*. Je ne conseillerai jamais, pour ma part, à l'opposition de prendre le gouvernement avant une *crise*. La force lui manquerait pour exécuter... Les crises sont la fièvre des opinions et centuplent leur énergie. Le pays dort maintenant et s'irriterait contre ceux qui voudraient le forcer au mouvement. Laissons-le dormir, et veillons.

LE DUC DE BORDEAUX A LONDRES

12 novembre 1843.

Il se passe en ce moment un des événements les plus caractéristiques du temps où nous vivons, et qui fait, selon nous, le plus d'honneur à nos mœurs, à nos lois et, disons-le aussi, à notre nature de gouvernement. Pourquoi lui refuser l'éloge quand il le mérite ? notre opposition n'est pas de la colère, c'est de la franchise. Oui, ceux qui nient l'heureuse influence d'un gouvernement de légalité et de liberté sur l'esprit du peuple et sur les actes du pouvoir devraient être confondus par ce que nous voyons ces jours-ci à Londres. Il y aurait de quoi rendre optimistes ceux qui sont le plus disposés à voir tout en noir et à accuser sans cesse leur époque, leur pays et la forme de leur gouvernement. Voici le fait :

Le duc de Bordeaux, ce jeune héritier d'un trône, rejeté par une tempête, presque dans son berceau, loin de la France et plus loin du trône, élevé dans l'exil aux sévères leçons de la Providence par les infortunes de sa famille, est arrivé à l'âge d'homme. Il quitte l'Allemagne, où il a vécu jusqu'ici dans la retraite, et il va compléter son éducation par des voyages. Incertain de ce que la destinée lui garde, il veut être au niveau de toutes les situations, prêt aux grandeurs comme à la vie privée, selon les ordres de la destinée. Quelle que soit l'opinion qu'on nourrit pour ou contre le sang qui coule dans ses veines, quelle que soit l'idée qu'on se forme de son avenir, on ne peut qu'applaudir à un tel emploi de ses jeunes années. Prince ou particulier, il faut être homme avant tout, et si on est digne de son

nom, il faut montrer qu'on le porte noblement, Plus on est malheureux, plus il faut défier sa fortune en lui prouvant qu'on vaut mieux qu'elle. Voilà des sentiments royaux qu'on ne peut que louer dans le duc de Bordeaux. Il commence son éducation par visiter le pays des Stuarts.

Figurez-vous ce que vous auriez vu il y a vingt-cinq ou trente ans, si un prétendant sérieux étant à Londres, en vue des côtes de France, ses amis avoués en France fussent partis en plein soleil pour aller lui porter l'hommage de leur affection et de leur respect! Sous la Convention, on les eût à l'instant guillotinés; sous le Directoire, déportés; sous le Consulat et sous l'Empire, fusillés; sous la Restauration même, inquiétés et poursuivis. Aujourd'hui, regardez! On les laisse partir et rentrer en paix. On leur délivre des passe-ports. On honore même, dans la personne de M. de Chateaubriand et d'autres hommes illustres qui l'accompagnent, cette fidélité du cœur à la royauté de leur jeunesse et de leur souvenir, qui n'a plus rien à leur offrir que cette main vide des princes détrônés, qu'ils baisent avec plus de respect que si elle était pleine de la puissance et des dons du trône. L'infortune est l'attrait des cœurs généreux. On le voit à leur dévouement; et personne ne s'en irrite. — On serait plutôt tenté d'en être fier pour son pays. On est certain que les conspirations ne s'affichent pas ainsi. On est convaincu unanimement que ces hommes de foi monarchique tiennent à leur patrie encore plus saintement qu'à leur dogme. On ne doute pas qu'ils ne donnent au jeune prince des conseils de sagesse, de résignation et de déférence à la destinée pour premier gage de leur attachement. Le pays, le gouvernement voient tout cela sans colère et même sans étonnement. Quel progrès!

Il résulte de tout ceci que la politique s'éclaire et s'adoucit en s'éclairant; que la force de la légalité suffit à un gouvernement et le dispense des espions, des ombrages, des raisons d'État, et sutout des crimes d'État; que chacun, dans la nation, peut honorer, regretter, aimer, préférer qui bon lui semble, sans que le gouvernement sévisse, et sans que la nation s'émeuve; que les sentiments sont libres et respectés, pourvu que les lois soient obéies; que le sol ne tremble plus ni au nom de république, ni au nom de légitimité; que le peuple sent sa légitimité

par excellence et qu'il s'y confie. La nation se repose sur sa force, sachant bien que personne, ni dedans ni dehors, ne peut faire violence impunément à sa volonté ; et parce qu'elle se sent forte, elle devient tolérante, juste et même miséricordieuse pour les infortunes qu'autrefois on lui aurait fait insulter.

Quant aux gouvernements, eux aussi gagnent à cette disposition des esprits. Ils représentent quelque chose de plus saint qu'eux-mêmes : la volonté nationale. Ils ne sont plus des dynasties exprimant seulement les droits d'une race royale, ils sont des institutions exprimant une nation. Ont-ils gagné, ont-ils perdu à cette transformation ? Nous disons qu'ils y ont gagné, et qu'encore pour eux il y a eu progrès dans cette apparente déchéance. Quand le trône appartient à une dynastie, il suffit d'un prétendant pour l'inquiéter. Quand le trône appartient à la nation, il faut une révolution nationale. Aujourd'hui on ne dérobe plus les couronnes, on les reçoit ; on ne les conquiert plus, on les mérite. Il n'y a d'autres conspirations possibles qu'un changement de volonté dans la nation, et il n'y a d'autres moyens de changer la volonté de la nation, que les erreurs incorrigibles du pouvoir. Il n'y a que les fautes qui détrônent. C'est le droit public de l'histoire et de nos révolutions.

UN MOT AUX JOURNAUX DE PARIS

16 novembre 1843.

Quelques journaux ont répondu à notre dernier article sur la nécessité de rallier l'opposition par une étude sérieuse et détaillée des différentes questions soulevées par nous. Ils insistent sur le peu de résultat que produirait, pour le bien-être de la nation, l'adoption des principales réformes énumérées dans notre article. C'est la seconde fois que *la Presse* et *la Démocratie pacifique* déplacent un peu la question. Nous nous expliquerons plus tard. Mais, en attendant, nous prions ces journaux de bien comprendre qu'ils nous conduisent où nous ne voulons pas aller dans ce moment, c'est-à-dire aux questions philosophiques. Nous ne faisons pas ici de la philosophie, mais de la politique. Nous ne faisons pas et nous ne voulons pas faire un système de transformation sociale aussi large que l'imagination humaine, mais un système d'opposition parlementaire et nationale, applicable à l'année 1844. — C'est sur ce terrain que nous les ramènerons encore quelques jours. Cela fait, nous aborderons très-volontiers la philosophie de la société avec ces journaux, et nous essayerons de démontrer que la *famille*, la *propriété* et le *pouvoir* sont les seules bases connues de la société. C'est en bâtissant sur ces trois pierres angulaires qu'on peut seulement construire un édifice solide et régulier où chacun trouve place à ses droits comme à son activité. Le travail ne doit être que le régulateur et non le désorganisateur du monde.

Mais peut-on arriver à des modifications pratiques et utiles dans les conditions de gouvernement par la seule force des théories, et sans commencer par introduire des éléments nou-

veaux dans la représentation politique? C'est, selon nous, comme si l'on prétendait que les choses se font d'elles-mêmes, ou qu'on peut remuer sans levier la masse inerte et résistante des abus invétérés dans un gouvernement. Ce platonisme politique est bon dans un livre, mais à l'œuvre il est stérile et mensonger. La foi transporte les montagnes avec un désir, mais la politique a besoin de mains. Nous sommes dans la politique.

Quand toutes les classes de la société auront leur part légitime et régulièrement exercée de droits dans la représentation générale et que leur voix pourra y être entendue et comptée, alors vous verrez surgir ces nouvelles sources de bien-être pour elles, pour nous, pour tout le monde. Ces sources de bien-être, elles sont sur le terrain de la justice, de la liberté et de l'harmonie entre les citoyens. Mais il faut les découvrir et les ouvrir soi-même : autrement elles restent à jamais fermées.

En 89 il y avait aussi des hommes très-éclairés, très-philosophes, animés des intentions les plus bienfaisantes, qui disaient à la nation : « Qu'avez-vous à faire dans le gouvernement? « Ce n'est pas votre place. Restez à votre ouvrage, et fiez-vous à « nous; nous vous donnerons, à notre heure et à notre me- « sure, liberté de conscience, liberté civile, égalité, travail et « bien-être. A quoi bon nous presser de vous donner des droits? « Des droits ne sont pas du pain ! » — La nation n'écouta pas ces platoniciens de la monarchie, et fit bien. Les gouvernements de privilége ne donnent jamais, ils cèdent. Un peuple ne jouit que des droits qu'il exerce par lui-même. Il conquit le gouvernement en 89 : énumérez, si vous le pouvez, la somme immense de travail, de richesse, de bien-être et de population qui a découlé depuis ce jour, au profit de tous, de ces droits soi-disant stériles dont le tiers état prit possession : ce jour-là les droits furent du pain, du travail, de la propriété, de la gloire, de la richesse ; et, ce qui est plus, les droits devinrent de la moralité et de la lumière. — Il n'y a pas moins de progrès à faire le jour où toutes les classes sociales seront entrées par le droit politique dans le maniement régulier de leurs intérêts légitimes. Vous verrez en un quart de siècle la nation conquérir autant que le tiers état a conquis en cinquante ans. Seulement il n'y a besoin pour cela de déposséder personne : ni noblesse, ni clergé,

ni parlements, ni monarchie, ni propriété! Il n'y a qu'une bonne loi d'élection, une bonne loi de travail et une bonne loi d'instruction populaire à faire. Heureux les pays qui n'ont qu'à tirer les conséquences des principes déjà chèrement conquis par leurs pères, et qui n'ont plus entre eux et la jouissance de ces principes la nécessité fatale d'une révolution! Mais malheur aux hommes qui ne le comprendraient pas, et qui, par peur de ces conséquences, rendraient d'autres révolutions inévitables! Ces révolutions seraient un anachronisme, et vous accuseraient éternellement. Le pays n'en veut pas, les principes n'en veulent pas, la raison publique n'en veut pas, le bien-être des masses n'en veut pas. Pourquoi en voulez-vous ?

L'ÉTAT, L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT

26 et 30 novembre 1843.

On sait que l'année 1843 fut agitée par les débats sur la liberté d'enseignement et par les attaques du clergé catholique contre l'Université. Des questions, des plus graves, jusqu'alors ajournées ou méconnues, se posèrent publiquement à l'état de conflit passionné entre l'Église et l'État. Comme elles n'ont point été résolues dans le sens de la vraie liberté, et qu'elles restent aussi menaçantes dans leurs conséquences sociales, nous appelons l'attention sur ces pages qui en donnaient, selon nous la seule solution équitable; les réactions diverses qui suivirent n'ont fait au reste que la mûrir et la préparer dans l'opinion.

Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait point de solution à la question d'enseignement tant que la question religieuse ne serait pas résolue. L'une est tout entière dans l'autre, comme l'âme est dans le corps. Ce qui se passe depuis quelque temps ne peut que nous en convaincre davantage. Nous voulons en dire un mot; mais la plume tremble dans la main quand on va toucher à un sujet si grave et si saint. On craint de blesser même ce qu'on veut guérir. D'un côté la religion, ce premier mystère du cœur de l'homme, dont il ne faut pas même soulever le voile, de peur de la violer en la regardant; de l'autre la raison, cette révélation permanente de Dieu, dont il ne faut sacrifier les droits à aucun respect. D'un côté l'Église, cette patrie des âmes, cette société des fidèles, à qui il faut laisser la libre administration de ses dogmes

et de ses pratiques; d'un autre côté l'État, cette société suprême, cette église du temps, cette communion de tous les citoyens, qui doit tout subordonner à sa foi sociale, excepté Dieu lui-même. On n'ose marcher à travers tant de périls, et, si l'on n'était poussé par la conscience, on s'arrêterait au premier pas, et on dirait à Dieu et au temps : « Faites votre œuvre vous-mêmes, nous n'y « pouvons rien. Que cet abus subsiste des siècles encore! Le « monde a bien vécu ainsi jusqu'à ce jour, il vivra bien encore « après. » Mais quand on réfléchit que cet abus est à la fois l'oppression de la conscience, le mensonge de l'enseignement, l'avilissement de l'État, l'abdication de la raison, la cause du scepticisme qui saisit l'homme au passage de l'enfance à la jeunesse, la confusion de la foi, la perte des âmes et l'extinction de la morale parmi de nombreuses générations; et quand on est convaincu en même temps que le sentiment religieux est tout l'homme, que Dieu est le fond de toute chose, et que les sociétés humaines n'ont d'autre but sérieux que d'arriver à Dieu par la lumière et par la vertu, de le manifester et de le servir; alors on n'hésite plus, et, au risque de froisser quelques préjugés et de susciter quelques préventions, on dit avec prudence ce qu'on croit la vérité à son pays : « En matière d'enseignement et de « religion, nous sommes dans le faux. Et pourquoi sommes-nous « dans le faux? C'est que nous ne sommes pas dans la liberté! » Non, croyants ou sceptiques, catholiques ou dissidents, chrétiens ou rationalistes, État ou Église, ni les uns ni les autres nous ne sommes dans la liberté. Nous nous gênons, nous nous contraignons, nous nous opprimons réciproquement, et, en nous opprimant, nous opprimons quelque chose de plus saint que nous-mêmes : la vérité! Oui, la vérité divine que nous étouffons dans notre faux embrassement, et dont nous sacrifions chacun une partie à notre apparente concorde, il faut ou la sacrifier tout à fait, ou nous séparer. Il n'y a plus de milieu : Dieu souffre en nous.

Ce sont les religions qui, au commencement, ont fait les sociétés. Les lois étaient des dogmes. L'État était le serviteur de l'Église ou du sacerdoce. L'un ordonnait ce que l'autre enseignait. Une croyance unanime, ou réputée telle, était l'âme de l'État. Son droit et son devoir étaient alors de transmettre cette croyance à tous les enfants de la nation ; rien de plus simple.

Cette magnifique logique de l'État enseignant tout, et enseignant seul, réapparaîtra un jour dans le monde, quand une foi presque unanime aura rallié l'esprit humain. Que Dieu fasse avancer ce jour! La société aura sa vraie forme alors : la société sera religion.

Le raisonnement philosophique d'abord, les schismes et la Réforme ensuite, la révolution française enfin, et la dégénération et l'individualité des croyances ont changé cela. On a passé à un système mixte qu'on a appelé tolérance. L'État avait encore son culte et son enseignement comme État; seulement il ne forçait plus les citoyens, sous peine de mort ou d'exil, de croire et de dire comme lui. L'Assemblée constituante a émancipé plus complétement les croyances et l'enseignement; puis la Convention a dit : *Le culte aux citoyens, l'enseignement à la famille! mais l'examen de la capacité aux fonctions civiles, à l'État!* Si elle n'eût pas poussé la fureur de la liberté jusqu'à la persécution et jusqu'à la mort, la liberté de croyances et la vérité d'enseignement étaient fondées ce jour-là. Napoléon, ce grand destructeur de toutes les œuvres de la philosophie, s'est hâté de renverser cette liberté, fondement et âme de toutes les autres. Il a fondu de nouveau l'Église dans l'État, l'État dans l'Église; il a fait subir un sacre au pouvoir civil; il a fait un concordat; il a déclaré une religion nationale, et par la même un enseignement aussi : *instrumentum regni!* Il a vendu à faux poids son peuple à l'Église, et l'Église ensuite à son peuple. Cette grande simonie a édifié les simples et scandalisé les vrais fidèles. Toute la contre-révolution de l'esprit humain était dans cet acte. La vraie philosophie et la vraie religion ne doivent jamais le lui pardonner. Cet acte a reculé d'un siècle, peut-être, le règne de la liberté des âmes qui s'approchait. — La Restauration se coalisa fortement avec une religion de l'État. L'Église et le trône, vivant du même principe, entrelacèrent sous terre leurs racines. Elles se sentaient vivre et mourir ensemble. La révolution de Juillet, après avoir montré brutalement une haine violente contre l'Église, finit par proclamer un grand *non-sens :* une religion de la majorité dans un état des cultes soi-disant libre. La religion trembla, gémit, se voila quelques jours comme une persécutée; bientôt elle se rassura, éleva la voix, remplit ses temples, compta ses forces, triom-

phà d'une réaction heureuse du sentiment religieux dans les âmes, qui précipitait la foule au pied des autels; puis elle recommença à se plaindre avec amertume, et menace enfin, aujourd'hui, de fulminer.

De quoi se plaint-elle? Le voici. Elle dit qu'elle n'est pas libre d'enseigner, qu'on lui dérobe sa jeunesse, et qu'un corps rival, espèce d'église laïque de l'enseignement, l'Université, qui représente l'État, empiète sur ses droits, corrompt ses doctrines, et lui impose des conditions de surveillance et d'examen qui ne la laissent pas tout dominer sans contrôle et tout enseigner sans partage. Ces plaintes sont-elles fondées? Oui, il est certain que l'Université gêne l'Église : premièrement, en existant; secondement, en exerçant sur les élèves de l'Église un droit d'examen avant de les admettre aux fonctions civiles, pour lesquelles l'État l'a chargée de constater l'aptitude des citoyens.

De son côté, l'Université dit, avec raison, à l'Église : « Je ne « me mêle pas de vos dogmes, laissez-moi mes principes. Par la « double puissance de la religion et des budgets ecclésiastiques, « vous entraînez tout à vous. Prenez le ciel et laissez-moi le « siècle, il m'appartient. »

En attendant, l'État souffre et s'humilie, et la jeunesse, recevant un double enseignement contradictoire, et tiraillée en sens contraire par la philosophie et par la foi, finit par tomber entre deux dans le scepticisme, la mort de l'âme. Cela fait frémir sur le sort de l'esprit humain. A quoi cela tient-il cependant, et y a-t-il un remède dans l'état de choses actuel? Non. Et pourquoi? Parce que l'état actuel n'est vrai ni pour l'État ni pour l'Église; que tous les deux ont tour à tour tort et droit de se haïr et de se plaindre, et que dans un état faux on a beau dire : Paix! il n'y a pas de paix. Cet état est une sorte de transaction impossible entre l'Église et l'enseignement laïque, transaction dont le gouvernement est l'arbitre. Cette transaction en elle-même est loin d'être inique et oppressive contre l'Église; mais l'Église est un corps qui, par sa nature, ne peut pas transiger. Sa souveraineté est dans sa conscience. Elle ne peut ni ne doit rien concéder. Sa foi n'est pas à elle, mais à Dieu. Elle croit, elle ne discute pas. Dans le système actuel de la transaction, voyons sa situation, à elle qui demande la liberté!

Sa situation la voici : Elle est la seule grande association autorisée, protégée et salariée dans le pays; une nation dans une nation, un État dans l'État; une société à part de la société civile, et presque aussi nombreuse que le peuple tout entier. Elle a une administration avouée et mixte, moitié ecclésiastique, moitié civile, avec ses démarcations provinciales qui sont les évêchés, ses subdivisions territoriales qui sont les paroisses. Elle a six grands dignitaires, les cardinaux payés et accrédités par l'État aux conclaves. Elle a deux souverains : un temporel, le roi; un spirituel, le pape; et en s'appuyant tour à tour, contre le pape, sur le souverain, comme Bossuet sur Louis XIV, ou contre le roi sur le souverain spirituel, comme l'archevêque de Cologne, elle peut intimider l'un par l'autre, et prendre de grandes libertés entre les deux, comme les libertés de l'Église gallicane. Elle a un personnel de quatre-vingt mille ministres des cultes, depuis ces curés, providences pieuses allant résider sur tous les points habités du sol, pour être les pères de tous ceux qui naissent, les frères de tous ceux qui vivent, les anges de tous ceux qui meurent, jusqu'à ces envoyés de la foi qui vont la semer par la parole partout où elle languit, et jusqu'à ces ordres religieux qui forment une chaîne non interrompue d'influences et d'enseignements depuis l'oreille des rois jusqu'au grabat des indigents, comme les jésuites et les frères ignorantins. Ils ont tous les temples, toutes les cathédrales, tous les chapitres, tous les édifices, tous les évêchés, tous les séminaires, donnés, dotés, réparés, entretenus aux frais de l'État. Ils ont l'autorisation de rassembler et d'instruire tous les jeunes gens qu'ils peuvent contenir dans leurs grands séminaires. Ils ont des petits séminaires où ils prédisposent les enfants pauvres avant l'âge même des vocations raisonnées. Ils ont l'exemption de la conscription, cet impôt de la vie, pour tous ceux qui déclarent leur appartenir. Ils ont les succursales, les prêtres auxiliaires pour les établissements pieux et pour les paroisses. Ils ont les corporations innombrables d'hommes et de femmes, qui vivent de leur esprit et reçoivent leurs inspirations comme une seule âme. Ils ont les fabriques, leurs revenus et leur libre administration. Ils ont le salaire de *trente millions,* pris sur l'impôt et payé par l'État au culte catholique. Ils ont le casuel et les messes qui, pour

l'universalité de l'empire, ne peut pas s'évaluer moins de dix millions. Ils ont vingt mille bourses de séminaristes, payées par l'État pour le recrutement du clergé. Ils ont l'exemption de l'impôt universitaire aux petits et grands séminaires. Ils ont plus de cent millions de biens de mainmorte, appartenant moralement à l'Église par les corporations qui les possèdent. Ils ont, de plus, l'inépuisable et volontaire impôt des aumônes, qui ne reste pas dans leurs mains, mais qui y passe et qui leur achète les pauvres avec le denier caché de Dieu. Ils ont tout ce que nous ne savons pas, et cet empire mystérieux des consciences que la loi leur laisse avec respect. Ils ont le droit d'assembler les hommes par masse à toutes les heures, et de leur parler sans contrôle. Ils ont la domination morale de la famille par les femmes et par les mères. Voilà la situation vraie du clergé catholique en France aujourd'hui! Elle est telle, que si l'on nous disait de choisir entre ces deux conditions, ces deux organisations et ces deux puissances, la puissance de l'État en France ou celle du clergé, nous n'hésitérions pas, nous prendrions celle du clergé. Il est plus puissant que l'État lui-même; et, de plus, il est éternel et il est sacré!

Pour contre-balancer cette omnipotence de propagation et d'influences légales, cette possession presque exclusive du pays moral concédé à l'Église, qu'est-ce qu'a l'État? Il a un ministère de l'enseignement public, dirigeant un corps enseignant laïque appelé l'Université, et doté seulement d'environ onze millions, quarante-six colléges royaux, deux mille deux cent cinquante bourses, trois cent douze colléges communaux avec quatre cent quatre-vingt-une bourses. Il a, de plus, le droit d'inspecter les maisons d'enseignement, et la charge d'examiner, avant de les déclarer aptes à certaines fonctions publiques, tous les élèves qui sortent de l'enseignement libre, excepté ceux qui déclarent se destiner à l'état ecclésiastique, et dont on respecte à ce titre l'inviolabilité.

Voilà la situation réciproque de l'Église et de l'État, en matière d'enseignement et d'influences, constituée. Voilà la prétendue liberté, voilà la prétendue égalité! Quel est l'esprit impartial qui ne reconnaisse que, si la transaction était possible, toutes les conditions de prédominance ne soient en faveur de

l'Église, et que bien loin d'avoir droit de se plaindre, elle ne dût renfermer sa joie dans son âme et jouir en silence d'un empire que la foi lui doit dans les consciences, que la loi lui donne dans les temples, que les mœurs lui donnent dans le foyer domestique, que le privilége lui donne dans les séminaires, dans l'enseignement, dans les corporations, et enfin que le budget lui donne dans la richesse relative. Mais elle ne s'en contente pas, et elle a raison, car la transaction est impossible entre celui qui doit tout prétendre et celui qui ne peut pas tout concéder.

Or, pourquoi avait-on tenté cette transaction et ce partage impraticable de l'empire entre l'Église et l'État? Le voici. C'est que l'amour de la vérité avait cédé, dans l'Église et dans l'État, à l'amour de la paix. C'est que ni l'un ni l'autre n'ont eu assez de foi pour se résoudre à vivre dans leur indépendance, l'Église de sa foi religieuse, l'État de sa foi civile, et qu'ils se sont dit tacitement : « Allions-nous pour subsister ensemble. Vous, Église, prêtez-moi votre ascendant religieux pour moraliser et discipliner les peuples! Vous, État, prêtez-moi votre autorité morale, votre administration, votre légalité et vos subventions pécuniaires, pour maintenir ma domination sur les âmes et pour perpétuer mon établissement temporel. » C'était une faiblesse de la part de l'Église, une faiblesse aussi de la part de l'État.

Simonie des deux parts!

Ces deux faiblesses se comprennent. L'Église sortait d'une persécution, et se trouvait heureuse de s'abriter modeste et docile sous le pouvoir civil, qui lui offrait protection. L'État sortait de l'anarchie et devait remonter avec ardeur vers la source de tout ordre et de toute morale, la religion. L'union était profane de la part de l'Église, hypocrite de la part de l'État; elle manquait à la foi et à la raison tout ensemble : mais elle était politique. Elle se fit. Pouvait-elle durer sans que la raison fût sacrifiée à l'Église, ou l'Église contrainte par le pouvoir civil? Pouvait-elle durer sans que l'État ou l'Église fussent absorbés l'un par l'autre, ou sans que la guerre intestine et sourde se déclarât entre les deux puissances? Évidemment, non; et c'est ce que nous commençons à voir aujourd'hui. L'Église dit : Le culte, c'est la

foi; la foi, c'est l'enseignement. Vous m'avez donné le culte, vous me devez l'enseignement : rien de plus rigoureusement logique. — L'État dit : L'enseignement, c'est l'homme; l'enseignement, c'est l'esprit humain. Si je vous livre l'enseignement, je vous livre l'homme, je vous livre l'esprit humain, je vous livre la civilisation tout entière; en un mot, j'abdique. Un certain scrupule me retient encore. Je veux bien vous en livrer les neuf dixièmes : je veux bien vous livrer, par exemple, tout l'enseignement religieux, tout l'enseignement domestique, tout l'enseignement populaire, tout l'enseignement des premières années de l'homme jusqu'à seize ans; mais laissez-moi l'enseignement transcendant, l'enseignement public, l'enseignement pour ainsi dire civil. Cela m'appartient du moins. — L'Église réplique : Non! L'esprit est à vous; mais je réponds des âmes. Si vous ne me laissez pas examiner vos doctrines et contrôler la foi de vos professeurs, je refuse le concours, je me sépare de vous, je ne vous prête plus mon ministère dans vos colléges. — Et encore ici l'Église, consciencieuse et convaincue, a raison. Car si elle croit, elle ne peut pas jouer une comédie sacrée en assistant de sa présence l'État dans une œuvre qu'elle dit être la perversion de sa foi, ni couvrir complaisamment de son manteau les fraudes de l'enseignement philosophique qui lui dérobe ses âmes entre le pupitre et l'autel. C'est indigne d'elle! C'est se jouer des hommes, c'est trafiquer des enfants, c'est vendre Dieu! Ses ministres le sentent, et ils protestent en attendant qu'ils frappent. La politique peut s'en affliger, la foi ne peut que s'en applaudir, et la raison ne peut que s'en féliciter. Ces ministres sont respectables dans leur vigilance, ils sont dans leur droit devant Dieu. Seulement ils oublient une chose : c'est que dans la fausse situation qu'ils ont acceptée, ils ne sont pas dans leur droit devant l'État. Ils veulent faire usage de leur liberté, et ils ne sont plus libres. Ils ont fait un pacte avec l'État, et ils reçoivent une *sanction* et des *trésors* du pouvoir civil. Les contrats sont réciproques. Quand on consent à recevoir, on consent à donner. Quand on a aliéné une part de sa liberté pour un salaire, on ne l'a plus tout entière. Si l'État est enchaîné, vous l'êtes aussi! S'il vous doit les cathédrales, les évêchés, les trente millions de traitements religieux, les vingt mille séminaristes,

les cent millions de propriétés de mainmorte, la nomination aux diocèses, l'exécution du concordat, la protection de vos cérémonies publiques, l'empire incontesté de la famille et le règne par la foi, vous lui devez le culte. Voilà le contrat! De deux choses l'une : ou il faut le déchirer, ou il faut le tenir. Si vous le tenez, vous abdiquez une partie de la force et de la dignité de votre foi, vous avez un autre maître que Dieu, vous comptez avec le roi. Si vous le déchirez, vous renoncez à la force des hommes pour vous réfugier dans la force de Dieu. Voyons ce qui vaut mieux pour vous, pour l'État, pour la foi, pour la raison, pour la conscience, pour l'enseignement, pour la morale humaine, ou de cette union politique qui enchaîne l'État à l'Église, la foi à la raison, la tradition à l'examen, le mouvement à l'immobilité, ou de l'émancipation franche et complète des deux pouvoirs.

Chose étrange, que depuis cinquante ans nous ayons donné la liberté à tout le monde, excepté à Dieu!

Quel remède? se demande-t-on ; car il en faut un. Les ajournements ne sont pas des remèdes; ils cachent le mal et ils l'empirent. Comment rentrerons-nous peu à peu dans la triple vérité de la religion libre, de l'État souverain et de l'enseignement sincère?

Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dites l'autorité et la liberté. Elles sont au monde intellectuel ce que l'attraction et la projection sont au monde physique. Elles le maintiennent à la fois en équilibre et en mouvement. La religion établie est la plus imposante des traditions, et son caractère divin lui fait même contracter l'immuabilité, qui n'appartient à aucune chose humaine. La raison, l'examen, la discussion, la liberté sont les forces d'innovation : leur puissance, au lieu d'être dans l'immuabilité, est, au contraire, dans leur perpétuelle recherche et dans leur transformation continue. Elles sont les ailes du monde moral, dont la tradition est la règle et le poids. Ces deux forces, aux yeux de l'homme d'État religieux, méritent un égal respect; car l'une et l'autre sont de Dieu. Et si, dans ses législations imprudentes, l'homme d'État fait perdre l'équilibre à l'une ou à l'autre de ces forces, il dérange le monde intellectuel

et il viole une des lois de la Providence. Avec la religion se rencontrent, le plus ordinairement, l'esprit de discipline, d'obéissance, de conservation, la règle des esprits, le frein des âmes, les bonnes mœurs, les œuvres de charité, la vertu désintéressée, le dévouement aux hommes jusqu'au sacrifice, le dévouement à Dieu jusqu'au martyre! Mais aussi les ignorances, les superstitions, les faiblesses d'esprit, les routines de la pensée, les crédulités pieuses, les nuages, les ténèbres, les fantômes de l'enfance, du temps, vieux vêtements du passé, dont les cultes n'aiment pas à se dépouiller, parce qu'ils font partie, comme dit Bossuet, de leur *antiquité*, et, par conséquent, de leur respect et de leur crédit sur l'imagination des peuples. Avec l'innovation se trouve en général le plus de science, d'intelligence, de raison, de lumière, de perfectibilité des facultés de l'homme; mais aussi le plus d'incertitude, d'esprit de système, de témérités hasardeuses, de hardiesses passionnées et d'ambitions fiévreuses prêtes à tout renverser pour faire place aux idées neuves et aux hommes nouveaux, même sur des ruines. Et ces deux forces sont cependant nécessaires de la même nécessité. Avec l'idée immobilisée dans une institution immuable, la pensée humaine tarit faute de renouvellement, l'humanité s'engourdit, la société ou la nation tombe en assoupissement ou en servitude. Avec l'innovation seule, la société se précipite et tombe en poussière par l'accélération désordonnée et sans contre-poids de la pensée. Voilà la tradition et l'innovation, l'autorité et la liberté, la religion et la raison. Il faut que ces deux forces soient représentées et servies dans leur juste mesure. Mais qui est-ce qui se chargera de les représenter et de les servir à la fois dans la proportion réelle de leur droit et de leur force? Ces deux puissances sont antipathiques entre elles et inconciliabes par nature. Comment pourraient-elles avoir le même représentant? L'État, ou le gouvernement, prétend pouvoir les représenter, lui. Il le prétend; mais il ne le peut pas, ou il ne le pourrait qu'en les trahissant l'une et l'autre, en sacrifiant tour à tour la raison à la religion, ou la religion à la raison, suivant ses tendances momentanées et arbitraires, faisant la loi du sacrilége, par exemple, en 1822, et brisant la croix en 1830! C'est là, cependant, notre situation actuelle quant

à la religion et quant à l'enseignement. Cela peut-il durer longtemps sans compromettre l'une et l'autre et sans avilir l'État? Et, d'abord, comment l'État en est-il venu à ce point d'audace et de déraison d'oser dire à la fois, au nom de quelques citoyens sans titre divin, rassemblés dans une Chambre : « Je vais faire leur « part juste à la religion et à la raison humaine, à Dieu, à la « conscience, à l'esprit humain, en sorte que personne n'ait à « se plaindre. A celle-ci tant d'enseignement catholique ! à celle-« là tant d'enseignement philosophique ! à Dieu tant de culte, « au siècle tant d'impiété ! Cela s'écrira en chiffres ronds dans « mon budget. Cela se divisera en francs et en centimes, et « tout le monde sera content ! » Dérision des choses trois fois saintes de la religion et de la raison !... La part de Dieu? ô hommes risibles! mais c'est lui qui se la fait dans nos âmes! Toute la place que vous y prenez au nom de l'État, c'est sur lui que vous l'usurpez ! Retirez-vous de nos pensées ! elles n'appartiennent pas à la loi ! Otez-vous du soleil de nos âmes, vous nous le salissez avec votre or, vous nous l'obscurcissez avec vos mains !

Voilà cependant le raisonnement bien simple et bien excusable de l'État. Il a mis la main sur sa conscience et il s'est dit : « Je n'ai pas de foi; cependant il me faut une foi à tout prix, « du moins une foi politique, car j'ai lu dans l'histoire que tous « les gouvernements anciens avaient une foi nationale ; j'ai lu « dans les publicistes qu'il fallait absolument une religion sen-« sible au peuple, et, de plus, j'ai lu dans les sophistes qu'il n'y « avait point de religion sans cérémonies et sans culte officiel ! » Comme si l'âme n'était pas un sanctuaire où pût s'accomplir, entre l'homme et Dieu, entre le prêtre et le fidèle, le saint mystère de la foi, de l'adoration et de la communication avec Dieu ! « Enfin, bien ou mal, j'ai lu tout cela et je veux une foi « légale et un ministère des cultes, comme j'ai un ministère de « l'agriculture et des travaux publics. Le peuple que je gou-« verne n'a pas non plus de foi unanime : les uns croient à cela, « les autres à cela; ceux-ci à quelque chose, ceux-là à rien du « tout. Je ne puis pas avoir autant de religions que ce peuple, « cela serait malséant : l'uniformité administrative de mon mi-« nistère des cultes en serait trop bigarrée. Je vais d'abord en

« choisir deux ou trois des plus anciens, des plus visibles. Ceux-
« là, je les reconnaîtrai, je les salarierai même, je les réglemen-
« terai. Les autres, je dirai qu'ils n'existent pas. Religions nou-
« velles? portes fermées! — ce sera, comme en botanique, *genre*
« *inconnu!* »

En partant de ces trois beaux principes dont chacun est un mensonge, l'État a cru devoir et pouvoir, en bonne conscience politique, dire aux catholiques : « Je vais faire du catholicisme « pour vous! » aux dissidents : « Je vais faire du protestantisme « pour vous! » au siècle rationaliste : « Je vais faire de l'ensei-« gnement philosophique pour vous! » et à toutes les autres pensées religieuses nées ou à naître : « Je vais faire de l'oppression « contre vous! » Il aurait dû se borner à dire : « Je vais faire de « la liberté pour tout le monde : Je ne suis pas Dieu, je suis « l'État; je ne suis pas du ciel, je suis de la terre; je ne suis pas « de l'éternité, je suis du siècle. Mon devoir n'est pas de faire « des cultes, mais de protéger l'inviolabilité et l'indépen-« dance de tous ceux qui croient honorer Dieu, votre juge et « le mien! »

Et c'est en partant de ce principe aussi que l'État a créé le conflit inextricable entre l'Université et l'Église, entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement rationnel. Faire la part exacte d'enseignement légal entre la tradition et la philosophie, qui se contredisent en apparence souvent, c'est aussi impossible que de faire la part exacte entre la foi et l'incrédulité! C'est le sacrilége de l'administration contre la religion, contre la raison, contre le père de famille et contre l'enfant à la fois. Étonnez-vous donc de l'agitation qui s'élève, des justes réclamations des évêques, des justes indignations de la philosophie, des justes appréhensions des pères!... L'enseignement, c'est la foi du chrétien! l'enseignement, c'est la foi du protestant! l'enseignement, c'est la foi de la philosophie! l'enseignement, c'est la foi de la famille! Avez-vous mesuré chacune de ces fois, pour ne rien donner à l'une aux dépens de l'autre? Non, vous n'en savez rien; vous servez dans les ténèbres, vous agissez au hasard, et vous blessez tout ce que vous touchez. De la suprématie de l'Église, avant la Révolution, il est sorti un siècle impie; de la suprématie de l'État, il sortirait un siècle sceptique.

Qu'en résulte-t-il en matière d'enseignement?

Qu'en résulte-t-il en matière de religion?

Qu'en résulte-t-il, enfin, pour l'État?

Voyons d'abord pour l'enseignement:

Si l'État avait une foi réelle, sincère et presque unanime, il n'y aurait aucun inconvénient, et il y aurait un immense avantage à ce que tout l'enseignement fût dans ses mains. Ses mains étant religieuses, et ses maîtres étant avoués par la religion, il y aurait accord, ensemble, unité de doctrines. Le corps enseignant laïque ne serait que l'auxiliaire du corps enseignant ecclésiastique; la chaire des professeurs ne serait que l'écho de la chaire de la cathédrale. Tout le monde comprend l'éducation d'une jeunesse ainsi élevée. Elle sort de la maison paternelle, où elle a sucé la foi avec le lait. Elle passe dans des colléges de l'État, où elle apprend la foi avec la science. Enfin, elle entre dans une société où elle retrouve la foi dans un culte obligatoire et national. A un pareil régime, l'enfant, l'adolescent et l'homme, c'est un seul être. La famille, l'homme et la société sont un avec la religion. C'est l'ordre idéal de ceux qui rêvent la sublime théocratie ou le gouvernement de Dieu! Mais dans un ordre de choses comme notre ordre imparfait et misérable, où l'État n'a pas de foi, où l'État ne se subordonne pas à Église, et où, cependant, il veut administrer l'enseignement tantôt d'accord, tantôt concurremment avec l'Église, où les deux enseignements s'enchevêtrent, se froissent, se succèdent et se détruisent, que se passe-t-il? D'abord, de deux choses l'une: ou l'État asservit son enseignement à l'Église, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Église, il disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations, il trahit à la fois sa dignité et sa mission, qui est de servir, de défendre et de propager non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il violente l'enseignement religieux de l'Église, il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences, et à son efficacité sur les mœurs. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, mal pour l'État ou mal pour l'Église! mais surtout mal pour l'enfant et mal pire encore pour la société! Que voulez-vous, en

effet, que devienne l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbares qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux impressions des climats, est jeté tour à tour, ou tout à la fois, dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi? Il sort de la maison d'un père peut-être croyant, peut-être sceptique ; il a vu sa mère affirmer et son père nier; il entre dans un collége divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce. En supposant même que ces deux enseignements se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collége, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire; et au sortir du collége, dont les murs garantissent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et dans les cours transcendants la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi. Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignements se la disputent; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collége, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux fois et deux morales, deux Dieux dans le ciel, une foi et un Dieu pour les enfants, une foi et un Dieu pour les adolescents, peut-être une autre foi et un autre Dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'État s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint; sa raison, sans ardeur, se refroidit; son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme, pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas même vivre en paix avec lui-même dans une vie qui a commencé par l'inconséquence et qui se prolonge dans la contradiction. Voilà

une partie des mauvais effets de l'enseignement complexe où l'Église et l'État veulent pactiser sans sincérité et s'associer en se haïssant. Ils démembrent l'enfant, ils énervent l'homme, car l'homme est foi. Le dernier mot de cet enseignement mixte, c'est perdition des âmes !... perdition à la fois pour la religion et pour la raison, pour la religion et la civilisation, pour Dieu et pour le siècle !

Mais, en matière de foi et de mœurs, quel est pour l'Église elle-même, et pour le sentiment religieux en général, l'effet de cette union légale de l'Église et de l'État, de ce qui est de la conscience et de ce qui est de la loi, de ce qui passe et de ce qui demeure, de ce qui est de l'éternité et de ce qui est du temps? Nous l'avons dit, l'équilibre ne peut exister, et s'il existait, il ne serait encore que la cession à parts égales des devoirs de l'État et des droits de la conscience. Il ne serait que la main des hommes dans les choses de Dieu : profanation! ou la main du prêtre, au nom de Dieu, dans les choses du siècle? asservissement! Mais cela même ne peut exister. Dans le contrat il y a toujours l'un des deux qui l'emporte. Si c'est l'État, il subordonne et contraint l'Église. Si c'est l'Église, elle possède l'État, et par l'État la société. La civilisation, qui s'est confiée, pour se développer et marcher, à un pouvoir tout humain et mobile comme elle, se réveille enchaînée à l'autel immobile du prêtre. Ou elle cesse de marcher, ou elle marche en arrière. La religion, justement jalouse et tyrannique, car sa foi lui ordonne la conquête et la garde des âmes, emploie la main du pouvoir politique à extirper ou à étouffer tous les germes de *nouveautés* qui peuvent éclore dans l'esprit humain. Toute philosophie est une menace pour elle, tout examen est un danger, tout symbole est un attentat, toute tentative de culte libre est une sédition de la pensée. Livres, temples, enseignement, chaires, tribunes, association, tout se ferme par la loi, ou par l'interprétation de la loi de l'État, à l'innovation religieuse. Il faut croire ce que croit l'Église nationale, ou ne rien croire. De la foi légale à l'absence totale de foi et de culte il n'y a pas d'intermédiaire. Dieu ferait éclater sur la terre et dans le ciel une nouvelle révélation, que cette révélation trouverait la puissance de l'État entre l'homme et Dieu; et si la révélation nouvelle ne commençait pas sur une

croix comme celle du Golgotha, elle commencerait au moins dans une prison de police correctionnelle ! Ceux-là donc qui, à tort ou à raison, se sentent inspirés d'une autre pensée religieuse que la pensée religieuse légalisée, sont forcés de la nourrir en silence et dans l'isolement de la foi, sans propagation, sans association, sans parole et sans acte, et par conséquent sans efficacité sur la vie morale. Car toute étincelle qui ne se réunit pas à d'autres et qui ne forme pas un foyer, ne peut communiquer ni vie, ni lumière, ni chaleur, et finit par s'éteindre avec le cœur où elle est tombée. De là la stérilisation complète du champ de Dieu, qui est la pensée humaine. L'État s'en est emparé et dit à l'homme qui voudrait le faire fructifier à son tour : « Tu n'y sèmeras rien. Je l'ai vendu et je l'ai garanti « à deux ou trois cultes qui sont venus avant toi. Il n'y a plus de « place pour l'avenir dans le temps : ce grand champ de Dieu, je « l'ai borné par la loi. Va prier ailleurs, ou ne prie pas du tout; « cela m'est égal. Tant pis pour ta vérité si je la froisse, tant pis « pour ton Dieu si je le gêne. Je n'ai point de concordat avec ta « vérité, je n'ai point de concordat avec ton Dieu. J'en ai un avec « l'Église, et je l'exécute. » Quel meurtre d'idées ! quel interdit de conscience ! quel blasphème contre Dieu ! Voilà pour les Églises qui voudraient se former et faire fructifier leur foi sur la terre.

Mais l'Église antique et légale elle-même, que devient-elle sous la main de l'État qui la contraint en l'honorant ?

Il n'y a que deux situations acceptables pour un pouvoir divin et absolu comme l'Église : la domination souveraine, ou la simple liberté. Elle n'est à sa vraie place que là où elle règne; et quand elle ne règne plus par la souveraineté temporelle, là où elle est libre elle règne encore par la conscience. Mais le jour où elle fait descendre la foi jusqu'à la loi, au lieu de faire monter la loi jusqu'à la foi, le jour où elle met Dieu sous la protection des hommes; le jour où, du régime absolu, qui est le sien, elle passe au régime mixte des transactions et où elle fait sa charte avec le pouvoir civil, ce jour-là elle accepte le joug du temps en échange de la liberté des enfants de Dieu, elle accepte la dépendance en acceptant la force légale, elle accepte les conditions en acceptant le salaire. En un mot, elle abdique une partie de sa puissance, de sa dignité, de son inviolabilité. Je sais bien

qu'elle prétend réserver entière la souveraineté du dogme et ne transiger que sur la discipline. Mais qui marquera le point précis où la discipline ne tient plus au dogme, et les conséquences au principe? Que de concessions forcées ne lui faut-il pas consentir dans le fait, qu'elle ne consent pas dans l'esprit! Voyez Bossuet, Louis XIV, Napoléon, le concordat de 1815, celui de 1817 : que sont les libertés gallicanes, si ce n'est une véritable Église nationale et un schisme non déclaré? Que sont des usages revendiqués comme des droits, et défendus par la force, contre un centre d'autorité qui les nie en les subissant? Qu'est-ce que cette unité qui se divise, ce respect qui proteste et qui brave, cette obéissance qui désobéit? qu'est-ce que ces arrêts du parlement en matière spirituelle, et ces appels comme d'abus au conseil d'État, et ces menaces de privation du temporel, si ce ne sont des violences morales faites par le pouvoir civil à l'autorité souveraine de l'Église? Elle baisse la tête, mais elle souffre dans son autorité religieuse. Et si elle souffre dans son autorité, souffre-t-elle moins dans sa dignité et dans son crédit sur les peuples? Gagne-t-elle à parler aux hommes au nom de l'État, au lieu de leur parler au nom de Dieu seul? Gagne-t-elle à s'associer, pour vivre et souvent pour périr avec eux, à tous ces pouvoirs qui passent? Gagne-t-elle à se placer, pour être honorée, avec les rois, sur les marches de trônes qui s'écroulent, en adoptant telle ou telle race de princes, telle ou telle forme de gouvernement, aujourd'hui royaliste, demain républicaine, impériale après, pour redevenir bourbonienne, et puis autre chose, à la suite de toutes les fortunes, de toutes les instabilités du pouvoir humain auquel elle s'attache, et qui l'entraîne successivement dans toutes ses chutes, dans toutes ses impopularités, dans tout l'odieux des pouvoirs politiques? Elle s'en relève, sans doute; mais s'en relève-t-elle aussi majestueuse et aussi pure aux yeux des hommes que si elle n'eût attaché sa fortune qu'à celui qui ne passe pas et qu'on ne maudit jamais? Non; elle y laisse toujours quelque chose de sa dignité et de son empire. Elle y laisse même de sa foi! Soutenue par les uns, elle est livrée par les autres. Croit-on que si l'Église n'eût pas été nationale à l'époque des schismes, de la Réforme et de la Révolution française, des empires entiers eussent été détachés de

son centre, et précipités dans la division? Qu'est-ce qui a jeté la moitié de l'empire d'Allemagne hors de son sein, détaché la Hollande et la Suisse, séparé l'Église grecque et la Russie, sécularisé l'Angleterre et l'Écosse? répudié, enfin, persécuté, proscrit et martyrisé le catholicisme en France, de 1789 à 1794? si ce n'est cette déplorable solidarité du pouvoir civil et de l'Église, qui a fait participer l'une à toutes les révolutions de l'autre!... Sans doute, à ce pacte, l'Église a gagné quelques pompes de culte, quelques établissements temporels; mais elle y a perdu ses âmes par millions! Or, l'empire de la foi ne se compose pas, à ses yeux, d'établissements temporels, de cérémonies publiques, de cathédrales, de traitements et de pompes officielles; il se compose d'âmes! Y en a-t-il plus pour elle, et sont-elles plus à elle dans la liberté que dans la dépendance du pouvoir civil? Ou, en d'autres termes, Dieu seul est-il plus fort sur la conscience libre que les pouvoirs civils ne sont forts sur la conscience asservie? Voilà toute la question pour l'Église. Elle trouvera sa réponse dans sa foi même. Si elle croit à l'intervention divine dans l'œuvre du catholicisme, elle doit croire que sa foi sera d'autant plus forte et d'autant plus active, qu'elle empruntera moins l'intervention des dominations civiles. Son Dieu s'est appelé *Verbe*, et jamais loi, trône ou *épée*. Qu'elle n'enchaîne donc pas son *Verbe libre*, car c'est son Dieu lui-même qu'elle enchaînerait! Plus il sera libre, plus il sera Dieu!

Écoutez ce que disaient hier les évêques d'Irlande, à qui l'on parlait d'union avec l'État et de salaire pour leur église : « Re« prenez vos offres; nous les regarderions comme des chaînes « pour nos âmes, et comme la pire des calamités pour notre « foi et pour l'Église! »

Passons à l'État. Il n'y a pas moins de compromission et de tiraillement pour lui à se lier indissolublement à une Église, et à se charger du service et de l'administration d'une foi libre dans l'empire. Que fait-il, en effet, et comment raisonne-t-il, en se chargeant de servir et de salarier directement la foi et les consciences? Il se fait à lui-même une statistique idéale, arbitraire du nombre des catholiques réels et des besoins du personnel de l'enseignement et du culte; il compte ensuite combien cela fait en chiffres, en bourses gratuites; il porte ce chiffre sur

son budget, à la charge de tous les contribuables catholiques ou non, et il dit : « Tout est bien! mon chiffre représente exactement, à une âme près, les besoins réels de la conscience, de la foi, de la religion dans mon empire. Dieu est servi selon sa mesure et les hommes n'ont rien à dire. » Dieu est servi? Les besoins vrais de la conscience, de la foi, de la religion sont satisfaits?... Mais qu'en savez-vous? Qui vous a donné le droit et l'infaillibilité d'arbitrer ainsi le grand inconnu? Et sans parler de cette absurde et révoltante iniquité de faire payer, au non-croyant et au non-pratiquant, le salaire et le service d'une religion qu'il répudie, qu'il blasphème peut-être; iniquité que vous reprochez à l'Angleterre en Irlande, sans voir que vous la commettez chez vous; comment connaissez-vous les besoins réels du service religieux de telle ou telle foi? Avez-vous été frapper sur chaque conscience, une à une, et lui demander individuellement et confidentiellement : Que crois-tu? et dans quelle mesure crois-tu? Avez-vous fait voter la France au *scrutin secret*, sur le mystère de ses croyance intimes? Avez-vous compté et pesé les voix ? Osez-vous dire que vous savez ce qu'il y a de foi, ce qu'il y a de doute, ce qu'il y a de philosophie, ce qu'il y a de religion, ce qu'il y a de besoin de catholicisme, ce qu'il y a de soif d'innovations, dans cette grande âme de trente-quatre millions d'hommes ballottés, depuis un siècle, par les vents contraires de doctrine? Oseriez-vous affirmer devant Dieu que vous ne vous trompez pas, et que votre chiffre marque juste la statistique des consciences? Non, vous ne l'oseriez pas, ou vous mentiriez; vous vous trompez nécessairement et vous vous trompez peut-être de dix ou douze millions de consciences, plus ou moins, Dieu seul le sait! Peut-être donnez-vous trop, peut-être donnez-vous trop peu ! Peut-être ces vingt-cinq ou trente mille enfants des séminaires et petits séminaires, nécessaires selon vous au recrutement annuel des ministres de la foi catholique, sont-ils en quantité trois fois supérieure aux vocations réelles et aux besoins sérieux des fidèles! Peut-être ce nombre est-il insuffisant! Peut-être l'enseignement catholique dépasse-t-il immensément la mesure des croyances dans les familles! peut-être ne les satisfait-il pas du tout! Peut-être avez-vous trop d'autels, peut-être pas assez, et le fidèle, dans vos campagnes, est-il trop éloigné des sources de sa foi et

des conseils de ses guides religieux! Tout est problème pour vous en pareille matière; vous n'en connaissez pas les termes, et vous le résolvez! Et quelle est la conséquence de l'erreur en pareille matière? C'est que si vous vous trompez en moins, vous faites souffrir et dépérir une foi religieuse qui vivrait et multiplierait sans vous! et que si vous vous trompez en plus, vous faites vivre d'une vie fausse, artificielle et toute politique, une foi qui, sans vous, ne porterait plus de fruits réels pour l'esprit humain, et qui laisserait germer et fructifier à sa place les croyances nouvelles que Dieu est libre de destiner à tous les temps! Meurtre de la religion ou meurtre de la raison. Des deux côtés vous tuez quelque chose; vous tuez dans les ténèbres et sans savoir quoi. Cet état n'est pas tolérable pour une société qui croit en Dieu; et toute conscience murmure en secret et se révolte, soit que sa religion s'appelle *Christ*, soit que sa religion s'appelle philosophie. Une telle société est coupable et ne peut répondre avec innocence devant le ciel de la première de ses charges, les âmes de son peuple.

Quand l'État n'a plus de foi unanime, comme dans les siècles où nous sommes entrés il y a cinquante ans, que peut-il donc faire? nous dira-t-on. Un pareil arbitrage appelé religion de la majorité? Vous voyez ce que c'est : un mensonge convenu, qui réglemente et qui paye sans savoir dans quelle mesure il y a à payer. Une constitution civile du clergé, comme l'Assemblée Constituante? Mais la constitution du clergé est divine, toute autre constitution crée un schisme national, une guerre civile ou une persécution. Un concordat perpétuel, où le souverain pontife vous dicte à jamais les conditions immuables et la quotité fixe de l'établissement religieux dans l'empire? Mais les conditions de cet établissement, le chiffre de ce personnel, la quotité de ce subside doivent être en rapport avec le chiffre et la quotité de la foi, et la foi est mobile comme la pensée humaine. Elle est aujourd'hui, demain elle n'est pas. Vous la servirez donc trop ou trop peu; vous priverez des millions d'âmes de leur aliment divin, ou vous soutiendrez des milliers d'autels qui n'auront plus d'adorateurs. Disette des âmes, ou surabondance d'un culte à l'entreprise! Voilà le dilemme d'où vous ne sortirez pas dans le système d'une religion fondée et maintenue

sur un pied fixe en vertu d'un concordat politique. Partagerez-vous entre le catholicisme et l'État? Mais la foi ne reconnaît pas et ne peut pas reconnaître de limites : conquérante par nature et par devoir, elle ne peut s'arrêter que là où Dieu l'arrête; tout ce que les hommes lui disputent, elle doit l'arracher; tout ce qu'ils lui refusent, elle doit le conquérir : elle est par essence la monarchie universelle, puisqu'elle doit se croire la monarchie divine. Vous aurez beau lui faire une part immense; elle trouvera toujours que c'est peu, car il lui faut tout. Vous verrez éternellement renaître, sous forme de séduction pieuse ou de violence morale, selon le temps, les prétentions, les envahissements, les dominations, les usurpations d'enseignement, de consciences, de corporations, de propriétés sacrées. Vous lui auriez donné toute la place qu'elle vous refuserait l'air, et il ne faut pas l'en accuser, c'est son droit. La foi est la foi, c'est du feu! il faut qu'elle brûle. Ne lui disputez pas ses aliments si vous voulez la paix. La paix n'est que dans la liberté. La dignité et l'indépendance de l'État ne sont que dans la liberté; l'enseignement vrai n'est que dans la liberté, la foi efficace n'est que dans la liberté, la civilisation agissante n'est que dans la liberté; Dieu, enfin, pour les peuples, n'est que dans la liberté. Les consciences sincères commencent à vous le crier des deux côtés du monde moral. Encore quelques conflits de cette nature, encore quelques guerres civiles d'enseignement, encore quelques froissements de la foi, encore quelques asservissements de la pensée, et tout le monde vous le criera enfin : « La situation « présente ne peut pas durer un demi-siècle impunément. »

Il faut que les hommes d'État commencent à en prévoir et à en préparer une autre. Il faut que l'opinion commence à demander la vérité dans la charte des consciences et dans les rapports de l'humanité avec Dieu.

Mais cette liberté, dit-on encore, comment la réglerez-vous? Nous pourrions répondre : Regardez tous les pays où les cultes sont libres! on ne règle pas la liberté, on la proclame. On pose quelques limites de pure police civile, pour empêcher que la liberté des uns ne froisse ou ne scandalise la liberté des autres, et tout est dit. Mais nous n'irons pas même si loin du premier pas. Nous savons que tout changement est trouble, et que le

devoir des hommes d'État est de graduer ces changements de telle sorte que tout grand changement soit une transformation pacifique et préservatrice, au lieu d'être une soudaine et tumultueuse révolution. Les gouvernements ne sont placés que pour cela à la tête des peuples. Ils sont comptables non-seulement de ce qu'ils font, mais de la manière dont ils le font. Voici comment un gouvernement à la fois résolu et prudent, ferme et juste, secondé par une législature éclairée, et soutenu par une opinion nationale irrésistible, peut et doit opérer enfin ce que l'Assemblée constituante a tenté sans audace, ce que la Convention a exécuté sans justice, ce que la foi et la civilisation, l'esprit de Dieu et l'esprit humain veulent sagement accomplir dans ce siècle. Ce sera son œuvre à lui, et ce sera assez pour lui s'il emporte cette gloire devant les hommes et ce mérite devant l'avenir. Le commencement du dix-huitième siècle aura donné la liberté aux citoyens; le dix-neuvième aura donné la liberté aux âmes.

Or, quel est le système qui peut et qui doit un jour rectifier une situation si fausse? Le voici :

(Ici l'auteur de l'article énumère les dispositions législatives très-simples, nécessaires pour passer à l'indépendance réelle des cultes, et par là à la liberté de l'enseignement, sans commotion pour l'État, sans trouble pour les consciences, sans dépossession des ministres actuels du culte, et sans dommage pour l'établissement temporel et pour le régime financier de l'Église. Nous donnerons textuellement ces dispositions à leur heure et à leur place. Elles se résument toutes dans l'*association religieuse* légalisée et dans l'indépendance de l'établissement de l'Église, et en maintenant toutefois le *statu quo* du personnel et des traitements des ministres actuels des cultes jusqu'à l'extinction par décès des titulaires actuels. Quand l'État accomplit un changement notable dans son organisation administrative, le poids de ce changement ne doit jamais porter sur des individus ni sur une seule classe de citoyens immolée à un principe, mais sur la nation tout entière.)

Cela fait, et l'État ayant rendu l'indépendance à l'Église, la liberté de cultes à tous les citoyens, la liberté d'enseignement aux familles, il revendiquera énergiquement à son tour son

droit et sa liberté à lui. Il se souviendra que si l'Église est l'arbitre de la foi, que si le père de famille est l'arbitre de l'éducation de son enfant, il est, lui, l'État, l'arbitre et le tuteur de la civilisation. En laissant respectueusement la liberté légale à tout le monde, à tous les établissements religieux ou privés, la liberté d'enseignement à toutes les nuances de la foi et de la volonté des familles, il se reconnaîtra le droit et le devoir de leur faire concurrence par un vaste et puissant système d'enseignement civil. Il créera, il accroîtra avec les éléments qui lui appartiennent, avec le ministère de l'instruction publique, l'Université, les écoles primaires, normales, professionnelles, les écoles spéciales et polytechnique, les cours transcendants et gratuits multipliés dans tous les centres de population, son établissement d'instruction nationale. Cet enseignement national, sous la responsabilité de l'État, sera respectueux et tutélaire pour la conscience et pour la foi des familles, mais indépendant de l'Église; il n'aura avec elle que les rapports de culte librement et individuellement pratiqué. Ainsi se trouvera satisfait, par la triple concurrence de l'Église, des établissements privés et de la puissante centralisation enseignante de l'État, ce que veut la religion, ce que demande la famille et ce que commande l'État, cette famille souveraine qui a aussi charge d'âmes, quoi qu'on en dise, et qui répond à la postérité de la perpétuité et de l'accroissement de l'esprit humain! l'Église enseignera ce qu'elle croit, l'État enseignera ce qu'il pense. L'Église sera émancipée du gouvernement, le gouvernement émancipé de l'Église, la philosophie émancipée des deux. Les âmes seront enlevées au budget et remises à leur foi et à Dieu. C'est l'état de l'Amérique, de la Belgique, et le monde voit si le sentiment religieux s'y éteint dans l'air de la liberté! C'est aussi la tendance du reste de l'Europe.

Il n'y a que deux classes d'hommes qui se récrieront contre les prétendues impossibilités de cette transformation : ceux qui veulent abaisser la religion au rôle d'instrument politique: ceux qui veulent abaisser l'État au rôle d'instrument d'orthodoxie. En un mot, les incrédules à la foi, et les incrédules à la liberté.

Ah! nous savons comme ceux-là tout ce qu'il y a à dire. Nous savons toutes les objections politiques sans réponse, au point de

vue humain, qu'il y a à faire contre un système qui arrache les consciences à l'État et la force de l'État à la domination morale des cultes nationaux : les traditions de cette vieille alliance si solide encore, quoiqu'elle craque toujours! cette main de la religion dans laquelle on glisse le salaire des condescendances politiques qu'on voudrait obtenir d'elle, et qu'elle ne peut accorder! ce gage de bonne harmonie et de dépendance mutuelle que se donnent le pouvoir temporel et le pouvoir civil; ces longues habitudes de l'esprit et des yeux dans la nation; cet éclat officiel que se renvoient le trône et l'autel et qui double leur splendeur aux regards de la multitude! ces plaintes, ces accusations; cette religion qui se dirait pauvre parce que son salaire n'aurait plus passé par le trésor public, qui se dirait avilie parce qu'au lieu de le recevoir par la main d'un percepteur porteur de contraintes, elle ne le recevrait plus que par la main d'un syndic de l'association établie! ce pouvoir qui se sentirait désarmé parce qu'il n'aurait plus à sa dévotion l'immense personnel d'un clergé qu'il voudrait faire dépendant comme ses fonctionnaires! ce peuple qui se croirait un moment sans Dieu, parce que son Dieu ne serait plus que dans le ciel, dans sa conscience et dans ses temples libres!... Nous savons tout cela et bien d'autres choses encore... Autant de raisons d'ajournement pour les hommes politiques. Oui, vous tâcherez d'ajourner les difficultés divines pour simplifier les difficultés humaines. Vous direz à Dieu d'attendre, à la foi de patienter, à l'État de feindre, à l'enseignement de mentir, à la pensée humaine de se faire hypocrite, de s'asservir tout haut en se révoltant tout bas. Vous jouerez cette comédie sacrée, qui voudrait se servir de Dieu comme d'un instrument de police sociale. Vains efforts! vous ne gagnerez que peu d'années, et ces misérables années que vous croirez avoir gagnées pour la paix seront perdues pour la vérité, pour la religion, pour l'enseignement, pour la piété sincère des populations et pour le mouvement libre et créateur de la raison humaine. Non, l'esprit humain ne vous donnera plus de temps, la foi ne vous donnera plus de complaisances; le temps veut une solution, et il l'aura malgré vous. Ah! qu'il serait plus beau de la lui donner! de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et aux hommes ce qui est aux hommes!

Ajournons encore, dites-vous: Dieu se tait, et les embarras politiques nous pressent.

Non, vous n'ajournerez pas impunément la conséquence de la liberté de penser. La liberté de penser, c'est la liberté de croire; et la liberté de croire, c'est la liberté d'enseigner. Ces deux libertés vous feront violence à la fois au nom de la religion et au nom de l'innovation! L'une est comprimée et l'autre souffre. Votre religion politique serait le sépulcre d'un autre *Gethsémani:* on l'ouvrirait un jour et on n'y trouverait rien. Il se remue dans les esprits et dans les consciences quelque chose qui demande l'air, la liberté, l'espace, la lumière, et qui fera violence à tous les gouvernements qui lui refuseront passage. Ne le sentez-vous pas à ces aspirations sourdes, à ces mouvements désordonnés et convulsifs du monde de la pensée et du monde politique, depuis près d'un siècle ? Croyez-vous que tout cela s'agite, s'ébranle, se dissout, se pulvérise et se recompose seulement pour modifier quelques formes presque indifférentes de gouvernement? Non, ce mouvement part de plus loin et va plus haut. C'est l'âme humaine qui s'agite, qui se tourmente, qui cherche et qui s'agitera jusqu'à ce qu'elle ait trouvé. La question religieuse est au fond de toutes ces questions. Vous ne le voyez pas, mais Dieu est là. Toutes ses pensées marchent devant lui pour faire place à quelque chose. Et qu'est-ce que cela peut être, si ce n'est l'émancipation du principe religieux et son rajeunissement dans la liberté, sous la forme traditionnelle ou sous toutes les formes libres, dans la nation et dans l'humanité? Ne vous imaginez pas lui faire obstacle bien longtemps encore avec ces vains semblants d'orthodoxie politique, qui ne servent qu'à masquer l'indifférence ou l'incrédulité de vos législations. Le sentiment religieux, un moment distrait par les luttes de la liberté et par la guerre, se réveille avec énergie dans le repos dont jouit le monde. Et comment cela ne serait-il pas? Est-ce que le cœur humain a été pétri d'autre chose que de choses divines par la main de son auteur? Cette divinité du principe de l'âme humaine se révolte contre la sécheresse et contre le matérialisme des intérêts purement terrestres qu'agite la politique, ce culte du temps. La société n'a pas seulement une tête pour penser, elle a un cœur aussi pour aspirer et pour

palpiter sous la main de la religion; elle ne vit pas seulement d'idées, elle vit de sentiment avant tout. Elle a beaucoup pensé, elle a remué des millions d'idées depuis cent ans, mais le sentiment lui manque; elle a besoin de le retrouver à sa source, qui est une foi; elle a besoin de croire, d'adorer, d'aimer, d'agir, de se dévouer, de remplir et de répandre son cœur, de confesser son Dieu par la foi, de le chercher par la philosophie, de le manifester par la parole, de le servir par le culte, de l'embrasser par l'amour et d'épancher cet amour en actes d'adoration devant le ciel, et de fraternité devant les hommes! Si la loi l'oublie, la nature le sait, elle ; et vous voyez qu'en dépit de vos lois l'humanité se précipite à tous les autels. C'est que c'est là, au fond, le seul but de toute civilisation véritable. Ne soyez pas si fiers de quelques conquêtes de la liberté sur le despotisme, ou de quelques conquêtes de la science sur la matière. Ces conquêtes n'ont de prix qu'autant qu'elles rapprochent l'homme social de Dieu. Toute civilisation qui n'aboutit pas à un acte d'adoration et à une morale est un avortement. Mais le temps n'avorte pas, car ce qu'il conçoit, il le conçoit de Dieu et il l'enfante pour l'éternité!

Laissez donc au sentiment religieux sa place et sa liberté, et ne craignez pas que la religion tombe parce qu'elle ne sera plus soutenue par la main fragile et souvent odieuse du pouvoir humain; ne craignez pas que le feu de l'autel s'éteigne parce que vous ne le ranimerez plus avec le souffle profane et souvent mortel du pouvoir; laissez-y souffler librement tous les vents de croyances et de doctrines : au lieu d'un tiède et unique foyer que vous couvez sous votre main, vous aurez un foyer ardent et immense dont les étincelles partout semées iront rallumer la lumière et répandre la chaleur sur votre société qui se refroidit.

Nous le répétons : le sentiment religieux est tout l'homme. Mais, pour être puissant, il faut qu'il soit vrai, et pour être vrai il faut qu'il soit indépendant. S'il n'y a rien de plus beau aux regards des hommes et des anges qu'une grande famille humaine qui s'agenouille devant l'éternel idéal de ces pensées, qui lui rend le culte de la foi, de la prière et de la vertu, qui se presse dans ses temples en présence de l'invisible, qui s'efforce, en élevant les mains de toute une nation vers le ciel, de nouer

cette chaîne qui unit cette âme de peuple et ce monde infime et passager à la grandeur, à la sainteté et à l'éternité de son auteur, il n'y a rien de plus hideux et de plus impie sous le soleil qu'un pouvoir politique qui se place entre Dieu et l'âme de ce peuple, qui veut administrer à sa convenance, à sa mesure et à son profit la pensée, la foi, la vérité, la conscience d'une nation, et qui affecte avec l'hypocrisie de la politique une foi qui ment dans sa bouche aux hommes, et un culte qui grimace à Dieu!

Restituons-nous donc les uns aux autres la place, la liberté, le respect qui nous appartiennent. La terre est assez vaste pour que tous ceux qui veulent adorer Dieu, dans tous les rites, puissent s'agenouiller devant lui sans se coudoyer et sans se haïr.

LES OUVRIERS, LES CAISSES D'ÉPARGNE

10 décembre 1843.

Un esprit de dénigrement souffle depuis quelque temps, de tous les côtés, contre les caisses d'épargne, ce grand-livre de nos ouvriers. On semble se repentir du bien qu'on leur a fait, et marchander avec la moralité publique. Nous ne savons persévérer en rien que dans notre défaut de persévérance. M. le baron Charles Dupin vient de publier une lumineuse et éloquente défense en chiffres de cette institution, qui compte déjà quatre cent cinquante caisses de dépôt dans nos départements, et qui verse 50 millions par an dans la réserve du peuple. Il faut le lire. Cet homme a vraiment inventé une langue nouvelle, spéciale comme l'algèbre : la langue de l'investigation. Les chiffres n'étaient que des nombres, il en a fait des raisons.

Nous regrettons de trouver *le National* à la tête des adversaires des caisses d'épargne. Nous gémirions si la popularité servait à dépopulariser un bienfait de la société et une vertu du peuple. Ce journal, qui, dans la question des *enfants trouvés* et dans la question des *chemins de fer,* a défendu, avec un talent si élevé et avec une si ferme conscience, les vrais droits et les vrais intérêts de l'humanité et des masses, nous semble, cette fois-ci, les déserter, non pas d'intention sans doute, mais de fait. Nous ne connaissons, quant à nous, d'autre politique nationale qu'une politique utile et généreuse pour le peuple. Ce qui est antipopulaire n'est jamais vrai, même quand cela vient du côté de l'opposition. Nous sommes résolus de combattre toujours, pour ces intérêts légitimes et moraux des masses de travailleurs, contre

toutes les pensées dures, froides et restrictives qu'on leur oppose, soit que ces pensées s'appellent despotisme, soit qu'elles s'appellent classe moyenne, soit qu'elles s'appellent opposition. Notre libéralisme, comme celui du *National,* n'est pas une enseigne, c'est une âme! c'est l'amour sérieux et actif des améliorations possibles à la condition malheureuse du peuple.

Le National dit : « Prenez garde aux caisses d'épargne! *Cette institution ne saurait être ni justifiée, ni défendue, ni maintenue. Elle fait concurrence à la caisse des dépôts et consignations! Gardons-nous de donner des développements à cette malheureuse institution!* » Ce n'est pas la première fois que nous entendons signaler, avec raison, le danger de l'énormité du dépôt confié au gouvernement; mais c'est la première fois que nous entendons qualifier d'*institution malheureuse et injustifiable* une des plus belles et des plus libérales pensées dont notre époque ait à s'honorer devant Dieu, devant la postérité et devant le peuple. Il n'y a peut-être eu qu'un seul acte véritablement empreint de charité sociale depuis treize ans; ce n'est pas celui-là qu'il faut choisir pour l'incriminer!

Que dit *le National?* Il dit d'abord que les caisses d'épargne sont une institution captieuse de la part de ceux qui ont voulu ainsi coïntéresser les masses d'ouvriers et les petits capitalistes à l'existence et à la durée des gouvernements. Nous prendrions, nous, ce blâme pour le plus grand éloge de l'institution. C'est un singulier reproche fait au pouvoir politique que celui de coïntéresser le plus d'existences possible à son existence par la solidarité loyale des mêmes intérêts entre le gouvernement et les masses des peuples! Jusqu'ici nous avions cru que le vrai crime des gouvernements, au contraire, c'était d'avoir un autre intérêt que le peuple; c'était de diviser les intérêts des citoyens au lieu de les unir! Nous avions cru, et nous croyons encore, que les meilleures institutions de crédit étaient justement celles qui, comme la caisse d'épargne, démontraient par la logique de l'intérêt à tous les prolétaires qu'ils étaient en même temps citoyens et propriétaires d'une portion quelconque du capital général, et que l'État ne saurait être renversé sans qu'ils fussent eux-mêmes ruinés! Les bonnes sociétés sont celles où tout le monde a sa part et son enjeu dans la fortune ou dans la ruine

publique. Les caisses d'épargne sont un pas fait dans cette voie. N'est-ce pas aussi celle du *National*?

« Mais, ajoute-t-il (avec tout le monde), si le capital des dépôts, qui s'élève déjà à 350 millions, et qui s'élèvera dans dix ans, peut-être, à 600 millions ou à un milliard, venait à être redemandé tout à coup au gouvernement, le gouvernement, surpris par la panique, ne pourrait pas rembourser à heure fixe, et la banqueroute dévorerait ce capital de la faim du peuple! » Ici, nous sommes de l'avis du *National*. Il y a danger à ce que le capital des dépôts, démesurément grossi dans les mains du gouvernement, et soudainement redemandé dans une crise, ne produise quelque embarras. Mais ce danger, apprécié à sa juste valeur par l'esprit analytique de M. Charles Dupin, quoi qu'en dise le *National*, n'est pas une *banqueroute*. Ce danger n'est pas que l'État soit un dépositaire infidèle des épargnes du pauvre, du prolétaire, de l'ouvrier, surtout quand le nombre de ces dépositaires sera presque égal au nombre du peuple tout entier des travailleurs. La fortune de la nation répond de tout, et répond à tous par tous. Pour que la nation se fît banqueroute à elle-même dans la personne de deux ou trois millions de ses citoyens, il faudrait qu'elle fût anéantie, qu'elle fût conquise, démembrée, qu'elle eût cessé d'être! Dans ce cas, sans doute, le dépôt des prolétaires n'a pas d'autre gage que la rente du riche; vos cinq cent mille rentiers, vos deux millions de dépositaires, tout périt ensemble. Mais hors ce seul cas, qui est la mort nationale, il n'y a pas de gouvernement au monde, surtout pas de gouvernement représentatif, qui voulût, qui osât et qui pût faire banqueroute, à qui? A l'armée innombrable et agitée par la peur de ses ouvriers, de ses travailleurs, de ses prolétaires affamés, qui lui redemanderaient leur capital ou la mort! C'est absurde à supposer. Le lendemain du jour où un gouvernement aurait proposé ainsi la banqueroute au peuple, il y aurait un autre gouvernement.

Le danger est-il davantage de faire rivalité à la caisse des dépôts et consignations? Eh! qu'importent les opérations plus ou moins lucratives de la caisse des dépôts et consignations, petite caisse légale administrée par le gouvernement au profit de capitaux dormants, en présence de l'immense caisse de l'épargne

de la subsistance et de la moralité de tous vos ouvriers? Qu'est-ce que le fisc devant le peuple?

Où est donc le danger vrai, selon nous? Il est double. Il est d'abord qu'à un jour donné les ouvriers ne viennent redemander en masse un capital absent dans les caisses de l'État, et que l'État ne soit obligé de leur dire, non pas, je vous fais banqueroute! mais, attendez! je ne puis pas vous rembourser tous à la fois; donnez-moi du temps, je vais rembourser par douzième ou par quart. Ce ne serait pas là un désastre, mais ce serait un discrédit et une extrémité qu'un État prévoyant doit éviter. Nous en convenons avec le *National*.

Mais le vrai danger, le danger réel, le danger croissant, le danger non-seulement pour les ouvriers, mais pour tout le monde, le voici : C'est que l'État, en se faisant le dépositaire et l'administrateur d'un capital aussi énorme, remis entre ses mains par deux ou trois millions bientôt d'ouvriers et de petits capitalistes, et obligé, pour faire face aux demandes éventuelles de remboursement, de garder toujours dans ses caisses des centaines de millions inactifs, ne finisse par soustraire à la circulation, à la spéculation privée, à l'exploitation des petites industries, au commerce secondaire, aux transactions journalières, et, par suite, au travail lui-même, une masse considérable de ces petits capitaux et de ce numéraire circulant qui manque déjà dans les mains du peuple. Il amènerait ainsi ce qui est déjà sensible à l'œil attentif : la pénurie, la disette et la stagnation du numéraire et des petits capitaux travaillant dans la rue. Il produirait ainsi la misère qu'il veut prévenir. Il n'est personne qui ne voie que le numéraire, ce mobile des échanges, des entreprises et du travail, manque au peuple, au commerce et aux propriétaires eux-mêmes, surtout loin de Paris et dans les campagnes. Ce mal, déjà menaçant, s'accroîtrait en proportion des millions déposés par les petits capitalistes dans les seules mains du gouvernement. Le sol français dort faute de numéraire pour le réveiller. La terre est là, les bras sont là, mais l'argent manque pour les féconder l'un par l'autre. Il y a disette d'écus. L'Algérie vous en a dévoré par centaines de millions tous les ans, depuis treize ans, sans que jamais l'Arabe vous en restitue un! La Banque de France les retient dans ses caves, les caisses

d'épargne les absorbent dans les mains fermées du gouvernement. Nous allons manquer du signe suffisant de ces richesses dont nous regorgeons. L'économiste a beau dire : non !... l'état de l'industrie, du commerce et de l'agriculture démentent ses axiomes. L'argent est rare, et si l'intérêt ne s'élève pas, c'est que le travail aussi dort. Il n'y a qu'un moyen de le réveiller : Donnez-lui du numéraire au lieu de l'attirer, de l'absorber et de le retenir dans vos caisses. Avant dix ans vous auriez soustrait encore *un milliard,* par les dépôts, à la circulation privée dans les transactions des masses. Nous le répétons, là est le vrai et le seul danger.

Que faire? Capitaliser les dépôts et les convertir en rentes sur l'État? C'est contraire à la nature des dépôts, qui veulent une disponibilité incessante pour les besoins quotidiens du peuple.

Les convertir en pensions viagères? C'est contraire à l'esprit de famille; c'est une prime à l'égoïsme; ce serait un crime contre les enfants.

Fermer les caisses? Ce serait un crime contre les prolétaires et contre la moralité du peuple. Ce serait remettre les ouvriers au vice, à l'imprévoyance et au hasard. Ce serait faire contre eux ce qu'on a fait depuis 1828 contre les enfants trouvés.

Il faut donc, quoi qu'en dise le *National, défendre* et *maintenir* l'institution des caisses d'épargne, et obvier au seul inconvénient réel de l'institution, c'est-à-dire la soustraction des petits capitaux à la circulation et aux besoins des petites industries et de la petite propriété.

Voici, selon nous, ce qu'il y aurait de plus convenable et de plus populaire à essayer; il y a dix ans que nous avons conçu cette pensée pour doubler les avantages et prévenir tous les dangers de la caisse d'épargne; nous soumettons ce système au *National* et aux hommes compétents :

L'État créera une banque générale des caisses d'épargne avec des succursales dans les départements. Il garantira le capital et les intérêts des dépôts.

La banque recevra les dépôts. L'État bonifiera à la banque 2 pour 100 par an du capital de ses dépôts. La banque bonifiera

aux dépositaires 2 pour 100 aussi; en tout 4 pour 100 d'intérêt assuré aux dépositaires.

La banque émettra des billets-*monnaie* comme la banque de France, mais divisés en plus petites unités, comme 25 francs au *minimum*, et 250 francs au *maximum*. L'émission successive de ces billets sera autorisée par une loi dans la proportion de moitié ou du quart des dépôts encaissés. Ces billets-monnaie porteront avec eux leur intérêt du jour de leur création jusqu'à l'expiration de la cinquième année de leur durée. Présentés à la banque tous les ans par les porteurs, on en détachera le coupon en en payant l'intérêt. Ceux qui ne seront pas présentés vaudront, indépendamment du capital, autant de fois l'intérêt qu'il y aura de coupons non détachés du billet. La banque remboursera les dépositaires à volonté, soit en numéraire, soit en billets-monnaie portant intérêt. Cette monnaie, intermédiaire entre la monnaie d'or et d'argent, et les billets de 1,000 francs et de 500 francs de la banque de France, servira à accroître le capital circulant, et sera employée comme numéraire de confiance dans les transactions des petites industries, du petit commerce et de la petite propriété. Le capital et l'intérêt sêront au porteur. Cette qualité particulière et longtemps cherchée d'une monnaie portant intérêt et travaillant dans la caisse sera une prime à leur circulation.

La banque donnera de ces billets contre du numéraire à ceux qui en demanderont.

La banque prêtera à courte échéance et par petites sommes au petit commerce et aux ouvriers, comme la banque de France; mais à un intérêt inférieur et sur dépôt de billets de sa caisse, ou sur signature de trois déposants.

Les bénefices qu'elle fera sur ses opérations serviront : 1° à payer les frais d'administration; 2° à rembourser à l'État les 2 pour 100 qu'il avancera les premières années; 3° à donner une prime proportionnelle aux dépositaires.

On voit que dans ce système l'État ne peut être menacé d'un remboursement subit et inattendu, et que le capital circulant, nécessaire aux transactions commerciales des petites industries, bien loin d'être soustrait, et dormant dans les caisses, sera, au contraire, multiplié au profit des ouvriers et de l'État lui-même.

Telle serait la pensée que nous voudrions voir étudier et adopter ensuite par les Chambres, qui vont avoir à s'occuper bientôt de cet important problème économique. Une monnaie de confiance portant avec elle son intérêt, représentative de l'épargne des travailleurs et de l'intérêt que l'État lui affecte, nous paraît à la fois la nécessité du travail, le besoin de la petite propriété et l'honneur de l'État.

Nous savons qu'on nous objectera les assignats. Mais les assignats ont péri parce qu'ils étaient une monnaie de violence et non une monnaie de confiance. Ce n'est pas le papier qui a ruiné les assignats; c'est la Révolution, c'est l'absence de garantie, c'est la disproportion du signe monétaire avec le gage, c'est l'hypothèque menaçante sur les biens des proscrits. Ici la garantie, c'est le dépôt lui-même monétisé en papier dans une proportion relative à sa valeur.

Que *le National* daigne y penser lui-même. Il verra que, bien loin de menacer l'État d'une banqueroute, la caisse d'épargne ainsi organisée créerait la triple solidarité des dépositaires, des porteurs de leurs billets-monnaie et de l'État. Ce serait la république des petits capitaux.

Mais qu'on accueille ou qu'on écarte cette idée longtemps réfléchie en nous, peu importe. Quels que soient les problèmes et les difficultés de l'organisation des caisses d'épargne, gardons-nous de les décourager et de les maudire, car elles sont bien plus que le pain de nos ouvriers, elles sont leur morale. Chaque fois que l'ouvrier porte une épargne à ces caisses, c'est un vice qu'il y jette avec son écu, et c'est une vertu qu'il y achète avec son économie. Heureux le jour où il n'y aura plus de prolétaires! et honneur aux institutions qui préparent leur émancipation en les délivrant de la servitude sans contre-poids des capitalistes, comme les ouvriers de l'agriculture ont été délivrés de la servitude de la glèbe par la division des propriétés! Nous dirons en finissant au *National* : Élargissez le cœur de l'État au lieu de le fermer en le glaçant par la peur; élargissez le cœur des ouvriers par la confiance, au lieu de l'endurcir par la défiance et par l'isolement! Vous êtes des hommes de progrès, d'expansion et de liberté! Toute richesse est une liberté : donnez-en au peuple! Le crédit est une vertu nationale, car c'est la

foi de tous dans tous : inspirez-en aux ouvriers ! La bourgeoisie s'est émancipée en France en 89 par la violence : laissez le peuple s'émanciper par le travail et par la propriété ! Le travail, l'économie, le crédit populaire, la propriété et la liberté du peuple sont en germe dans ces caisses d'épargne que vous voudriez fermer ! Ouvrez-les plus larges, au contraire, et laissez-en sortir tout ce qui doit enrichir et moraliser la nation.

FIN DU TOME TROISIÈME.

LES OUVRIERS, LES CAISSES D'ÉPARGNE

de tous dans tous : inspirez-en aux ouvriers [illegible]
émancipée en France et [illegible] par la violence [illegible]
nciper par le travail et par la propriété [illegible]
le crédit populaire, la propriété et la liberté [illegible]
germe dans ces caisses d'épargne [illegible]
Ouvrez-les plus larges, au contraire, [illegible]
i doit enrichir et moraliser la nation.

FIN DE TOME TROISIÈME.

. . .
). .
1). .
1841).
. . .
. . .
. . .
. . .
. . .
nce). . .

1842). . .
ary (15 févr

Pages.

Sur l'Abolition de l'Esclavage (10 mars 1842).. 170

Sur le Chemin de fer de Paris à la Méditerranée (30 avril 1842). 179

Sur les Chemins de fer (11 mai 1842).. 193

Sur le Droit de Visite (20 mai 1842). 210

Aux Électeurs du premier Collége de Mâcon (3 juillet 1842). 222

Discours au Collége électoral de Mâcon (10 juillet 1842). 225

Sur l'Élection de M. Émile de Girardin (2 août 1842).. 230

Idem, *id.* (même séance).. 239

Adresse de la Chambre des Députés au Roi, en réponse au Discours du Trône (12 août 1842).. 241

Sur la Régence (18 août 1842).. 243

Allocution aux Élèves de l'École normale de Saône-et-Loire (Septembre 1842).. 268

A la Séance publique de l'Académie de Mâcon (12 septembre 1842). . . . 271

A l'Installation du Collége royal de Mâcon (3 novembre 1842). 281

SESSION DE 1843.

Sur l'Adresse (27 juillet 1843).. 288

Dans la Question ministérielle (3 et 4 mars 1843).. 305

Idem, *id.* Réplique à M. Guizot.. 327

Dans la Discussion relative aux Députés fonctionnaires salariés (24 mars 1843).. 333

Sur la Suppression de la fabrication du Sucre indigène (12 mai 1843).. . 349

Au Banquet offert par la ville de Mâcon à M. de Lamartine (4 juin 1843). 370

Des Publications populaires. — Lettre à M. Chapuys-Montlaville (6 juillet 1843). 386

Réponse à M. le Rédacteur du *Bien public* (7 août 1843).. 397

Discours au Conseil général de Saône-et-Loire sur l'extension à donner au Droit électoral (3 septembre 1843). 403

Des Pétitions sur les Fortifications de Paris (1er octobre 1843). 420

Au *Journal de Saône-et-Loire* (8 octobre 1843).. 425

Au Journal *la Presse* (15 octobre 1843).. 431

O'Connell (22 octobre 1843). 438

Des Chemins de fer (29 octobre 1843).. 442

Pages.

La Conspiration de la Peur (2 novembre 1843). 446

Application possible des Principes de l'Opposition au gouvernement (5 novembre 1843). 451

Le duc de Bordeaux à Londres (12 novembre 1843). 459

Un Mot aux Journaux de Paris (16 novembre 1843). 462

L'État, l'Église et l'Enseignement (26 et 30 novembre 1843). 465

Les Ouvriers, les Caisses d'épargne (10 décembre 1843). 492

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7 RUE SAINT-BENOIT.

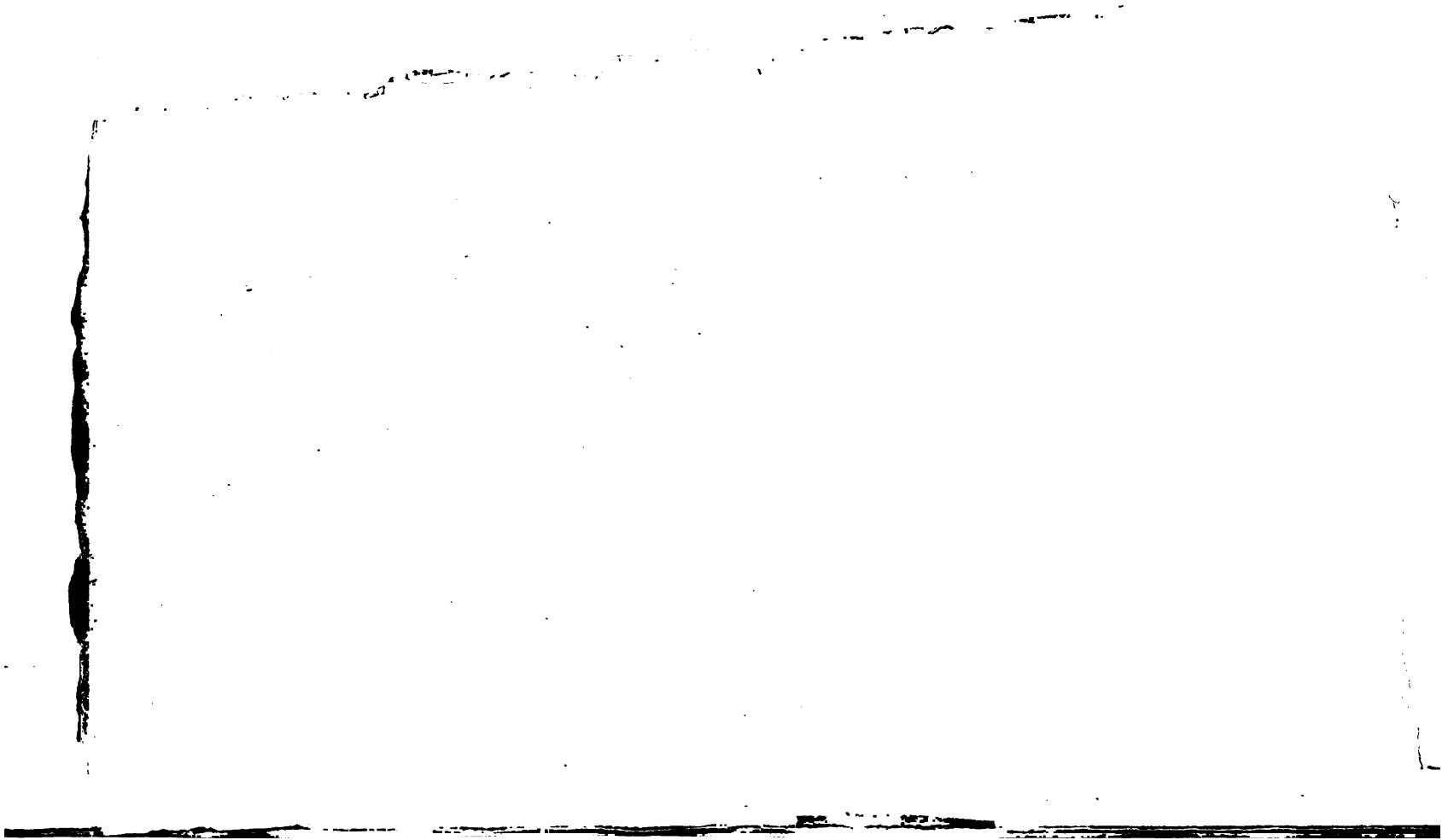

[redacted]

[redacted]